This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 814,704

REVUE

DE

L'ORIENT CHRÉTIEN

RECUEIL TRIMESTRIEL

QUATRIÈME ANNÉE

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

82, Rue Bonaparte, 82

1899

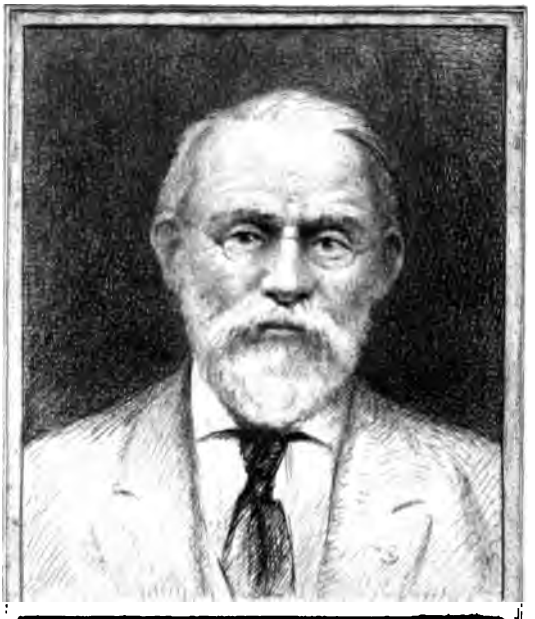

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

REVUE

DE

L'ORIENT CHRÉTIEN

RECUEIL TRIMESTRIEL

QUATRIÈME ANNÉE

PARIS

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS

82, Rue Bonaparte, 82

1899

REVUE

DE

L'ORIENT CHRÉTIEN

IV

4e volume. — 1899.

BR
1060
.R45
v.4

Dunning
Steele
7.9 54
88304

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME (1899)

Pages

I. — LE GLAGOL ET LA CONGRÉGATION DES RITES, par **M. le Baron A. d'Avril**, ministre plénipotentiaire. 1

II. — LA MESSE COPTE (traduction de Mgr Macaire), par **le R. P. Dom Paul Renaudin, O. S. B**. 12

III. — L'ÉRECTION DU PATRIARCAT DE JÉRUSALEM, 451, par **le R. P. S. Vailhé**, des Augustins de l'Assomption. 44

IV. — LETTRE INÉDITE DU R. P. JEAN DE CAMILLIS DE CHIO SUR LA MISSION DE « LA CHIMÈRE », par **M. Emile Legrand**, professeur à l'École des Langues orientales vivantes. 58

V. — FRÈRE GRYPHON ET LE LIBAN AU XVe SIÈCLE, par **le R. P. H. Lammens, S. J**. 68

VI. — L'ORDINAL COPTE (*suite*), par **le R. P. V. Ermoni**, des Prêtres de la Mission. 104, 416, 591

VII. — LES OFFICES ET LES DIGNITÉS ECCLÉSIASTIQUES DANS L'ÉGLISE GRECQUE (*fin*), par **M. Léon Clugnet** 116

VIII. — LETTRE AUTOGRAPHE DE S.S. LÉON XIII, ADRESSÉE AU DIRECTEUR DE LA « REVUE DE L'ORIENT CHRÉTIEN ». 141

IX. — LES HIÉRARCHIES EN ORIENT, par **M. le Baron A. d'Avril**, ministre plénipotentiaire. 145

X. — LA BIBLIOTHÈQUE DU SÉMINAIRE SYRIEN DE CHARFÉ, par **le R. P. Dom Parisot, O. S. B**. 150

XI. — OPUSCULES MARONITES, par **M. l'abbé F. Nau**, professeur à l'Institut catholique de Paris. 175, 318, 543

XII. — RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ÉGLISE ORTHODOXE EN TURQUIE, par **le R. P. L. Petit**, des Augustins de l'Assomption. 227

XIII. — LE SYNODE DE MAR JÉSUYAB, par **Mgr R. Graffin**, professeur à l'Institut catholique de Paris.. 247

XIV. — FRAGMENT D'UNE VERSION COPTE DE L'APOCALYPSE DE SAINT JEAN, par **M. Jean Clédat**. 263

XV. — LA GRANDE DOXOLOGIE, ÉTUDE CRITIQUE, par **M. Amédée Gastoué**, professeur à l'École de chant liturgique de Paris. 280

Pages.

XVI. — RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ARMÉNIENS CATHOLIQUES, par **le R. P. L. Petit**, des Augustins de l'Assomption. 305

XVII. — LA BÉNÉDICTION LITURGIQUE DES RAISINS, par **le R. P. Dom Parisot, O. S. B.** 354

XVIII. — NEUF CHAPITRES DU « SONGE DU VIEL PELLERIN » DE PHILIPPE DE MÉZIÈRES RELATIFS A L'ORIENT, par **M. Ed. Blochet.** 364, 605

XIX. — VIE DU MOINE RABBAN YOUSSEF BOUSNAYA (*suite*), par **M. l'abbé J.-B. Chabot**. 380

XX. — PROTESTANTISME ET CATHOLICISME CHEZ LE PEUPLE NESTORIEN; UNE REVUE NÉO-SYRIAQUE A OURMIAH (Perse), par **M. J. Babakhan**. 428

XXI. — LES ÉVÊQUES JACOBITES DU VIIIe AU XIIIe SIÈCLE D'APRÈS LA CHRONIQUE DE MICHEL LE SYRIEN, par **M. l'abbé J.-B. Chabot.** 444, 495

XXII. — LES RÈGLES MONASTIQUES ORIENTALES ANTÉRIEURES AU CONCILE DE CHALCÉDOINE, par **Dom J. M. Besse, O. S. B.** 466

XXIII. — RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE DES MONASTÈRES DE PALESTINE, par **le R. P. S. Vailhé**, des Augustins de l'Assomption. 512

XXIV. — VOYAGE AU PAYS DES NOṢAIRIS, par **le R. P. H. Lammens, S. J.** 572

MÉLANGES

I. — UN SAINT ÉVÊQUE DE FRANCE HONORÉ EN RUSSIE, par **Dom Paul Renaudin, O. S. B.** 129

II. — SUR UN ABRÉGÉ ARMÉNIEN DES PLÉROPHORIES, par **l'abbé F. Nau**, professeur à l'Institut catholique de Paris. 134

III. — LE CULTE DE SAINT JULIEN DU MANS DANS L'ÉGLISE RUSSE, par **Dom Paul Renaudin, O. S. B.** 453

IV. — BENOIT XIV ET L'ÉGLISE COPTE, par **Dom Paul Renaudin, O. S. B.** 615

BIBLIOGRAPHIE

Histoire universelle des missions franciscaines d'après le T. R. P. Marcellin de Civezza, par le P. Victor-Bernardin de Rouen (L. C.) 136

Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique. Anciennes littératures chrétiennes. II. La littérature syriaque, par Rubens Duval (Dom J. Parisot). 291

G. Wobermin. — *Altchristliche liturgische Stücke aus der Kirche Ægyptens, nebst einem dogmatischen Brief des Bischofs Serapion von Thmuis* (Dom P. Renaudin). 293

Liturgies eastern and western being the texts originals or translated of the principal liturgies of the church, by F. E. Brigtman (Léon Clugnet). . . . 295

Pages.

Notes sur plusieurs ouvrages offerts par l'Université d'Upsal (Bon Carra de Vaux). 297
Vida do abba Daniel do mosteiro de Scelé, par L. Goldschmidt et Esteves Pereira (Léon Clugnet, F. Nau). 455
Étude sur le cénobitisme pakhomien pendant le VIe Siècle et la première moitié du Ve, par M. L'abbé P. Ladeuze (Dom P. Renaudin). 459
U. Benigni. — *Miscellanea di storia ecclesiastica e studi ausiliari*, I, II (D. P. R.). 460
Un apôtre de l'union des Églises au XVIIIe siècle. Saint Josaphat de l'Église gréco-slave en Pologne et en Russie, par le R. P. Dom A. Guépin (Dom J. M. Besse). 460
The story of the church of Egypt by L. Butcher (Dom P. Renaudin). . . . 626
U. Benigni. — *Patrologiæ et hagiographiæ copticæ spicilegium. — Litaniæ defunctorum copticae* (Dom P. Renaudin). 627
Rapport sur une mission scientifique en Turquie d'Asie, par Dom J. Parisot (A. Gastoué). 628
Listes d'ouvrages récents et sommaires de recueils périodiques. 136, 301, 462, 629

LISTE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

Avril (Le Baron A. d'). 1, 145
Babakhan (J.). 428
Besse (Dom). 460, 466
Blochet (E.). 364, 605
Carra de Vaux (Le Baron). 297
Chabot (L'abbé J. B.). 380, 444, 495
Clédat (J.). 363
Clugnet (Léon). 116, 136, 295, 455
Ermoni (Le R. P.) 104, 416, 591
Gastoué (A.). 280, 628
Graffin (Mgr). 247
Lammens (Le R. P.). 68, 572
Legrand (Émile). 58
Léon XIII (S. S.). 141
Nau (L'abbé F.). 134, 175, 318, 455, 543
Parisot (Dom). 150, 291, 354
Petit (le R. P.). 227, 305
Renaudin (Dom). 12, 129, 293, 453, 459, 460, 615, 626, 627
Vailhé (Le R. P.). 44, 512

LE GLAGOL

ET

LA CONGRÉGATION DES RITES

Le glagol est un alphabet. Nous pouvions, comme bien d'autres, en expliquer les traits principaux et la physionomie, mais

> Segnius irritant animum demissa per aurem
> Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.

Avec le concours de l'Imprimerie nationale de France, nous avons fait composer quelques phrases en ce caractère et nous les reproduisons ici :

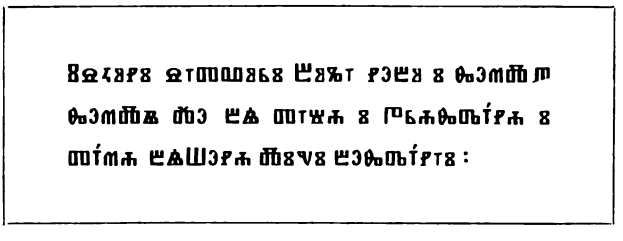

Il existe deux formes de cet alphabet, l'une carrée, l'autre ronde : on les a aussi distinguées par des noms de pays, d'ailleurs peu appropriés.

Le fragment ci-dessus est en caractère carré. C'est le début de la Genèse. Nous l'avons extrait de la *Chrestomathia linguæ vetero-slovenice-characteri glagolitico, e cocidibus, codicum fragmentis, et libris impressis.* Edita a presb. Joanne Berčič. Prague, chez Haase; Zara, chez Battara et chez Abelic, 1859.

Le 5 août 1898, la S. Congrégation des rites adressait aux archevêques et évêques de Goritz, de Zara et de Zagreb (Agram),

une lettre relative à la célébration de la liturgie en une langue slave.

Quelle *liturgie?* quelle *langue?* et, subsidiairement, quel *alphabet?*

I. La liturgie n'est aucune de celles qu'on désigne généralement sous le nom d'orientales. Il s'agit uniquement de la liturgie *romaine* traduite en une langue slave.

Nous n'avons pas dit la liturgie *latine,* parce qu'il existe plusieurs liturgies catholiques écrites en latin, auxquelles ne se réfère pas la lettre du 5 août. La liturgie catholique a été aussi traduite en grec, en arménien. Il faut dire : la liturgie romaine.

II. La liturgie, dont parle la lettre du 5 août, est donc écrite en une langue slave. Ce n'est ni le russe, ni le polonais, ni le ruthène, ni le tchèque, ni le bulgare, ni le serbe, ni le slovène. C'est une langue (je ne veux pas dire morte) éteinte à l'usage courant, en ce sens que, si les Slaves la comprennent plus ou moins, on ne la parle nulle part : elle est la mère ou la sœur aînée des idiomes slaves ci-dessus énumérés. On l'appelle avec raison *paléo-slave,* ou, ce qui serait préférable *staro-slave* pour accentuer verbalement la congénéïté. Passons à l'alphabet.

III. Il existe à notre connaissance trois alphabets slaves, à savoir le glagolitique, le cyrillique, la grajdanka.

a. Plusieurs des plus anciens documents slaves sont écrits en glagol. La France en possède un splendide spécimen dans la seconde partie de l'Évangéliaire sur lequel les rois prêtaient serment à leur sacre. C'est une écriture majestueuse et décorative surtout dans les majuscules. Une tradition en attribue l'origine à saint Méthode qui, suivant une légende, était peintre et aurait converti le roi des Bulgares en lui peignant un tableau du jugement dernier. D'après une autre opinion, qui a plus de consistance, le glagol a été combiné par saint Cyrille.

Sv. Kyril nepsal kyrilsky nez hlaholsky, a écrit le tchèque Hanus.

b. Un autre alphabet est appelé soit *gréco-slave* à cause de sa grande ressemblance avec l'alphabet grec, soit et plus communément *cyrillique,* parce qu'une école en attribue l'origine

à celui qui fut l'apôtre des Slaves au neuvième siècle. Ce n'est pas le lieu de discuter si ce second alphabet a été combiné en Moravie par saint Cyrille, ou en Bulgarie par les disciples réfugiés de saint Méthode.

c. Un troisième alphabet, appelé *Grajdanka,* c'est-à-dire bourgeois ou civil a été créé sous Pierre-le-Grand. C'est un mélange de formes slaves, latines, grecques, de majuscules retournées, que les lettrés délicats n'approuvent pas. La grajdanka a passé dans l'usage commun chez les Slaves orthodoxes, mais non pas dans les livres d'église.

La liturgie romaine en langue paléoslave est écrite en caractères glagolitiques, lesquels étaient encore en usage pour les actes judiciaires jusqu'au dix-huitième siècle, mais qui ne sont plus employés aujourd'hui que pour les catholiques romains et slavisants.

Cet alphabet a été aussi appelé *Azbukvidarium*, ce qui est une agglutination des noms des premières lettres glagolitiques.

IV. Quelques lignes sur l'histoire de la liturgie romaine traduite en paléoslave et écrite en caractères glagolitiques. Un des collaborateurs de cette *Revue* a traité minutieusement les questions relatives à l'origine de l'écriture glagolitique et aux péripéties de cette écriture en Dalmatie et dans la Croatie maritime (1). Nous ne nous y arrêterons pas, pour arriver à un acte décisif du Saint-Siège, qui est resté en vigueur depuis le treizième siècle. Sur la requête d'un évêque de Segne, qui demandait l'approbation d'une vieille coutume de son diocèse, le pape, alors réfugié en France, Innocent IV, surnommé le *Père du droit*, répondit : « Ta pétition contenait qu'il y a en Sclavonie une « écriture spéciale que les clercs de ce pays affirment tenir du « bienheureux Jérôme (erreur historique) et dont ils se servent « en célébrant les offices divins; considérant que le langage est « soumis à la chose et non la chose au langage, nous t'accor- « dons, par l'autorité des présentes, l'autorisation demandée « pour les contrées où c'est la coutume d'observer ces choses « et à condition que le sens ne soit pas altéré par la diversité

(1) *Saint Cyrille* et *saint Méthode, première lutte des Allemands contre les Slaves*, avec un essai sur les destinées du Glagol, etc., etc., Paris, bibliothèque elzévirienne slave (1 vol. in-12, Paris, Leroux, 1885).

« de la lettre. » A Lyon, le 14 des calendes d'avril 1248. — Une tentative du patriarche d'Aquilée pour faire revenir le Saint-Siège sur cette décision (1596) échoua.

La revision des livres glagolitiques fut ordonnée par plusieurs papes.

Le R. P. Nilles S. J. en son précieux ouvrage intitulé *Kalendarium manuale utriusque Ecclesiæ Orientalis et Occidentalis* (1) a publié les Constitutions y relatives d'Urbain VIII (1631), d'Innocent X (1648); mais nous avons hâte de faire entendre la grande voix de Benoît XIV, l'auteur de la célèbre bulle *Allatæ sunt*, qui est comme le charte des Églises orientales (2). Voici les parties essentielles de la Constitution *Ex pastorali munere*, qui est du 15 août 1754 : « § 1er. Nous avons appris, par des témoignages dignes de foi, que, dans le rite Slavo-latin (romain), il s'est glissé beaucoup d'abus contraires aux intentions comme aux prescriptions du Siège Apostolique par la licence de quelques-uns qui osent dire la messe en y insérant des oraisons et des prières en langue slave vulgaire, ou lire et faire lire par les autres prêtres le commencement de l'Évangile selon saint Jean et le psaume *Lavabo* écrits en langue vulgaire et imprimés en caractères latins, sans en avoir aucunement obtenu de nous l'autorisation et l'approbation. Voulant empêcher de s'étendre un abus de cette sorte qui pourrait facilement promiscuer et troubler ce rite, de même que, par nos précédentes constitutions *Etsi pastoralem* et *Demandatam cœlitus*, nous avons pourvu abondamment à la conservation et à l'intégrité des rites grecs pour les nations des Italo-Grecs et des Grecs-Melkites; tournant aujourd'hui le même soin de notre sollicitude vers la nation illyrienne, nous voulons, par l'autorité apostolique que nous exerçons, nous prescrivons et nous mandons que tous les ecclésiastiques et prêtres tant séculiers que réguliers de tout ordre ou institut, qui professent le rite Slave-latin (romain), soient tenus et doivent, comme il a été observé avec soin pendant plusieurs siècles pour le clergé illyrien, en célébrant l'auguste sacrifice de l'autel, dans les heures

(1) 2 vol. grand in-8°. Paris, Lethielleux; Insbrück, Rauch. Tome II, pages 302 et suivantes.

(2) Le texte et la traduction de la bulle *Allatæ sunt* ont été publiés en grande partie dans la *Revue de l'Orient chrétien*, 3e volume, 1898.

canoniques et les autres offices divins, se servir des missels, tables et bréviaires qui ont été imprimés en caractères hiéronymiques (1) avec les caractères de la Congrégation de la Propagande, ou qui le seront par la suite après les revisions opportunes, les approbations et les autres précautions qui y ont été apportées jusqu'à présent et qui le seront à l'avenir par des hommes savants particulièrement versés dans la connaissance de l'idiôme slavo-latin et des caractères hiéronymiques. Qu'à l'avenir personne de ce clergé, en célébrant la messe ou en accomplissant les autres divins offices, n'ait l'audace ou la présomption de réciter ou de présenter de quelque façon que ce soit des oraisons et des prières qui n'aient pas été examinées et approuvées par notre autorité et celle du Siège Apostolique. »

En 1791, Pie VI fit opérer la revision du bréviaire qui avait été publié par Innocent XI en 1688.

Les transgressions n'ont pas cessé, surtout à partir de l'année 1828. Il advint que, pour les parties chantées, la langue moderne croato-serbe était parfois substituée au paléo-slave; le prêtre récitait en latin les parties qui doivent être dites à voix basse; on ne se servit du paléo-slave que pour les plus grandes fêtes. Dans le diocèse de Segne notamment, les messes étaient bien célébrées en paléo-slave, mais dans une langue profondément corrompue et se confondant presque avec l'idiome vulgaire. Et les livres liturgiques étaient imprimés en caractères latins! (2).

Pie IX, fidèle à la tradition de Benoît XIV, ordonna une nouvelle édition du missel et du bréviaire. Il en confia la haute direction à un homme connu et même persécuté pour son attachement aux choses de son pays, Mgr Strossmeyer, évêque de Diakovo et de Syrmie. La congrégation de la Propagande publiait en 1881 un appendice ad *Missale Romano Slavonicum* et un *Ordo et Canon Missæ*.

Enfin, en 1893, il a été édité à Rome un missel romain en langue paléo-slave, imprimé avec des caractères glagolitiques.

(1) C'est-à-dire glagolitiques. Par suite d'une erreur historique, le glagol a été longtemps attribué à saint Jérôme, qui était originaire de l'Illyrie. Voir l'explication de cette erreur dans *saint Cyrille et saint Méthode, Première lutte des Allemands contre les Slaves*, a la page 251.

(2) Nilles, *loco citato*, pages 505 et 506.

D'après la statistique publiée par Ginzel en 1857, il y aurait 84.319 catholiques romains glagolitiques, inégalement répandus dans les diocèses de Veglia-Arbe, de Zara, de Spalatro et de Sebenico.

V. *Au Monténégro.* Le 18 août 1886, Léon XIII concluait avec le prince de Monténégro un concordat (1). L'article onze est ainsi conçu : « La formule des prières pour le souverain *Domine, salvum fac regem* sera chantée dans les offices divins en langue slave (ou slovenskom iezikou). »

Comme les sujets catholiques du Monténégro sont en immense majorité albanais, et célèbrent le rite romain en latin, il était peut-être à propos que les Monténégrins entendissent que les catholiques prient pour leur souverain.

Voilà qui est bien, mais le bruit se répandit bientôt que les catholiques sujets du Monténégro allaient célébrer tout l'office dans une langue slave. On discutait même — et nous l'avons déjà rapporté dans cette *Revue* — en quel alphabet la liturgie leur serait écrite : le glagolitique? le gréco-slave? même la grajdanka?

Notons incidemment que la chose, en elle-même, n'a pas d'intérêt pour le Monténégro. Et, en effet, avons-nous dit, les catholiques de ce pays sont tous, ou à peu près tous, de race albanaise et ils ne comprennent que le skipétar, lequel n'a aucun rapport avec les idiômes slaves : ils célèbrent en latin et y sont habitués : pourquoi un changement qui ne leur apporterait aucune espèce de satisfaction? Quant aux sujets slaves du prince Nicolas, qui forment l'immense majorité, ils sont orthodoxes. S'ils se faisaient catholiques, ils seraient obligés de garder leur rite grec et les caractères dits cyrilliques, puisque les papes ont interdit maintes fois aux orthodoxes devenant catholiques d'adopter le rite romain.

VI. L'aspiration vers la liturgie en langue slave est née chez des catholiques, célébrant le rite romain en latin dans les Bouches de Cattaro, dans la Dalmatie, dans la Croatie, voire même dans la Slovénie et dans la Bohême. C'était une aspiration non monténégrine, mais iougo-slave. Elle s'explique

(1) La traduction française de ce concordat a été publiée *in extenso* dans la *Revue de l'Orient chrétien*, 1re année, p. 57.

parfaitement par les dangers que font courir à ces populations la propagande et l'oppression des Allemands, des Madiars et des Italiens, avec lesquels elles sont en lutte souvent acharnée.

On sait l'importance presque dominante que prennent un peu partout les questions de race, ou, comme on dit, le phylétisme (de φυλή, tribu). Or, il y a eu, sur ce terrain, non seulement une aspiration en faveur de la liturgie romaine en une langue slave au lieu du latin, mais une agitation allant même jusqu'à des tentatives de réalisation spontanée.

Telle est la situation qui a motivé la lettre de la congrégation des rites dont nous donnerons le texte et la traduction, après avoir spécifié de nouveau, pour la correction du langage, qu'il n'y a pas de liturgie slave. Il existe deux liturgies qui ont été traduites toutes les deux en la langue paléo-slave : 1° La liturgie grecque commune aux orthodoxes et aux uniates; 2° la liturgie romaine, laquelle n'a été approuvée à Rome, pour l'usage religieux, qu'en caractères glagolitiques.

ห : ⰜⰗⰗⰔⰕⰟ

ⰗⰔⰟⰟ

S. RITUUM CONGREGATIONIS AD ARCHIEPISCOPOS EPISCOPOS ET ORDINARIOS PROVINCIARUM GORITZUN, IADREN ET ZAGOBRIEN LITTERÆ DE USU LINGUÆ SLAVONICÆ IN S. LITURGIA.

Quæ præcipuè observanda sunt vel cavenda, circa usum paleoslavici idiomatis in S. liturgiâ, sacra hæc Congregatio jam edidit die 13 februarii 1892, atque iis opportunè significavit Slavorum meridionalium episcopis, qui ecclesiæ præsunt ubi ejus modi praxis invaluit. Quum vero, hac super re, Apostolicæ Sedi nova proposita sint dubia, S. S. D. N. Leo, div. prov. Papa XIII, pro sua erga Slavos paterna sollicitudine ad prædictos, normas enucleandas et firmandas, omnemque removandam perplexitatem, grave hoc negotium peculiaris cœtus S. R. E. Cardinalium examini submitti jussit.

Re igitur in omnibus maturè perpensa, attentisque SS. Pontificum Constitutionibus et Decretis, præsertim Innocentii IV qui episcopis Senien. a. 1248 et Veglen a. 1252 Slavicâ utendi linguâ concessit licentiam *in illis duntaxat partibus ubi de consuetudine observantur præmissa, dummodo et ipsius varietate litteræ sententia non lædatur;* item Urbani VIII, cujus jussu a. 1631 libri liturgici glagolitici editi sunt *ad usum earum ecclesiarum ubi hactenus præfato idiomate celebratum fuit, nisi maluerint latino;* nec non Benedicti XIV, qui novam ipsorum librorum editionem a. 1751 authenticam de-

claravit iis *qui ritum slavo-latinum* profitentur, ac demum Pii VI qui a. 1791 Breviarium ejus auspiciis denuo impressum recognovit, iidem Em^i^ Patres eas quæ sequuntur regulas statuerunt, illasque Sanctitas Sua ratas habuit, adprobavit et in posterum ab omnibus inviolatè servari mandavit :

I. — Usus paleoslavicæ linguæ in S. Liturgia considerari et habui debet velut *reale* privilegium certis inhœrens ecclesiis, minime vero ad instar privilegii *personalis* quod nonnullis sacerdotibus competat.

Episcoporum igitur officium erit, in unaquaque diocesi quam primum conficere indicem seu catalogum ecclesiarum omnium et singularum quas certo constet, in præsens ea concessione ritè potiri.

Dubia vero amovenda, asserti privilegii probatio desumatur et documentis et testimoniis, quæ in tuto ponant et probe demonstrent illud invaluisse et reapse vigere triginta saltem abhinc annis, quod temporis spatium in re præsenti tanquam sufficiens habetur et indulgentia speciali S. Sedis.

II. — Prædicto ecclesiarum privilegiatarum indice semel confecto et publicato, nulli prorsus licebit in aliis ecclesiis, quacumque ratione vel quovis prætextu linguam palæoslavicam in S. liturgiam introducere; si quid vero secus aut contra contigerit attentari, istius modi ausus severa coercitione reprimantur.

III. — In ecclesiis quæ supramemorato privilegio gaudent, sacrum facere et officium persolvere publica et solemni ratione, permissum exclusive erit palæoslavico idiomate, quacumque seclusa alterius linguæ immixtione. Libri ad sacra et ad officium adhibendi characteribus glagoliticis sint excusi atque ab Apostolica Sede recogniti et adprobati : alii quicumque libri liturgici, vel alio impressi charactere, vel absque approbatione S. Sedis, vetiti omnino sint et prohibiti.

IV. — Ubicumque populus sacerdoti respondere solet, aut nonnullas missæ partes canere, id etiam nonnisi lingua palæoslavica, in ecclesiis privilegiatis fieri licebit. Idque ut facilius evadat, poterit ordinarius fidelibus permittere usum manualis libri latinis characteribus, loco glagoliticorum, exarati.

V. — In præfatis ecclesiis, quæ concessione linguæ palæoslavicæ indubitanter fruuntur, Rituale, slavico idiomate impressum, adhiberi poterit in sacramentorum et sacramentalium administratione, dummodo illud fuerit ab Apostolica Sede recognitum et probatum.

VI. — Sedulo curent Episcopi in suis seminariis studium provehere cum latinæ linguæ tum palæoslavicæ, ita ut cuicumque diocesi necessarii sacerdotes præsto sint ad ministerium in utroque idiomate.

VII. — Episcoporum officium erit, ante ordinationem sacram, designare clericos qui latinis vel qui palæoslavicis ecclesiis destinentur, explorata in antecessum promovendorum voluntate et dispositione, nisi aliud exigat Ecclesiæ necessitas.

VIII. — Si quis sacerdos, addictus ecclesiæ ubi latina adhibetur lingua, alteri debeat ecclesiæ inservire quæ palæoslavici fruitur idiomatis privilegio, missam solemnem ibi celebrare, horasque canere tenebitur lingua palæoslavica; attamen illi fas erit privatim sacra peragere et horas canonicas persolvere latina lingua, idem vicissim dicatur de sacerdote palæoslavici idiomatis ecclesiæ adscripto, cui forte latinæ ecclesiæ deservire contigerit.

IX. — Licebit pariter sacerdotibus latini eloquii ecclesiæ inscriptis, in aliena ecclesia quæ privilegio linguæ palæoslavicæ potitur, missam privatam celebrare latino idiomate.

Vicissim sacerdotes, linguæ paleoslavicæ ecclesiis addicti, eodem idiomate sacrum privatim facere poterunt in ecclesiis ubi latina lingua adhibetur.

X. — Ubi usus invaluit in missa solemni Epistolam et Evangelium slavicè canendi post eorumdem cantum latino ecclesiæ ipsius idiomate absolutum, hujusmodi praxis servari poterit, dummodo adhibeatur lingua palæoslavica. In missis autem parochialibus fas erit, post Evangelii recitationem, illud perlegere vulgari idiomate ad pastoralem fidelium instructionem.

XI. — Si forte in parochiis quæ linguam habent palæoslavicam, aliquis e fidelibus prolem renuat sacro sistere fonti, nisi rituali latino baptismus conferatur, vel si qui matrimonium recusent celebrare, nisi latina lingua sacer absolvatur ritus, parochus opportune illos instruat, moneatque : et si adhuc in propria sententia persistant, baptismum aut benedictionem nuptialem privatim latina lingua ministret.

Vicissim agatur in parochia latinæ linguæ, si quis slavico idiomate ritus prædictos omnino peragi similiter exigat.

XII. — In prædicatione verbi divini aliisve cultus actionibus quæ strictim liturgicæ non sunt, lingua slavica vulgaris adhiberi permittitur ad fidelium commoditatem et utilitatem, servatis tamen generalibus decretis hujus S. Rituum congregationis.

XIII. — Episcopi illarum regionum, ubi eadem in usu est lingua vernacula, studeant uniformi curandæ versioni precum et hymnorum quibus populus indulget in propria ecclesia, ad hoc ut qui ex una ad aliam transeunt diocesim vel parochiam, in nullam offendant precationum aut canticorum diversitatem.

XIV. — Pii libri, in quibus continetur versio vulgata liturgicarum precum, ad usum tantummodo privatum Christi fidelium, ab Episcopis rite recogniti sint et approbati.

Datum Romæ..., die 5 Augusti, 1898.

C. Card Mazzella Præf.

TRADUCTION

LETTRE DE LA S. CONGRÉGATION DES RITES AUX ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET ORDINAIRES DES PROVINCES DE GORITZ, DE ZARA ET DE ZAGREB (AGRAM) SUR L'USAGE DE LA LANGUE SLAVE DANS LA S. LITURGIE.

Ce qui principalement doit être observé ou évité relativement à l'usage de l'idiome paléoslave dans la S. liturgie, cette S. Congrégation l'a énoncé le 13 février 1892 et elle l'a, à propos, notifié à ces évêques des Slaves méridionaux qui sont préposés à des églises où la pratique de ce mode est établie; mais, comme, sur cet objet, de nouveaux doutes ont été présentés, la Sainteté de N. S. Léon XIII par la grâce de Dieu, à cause de sa paternelle sollicitude envers les Slaves sus-dits, a ordonné de soumettre cette affaire à l'examen d'une commission spéciale de Cardinaux de la Sainte Église romaine.

Donc, la chose ayant été pesée en tout avec maturité, vu les constitutions et les décrets des Souverains Pontifes, surtout d'Innocent IV qui, aux évêques de Segne en 1248 et de Veglia en 1252, concéda la licence de se servir de la langue slave *seulement dans les lieux où il est de coutume d'observer les dites choses, pourvu que le sens ne soit pas altéré par la différence de la lettre; item* d'Urbain VIII par l'ordre duquel en 1631, des livres liturgiques glagolitiques ont été édités *pour l'usage de ces églises où jusqu'alors il a été célébré dans le dit idiome à moins qu'ils ne préfèrent le latin;* et aussi de Benoît XIV qui, en 1751, a déclaré authentique une nouvelle édition de ces mêmes livres à ceux qui *professent le rite slavo-latin* (slavo-romain); et enfin de Pie VI qui, en 1791, revisa le Breviaire imprimé de nouveau sous ses auspices, les mêmes Éminentissimes Pères ont établi les règles suivantes que Sa Sainteté a ratifiées et approuvées et a ordonné être observées inviolablement à l'avenir :

I. L'usage de la langue paléoslave dans la liturgie sacrée doit être considéré et tenu comme un privilège *réel* inhérent à certaines églises, mais nullement à l'instar d'un privilège *personnel*, qui compète à quelques prêtres.

Donc, le devoir des évêques sera de confectionner le plus tôt possible l'index ou catalogue de toutes, en général et en particulier, les églises pour lesquelles il conste être en possession régulièrement et à présent de cette concession.

Les cas douteux étant écartés, la preuve dudit privilège doit résulter de documents et de témoignages qui établissent complètement et démontrent bien que ce privilège remonte et a été effectivement en vigueur depuis au moins trente années, lequel espace de temps est, dans l'espèce, tenu comme suffisant et cela d'après une indulgence spéciale du Saint-Siège.

II. Une fois confectionné et publié le susdit catalogue des églises privilégiées, il ne sera dès lors licite à d'autres églises de quelque nation que ce soit ou sous quelque prétexte que ce soit, d'introduire la langue paléoslave dans la liturgie sacrée. S'il arrivait, au contraire, qu'il soit tenté quelque chose là contre, qui l'aura osé, sera réprimé par une sévère coercition.

III. Dans les églises qui jouissent du privilège ci-dessus rappelé d'offrir le Sacrifice et d'accomplir l'office d'une manière publique et solennelle, il sera fait usage exclusivement de l'idiome paléoslave, une immixtion quelconque d'une autre langue étant écartée. Que les livres employés au Sacrifice et à l'office soient imprimés en caractères glagolitiques et reconnus et approuvés par le Saint-Siège. Les livres liturgiques quelconques imprimés en autre caractère ou sans l'approbation du Saint-Siège, sont entièrement défendus et prohibés.

IV. Partout où la population a coutume de répondre au prêtre, ou de chanter quelques parties de la messe, cela même il ne sera permis dans les églises privilégiés de le faire que seulement en langue paléoslave. Pour la facilité, l'ordinaire pourra permettre aux fidèles l'usage de manuels imprimés en caractères latins au lieu de glagolitiques.

V. Dans lesdites églises, qui jouissent indubitablement de la concession de la langue paléoslave, le Rituel en langue slave vulgaire pourra être employé dans l'administration des sacrements et des cérémonies sacramentelles, pourvu que ledit rituel ait été reconnu et approuvé par le Siège Apostolique.

VI. Que les évêques aient soin dans leurs séminaires de pousser à l'étude tant de la langue latine que du paléoslave, de sorte que, dans chaque diocèse, il y ait le nombre nécessaire de prêtres aptes au ministère dans l'un et l'autre idiomes.

VII. Le devoir des évêques sera, avant l'ordination sacrée, de désigner les clercs qui sont destinés soit aux églises latines, soit aux églises paléoslaves, après avoir vérifié préalablement la volonté et la disposition des clercs à promouvoir.

VIII. Si quelque prêtre assigné à une église où la langue latine est employée, doit aussi desservir une autre église jouissant du privilège de l'idiome paléoslave, il sera tenu d'y célébrer la messe solennelle et d'y chanter les heures dans la langue paléoslave. Il lui sera, cependant, permis, en particulier, de faire le sacrifice et d'accomplir les heures canoniques en langue latine. Et réciproquement, il est décidé de même pour le prêtre assigné à une église de langue paléoslave, auquel il arrive de desservir par circonstance une église latine.

IX. Aux prêtres assignés à une église latine, il sera également permis de célébrer en particulier la messe en latin dans une autre église qui possédera le privilège de la langue paléoslave.

Réciproquement, les prêtres attachés à des églises de langue paléoslave peuvent, dans les églises où l'idiome latin est assigné, célébrer la messe particulière en l'idiome paléoslave.

X. Là où la coutume a été en vigueur, dans la messe solennelle, de chanter l'Épître et l'Évangile en slave après que le chant en a été accompli dans l'idiome latin de cette église, une telle pratique pourra être conservée, pourvu que la langue paléoslave y ait été employée. Dans les messes paroissiales, ce-

pendant, il sera permis, après la récitation de l'Évangile, de le lire en langue vulgaire pour l'instruction pastorale des fidèles.

XI. Au cas éventuellement, dans les paroisses ayant la langue paléoslave, que quelqu'un des fidèles refuse de présenter un enfant aux fonts baptismaux, si le baptême n'est pas conféré d'après le rituel latin, ou si quelques-uns refusent la célébration du mariage, à moins que le rite sacré soit accompli en langue latine, que le curé les instruise opportunément et les admoneste; et, si ceux-ci persistent dans leur idée, qu'il leur administre dans la langue latine le baptême ou la bénédiction nuptiale, en particulier.

Réciproquement, dans les paroisses latines, qu'il soit agi de même, lorsque quelqu'un exige que les susdits rites soient accomplis en idiome slave.

XII. Pour la prédication de la parole divine et les autres actes de culte qui ne sont pas strictement liturgiques, il est permis d'employer la langue slave vulgaire pour la commodité et l'utilité des fidèles — étant réservés, cependant, les décrets généraux de cette S. Congrégation des rites.

XIII. Que les évêques de ces régions où la même langue indigène est en usage, appliquent leur soin à obtenir une version uniforme des prières et des hymnes auxquelles le peuple se livre dans sa propre église, afin que ces chants qui passent d'un diocèse ou d'une paroisse à une autre, ne choquent pas par la diversité des prières et des cantiques.

XIV. Que les livres pieux qui contiennent une traduction en langue vulgaire des prières liturgiques pour l'usage seulement privé des fidèles chrétiens, soient revisés et approuvés par les évêques.

Donné à Rome, le 5e jour d'août 1898.

(*Signé*) C. Cardinal MAZELLA, préfet.

LA MESSE COPTE

La traduction de la messe copte, que nous donnons ci-après, n'est point notre œuvre; elle a été faite par S. G. Mgr Macaire, administrateur apostolique du patriarcat d'Alexandrie, qui a bien voulu nous en confier la publication. Nous avons pensé que cette traduction, composée par le chef de l'église copte catholique, dont la science et le zèle sont justement appréciés, ne saurait manquer d'être bien accueillie des lecteurs de la *Revue de l'Orient Chrétien*, comme de tous ceux qui s'intéressent aux études liturgiques. Nous ne pouvions nous permettre d'y introduire le moindre changement; accompagner le texte de remarques et de commentaires aurait demandé un travail spécial et de trop longue étendue, que nous donnerons peut-être un jour dans une étude sur l'ensemble de la liturgie copte. Pour le moment, il importait de ne pas retarder cette publication de la messe de saint Basile en usage chez les Coptes catholiques, et de laisser dans son intégrité originelle l'œuvre du savant évêque, qui a reçu la noble mission de gouverner l'Église d'Alexandrie. Nous sommes heureux de lui adresser ici l'expression de notre respectueuse reconnaissance.

Dom Paul Renaudin.

LITURGIE COPTE ALEXANDRINE

DITE

DE SAINT BASILE LE GRAND

PRIÈRES PRÉPARATOIRES, ANTÉRIEURES A L'OFFERTOIRE.

Le Prêtre revêtu des ornements sacerdotaux monte à l'autel, et, la tête découverte, se signe en disant : Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, un seul Dieu!

Puis il baise l'autel en disant : Nous vous adorons, ô Christ, avec votre Père, le Dieu bon, et le Saint-Esprit, parce que vous êtes venu et nous avez rachetés.

Ensuite, il dit secrètement l'oraison dite Prière de la préparation de l'autel :

O Dieu, qui scrutez tous les cœurs; ô Saint, qui reposez dans vos Saints, qui seul êtes sans péché et avez la puissance de remettre les péchés; vous savez, Seigneur, que je suis indigne de m'approcher de votre ministère sacré et d'ouvrir la bouche devant votre sainte gloire!

Selon la grandeur de votre miséricorde pardonnez-moi, pauvre pécheur, et faites que je trouve à cette heure grâce devant vous. Daignez revêtir ma faiblesse de la force d'en haut, afin que je commence, prépare et achève selon votre bon plaisir cet auguste ministère.

Oui, Seigneur, soyez avec nous, associez-vous à notre action, bénissez-nous, puisque vous êtes la rémission de nos péchés, la lumière de nos âmes, notre vie, notre force et notre espérance. Aussi est-ce à vous que nous adressons dans les hauteurs toute gloire, tout honneur, toute adoration, ô Père, Fils, et Saint-

Esprit, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

Puis il dit la Prière après la préparation de l'autel :

C'est vous, ô Dieu, qui nous avez enseigné ce grand mystère de salut; c'est vous qui nous avez appelés malgré notre indignité à être les ministres de votre saint autel. O notre Roi, rendez-nous dignes par la vertu de votre Esprit, d'accomplir ce divin ministère, et faites que sans encourir la condamnation devant votre majesté, je vous offre le sacrifice de bénédiction comme témoignage de votre gloire et de la splendeur de votre sainteté.

O Dieu, qui donnez la grâce et envoyez le salut, opérant tout en tout être, faites que notre sacrifice soit agréable à vos yeux, daignez le recevoir en propitiation pour mes péchés et les ignorances de votre peuple, et qu'il devienne saint selon le don du Saint-Esprit. En Jésus-Christ, notre Seigneur, par qui la gloire, l'honneur, la louange et l'adoration vous sont dus avec Lui et l'Esprit-Saint vivifiant et consubstantiel, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen!

Le Prêtre se lave les mains en disant :

Vous m'aspergerez avec l'hysope et je serai purifié, vous me laverez et je deviendrai plus blanc que la neige. Vous me ferez entendre des paroles de joie et mes os humiliés tressailleront d'allégresse.

Je laverai mes mains dans l'innocence et j'entourerai votre autel, ô mon Dieu, pour entendre la voix de vos louanges.

PRIÈRE DE L'OFFERTOIRE.

Le Prêtre prend l'hostie entre ses mains et l'élevant à la hauteur de la tête, il dit :

Faites, Seigneur, que notre sacrifice soit agréable à vos yeux, daignez le recevoir en propitiation pour mes péchés et les ignorances de votre peuple, et qu'il devienne saint selon le don du Saint-Esprit. En Jésus-Christ Notre-Seigneur, par qui la gloire, l'honneur, la louange et l'adoration vous sont dus avec lui et l'Esprit-Saint vivifiant et consubstantiel, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen!

Si le sacrifice est offert à l'intention d'un fidèle défunt, le Prêtre ajoute :

Souvenez-vous, Seigneur, de votre serviteur N., faites-le jouir du lieu du repos, de la paix et du rafraîchissement dans les demeures de vos Justes, dans le sein de nos Pères Abraham, Isaac et Jacob, dans le paradis de la joie.

Si le sacrifice est offert à l'intention d'un malade, le Prêtre dit :

Souvenez-vous, Seigneur, de votre serviteur N., gardez-le par l'ange de la paix et guérissez-le de toutes ses infirmités.

Si le sacrifice est offert à l'intention d'un fidèle en voyage, le Prêtre dit :

Souvenez-vous, Seigneur, de votre serviteur N., gardez-le par l'ange de la paix et rendez-le à sa demeure sain et sauf.

Si le sacrifice est offert à l'intention de quelque fidèle en peine, le Prêtre dit :

Souvenez-vous, Seigneur, de votre serviteur N., gardez-le par l'ange de la paix et délivrez-le de toutes ses angoisses.

Le Prêtre tenant l'hostie élevée à la hauteur de la tête, fait le tour de l'autel, précédé d'un Diacre qui porte les burettes contenant l'eau et le vin, et de deux autres clercs qui tiennent des cierges allumés. En même temps, il dit :

Gloire et honneur ! Honneur et gloire à la Trinité toute sainte, Père, Fils et Saint-Esprit !

Paix et édification pour l'Église de Dieu, une, unique, sainte, catholique et apostolique. Amen !

Souvenez-vous, Seigneur, de ceux qui vous ont offert ces dons et de ceux à l'intention desquels ils les ont offerts ; donnez-leur la récompense céleste !

Souvenez-vous, Seigneur, de ceux qui nous ont recommandé de prier pour eux ; que le Seigneur se souvienne d'eux dans son royaume du ciel !

Pendant que le prêtre et que les autres ministres font le tour de l'autel, le Peuple chante, les jours de dimanche et de fête et dans la cinquantaine de Pâques :

Alleluia ! voici le jour que le Seigneur a fait ; réjouissons-nous en lui et tressaillons d'allégresse !

O Dieu, délivrez-nous ! ô Dieu, aplanissez nos voies ! Béni celui qui vient au nom du Seigneur. Alleluia !

Durant le carême et les jours de jeûne, le peuple chante :

Alleluia! j'entrerai à l'autel du Seigneur, devant la face du Dieu qui donne la joie à ma jeunesse.

Je vous louerai, Seigneur, au son de la cithare, alleluia! Souvenez-vous, Seigneur, de David et de toute sa mansuétude, alleluia!

Les jours ordinaires, le peuple chante :

Le souvenir est au Roi! A vous, Seigneur, l'hommage de mes louanges et de toutes les pensées dignes de vous, alleluia! Les oblations et les sacrifices, daignez les recevoir, alleluia!

Le Prêtre étant remonté à l'autel, se signe en disant :

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, un seul Dieu!

Puis, il bénit trois fois les dons, c'est-à-dire l'hostie, le vin et l'eau, en faisant sur eux le signe de la croix :

Béni le Seigneur Dieu tout-puissant, amen!

Béni son Fils unique, Jésus-Christ, notre Seigneur, amen!

Béni l'Esprit-Saint Paraclet, amen!

Tandis que le Prêtre verse le vin et l'eau dans le calice, et récite la prière de l'offertoire comme plus haut, le Diacre dit :

Amen! amen! amen! Un est le Père Saint! Un est le Fils Saint! Un est l'Esprit Saint! Béni est le Seigneur Dieu dans les siècles des siècles, amen!

Toutes les nations, bénissez le Seigneur! Bénissez-le, tous les peuples, parce que sa miséricorde s'est affermie sur nous et que la vérité du Seigneur demeure pour l'éternité. Amen! alleluia!

Le Peuple dit :

Gloire au Père, et au Fils et au Saint-Esprit, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles! Amen.

PRIÈRE DE L'ACTION DE GRACES, DITE DE S. MARC.

Le Prêtre, signant le peuple : La paix soit avec vous.

Le Peuple : Et avec votre esprit.

Le Prêtre : Rendons grâces au Dieu bienfaiteur et miséri cordieux, Père de Notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur, Jésus-Christ, parce qu'il nous a protégés, aidés, conservés, reçus avec

bonté, traités avec miséricorde, fortifiés et fait parvenir jusqu'à cette heure. Prions-le de nous garder encore en ce saint jour et tous les jours de notre vie, dans la paix, Lui qui est le Tout-Puissant, notre Dieu.

Le Peuple. — Seigneur, ayez pitié!

Le Prêtre. — O Seigneur tout-puissant, Père de Notre-Seigneur, notre Dieu et Sauveur, Jésus-Christ, nous vous remercions de toute chose, pour toute chose et en toute chose, parce que vous nous avez protégés, aidés, conservés, reçus avec bonté, traités avec miséricorde, fortifiés et fait parvenir jusqu'à cette heure, nous rendant dignes de nous tenir debout à cet autel et de vous demander miséricorde pour tout votre peuple.

Le Diacre. — Priez pour que le Seigneur ait pitié de nous dans sa miséricorde, nous écoute et nous aide, pour qu'il agrée les supplications que ses saints lui adressent continuellement en notre faveur, pour qu'il nous pardonne nos péchés et nous rende dignes de participer à ses mystères sacrés et d'y trouver la rémission de nos péchés.

Le Peuple. — Seigneur, ayez pitié!

Le Prêtre. — Nous conjurons votre bonté, ô ami du genre humain; donnez-nous d'achever ce saint jour et tous les jours de notre vie en toute paix, avec votre sainte crainte. Toute envie, toute tentation, toute œuvre de Satan, tout conseil des hommes méchants, toute attaque de la part des ennemis visibles et invisibles, éloignez-les de nous (*il se signe*), de tout votre peuple (*il signe l'assistance*) et de cette table (*il signe la table sainte*). Comblez-nous de tous les biens et de tous les dons convenables. Car c'est vous qui nous avez donné la puissance de fouler aux pieds les serpents, les scorpions et toute vertu de l'ennemi. Ne nous induisez pas en tentation, mais délivrez-nous du méchant. Par la grâce, la miséricorde et l'amour de votre Fils unique, Notre-Seigneur, notre Dieu et Sauveur, Jésus-Christ, par qui la gloire, l'honneur, la louange et l'adoration vous sont dûs avec lui et l'Esprit Saint vivifiant et consubstantiel, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

INTRODUCTION A L'OBLATION DU PAIN ET DU CALICE — PRIÈRE DE SAINT MARC.

Le Prêtre. — O Seigneur Dieu, Jésus-Christ, Fils unique et Verbe éternel du Père immaculé, consubstantiel à lui avec le Saint Esprit, vous êtes le pain vivifiant, descendu du ciel et vous avez daigné devenir un agneau sans tache pour la vie du monde. Nous conjurons votre bonté, ô ami du genre humain; révélez votre face sur ce pain et sur ce calice que nous avons posés sur votre table sacerdotale. Bénissez-les ✝, sanctifiez-les ✝, purifiez-les ✝ et convertissez-les, de sorte que ce pain devienne votre saint corps et que le mélange de ce calice devienne votre précieux sang, et que l'un et l'autre puissent ainsi devenir la résurrection, la guérison et le salut de nos âmes, de nos corps et de nos esprits. Car vous êtes notre Dieu, et à vous sont dues la gloire et la puissance dans l'unité du Père très bon et du Saint-Esprit vivifiant, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen. *Il couvre les dons et descend au bas de l'autel.*

L'ABSOLUTION DU FILS — PRIÈRE DE SAINT MARC.

Le Prêtre récite sur l'assistance agenouillée : O Seigneur Jésus-Christ, Fils unique et Verbe du Père, qui avez rompu les liens de nos péchés par votre passion salutaire et vivifiante, qui avez soufflé sur la face de vos saints apôtres en leur disant : Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez; Vous, qui par vos saints apôtres avez accordé à ceux qui sans cesse exercent les fonctions sacerdotales dans votre Église, de remettre les péchés sur la terre, de lier et de délier tous les nœuds de l'iniquité, nous conjurons votre bonté, ô ami du genre humain, pour vos serviteurs, mes pères et mes frères, et pour mon humilité, pour nous tous qui inclinons nos fronts devant votre sainte gloire. Traitez-nous avec miséricorde et brisez les liens de nos péchés; si nous avons failli contre vous sciemment ou par ignorance, par faiblesse, par parole, par action ou par omission, Vous qui connaissez la fragilité humaine, ô Dieu de

bonté et d'amour, de grâce pardonnez-nous nos péchés, bénissez-nous, purifiez-nous, absolvez-nous et absolvez tout votre peuple. Remplissez-nous de votre crainte, formez-nous à l'accomplissement de votre volonté, parce que vous êtes notre Dieu; et à vous sont dus la gloire, l'honneur, la louange et l'adoration avec votre Père, le Dieu bon, et le Saint Esprit, vivifiant et consubstantiel, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

Vos serviteurs, les ministres en ce jour : l'higoumène, le prêtre, le diacre, les clercs, tout le peuple et mon humilité, que tous soient absous de la bouche de la Trinité toute sainte, Père, Fils et Saint-Esprit; de la bouche de l'Église de Dieu, une unique, sainte, catholique et apostolique; de la bouche des douze apôtres, et du contemplateur de la Divinité, Marc l'Apôtre, l'Évangéliste et le Martyr; de la bouche de saint Athanase l'apostolique, de saint Jean Chrysostome, de saint Cyrille, de saint Basile et de saint Grégoire, de la bouche des 318 Pères de Nicée, des 150 de Constantinople, des 200 d'Éphèse, des 630 de Chalcédoine, et de l'universalité des Évêques rassemblés dans tous les autres Conciles orthodoxes; de la bouche de notre Très-Saint Père le Pape N., de notre vénérable Seigneur le Patriarche Amba N., ainsi que de leur collègue dans le sacré ministère, notre évêque Amba N., et enfin de la bouche de mon humilité. Car béni et glorieux est votre saint nom, ô Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

LES TROIS ÉPITRES.

Le Prêtre récite la prière de l'encens, qui précède la lecture de l'Épître de saint Paul :

O Dieu éternel, sans commencement et sans fin, grand dans vos conseils, puissant en vos actes, qui êtes présent en tout lieu et avec tout être, assistez-nous, Seigneur, et soyez au milieu de nous.

Purifiez nos cœurs, sanctifiez nos âmes, délivrez-nous de tous les péchés que nous avons commis volontairement ou involontairement.

Donnez-nous de vous offrir l'oblation raisonnable, le sacrifice de la bénédiction et l'encens spirituel qui pénètre au delà du voile de votre sanctuaire, jusqu'au saint des saints.

Le Prêtre fait trois fois le tour de l'autel, puis encense successivement l'autel, les saintes images, les Pères présents et tout le peuple.

Le Prêtre, après l'Apostolos, c'est-à-dire après la lecture de la leçon tirée des Épîtres de saint Paul, récite secrètement la prière suivante : O Dieu de toute science, qui accordez la sagesse et découvrez ce qu'il y a dans la profondeur des ténèbres, qui donnez la parole à ceux qui évangélisent avec une grande force, vous avez daigné dans votre bonté appeler Paul le persécuteur et faire de lui un vase d'élection. Il vous a plu de l'associer à vos saints Apôtres, pour qu'il prêchât avec eux l'Évangile de votre royaume, ô Christ, notre Dieu !

Nous conjurons votre bonté, ô ami du genre humain, accordez-nous, ainsi qu'à tout votre peuple, un esprit droit et une intelligence pure, afin que nous puissions connaître et comprendre tous les avantages des enseignements sacrés que l'Apôtre vient de nous donner. Et comme il a porté votre ressemblance, ô maître de la vie, rendez-nous dignes de l'imiter dans sa foi et dans ses œuvres, exaltant sans cesse votre saint nom et nous glorifiant en tout temps, de votre croix.

Puis le Diacre lit le catholicon, c'est-à-dire la leçon tirée de l'une des Épîtres catholiques.

Le Prêtre, après cette lecture, dit secrètement : O Seigneur notre Dieu, qui par vos saints Apôtres nous avez révélé le mystère de votre Évangile qui est la gloire de votre Christ, et qui leur avez donné, selon les richesses infinies de votre grâce, de prêcher à toutes les nations les incompréhensibles trésors de votre miséricorde, nous vous supplions, ô notre Roi, rendez-nous dignes d'avoir part à leur sort et à leur héritage. Donnez-nous de marcher toujours sur leurs traces, d'imiter leurs combats et de participer aux tribulations qu'ils ont subies pour la justice.

Gardez cette Église que vous avez fondée par eux, bénissez les brebis de votre troupeau, et donnez la croissance à cette vigne que votre droite a plantée. En Jésus-Christ notre Seigneur, etc...

Le Prêtre, avant la lecture du Praxis, c'est-à-dire de la leçon tirée des Actes des Apôtres, dit secrètement la prière suivante, appelée prière de l'encens du Praxis : O Dieu, qui avez agréé le sacrifice d'Abraham, et au lieu d'Isaac vous êtes préparé un agneau, daignez aussi accepter de nos mains le sacrifice de cet encens et envoyez-nous en échange votre miséricorde si abondante. Délivrez-nous de la fétidité du péché et rendez-nous dignes de servir devant votre bonté, ô ami du genre humain, dans la pureté et la justice tous les jours de notre vie.

Le Prêtre fait trois fois le tour de l'autel, et encense successivement l'autel, les saintes images, les Pères présents et tout le peuple. Pendant la lecture de la leçon des Actes des Apôtres, il récite debout à la porte du chœur, et en encensant l'assistance, la prière suivante, appelée la confession du peuple : O Dieu, qui avez reçu la confession du larron sur la glorieuse croix, recevez la confession de votre peuple et pardonnez-lui tous ses péchés à cause de votre saint nom, qui a été invoqué sur nous.

Après la lecture des trois Épitres, le trisagion est chanté trois fois, une fois par les ministres qui servent à l'autel, une fois par les clercs qui sont au chœur, une troisième fois par le peuple :

O Dieu Saint, ô Saint Fort, ô Saint Immortel, ayez pitié de nous!

Le Chœur. — Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit!

Le Peuple. — Maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen!

L'ÉVANGILE.

Le Prêtre. — La paix soit avec tous.

Le Peuple. — Et avec votre esprit.

Le Prêtre récite l'oraison de l'Évangile : O Seigneur Jésus-Christ, notre Dieu, qui avez dit aux saints Apôtres : Plusieurs prophètes et plusieurs justes ont souhaité de voir ce que vous voyez et ne l'ont pas vu, et d'entendre ce que vous entendez et ne l'ont pas entendu; mais vous, heureux sont vos yeux, parce qu'ils voient, et heureuses sont vos oreilles parce qu'elles enten-

dent! Rendez-nous dignes par les prières de vos saints, d'écouter votre Évangile sacré et d'y conformer notre conduite.

Le Diacre. — Priez pour le saint Évangile.

Le Peuple. — Seigneur, ayez pitié!

Le Prêtre. — Souvenez-vous, ô notre Roi, de tous ceux qui nous ont recommandé de nous souvenir d'eux dans les prières que nous vous adressons. O Seigneur, notre Dieu, donnez le repos aux morts et la guérison aux infirmes. Car vous êtes notre vie, notre salut, notre espérance, notre guérison et notre résurrection à tous! Nous vous envoyons dans les hauteurs la gloire, l'honneur et l'adoration avec votre Père très bon et l'Esprit Saint vivifiant et consubstantiel avec vous, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen!

Le Diacre. — Tenez-vous debout avec crainte devant Dieu pour entendre la lecture du Saint Évangile.

Le Prêtre. — Béni celui qui vient au nom du Seigneur!... Chapitre du Saint Évangile selon saint N.

Le Peuple. — Gloire à vous, Seigneur!

Le Prêtre, ou le Diacre, lit l'Évangile, à la fin duquel le peuple répond : Gloire à notre Dieu dans les siècles des siècles. Amen!

Le Prêtre, après l'Évangile, récite cette prière : O Dieu clément et riche en miséricorde, Dieu de vérité, recevez nos prières et nos supplications, recevez nos demandes, notre pénitence et notre confession sur votre autel, saint, immaculé et céleste. Rendez-nous dignes d'écouter vos saints Évangiles et d'observer vos commandements et vos préceptes, et de porter des fruits abondants, cent, soixante et trente.

Le Prêtre dit ensuite secrètement la prière suivante, dite prière du voile, attribuée à saint Jacques l'Apôtre : O Dieu, qui, à cause de votre amour pour les hommes, avez envoyé votre Fils unique au monde pour qu'il ramenât à vous la brebis égarée, nous vous prions, Seigneur, ne nous rejetez pas au moment où nous offrons ce sacrifice redoutable et non sanglant. Car nous ne mettons pas notre confiance en notre justice, mais en votre miséricorde, par laquelle vous avez vivifié notre race.

Nous supplions votre bonté, ô ami du genre humain, ne permettez pas qu'il tourne à notre condamnation, ni à celle de votre peuple, ce mystère que vous avez disposé pour notre salut,

mais qu'il procure plutôt la rémission de nos péchés et le pardon de nos fautes, ainsi que l'honneur et la gloire de votre saint nom, ô Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen!

Le Peuple. — Béni soit le Père, le Fils et le Saint-Esprit, bénie soit la Trinité parfaite; nous l'adorons et nous la glorifions!

LES TROIS ORAISONS QUI PRÉCÈDENT LE CREDO.

Le Prêtre. — La paix soit avec tous.

Le Peuple. — Et avec votre esprit.

Le Prêtre dit la première oraison, qui est celle de la paix de l'Église. — Prions encore le Dieu tout puissant, Père de notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ.

Nous invoquons et nous supplions votre bonté, ô ami du genre humain; souvenez-vous, Seigneur, de la paix de votre Église, une, unique, sainte, catholique et apostolique.

Le Diacre. — Priez pour la paix de l'Église orthodoxe de Dieu, une, unique, sainte, catholique et apostolique.

Le Prêtre continue : Celle qui s'étend d'une extrémité du monde à l'autre. Tous les peuples et tous les fidèles, bénissez-les. Donnez la paix céleste à nos cœurs, et même la paix de cette vie, ne nous la refusez pas. Le roi, les armées, les princes et les ministres, nos voisins et nos alliés, ornez-les de toute paix. O roi de la paix, donnez-nous votre paix. Vous, qui nous avez accordé toute chose, gagnez-nous à vous; car nous ne connaissons personne autre que vous et nous ne cessons d'invoquer votre saint nom. Que nos âmes soient vivifiées par votre esprit, et ne permettez pas que la mort du péché règne sur nous, qui sommes vos serviteurs, ni sur tout votre peuple.

Le Peuple. — Seigneur, ayez pitié!

Le Prêtre dit ensuite l'oraison des Pères, c'est-à-dire, la prière pour le Pape, le Patriarche, l'Évêque diocésain et l'universalité de l'Épiscopat catholique : Prions encore le Dieu tout puissant, Père de notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ.

Nous invoquons et nous supplions votre bonté, ô ami du genre humain. Souvenez-vous, Seigneur, du Pontife suprême

notre Très-Saint Père le Pape de Rome Amba N., et de notre bienheureux Père le Patriarche Amba N., et de leur collègue dans le sacré ministère, notre Évêque Amba N.

Le Diacre. — Priez pour le pontife suprême le Pape de Rome Amba N., et pour notre pontife Amba N., pape et patriarche, seigneur archevêque de la grande ville d'Alexandrie et pour tous nos Évêques orthodoxes.

Le Prêtre continue : Conservez-les durant de nombreuses et paisibles années; qu'ils accomplissent selon votre volonté sainte et bienheureuse le sacré ministère du Pontificat que vous leur avez confié; qu'ils jugent par la parole de vérité avec droiture, qu'ils paissent votre peuple dans la pureté et la justice.

Aux Évêques orthodoxes, aux prêtres, aux diacres et à l'universalité de votre Église, une, unique, sainte, catholique et apostolique, daignez accorder la paix et le salut en tout lieu.

Les prières qu'ils vous adressent pour nous et pour tout votre peuple, comme celles que nous vous adressons pour eux, daignez les recevoir sur votre autel saint, spirituel et céleste, avec l'odeur de l'encens.

Tous leurs ennemis visibles ou invisibles, humiliez-les et écrasez-les promptement sous leurs pieds; et eux-mêmes, gardez-les dans la paix et la justice au sein de votre sainte Église.

Le Peuple. — Seigneur, ayez pitié!

Le Prêtre récite l'oraison, dite de l'assistance, c'est-à-dire la prière pour le peuple présent : Prions encore le Dieu tout puissant, Père de Notre-Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ.

Nous invoquons et nous supplions votre bonté, ô ami du genre humain; souvenez-vous, Seigneur, de nos assemblées, bénissez-les.

Le Diacre. — Priez pour notre réunion dans cette sainte Église et pour ceux qui se sont associés à nous.

Le Prêtre continue : Donnez à ces lieux d'être sans trouble et sans défaut, afin que nous puissions selon votre volonté sainte et bienheureuse en faire des maisons de prière, des maisons de pureté, des maisons de bénédiction.

Gardez-les, Seigneur, et faites-en jouir vos serviteurs qui viendront après nous jusqu'à la fin des temps.

Levez-vous, Seigneur, et que tous vos ennemis soient dis-

persés; que devant votre face fuient tous ceux qui haïssent votre saint nom; et que votre peuple par la bénédiction devienne des milliers de mille et des millions de millions, accomplissant tous votre sainte volonté!

Le Peuple debout récite la confession orthodoxe : En vérité nous croyons en un seul Dieu, le Père tout puissant, créateur du ciel et de la terre, des choses visibles et des choses invisibles.

Nous croyons en un seul Seigneur, Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, né du Père avant tous les siècles, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, engendré, non créé, consubstantiel au Père, par qui tout a été fait, qui pour nous, hommes, et pour notre salut, est descendu du ciel, a pris chair de la Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit, s'est fait homme, a été crucifié pour nous sous Ponce-Pilate, a souffert, a été enseveli, est ressuscité des morts le troisième jour selon les Écritures, est monté aux cieux, est assis à la droite du Père et viendra de nouveau dans sa gloire pour juger les vivants et les morts, et dont le règne n'aura pas de fin.

Et nous croyons au Saint-Esprit, le Seigneur vivifiant, qui procède du Père et du Fils, que nous adorons et glorifions avec le Père et le Fils, qui a parlé par les Prophètes; et à l'Église une, sainte, catholique et apostolique.

Nous croyons un seul baptême pour la rémission des péchés, et nous attendons la résurrection des morts et la vie des siècles à venir. Amen.

Le Prêtre se lave les mains, en disant : Vous m'aspergerez avec l'hysope et je serai purifié. Vous me laverez et je deviendrai plus blanc que la neige.

Vous me ferez entendre des paroles de joie, et mes os humiliés tressailleront d'allégresse.

Je laverai mes mains dans l'innocence, et j'entourerai votre autel, ô mon Dieu, pour entendre la voix de vos louanges.

LA PRIÈRE DU BAISER DE PAIX.

Le Prêtre. — La paix soit avec tous.

Le Peuple. — Et avec votre esprit.

Le Prêtre dit la prière du baiser : O Dieu grand et éternel, qui avez créé l'homme dans l'innocence, et qui, par l'incarnation vivifiante de Votre Fils unique, notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, avez détruit la mort, introduite dans le monde par l'envie du démon; vous, qui avez rempli la terre de la paix céleste pour laquelle les armées des Anges vous glorifient, disant : Gloire à Dieu dans les hauteurs, paix sur la terre, et bonne volonté aux hommes!

Le Diacre. — Priez pour la paix et la charité parfaite, et pour le saint baiser des Apôtres.

Le Prêtre continue : Par votre complaisance, ô Seigneur, remplissez nos cœurs de votre paix. Purifiez-nous de toute souillure, de toute ruse, de toute dissimulation, de toute malice, et de toute pensée mauvaise conduisant à la mort. Rendez-nous dignes, ô notre Roi, de nous donner mutuellement un saint baiser, afin que, sans encourir la condamnation, nous participions à vos dons immortels et célestes. En Jésus-Christ, notre Seigneur.

Le Diacre. — Embrassez-vous d'un saint baiser.

Autre oraison pour le saint baiser : Ils surpassent toute expression de la parole et toute conception de l'esprit, vos dons, ô notre roi! Car ce que vous avez caché aux sages et aux prudents, vous l'avez révélé à nous, les petits enfants! Et ce que les prophètes et les rois avaient souhaité de voir et n'ont pas vu, vous nous l'avez accordé à nous, pauvres pécheurs, pour que nous en soyons les ministres et que nous y trouvions la sanctification; il vous a plu de nous accorder les bienfaits de l'incarnation de Votre Fils unique, et de réaliser pour nous le mystère de ce grand sacrifice, que n'entoure point le sang de la loi ou la justice de la chair, mais où se trouvent l'agneau spirituel et le glaive mystique et incorporel. Au moment où nous offrons cette oblation sainte à votre majesté, nous conjurons votre bonté, ô ami du genre humain, purifiez nos lèvres, dissipez de notre esprit tout fantôme et toute illusion; par la grâce céleste de votre Esprit, rendez-nous dignes de nous donner mutuellement un saint baiser, afin que, sans encourir la condamnation, nous puissions participer à vos mystères immortels et célestes. En Jésus-Christ, notre Seigneur.

Le Chœur. — Venez à nous, aujourd'hui, ô Christ, notre Roi,

et illuminez-nous de votre sublime divinité. Envoyez sur nous la grande grâce de votre Saint Esprit Paraclet.

LA GRANDE ACTION.

Le Diacre. — Approchez-vous, approchez-vous, approchez-vous selon l'ordre; tenez-vous debout avec tremblement; regardez vers l'Orient, dites : Miséricorde, paix et sacrifice de louange.

Le Peuple. — Miséricorde, paix et sacrifice de louange.

Le Prêtre signe le peuple : Le Seigneur soit avec vous tous.

Le Peuple. — Et avec votre esprit.

Le Prêtre signe les clercs : En haut vos cœurs.

Le Peuple. — Nous les avons auprès du Seigneur.

Le Prêtre se signe lui-même : Rendons grâces au Seigneur.

Le Peuple. — Il est juste et digne.

Le Prêtre. — Il est juste et digne; il est juste et digne, en vérité il est juste et digne de vous louer et de vous bénir, Vous qui êtes le Seigneur Dieu de vérité, dont l'éternité précède tous les siècles et dont le règne est immortel; qui habitez dans les hauteurs et daignez abaisser vos regards sur notre bassesse; créateur du ciel et de la terre, de la mer et de tout ce qu'ils renferment; Père de notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, par qui vous avez créé toutes choses, ce qui est visible et ce qui est invisible, qui êtes assis sur le trône de votre gloire et recevez les adorations de toutes les Puissances célestes.

Le Diacre. — Que ceux qui sont assis se lèvent.

Le Prêtre continue : Vous, devant qui se tiennent les Anges, les Archanges, les Principautés, les Dominations, les Trônes, les Vertus.

Le Diacre. — Regardez vers l'Orient.

Le Prêtre continue : Vous, devant qui se tiennent les Chérubins pleins d'yeux et les Séraphins aux six ailes, chantant sans cesse et sans interruption.

Le Diacre. — Venez à cette table, bénissons Dieu avec les chœurs célestes.

Le Chœur. — Chantons avec les Anges et les chœurs célestes les louanges de celui qui est Père, Fils et Saint-Esprit.

Le Peuple. — Le ciel se réjouit et la terre tressaille d'allégresse ; les Chérubins, étendant leurs ailes, s'écrient trois fois en l'honneur de la Trinité...

Tous ensemble. — Saint, saint, saint est le Dieu des armées! Le ciel et la terre sont pleins de sa sainte gloire.

Le Prêtre. — Saint, saint, saint est en vérité le Seigneur notre Dieu, qui nous a créés et nous a placés dans le jardin de délices! Quand nous avons transgressé votre loi par la suggestion du serpent, nous avons été déchus de la vie éternelle, et nous avons été exilés du paradis de la joie. Cependant vous ne nous avez pas rejetés entièrement, mais vous nous avez aussitôt visités par vos saints Prophètes; et dans la plénitude des temps, vous êtes apparu à nous, qui étions assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort, par votre Fils unique, notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur, Jésus-Christ, qui est né de la Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit.

Le Peuple. — Amen.

Le Prêtre continue : Il s'est incarné et s'est fait homme; il nous a enseigné le chemin du salut; il nous a accordé la grâce de la naissance céleste par l'eau et l'esprit; il nous a réunis en un peuple choisi, nous purifiant par votre Esprit-Saint. Lui, qui a aimé les siens qui étaient en ce monde, a donné sa vie pour nous délivrer de la mort qui régnait sur nous à cause de nos péchés; il est descendu aux enfers par la puissance de sa croix.

Le Peuple. — Amen, je crois.

Le Prêtre. — Il est ressuscité des morts le troisième jour, il est monté aux cieux, il s'est assis à votre droite, ô Père; il a fixé le jour de la rétribution, où il viendra juger le monde dans la justice et rendre à chacun selon ses œuvres.

Le Peuple. — Selon votre miséricorde, Seigneur, et non selon nos iniquités.

Le Prêtre encense ses mains, qu'il pose ensuite sur les dons sacrés : Et il nous a laissé ce grand mystère de la piété : car ayant résolu de se livrer à la mort pour la vie du monde, Il prit du pain en ses mains saintes, pures, bienheureuses et vivifiantes.

Le Peuple. — Nous croyons que c'est la vérité. Amen!

Le Prêtre levant les yeux au ciel : Il leva ses yeux au ciel

vers vous, son Père et le Seigneur de toutes choses. Il rendit grâces †.

Le Peuple. — Amen.

Le Prêtre. — Il le bénit †.

Le Peuple. — Amen.

Le Prêtre. — Il le sanctifia †.

Le Peuple. — Amen, amen, amen, nous croyons, nous confessons, nous glorifions.

Le Prêtre fend légèrement l'hostie : Il le rompit et le donna à ses apôtres bien-aimés, en leur disant : Prenez et mangez-en tous. Ceci est mon Corps, qui sera rompu pour vous et livré pour plusieurs en rémission des péchés. Faites ceci en mémoire de moi. (*Il adore le saint corps*).

Le Peuple. — Nous croyons que c'est la vérité. Amen.

Le Prêtre. — De même après le souper, il prit le calice et y versa du vin et de l'eau. Il rendit grâces †.

Le Peuple. — Amen.

Le Prêtre. — Il le bénit †.

Le Peuple. — Amen.

Le Prêtre. — Il le sanctifia †.

Le Peuple. — Amen, amen, amen, nous croyons, nous confessons, nous glorifions.

Le Prêtre. — Il le goûta et le donna à ses apôtres bien-aimés, en leur disant : Prenez et buvez-en tous; ceci est mon sang, le sang du nouveau Testament, qui sera répandu pour vous et livré pour plusieurs en rémission des péchés. Faites ceci en mémoire de moi. (*Il adore le précieux sang*).

Le Peuple. — Amen, nous croyons que c'est la vérité, amen!

Le Prêtre désignant le corps et le calice : Toutes les fois que vous mangerez de ce pain ou que vous boirez de ce calice, vous annoncerez ma mort, vous confesserez ma résurrection et vous ferez mémoire de moi jusqu'à ce que je vienne.

Le Peuple. — Amen, amen, amen. Nous annonçons, ô Seigneur, votre mort, nous confessons votre résurrection et votre sainte ascension; nous vous louons, nous vous bénissons, nous vous rendons des actions de grâces, nous vous adressons des supplications, ô notre Dieu!

Le Prêtre. — Nous aussi, nous faisons mémoire de sa sainte

passion, de sa résurrection d'entre les morts, de son ascension au ciel, de sa session à votre droite, ô Père, de son second avènement redoutable et glorieux, et nous vous offrons des oblations de vos propres dons et de ce qui est à vous, selon toute chose, pour toute chose et en toute chose.

Le Peuple. — Adorez Diéu avec crainte et tremblement!

Le Prêtre prosterné depuis la consécration, s'écrie : Nous vous louons, nous vous bénissons, nous vous servons, nous vous adorons.

Le Prêtre. — Nous vous supplions, ô Christ notre Dieu, nous, pauvres pécheurs et vos indignes serviteurs; nous vous adorons, conjurant votre bonté pleine de complaisance, afin que votre Esprit-Saint descende sur nous et sur ces dons, les purifie et les révèle le Saint des Saints!

Le Diacre. — Soyez attentifs.

Le Prêtre continue, signant le corps trois fois : Que ce pain devienne le corps saint †.

Le Diacre. — Amen.

Le Prêtre continue : De notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ †, qui est donné comme rémission des péchés et vie éternelle à ceux qui y participent †.

Le Diacre. — Amen, je crois.

Le Prêtre signe le calice trois fois : Et ce calice, qu'il le fasse le sang précieux †.

Le Diacre. — Amen.

Le Prêtre. — De notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur, Jésus-Christ †, qui est donné comme rémission des péchés et vie éternelle à ceux qui y participent †.

Le Diacre. — Amen, je crois.

Le Peuple. — Seigneur, ayez pitié! Seigneur, ayez pitié! Seigneur, ayez pitié!

Le Prêtre. — Rendez-nous dignes, ô notre Roi, de trouver dans vos saints mystères la pureté de nos âmes, de nos corps et de nos esprits, afin que nous devenions avec vous un même corps et un même esprit, et que nous puissions avoir part à l'héritage des saints, qui vous ont plu dès l'origine.

MEMENTO DES VIVANTS.

Le Prêtre. — Souvenez-vous, Seigneur, de votre Église une, unique, sainte, catholique et apostolique, que vous avez rachetée par le sang précieux de votre Christ; gardez-la dans la paix, avec tous les Évêques orthodoxes qui sont dans son sein. En premier lieu, souvenez-vous, Seigneur, du Pontife suprême, notre très-saint Père le Pape de Rome Amba N., de notre bienheureux Père le Patriarche d'Alexandrie Amba N., et de leur collègue dans le sacré ministère notre Évêque Amba N., comme aussi de tous ceux qui avec eux prêchent la parole de vérité avec droiture; conservez-les à votre Église, et donnez-leur de paître votre troupeau dans la paix.

Souvenez-vous, Seigneur, des higoumènes, des prêtres orthodoxes et des diacres, de tous les ministres de l'autel, de tous ceux qui vous ont voué leur virginité et de toute la pureté de votre peuple. Souvenez-vous de nous tous, Seigneur, et ayez pitié de nous tous ensemble.

Le Peuple. — Ayez pitié de nous, ô Dieu, ô Père, ô Tout-Puissant!

Le Prêtre. — Souvenez-vous, Seigneur, du salut de ce saint lieu et de toutes les demeures de nos Pères orthodoxes, et de tous ceux qui y habitent avec la foi de Dieu.

Le Diacre. — Priez pour le salut du monde entier, pour le salut de cette ville, de toutes les cités, de tous les pays et de tous les monastères.

Le Prêtre dit ensuite la prière des trois saisons. Durant la saison des semailles, il dit : Daignez, Seigneur, bénir les semences, les plantes et les productions des champs en cette année.

Durant la saison des fruits, il dit : Daignez, Seigneur, bénir la température du ciel et les fruits de la terre en cette année.

Durant la saison des eaux, il dit : Daignez, Seigneur, bénir les eaux du fleuve en cette année.

Puis, il continue : Par votre grâce, faites-les parvenir à la hauteur convenable. Réjouissez la face de la terre, que ses champs soient arrosés et ses productions multipliées; préparez-la

aux semailles et à la moisson, et gouvernez notre vie ainsi qu'il convient. Dans votre bonté bénissez les prémices de l'année en faveur des pauvres de votre peuple, de la veuve, de l'orphelin, du voyageur et de l'hôte, aussi de nous tous, qui mettons en vous notre confiance et invoquons votre saint nom. Car les yeux de tous les êtres sont fixés sur vous, et c'est vous qui leur donnez leur nourriture en temps opportun. Traitez-nous selon votre bonté, ô vous, qui nourrissez toute chair; remplissez nos cœurs de joie et d'allégresse, afin que, pourvus du nécessaire en toutes choses et en tout temps, nous abondions en toute œuvre sainte.

Le Peuple. — Seigneur, ayez pitié.

Le Prêtre. — Souvenez-vous, Seigneur, de ceux qui vous ont offert ces dons et de ceux à l'intention desquels il les ont offerts ; donnez-leur à tous la récompense du ciel.

Le Diacre. — Priez pour ces dons saints et précieux, pour nos sacrifices et ceux qui les ont offerts.

Le Peuple. — Seigneur, ayez pitié!

MEMENTO DES SAINTS ET DES MORTS.

Le Prêtre. — Et maintenant, Seigneur, nous nous conformons à l'ordre que votre Fils unique nous a donné de participer à la mémoire de vos Saints. Souvenez-vous de tous les saints qui vous ont plu dès l'origine : de nos Pères les patriarches, les prophètes, les apôtres, les évangélistes, les martyrs, les confesseurs et de tous les justes qui ont été consommés dans la foi, principalement de celle qui est pleine de grâce et vierge en tout temps, la Bienheureuse Marie, mère de Dieu; de saint Jean-Baptiste le précurseur et le martyr, de saint Étienne protodiacre et protomartyr, de saint Marc, contemplateur de Dieu, évangéliste, apôtre et martyr, de notre patriarche Athanase l'apostolique, de saint Cyrille, de saint Jean Chrysostome, de saint Basile, de saint Grégoire, du grand saint Antoine, de saint Paul, des deux Macaires, du saint dont nous faisons mémoire spéciale en ce jour, et de tout le chœur des Saints.

Par leurs prières et leurs supplications, ayez pitié de nous et

daignez nous sauver à cause de votre saint nom qui a été invoqué sur nous.

Le Diacre. — Que les lecteurs récitent les noms de nos patriarches qui se sont endormis; que le Seigneur accorde le repos à leurs âmes et nous pardonne nos péchés. (*Le lecteur récite alors les diptyques*).

Le Prêtre dit le memento des morts : Souvenez-vous encore, Seigneur, de tous ceux qui se sont endormis, dans les ordres du sacerdoce ou dans le degré des laïques. Daignez donner le repos à toutes leurs âmes dans le sein de nos Pères Abraham, Isaac et Jacob. Faites-les monter aux lieux verdoyants, sur les eaux de quiétude dans le paradis de la joie, demeure d'où sont éloignés toute angoisse du cœur, toute tristesse et tout gémissement, dans la lumière de vos saints.

Le Prêtre dit ensuite l'oraison, appelée de la bénédiction. En récitant cette prière, il aura la main gauche tendue vers le Saint Corps, et la main droite levée sur le peuple pour le bénir : Que le Seigneur ait pitié de nous, nous bénisse, révèle sa face sur nous et nous couvre de sa miséricorde. O Dieu, sauvez votre peuple, bénissez votre héritage, paissez votre troupeau et exaltez-le éternellement! Exaltez la puissance du nom chrétien par la vertu vivifiante de la croix, ainsi que par les prières que ne cessent de vous adresser pour nous Notre-Dame et Reine, la mère de Dieu, la Vierge Marie, les trois grands Esprits lumineux, Michel, Gabriel et Raphaël, les quatre animaux incorporels, les vingt-quatre anciens, tous les chœurs des anges et toutes les phalanges célestes; par les supplications des patriarches, des prophètes, des apôtres, des martyrs, de ceux qui ont porté la livrée de la croix, de tous les saints et de toutes les vierges; par la bénédiction du Saint de ce jour, de l'ange de ce saint sacrifice, de la mère de Dieu, la Vierge Marie, au commencement et à la fin. Que cette bénédiction sainte, la puissance, la grâce et l'aide de ces saints soient toujours avec nous. Amen!

Le Peuple. — Gloire à vous, Seigneur! Seigneur, ayez pitié! Seigneur, bénissez! Seigneur, donnez le repos! Amen.

Le Prêtre. — A ceux dont vous avez rappelé à vous les âmes, Seigneur, donnez le repos dans le paradis de la joie, dans l'éternelle région des vivants, dans la Jérusalem céleste, dans la

cité bienheureuse. Et nous, voyageurs en ce bas monde, gardez-nous dans votre foi, accordez-nous votre paix jusqu'à la fin et conduisez-nous à votre royaume.

Le Peuple. — Amen.

Le Prêtre continuant : Afin qu'en cela aussi, comme en toute chose, soit glorifié, béni et exalté votre grand et saint nom, lequel est honoré et béni en toute chose avec Jésus-Christ, votre Fils unique et le Saint Esprit!

Le Peuple. — Maintenant, comme au commencement, et dans les siècles des siècles. Amen!

LES PRIÈRES DE LA FRACTION.

Le Prêtre. — La paix soit avec tous.

Le Peuple. — Et avec votre esprit.

Le Prêtre dit la préface de la fraction : Rendons grâces au Dieu tout-puissant, Père de notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, de ce qu'il nous a rendus dignes de nous tenir debout en ce saint lieu, de lever nos mains vers le ciel et de servir son saint nom. Supplions-le encore, lui qui est le tout-puissant, le Seigneur, notre Dieu, de nous rendre dignes de la participation et de la communion à ses mystères divins et immortels (*il tient l'hostie à la main*) qui sont le corps sacré, (*il élève l'hostie au-dessus du calice*) et le sang précieux de son Christ. (*Il fléchit les genoux.*)

Le Peuple, s'agenouillant : Nous adorons votre corps sacré et votre sang précieux; Seigneur, ayez pitié!

Le Prêtre dit ensuite la prière de la fraction : O Seigneur, Dieu grand et éternel, dont la gloire est admirable; vous, qui gardez fidèlement votre alliance et vos promesses envers ceux qui vous aiment de tout leur cœur; vous, qui nous avez délivré de nos péchés par votre Fils unique, Jésus-Christ, Notre-Seigneur, la vie de tout être; vous, l'appui de ceux qui recourent à vous, et l'espérance de ceux qui crient vers vous; vous, devant qui se tiennent des milliers de mille et des millions de millions d'anges, d'archanges, de chérubins et de séraphins, et la multitude incalculable des Vertus célestes; vous, qui avez sanctifié ces dons par la descente de votre Saint-Esprit sur eux; purifiez-

nous, ô Seigneur, de nos fautes secrètes et de nos péchés apparents; que toute pensée contraire à votre bonté, ô ami du genre humain, s'éloigne de nous; purifiez nos âmes, nos corps et nos esprits, afin que, avec un cœur pur, une âme illuminée, un visage sans confusion, une foi sincère, une charité parfaite, et une espérance inébranlable, nous osions avec confiance et sans crainte nous adresser à vous, Père saint, qui êtes au ciel, et vous dire : Notre Père! (*Le peuple récite le Pater.*)

Autre prière de la fraction, dite de saint Marc : Comme vous nous avez donné la grâce de la filiation par le bain de la régénération et par la rénovation de l'Esprit-Saint, maintenant rendez-nous dignes de vous invoquer, ô Père, sans feinte, avec un cœur pur, une intention sincère et des lèvres enflammées, afin que, laissant de côté la vaine loquacité des nations et l'orgueil des Juifs, nous puissions vous adresser nos supplications conformément à la loi salutaire de votre Fils unique, avec une voix humble, comme il convient à des chrétiens et avec la pureté de l'âme, du corps et de l'esprit; afin que nous osions sans crainte crier vers vous, ô Dieu incréé, sans principe et sans naissance, Seigneur de tout être, Père saint qui êtes aux cieux, et dire : Notre Père! etc...

Autre prière de la fraction, dite encore de saint Marc : O Dieu, père de la lumière, prince de la vie et source de la connaissance, auteur de la grâce, bienfaiteur de nos âmes, trésor de la sagesse, maître de la pureté, qui daignez agréer les prières saintes; qui accordez à ceux qui mettent en vous leur confiance les biens que les Anges souhaitent de voir; qui nous avez tiré de l'abîme et élevés à la lumière; qui nous avez rappelés de la mort à la vie et de l'esclavage à la liberté; qui avez converti les ténèbres de nos erreurs en clarté par l'incarnation de votre Fils unique, illuminez, Seigneur, les yeux de nos cœurs, donnez-nous la perfection de la pureté dans nos âmes, dans nos corps et dans nos esprits, afin que, avec un cœur pur et des lèvres sans tache nous osions nous adresser à vous, ô Père saint, qui êtes au ciel, et vous dire : Notre Père, etc...

Autre prière de la fraction : Voici qu'il est présent avec nous aujourd'hui sur cet autel, Emmanuel, notre Dieu, l'Agneau divin, qui porte les péchés du monde entier! Devant lui, quand sa voix se fait entendre au-dessus de son trône,

se tiennent tous les chœurs célestes, les Anges chantent les hymnes de bénédiction, et les archanges se prosternent, adorant son nom grand et invisible; les quatre animaux incorporels entonnent avec transport le trisagion, les vingt-quatre anciens se lèvent de leurs trônes, ayant sur leurs têtes vingt-quatre couronnes d'or et en leurs mains vingt-quatre encensoirs d'or, remplis des prières des saints, qu'ils offrent en sacrifice à celui qui vit éternellement; les enfants vierges et immaculés, qui ont lavé leurs robes dans le sang de l'agneau, au nombre de cent quarante-quatre mille, bénissent le Seigneur, disant : Saint, Saint, Saint! Amen! Alleluia!

Saint est Dieu, le Père tout-puissant! Amen! Alleluia!

Saint est son Fils unique, Jésus-Christ, Notre-Seigneur! Amen! Alleluia!

Saint est l'Esprit-Saint Paraclet! Amen! Alleluia!

Sainte et pleine de bénédiction est la Mère de Dieu, Marie, la Vierge sainte! Amen! Alleluia!

Saint et plein de bénédiction est ce sacrifice, qui a été offert pour la vie du monde entier. Amen! Alleluia!

Pour cela, notre bon Sauveur s'est écrié disant : Ma chair est une vraie nourriture, et mon sang est un vrai breuvage; celui qui mange ma chair et boit mon sang, habitera en moi, et j'habiterai en lui.

Faites, Seigneur, qu'avec un cœur pur et des lèvres sans tache, avec une âme illuminée et un visage sans confusion, avec une foi sincère, une charité parfaite et une espérance inébranlable, nous osions avec confiance et sans crainte nous adresser à vous, ô Père Saint, qui êtes aux cieux, et vous dire : Notre Père, etc...

Autre oraison pour la fraction : O Seigneur Dieu, auteur de la lumière éternelle, qui nous couronnez de votre foi et nous donnez avant même que nous vous demandions, accordez-nous d'opérer des fruits dignes de vous et rendez-nous capables de nous adresser à vous, ô Père Saint, qui êtes au ciel, et de vous dire : Notre Père, etc...

Le Prêtre dit les prières après le Pater : Oui, nous vous conjurons, ô Père saint et bon, qui aimez la bonté, ne nous induisez pas en tentation et que l'iniquité ne puisse point régner sur nous. Délivrez-nous des œuvres inutiles, détournez-en nos

pensées et nos sens; chassez le tentateur loin de nous et qu'il ne puisse nous nuire; refrénez les mouvements qu'il cherche à exciter en nous; bannissez loin de nous toutes les occasions qui mènent au péché, et délivrez-nous par votre force sacrée. Par Jésus-Christ, Notre-Seigneur.

Le Diacre. — Inclinez vos têtes devant le Seigneur.

Le Peuple. — Devant vous, Seigneur.

Le Prêtre récite ensuite l'oraison suivante, dite de saint Marc : Les grâces de la bienfaisance de votre Fils unique, notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur, Jésus-Christ ont surabondé! Nous avons confessé sa passion salutaire, nous avons annoncé sa mort, et nous avons cru à sa résurrection. Ce mystère est accompli! Nous vous remercions, ô Seigneur Dieu tout-puissant, de ce que votre miséricorde a été grande sur nous, et de ce que vous avez préparé pour nous ce que les Anges souhaitent de contempler.

Nous supplions et nous conjurons votre bonté, ô ami du genre humain, purifiez-nous tous, unissez-nous à vous par notre participation à vos mystères divins; faites que nous soyons remplis de votre Saint-Esprit et inébranlables dans la foi véritable; que soit ardent en notre âme l'amour de votre charité parfaite, et que nous publiions votre louange en tout temps. Par Jésus-Christ, Notre-Seigneur.

Le Diacre. — Soyez attentifs devant Dieu avec crainte.

Le Prêtre. — La paix soit avec tous.

Le Peuple. — Et avec votre esprit.

Le Prêtre récite la prière, dite l'absolution du Père : O Seigneur, Dieu tout-puissant, médecin de nos âmes, de nos corps et de nos esprits; Vous, qui avez dit à Pierre, notre père, par la bouche de votre Fils unique, notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux! ». Que vos serviteurs, mes pères et mes frères, ainsi que mon humilité, nous soyons tous absous, par votre Esprit-Saint, ô Seigneur miséricordieux et ami du genre humain. O Dieu, qui effacez les péchés du monde, daignez agréer le repentir de vos servi-

teurs; qu'il soit la lumière de leur intelligence et la rémission de leurs péchés; car vous êtes un Dieu miséricordieux, plein de clémence et de bonté! Tout ce que nous avons commis contre vous par parole ou par action, daignez-nous le pardonner, ô ami du genre humain.

Absolvez-nous, et absolvez tout votre peuple de tout péché, de toute malédiction, de toute apostasie, de tout parjure, de toute communion avec les hérétiques et les gentils. Accordez-nous, ô notre Roi, l'intelligence du cœur et la force de la volonté, afin que nous évitions entièrement toutes les œuvres de l'Ennemi; donnez-nous de faire votre volonté en tout temps, inscrivez nos noms parmi ceux de vos saints dans votre royaume céleste. Par Jésus-Christ, Notre-Seigneur.

Le Peuple. — Seigneur, ayez pitié! Seigneur, ayez pitié! Seigneur, ayez pitié!

PRIÈRES AVANT LA COMMUNION.

Le Prêtre, élevant le spondicon de l'hostie, c'est-à-dire, la parcelle du milieu à la hauteur de la tête et au-dessus du calice, s'écrie : Les choses saintes aux Saints! Béni est le Seigneur Jésus-Christ, qui a sanctifié ces dons par son Saint-Esprit. Amen!

Le Peuple prosterné : Amen! un est le Père Saint! un est le Fils Saint! un est l'Esprit-Saint. Amen.

Le Prêtre met la parcelle dans le calice, la tenant toujours entre ses doigts : La paix soit avec tous.

Le Peuple. — Et avec votre esprit.

Le Prêtre signant l'hostie avec la parcelle plongée dans le calice, dit la sainte confession : Corps sacré et sang précieux véritable de Jésus-Christ, Fils de notre Dieu. Amen!

Le Peuple. — Amen!

Le Prêtre signant l'intérieur du calice avec la même parcelle : Saint précieux corps et sang véritable de Jésus-Christ, Fils de notre Dieu. Amen.

Le Peuple : Amen.

Le Prêtre laissant tomber la parcelle dans le calice : Corps et sang d'Emmanuel, notre Dieu, le même en vérité. Amen.

Le Peuple. — Amen, je crois.

Le Prêtre. — Amen, amen, amen, je crois, je crois, je crois et je confesse jusqu'au dernier soupir que c'est le corps vivifiant de votre Fils unique, notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ (*Il élève la patène contenant le Sacré Corps*); il l'a pris de notre Dame et Reine, Sainte Marie, Mère de Dieu; il l'a fait un avec sa divinité sans mélange, sans confusion et sans changement; il a fait la bonne confession devant Ponce Pilate; il a livré ce corps pour nous sur l'arbre de la Sainte Croix par sa seule volonté et pour nous en toute vérité. Je crois que sa divinité n'a jamais été séparée de son humanité, même l'espace d'un moment ou d'un clin d'œil; il est donné pour nous comme salut, ainsi que comme rémission des péchés et vie éternelle à ceux qui participent. Je crois, je crois, je crois que cela est en vérité, Amen!

Le Diacre. — Amen, amen, amen, je crois, je crois, je crois que cela est en vérité, amen! Priez pour nous et pour tous les chrétiens qui nous ont recommandé de nous souvenir d'eux dans la paix. Que la charité de Jésus-Christ soit avec vous. Chantez.

Le Prêtre embrassant l'autel : Toute gloire, tout honneur et toute adoration en tout temps sont dus à la Trinité toute sainte, Père, Fils et Saint-Esprit, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen!

Le Peuple chante le psaume CL : Bénissez le Seigneur dans tous ses saints. Alleluia! Bénissez-le dans le firmament de sa vertu. Alleluia!

Bénissez-le pour sa puissance. Alleluia! Bénissez-le pour l'infinité de sa grandeur. Alleluia! etc.

Le Prêtre se frappant la poitrine : Daignez, Seigneur, nous remettre tous nos péchés, soit que nous les ayons commis volontairement ou involontairement, avec science ou par ignorance. Seigneur, pardonnez-nous toutes nos offenses.

Puis il récite l'oraison avant la communion : Rendez-nous dignes, ô notre roi, de participer à votre saint corps et à votre précieux sang pour la pureté de nos âmes, de nos corps et de nos esprits, et pour la rémission de nos péchés et de nos fautes, afin que nous devenions un même corps et un même esprit avec vous. Gloire à vous avec votre Père, le Dieu bon, et le Saint-Esprit, dans l'éternité. Amen!

Le Prêtre se communie du Corps du Seigneur, disant : Le corps d'Emmanuel notre Dieu : Amen!

Il se communie du calice, disant : Le sang d'Emmanuel, notre Dieu. Amen!

Ensuite, il communie le peuple, puis il consomme ce qui reste du saint corps en disant comme il précède : Le corps d'Emmanuel notre Dieu. Amen!

Enfin, il consomme ce qui reste dans le calice, en disant: Le corps et le sang d'Emmanuel notre Dieu. Amen!

LA PRIÈRE D'ACTION DE GRACES APRÈS LA COMMUNION.

Le Prêtre. — La paix soit avec tous.

Le Peuple. — Et avec votre esprit.

Le Prêtre. — Notre bouche a été remplie de joie et notre langue d'allégresse, à cause de notre participation à vos mystères immortels, ô Dieu! Car ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce que le cœur de l'homme n'a pas ressenti de ce que vous avez préparé, ô Dieu, à ceux qui aiment votre saint nom, vous l'avez révélé aux petits enfants de votre Église. Oui, ô Père, il vous a plu ainsi, parce que vous êtes miséricordieux; et nous vous envoyons dans les hauteurs la gloire, l'honneur et l'adoration, ô Père avec le Fils et le Saint-Esprit, maintenant, et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen!

Vos serviteurs, ô Dieu, invoquent votre saint nom et inclinent leur front devant vous; habitez en eux, marchez au milieu d'eux, aidez-les dans toute œuvre bonne, élevez leurs cœurs au-dessus de toute pensée mauvaise et terrestre, faites qu'ils vivent et que leur vie soit céleste et digne de vous. Par votre Fils unique, notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, par qui la gloire, l'honneur et l'adoration vous sont dûs avec Lui et l'Esprit-Saint consubstantiel avec vous, maintenant, et toujours et dans les siècles des siècles. Amen!

Puis il dit la prière de la bénédiction : O Dieu, sauvez votre peuple, bénissez votre héritage, paissez votre troupeau et exaltez-le éternellement. Conservez-le dans la foi véritable, dans l'honneur et la gloire, tous les jours de sa vie. Gardez-le dans la charité qui surpasse toute chose et dans la paix qui est au-dessus de toute pensée, par les prières et les intercessions de

Notre-Dame et Reine, sainte Marie, mère de Dieu, du saint de ce jour, de tous les ordres célestes et de tout le chœur des saints. Amen.

O Christ, notre Dieu, roi de la paix, donnez-nous votre paix, confirmez-nous votre paix. A vous la force, la gloire, la bénédiction et la puissance dans l'éternité. Amen.

Allez en paix.

Le Diacre. — La grâce de notre Seigneur, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ soit avec vous tous. Allez en paix.

Le Prêtre descend de l'autel en récitant le psaume XLVI : Applaudissez tous; louez le Seigneur avec les voix de l'allégresse; car le Seigneur est élevé et redoutable; il est le grand roi de toute la terre. Il nous a soumis tous les peuples et il a placé toutes les nations sous nos pieds. Il nous a choisis pour son héritage; il a élu la splendeur de Jacob qu'il a aimée.

Dieu est monté avec allégresse, Dieu s'est élevé au son de la trompette. Chantez notre Dieu, chantez; chantez notre Roi, chantez! Dieu est le Roi de toute la terre, chantez avec intelligence; Dieu a régné sur toutes les nations, Dieu s'est assis sur son trône sacré. Les princes des peuples se sont réunis avec le Dieu d'Abraham, parce que les puissants du Seigneur ont été exaltés sur la terre.

L'ÉRECTION

DU PATRIARCAT DE JÉRUSALEM, 451

L'organisation particulière des Églises au premier siècle est enveloppée de ténèbres trop épaisses, pour que j'essaye de les dissiper. Eusèbe nous affirme que la hiérarchie ecclésiastique à Jérusalem ne fut pas interrompue et il donne à l'appui la liste complète de ses titulaires. Il en était de même des autres villes de la Palestine évangélisées de bonne heure et qui se glorifiaient, pour la plupart, de remonter aux temps apostoliques. Une question se présente immédiatement à l'esprit : Jérusalem a-t-elle jamais exercé les droits de métropole sur les autres sièges épiscopaux? Les faits, je le répète, sont trop peu nombreux aux premiers âges du christianisme pour élucider ce point si important de l'organisation épiscopale de l'Église. Jérusalem était considérée comme la mère des autres Églises et jouissait partout à ce titre d'une considération particulière. Saint Épiphane nous assure que, jusqu'à l'empereur Adrien, les Églises apprenaient d'elle le jour de Pâques. Nous ne pouvons affirmer rien de plus.

On doit même refuser à Jérusalem le titre de métropole jusqu'au concile de Nicée, 325. En effet, depuis l'intervention romaine, Césarée était la vraie capitale administrative de la province, et l'Église, pour la division de ses diocèses, n'avait pas la coutume de s'écarter des circonscriptions territoriales de l'Empire. Enfin quand Jérusalem fut détruite par Titus et mise à ras de sol, puis rebâtie par Adrien sous le nom d'Ælia Capitolina, elle n'évoquait plus pour les chrétiens l'image de la Ville Sainte, mais restait le domaine sacré de Jupiter, le refuge des païens qui se pressaient dans ses murs. La nouvelle ville si déchue avait rompu avec son passé, et quand l'évêque Marc, après l'expulsion

définitive de tous les Juifs de race, conduisit sur les ruines encore fumantes du mont Sion sa communauté de chrétiens convertis du paganisme, il n'était plus que le titulaire d'un siège sans prestige, comme on en comptait beaucoup dans le pays. Néanmoins, les souvenirs du Christ mourant et de la primitive Église étaient trop chers au cœur des fidèles, et la chaire de saint Jacques trop en vénération, pour que l'évêque d'Ælia ne sortît rapidement de son rang inférieur.

Son titre de *siège apostolique* lui valut, dès le deuxième siècle, le premier pas après le métropolitain de Césarée. « Dans un synode, tenu au sujet des discussions sur la fête de Pâques au temps du pape Victor, Théophile de Césarée et Narcisse de Jérusalem ont exercé la présidence », nous dit l'historien Eusèbe (1). C'était en l'an 196.

La question ne fit aucun progrès jusqu'au Concile de Nicée. Les Pères de ce Concile tinrent à remercier publiquement saint Macaire de Jérusalem du zèle qu'il avait déployé contre les Ariens. Des difficultés existaient sans doute entre lui et son métropolitain et motivèrent le septième Canon disciplinaire : « Comme la coutume et l'ancienne tradition portent que l'évêque d'Ælia doit être honoré d'une manière particulière, il doit suivre immédiatement pour ce qui est de l'honneur, sans préjudice cependant de la dignité qui revient à la métropole (2). » Les volontés du Concile ne sont pas très manifestes dans la rédaction tant soit peu obscure de ce Canon, qui a donné lieu à de violentes polémiques. Marca explique ainsi les mots : « ἐχέτω τὴν ἀκολουθίαν τῆς τιμῆς. »

1° Il doit avoir l'honneur de suivre immédiatement les métropolitains de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche;

2° Les derniers mots du Canon signifient que l'on ne doit cependant pas déroger à la dignité qui revient au métropolitain (3). »

L'opinion de Marca a fait longtemps autorité, et nombre d'historiens répètent sans raison plausible que le concile de Nicée a érigé le siège de Jérusalem en patriarcat, sans lui con-

(1) *Hist. Eccl.*, l. V, cap. 23; *P. G.*, XX, col. 492.

(2) Ἐπειδὴ συνήθεια κεκράτηκε καὶ παράδοσις ἀρχαῖα ὥστε τὸν ἐν Αἰλίᾳ ἐπίσκοπον τιμᾶσθαι, ἐχέτω τὴν ἀκολουθίαν τῆς τιμῆς τῇ μητροπόλει σωζομένου τοῦ οἰκείου ἀξιώματος.

(3) Marca, *De concordia Sacerdotii et Imperii*, lib. V, cap. XII, n° 4.

férer les droits de métropole réservés à Césarée. Disons avec Bévéridge qu'un patriarche soumis à la juridiction d'un métropolitain est une monstruosité. L'examen attentif du Canon prouve d'ailleurs que les Pères de Nicée n'ont voulu innover en rien, mais simplement confirmer de leur autorité les honneurs que « la coutume et l'ancienne tradition » attribuaient déjà à l'évêque d'Ælia.

Il nous reste à examiner les diverses opinions proposées. D'abord il ne saurait être question du titre de *métropole*. Césarée l'avait possédé jusqu'à ce jour, elle le garda encore longtemps, et le concile confirme la tradition par cette clause significative : « sans préjudice cependant de la dignité qui revient à la métropole. » Tous les auteurs sont de cet avis et Marca lui-même, qui fait conférer gratuitement à Jérusalem les honneurs du patriarcat, réserve à Césarée les droits de métropole.

Le concile aurait pu enlever Jérusalem à la juridiction de Césarée en la déclarant *autocéphale*. Cette seconde supposition nous paraît également improbable. Le second Concile en 381 mit Constantinople en cet état, mais cette exception est spéciale à la capitale de l'Empire. L'évêque de Tomes n'avait aussi ni métropolitain, ni suffragant; mais il était le seul dans sa province. On ne saurait trouver en dehors de Constantinople un fait similaire d'un siège épiscopal, arraché à une métropole pour devenir autocéphale. La situation de l'évêque de Jérusalem était fort différente. Si on lui réservait une place d'honneur dans les Conciles généraux, il n'en assistait pas moins aux conciles provinciaux de la Palestine, et toujours au second rang. Les évêques de Constantinople ne se soumirent jamais depuis 381 au métropolitain d'Héraclée. En conséquence, si l'évêque de Jérusalem assistait comme membre aux conciles de Palestine, c'est qu'il y était tenu et continuait à dépendre de Césarée. Les honneurs, dont il jouissait avant le concile de Nicée et que celui-ci confirme de son autorité suprême, semblent donc indiquer *le second rang dans la province*. On objecte qu'au concile d'Antioche, en 272, Hyménée de Jérusalem est nommé avant Théoctiste de Césarée et qu'à Nicée saint Macaire signa avant Eusèbe. Ces signatures que l'on oppose sans cesse ne prouvent absolument rien, car si l'évêque d'Ælia signa avant le métropolitain de Césarée, deux autres évêques de Palestine le firent également,

et le métropolitain d'Isaurie n'apposa sa signature qu'après celle de quatre de ses suffragants.

Il est vrai qu'après Nicée, saint Maxime de Jérusalem a convoqué de son propre chef un synode des évêques de la Syrie et de la Palestine en faveur de saint Athanase (1). Cette initiative serait blâmable, si elle n'avait été inspirée par des motifs excellents. A cette époque, Acace de Césarée luttait pour l'hérésie arienne, comme Eusèbe son prédécesseur, et il importait de prémunir les évêques fidèles de la province contre ses idées hétérodoxes.

D'ailleurs, à partir de ce jour, les empiètements de Jérusalem sur les droits de Césarée deviennent si fréquents qu'il est impossible de les énumérer tous. Les grandes luttes de saint Cyrille contre Acace avaient pour mobile le désir d'obtenir le premier rang autant que des motifs de pure orthodoxie. Sozomène l'avait déjà noté avec une fine pointe d'ironie (2). Dès sa nomination, dit cet historien, Cyrille revendiqua contre Acace les droits de métropolitain, parce que Jérusalem était un siège apostolique; il accusa l'évêque de Césarée de pactiser avec les Ariens et voulut le faire déposer. Acace averti le prévint, il accusa à son tour Cyrille d'être semi-arien et d'avoir vendu les vases sacrés de son église lors d'une famine, puis réunit en toute hâte quelques évêques de son parti et déposa solennellement son subordonné. Ces diverses accusations, conclut Sozomène, n'étaient que des prétextes masquant le véritable but à atteindre : la primauté dans la province. Peut-être l'historien se fait-il ici l'écho de rapports malveillants contre saint Cyrille qu'il ne ménage pas ordinairement. Il est certain en effet qu'Acace professait les sentiments du pur ariarisme et qu'il les défendit toute sa vie avec une ténacité peu commune. Les faits apportés sont pourtant exacts. La déposition de Cyrille par Acace est citée par Socrate, qui en ignore les motifs (3), et par Théodoret qui reproduit les raisons de Sozomène (4).

Entre ces deux puissants adversaires s'engagea un duel mortel qui se termina par la disparition d'Acace en 365 ou 366. Cyrille

(1) Socrate, *Hist. Eccl.*, lib. II, cap. XXIV; *P. G.*, LVII, col. 262.
(2) *Hist. Eccl.*, M., *P. G.*, t. *LVII*, col. 1196.
(3) M., *P. G.*, *ib.*, col. 324.
(4) *Hist. Eccl.*, M., *P. G.*, t. *LXXXII*, col. 1064.

nomma aussitôt Philouménos pour le remplacer. Le successeur de Philouménos sur le siège de Césarée, Cyrille le Vieux, fut également imposé par l'évêque de Jérusalem, Eutychios, un intrus durant l'exil de saint Cyrille. Ce dernier rétabli nomma ensuite son neveu Gélase, Jérusalem parvenait peu à peu à ses fins, en éliminant Césarée de la direction de la province. Cependant malgré les violences ouvertes et les attaques à main armée les métropolitains de Césarée maintenaient leur droit dans toute son intégrité.

A la fin du IVe siècle, la situation était plus critique que jamais. Un remaniement complet dans l'administration civile en fut la cause principale. Jusqu'au règne de Valens, la Palestine ne formait qu'une seule province régie par un proconsul résidant à Césarée. Sous Théodose le Grand, le fractionnement commencé par Dioclétien était en pleine voie d'exécution. La Palestine comprenait trois provinces. L'Église suivit comme autrefois cette division pour délimiter les provinces ecclésiastiques. Du coup, Jérusalem fut reléguée au quatrième rang et vit au-dessus d'elle les métropolitains de Césarée, de Scythopolis et de Pétra. Elle ne pouvait se contenter d'une position si abaissée; ses évêques essayèrent *per fas et nefas* de conquérir le principat ecclésiastique.

Le successeur de saint Cyrille, Jean, ne semble pas avoir hérité de ses visées ambitieuses. L'histoire du moins a très peu de reproches à lui adresser à ce sujet. En 395, Jean de Césarée nomma un prêtre de Jérusalem, saint Porphyre, au siège de Gaza, sans même prévenir l'évêque de Jérusalem; ce qui était un manquement grave aux saints Canons. Il ne paraît pas toutefois que Jean de Jérusalem ait protesté. Le synode de Diospolis en 415 fut présidé par Eulogius, le métropolitain de Césarée, malgré la présence de Jean. De son exil de Cucuse, où les lettres d'Eulogius l'avaient consolé, saint Jean Chrysostome écrivait à ce dernier en 404, en souhaitant que les évêques de Palestine suivissent aussi ses traces. L'exilé marque assez clairement par diverses expressions qu'il le considérait toujours comme le métropolitain; et pourtant il était très uni avec Jean de Jérusalem, un de ses plus ardents partisans.

La seule tentative de Jean pour secouer le joug de Césarée se rapporte à sa polémique avec saint Jérôme. Aujourd'hui qu'on

examine de sang-froid toutes les pièces du procès, on ne saurait donner tous les torts à l'évêque. Le solitaire de Bethléem peut en revendiquer une bonne part, et surtout son ami, saint Épiphane, qui agit avec le même excès de zèle et la même imprudence que pour saint Jean Chrysostome. Comme la bonne entente ne pouvait être rétablie entre Rufin et lui d'une part, saint Jérôme et saint Épiphane d'autre part, Jean porta la cause au tribunal de Théophile, patriarche d'Alexandrie. Celui-ci n'avait pas encore éprouvé la pesanteur des bâtons des moines anthropomorphites, qui lui firent sentir peu après les hérésies d'Origène; il était ouvertement favorable au célèbre alexandrin. Saint Jérôme n'avait pas été prévenu, il se plaignit très haut et réclama les droits sacrifiés de Césarée. « Quel droit a l'évêque « d'Alexandrie sur Jérusalem? s'écriait le solitaire. La métropole de la Palestine, c'est Césarée, et celle de tout l'Orient c'est Antioche. Voilà ce qu'ont réglé les canons de Nicée, dont on fait tant de bruit. » Nous allons reproduire une partie de sa lettre à Pammachius, qui est capitale. Jérôme s'adresse à Jean de Jérusalem et lui dit : « Tu qui regulas quæris ecclesiasticas, et Nicæni concilii canonibus uteris, et alienos clericos, et cum suis episcopis commorantes, tibi niteris usurpare: responde mihi, ad Alexandrinum episcopum Palæstina quid pertinet? Ni fallor, hoc ibi (dans les canons de Nicée) decernitur, ut Palæstinæ metropolis Cæsarea sit et totius Orientis Antiochia. Aut igitur, ad Cæsariensem episcopum referre debueras, cui, spreta communione tua, communicare nos noveras; aut, si procul expetendum judicium erat, Antiochiam potius litteræ dirigendæ. Sed novi, cur Cæsaream, cur Antiochiam nolueris mittere; sciebas quid fugeres, quid vitares, maluisti occupatis auribus molestiam facere, quam *debitum metropolitano tuo honorem reddere.* » Jérôme savait fort bien que Théophile partageait les sentiments de Jean sur les écrits d'Origène et que l'évêque de Jérusalem en le choisissant pour souverain juge escomptait un jugement favorable; il feint de l'ignorer et se place au seul point de vue canonique. On doit bien reconnaître que sur ce terrain sa position demeurait inexpugnable. Son insinuation finale montre surtout à Jean que toutes ses intrigues étaient percées à jour et qu'au fond il voulait se passer de Césarée.

Prayle, dont le caractère répondait au nom, n'entreprit rien

de contraire à la juridiction de Césarée. Le dernier assaut fut livré par Juvénal, assaut terrible qui dura plus de vingt ans et fut couronné d'un plein succès. Le premier empiètement, d'après les historiens, fut la nomination de Pierre Aspebet, ancien cheikh de Bédouins, à l'évêché de Paremboles ou Castra Sarracenorum, érigé vers 428. Juvénal ne demanda pas l'autorisation au métropolitain de Césarée, c'est certain, mais devait-il le faire? Tillemont, Le Quien, Héfélé et tous les auteurs en général pensent que oui, ils ne supposent même pas qu'il put s'en passer. On nous permettra d'émettre une opinion contraire et de l'établir rapidement. Nous avons raconté ailleurs (1) l'origine assez singulière de cet évêché, formé d'une série de campements bédouins. Nous avons aussi précisé, autant qu'on peut le faire, son emplacement entre les monastères de saint Euthyme ou *Khan-el-Ahmar* et de saint Théoctiste dans le *Ouady ed-Dâbor*, à gauche de la route qui monte de Jéricho à Jérusalem. Paremboles se trouvait donc sur le territoire de Jérusalem et relevait de cette ville. Juvénal devait-il consulter le métropolitain pour prendre une sorte de coadjuteur, chargé d'instruire et de diriger les Arabes catholiques? Car, il n'y a pas de doute possible, les tentes des Bédouins étaient dressées dans le diocèse de Jérusalem et changeaient plusieurs fois de place. S'il était réservé au métropolitain de dédoubler un évêché de sa propre autorité, Juvénal a mal fait de ne pas consulter l'évêque de Césarée; sinon, il a bien agi. Nous pencherions plutôt pour la dernière hypothèse. Juvénal devait pourtant s'en référer à Césarée pour la consécration de l'élu, privilège réservé exclusivement à la métropole. Il n'en fit rien cette fois et nous savons de plus qu'il ordonna Étienne, disciple de saint Euthyme, évêque de Jamnia près de Japha.

Au concile œcuménique d'Éphèse, en 431, Juvénal crut voir enfin le couronnement de ses efforts. Il se présenta à la tête de nombreux évêques, qui soutenaient ses prétentions et lui faisaient une escorte d'honneur, toujours prêts à proclamer la légitimité de ses actes. Par dépit plus que par mauvaise foi, le patriarche d'Antioche, arrivé en retard, tint avec ses suffragants une sorte de conciliabule, qui comptait annihiler les actes

(1) *Le monastère de saint Théoctiste et l'évêché de Paremboles. Revue de l'Orient chrétien*, Supplément trimestriel, t. *III*, p. 58 à 76.

du vrai concile présidé par saint Cyrille. L'évêque de Jérusalem soutenait le parti de l'orthodoxie et occupait le second rang. Il ne craignit pas de réclamer dès le début, que l'évêque d'Antioche prêtât obéissance au trône apostolique de Jérusalem; car l'ordre et la tradition apostolique confiaient à celui-ci la mission de régler et de juger le siège d'Antioche (1). On se demande comment Juvénal pouvait exposer de pareilles prétentions et sur quels faits anciens il les appuyait. Les actes du Concile n'en parlent pas, mais la correspondance de saint Léon avec Maxime, patriarche d'Antioche, dévoile la mauvaise foi de Juvénal. — A l'aide de fausses pièces, l'évêque de Jérusalem tâcha de gagner saint Cyrille et de se faire donner la suprématie religieuse sur les trois Palestines, la seconde Phénicie et l'Arabie avec le titre de patriarche. Saint Cyrille en référa à l'autorité du Pontife romain et nous avons la pensée de saint Léon dans sa lettre à Maxime : « Subripiendi occasiones non prætermittit ambitio, et quoties ob occurrentes causas generalis congregatio facta fuerit sacerdotum, difficile est ut cupiditas improborum non aliquid supra mensuram moliatur adpetere. Sicut etiam in Ephesina synodo, quæ impium Nestorium cum dogmate suo perculit, Juvenalis episcopus ad obtinendum Palæstinæ principatum credidit se posse sufficere et insolentes ausus *per commentitia scripta* firmare. Quod sanctæ memoriæ Cyrillus, Alexandrinus episcopus, merito perhorrescens, scriptis suis mihi, quid prædicti cupiditas ausa sit, indicavit et sollicita prece multum poposcit, ut nulla illicitis conatibus præberetur assensio. Nam cujus epistolæ ad nos exemplaria direxisti sanctæ memoriæ Cyrilli, eam in nostro scrinio requisitam, nos authenticam noveris reperisse (2). » Juvénal n'avait donc pas hésité à commettre un faux pour satisfaire son ambition; la vigilance de saint Cyrille ne lui permit point de voir la réussite de ses projets. On songea un instant à le séparer de la communion catholique, le président du Concile s'y refusa en alléguant le malheur des temps et le danger de grossir le nombre des hérétiques. L'évêque de Jérusalem en effet était décidé à tout pour conquérir ce titre de patriarche qui l'éblouissait, et son cortège d'évêques l'aurait appuyé dans

(1) Labbe *Concil.*, t. III, p. 614, Paris 1671.
(2) *Epistola*, 119, *M. P. L.*, t. LIV, Col. 1044.

toutes ses réclamations. Ne voit-on pas en effet dans ce Concile Saïde, évêque de Phounon et suffragant de Pétra l'appeler *son archevêque* et approuver ce que saint Cyrille et lui avaient décrété, tandis que les autres ne parlent que de saint Cyrille (1)?

Cyrille recula donc devant cette mesure grave et ses confrères partagèrent ses vues. Cette condescendance n'alla pas sans quelque trouble et Gennade, archimandrite d'un couvent de Constantinople, se sépara de la communion de son pasteur saint Proclus, parce qu'il n'avait pas excommunié Juvénal. Le patriarche d'Alexandrie écrivit en 434 à cet archimandrite une lettre courte, pour le réprimander de son zèle intempestif et lui expliquer la conduite de son évêque ainsi que la sienne. Ils n'excommuniaient pas Juvénal à cause de sa foi, mais ils étaient loin de le reconnaître pour métropolitain de la Palestine (2).

Le refus du Concile ne découragea pas la persévérance de Juvénal. Il tint sa réponse pour non avenue et se mit, une fois de retour, à consacrer les évêques et à gérer les affaires des trois provinces, comme s'il était déjà patriarche. La Palestine ne lui suffisait même pas et nous avons encore la requête de plusieurs évêques de l'Arabie et de la Phénicie à l'empereur Théodose II, se plaignant d'avoir été ordonnés par Juvénal au mépris des saints Canons et des droits d'Antioche. Ces faits étaient antérieurs au Concile d'Éphèse de 431. Les intéressés n'en avaient pas parlé, afin de ne pas mêler des questions personnelles au bien général de l'Église, disent-ils eux-mêmes (3). Il semble plutôt qu'ils révèlent ces usurpations de Juvénal, pour excuser leur propre défection et celle du patriarche Jean d'Antioche au concile d'Éphèse. Comment pouvait-on leur reprocher de s'être séparés de Cyrille, alors que celui-ci semblait autoriser par sa prudence extrême les menées ambitieuses de Juvénal? Qu'on retranche d'abord Juvénal du sein de l'Église et l'on s'entendra facilement sur l'erreur de Nestorius!

Le brigandage d'Éphèse en 449 devait servir autrement les intérêts cupides de Juvénal. Par politique, il se jeta dans le

(1) Labbe *Concil.*, t. III, p. 482.
(2) *S. Cyrilli Epistola*, 41, *M.P.G.*, t. LXXVII, col. 319.
(3) Labbe *Concil.*, t. III, p. 728.

parti de Dioscore, contribua par sa présence et son consentement tacite au meurtre de saint Flavien et réussit, à force d'intrigues et d'habiletés, à faire signer par les évêques fidèles le blanc-seing qui absolvait Eutychès. La récompense de ses manœuvres fut le titre de patriarche et la juridiction sur les trois Palestines, la Phénicie et l'Arabie, dont l'empereur Théodose II le gratifia par un abus de pouvoir. Il s'arrogea la première place, après Dioscore et le légat du Pape, avant Domnus, patriarche d'Antioche et son ancien clerc au monastère de saint Euthyme, Flavien de Constantinople et d'autres qui pouvaient revendiquer la préséance. Un des évêques qui l'accompagnaient, Alype de Bacatha, déclara Eutychès absous suivant le décret de Juvénal, *notre saint archevêque.*

Deux ans après, à Chalcédoine, les rôles étaient changés. Juvénal et Dioscore, appelés à la barre du Concile, avaient à se disculper de leurs violences et de leurs perfidies. Dioscore, le brutal, persévéra dans ses erreurs, fit l'apologie de ses actes et se vit déposer. L'habile Juvénal reconnut sa faute, en obtint le pardon, siégea au Concile et lui demanda de ratifier la décision de Théodose II. Pressé d'en finir avec ces débats interminables, et craignant de tout perdre s'il résistait à cet adversaire intrigant, Maxime d'Antioche entra en pourparlers avec lui. Trois commissaires impériaux assistaient aux conférences. Le 21 octobre 451, à la septième session du Concile, ils demandèrent aux deux évêques de notifier au Concile les résolutions arrêtées, pour obtenir la confirmation des Pères et des Empereurs. Maxime répondit qu' « après de longues contestations, il s'était entendu avec Juvénal pour que le siège de saint Pierre à Antioche eût les deux Phénicies et l'Arabie, et pour que le siège de Jérusalem eût les trois Palestines sous sa dépendance. On demandait au Synode de ratifier par écrit ce traité. » Juvénal accepta la reconnaissance authentique du Concile pour les trois Palestines, et tous les évêques, à commencer par les légats, ratifièrent cette décision.

Cinq jours plus tard, le 31 octobre, on revint sur cette affaire dans la quatorzième session. Avec l'appui des légats du Pape, on prit la résolution suivante : « Les deux Phénicies, de même que l'Arabie, font retour au siège d'Antioche; par contre, les trois provinces de la Palestine appartiendront au

siège de Jérusalem ». Les Actes du Concile rapportent ainsi la décision des légats : « Per placitum igitur Maximi, sanctissimi Antiochensium civitatis episcopi, et Juvenalis, sanctissimi Hierosolymorum episcopi, facta consensio, sicut utriusque attestatio declaravit, firma etiam per nostrum decretum et sententiam sancti concilii in omni tempore permanebit, hoc est, ut Maximus quidem sanctissimus episcopus, seu Antiochensium sanctissima ecclesia, duas Phœnices et Arabiam sub propria habeat potestate; Juvenalis autem sanctissimus Hierosolymorum episcopus, seu sanctissima Ecclesia quæ sub eo est, tres Palæstinas itidem sub propria habeat potestate; vacantibus scilicet secundum jussionem et religiosissimi principis omnibus rebus, et quocunque modo sacris ab utraque parte litteris impetratis, insuper et mulctatione quæ in eis hujus rei causa noscitur contineri. » Les légats avaient auparavant approuvé et confirmé le traité par cette clause significative « Ad hoc autem et nostræ humilitatis interlocutione firmentur, ut nulla in posterum de hac causa contentio prædictis ecclesiis relinquatur. »

Les débats étaient clos par la confirmation solennelle et définitive des prétentions de Juvénal. Quant au métropolitain de Césarée, représenté par l'évêque de Minoïs, personne ne songea à prendre sa défense. Diverses causes s'opposèrent à la réalisation immédiate de la décision du Concile. Lorsque Juvénal revint à Jérusalem, il trouva la chaire de saint Jacques occupée par un moine égyptien, le monophysite Théodose, qui s'y maintint 20 mois, 451-453. Enfin les troupes impériales l'aidèrent à se débarrasser de l'intrus. Il réunit aussitôt un concile, où s'assemblèrent les évêques des trois provinces, notifia les décrets de Chalcédoine et tous y apposèrent leur signature. Le métropolitain de Césarée, Irénée, ratifia lui-même cette décision qui le dépouillait de son pouvoir et accepta le fait accompli. Il n'en fut pas de même du patriarche d'Antioche. Les légats n'étaient pas encore de retour à Rome, qu'il se plaignait à saint Léon de Juvénal qui lui avait dérobé trois provinces et de la complaisance des légats pontificaux envers son adversaire. Le Pape le maintint dans ses droits antérieurs et cassa tout ce que ses légats auraient pu décréter ou permettre de contraire aux canons de Nicée qui établissaient Césarée, métropole de la Palestine et Antioche de tout l'Orient : « Si quid sane ab his fratribus quos

ad sanctam synodum vice mea misi, præter id quod ad causam fidei pertinebat gestum esse perhibetur, nullius erit penitus firmitatis : quia ad hoc tantum ab apostolica sunt sede directi, ut excisis hæresibus, catholicæ fidei essent defensores. Quidquid enim præter speciales causas synodalium conciliorum ad examen episcopale defertur, potest aliquam dijudicandi habere rationem, si nihil de eo est a sanctis Patribus apud Nicæam definitum. Nam quod ab illorum regulis et constitutione discordat, apostolicæ sedis numquam poterit obtinere consensum (1). »

« Nous ne voyons pas cependant, ajouterons-nous avec Tillemont, que ni Maxime, ni saint Léon, ni leurs successeurs, aient rien entrepris contre cette élévation de l'Église de Jérusalem : et ses évesques ont toujours depuis joui paisiblement de la dignité patriarcale que Juvénal lui avait acquise. L'évesque de Césarée conserva le titre et le rang de métropolitain, mais avec peu d'exercice, puisqu'on voit que celui de Jérusalem ordonnait les évesques de sa province (2). »

En 451, le patriarcat de Jérusalem était donc constitué définitivement. Son titulaire devait choisir et ordonner les métropolitains inférieurs de Césarée, de Scythopolis et de Pétra, ainsi que les évêques de la première Palestine. Césarée demeurait toujours la métropole de cette province et le souvenir de son ancienne suprématie lui valut le second rang dans le patriarcat. Cet état de choses est encore en vigueur de nos jours, sauf que Jérusalem s'est encore attribué quelques sièges de l'Arabie et de la Phénicie maritime.

Le patriarcat de la Palestine s'étendait sur une longueur d'environ 600 kilomètres sur 90 à 100 de largeur. Il avait pour limites : au Nord, une ligne imaginaire partant du Carmel pour rejoindre le lac Mérom, aujourd'hui *Bahr-el-Houlé;*

A l'Est, la chaîne de montagnes qui clôt la plaine du Jourdain et la route de la Mecque pour la seconde Palestine;

Au Nord-Est, l'Arnon, qui séparait la troisième Palestine de la province arabique avec Bostra pour métropole;

Au Sud, la province égyptienne de l'Augustamnique à laquelle appartenait Rhinocolure;

A l'Ouest, la grande mer ou Méditerranée.

(1) *Saint Léon*, eod. loc., col. 1045.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XV, p. 205, Paris, 1711.

Il comprenait environ 60 sièges épiscopaux, répartis de la sorte entre les trois provinces :

1. Jérusalem, siège du patriarcat.

PALESTINE PREMIÈRE.

2. Césarée : aujourd'hui *Kaisarié*, métropole.
3. Amathonte : *Amaté* de l'autre côté du Jourdain, vis-à-vis Naplouse.
4. Anthédon : *Nezlé*, près de Gaza.
5. Antipatris : *Ras el-Aïn?*
6. Archélaïs : *Khirbet-el-Arakah*, entre Jéricho et Phasaélis.
7. Ascalon : *Askalan*.
8. Azot cavalière : *Esdoud*.
9. Azot maritime : *Minet-el-Kalâa*.
10. Béthélie : *Bet-Lahia*, au nord de Gaza.
11. Dioclétianopolis, non identifié.
12. Dora : *Tantoura*, au nord de Césarée.
13. Éleuthéropolis : *Bet-Djibrin*.
14. Gaza : *Ghazzé*.
15. Gadara ou Gédour : *Tell-Djézer*, près d'Amoas.
16. Gérara ou le Salt géraritique : *Oum-Djarrar*, au sud de Gaza.
17. Jamnia : *Jebna*, au sud de Japha.
18. Jéricho : *Er-Riha*.
19. Joppé : *Japha*.
20. Livias : *Tell-er-Ramé*, de l'autre côté du Jourdain, vis-à-vis Jéricho.
21. Lydda, Diospolis ou Georgiopolis : *El-Loudd*.
22. Majuma d'Ascalon.
23. Majuma de Gaza ou Constantiachis : *El-Miné*.
24. Minoïs ou Madébéna, près de Gaza.
25. Néapolis ou Sichem : *Naboulous*.
26. Nicopolis : *Amoas*.
27. Paremboles ou Castra Sarracenorum, entre le Khân el-Ahmar et le Ouady-ed-Dabor, à droite de la route de Jérusalem à Jéricho.
28. Raphia : *Tell-Rifah*, au sud de Gaza.
29. Sariphæa : *Sarfend*, entre Dora et Caïpha ou *Es-Safirié*, près Lydda.
30. Sébaste ou Samarie : *Sébastié*.
31. Sozousa ou Apollonias : *Arsouf*, au nord de Japha.
32. Sycamazon, district de Sycaminon ou Caïpha avec lequel on le confond toujours, se trouve entre Rhinocolure et Raphia,
33. Zabulon : *Abellin*, près de Chefr-Amr.

D'autres noms cités parfois comme Ono : *Kafr-Ana*, près de Lydda, Toxos, Tricomias : *Terkoumié*, près d'Hébron et Pentacomias : *Fandacoumié*, au-dessus de Sébaste, n'ont jamais été des sièges épiscopaux.

PALESTINE SECONDE.

34. Scythopolis : *Beisan*, métropole.

35. Abila : *Kefr-Abil,* au-dessous de Pella, sur le Ouady-Iabis.
36. Capitolias : *Bet-er-Ras,* de l'autre côté du Jourdain, au-dessus de Irbid.
37. Diocésarée ou Séphoris : *Saffourié,* près de Nazareth.
38. Eksalous ou Casaloth : *Iksal,* entre le Thabor et Nazareth.
39. Gabai ou Gabata : *Djébata,* près de Jaffa de Nazareth ou *Djéba,* près d'Athlit, sur la Méditerranée.
40. Gadara : *Moukeis.*
41. Hélénopolis, non identifié. Ce n'est pas le Thabor, comme plusieurs le pensent, car dans une liste épiscopale les deux noms figurent ensemble.
42. Hippos : *Kalat-el-Hosn* ou *Sousié,* sur la rive orientale du lac de Tibériade.
43. Maximianopolis, l'antique Hadad-Rimmon : *Roummané,* près de Mageddo.
44. Pella : *Tabakat-Fahil,* vis-à-vis Beisan.
45. Tibériade : *Tabarié.*

D'autres noms, cités dans de prétendues listes épiscopales, n'ont jamais été des sièges épiscopaux. Ce sont Clima-Gablanis : *El-Djôlan* au-dessous de Nilakomé, Kapar-Kotia : *Kafr-Coud* au-dessous de Djennin, Komé-Naïs : probablement *Naïm* et Mir : *Mérou* près de Bet-er-Ras.

PALESTINE TROISIÈME.

46. Pétra : *Ouady-Moussa,* métropole.
47. Achis : *Er-Rasif,* entre Bosra d'Edom et Thana.
48. Arad : *Tell-Arad,* dans le désert d'Hébron, au dessous de Maïn.
49. Aréopolis : *Rabba,* dans la plaine de Moab.
50. Arindéla : *Gharandel,* à l'est d'Achis.
51. Augustopolis : *Dhât-Rass?*
52. Bacatha, non retrouvé. Une métrocomie de ce nom existait près de Philadelphie, dans l'Arabie.
53. Ela, sur le golfe de ce nom : *Akaba.*
54. Elusa : *El-Khalasa,* dans le désert de Bersabée.
55. Iotaba, évêché bédouin : *île de Tiran,* au fond du golfe élanitique.
56. Karac-Moba, l'antique Kir-Moab : *El-Kérac.*
57. Pharan, évêché transporté au mont Sinaï et devenu autocéphale, *Khirbet Feiran,* dans le ouady de ce nom.
58. Phounon : *Khirbet Fenân,* dans la gorge de Thana.
59. Zoara ou Ségor : *Es-Safié,* au sud-ouest de la mer Morte.

Deux autres noms figurent dans certaines listes épiscopales, sans avoir été des évêchés. Ce sont Bersabée : *Bir-es-Séba,* la frontière méridionale de la Palestine et Mampsis, au sud de Kournoub dans le désert de Siméon.

Cadi-Keuï

P. Siméon VAILHÉ,
des Augustins de l'Assomption.

LETTRE INÉDITE

DU R. P. JEAN DE CAMILLIS DE CHIO

SUR LA

MISSION DE LA CHIMÈRE

Les renseignements que l'on peut glaner çà et là concernant La Chimère (1), petit district situé sur la côte occidentale de l'Albanie, sont rares et peu explicites. D'ailleurs, ce canton abrupt n'a pas encore été, que nous sachions, l'objet d'une exploration véritablement sérieuse. Ce que l'on en connaît se borne à de maigres détails donnés par des voyageurs ou de simples touristes, qui l'ont aperçu de loin, du pont de quelque bateau. Se copiant les uns les autres, sans la moindre vergogne, ils ont répété, durant des siècles, les mêmes inexactitudes.

Le district de La Chimère était jadis beaucoup plus étendu et comprenait un nombre considérable de villages; mais, par suite d'un remaniement administratif déjà ancien, une notable portion de ce territoire en a été distraite et rattachée au gouvernement de Delvino; de sorte que, à l'heure actuelle, les villages chimériotes proprement dits sont réduits à sept, savoir : La Chimère, Drimadès, Paliassa (ou Paliatsa), Vounos, Pylouri, Coudési et Kiparon, ces quatre derniers habités par des Albanais (2).

Le bourg de la Chimère, éponyme du canton, compte tout au plus 800 habitants, et non pas 1.300, comme l'indique la

(1) En grec Χίμαιρα, Χιμάρα et (fautivement) Χειμάρρα.

(2) P. Aravantinos, Χρονογραφία τῆς Ἠπείρου, t. II (Athènes, 1856, 8°), p. 178.

Le R. P. Jean de Camillis de Chio :
d'après le portrait à l'huile conservé au Collège grec de Rome.

carte de l'ingénieur F. Bianconi (1). On y trouve une école mutuelle fréquentée par une cinquantaine d'élèves.

Drimadès compte environ 800 habitants et possède une école mutuelle hellénique, fréquentée par une centaine d'élèves.

Paliassa (ou Paliatsa) a environ 400 habitants. Pas d'école.

Vounos possède environ 800 habitants et une école mutuelle que fréquentent 80 élèves.

Pylouri compte 200 habitants; Coudési, 200 habitants; Kiparon, 900 habitants. Aucun de ces trois derniers villages ne possède d'école (2).

Le Dr Émile Isambert nous apprend (3) que les villages de La Chimère, « perdus au milieu d'une région de roches nues et d'inextricables ravins, étonnent le voyageur par la végétation toute méridionale de leurs petits jardins suspendus, où l'olivier, l'oranger, le citronnier et même le palmier croissent à l'abri des précipices. On y trouve une population active, intelligente, plus intéressée que véritablement inhospitalière, qui s'est enrichie en s'expatriant et en se mettant en service dans les grandes villes de l'Orient. Ils se livrent au commerce, et presque chaque bourgade a son échelle sur la mer et sa flottille de caïques tirée sur le sable. Aussi trouve-t-on, dans ces populeux villages, une abondance et même relativement un confortable qu'on chercherait vainement dans l'intérieur du pays ».

Le voyageur Jean Cotovic raconte (4) que ce fut en 1590, date à laquelle il se trouvait à Corfou, que les Chimériotes, qui avaient jusqu'alors vécu indépendants, se virent contraints de faire leur soumission aux Turcs. Décimés par la peste et la famine, ces infortunés montagnards voulurent se rendre à Corfou, selon leur habitude, pour y acheter des vivres; par malheur, les autorités vénitiennes non seulement leur en refusèrent, mais encore leur interdirent l'entrée du port et les firent pourchasser par leurs galères. Un décret fut même

(1) *Carte d'Albanie et d'Épire*, 4e édition (Paris, Chaix, 1888, 4o).

(2) Ἐπετηρὶς τοῦ ἐν ΚΠ. ἠπειρωτικοῦ φιλεκπαιδευτικοῦ συλλόγου, ἔτος β', 1873-1874 ΚΠ. 1875, 4o), p. 190.

(3) *Itinéraire de l'Orient* (Paris, Hachette, 1873, 8o), p. 853.

(4) *Itinerarium hierosolymitanum et syriacum* (Anvers, 1619, 4o), p. 25-26.

rendu qui défendait, sous peine de mort, aux habitants de Corfou d'accueillir un Chimériote dans l'île. Aussi impitoyablement repoussés, les Chimériotes durent, bon gré mal gré, se soumettre aux Turcs; ils leur donnèrent des otages et conclurent, avec le gouverneur de l'Épire, un traité en vertu duquel il leur était permis de pénétrer, sans avoir de vexations à craindre, sur le territoire ottoman pour s'y procurer des subsistances.

Hâtons-nous d'ajouter que, pendant de nombreuses années, cette soumission, imposée par les circonstances, fut plutôt nominale que réelle (1).

Au dix-septième siècle, la Congrégation de la Propagande s'occupa d'évangéliser les agrestes populations de La Chimère. Elle choisissait généralement ses missionnaires parmi les élèves du Collège grec de Rome. Plusieurs d'entre eux sont bien connus. Citons Néophyte Rhodinos (2), Arcadius Stanilas (3), qui devint évêque de Musachia et Spatia, et Jean de Camillis, auteur du document que nous publions plus loin. De temps à autre, ces missionnaires envoyaient à la Propagande des relations détaillées sur la situation du pays qu'ils étaient chargés d'administrer spirituellement. Ces précieux documents sont malheureusement d'un accès difficile ou, pour parler d'une façon plus exacte, inabordables. Enfouis dans les cartons des Archives de la Propagande, ils attendent que Sa Sainteté Léon XIII daigne autoriser les travailleurs consciencieux à les compulser. Puisse le vénérable pontife, qui a déjà tant fait pour l'avancement des sciences historiques, accorder cette autorisation! Elle rendrait, en particulier, un éminent service aux érudits qui s'occupent des pays grecs ou albanais, concer-

(1) Ce fut seulement en 1798 que les Chimériotes furent réduits à l'obéissance par le fameux Ali de Tébélen, pacha de Janina. Voir Sp. Aravantinos, Ἱστορία Ἀλῆ Πασᾶ τοῦ Τεπελενλῆ (Athènes, 1895, 8°), p. 95-97.

(2) Voir la notice que nous lui avons consacrée dans notre *Bibliographie hellénique du XVIIe siècle*, t. III, p. 289-302.

(3) Jean-André (prénoms baptismaux), plus tard Arcadius (prénom épiscopal) Stanilas était Crétois. Fils de Jean Stanilas et d'Anne Andronicos, il entra au Collège grec, le 1er août 1655, avec dispense d'âge, car il avait alors dix-neuf ans. Ordonné prêtre, le 2 mars 1659, il quitta le Collège, le 2 juin 1660, et fut envoyé dans les missions de Grèce (Archives du Collège grec de Rome, t. XIV, f. 23). Il vivait encore en 1690.

nant lesquels les documents sont si rares, surtout pour les trois derniers siècles.

Tout en souhaitant la réalisation de ce vœu, nous croyons utile de publier une lettre écrite de Drimadès, en 1668, par Jean de Camillis et adressée au recteur du Collège grec de Rome. On y trouve quelques particularités curieuses sur la population de La Chimère, que ce prêtre avait reçu mission d'évangéliser.

Mais, avant de publier ce document, on nous permettra de consacrer à son auteur une courte notice.

I

Jean de Camillis, fils de Stamatis de Camillis et de Pluma Maïnerio, naquit à Chio, le 7 décembre 1641 (1). Il entra au Collège grec de Rome, le 26 mars 1656, et présenta, lors de son admission, le certificat ci-dessous, dont nous respectons l'orthographe fantaisiste :

† Εἰς ζήτησιν τοῦ Σταμάτι Ντεκαμίλη, δεσποτά μου μακαριότατε, στήλε καὶ ἐδρέωμα τῆς Χριστοῦ ἐκλλήσιας (2) καὶ πάσις τις ἴκουμένις τον ορθοδόξων χριστιανών, τὴν ἁγία σας χήρα ἀσπάζωμαι ἐγὼ ταπινως ἱερέας Σίμων, παρακαλώντας τὸν μπαντοδίναμῶν ἰμὼν Ἰησοῦν Χριστὸν να τη διαφυλάττη ἀπὸ παντῶς ἐχθροῦ τὶς ἡμὸν καθοληκὶς καὶ ἀποστολληκοὶς ἐκλησίας, δίδωμεν σας ἴδησιν τω πὼς ἐβαπτήσα ἐγὼ ο ταπινως δοῦλος σας τὸν Ἰωάννην τὸν ἰὼν τοῦ Σταμάτη Ντεκαμήλη εἰς τω μωναστήριων τὶς Θεοτόκου τις ἐν τὴ θεσι τοῦ παλεοκάστρου ὀνομαζώμαινις Οδιγητρίας, ἰμέρα σάβατω **1641** δεκαιβρίου **7**, καὶ ἔτζη σᾶς τὸν μαρτήρω χρηστηανὼν ρωμεον, καὶ ὁ ανάδοχῶς αὐτοῦ μ. Μενὶς Σωφήετος, εἰς ἔνδηξιν παντὸς τοῦ πρεσβητερίου σου τῆς εν Χρίστω ἡμὼν ἀδελφώτητος.

† ἱερεὺς Σίμων Γαλάτουλας Χιότις ἰπογράφω με το ἴδιων χέρη.

(1) Cette date est donnée par le Registre d'entrées (Arch. du Coll. grec, t. XIV, f. 24) comme étant celle de la naissance de Jean de Camillis; mais, comme on le voit par l'acte grec publié ici même, c'est en réalité la date à laquelle l'enfant reçut le baptême, lequel, d'après l'usage de l'église grecque, n'est souvent administré que plusieurs mois après la naissance.

(2) L'accentuation de ce document est fort défectueuse. Nous n'y avons rien changé.

Noi, Andrea Soffiano, per grazia d'Iddio e della santa Sede Apostolica vescovo di Scio, facciamo fede qualmente il soprannominato sacerdote Simeone, il quale ha battezzato Gio. figliolo de Camili fù et è sacerdote di rito greco di buona fama e condittione, e tra gl' altri parochi approbato dall' illustrissimo suo metropolita, alle cui attestationi e sottoscrittioni si puote indubitamente dar piena fede, ovunque capitarano queste nostre.

Dato in Scio, li 17 febraro 1653.

Loco ✝ sigilli. ANDREA, vesc. di Scio.

Nicolaus de PORTU, notarius et cancellarius.

(*Au dos :*) Fede del battesimo di Gio. de Camilli da Scio (1).

Jean de Camillis fut ordonné prêtre au Collège grec, à l'âge de vingt-cinq ans (2), et y obtint, le 12 octobre 1668, son diplôme de docteur en philosophie et en théologie (3). Il quitta l'établissement, le 15 octobre 1668, et fut envoyé par la Propagande évangéliser le canton de La Chimère (4). Après y avoir passé quelques années, il retourna à Rome et fut nommé procureur général des moines basiliens de toute la Russie (5). Ce fut sans doute alors que, devenu moine, il échangea son prénom de Jean contre celui de Joseph.

Sur les instances de Cyprien Zochowski, métropolitain uni de Kiev et de toute la Russie, Joseph de Camillis obtint du pape Innocent XI une charge viagère de scribe à la Vaticane (6). Il reste une trace au moins de son passage dans cette célèbre bibliothèque; c'est la fin d'un inventaire des manuscrits grecs de la Palatine, lequel est ainsi intitulé : *Inventarium graecorum codicum manu scriptorum Bibliothecae Palatino-Vaticanae inceptum a Josepho de Juliis et finitum a P. Josepho*

(1) Archives de Collège grec, t. XIV, f. 24; et t. VII, f. 152.

(2) Nicolas Nilles, *Symbolae ad illustrandam historiam ecclesiae orientalis in terris Coronae S. Stephani* (Innsbruck, 1885, 8°), t. II, p. 855.

(3) Archives du Collège grec, t. III (non folioté). Il n'existe pas de diplôme spécial au nom de Jean de Camillis, mais un diplôme intitulé *Privilegio dell' addottoramento di Ferdinando Rizzi e Gio. Camilli*, et dans lequel figure le nom du premier seulement. Faut-il en conclure que la soutenance des deux candidats porta sur les mêmes matières?

(4) Archives du Collège grec, t. XIV, f. 24.

(5) Nicolas Nilles, *op. laud.*, t. II, p. 856.

(6) Nicolas Nilles, *op. laud.*, t. II, p. 856.

de Camillis, scriptoribus graecis, sub illustrissimo domino Emanuele a Schelstrate, Bibliothecae Vaticanae praefecto (1).

Dans la suite, Joseph de Camillis fut promu évêque de Sébaste *in partibus,* puis nommé évêque de Munkács, en Hongrie, où il fut installé le 20 avril 1690 (2). Il mourut en 1706 (3).

Il publia un ouvrage en italien intitulé *La Vita divina ritrovata frà termini del Tutto e del Nulla* (Rome, 1677, in-8°); il l'a dédié à Cyprien Zochowski, métropolitain uni de Kiev et de toute la Russie, lequel avait été son condisciple au Collège grec (4). Il avait, en outre, composé six autres ouvrages en grec, qui étaient prêts pour l'impression (5).

Notons, pour finir, une particularité qui intéresse tout spécialement notre pays. Dans le manuscrit 38-21 de la bibliothèque du Chapitre de Tolède, on trouve, à la page 27, en lettres rouges, sur fond d'or et avec de nombreux ornements : *Epistola Dom. II post Pasch. in canonizatione S. Francisci de Sales, episc. Genev., celebrata per SS. in Christo patrem et d. n. Alexandrum VII, pont. opt. max. pontificatus sui an. XI, a* d. Ioanne de Camillis Chio, coll. græc. alumno, *decantata, anno Domini MDCLXV, XIX aprilis* (6).

II

Voici maintenant la lettre de Jean de Camillis au recteur du Collège grec de Rome :

(1) Curzio Mazzi, *Leone Allacci e la Palatina di Heidelberg* (Bologne, 1893, 8°), p. 163, note 5. — Dans une supplique adressée au pape Benoît XIII, Michel de Camillis, neveu de Jean (Joseph) de Camillis, nous apprend que son oncle fut, pendant dix-huit ans, scribe de la Vaticane (Arch. du Collège grec, t. VI, f. 282). D'après le même document, Antoine de Camillis, évêque de Milo, était frère de Jean (Joseph).

(2) Nicolas Nilles, *op. laud.*, t. II, p. 854.

(3) Dans le document cité plus haut (note 2), Michel de Camillis affirme que son oncle, étant évêque de Munkács, « convertì alla santa fede quatrocento vilagi in circa con haver soferto varie persecutioni dalli Greci scismatici con pericolo della propria vita, volendo sino incendiarli la propria abitatione ».

(4) Une description plus ample de ce rarissime ouvrage se trouve dans le tome V de notre *Bibliographie hellénique du XVIIe siècle*, lequel sera très prochainement mis sous presse.

(5) Nicolas Nilles, *op. laud.*, t. II, p. 856.

(6) Charles Graux et Albert Martin, *Notices sommaires des mss. grecs d'Espagne et de Portugal* (Paris, 1892, 8°), p. 260.

Molto reverendo Padre e padrone mio osservandissimo,

Alli 20 di maggio, primo giorno della santissima Pentecoste, arrivai a Drimades, per gratia del Signore, sano e salvo senza alcun sinistro incontro per la strada, con tutto che questo mare sia al presente molto infestato da corsali, dove fui con gran carità et amore accolto dall' illustrissimo monsignore Arcadio Stanilla et allogiato in sua casa, la quale, ancor che sia della persona più principale di questa terra, non consiste in più che in una sol camera vecchia e si ruinata che in fino li scarpinelli di Roma haverebbero vergogna d'habitarvi. In essa vi dorme il monsignore, io et il padrone su il pavimento. Hà per anticamera un cortiletto largo non più d'una canna, il quale, la notte, serve per habitatione de bovi et, il giorno, delle galline. Io, a dirgli il vero, in questo poco tempo che sono stato col monsignore per le cose che vidi, ho assai amirato la sua patienza e virtù. Apena egli è levato la matina a bon hora che comincia ad empirsi la sua casa di gente, la quale a lui corre non per portargli mai alcuna cosa in dono, o pre passare con lui termini d'amicitia e di creanza, ma solo per tribularlo e per chiederli chi una cosa e chi un altra. Il povero monsignore, con tutto che habbia assai da fare per essere molto inclinato allo studio et alla fatica literale, e per avere alcune opere assai dotte et utili da stampare per le mani, lascia quello che molto desidera di fare per dar' orecchie alla gente importuna e renderli sodisfatti; di quella poca provisione che la Sagra Congregatione gli manda, pochissimo se ne retiene per se, dando il restante agli altri. Io, con la mia venuta, gli portai cento diciotto scudi et, in termine d'una settimana, ne distribui più di ottanta, parte in dono e parte in prestito. Ma la gente è cosi barbara et indiscreta che non riconosce la sua bontà; ma, quello che è pura carità e cortesia, pensa che sia debito et che non ad altro fine sia in queste parti venuto che per mantenerle con li suoi denari. Sono assai malcreati e scostumati, vano scalzi e mezo nudi; e, per essere il luogo tutto montagnioso e sassoso in modo che non si trova una cana di terra netta, pochissimo fruttifica, per il che la gente è estremamente povera; dal che ne viene che sono interessatissimi, et, il mezzo più efficace per moverli a quello che si vuole, è l'interesse. Molta parte dell'

anno mangiano pane ò di orzo ò di miglio; et, al presente, regna caristia si grande che non si trova a fatto nè pane, nè vino, ma si nodriscono solo di latte, di cascio e d'un poco di carne.

Sono naturalmente assai generosi et inclinati alla guerra, dal che ne viene che d'altra cosa magiormente non si delettano che delle armi e che con tutto il mondo, per dir cosi, sono inimici. Sono inimici con li Latini, sono nemici con li Turchi, e sono inimici fra di se, in maniera che un casale si perguita con l'altro, come li Christiani si perseguitano con li Turchi ad essi confinanti. E non vi è altro modo per pacificarli che ò una grandissima somma di denari ò il braccio del Signore Iddio.

Io, quando arrivai soto Cimara, poco mancò che fossi archibugiato; perchè, subito che li Cimarrioti videro la nostra barca, calarono giù con li moschetti e, se non fussimo fuggiti, c'haverebbero agiustati molto bene, e questo non per inimicizia che havessero con noi, ma o per loro bestiale capriccio o, come c'ha detto un loro sacerdote, per invidia ch' havevano fra di se, acciò molti non vendessero le loro mercantie, le quali in altro non consistono che in jande (1), e per comprarle ivi era andata la nostra barca.

Quando in queste parti si seppe il mio arrivo, tutti si ralegrarono, e le principali terre di questa provincia mandarono a cercarmi e cominciarono fra di se a litigare per havermi; ma poco capitale io fo del loro amore, perchè conosco che hanno poca fermezza nelle loro opere, e temo grandemente che io ancor non habbia a dire, nel fine della mia missione, quello che d. Neofito Rodino, huomo da tutti predicato per uno dei più dotti e santi che habbia cavato il Collegio, disse, dopo otto anni di fatica nel coltivar questa gente, cioè che ho seminato nell' arena, perchè li vedo pochissimo inclinati alla pietà e pochissimo disposti alla virtù et alla sapienza.

La Sagra Congregatione ha promesso di fabricare quanto prima in questa terra una chiesa et un monasterio, il quale serva per habitatione de' missionanti; et, acciò che la robba non si perda, sarà necessario che sempre qui manteghino

(1) C'est-à-dire *ghiande*, glands, vallonées.

uno o due missionanti assai bene raccomandati all' arcivescovo et alli signori di Corfù, senza l'amicizia delli quali questo paese non puol mantenersi, come è, al presente, monsignor Arcadio, il quale, per questa cagione, fà quello che vole con essi, essendo che essi non da altro si movono che o dolla santità, o dal timore, o dall' interesse. Il pensiero non v'è dubio che è assai bono; e, suposto che la Sagra Congregatione vol' assolutamente mantenere questo luogo, non solamente è bene metterlo in essecutione, ma è affatto necessario; e, se non lo faranno, non occorre che pensino di seguitar più questa missione, perchè tutti questi stanno assai quieti e pacificati per tal promessa e, quando poi non ne vedessero gl' effetti salirebbero in furia si grande che non lascierebbero più stare in questi luoghi; ma quello che mi dispiace è che, finita che sarà la fabrica, à me ordinaranno che stii perpetuamente in essa. Io con la Sagra Congregatione sempre voglio portarmi con somma riverenza et ossequio, ma vorrei che anch' essa si compiaccia di dare anche a me questo gusto, il quale altro non è che concedermi dopo il corso di questi tre anni la libertà d'andare dove voglio, massime che questo per altro non si deve, et io per altro non lo desidero che per servirla con gusto molto maggiore.

Con tutto che ci siano li mali in questa provincia, non mancano pero anche li suoi beni. Hanno anche questi beni da essere invidiati da moltissime parti del mondo. Quanto al naturale, l'aria di questi luoghi è perfetissima, l'acque eccelentissime e li frutti di molta perfettione, benchè assai pochi per essere luogo tutto pietroso. La gente è generosissima e molto capace per riuscire in ogni cosa. Se non ottimi, almeno boni, et intanto regna in essi, al presente, tanta inciviltà e barbarie, perchè non hanno superiori, nè governo, nè coltura di sorte alcuna e sono in una somma povertà. Quanto al morale poi, sono di molta semplicità, fideli, massime la gente di questa terra, e pochissimi sono li vitii che in essi regnano, et il monsignore m'ha detto che molte volte, fra cento che confessarà, apena trova tre che habbiano peccato mortale; per il che più stima egli fà d'un' anima di queste che di cento d'altre parti.

Questa poca e superficiale notitia io gl' ho voluto dare

per adesso, sapendo che note non gli sono, accio vedano quale è quello che qui si patisce da noi, e quale è il luogo che si prese la Sagra Congregatione a coltivare; ma questo non è niente rispetto a quello che sentirà quando il monsignore li mandarà una compita relatione di tutte le cose che successero dal principio che si cominciò questa missione, che m' ha promesso assolutamente di fare quanto prima per darmi gusto. E, per questa cagione, io non voglio più scrivergli altro, acciò che la relatione che poi gli mandarò non gli sia vecchia e tediosa; ma solo la supplico che si voglio ricordare di me e che preghi il Signore Iddio acciò si degni concedermi patienza, perseveranza e virtù tale che, con frutto e secondo il suo santo volere, io consumi questi tre anni di missione.

Li Cimariotti ultimamente c'hanno mandato a scrivere con preghiere e molte minaccie ch' andassi da loro a far scuola, ma io restarò in Drimades, perchè così habiamo giudicato meglio col monsignore per molte ragioni, e venga quello che si voglia (1).

Io intanto finisco baciandogli humilmente le mani, e quello che haverrà lo scriverò apresso.

Da Drimades, li 13 giugno 1668.

Di V. Reverenza affetionatissimo et obligatissimo servo,

Giovanni Camillo (2).

Nous devons faire observer que, de toutes les lettres de Jean de Camillis que nous possédons, celle-ci est la seule ainsi signée; les autres, de même que le titre de l'ouvrage mentionné plus haut, portent de Camillis.

(1) Dans une lettre de monseigneur Arcadius Stanilas, datée de Drimadès, 6 mars 1670, on lit : « Il signor missionario (il s'agit certainement de Jean de Camillis) andò in Cimarra a far scuola, perchè in Drimades tutti gli scolari partirono da lui, per le scommuniche del vescovo ; ma il simile haverà da succedere anche in Cimarra ». (Arch. du Collège grec, t. I, f. 256.)

(2) Archives du Collège grec de Rome, t. I, f. 268-269.

FRÈRE GRYPHON

ET

LE LIBAN AU XVE SIÈCLE

Le nom de l'ordre franciscain demeure attaché à tous les essais de restauration catholique tentés en Orient dans la dernière partie du moyen âge. Le royaume latin de Jérusalem venait de succomber. La lutte ouverte n'était plus possible, mais on pouvait « reconquérir peu à peu par la douceur et par d'innombrables sacrifices, sinon la Palestine elle-même, du moins les sanctuaires qui en font tout le prix aux yeux des chrétiens. Pour une mission pareille il fallait un ordre, décidé à s'établir à Jérusalem, à s'y laisser persécuter, massacrer même, mais à rester et à y gagner sourdement du terrain. C'est ce qu'ont fait les franciscains. Ils ont versé leur sang et leur argent à profusion autour du saint sépulcre, achetant sans cesse le droit de prier dans des sanctuaires vénérés et se voyant sans cesse arracher ce droit si chèrement payé avec une brutalité et une mauvaise foi pleines de cruauté. Rien ne les a lassés. Ils sont morts par centaines, les uns de misère, les autres sous le fer des Turcs là où Jésus est mort; mais à mesure que les premiers tombaient, il en arrivait de nouveaux; les rangs de cette armée pacifique, qui recevaient sans cesse des blessures sans jamais en faire elle-même sont toujours restés compacts. Assurément l'on doit admirer Godefroy de Bouillon et ses compagnons arrachant des mains des infidèles à travers les flèches et les javelots le tombeau profané du Christ. Mais peut-être l'héroïsme caché et

tranquille des franciscains, luttant sans honneur, sans éclat, mais avec plus de courage encore, pour la même cause, est-il plus digne d'estime... Si sacrifier sa vie à une folie sublime en dépit de l'éternelle déception dont il est le jouet, constitue la véritable dignité de l'homme, la dernière des croisades, la croisade sans armes des franciscains est la plus belle de toutes et celle qui mériterait d'être célébrée avec le plus d'émotion » (I).

A cette croisade, à cette mission, honorables entre toutes, où il fallait d'abord savoir souffrir et mourir, ils en joignirent d'autres, non moins glorieuses. Au XVe siècle — on peut le dire — on les rencontre sur toutes les routes de l'Asie Antérieure : ils sont au Liban, en Caramanie, à Trébisonde, en Arménie, en Perse, au pied du Caucase sur les bords de la mer Caspienne, prêchant, convertissant, tout à la fois explorateurs, apôtres et diplomates de la cause chrétienne, concluant des traités à la cour d'Ispahan, ramenant à l'union les dissidents orientaux, s'efforçant partout de ranimer les dernières étincelles de l'esprit des croisades.

Nous voudrions dans les pages suivantes faire revivre la mémoire d'un de ces hommes extraordinaires, dont le nom est à peine connu en dehors de son ordre. Si nous nous décidons à publier les trop maigres renseignements que nous avons pu recueillir, c'est dans l'espoir que leur apparition provoquant des recherches ultérieures soit dans les archives de l'Ordre séraphique soit dans les bibliothèques de l'Orient, l'on parviendra enfin à mettre en relief l'attachante figure du Bienheureux Gryphon.

(1) Gabriel Charmes. *Revue des deux Mondes*, 1881 15 juin p. 772. Comparez ce passage de l'*Orbis Seraphicus*, (p. 511) : « Ultra quam explicari posset ordini seraphico gloriosum quod jam per quinque fere secula Fratres intra Barbaros nec eorum avaritia permoti, nec minis ant verberibus aut carceribus aut martyriis quæ omnino plurima fuerunt perterriti, potuerint tanta (si dici liceat) cum majestate permanere ».

— Pour la biographie de Gryphon nous sommes surtout redevables aux historiens franciscains : Annales de Wadding (xiv, 128), l'*Orbis Seraphicus*, du P de Gubernatis, Quaresmius (I, 95), les martyrologes de l'ordre de saint François, etc. Nous nous contentons d'y renvoyer une fois pour toutes. Les autres sources seront indiquées au fur et à mesure de leur utilisation.

I

Cette appellation de Gryphon (avec les variantes orthographiques *Griffo*, *Grypho*, *Griphon*) est la seule que nous lui connaissions, son prénom n'étant nulle part mentionné. Faut-il y voir une latinisation? Le fait est assez probable, pour cette époque surtout, à l'aurore de la Renaissance. Peut-être s'appelait-il Grieff ou de Greef. Il a même pu se rattacher à la famille de ces imprimeurs célèbres, établis à la fin du XVe siècle dans les principales villes de l'Europe et qui à Lyon se nommaient Gryph, Griffio en Italie et Greiff à Hambourg (1).

Son berceau doit certainement être placé dans la partie flamande de la Belgique. Les chroniqueurs l'appellent tantôt *Belga*, plus souvent *Flander* ou *de Flandria*. L'annaliste franciscain Nicolas Glassberger le qualifie de « *Theutonicus ex partibus inferioribus* »; qualification assez facile à justifier, la plupart des provinces belges (2) relevant à cette époque de l'empire teutonique et ayant pour ce motif longtemps porté la dénomination de Basse Allemagne ou de Germanie inférieure (3).

Seul le P. Arturus dans son *Martyrologium franciscanum* accompagne le nom de Gryphon de cette curieuse note : « Gallus erat natione, patria Flander ». La contradiction est seulement apparente. L'hagiographe franciscain fait sans doute allusion au lien féodal — toujours très faible, qui ne le sait? — rattachant encore au 15e siècle le comté de Flandre à la couronne de France (4).

(1) Wadding à la date de 1480 parle d'un autre frère « Griphon Slavus » martyr en Ethiopie. *Annales*, XIV, p. 243, X. On connaît aussi un célèbre médecin italien « Ambr. Grifus » contemporain de notre Griphon.

(2) Même une partie de la Flandre, appelée *Impériale*.

(3) Au seizième siècle la bulle de Paul IV (1559), établissant les nouvelles circonscriptions ecclésiastiques des Pays-Bas, désigne ce pays sous le nom de « Germania inferior » et Papebroch (A.A. S. S. 13 April. II, 156) appelle la langue flamande : « *teutonica* nostra vulgaris ».

(4) Au dix-septième siècle un confrère du P. Arturus écrivait : « Comitatus Flandriæ, utpote nativum Franciæ patrimonium de jure antiquo pertinet ad Galliarum regem : Pharamundus enim, primus Francorum dynastes... illas septentrionales plagas occupasse fertur ». *Itinerarium breve Terræ sanctæ Fratris Leonardi du Clou Lemovicensis*, Florence, 1891, p. 76. On pourrait avec la même facilité renverser la proposition : ce serait tout aussi fondé.

Les chroniques de saint François sont d'une sobriété désespérante pour la période de la vie de notre héros, qui a précédé son apostolat. Aussi nous est-il impossible de fixer l'année de sa naissance. En combinant les diverses données chronologiques, assez vagues, fournies par les documents, nous croyons devoir la placer dans les dix premières années du quinzième siècle.

C'est chez les Conventuels qu'il prit l'habit de saint François; nous ignorons également en quelle année. A l'âge de 22 ans il conquit à Paris le grade de docteur et enseigna pendant sept ans en cette Université la théologie, avec un succès dont sa modestie finit par prendre ombrage. Pour fuir les applaudissements du monde, il dit adieu à la Sorbonne et à sa patrie, visita avec dévotion les sanctuaires de Rome et d'Assise et demanda son admission chez les Observantins d'Italie, pour vivre au milieu d'eux dans l'obscurité et le silence.

Tout réussit au gré de son humilité. Ses frères eux-mêmes ignorèrent pendant quelque temps le trésor qu'ils possédaient. Un jour frère Gryphon assista à une solennelle discussion théologique dans la ville de Mantoue. Voyant que par l'incapacité du défendant la vérité allait avoir le dessous, l'ancien professeur de Sorbonne ne put se contenir davantage. Ses explications ravirent toute l'assistance et lui apprirent la valeur de l'humble étranger.

Pour ses supérieurs ce fut une révélation. Aussi exigeant de lui le sacrifice de ses goûts personnels lui firent-ils accepter la charge de professeur d'Écriture Sainte. Il s'en acquitta pendant quelque temps avec le plus grand succès (1).

Mais ce n'était pas là ce que Gryphon était venu chercher en Italie. A l'époque de son admission chez les Observantins, on s'y entretenait du martyre des Pères Junipérus de Sicile et Jean de Mantoue, récemment « occis en Hiérusalem pour la Foy de Jésus-Christ » (2). Les missions de Terre-Sainte avaient toujours été chères aux enfants de saint François : non seulement à cause des grands souvenirs qu'elles rappelaient, mais parce qu'on y vivait dans la menace perpétuelle des prisons, des bastonnades et des vexations de toutes sortes; et souvent le mar-

(1) « Post navatam non segnem in interpretandis sacris litteris operam » P. Arturus.

(2) Cfr. le *Voyage en Terre Sainte* du P. Surius franciscain, p. 516.

tyre venait couronner cette vie de souffrances continuelles. Gryphon prêtait avidement l'oreille aux nouvelles de Palestine et enviait le sort de ses frères, engagés dans cette glorieuse arène.

A cette époque on ne parlait, on ne traitait dans toute l'Italie que de la réunion des dissidents orientaux à l'église romaine. Le 22 novembre 1439 Eugène III eut la joie de recevoir le serment de fidélité des envoyés Arméniens. Leur réunion avait suivi de près celle des Grecs au concile de Florence. Vers ce même temps arrivait au concile Frère Jean, supérieur des Franciscains de Beyrouth. Il venait au nom de Jean Al-Ǵâǵî, patriarche du mont Liban faire hommage au vicaire de Jésus-Christ, l'assurer que le chef de la nation maronite acceptait d'avance toutes les décisions de l'assemblée, réclamer le privilège du pallium et la confirmation de son élection au siège d'Antioche. De leur côté les Maronites de Jérusalem avaient envoyé à Florence le Franciscain Fr. Albert (1).

En 1443 c'était le tour des Jacobites, à la conversion desquels l'Ordre de St-François prit une part très active (2). Les années suivantes la suprématie romaine fut reconnue par Étienne, roi de Bosnie, par les Chaldéens et les Maronites de Chypre (3). Le 7 août 1445 dans une bulle Eugène IV rendit à Dieu de solennelles actions de grâces pour ces heureux événements (4).

La question des églises orientales était donc alors véritablement à l'ordre du jour. A cause de leurs établissements au Levant les Franciscains, on le comprend, s'en préoccupaient plus que personne. Aussi le choix de Gryphon fut-il bientôt fixé : il irait en Palestine travailler à la conversion des dissidents.

III

Vers la fin de 1442 ou dans les premiers mois de l'année sui-

(1) *Histoire des Maronites* (en arabe) par Mgr Douwaïhî, publiée par M. R. Chartonnî, p. 135. Nous y ferons de fréquents renvois.

(2) Cfr. *Orbis Seraphicus*, 514, 515.

(3) Ces derniers engagés dans un schisme temporaire et local.

(4) L'illusion ne fut pas de longue durée à Rome. Dès le commencement du pontificat de Nicolas V (1447-1455) la curie romaine savait à quoi s'en tenir sur les dispositions des Grecs. Cfr. Pastor, *Geschichte der Pæpste* I, 447-449.

rante, frère Gryphon, débarqua en Palestine. Il commença par visiter les divers sanctuaires de cette contrée dont il a laissé la description dans son *Itinerarium Terræ Sanctæ*. Sa dévotion satisfaite il vint se fixer à Jérusalem au couvent du mont Sion. La Ville Sainte était gouvernée au nom d'Al-Malik aḍ-ḍâhir, sultan d'Égypte, par l'émir Ṭouġan al-'Oṯmânî. Il eut comme successeur Ġars bin Ḫalil (1) et Ḫośqadim (2), pour ne nommer ici que les émirs qui se remplaçaient dans le gouvernement de Jérusalem pendant le séjour de Gryphon. Au rapport de Mouġîr ad-dîn, le dernier exerça une telle tyrannie que le sultan dut le destituer.

Le couvent du mont Sion eut beaucoup à souffrir sous Malik aḍ-ḍâhir. Ce souverain, un des moins mauvais dans la série des sultans Circassiens, se montra dur pour les chrétiens (3). On interdit aux Franciscains l'accès du sanctuaire de la dernière Cène. Les violences allèrent si loin que « les constructions nouvellement élevées dans le couvent de Sion furent détruites, le tombeau de David fut retiré d'entre les mains des chrétiens et on exhuma les ossements des moines qui étaient enterrés près du tombeau du seigneur David ». Ce fait se passa le 10 juillet 1455. Il fallut l'énergique intervention d'Henri IV de Castille. N'obtenant rien par voie diplomatique, ce prince fit renverser les mosquées dans ses États, l'une après l'autre jusqu'à ce qu'en 1460 la possession libre du sanctuaire fût rendue aux Franciscains (4).

En arrivant à Jérusalem, Gryphon y trouve comme Custode de la Terre Sainte le Père Gandolfe, un Sicilien. Celui-ci ne tarda pas à être remplacé dans sa charge par Balthasar di S. Maria della Marca (5) qui gouverna la Custodie de Terre Sainte de 1446 à 1455. Le couvent du mont Sion était en grande partie entretenu avec les aumônes des souverains de Gryphon, les puissants ducs de Bourgogne, qui régnaient alors sur les Pays-Bas. Ces princes s'étaient toujours distingués par leur libératité envers les Saints-Lieux, sur lesquels ils exerçaient une

(1) L'historien Saḫâwi (Bôulâq, 1896) l'appelle Alfars bin Ḫalil.
(2) Saḫâwi 6, 140, 253; Mougîr ad-dîn (Sauvaire), 574.
(3) Mougîr ad-dîn, 255; W. Muir, *The mamelucke or Slave dynasty*, 154.
(4) Cfr. *Das Heilige Land*, 1888, p. 33.
(5) Présenté par le duc de Bourgogne. Cfr. Golubovich, *Serie cronologica*, p. 52.

sorte de patronage. Ils avaient bâti à Ramlé l'hospice des pèlerins et fait restaurer l'église de Bethléem (1).

Ce ne furent pas les seuls souvenirs de la patrie absente que Gryphon rencontra en Terre Sainte. En aucun pays les pèlerinages aux Lieux Saints n'étaient aussi populaires qu'en Belgique. De là l'expression « na Jaffa gaan » *aller* à Jaffa, qui selon Reland (p. 865) se disait de ceux qui « peregre abierunt ita ut de reditu desperetur aut de iis qui certo exitio se dant ». Ce proverbe couramment employé au 14e et 15e siècles témoigne de l'importance que la Palestine prenait dans les préoccupations des Flamands de cette époque. *Les confréries de Jérusalem* — actuellement bien oubliées en Belgique — sont également une institution purement néerlandaise. Toutes les grandes villes en possédaient et la Belgique leur doit encore actuellement l'existence de nombreuses chapelles du St-Sépulcre. Les confrères s'appelaient dans l'origine « Palmites, frères de Jérusalem ou de la Terre Sainte » plus tard « chevaliers de Jérusalem, chevaliers de Dieu, de Jérusalem et de Ste Catherine ». Ces confréries avaient leurs chapelles particulières contenant une représentation ou une reproduction du St-Sépulcre. Dans un pays où le culte de l'art a toujours été vivant, la peinture intervint fréquemment pour glorifier ces anciens pèlerins. Les égli-

(1) Hans Tucher, pèlerin de 1479 et B. de Breydenbach (en 1483) décrivent les magnifiques ornements envoyés au mont Sion par les princes bourguignons. Ils avaient assigné un revenu annuel de 1000 ducats « pro fratrum inibi deo famulantium sustentatione » Voir aussi *Le voyage de la Saincte Cyté de Hierusalem* (éd. Schefer) pp. 71, 81. — Quant au couvent du mont Sion, un siècle plus tard, il fut enlevé aux Franciscains, comme le raconte Chesneau, secrétaire du sieur d'Aramon, ambassadeur français à Constantinople, qu'il accompagna à Jérusalem en 1549. L'ambassadeur, raconte-t-il, estoit attendu des gardiens et cordilliers du couvent du mont Sion, comme les Juifs attendent leur Messie, pour l'espérance qu'ils avoient par sa venue estre mis hors des garbouilles et fascheries que leur faisoient chaque jour certains santons, c'est-à-dire prestres turqs qui tiennent le cénacle, qui auparavant estoit leur église : et depuis quelque temps les dictz Turqs en ont faict faire une à leur mode, que nous appellons mousquées. Et faisoient journellement tant d'estorsions auxdicts cordeliers qu'ilz estoient presque en délibération d'habandonner ledict couvent et se retirer tous en Chrestienté, sans la venue du dict Sr ambassadeur lequel fit tant envers lesdits gouverneurs de la ville qu'ils chassèrent les prestres turqs qui estoient moteurs de telles menées. Toutefois j'ay depuis entendu que les Cordelliers... ont finalement été contrainctz laisser et habandonner ledict couvent et se retirer en Bethleem : E. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, t. II. 109. Paris 1850. Imprimerie nationale.

ses et les musées y sont remplis des portraits des chevaliers de Jérusalem.

Les vieilles relations contemporaines nous permettent de constater combien grand était le nombre des Flamands, abordant annuellement aux rivages de Palestine (1). En dépit des dangers inhérents à cette aventureuse expédition beaucoup de Néerlandais tenaient à la refaire et l'un d'entre eux, Claes van Dusen visita onze fois les Lieux Saints en l'espace de douze ans (2). On n'y eut pas toujours à se louer de leurs déportements. Les pèlerins des autres pays les signalent généralement comme mauvais coucheurs (3). *Belga bibax !* Dans la caravane de 1451 presque entièrement composée de Néerlandais nous trouvons un chanoine d'Utrecht, quatre Gantois, un Liégeois, un certain Guillaume de Bréda, qui s'étant enivré se noya en mer. Un autre pèlerin de Dordrecht, avait mérité le surnom de « trunck faciens » (4). Ce voyage fut extrêmement pénible par suite de la présence de plusieurs Néerlandais, querelleurs et en état habituel d'ivresse (5). La plupart des Belges allaient en Terre-Sainte avec l'intention de s'y faire créer chevaliers du S. Sépulcre. Car ajoute une relation : « chez eux on considère peu un gentilhomme qui n'a pas été en Palestine » (6).

Gryphon a dû leur consacrer bien des fois son zèle et sa grande connaissance des Lieux Saints, leur faisant à Ramlé l'allocution polyglotte d'usage (7), les accompagnant ensuite dans leurs excursions et surtout au Jourdain. Il était peut-être

(1) Röhricht-Meissner, *Deutsche Pilgerreisen*, 22, 421, 427. — Conrady, *Vier Rhein. Pilgerschinften*, 187, 188, 291.

(2) Cfr. Conrady 189, et *Revue catholique* de Louvain 1873, récit du pèlerinage de Jean Aerts, qui visita la Terre Sainte en 1481 et 1488.

(3) Fabri, *Evagatorium*, I, 38, et Röhricht-Meissnerr, 411.

(4) Röhricht, 421-22.

(5) En regard des nombreuses relations françaises, allemandes, etc., nous ne possédons que quelques récits des pèlerins flamands de cette époque; la plupart sont malheureusement restés inédits. Ce sont surtout les Allemands qui se plaignent des Néerlandais. Il serait peut-être piquant de connaître les jugements de ces derniers sur leurs compagnons d'Outre-Rhin. Fabri reproche aux Allemands, ses compatriotes, les trop copieux festins qu'ils faisaient à Jérusalem. *Evagator*, II, 92, 93.

(6) Röhricht, 403, 412, 427, 527.

(7) En latin, en italien, en allemand etc., selon la composition des caravanes. Cfr. récits de H. Tucher, Breydenbach, Von Zedlitz etc.

encore à Jérusalem quand y arriva à la fin de l'été 1450, le duc Jean de Clève, parti de Bruxelles, le 7 avril de la même année, en compagnie de plusieurs membres de l'aristocratie flamande.

Outre les soins donnés aux pèlerins, les Franciscains s'occupaient encore d'un petit troupeau composé de quelques marchands vénitiens et génois (1) et d'un certain nombre d'indigènes demeurés catholiques depuis la chute du royaume latin, ou ramenés à l'unité par les prédications de leurs zélés apôtres. Un pèlerin de 1483, Bernard de Breydenbach leur rend ce témoignage : « Sunt ibi etiam latini quidam, sed perpauci... conversationem habentes bonam et honestam inter gentes ac in medio nationis prave et perverse lucentes velut luminaria in mundo, ecclesie sancte rhomane per omnia et in omnibus obedientes ».

Comme il ressort de la lecture de Douwaïhi, il y avait aussi à Jérusalem une communauté maronite, en étroits rapports avec les Franciscains. Un pèlerin allemand de cette époque signale même des Maronites établis au S. Sépulcre (2). Cette nation possédait à Jérusalem l'église S. Georges, devenue plus tard propriété des Coptes. Des autels spéciaux leur étaient également assignés dans plusieurs sanctuaires (3).

A peine arrivé dans la ville sainte, Gryphon fut témoin du conciliabule tenu en cette ville par le patriarche *orthodoxe*, de Jérusalem, assisté de ses deux collègues d'Antioche et d'Alexandrie. On y anathématisa l'acte de Florence et l'on déclara déchu de sa dignité Métrophane, patriarche de Constantinople, qui avait adhéré à l'union.

Ce spectacle l'attrista sans diminuer en rien l'ardeur de son zèle. Le premier travail du missionnaire doit être de se rendre maître de la langue du peuple qu'il se propose d'évangéliser. Depuis la conquête musulmane, l'arabe était devenu l'idiome universel des populations de la Palestine, de la Syrie et de la Mésopotamie. A cette étude Gryphon joignit celle du Syriaque,

(1) En 1403 les chevaliers de Rhodes obtenaient le droit d'établir des consulats à Jérusalem, et à Ramleh. Dès la fin du XIVe siècle les Vénitiens et les Génois en possédaient également à Jérusalem pour la protection des pèlerins. Voir dans *Archives de l'Orient Latin*, t. II, p. 334, un mémoire de W. Heyd : ***Les consulats établis en Terre Sainte au moyen âge pour la protection des pèlerins.***

(2) Röhricht-Meissner, 92.

(3) Cfr. la revue arabe « Al-Machriq » (Beyrouth), 1898, p. 92.

idiome sacré de la plupart des rites orientaux : Maronites, Jacobites, Nestoriens et même Melchites. L'étude qu'il fit de la langue grecque montre clairement qu'il voulait être en état de travailler au retour des différentes fractions, constituant *l'orthodoxie* (1) grecque. L'ancien professeur de Sorbonne ne consacra pas moins de sept ans à cette préparation. Au bout de ce laps de temps les supérieurs le jugèrent sans doute apte à commencer la carrière des missions orientales.

IV

Dans la première moitié du XVe siècle, le célèbre franciscain Antoine de Troïa avait, à plusieurs reprises, parcouru l'Orient, chargé par les souverains pontifes d'importantes missions auprès des chrétiens orientaux, spécialement auprès des populations du mont Liban. En 1441, il revenait à Rome accompagné de députés des Maronites et des Druses.

La présence de ces derniers dans la capitale du monde chrétien a de quoi surprendre le lecteur, habitué depuis 1860, a considérer les Druses comme les irréconciliables ennemis des Maronites et du nom chrétien. Telle n'était assurément pas leur situation à la fin du moyen âge. Dès lors, ils étaient considérés comme un peuple d'origine chrétienne, reste d'une colonie de croisés, réfugiés au Liban après la ruine des principautés franques de Syrie. Si l'on s'étonnait de ne retrouver chez eux aucun vestige de christianisme, on en rejetait la faute sur les malheurs du temps et l'absence de ministres du culte. En voyant la bonne harmonie régnant entre eux et les Maronites (2), leur sympathie pour les chrétiens et la haine qu'ils

(1) Nous employons cette expression consacrée, quoiqu'elle soit d'une origine beaucoup plus récente.

(2) Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, Druses et Maronites ont vécu en bonne intelligence, ils étaient gouvernés par les mêmes émirs, arabes de la tribu de Tanoûḫ, princes des familles Ma'n et Chehâb. Mais quelles que fussent leurs convictions religieuses, adorateurs d'Allah ou de Ḥâkim, ces émirs traitaient leurs sujets maronites avec la plus grande tolérance ; ils choisissaient même de préférence parmi eux leurs intendants et leurs hommes d'affaire. S'élevait-il une guerre civile parmi les Druses, on trouvait des Maronites dans les deux camps ; preuve évidente qu'on ignorait alors ces luttes de race et de religion que nous avons vues s'allumer depuis. Cette bonne harmonie aurait commencé à s'altérer vers

portaient aux musulmans, on se flattait de l'espoir de les ramener aisément au *culte de leurs ancêtres*.

De leur côté, les Druses, désireux de s'attirer la protection de l'Europe contre leurs voisins islamites, faisaient tout pour entretenir les Occidentaux dans cette persuasion. Au besoin, ils n'hésitaient pas à se dire chrétiens (1). Leur religion est d'ailleurs d'un latitudinarisme étonnant; elle dispense le peuple ou *les ignorants* (2) de tout culte positif, et leur permet de se conformer à celui des populations parmi lesquelles ils demeurent. C'est ainsi qu'on les voit de nos jours professer indifféremment l'islamisme et le protestantisme, sauf à revenir avec la même facilité au culte de Ḥâkim (3).

Si donc, au XVIIIe siècle, des missionnaires, des diplomates et des voyageurs, après un long séjour en Orient ont pu à cet égard nourrir des illusions (4) fréquemment attestées dans leurs correspondances et leurs mémoires, rien de surprenant que leurs prédécesseurs à la fin du moyen âge n'aient pu s'en préserver.

Quoi qu'il en soit, à la suite de la dernière légation orientale d'Antoine de Troïa, on résolut à Rome de donner une plus grande extension aux missions syriennes. Et cette même année 1444, le franciscain Pierre de Ferrare, du couvent de St-Sauveur à Beyrouth, était créé commissaire apostolique auprès des Maronites, des Druses et des *Suriens* (5) ou Melchites. Six ans

1756, époque où deux émirs de la famille Chehâb, gouvernant alors la Montagne, se firent chrétiens. Mais c'est seulement au dix-neuvième siècle, sous la pression d'influences étrangères, que ces différents dégénérèrent en luttes féroces, dont les massacres de 1860 ont marqué le point culminant.

(1) *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, I, 360.

(2) La nation druse est divisée en deux classes : les *'oqqâl*, savants et initiés, et les *johhâl*, ignorants ou plèbe.

(3) Le culte des Druses, — des initiés s'entend — s'adresse à Ḥâkim, de son vivant calife fatimite d'Égypte, considéré comme une incarnation de la divinité.

(4) Cfr. D'Arvieux : « il est aisé de découvrir que leurs ancêtres ont été chrétiens ». L. 361. « Les Druses se disent chrestiens quoy qu'ils n'ayent aucune marque et n'observent aucune Loy... Lors qu'on leur dit qu'ils ne sont point chrestiens, ils vomissent mille injures contre Mahomet et ses sectateurs et disent qu'en dépit d'eux ils boivent du vin et mangent de la chair de porc » (Surius, p. 257). L'illustre Leibnitz est encore plus explicite. Cfr. *Expeditio Ægyptiaca*, 196, 338, 343. Sur les Druses du Liban, voir les récits des anciens pèlerins Wilhelm von Boldensele, 286; Lussy, 58; Cotovicus, 395; Rauchwolff, 320; Brauning, 279.

(5) Dans les documents du moyen âge c'est l'appellation habituelle, donnée aux

plus tard, Gryphon était également attaché à la mission franciscaine du mont Liban.

Il partit de Jérusalem vers la fin de l'année 1450, accompagné de F. François de Barcelone, comme lui versé dans les langues orientales, apprises pendant un séjour prolongé dans le Levant.

Beyrouth se trouvait sur leur chemin. C'était la clef du Liban et la résidence du supérieur de la mission. Il est probable que Gryphon commença par y séjourner quelque temps. Dans la suite, il dut y revenir fréquemment, surtout quand il se vit à son tour revêtu des fonctions de représentant du Saint-Siège.

A cette époque, l'antique cité phénicienne était avec Alexandrie le port le plus florissant de la Méditerranée orientale. La ruine de Saint-Jean d'Acre, de Tyr et de Tripoli, la chute du royaume chrétien de la Petite-Arménie lui avait porté bonheur et attiré en ses murs (1) le commerce de toute la Syrie. Son port était sûr et bon. La ville renfermait encore une population assez dense. Construite dans un site ravissant, entourée de belles cultures, elle jouissait d'une réputation méritée de salubrité et les marchands venaient y refaire leur santé, ébranlée par le climat de Damas, d'Alep, de Tripoli et de Tyr. Les Chypriotes possédaient à Beyrouth des églises, de vastes khans et deux bains. Pendant longtemps, les marchandises vénitiennes n'arrivèrent à Beyrouth que sous le pavillon des Lusignan (2). Les galères des Vénitiens, des Génois, des Florentins et des Catalans (3) y abordaient régulièrement et chacune de ces républiques marchandes y possédait un *fondoq* ou vaste hôtellerie, avec dépôts et magasins. Dès lors, un consul y représentait la *Seigneurie* de Venise (4).

Melchites ou chrétiens du rite grec en Syrie. Le nom de Melchite n'a été connu des Occidentaux que beaucoup plus tard.

(1) Expression qui ne doit pas être prise à la lettre. A cette époque, les remparts de la ville étaient détruits et les Bédouins s'aventuraient jusqu'à venir piller les magasins (Cfr. aussi le récit d'un pélerin de 1411 dans ZDPV, XIV, p. 127.)

(2) Damas possédait un consul catalan comme il appert d'une lettre envoyée par le gardien du mont Sion, le 20 janvier 1392 « Notili domino consuli dominorum catalanorum in Damasco et alius Dominis de Cathalonia ibidem residentibus » *Archives de l'Orient latin*, I, 541. Les Vénitiens expédiaient chaque année trois galères à Beyrouth, Conrady, 195.

(3) *Histoire de Beyrouth*, fol. 17a.

(4) Pour les détails, voir la description d'Ibn Baṭoûṭa, I, 133, et l'ouvrage de

Les sultans d'Égypte, dont relevait Beyrouth, faisaient preuve d'intelligence en favorisant ces relations commerciales, sources de richesses pour leurs provinces. Ils allaient jusqu'à assigner une allocation annuelle aux consuls européens. Aussi quand les trafiquants latins de Beyrouth demandèrent à relever de ses ruines la belle petite église du Sauveur, le gouvernement du Caire s'empressa-t-il d'entériner leur requête. Cette église entretenue par les dons des marchands et une taxe levée sur les navires européens abordant au port, était desservie par les Franciscains établis dans le couvent contigu. Ces Pères s'occupaient également d'héberger les pélerins (1) qui y abordaient à l'aller ou au retour de la Terre-Sainte. La plupart allaient à Damas vénérer les souvenirs de S. Paul, la maison d'Ananie « l'endroit où Abel fut tué ». Quelques-uns, parmi les plus osés, poussaient jusque dans le Haurân ou, comme ils s'expriment dans « la terre de Hus d'où S. Job le prophète est originaire ». Il y avait là, vers 1411, une église, possédée par les Arméniens (sic) (2). Mais tous allaient au célèbre sanctuaire de Saidnâya (3) vénérer l'image de la Ste Vierge « peinte par S. Luc, d'où le 8 septembre découle une huile miraculeuse. Ce jour-là on y rencontre bien 50.000 chrétiens, dit le pélerin allemand Ulrich Lemann; mais beaucoup sont de mauvais chrétiens, entachés de superstitions, se conduisant comme des païens (musulmans) et considérant le Pape comme un hérétique » (4). Avant de quitter la

Heyd, *Histoire du Commerce du Levant* (trad. française), tome II, 456, 459, 460, 123, 333, 487, etc.

(1) Un pélerin de 1282, le sieur de Villamont, écrit sous la rubrique Beyrouth : « Les religieux de l'ordre de saint François y possédaient un beau monastère qu'ils ont perdu par leur grande faute depuis quelques années en çà, les Turcs l'ayant pris pour faire une mosquée. S'ils eussent voulu donner 40 ou 50 escus à celui à qui le grand Turc avoit donné les églises chrestiennes qui y estoient en son empire il leur fût demeuré à perpétuité » (p. 121). En 1473, le couvent de Beyrouth était occupé par six religieux. D'après une relation flamande du XVe siècle, c'était « un beau couvent comme celui de Jérusalem. » Cfr. Conrady, 163.

(2) Cfr. dans ZDPV, XV (surtout 200-204) le curieux article du P. Van Kasteren, S. J. *Zur Geschichte von Schêch Sa'd.*

(3) Connu des Occidentaux depuis les Croisades. Comp. ce passage du *Balduinus Constantinopolitanus*, chronique antérieure à l'an 1211 : Soldanus præcipus timens comitem Flandrensium, eo quod prædecessores ejus infinita damna et mala fecerant olim in Sardenay (Saidnâya) et in regione Abilina, etc. » Il est fait allusion au siège de Damas par les croisés.

(4) Rohricht, M. 106.

métropole syrienne, on tenait à emporter un peu de la terre de Damas (1), d'où d'après la légende Adam avait été tiré.

En revenant de Damas, le second jour, les pélerins traversaient « une grande vallée où coule un fleuve puissant », la Célésyrie évidemment. Ils y trouvaient partout le souvenir du patriarche Noé, son tombeau, l'endroit où il avait planté la première vigne. L'arche avait été construite sur les cimes voisines du Liban, souvent difficiles à traverser, même au mois de mai par suite des neiges amoncelées (2). Avant d'arriver à Beyrouth, c'est-à-dire le troisième jour, ils rencontraient de belles plantations de vignes et d'oliviers, enfin une « forêt de pins d'une longueur de deux milles » (3). Le soir, ils vénéraient dans l'église des Franciscains « l'image de Notre-Seigneur que des meschants Juifs flagellèrent et qui jetta une grande abondance de sang » (4). Avant de s'embarquer, on allait visiter hors de la ville, l'endroit où S. Georges tua le dragon, près du Nahr Beyrouth « sur lequel il y a une arcade fort remarquable pour sa hauteur et un peu plus loin avant en terre est le lieu où saint Georges tua le dragon pour délivrer la fille du Roy de Barut et aussi la caverne où demeurait ledict monstre » (5).

Comme de nos jours Beyrouth était dès lors le rendez-vous de toutes les populations levantines. Sur le pont des galères, des caravelles, des chebecs, des mahonnes et des felouques, entassés dans la darse, sous la protection de la grosse tour franque, le long du quai construit par les croisés, dans les bazars tortueux et étroits, c'était un mélange indescriptible de turbans, de fez, de *Keffiés* de soie, de torses bronzés, de blancs burnous, de robes fourrées, d'armures damasquinées, de riches négociants et de portefaix, de seigneurs et de faquins, de forbans et d'épiciers, tous plus ou moins métis et courtiers, qui s'entremettent entre l'Asie musulmane et l'Europe chrétienne, également prêts à trafiquer de leur accord et de leur discorde. Toutes les langues de l'univers, toutes les races, depuis le nègre de

(1) Tobler, *Jérusalem*, II, 272; Fabri, II, 345.

(2) Cfr. ZDPV, XIV, 114-127; Röhricht, 105; Conrady, 163.

(3) Encore une preuve que la forêt est antérieure à Faḫ ad-dîn.

(4) *Relation journalière du voyage du Levant*, par H. de Beauveau, Nancy, 1615.

(5) H. de Beauveau; Röhricht, 41, 69, 105, 477, 522; Conrady, 162, etc. La tradition que Notre-Seigneur J.-C. prêcha à Beyrouth est déjà mentionnée par Breydenbach. Voir aussi *Joannis Strauchi dissertatio de Beryto*, 1662, p. 48.

Nubie jusqu'au pâle Circassien, du Grec remuant au Bédouin impassible, du Juif officieux à l'Espagnol hautain, toute l'écume, toute la fleur des civilisations rivales est poussée là par une nécessité plus impérieuse que les querelles de politique ou de religion.

On voit surgir au-dessus de cette tourbe flottante le casque empanaché des chevaliers de Rhodes (1) et le fin profil des anciennes cités républicaines sous les noms de Venise, Gênes et Pise : créatures charmantes, êtres ambigus et amphibies, vivant sur la terre et sur l'onde et confondant dans leurs grâces de syrènes et les procédés de leur politique tortueuse les traits de l'Europe et l'Asie. Les Catalans, puis les Provençaux se précipitent à leur suite sur le chemin maritime d'où leurs navires *caravaneurs* (2), rapportent l'or et les produits de l'Orient. Un siècle plus tard, Marseille se posera en rivale de Venise et les rois très chrétiens pousseront la Turquie comme un bélier contre les murs de l'édifice bâti par Charles-Quint.

Laissant à ses confrères de Saint-Sauveur le soin d'évangéliser la population cosmopolite de Beyrouth, Gryphon ne tarda pas à prendre avec son compagnon Fr. François de Barcelone le chemin du Liban.

V

Avant d'y accompagner notre héros, nous allons dans les lignes suivantes, esquisser l'état du Liban à la fin du quinzième siècle.

A cette époque, la nation maronite n'avait pas encore pris l'expansion que nous lui connaissons depuis. Principalement établie dans la partie nord du Liban, autour du massif montagneux des Cèdres, ainsi que dans les districts de Batroûn et de Gebail, où elle vivait mêlée aux Métovalis (3) et aux Turco-

(1) L'Ordre entretenait dans les États soumis au sultan égyptien trois consuls : un à Ramleh, un à Jérusalem, un troisième à Damiette. Leur mission principale était de veiller à la sécurité des pèlerins.

(2) Le convoi des navires français destinés au commerce du Levant s'appelait *caravane* et les bâtiments qui le composaient, navires *caravaneurs*.

(3) Les Métoualis occupaient le Mounaïtirat.

mans (1), elle n'avait guère poussé ses établissements méridionaux au-delà du Nahr Ibrahîm (2). L'émigration des Maronites s'était portée de préférence vers Rhodes et Chypre. Dans cette dernière île ils occupaient sous le sceptre des Lusignan, une trentaine de bourgs et de villages (3). Dès lors cependant, ils devaient déjà former en Syrie même un corps de nation assez nombreux, puisque en 1182, Guillaume de Tyr parle de 40,000 Maronites (4). Au quatorzième siècle Ludolphe de Suchem décrit le Liban comme « couvert d'un nombre considérable de bourgs et de villages, tous habités par une immense multitude de chrétiens (5) ».

Au spirituel, les Maronites étaient gouvernés par un patriarche résidant à Qanoûbîn (6) et assisté de plusieurs évêques. Quand Gryphon arriva au Liban cette dignité était remplie par Jacob, du bourg de Ḥadaṯ († 1458). Ce prélat occupa le siège patriarcal un peu plus de 12 ans et fut remplacé par Pierre, fils de Joseph, fils de Jacob, surnommé Ibn al-Ḥassân, également originaire de Ḥadaṯ.

Au temporel, les différents districts du Liban septentrional obéissaient à des chefs portant le titre de *mouqaddam*. Cette charge héréditaire ne paraît pas avoir été indépendante de l'autorité des sultans mamlouks.

L'Égypte a toujours été centralisatrice et entre les bras d'un seul maître. En Syrie la variété des conditions géographiques a favorisé l'émiettement politique et la constitution de grandes familles féodales. Quand depuis l'Euphrate jusqu'au Wadî'l 'Arîš la Syrie tout entière obéit aux Mamlouks, les provinces conservent une certaine autonomie sous un régime en apparence uniforme, en réalité complexe et décentralisé. Avec des sultans de la trempe des Baibars et des Qalâoûn, la suzeraineté

(1) Cfr. L'histoire arabe du Liban « Aḫbâr al-a'yân », p. 346.

(2) D'après F. Nairon, de son temps (dix-septième siècle), les Maronites commençaient à se répandre dans le Kasrouân, où ils occupaient déjà le gros bourg de Gazir (*Evoplia Fidei*, p. 91). Aboûl-Fidâ (p. 229), signalement principalement le district du Kasrouân comme le centre des musulmans Ibâḥites.

(3) Sur les Maronites de Famagouste (Chypre). Cfr. Rohricht-M., p. 52.

(4) *Historia belli sacri*, l. XXII, c. 8. Jacques de Vitry parle également des Maronites comme d'une nation nombreuse.

(5) *De Itinere hierosolymitano*, exemplaire de la *Bibliotheca Rossiana*, à Vienne, non paginé, sans date ni lieu.

(6) Depuis l'année 1439. Cfr. Douwaïhi, 132.

égyptienne s'affirmait énergiquement et les petites dynasties locales devaient momentanément sacrifier l'un ou l'autre privilège de leur semi-indépendance. Mais de 1450 à 1475 ce ne fut pas le cas. En cet intervalle, sept sultans se succédèrent sur le trône d'Égypte. A partir de 1467 surtout, l'Égypte traversa une véritable période d'anarchie (1) très favorable au développement des jeunes nationalités, s'abritant dans les replis des montagnes syriennes. Officiellement les districts du Liban relevaient du *niâbat* ou régence de Tripoli, dans le district de laquelle Qalqâšandî (2) cite les petits gouvernements (*wilâyât*) de Mounaïtira, Bouśarraih (3), etc.

De leur côté les historiens maronites nomment les « mouqaddams » de B'sarré, de Batroûn, de Gebaïl, de 'Aqoûra, etc. Depuis le commencement du quinzième siècle le mouqaddam de B'sarré paraît avoir exercé la prééminence sur ses collègues des autres districts et gouverné le Liban avec une autorité princière (4).

Dernier refuge des populations araméennes de Syrie, la Montagne opposa aussi la plus longue résistance aux envahissements de l'arabe, tendant graduellement à supplanter le syriaque. En certains districts du Liban septentrional cette dernière langue avait pu se maintenir comme idiome parlé (5). La plupart des écrivains maronites de cette époque emploient de préférence le vieux dialecte national, et s'il faut en croire un des biographes (6) de notre héros, Gryphon se servit également du syria-

(1) Voir *Revue d'Égypte* de Charles Gaillardot-Bey, II, 593-600; *Ibid.*, IV, la fin de Saḫâwî; W. Muir, *The Mameluke or Slave Dynasty*, Londres, 1896, p. 158-176.

(2) Msc. de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, pp. 1177 et 1238.

(3) C'est l'orthographe de notre msc. qui signale encore la forme *vulgaire* « Bouśarrày ». Nous écrirons Bsarré. Pour le détail très compliqué de la machine administrative des Mamlouks en Syrie, on peut consulter les excellentes dissertations de M. Van Berchem dans le *Corpus inscript. arabicarum*, II, 210-sqq.

(4) Douwaïhî, 279.

(5) D'après Paul Lucas (I, 216), dans plusieurs villages voisins des Cèdres on parlait encore syriaque au dix-septième siècle. Le franciscain Eug. Roger (*La Terre Sainte*, 371) donne le même renseignement, ainsi que de la Roque (*Vie de M. de Chasteuil*, 60) et Stochorn, *Voyage d'Italie et du Levant*, 1670, 305. D'après F. Nairon, *Evoplia*, 89), les femmes mêmes parlaient le syriaque à B sarré et dans trois localités environnantes. Dans la préface de son *Dictionnaire syriaque-arabe* (*anno* 1611), Georges de Karmsaddé dit qu'il a recueilli plusieurs termes syriaques employés en son pays. Voir dans *Journal Asiatique*, 1898, I, 244-249, une liste de mots syriaques entrés dans l'arabe de Syrie; il serait facile de la grossir.

(6) Le P. de Gubernatis a Sospitello.

que (1) pour la composition de plusieurs ouvrages. Lorsque, comme Gabriel Al-Qalâ'î, les Libanais s'essaient en arabe leur style rude et populaire trahit une grande inexpérience de la langue du Coran. Même pour écrire l'arabe, on continuait encore à employer les caractères araméens; et dans tout le Liban vocabulaire et prononciation conservaient des vestiges nombreux de l'idiome disparu ou condamné à disparaître.

Quoi qu'il en soit, Gryphon au courant des deux langues put commencer immédiatement son ministère. Une des premières questions qui doit attirer son attention fut celle des rites et des cérémonies ecclésiastiques; « ritus composuit ».

VI

D'après un annaliste franciscain de cette époque s'appropriant (2) les expressions de Jacques de Vitry « les Maronites forment une nation nombreuse habitant le mont Liban, armés d'arcs et de flèches, dressés et façonnés aux luttes de la guerre. En Orient, ils sont les seuls à observer les coutumes des Latins, surtout dans la célébration des offices et l'administration des sacrements. Ils obéissent fidèlement à l'église romaine. Chez les Orientaux, les prélats ne connaissent ni l'anneau, ni la mitre, ni la crosse; un marteau ou un bâton frappant sur des planches remplacent les cloches pour appeler le peuple aux offices. Les Maronites, au contraire, pour montrer leur soumission ont adopté les usages occidentaux. » — « Il n'était pas rare non plus « de voir des évêques latins conférer la consécration aux pré- « lats maronites (3). »

On le voit, plusieurs siècles avant le célèbre concile du Liban (4), les Maronites cherchaient dans la liturgie, à se rappro-

(1) Comme nous le verrons plus loin. Reste à savoir à quel point notre auteur est exactement renseigné.

(2) Cet écrivain nommé Nic. Glassberger, n'omet dans le passage emprunté à J. de Vitry que l'accusation de monothélisme. Cette omission très significative est voulue, croyons-nous; Glassberger, presque contemporain de Gryphon ayant pu consulter des compagnons de ce dernier.

(3) Ludolphe de Suchen. — Pour l'introduction des cloches au Liban. Cfr. Douwaihî, *Hist. des Maronites*, p. 103.

(4) Commencement du dix-huitième siècle.

cher le plus possible de l'église romaine. Ces rapprochements datent surtout du temps des Croisades.

Voici comment s'exprime à ce sujet un écrivain maronite, parfaitement au courant de l'histoire de sa nation : Le zèle de nos bienheureux patriarches pour l'union avec l'église romaine, mère et maîtresse des autres églises, les portait à s'écarter de coutumes rituelles, d'ailleurs excellentes en elles-mêmes, afin de se rapprocher du siège apostolique. Tous les hommes tant soit peu au courant de nos anciens usages et de ce qui se pratique de nos jours, savent que ces modifications ont suivi le voyage à Rome du Patriarche Jérémie al 'Amśîtî en 1215. A partir de cette époque notre clergé a pris les ornements latins et tâché de se rapprocher en tout de l'église romaine (1). »

Malgré cette tendance de rapprochement, les différences rituelles étaient encore assez considérables, et au quinzième siècle l'église maronite conservait encore plusieurs usages purement orientaux. Ainsi la confirmation était conférée immédiatement après le baptême. Pendant le carême, comme chez les Grecs, on célébrait tous les jours la messe des Présanctifiés; et jusqu'à la fin du seizième siècle le peuple libanais continua de communier sous les deux espèces (2).

Esprit large et ouvert, le missionnaire flamand se montra sagement conservateur dans les questions de liturgie ancienne. Il plaida même si bien en ce sens à Rome qu'on permît aux Maronites de « garder plusieurs coutumes particulières aux prêtres de l'église orientale » (3).

Gryphon, nous disent les annales de son ordre, s'occupa activement à bâtir de nouvelles églises au Liban. Sous les Croisés l'architecture religieuse y avait déjà jeté un certain éclat; et plusieurs des temples élevés alors subsistent encore. « Les Maronites, dit M. Rey, ne restèrent pas étrangers au courant

(1) M. Rachid Chartoûnî, dans la préface de la *Lampe du Sanctuaire* (Manârat al-Aqdâs) de Douwaïhî, Beyrouth 1898, p. 7.

(2) Dandini, p. 127. Villarmont atteste le même fait. Le 6 juillet 1587. E. von Bueseck vit les moines de Qanoûbîn « donner le Saint Sacrement avec une cuillère. » Rohricht-M., 457.

(3) Première bulle de Léon X, en 1515 au patriarche maronite dans une collection imprimée de bulles du seizième siècle conservées à la *Rossiana* de Vienne (Autriche), Hefele-Hergenrœther l'a reproduite comme inédite dans sa *Conciliengeschichte* VIII (pièces justificatives).

artistique qui se développa à cette époque en Syrie. Les églises de Ḥattoûn (1), Maïfouq, Ḥaltâ, Śabṭîn, Toûlâ, Bḥadîdat, Ma'ad, 'Aqôura, Śamâr Geubaïl, celle de Sainte Tècle à Gebail appartiennent à un art syrien, issu du byzantin, et elles offriront un curieux sujet de recherches à qui entreprendra l'étude de l'archéologie syrienne médiœvale du Liban. »

Les églises de Ma'âd, d'Eddé, de Bḥadîdat, de Kafr Ślaimân et de Nâoûs renferment des peintures syriennes bien conservées, et d'un grand intérêt. A Bḥadîdat on distingue surtout des chérubins portant la trisagion en beaux caractères estrangélo. « De leur étude résultera, dit Renan, un complément important à l'histoire de l'art byzantin (2). »

Gryphon ne se contenta pas de bâtir des églises; il corrigea divers abus (3); car nous croyons devoir traduire ainsi le mot *errores*, dont nos auteurs font usage. Il ne peut évidemment pas être question d'erreurs doctrinales. Les adversaires les plus décidés de la perpétuelle orthodoxie des Maronites doivent convenir que depuis le concile de Florence leurs croyances ont été absolument irréprochables. Il s'agit donc sans doute de points de discipline, n'intéressant en rien la foi, d'abus qui peuvent se glisser, hélas! dans les milieux les plus fortement imbus de principes catholiques.

Il y avait en outre, au Liban, plusieurs localités habitées par des Jacobites. Le géographe Idrîsî signale comme tel le petit port de Ǵoûnî (4); et s'il faut en croire une inscription syriaque le couvent de Maifouq aurait été également un centre monophysite (5). L'Histoire de Douwaïhî en indique plusieurs autres, établis en plein pays maronite et très zélés pour la propagation de leurs erreurs. Peut-être Gryphon eut-il à sévir contre des livres et des opinions que les voisins Jacobites s'efforçaient de répandre au milieu de ce peuple fidèle! A la faveur d'une langue et d'une liturgie communes, les points de contact n'étaient que trop nombreux et de l'aveu des écrivains maronites,

(1) Ou Ḥadtoûn.

(2) *Colonies franques de Syrie*, par E.Rey, 79; Renan, *Mission de Phénicie*, 229. 236, 240, 252; Douwaïhî, 103, 112.

(3) « Errores ablegavit ».

(4) *Syrie* (ed. Gildemeister), p. 17 du texte arabe.

(5) *Mission de Phénicie*, 254. Elle est de 1276; deux évêques jacobites y sont nommés; cela suppose l'existence d'une hiérarchie monophysite.

elles furent en plus d'une occurence nuisibles à la pureté de la foi (1).

Quoi qu'il en soit, abus disciplinaires ou erreurs Jacobites, les efforts de Gryphon pour les extirper furent couronnés de succès. Il fut aisé de rendre son premier éclat à la religion chez un peuple ayant toujours joint un grand fond de piété à un sincère attachement à la foi catholique.

Ces réformes ne purent se faire sans soulever des difficultés. Des Maronites trouvèrent le zèle du missionnaire intempestif. Leur opposition serait tombée d'elle-même sans l'appui d'un mouqaddam, dont le nom n'est pas indiqué.

Il ne peut être question de 'Abdal-moun'im bin Saifâ († 1469) ni de son neveu et successeur Rizqallah? Ce dernier partisan obstiné des Jacobites, parvint seulement au mouqaddamat en 1472. Mais son influence était déjà grande sous le gouvernement de son oncle; et ses sentiments hétérodoxes n'attendirent pas l'année de sa mort pour s'affirmer avec éclat (2).

L'opposition au zèle du Fr. Gryphon aurait désarmé devant un prodige. C'était le jour de l'Assomption, fête dès lors célébrée avec tout l'entrain et la piété que les Maronites y mettent de nos jours. Sur le soir, Gryphon avait réuni les fidèles dans l'église, où il leur adressa une brûlante exhortation. Les rayons du soleil couchant pénétraient par la porte donnant sur l'occident. Quand soudain l'orateur fit voir au peuple assemblé le soleil illuminant les fenêtres au chevet de l'église, soigneusement orientée, comme toutes celles de l'Orient. Depuis ce jour, ajoutent les chroniqueurs franciscains, à qui nous empruntons ces détails, les Maronites font le jour de l'Assomption mémoire de cet événement extraordinaire.

Nous avons eu bien des fois le bonheur de fêter l'Assomption au milieu des religieuses populations du Liban. Il faut croire qu'il y a trois cents ans, au moment où écrivaient les historiographes de l'Ordre séraphique le souvenir de ce prodige était plus vivant que de nos jours, où il paraît enseveli dans le plus profond oubli; du moins n'en avons-nous jamais entendu faire mention. Le patriarche Douwaïhi est beaucoup plus sévère. Il

(1) Douwaïhi, 139; Dandini, 127; Assemani assigne en substance les mêmes causes.

(2) Douwaïhi, 140, 141, 411.

traite toute cette histoire de « contes de vieilles femmes n'ayant laissé de traces ni chez les historiens ni dans les livres d'église (1)... La fête annuelle célébrée en souvenir du miracle de Gryphon, cette fête, tous les Maronites l'ignorent. Oui, ils solennisent l'Assomption de la mère du Sauveur, titulaire du siège patriarcal de Qanoûbîn, fondé par l'empereur grec Théodose mille ans avant l'apostolat de Gryphon : rien de plus. »

Impossible d'être plus catégorique. Nous n'aurions donc affaire qu'à une pieuse légende (2)? Légende ou non, elle atteste la haute opinion qu'on avait de la vertu du zélé franciscain. La légende ne s'attache qu'aux pas des hommes extraordinaires, comme l'ombre suit les corps illuminés par le soleil.

VII

Les soins donnés à la nation maronite n'absorbaient pas toute l'activité de Gryphon. Il trouvait encore du temps à consacrer aux populations grecques (3) du Liban.

« C'est un problème assez ardu, dit M. l'abbé Pisani (4), de savoir si les Melkites de Syrie reconnurent d'une manière continue la suprématie de Constantinople après le schisme de Photius et de Cérulaire; on l'a nié... Il est certain toutefois que pendant les Croisades, les Grecs de Syrie faisaient cause commune avec ceux de Constantinople; c'est ce qui a mis en relief la fidélité des Maronites ». Cela résulte, selon nous, de la situation faite aux patriarches d'Antioche, obligés pendant toute cette période de résider à Constantinople, où ils étaient désignés par les autorités byzantines. Ces prélats, tous Grecs, favorisaient évidemment les prétentions de leurs compatriotes. L'un d'entre eux, Théodore Balsamon, inaugure la campagne contre la li-

(1) Il s'agit apparemment des livres d'offices, en marge desquels on trouve fréquemment la mention des principaux événements.

(2) Dans la chronique de Marc, évêque de Lisbonne, la légende se termine ainsi : « Gryphon... Libani gubernatorem cum tota natione baptisavit ». Cela aide à comprendre la mauvaise humeur de Douwaïhi.

(3) Grecques de rite, ou mieux *melkites*, comme on les appelait alors. De nos jours ce dernier terme ne s'applique plus qu'aux Grecs-unis de Syrie et d'Égypte. Le P. Arturus est seul à parler de l'apostolat de Gryphon parmi les Grecs.

(4) *A travers l'Orient*, p. 240.

turgie de saint Jacques (1) et la langue syriaque en Syrie. Mais en dehors des deux siècles de l'occupation franque la plupart des patriarches melkites affectèrent une grande indépendance hiérarchique envers leurs collègues de Constantinople (2).

A l'arrivée de Gryphon en Syrie le patriarcat grec d'Antioche était toujours gouverné par Dorothée. Ce prélat versatile, après avoir souscrit au concile de Florence par son représentant Isidore, métropolitain de Kieff (Russie) s'était déclaré l'adversaire de l'union avec Rome. Il fut l'âme du conciliabule de Jérusalem où l'on avait anathématisé le concile de Florence. Non content de cet éclat, en 1450 il se rendit à Constantinople où, de concert avec ses collègues de Jérusalem et d'Alexandrie, il convoqua une réunion à Sainte-Sophie. On y condamna de nouveau l'œuvre de Florence et l'on destitua Grégoire, successeur du patriarche Métrophane, comme suspect de tendances latines (3).

Dorothée mourut en 1464. Ses successeurs immédiats furent Michel, Joachim et Marc; ce dernier mort en 1476 (4). Ces patriarches paraissent avoir eu des sentiments conciliants et même catholiques. Gryphon aura sans doute mis à profit leurs bonnes dispositions en faveur de l'union.

Peut-être faut-il considérer comme un effet de ses travaux l'envoi à Rome au commencement de 1460 de Moïse archidiacre d'Antioche. Le choix était significatif. Moïse possédait des connaissances assez étendues : on le dit tout spécialement versé dans les littératures grecque et syriaque (5). Il appartenait à

(1) Sous prétexte qu'on ne la suivait pas à Constantinople. Cfr. Migne, *P. G.*, t. CXXXVII, p. 10-20.

(2) Voir à ce sujet une curieuse brochure arabe : « *Coup d'œil historique sur la confrérie hellénique du Saint-Sépulcre*, signée par ʿAbdalahad, nom de guerre abritant l'archimandrite orthodoxe Gebâra et aussi *La question gréco-arabe ou l'hellénisme en Palestine et en Syrie*, Arras et Paris, 1895.

(3) Le *Résumé de l'histoire des Grecs catholiques melkites* (Mouḫtaṣar, etc.) imprimé à Beyrouth en 1884, paraît le compter au nombre des patriarches catholiques pour des raisons à nous inconnues. Page 11, il est appelé « Doûsitiânos », appellation ne correspondant à aucun nom grec.

(4) L'auteur du *Résumé* nomme après Michel, les patriarches Théodore et Joachim. Ce n'est pas en 1463, mais en 1460, qu'eut lieu la mission de l'archidiacre Moïse. Le Pape régnant était non Pie III mais Pie II (Cfr. *Résumé*, p. 17).

(5) Les Melkites connaissaient donc encore le syriaque à cette époque. — Pour ceux qui voudraient étudier le rôle du syriaque chez les Melkites nous devons nous contenter de renvoyer aux travaux suivants : Dom Parisot. *Journal Asiatique*, 1898, I, 267; *ZDMG*, XXXIII, 666, hymne syriaque melchite (probable selon nous); Renaudot, *Liturgiarum orientalium collectio*, t. Ier, XLII-XLVI; t. II, XX; As-

une branche syrienne de la noble famille franque *de L'Embriac*, nommée aussi *Giblet*, de la ville de Giblet (Gebail) qu'elle avait tenu en fief aux temps du royaume latin (1). Moïse venait au nom des patriarches de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie et apportait leurs lettres d'adhésion à l'union de Florence. Le grand pape Pie II le reçut en audience privée et publique; et le 21 avril de la même année, il fit paraître un document sur cette nouvelle tentative d'union (2). On a, avec quelque raison, élevé des doutes sur la sincérité de ce rapprochement, demeuré d'ailleurs pratiquement stérile.

La faute principale en doit être rejetée sur les chefs de l'église grecque en Syrie, dont l'attitude en face de l'union fut trop souvent équivoque ou même hostile. « On peut dire que pour le peuple le schisme était plutôt matériel que formel jusqu'en 1727 (3) », époque où la séparation entre les deux communions devient nettement tranchée. Jusque-là, comme le montrent les *Lettres édifiantes*, les rapports entre catholiques et orthodoxes sont fréquents et souvent amicaux. Jamais les Syriens n'eussent inventé le cri haineux et stupide : Plutôt Turcs que Papistes! L'immixtion du Phanar et l'introduction de l'influence hellénique dans le patriarcat d'Antioche au dix-huitième siècle mettent définitivement un terme à cette entente et ouvrent par une longue période l'ère d'une persécution sanglante (4).

Malheureusement les biographes de Gryphon, principalement

semani, *Bibliotheca orientalis*, IV, 378; Jos. Aloy. Assemani, *Codex liturg. ecclesiæ universæ*, I, 132; IX, p. xxix, etc.; Bickell, *Compectus rei Syrorum litteriæ*, 59, 71; Théodore Balsamon, Migne, *P. G.*, CXXI, 137, 958). Pour la contrepartie, voir Denzinger, *Ritus orientalium*, I, 3. — Les bibliothèques d'Europe, principalement la Vaticane et le British Museum contiennent des mss. syriaco-melchites ou réputés tels; il faudrait les examiner.

(1) Sur la famille des *Giblet* voir G. Rey-Ducange, *Familles d'outre-mer*, 316-336; elle compta de nombreuses branches entre autre celle des « Angelier » seigneurs de *Maraclée* (la *Maraqiya* actuelle). Après les Croisades les Giblet s'établissent en Chypre où le dernier représentant mourut en 1488. Rey a ignoré l'existence de la branche demeurée en Syrie, à laquelle appartient notre Moïse.

(2) Raynald, année 1460, n° 55. Les actes relatifs à cette affaire reposent aux archives secrètes du Vatican, armoire IV.

(3) Rapport de l'abbé P. Geraïgiry à l'Œuvre des Écoles d'Orient en 1879.

(4) Cf. *Revue de l'Orient chrétien*, 1898. Baron d'Avril, *les Grecs Melkites*; p. 12-20. Dans la suite de son travail l'auteur admet également l'existence d'une liturgie syro-melkite.

préoccupés de son apostolat auprès des Maronites ont négligé de nous donner le détail de ses missions parmi les orthodoxes de Syrie. Elles n'aboutirent qu'à des conversions individuelles; le grand mouvement de retour parmi les Grecs n'ayant commencé que vers la fin du dix-septième siècle (1).

VIII

Gryphon eut le bonheur de vivre sous des Papes, tous très attentifs aux affaires de l'Orient : Eugène IV, le Pontife du concile de Florence, Nicolas V, qu'on a faussement accusé d'indifférence à cet égard (2) et surtout Callixte III. La croisade devint l'idée fondamentale du règne du vieux Pontife castillan. Il l'inaugura en s'engageant solennellement par vœu à sacrifier dans ce but tous les trésors de l'Église et s'il le fallait sa propre vie : « Moi, Callixte, fais vœu à la Très Sainte Trinité... de délivrer les chrétiens gémissant dans l'esclavage, de relever en Orient la vraie foi et d'en extirper la secte diabolique du maudit et infidèle Mahomet. Si je t'oublie, ô Jérusalem...! ». Il s'entretenait des heures entières de la Croisade avec les Franciscains; les autres affaires étaient promptement expédiées; pour celle-là il y revenait constamment (3). Les appels en faveur de la délivrance des chrétiens orientaux occupent une bonne partie des 38 gros volumes, contenant les actes du pontificat si court de Callixte III et déposés aux archives secrètes du Vatican (4). Il ne s'en tenait pas aux paroles. Remarquant un jour sur sa table une salière d'or : « Qu'on l'enlève! s'écria-t-il, pour l'Orient! de la faïence fera tout aussi bien! » Après la victoire de Belgrade (21 juillet 1456) le Pape songea sérieusement à conquérir la Terre-Sainte (5).

Dès la première année de son pontificat, le 14 juin 1455 Callixte avait écrit au patriarche Jacob de Ḥadaṯ une lettre,

(1) *Revue de l'Orient chrétien*, 1898. Baron d'Avril, *les Grecs Melkites*.

(2) Cfr. Pastor, I, 443. Dans la première bulle de Léon X au patriarche Pierre, il est fait mention d'une lettre de Nicolas V aux Maronites.

(3) Wadding, XII, 290.

(4) Pastor, I, 518.

(5) Pastor, I, 557.

confiée à un certain Ibrahîm, envoyé du prélat maronite. Le Pape y loue la foi et le zèle du prélat pour les intérêts spirituels de son troupeau (1). En 1457 il adressait une nouvelle lettre aux chrétiens de Syrie (2).

On devine avec quelle faveur il dut accueillir Gryphon venu à Rome dans l'intérêt de ses chers Maronites. Le Pontife en qui malgré les glaces de l'âge bouillonnait toute l'ardeur du sang espagnol et le missionnaire flamand étaient faits pour se comprendre. Tous les deux esprits larges, ouverts aux grandes idées ils avaient un amour commun : celui de l'Orient. Callixte mit certainement à profit l'expérience acquise par Gryphon pendant 15 années de séjour en Syrie. Malheureusement l'histoire ne ne nous a conservé aucun détail sur ce voyage que les étroites limites du règne de Callixte III obligent de placer entre 1455 et 1458.

Quelques années plus tard, Rome revit Gryphon pour la seconde fois. Pierre, surnommé Ibn al-Ḥassân avait succédé au patriarche Jacob de Ḥadaṯ. En 1469 dans une réunion des principaux du clergé et de la nation maronite, le nouveau patriarche décida d'envoyer à Rome les lettres d'obédience pour demander la confirmation de son élection. Les lettres furent signées par les assistants et l'on désigna pour les porter Gryphon, accompagné de deux autres franciscains Frère Simon et Frère Alexandre (3). Cette députation arriva à Rome dans la première moitié de 1469.

IX

Successeur de Pie II, Paul II avait hérité de ce grand Pape son dévoûment aux intérêts de l'Orient chrétien (4). Il reçut avec joie les envoyés du peuple libanais, ordonna une enquête sur l'élection du nouveau patriarche, sur son orthodoxie et

(1) Douwaïhi, 404.

(2) Raynald ad. ann. 1456, n° 44, ann. 1457, n° 68. Wadding XII, 420-423.

(3) Douwaïhi, 413.

(4) Pour les détails voir Pastor, II, 318-321 ; 345 etc. — Pie II envoya à Jérusalem frère Baptiste de Lubeck, savant médecin, pour donner ses soins aux religieux de Terre-Sainte. Cfr. Juan de Calahorra, *Chronica de Syria*, l. IV, c. XX, p. 297.

celle de son peuple. Gryphon rendit à l'un et à l'autre le meilleur témoignage. En même temps il écrivit de Rome à ses chers Maronites la lettre suivante (1). En voici les passages principaux (2) :

« Frères bien-aimés!... Notre Seigneur Paul, Pape de Rome, Vicaire du Messie et successeur de saint Pierre, me renvoie vers vous pour vous attester la croyance de Pierre; comme je suis venu témoigner ici que la vôtre était conforme à la sienne, que vous étiez d'accord avec lui, soumis à son siège. De cela j'ai pu fournir plusieurs preuves :

1° Que votre patriarche, vos évêques, vos prêtres séculiers et réguliers, ainsi que les laïques interrogés par moi à ce sujet m'ont donné la réponse précédente. J'en suis sûr, ils n'ont en aucune manière usé de réticence et je ne serai pas accusé de mensonge près du Pape de Rome.

2° Il y a de par le monde plusieurs sectes chrétiennes ou infidèles. Les Maronites, nous le savons, ne sont d'accord ni avec les infidèles, ni avec les Nestoriens, ni avec les Jacobites, ni avec les Grecs; mais ils considèrent toutes ces sectes comme hétérodoxes. S'ils agissaient de même à l'égard de la croyance des Francs, il s'ensuivrait qu'il ne se trouve des savants, des saints, des livres et des témoignages irrécusables que chez les seuls Maronites; conclusion évidemment inadmissible, vu le petit nombre de ces derniers. Mais par le fait de leur communion avec les Francs, ils le sont également avec une grande société ayant toujours produit des saints, des savants, des rois, etc.

3° De temps immémorial tous les Maronites font solennellement mention du Pontife romain; ce qu'ils ne font pour aucun autre personnage des autres confessions. Vos ancêtres n'ont établi cette coutume que parce qu'ils étaient d'accord avec le Pape de Rome, unis dans la même croyance.

4° Dans les pays des Francs, à Rhodes, à Chypre, à Tripoli (3), à Beyrouth, à Jérusalem, les Maronites de toute anti-

(1) Des copies de cette lettre étaient jadis répandues par tout le Liban. Au temps de Douwaïhi, les archives de Qanoûbin en gardaient une de la main de l'évêque Gabriel, disciple de Gryphon.

(2) Le style en est fort négligé ; notre traduction s'en ressentira forcément.

(3) Les documents des Croisades signalent une église franciscaine à Tripoli. (ZDPV.X, 33). Existait-elle encore au quinzième siècle?

quité fréquentent les églises des Francs et célèbrent sur leurs autels avec les mêmes ornements; ils consacrent et font comme eux le signe de la croix; ils se confessent et communient chez eux et reçoivent en présent des mitres, etc... En suite de cela, le patriarche Jérémie, ses prêtres et son peuple, il y a plus de 250 ans se sont unis de croyance avec les Francs; en quoi ils ont été imités par plusieurs patriarches, et à notre époque par Jean Algâgî et après lui par le titulaire actuel, Pierre, demeurant au couvent de Qanoûbîn.

Dieu veuille vous garder dans cette union et vérifier ainsi ce que j'ai attesté à notre saint Père le Pontife de Rome! »

Comme il ressort de toute la lettre, Gryphon se montra à Rome l'avocat dévoué des Maronites. Grâce à son intervention, comme on l'a déjà vu, on leur permit de conserver plus d' « une coutume propre à l'église orientale » (1).

A son retour au Liban il y apportait un bref de Paul II au chef de la nation maronite. Le Pontife y déclare qu'il a reçu par Gryphon la lettre du Prélat. Elle lui a appris — détails confirmés de vive voix par le missionnaire franciscain — avec quel zèle il s'applique à maintenir la pureté de la foi. La plus grande partie de la lettre apostolique est remplie d'explications sur certaines questions dogmatiques, actuellement d'assez médiocre intérêt. A la fin, le Pape confirme l'élection de Pierre, l'engage à recevoir les enseignements de Gryphon et de ses compagnons et à écouter leurs conseils, comme s'ils émanaient de sa propre personne. Ce document est daté de Rome, août 1469.

X

Paul II ne se serait pas contenté de ces exhortations, si honorables pour Gryphon. S'il faut en croire la plupart des historiens franciscains, il l'aurait consacré patriarche des Maronites.

Il y a près de cinq ans, nous nous trouvions à Bruxelles dans

(1) Dans sa lettre à Léon X, le P. Franc. Soriano, custode de Terre-Sainte dit que les Maronites ne se distinguent des Latins que par « certaines coutumes approuvées par le Saint Siège sur les instances de Frère Gryphon. »

la bibliothèque des Bollandistes. Nous nous rappelons encore la stupeur qui nous saisit quand pour la première fois en feuilletant les grandes histoires de l'ordre franciscain nous tombâmes sur cette nomination d'un missionnaire flamand comme patriarche du Liban. Le problème historique nous parut digne d'être élucidé. De cette pensée est sorti le présent travail.

Le fait est d'autant plus étrange qu'à cette époque précise les Maronites venaient d'élire un patriarche et que le missionnaire était lui-même porteur du bref approuvant cette élection. Cependant la presque unanimité de nos auteurs affirment ce fait. Malgré leur nombre imposant, en examinant de près leurs expressions, on s'aperçoit que tous ont copié Wadding, et souvent textuellement. Tout revient donc à l'autorité du principal historiographe de l'ordre séraphique.

Nous pouvons heureusement opposer ici à Wadding la chronique du franciscain Glassberger, récemment éditée à Florence (1). Ce religieux allemand entré dans l'Ordre en 1472 était presque contemporain de Gryphon et sa chronique manuscrite, demeurée dans la poussière des bibliothèques jusqu'à ces dernières années n'a pas été utilisée par Wadding (2). C'est donc un travail indépendant des sources auxquelles a puisé ce dernier. La courte mais substantielle notice, que Glassberger consacre à son illustre confrère semble avoir été composée sur des renseignements fournis par les compagnons ou les successeurs immédiats de Gryphon (3). Or tout en exaltant les grands travaux du missionnaire il ignore complètement cette promotion à la dignité patriarcale (4). C'eût été pourtant le lieu de la mentionner. Dans de pareilles conditions son silence est significatif.

Le plus sage semble donc de se rallier à la conclusion de Quaresmius. Ce judicieux écrivain n'adopte pas non plus la version de Wadding et, après l'avoir exposée, il conclut par cette

(1) En 1887. Dans la collection « Analecta franciscana », t. II.

(2) Cfr. la préface, p. VI, de l'édition de Glassberger.

(3) A part cependant certains détails de haute fantaisie, par ex. : ... « Maronitœ non habent proprium idioma, sed aliqui loquuntur græce, alii saracenice et in Divinis utuntur litteris latinis, in negotiis sæcularibus litteris nationum. »

(4) A la fin du dix-septième siècle les prélats et le peuple maronites voulurent sérieusement élire comme patriarche M. de Chasteuil, un simple laïque. Cfr. De la Rocque, *Voyage de Syrie et du mont Liban*, II, 193.

réflexion extrêmement sensée : « Sans doute ce n'est là qu'une façon de faire ressortir les travaux de Gryphon pour l'instruction et le salut des Maronites ».

Selon nous, quelque chose fut cependant modifié dans la position de l'humble missionnaire après son retour de Rome. Il revint au Liban avec une mission officielle et investi de pouvoirs spéciaux. Paul II dans sa lettre au patriarche Pierre semble y faire allusion, quand il l'exhorte à recevoir les paroles du Franciscain, comme si elles émanaient du siège apostolique. Cette hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable qu'à la mort de Gryphon Sixte IV recommande au général des Franciscains d'envoyer désormais au mont Liban un de ses religieux, comme représentant du saint Siège, charge remplie exclusivement par eux, jusque vers la fin du seizième siècle où nous voyons aussi envoyer aux Maronites des membres d'autres ordres religieux.

Représentant de Rome au Liban, Gryphon a-t-il en outre reçu le caractère épiscopal? Devant l'affirmation presque unanime des auteurs que nous suivons, nous inclinerions à l'admettre. Ayant juridiction sur les Latins du Levant, il aurait été chargé auprès des rites orientaux de fonctions analogues à celles de nos délégués apostoliques. Évêque et délégué pontifical au Liban les chroniqueurs occidentaux auront transformé Gryphon en patriarche maronite. Voilà comment nous nous représentons l'évolution de cette nouvelle légende, répétée avec tant de persistance.

Une autre explication, donnée par Douwaïhî, va beaucoup plus loin. D'après lui, il y a confusion. Gryphon a été réellement patriarche, non pas des Maronites, mais de Jérusalem. Le docte historien ayant oublié de nous dire sur quelle autorité il appuie cette affirmation, nous devons lui en laisser toute la responsabilité. En tous cas Gryphon n'aurait pu être que patriarche titulaire, le patriarcat latin de Jérusalem n'ayant été rétabli que vers le milieu du dix-neuvième siècle. Malheureusement pour cette dernière hypothèse, pendant toute la durée du séjour de Gryphon au Liban le titre de patriarche latin de Jérusalem fut porté par l'illustre cardinal Bessarion (1449-1472) et par Louis I d'Harcourt mort en 1479 (1).

(1) *Das lateinische Patriarcat von Jerusalem*, par le P. Eg. Geissler, dans *Das heil. Land*, 1891, p. 26.

Pourtant la supposition de Douwaïhî n'est pas entièrement chimérique. Dès 1460 il avait été question de créer un patriarche pour les Latins du Levant (1). Le titulaire proposé était un franciscain (2) italien, Fr. Louis de Bologne, qui venait d'amener à Rome les envoyés de l'empereur David de Trébizonde, du chah de Perse et d'autres princes orientaux, inquiets des progrès de la puissance ottomane. Malgré les instances de cette députation le projet échoua devant les résistances de Pie II. Les événements devaient justifier les répugnances du Pontife. La conduite de L. de Bologne en France, en Belgique, à Venise (où malgré la défense de Rome, il se fit consacrer évêque) en Pologne et en Perse, donna lieu à des soupçons. « Rien ne prouve cependant, dit Hefele, que ce religieux excentrique fût à proprement parler un imposteur » (3).

Paul II reprit-il en faveur de Gryphon le projet abandonné sous Pie II, ou le franciscain flamand fut-il simplement revêtu du caractère épiscopal? Dans les deux cas il aurait pu consacrer les évêques (4) dont parlent les écrivains occidentaux.

Ayant distingué parmi les Maronites deux sujets de grand talent et de haute vertu, Jean et Gabriel, il les admit dans l'ordre séraphique et après leur profession les envoya à Venise et à Rome se perfectionner dans les sciences sacrées. Revenus plus tard en Orient, ils y firent beaucoup de bien (5).

Vers ce temps les Jacobites du Liban avaient relevé la tête et s'efforçaient de glisser leurs erreurs parmi les Maronites. Fr. Gabriel les démasqua et parvint à arrêter la contagion. Ce fut un écrivain d'une étonnante fécondité. Au témoignage de Douvaïhî,

(1) Et non pour tous les catholiques orientaux, comme le dit Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, XXII, p. 269.

(2) ZDPV, XII, 52, en fait à tort un dominicain.

(3) *Conciliengeschichte*, VIII, 143 : Pastor, II, 172-174.

(4) Ou suffragants (Wadding). Après la mort de Gryphon, Sixte IV ordonne d'envoyer désormais au Liban un franciscain, muni des pouvoirs les plus amples pour absoudre des censures et des cas réservés, commuer les vœux, accorder des dispenses, sans être honoré de la dignité épiscopale. Cette dernière dignité aurait-elle été seulement conférée à Gryphon à cause de ses mérites personnels! Rapprochez encore le fait signalé par L. de Suchem en 1336 qui dit avoir vu des prélats maronites consacrés par des évêques latins. Or à cette date il ne restait plus un seul des évêchés fondés par les croisés en Syrie.

(5) Surtout Gabriel. Jean mourut peu après son retour en Syrie. Douwaïhî, 143, 109.

il écrivit 465 lettres ou petits traités dirigés surtout contre les Jacobites.

Nous avons eu entre les mains quelques-uns de ces *mayâmir* ou *Zaǵaliât*, conservés dans la bibliothèque de notre Université! Ils devaient exister encore pour la plupart au temps de Douwaïhî. Ce savant prélat les cite pour ainsi dire à chaque page (1). A en juger par ces spécimens, plusieurs de ces pièces mériteraient d'être publiées : elles jetteraient de la lumière sur l'histoire des Maronites et du Liban, avant le quinzième siècle, époque si pauvre en documents historiques (2).

En 1494, Gabriel écrivit au patriarche Simon de Ḥadaṯ une lettre pour le presser de demander à Rome la confirmation de son élection, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. Nous croyons devoir en citer un extrait à cause des allusions qu'elle renferme à des événements antérieurs, intéressant l'histoire religieuse du Liban :

« On ne peut m'objecter que cette coutume est une innovation, inventée par moi. Plus de quinze lettres de Papes, munies de leurs sceaux me rendent témoignage et sont encore conservées aux archives de votre couvent. On y lit des professions de foi, vieilles de 282 ans et plus. Votre propre profession de foi se trouve à Rome où elle fut apportée par Gryphon et les FF. Alexandre et Simon. Le Fr. Jean, supérieur de Beyrouth, délégué de votre patriarche Jean Al-ǵâǵî, avait fait de même au concile de Florence, et avant lui Aiméric des Frères prêcheurs et le Cardinal Guillaume, légat du Pape auprès de votre peuple. Les principaux du clergé et de la nation, le patriarche, pour lors Grégoire de Ḥâlât, se réunirent en sa présence : tous attestèrent par écrit et jurèrent de demeurer invariablement attachés au siège de Rome. »

« Lorsque le roi Godefroy, après la prise de Jérusalem, envoya porter cette nouvelle à Rome, à ses ambassadeurs s'étaient joint des envoyés du patriarche Joseph Al-ǵarǵasî, et ils lui rapportèrent une crosse et une mitre. Du temps de la reine

(1) Par exemple, pp. 339, 354, 368, etc.

(2) Écrites en un style extrêmement populaire, elles donneraient une idée du dialecte vulgaire au quinzième siècle. A ce titre seul les arabisants d'Europe salueraient leur apparition avec plaisir.

Constance (1) on commença au Liban à sonner les cloches, selon l'usage de l'église occidentale : jusque-là on n'avait employé pour appeler aux offices que des morceaux de bois comme les Grecs. Quand cette princesse acheta pour 80,000 dînars à Jérusalem l'église de la Résurrection, le tombeau de Marie, le mont des Oliviers et le sanctuaire de Bethléem, elle donna aux Maronites la grotte de la Croix et plusieurs autels dans les autres églises de la Ville Sainte, leur permettant de célébrer sur les autels des Francs et avec leurs ornements, ajoutant en outre une confirmation pontificale de tous ces privilèges. Et dans une réunion de Maronites, tenue à Jérusalem, tous s'engagèrent solennellement à rester fermement unis à la communion romaine, etc... »

Gabriel traduisit en arabe une quantité d'ouvrages utiles; il en composa aussi d'originaux en cette langue et en syriaque. En plusieurs rencontres il défendit avec vigueur sa nation contre les attaques de ses adversaires. Aussi les Maronites l'ont-ils en grande estime. « Le récit de ses actions fut écrit, dit Quaresmius et est conservé au couvent patriarcal (2), comme l'ont assuré des Maronites dignes de foi (3). » Le patriarche Simon de Ḥadaṯ le consacra en 1507 évêque des Maronites de Chypre (4).

XI

Quoique revêtu d'une dignité nouvelle, Gryphon ne changea rien à son austère façon de vivre. Il poussait la pauvreté jusqu'à ses dernières limites (5). Comme tous les vrais saints, « sévère pour lui-même il était d'une tendresse et d'une charité infinies pour les autres » (6). Aux fatigues de la prédication (7), des

(1) Il s'agit de Constance, femme de Robert roi de Sicile. Cfr. Douwaïhi, 462.

(2) De Qanoûbin.

(3) Il serait à désirer qu'elle fût publiée. Elle nous donnerait sur cette époque et peut-être même sur Gryphon des détails intéressants. Sur Gabriel, voir Douwaïhi, 412-425.

(4) Douwaïhi, 143, 285, 369.

(5) « Paupertate et humilitate clarissimus, » dit de Gryphon le P. Arturus.

(6) Comme s'exprime le Père Arturus.

(7) Ses conférences étaient quotidiennes d'après de Gubernatis.

voyages et du saint ministère, il voulut joindre celui de la composition. D'après le P. de Gubernatis il écrivit plusieurs ouvrages en syriaque et en traduisit d'autres en cette langue, fait assurément peu commun dans les annales de l'orientalisme. Il aurait même traduit certaines parties de la sainte Écriture. Cette assertion n'a rien d'invraisemblable, la version arabe intégrale de la Bible à l'usage des Maronites datant seulement de 1671 (1); on peut aussi songer à un commentaire biblique auquel l'ancien professeur d'exégèse aurait travaillé.

Malheureusement il ne nous reste que le titre de deux de ces ouvrages. Le premier : *Gloires de Marie* (2); le second *Itinéraire* ou *Topographie de la Terre-Sainte;* Wadding (3) cite les premiers mots de ce dernier travail (4). Douwaïhi attribue à Gryphon un petit écrit (*maïmar*) sur la chute de Constantinople. Il serait intéressant de les retrouver. A notre époque où l'on s'occupe sérieusement de l'étude des manuscrits syriaques, l'avenir nous réserve peut-être de nouvelles trouvailles. Cet espoir nous semble permis. En l'absence de catalogue et d'autres informations bibliographiques nous n'avons que de vagues renseignements sur les trésors littéraires gardés avec un soin jaloux dans la bibliothèque du patriarcat de Bekerki et dans quelques couvents du Liban (5). Certains savants maronites, au premier rang desquels nous devons nommer M. Rachid Chartoumi ont commencé depuis quelque temps à exploiter cette mine, à peu près intacte et, semble-t-il, riche de promesses.

Cette seconde moitié du quinzième siècle fut pour le Liban une ère de grande prospérité. La Montagne jouissait d'une paix profonde sous la sage administration de ses mouqaddams. Aussi de toutes les parties de la Syrie les chrétiens des autres rites venaient-ils y chercher un refuge. Dans le seul village de

(1) Cfr. *Al-Machriq*, I, et 10.

(2) *De laudibus Mariæ;* nous ne savons si cet ouvrage était en latin ou en un autre idiome.

(3) *Scriptores ordinis Minorum*, Romæ, 1650; p. 141.

(4) Traduit en français par Garcia de Santa-Maria (Röhricht, *Bibliot. Geogr. Palestinæ* 121.), Original et traduction paraissent perdus.

(5) Cfr. la revue arabe *Al-Machriq*, de Beyrouth (1898, p. 261). Nous y exprimions l'espoir de voir publier les catalogues des bibliothèques patriarcales de l'Orient. Dans l'*Orientalistiche Literaturzeitung* (1898, p. 104), le docteur G. Kampffmeyer s'est fait l'écho de cet article.

Ḥadśît on comptait vingt prêtres. Bśarré avait autant d'autels que de jours dans l'année. Le bourg de Ḥadat possédait 600 paires de bœufs (1). Le mouvement littéraire était en rapport avec cette prospérité extérieure. Si on vit paraître alors peu de productions originales, l'on s'efforçait de conserver du moins les œuvres des prédécesseurs. Selon Douwaïhî le nombre des copistes (nossâẖ) de ce temps dont il a eu les manuscrits entre les mains s'élève à environ 110. Vers cette même époque on commença à remplacer l'écriture estranghélo par les caractères syriaques arrondis.

XII

Cependant Gryphon avait avancé en âge; mais son zèle n'avait en rien souffert des atteintes de la vieillesse. Voyant le florissant état de la religion au Liban, il jugea que ses frères (2) pourraient continuer l'œuvre commencée et il songea à entreprendre le voyage de la Perse.

Quel était le motif de ce brusque départ pour une si lointaine destination? Le zèle des âmes, répondent nos auteurs. Mais encore sommes-nous en droit de demander pourquoi de préférence aux contrées plus rapprochées, où son zèle aurait trouvé de quoi se satisfaire, Gryphon songe à la Perse; et cela à un âge où l'homme s'inquiète plutôt de mettre la dernière main aux œuvres commencées que d'en entreprendre de nouvelles.

Espérait-il provoquer un mouvement de conversion parmi les Nestoriens de Chaldée et de Perse? Un de leurs métropolitains, ayant juridiction sur l'île de Chypre était rentré dans le sein de l'Église en 1439. Jusque vers le milieu du siècle suivant, c'est la seule tentative d'union au sein du Nestorianisme. Aussi croyons-nous devoir chercher ailleurs le motif du départ de Gryphon.

A cette époque, l'Europe, l'Italie surtout, tremblaient devant le Turc. Or on venait d'y apprendre que les Persans, ces ennemis nés des Ottomans, avaient battu leurs armées réputées

(1) « Et Ehden 70 mulets, » ajoute Douwaïhî.

(2) Outre ce Frère François de Barcelone les auteurs occidentaux et Douwaïhî nomment d'autres franciscains assistant Gryphon dans ses travaux.

invincibles. A plusieurs reprises les pontifes romains avaient entamé des négociations avec les souverains persans; en 1460 ils avaient accueilli leurs envoyés venus à la suite de Frère Louis de Bologne (1). Les circonstances paraissaient plus favorables que jamais pour une entente commune. Si profitant de la diversion opérée par la Perse, les chrétiens d'Europe avaient mis en mer une flotte imposante, des flots de sang auraient sans doute été épargnés à l'Occident. Ces considérations n'avaient pas échappé à la vigilance de Sixte IV qui venait de succéder à Paul II.

Pour préparer cette nouvelle croisade, il envoya des légats à toutes les cours de l'Europe. Il a dû également reprendre les négociations avec la Perse. A vrai dire je n'ai pas découvert les traces de ces négociations, au moins pour les années 1474 et 1475 où la suite de l'histoire de Gryphon vient de nous conduire.

En 1475 nous retrouvons à la cour de Perse le fameux franciscain Louis de Bologne. Il s'y rencontra avec le Vénitien Ambroise Contarini, auquel il se donna comme patriarche et ambassadeur de Bourgogne. En 1477, il reparaîtra à Rome, chargé, cette fois, d'une mission authentique par le souverain persan (1).

Nous l'avons déjà vu, Louis de Bologne n'inspirait à la cour romaine qu'une médiocre confiance. Peut-être songea-t-on à lui substituer un négociateur beaucoup plus sérieux. Quel homme était plus à même de remplir cette nouvelle mission que Gryphon? Sa longue expérience de l'Orient, sa connaissance des mœurs et des langues de ces contrées le désignaient naturellement au choix du souverain pontife.

Quoi qu'il en soit, mission apostolique ou négociations diplomatiques, le zélé franciscain s'embarqua (2) pour se rendre en Perse, toujours en compagnie de Frère François de Barcelone. En mer il tomba dangereusement malade et fut obligé de relâcher à Famagouste, le principal port de l'île de Chypre. Il y ex-

(1) Hefele, VIII. 142-144.

(2) Ainsi s'expriment nos auteurs. Mais pourquoi se trouvant au Liban, Gryphon prend-il la mer pour se rendre en Perse? Allait-il d'abord à Rome, ou se proposait-il de débarquer dans le golfe d'Alexandrette, voie encore très suivie de nos jours?

pira quelques jours après, entouré de ses frères au couvent de Saint-François. C'était le 18 juillet 1475 (1).

Frère François de Barcelone partit aussitôt pour Rome. Il annonça à Sixte IV la mort du grand missionnaire et l'engagea à lui donner un remplaçant. Le Pape, franciscain lui-même, enjoignit aussitôt au général de l'Ordre séraphique d'envoyer en Syrie celui de ses religieux qu'il jugerait le plus capable de remplir cette mission. La chose ne put être exécutée de sitôt. Mais le détail de cette négociation nous entraînerait hors du cadre de notre travail.

Le souvenir de l'héroïque apôtre fut religieusement conservé dans l'ordre de saint François. Il est mentionné dans le Ménologe franciscain du Père Fortuné Hueber et dans le Martyrologe franciscain du P. Arturus, où le titre de bienheureux lui est clairement donné (2).

Les Maronites ne l'oublièrent pas non plus. Dans une lettre du 8 mars 1514, adressée à Léon X le patriarche Simon-Pierre supplie le Pape de lui envoyer des religieux comme Gryphon (3) dont le souvenir était resté dans la mémoire du peuple maronite comme le modèle des missionnaires. On n'en pouvait faire un plus bel éloge.

H. LAMMENS S. J.

(1) Date à laquelle Gryphon est mentionné dans les ménologes et martyrologes franciscains. Le décret de Sixte IV désignant un successeur à Gryphon est du 5 octobre suivant.

(2) Il n'est pas question du bienheureux Gryphon dans les nombreux martyrologes belges anciens que j'ai consultés à la Bibliothèque des Bollandistes, quoiqu'ils enregistrent non seulement les saints et bienheureux des Pays-Bas, mais encore les personnages morts en odeur de sainteté.

(3) Hefele. VIII, 682; Raynald, année 1514, n° 87.

L'ORDINAL COPTE

(*Suite.*)

CONSÉCRATION D'UN PRÊTRE

ⲉⲉⲃⲉ ⲡⲧⲁϩⲟⲉⲣⲁⲧϥ ⲛⲟⲩⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ. ϩⲟⲧⲉ ⲉⲩⲛⲁⲧⲁϩⲟ
ⲉⲣⲁⲧϥ ⲛⲟⲩⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ⲛⲁⲣⲟⲧⲉⲣⲓⲉⲉⲣⲉ ϧⲁⲣⲟϥ ⲛⲩⲟⲣⲡ
ϩⲓⲧⲉⲛ ⲛⲁⲡⲓⲕⲗⲏⲣⲟⲥ ϧⲉⲛ ⲛⲉϥϩⲛⲟⲩⲓⲉ ⲉⲉⲛⲁⲛⲉϥ ⲉϥⲥⲱⲟⲩⲛ
ⲙⲡⲓⲥⲁϫⲓ ⲛⲧⲉ ϯⲥⲃⲱ ⲛⲕⲁⲗⲱⲥ ⲛⲣⲉⲡⲣⲁⲧⲩ ⲛⲣⲉϥϯⲥⲟⲗⲥⲉⲗ
ⲛⲣⲉϥϯⲛⲉⲉⲛⲁⲛⲧ. ⲟⲩⲟϩ ϫⲉ ⲁⲧⲉϥϫⲓⲛⲟⲩϊⲧⲁⲛⲟⲥ ⲩⲱⲡⲓ
ⲛⲛⲟⲩⲛⲟⲥ ⲕⲁⲧⲁ ⲡⲓⲕⲁⲛⲱⲛ. ⲉⲩⲱⲡ ⲇⲉ ⲁⲧⲩⲁⲛⲫⲟⲩⲛⲉϥ
ⲛⲓⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲓⲥϫⲉ ⲇⲉ ⲛⲛⲟⲛ ⲛⲁⲣⲟⲧⲁⲓϥ ⲛⲁ[ⲛⲁ]ⲥⲛⲱⲥⲧⲛⲥ
ⲛⲉⲛ ⲧⲡⲟⲗⲓⲁⲕⲱⲛ ⲛⲉⲛ ⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲛⲥⲉϯ ⲥⲛⲟⲩ ⲛⲁϥ ⲩⲟ ⲕⲉ
ⲉϩⲟⲩⲟ.

ⲛⲁⲣⲟⲧⲉⲛϥ ⲉϥⲉⲣⲫⲟⲣⲓⲛ ϩⲱⲥ ⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲉⲣⲉ ⲡⲓⲟⲩⲣⲁⲛⲓⲟⲛ
ϩⲓⲇⲉⲛ ⲡⲉϥⲁⲫⲟⲓ ⲛϫⲁⲥⲏ ⲙⲡⲉⲛⲉⲟ ⲙⲡⲓⲙⲁⲛⲉⲣⲩⲱⲧⲟⲩⲩⲓ
ⲉⲣⲉ ⲟⲩⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ⲟϩⲓ ⲉⲣⲁⲧϥ ⲛⲉⲛ ⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲉⲣⲉ
ⲫⲏ ⲉⲧⲁⲩⲛⲁⲫⲟⲩ ⲛⲉϥⲕⲱⲗϫ ⲙⲡⲉⲛⲉⲟ ⲙⲡⲓⲙⲁⲛⲉⲣⲩⲱⲧⲟⲩⲩⲓ
ⲛⲁϩⲣⲉⲛ [ⲉ]ⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲛⲧⲉϥϫⲱ ⲙⲡⲓⲩⲉⲛϩⲛⲟⲧ ⲛⲧⲉϥⲧⲁⲗⲟ
ⲙⲡⲓⲥⲉⲟⲓ ⲛⲟⲩϥⲓ ⲛⲉⲛ ⲧⲉⲩϫⲏ ⲙⲡⲓⲥⲉⲟⲓ ⲛⲟⲩϥⲓ ⲛⲉⲛ ⲧⲁⲓⲉⲩϫⲏ
ⲉⲣⲉ ⲛⲉϥϩⲟ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲓⲙⲁⲛⲉⲣⲩⲱⲧⲟⲩⲩⲓ.

ⲡⲱⲥ ⲫϯ ⲛⲧⲉ ⲛⲓϫⲱⲛ. ⲫⲏ ⲉⲧⲁϥⲉⲛⲧⲉⲛ ⲉϧⲟⲩⲏ ⲉⲡⲓⲕⲗⲏⲣⲟⲥ
ⲛⲧⲉ ⲧⲁⲓⲇⲓⲁⲕⲟⲛⲓⲁⲉⲁⲓ. ⲫⲏ ⲉⲧⲧⲁϩⲟ ⲉⲣⲁⲧϥ ⲙⲡⲕⲁϯ ⲛⲧⲉ
ⲛⲓⲣⲱⲙⲓ. ⲟⲩⲟϩ ⲉⲧϧⲟⲧϧⲉⲧ ⲛⲛⲓϩⲏⲧ ⲛⲉⲛ ⲛⲓⲥⲗⲱⲧ. ⲥⲱⲧⲉⲛ
ⲉⲣⲟⲛ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲡⲁⲩⲁⲓ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲙⲉⲧⲩⲉⲛϩⲏⲧ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁ-
ⲧⲟⲩⲃⲟⲛ ⲉⲃⲟⲗϩⲁ ⲥⲱϧⲉⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲛⲧⲉ ϯⲥⲁⲣⲝ ⲛⲉⲛ ⲡⲓⲛⲏⲁ̀.

ⲥⲱⲗϫ ⲛϯⲟⲛⲓⲓ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲛⲛⲟⲃⲓ ⲛⲉⲙ ⲛⲉⲛⲁⲇⲓⲕⲓⲁ ⲙⲫⲣⲛϯ ⲛⲟⲩⲣⲛⲟⲫⲟⲥ. ⲙⲁϩⲧⲉⲛ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲧⲉⲕϫⲟⲙ ⲛⲛⲟⲩϯ. ⲛⲉⲙ ⲡⲓϩⲙⲟⲧ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲙⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛ̀ⲩⲏⲣⲓ. ⲛⲉⲙ ϯⲅⲉⲛⲉⲣⲅⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲡⲛⲁ̀ ⲉⲉⲟⲩⲁⲃ. ⲙⲁⲣⲉⲛ̀ⲩⲱⲡⲓ ⲉⲛⲟⲓ ⲛ̀ϩⲩⲕⲁⲛⲟⲥ ⲉⲧⲁⲓⲇⲓⲁⲕⲟⲛⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲧⲁⲓⲇⲓⲁⲕⲉⲛⲕⲏ ⲙⲉⲣⲓ. ϩⲓⲛⲁ ⲛⲧⲉⲛ̀ⲩϫⲉⲙϫⲟⲙ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲓⲡⲩⲁ ⲉϥⲁⲓϧⲁ ⲡⲉⲕⲣⲁⲛ ⲉⲉⲟⲩⲁⲃ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉⲛ̀ⲩⲉⲙⲩⲓ ⲛⲉⲙⲉⲧⲟⲩⲛⲃ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲉⲉⲟⲩⲁⲃ. ⲟⲩⲟϩ ⲙⲡⲉⲛⲉⲣⲉⲛ̀ⲩⲱⲡⲓ ⲉⲛⲟⲓ ⲛ̀ⲩⲫⲏⲣⲉ ϩⲁⲛⲛⲟⲃⲓ ⲛ̀ⲩⲉⲙⲙⲟ. ⲁⲗⲗⲁ ⲥⲱⲗϫ ⲛⲛⲓⲛⲉⲧⲉⲛⲟⲩⲛ. ⲟⲩⲟϩ ⲙⲛⲓⲥ ⲛⲁⲛ ⲡⲉⲛⲛⲛⲃ ⲉ̀ⲩⲧⲉⲙⲓⲣⲓ ⲛⲛⲓⲛⲉⲉⲣⲁⲕⲓ. ⲁⲗⲗⲁ ⲁⲣⲓϫⲁⲣⲓϫⲉⲥⲉⲉ ⲛⲁⲛ ⲛⲟⲩⲣⲛⲱⲥⲓⲥ ⲉⲉⲣⲉⲛϫⲱ ⲛⲛⲓⲛⲉⲧⲥⲉⲙⲡⲩⲁ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉⲛϧⲱⲛⲧ ⲉϧⲟⲩⲛ ⲉⲡⲉⲕⲉⲩⲥⲓⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲉⲉⲟⲩⲁⲃ. ⲟⲩⲟϩ ⲩ̀ⲱⲡ ⲉⲣⲟⲕ ⲉϧⲟⲩⲛ ⲛϯⲙⲉⲧⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ⲉⲧϫⲛⲕ ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ (1) ⲛⲓⲙ. ⲉⲧⲟϩⲓ ⲉⲣⲁⲧϥ (2) ⲟⲩⲟϩ ⲉϥϫⲟⲩⲩⲧ (3) ⲉⲃⲟⲗϧⲁⲧϩⲛ ⲛⲧⲉⲕⲗⲱⲣⲉⲁ ⲛⲉⲡⲟⲩⲣⲁⲛⲓⲟⲛ. ϫⲉ ⲛⲉⲟⲕ ⲟⲩϫⲣⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁⲩⲉ ⲡⲉⲕⲛⲁⲓ ⲛⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲉⲧⲧⲱⲃϩ ⲙⲙⲟⲕ. ϫⲉ ϥϫⲟⲣ ⲛϫⲉ ⲡⲉⲕⲁⲙⲁϩⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲉⲕⲙⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛ̀ⲩⲏⲣⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲡⲛⲁ̀ ⲉⲉⲟⲩⲁⲃ. ϯⲛⲟⲩ.

ⲟ ⲁⲣⲭⲏⲁⲓⲁⲕⲱⲛ

ⲛϩⲙⲟⲧ ⲙⲡⲉⲛⲟⲥ ⲓⲏⲥ ⲡⲭⲥ. ⲫⲏ ⲉⲧϫⲱⲕ ⲙⲡⲉⲛϫⲱϫⲉⲃ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲛϯⲙⲁϯ ⲙⲫϯ ⲫⲓⲱⲧ. ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲡⲛⲁ̀ ⲉⲉⲟⲩⲁⲃ ⲉϥⲉⲓ ⲉϩⲣⲏⲓ ⲉϫⲉⲛ [ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ] ⲛ̀ⲓⲙ. ⲫⲁⲓ ⲉⲧⲁⲓ ⲉϧⲟⲩⲛ ϧⲉⲛ ⲟⲩϩⲟϯ ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲥⲉⲉⲣⲧⲉⲣ. ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲉⲉⲃⲓⲟ ⲛϩⲛⲧ ⲉⲡⲛⲉⲧⲥⲓⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲉⲉⲟⲩⲁⲃ. ⲉϥⲕⲱⲗϫ ⲙⲙⲟϥ ⲟⲩⲟϩ ⲉϥϥⲁⲓ ⲛⲓⲙⲃⲁⲗ ⲛⲧⲉ ⲡⲉϥϩⲛⲧ ⲉⲡⲩⲱⲓ ϩⲁⲣⲟⲕ. ⲫⲏ ⲉⲧⲩⲟⲛ ϧⲉⲛ ⲧϕⲉ.

ⲉϥϫⲟⲗⲩⲧ ⲉⲃⲟⲗ ϧⲁϫⲱⲥ ⲛⲧⲉⲕⲗⲱⲣⲉⲁ ⲛⲉⲡⲟⲩⲣⲁⲛⲓⲟⲛ ⲉⲉⲣⲉϥⲟⲩⲱⲧⲉⲃ (4) ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ϯⲧⲁⲝⲓⲥ ⲛⲧⲉϥϯⲙⲉⲧⲁⲓⲁⲕⲱⲛ.

(1) ⲛⲉⲕⲉⲃⲓⲁⲓⲕ
(2) ⲉⲣⲁⲧⲟⲩ.
(3) ⲉⲧϫⲟⲩⲩⲧ.
(4) ⲉⲉⲣⲟⲩⲟⲩⲱⲧⲉⲃ.

ⲉϧⲟⲩⲛ ⲉⲛⲧⲁⲅⲙⲁ ⲛⲧⲉ ϯⲙⲉϯⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ. ϧⲉⲛ ⲛⲓⲙ ⲛⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ. ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲉⲩⲥⲓⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲧⲱⲃϩ ⲧⲏⲣⲟⲩ ϩⲓⲛⲁ ⲛⲧⲉⲥⲓ ⲉϩⲣⲏⲓ ⲉϫⲱϥ ⲛϫⲉ ϯⲁⲱⲣⲉⲁ ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲡⲛⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲁⲙⲏⲛ.

ⲧⲱⲃϩ ⲟⲩⲛ ⲉⲣⲉ ⲡⲉⲕϩⲟ ⲧⲟⲓ ⲉⲡⲉⲓⲉⲃⲧ. ⲟ ⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ.

ⲁϩⲁ ⲡⲟ̀ⲥ ⲁⲣⲓⲧϥ (1) ⲛⲉⲙ[ⲙ]ⲡⲩⲁ ⲙⲡⲓⲉⲱϩⲉⲙ ⲛⲧⲉ ϯⲙⲉⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ. ϩⲓⲛⲁ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲙⲡⲩⲁ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲧⲉⲕⲙⲉⲧⲙⲁⲓⲣⲱⲙⲓ ⲛⲧⲉϥⲉⲣⲡⲉ (2) ⲙⲡⲩⲁ ⲙⲡⲉⲕⲣⲁⲛ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲉϥⲟⲓ (3) ⲙⲃⲱⲕ ⲛⲁⲕ. ⲟⲩⲟϩ ⲉϥϣⲉⲙϣⲓ (4) ⲙⲡⲉⲕⲉⲩⲥⲓⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥϫⲓⲙⲓ (5) ⲛⲟⲩⲛⲁⲓ ⲙⲡⲉⲕⲙⲉⲟ. ϫⲉ ⲉⲣⲉ ⲡⲓⲛⲁⲓ ⲛⲉⲙ ⲛⲓⲙⲉⲧϣⲉⲛϩⲏⲧ ϣⲟⲡ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲟⲧⲕ ϕϯ.

ⲟⲩⲟϩ ⲉⲣⲉ ⲡⲓⲱⲟⲩ ⲉⲣⲡⲣⲉⲡⲓ ⲛⲁⲕ ϕⲓⲱⲧ ⲛⲉⲙ ⲡϣⲏⲣⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲡⲛⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϯⲛⲟⲩ.

ϕⲟⲛϩⲕ ⲉⲡⲉⲙⲉⲛⲧ ϫⲱ ⲛⲧⲉⲕⲟⲩⲓⲛⲁⲓ ⲉϫⲉⲛ ⲧⲉϥⲁϕⲉ ⲧⲱⲃϩ ⲙⲡⲁⲓⲣⲏϯ ⲉⲕϫⲱ ⲙⲙⲟⲥ.

ϕⲓⲛⲉ ⲡⲟ̀ⲥ ϕϯ ⲡⲓⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ. ϕⲏ ⲉⲧⲁϥⲉⲁⲙⲓⲟ ⲛⲉⲙ ϫⲁⲓ ⲛⲓⲃⲉⲛ. ⲉⲃⲟⲗϩⲓϧⲉⲛ ⲡⲉϥⲗⲟⲅⲟⲥ ⲛⲁⲓⲁⲓⲟⲥ. ⲉϥⲉⲣⲡⲣⲟⲛⲟⲓⲛ ⲙⲡⲧⲏⲣϥ. ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲟⲧⲕ ⲟⲛ. ϕⲏ ⲉⲧⲥⲟⲙ ⲛⲥⲏⲟⲩ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲉϫⲉⲛ ⲧⲉϥⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲉϥⲉⲣⲟ ⲙⲙⲱⲟⲩ ⲉⲑⲣⲟⲩⲩⲉⲛϧⲓⲥⲓ ϧⲉⲛ ⲡⲥⲁϫⲓ ⲛⲉⲙ ⲡϩⲱⲃ.

ⲥⲟⲙⲥ ⲉϧⲣⲏⲓ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ (6) ⲛⲓⲙ. ϕⲁⲓ (7) ⲉⲧⲁⲩⲧⲏⲓϥ (8)

(1) ⲁⲣⲓⲧⲟⲩ.
(2) ⲛⲧⲟⲩⲉⲣⲡⲉ.
(3) ⲉⲩⲟⲓ.
(4) ⲉⲩϣⲉⲙϣⲓ.
(5) ⲛⲧⲟⲩϫⲓⲙⲓ.
(6) ⲛⲉⲕⲉⲃⲓⲁⲓⲕ.
(7) ⲛⲁⲓ.
(8) ⲉⲧⲁⲩⲧⲏⲓⲧⲟⲩ.

ⲉⲟⲩⲛⲉⲧⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ. ϩⲓⲧⲉⲛ ⲟⲩϯⲧⲫⲟⲥ ⲛⲉⲛ ⲟⲩϩⲁⲡ ⲛⲧⲉ ⲛⲓⲛ ⲉⲧⲁⲩⲉⲛϥ (1) ⲉⲑⲓⲛϯ. ⲛⲁϩϥ (2) ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲟⲩⲡⲛⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲛⲉⲛ ⲟⲩϩⲓⲟⲩ ⲛⲉⲛ ⲟⲩⲥⲟⲟⲩⲛⲓ ⲉϥⲉⲣϩⲟϯ ϧⲁ ⲧⲉⲕϩⲏ.

ⲉⲑⲣⲉϥϯⲟⲧϥ (3) ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥⲉⲣϩⲉⲛⲓ (4) ⲡⲓⲡⲉⲕⲗⲁⲟⲥ. ϧⲉⲛ ⲟⲩϩⲏⲧ ⲉϥⲧⲟⲩⲃⲛⲟⲩⲧ. ⲡⲫⲣⲏϯ ⲉⲧⲁⲕⲥⲟⲡⲥ ⲉϩⲣⲏⲓ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉⲕⲗⲁⲟⲥ ⲛⲁⲧⲥⲟⲧⲡϥ (5). ⲟⲩⲟϩ ⲁⲕⲟⲩⲁϩⲥⲁϩⲓⲛ ⲡⲓⲡⲉⲕⲃⲱⲕ ⲡⲱⲩⲥⲛⲥ.

ⲉⲑⲣⲉϥⲥⲱⲧⲡ ⲛⲁϥ ⲛϩⲁⲛⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ. ⲛⲁⲓ ⲉⲧⲁⲕⲓⲁϩⲟⲩ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲟⲩⲡⲛⲁ̀ ⲉϥⲟⲩⲁⲃ. ⲛⲁⲉⲓⲟⲩⲛⲕ ⲉⲑⲛⲏⲟⲩ ⲉⲃⲟⲗϧⲏⲧⲕ.

ⲟ ⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲡⲣⲟⲥⲉⲩϫⲁⲥⲑⲉ.

ⲁϩⲁ ⲛⲟⲩⲟ ⲥⲱⲧⲉⲛ ⲉⲣⲟⲛ ⲉⲛϯϩⲟ ⲉⲣⲟⲕ. ⲟⲩⲟϩ ⲁⲕⲁⲣⲉϩ. ⲛϧⲣⲏⲓ ⲛϧⲏⲧⲉⲛ ϩⲱⲛ ⲡⲓⲡⲛⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕϩⲓⲟⲩ ⲉϥⲟⲓ ⲛⲁⲉⲓⲟⲛⲕ ⲛϫⲓϫ. ⲡⲟⲓ ⲛⲁϥ (6) ⲡⲓⲡⲛⲁ̀ ⲛⲧⲉ ⲧⲉⲕⲥⲟⲫⲓⲁ. ϩⲟⲡⲟⲥ ⲉⲁϥⲛⲟⲩϩ (7) ⲉϧⲟⲗϧⲉⲛ ϩⲁⲛⲉⲛⲉⲣⲅⲓⲁ ⲛⲧⲁⲗⲁⲟ ⲛⲉⲛ ⲥⲁϫⲓ ⲡⲓⲉⲧⲣⲉϥϯⲥⲃⲱ.

ⲛⲧⲉϥϯⲥⲃⲱ (8) ⲡⲓⲡⲉⲕⲗⲁⲟⲥ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲡⲉⲧⲣⲉⲡⲣⲁⲩⲩⲓ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉⲉⲣⲃⲱⲕ ⲛⲁⲕ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲧⲟⲩⲃⲟ ⲛⲉⲛ ⲟⲩⲡⲉⲧⲓ ⲛⲕⲁⲑⲁⲣⲟⲥ. ⲛⲉⲛ ⲟⲩⲫϯϫⲏ ⲉⲥⲟⲩⲁⲩ. ⲛⲧⲉϥϫⲱⲕ (9) ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲛⲓϩϧⲏⲟⲩⲓ ⲛⲧⲉϯⲡⲉⲧⲟⲩⲛⲃ ⲉϩⲣⲏⲓ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉⲕⲗⲁⲟⲥ. ⲛⲏ ⲇⲉ ⲉⲑⲛⲁϯⲡⲟⲩⲟⲓ ⲉⲣⲟϥ (10) ⲛⲧⲉϥⲁⲓⲧⲟⲩ (11) ⲡⲉⲣⲓ ϩⲓⲧⲉⲛ ⲡⲓⲟⲩⲁϩⲉⲛ ⲡⲓⲥⲓ ⲛⲧⲉ

(1) ⲉⲧⲁⲩⲉⲛⲧⲟⲩ.
(2) ⲛⲁϩⲟⲩ.
(3) ⲉⲑⲣⲟⲩϯⲧⲟⲧⲟⲩ.
(4) ⲛⲧⲟⲩⲉⲣϩⲉⲛⲓ.
(5) ⲛⲁⲕⲥⲟⲧⲡϥ.
(6) ⲛⲱⲟⲩ.
(7) ⲉⲁⲩⲛⲟϩ.
(8) ⲛⲧⲟⲩϯⲥⲃⲱ.
(9) ⲛⲧⲟⲩϫⲱⲕ.
(10) ⲉⲣⲱⲟⲩ.
(11) ⲛⲧⲟⲩⲁⲓⲧⲟⲩ.

ⲡⲓϫⲱⲕⲉⲛ. ⲁⲛⲟⲕ ⲇⲉ ϩⲱ ⲛⲁⲧⲟⲩⲃⲟⲓ ⲉⲃⲟⲗϩⲁ ⲛⲟⲃⲓ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲛ̀ⲩⲉⲙⲡⲟ. ⲟⲩⲟϩ ⲁⲣⲓⲧⲛ ⲣⲉⲙϩⲉ ⲉⲃⲟⲗϩⲁ ⲛ̀ⲛⲉⲧⲉⲛⲟⲩⲓ ⲙ̀ⲡⲛⲓ. ⲙ̀ⲡⲟⲓ ϩⲓⲧⲉⲛ ϯⲙⲉⲥⲓⲧⲓⲁ ⲛ̀ⲧⲉ ⲡⲉⲕⲙⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛ̀ⲩⲏⲣⲓ. ⲡⲉⲛⲟⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲡⲉⲛⲛⲟⲩϯ. ⲟⲩⲟϩ ⲡⲉⲛⲥⲱⲧⲏⲣ ⲓⲏⲥ ⲡⲭⲥ. ⲫⲁⲓ ⲉⲧⲉ.

ⲫⲟⲛϩ ⲉⲡⲓⲙⲁⲛⲉⲣⲩⲱⲟⲩⲩⲓ ⲧⲱⲃϩ ⲙ̀ⲡⲁⲓⲣⲏϯ.

ⲥⲟⲙⲥ ⲡⲟⲥ ⲉϧⲣⲏⲓ ⲉϫⲱⲛ ⲛⲉⲙ ϩⲓϫⲉⲛ ⲡⲉⲛⲩⲉⲙⲩⲓ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁⲧⲟⲩⲃⲟⲛ ⲉⲃⲟⲗϩⲁ ⲥⲱϧⲉⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ. ⲟⲩⲱⲣⲡ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲧⲫⲉ ⲙ̀ⲡⲉⲕϩⲙⲟⲧ ⲉϫⲉⲛ ⲡⲉⲕⲃⲱⲕ (1) ⲫⲁⲓ (2). ϩⲟⲡⲱⲥ ⲛ̀ⲧⲉϥⲉⲣⲡⲉ (3) ⲙ̀ⲡⲩⲁ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲟⲧⲕ. ⲉϫⲱⲕ ⲉⲃⲟⲗ ⲛ̀ⲧⲉⲕⲙⲉⲧⲟⲩⲛⲃ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲙⲉⲧⲁⲧⲁⲣⲓⲕⲓ. ϩⲓⲛⲁ ⲛ̀ⲧⲉϥⲩⲁⲩⲙ (4) ⲉⲙⲉⲕⲙⲉⲧⲩⲉⲛϩⲏⲧ ⲛⲉⲙ ⲙⲛ ⲉⲩⲁⲧⲣⲁ[ⲛ] ⲛⲁⲕ ⲓⲥϫⲉⲛ ⲡⲉⲛⲉϩ. ϫⲉ ⲉϥⲩⲟⲛ ⲛ̀ϫⲉ ⲡⲓⲛⲁⲓ ϧⲉⲛ ⲧⲉⲕⲟⲩⲱⲩ. ⲟⲩⲟϩ ϥⲉⲣⲡⲣⲉⲡⲓ ⲛⲁⲕ ⲛ̀ϫⲉ ⲧⲓⲧⲁⲓⲟ ϩⲓⲧⲉⲛ ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ. ⲛⲉⲙ ϯⲡⲣⲟⲥⲕⲩⲛⲏⲥⲓⲥ ⲫⲓⲱⲧ ⲛⲉⲙ ⲡ̀ⲩⲏⲣⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲡⲛⲁ̀ ⲉⲉⲟⲩⲁⲃ. ϯⲛⲟⲩ.

ⲫⲟⲛϩⲕ ⲉⲡⲉⲙⲉⲛⲧ ⲁⲣⲓⲥⲫⲣⲁⲅⲓϫⲏⲛ ⲛ̀ⲧⲉϥⲧⲉϩⲏⲛ ⲉⲕϫⲱ.

ⲧⲉⲛⲉⲱϩⲉⲛ ⲙⲙⲟⲕ ϧⲉⲛ ϯⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲛ̀ⲧⲉ ⲫϯ ⲁⲙⲏⲛ.

ⲩⲉ[ⲩⲁ?] ⲡⲓⲁⲣⲭⲏⲗⲓⲁⲕⲱⲛ ⲱⲩ ⲉⲃⲟⲗ.

ⲡⲁⲛⲓⲏ ⲙ̀ⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ⲉⲡⲓⲉⲩⲥⲓⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ. ⲛ̀ⲧⲉ ϯⲕⲁⲑⲟⲗⲓⲕⲏ ⲛⲁⲡⲟⲥⲧⲟⲗⲓⲕⲏ. ⲛⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲛ̀ⲧⲉ ⲫϯ. ⲛ̀ⲧⲉ ϯⲙⲁⲓ ⲭⲣⲥ ⲙ̀ⲡⲟⲗⲓⲥ ⲧⲁⲛⲓⲏ.

ⲛ̀ⲧⲉ ⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲱⲩ ⲉⲃⲟⲗ.

(1) ⲛⲉⲕⲉⲃⲓⲁⲓⲕ.
(2) ⲛⲁⲓ.
(3) ⲛ̀ⲧⲟⲩⲉⲣⲡⲉ.
(4) ⲛ̀ⲧⲟⲩⲩⲁⲩⲙ.

ⲉⲛⲉⲱϩⲉⲛ ⲙⲙⲟⲕ ⲛⲓⲙ ⲙⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ⲉⲡⲓⲙⲁⲛⲉⲣⲯⲱⲧⲯⲓ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲉⲧⲁⲩϯⲣⲁⲛ ⲉⲣⲟϥ ⲛⲧⲉ ⲛⲓⲟⲣⲑⲟⲇⲟⲝⲟⲥ. ϧⲉⲛ ⲫⲣⲁⲛ ⲙⲫⲓⲱⲧ ⲛⲉⲙ ⲡⲯⲛⲏⲣⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲡⲛⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ.

ⲯⲁϥϯ ⲛⲓⲅ ⲛⲥⲧⲁⲩⲣⲟⲥ ⲉⲧⲉϥⲧⲉϩⲛⲓ ⲙⲡⲩⲡⲟⲥ ⲛϯⲧⲣⲓⲁⲥ. ⲯⲁϥϫⲟⲗϩϥ ⲛϯⲥⲧⲟⲗⲏ ⲉϥϫⲱ ⲙⲙⲟⲥ.

ⲟⲩⲱⲟⲩ ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲧⲁⲓⲟ ⲛϯⲡⲁⲛⲁ[ⲅⲓⲁⲥ] ⲧⲣⲓⲁⲥ ⲛⲟⲙⲟⲟⲩⲥⲓⲟⲥ. ⲫⲓⲱⲧ ⲛⲉⲙ ⲡⲯⲛⲏⲣⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲡⲛⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲟⲩϩⲓⲣⲏⲛⲏ ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲕⲱⲧ ⲛⲧⲉ ϯⲁⲅⲓⲁ ⲛⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲫϯ ⲁⲙⲏⲛ.

ⲫⲟⲛϩⲕ ⲉⲡⲉⲓⲉⲃⲧ ⲧⲱⲃϩ ⲉϫⲱϥ ⲙⲡⲁⲓⲣⲏϯ.

ⲧⲉⲛⲯⲉⲛϩⲙⲟⲧ ⲛⲧⲟⲕ ⲫⲏⲛⲃ ⲡⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ. ⲉⲑⲉ ϩⲱⲃ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲛⲉⲙ ϧⲉⲛ ϩⲱⲃ ⲛⲓⲃⲉⲛ. ⲟⲩⲟϩ ⲧⲉⲛϯⲱⲟⲩ ⲙⲡⲉⲕⲣⲁⲛ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϫⲉ ⲁⲕⲓⲣⲓ ⲛⲉⲙⲁⲛ ⲛϩⲁⲛⲉⲧⲏⲯϯ. ⲟⲩⲟϩ ⲁⲕϫⲱⲯ ⲛⲧⲉⲕⲁⲱⲣⲉⲁ ⲛⲣⲁⲙⲁⲟ. ϩⲓϫⲉⲛ ⲛⲉⲕⲃⲱⲕ (1) ⲫⲁⲓ (2).

ⲧⲉⲛϯϩⲟ ⲟⲩⲟϩ ⲧⲉⲛⲧⲱⲃϩ ⲙⲙⲟⲕ ⲫⲏⲛⲃ. ⲥⲱⲧⲉⲛ ⲉⲣⲟⲓ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲛⲁⲩⲁⲓ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲙⲉⲧⲯⲉⲛϩⲙⲏⲧ. ⲟⲩⲟϩ ⲙⲁⲙⲁϥ ϩⲓϫⲉⲛ ϯⲭⲓⲣⲟⲗⲟⲛⲓⲁ ⲉⲧⲁⲥⲯⲱⲛⲓ ϩⲓϫⲉⲛ ⲛⲉⲕⲃⲱⲕ (3) ⲫⲁⲓ (4). ϩⲓⲧⲉⲛ ⲛϫⲏⲛ ⲉϧⲣⲏⲓ ⲉϫⲱϥ (5) ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲡⲛⲁ̀ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲟⲩⲟϩ ⲥⲟⲩϯⲱⲛ ⲛⲓⲱⲱϩⲉⲛ ⲛⲧⲉ ⲡⲉϥϫⲏⲙⲥⲱϯⲛ. ϧⲉⲛ ⲟⲩⲧⲟⲩⲃⲟ ⲛⲉⲙ ⲟⲩϩⲙⲟⲧ ⲛⲧⲉ ⲧⲉⲕⲙⲉⲧⲁⲅⲁⲑⲟⲥ.

ⲟⲩⲟϩ ⲁⲕⲥⲟⲧⲛⲉⲛ ⲛⲉⲙⲁϥ (6) ⲉⲡⲓⲁⲅⲁⲑⲟⲛ. ⲉⲑⲣⲉⲛⲉⲣϩⲱⲃ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉⲛⲟⲓ ⲙⲡⲓϫⲫⲟ ⲛⲧⲉ ⲡⲓϫⲏⲙⲱⲣ. ϩⲙⲁ ⲛⲧⲉⲛⲟⲓ ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲉⲧⲓⲣⲓ ⲙⲡⲉⲕⲟⲩⲱϣ ⲓⲥϫⲉⲛ ⲛⲉⲛⲉϩ ⲙⲡⲓⲃⲉϫⲉ ⲛⲧⲉ ⲡⲡⲓⲥⲧⲟⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲥⲁⲃⲉ ⲛⲟⲓⲕⲟⲛⲟⲙⲟⲥ.

(1) ⲛⲉⲕⲉⲃⲓⲁⲓⲕ.
(2) ⲛⲁⲓ.
(3) ⲛⲉⲕⲉⲃⲓⲁⲓⲕ.
(4) ⲛⲁⲓ.
(5) ⲉϫⲱⲟⲩ.
(6) ⲛⲉⲙⲱⲟⲩ.

ϧⲉⲛ ϯⲡⲁⲣⲟⲩⲥⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲛⲟⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲡⲉⲛⲛⲟⲩϯ. ⲟⲩⲟϩ ⲡⲉⲛⲥⲱⲧⲏⲣ. ⲓⲏⲥ ⲡⲭⲥ. ⲫⲁⲓ ⲉⲧⲉ.

ϣⲁⲣⲉ ⲫⲏ ⲉⲧⲟⲩⲛⲁⲫⲟⲩ[ⲉ]ⲛϥ ⲉⲣⲁⲥⲡⲁⲍⲉⲥⲉⲉ ⲙⲡⲓⲁⲛⲉⲣ-
ϣⲱⲟⲩϣⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲛⲉⲙ ⲙⲏ ⲉⲧⲣⲁⲃⲛⲟⲩϯ ⲛⲧⲉϥⲟⲓ
ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲡⲓⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ϫⲁϫⲓϫ
ⲉϫⲱϥ ⲛⲓⲣ ⲛⲥⲟⲛ ⲉⲣⲉ ⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲱϣ ⲉⲃⲟⲗ ⲣ ⲛⲥⲟⲛ ϫⲉ
ⲁⲝⲓⲟⲥ...

ⲡⲁⲛⲓⲙ ⲙⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ϧⲉⲛ ϯⲁⲅⲓⲁ ⲛⲕⲁⲑⲟⲗⲓⲕⲏ ⲛⲁⲡⲟⲥ-
ⲧⲟⲗⲓⲕⲏ ⲛⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲛⲧⲉ ϯⲡⲟⲗⲓⲥ ⲙⲙⲁⲓ ⲭⲣⲥ ⲧⲁⲛⲓⲙ.

TRADUCTION

Pour l'ordination du prêtre. Lorsqu'on aura à ordonner un prêtre, qu'on commence dans le clergé à rendre témoignage à ses bonnes œuvres, à savoir : qu'il est versé dans la connaissance de la doctrine, qu'il est doux, consolateur [compatissant] et miséricordieux; et que son mariage est régulier selon les canons. *Que s'il a été ordonné diacre, qu'on ne le fasse pas lecteur ni sous-diacre, ni diacre?* Qu'on le bénisse de nouveau. Qu'on le conduise devant l'autel, portant, comme le diacre, l'*ouranion* sur le bras gauche; le prêtre et l'évêque seront présents. Qu'il s'incline au milieu de l'autel devant l'évêque; qu'il dise [l'évêque?] les actions de grâces, qu'il offre [un sacrifice] d'agréable odeur, et une prière d'agréable odeur. Qu'il fasse cette prière, le visage tourné du côté de l'autel :

Seigneur, Dieu de puissance, Lui qui nous a introduits dans le clergé de ce ministère, Lui qui est présent à l'intelligence des hommes et qui sonde les cœurs et les reins; Écoute-nous à cause de la multitude de tes miséricordes, et purifie-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit; dissipe le nuage de nos fautes et de nos injustices comme du brouillard, remplis-nous de ta force divine, et de la grâce de ton Fils Unique et de la vertu de l'Esprit-Saint. Puissions-nous parvenir à ce ministère du nouveau Testament, afin que nous soyons dignes de porter ton nom sacré, et que nous servions au sacerdoce [au ministère] de tes saints mystères; et que nous ne participions pas aux péchés d'autrui, mais efface les nôtres, et accorde-nous, ô notre Dieu, de faire ce qui est convenable; donne-nous la science pour dire ce qui est digne; et que nous entrions dans ton sacré sanctuaire, et que devienne à Toi le sacerdoce parfait de ton serviteur ici présent, et qu'il participe à tes dons célestes. Parce

que Tu es bon, puisse ta miséricorde être accordée à quiconque t'invoque. Car forte est ta puissance, ainsi que celle de ton Fils Unique et du Saint-Esprit. *A présent...*

L'archidiacre :

Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui remplit notre indigence de la bienveillance de Dieu le Père et du Saint-Esprit, entre dans ton serviteur, qui est, dans la crainte et le tremblement et l'humiliation du cœur, incliné dans le sanctuaire saint; et qu'elle élève les yeux de son cœur en haut vers Toi, qui es dans le ciel.

Qu'il reçoive tes dons célestes pour passer de l'ordre de son diaconat dans l'ordre du presbytérat, dans toute ton Église et dans le sanctuaire saint. Priez tous afin que vienne en lui le don du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Prie, le visage tourné vers l'Orient. L'évêque :

Dieu, rends-le digne de la vocation au presbytérat, afin que, dans la dignité qui vient de ta charité, il devienne digne de ton saint nom, pour être ton serviteur; et qu'il serve à ton saint sanctuaire, et qu'il trouve miséricorde devant Toi; parce que de Toi, ô Dieu, viennent la miséricorde et la compassion.

Et il sera rendu gloire à Toi, Dieu le Père, au Fils et au Saint Esprit, *A présent...*

Tourne-toi vers l'Occident, place ta main droite sur sa tête et prie ainsi :

Seigneur, Dieu Tout-Puissant, qui as fait toutes choses par ton Verbe éternel, et qui gouvernes tout par ta Providence, qui règnes en tout temps dans ta sainte Église, fais qu'ils travaillent par la parole et par les œuvres.

Regarde ton serviteur, qui est conduit au presbytérat par le suffrage et le jugement de ceux qui l'ont conduit au milieu. Remplis-le du Saint-Esprit, de la grâce et du conseil, et qu'il tremble en ta présence.

Qu'il secoure et gouverne ton peuple, avec un cœur pur,

comme tu discernas dans ton peuple choisi ton serviteur Moïse, et tu lui donnas des ordres,

Pour qu'il lui choisît des prêtres, que tu remplis de l'Esprit-Saint, Esprit indéfectible, qui provient de Toi.

Le diacre prie :

Dieu, exauce-nous, nous t'en prions; et conserve en nous le décret de l'Esprit-Saint de ta grâce, qui n'est pas fait par la main des hommes. Donne-lui l'esprit de ta sagesse, afin qu'il soit rempli de la vertu de guérir et des paroles de la doctrine.

Qu'il instruise ton peuple avec douceur, et qu'il Te serve avec pureté et une intention pure et avec une âme aimante. Qu'il remplisse les œuvres du sacerdoce au milieu de ton peuple. Quant à ceux qui s'approchent de lui, qu'il les renouvelle par la régénération du bain salutaire. Quant à moi, purifie-moi de tous les péchés d'autrui, et délivre-nous aussi de nos propres péchés par la médiation de ton Fils Unique, notre Seigneur, notre Dieu, et notre Sauveur, Jésus-Christ. Celui qui...

Tourne-toi vers l'autel et prie ainsi :

Jetez, Seigneur, vos regards sur nous et sur notre ministère et purifiez-nous de toute souillure. Envoyez du ciel votre grâce sur votre serviteur, afin qu'il soit digne de vous. Qu'il soit consacré par votre sacerdoce dans l'innocence, afin qu'il obtienne vos miséricordes et tout ce qui vous plaît pour l'éternité; parce que la miséricorde est dans vos desseins; et que tous sans exception vous louent et vous adorent, vous le Père, et le Fils et le Saint-Esprit. *A présent...*

Tourne-toi vers l'Occident et signe son front en disant :

Nous t'appelons dans l'Église de Dieu. Ainsi soit-il.

Que l'archidiacre crie :

Tout prêtre pour le sanctuaire de la catholique, apostolique Église de Dieu, de l'amour de Jésus-Christ à toute ville.

Que l'évêque crie :

Nous t'appelons prêtre au saint autel, comme l'ont appelé les orthodoxes, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Qu'il fasse trois croix sur son front en signe de la sainte Trinité. Qu'il le revête de l'étole en disant :

A la gloire et à l'honneur de la Toute-Sainte Trinité consubstantielle, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; et pour la paix et l'édification de la sainte Église de Dieu. Ainsi soit-il.

Tourne-toi vers l'Orient, et prie ainsi :

Nous te rendons grâces, Dieu Tout-Puissant, pour tout et dans tout, et nous glorifions ton saint nom, parce que Tu as fait avec nous de grandes choses, et que Tu as répandu les dons de ton amour sur ton serviteur.

Nous Te prions et nous Te supplions, Seigneur, exauce-nous à cause de la multitude de tes miséricordes; et daigne [le faire] dans l'ordination de ton serviteur, dans la descente sur lui du Saint-Esprit, et dirige l'appel de son élection dans la pureté et la grâce de ta bonté.

Et Tu nous as choisis avec lui pour le bien, pour que nous travaillions et obtenions la possession du talent, afin que nous obtenions aussi dans toutes choses de faire ta volonté pour l'éternité, pour avoir la récompense du fidèle et prudent économe.

A l'avènement de notre Dieu, notre Seigneur et notre Sauveur, Jésus-Christ. Celui qui...

Que celui qu'on a ordonné, embrasse l'autel et l'évêque ainsi que ses collègues; qu'il reçoive le saint mystère de l'évêque; qu'on lui impose trois fois les mains, et que chacun crie trois fois : *Il est digne...*

Tout prêtre dans la sainte, catholique, apostolique Église de toute ville.

Dr V. Ermoni.

(*A suivre.*)

LES OFFICES

ET

LES DIGNITÉS ECCLÉSIASTIQUES

DANS L'ÉGLISE GRECQUE

(*Fin.*)

LES CINQ OFFICES DU SIXIÈME GROUPE,

Ἡ ἕκτη πεντάς.

Le Premier Portier, ὁ Πρῶτος Ὀστιάριος. — Les ὀστιάριοι ou portiers étaient nombreux dans la Grande Église de Constantinople. Leur nom, emprunté directement au latin *ostiarii*, explique suffisamment leurs fonctions. Ils étaient placés sous les ordres d'un Premier Portier qui était spécialement chargé de faire garder avec soin les portes de l'église dans toutes les circonstances où certaines catégories de personnes ne devaient pas y pénétrer, par exemple pendant toute la durée du saint sacrifice, après que, la messe des catéchumènes étant achevée, les assistants non baptisés avaient été invités à sortir, pendant les élections des patriarches et des autres grands dignitaires, pendant les ordinations, etc.

Le Deuxième Portier, ὁ Δεύτερος Ὀστιάριος. — Ce personnage, il est à peine besoin de le dire, secondait l'officier précédent dans l'accomplissement de sa charge. De plus, suivant Codinus, c'était lui qui portait devant le patriarche une sorte de bougeoir, nommé μονοβάμβυλον, objet dont nous dirons quelques mots plus loin, lorsqu'il sera question du Lampadaire, Λαμπαδάριος.

L'Archiprêtre, ὁ Πρωτοπαπᾶς ἢ Πρωτοιερεὺς ἢ Πρωτοπρεσβύτερος. — Cet ecclésiastique est chez les Grecs, comme il l'était autre-

fois chez les Latins, le chef du collège des prêtres attachés à une cathédrale; mais le sens spécial que le mot *archiprêtre* a pris chez nous pour désigner le curé d'une église cathédrale, qui est en même temps paroissiale, est inconnu en Orient.

Le Deuxième Prêtre, ὁ Δευτερεύων τῶν Ἱερέων. — Ce dignitaire dirigeait et précédait les autres prêtres dans toutes les cérémonies, particulièrement dans les processions. Lorsque l'archiprêtre était absent, il le remplaçait et jouissait de tous ses droits. Comme ce dernier il avait le privilège de concélébrer avec le patriarche, les autres prêtres n'étant admis à le faire qu'avec les évêques. C'était lui qui, à la fin de la messe, récitait la prière dite *de derrière l'ambon*, τὴν ὀπισθάμβωνον εὐχήν.

Le Deuxième Diacre, ὁ Δευτερεύων τῶν Διακόνων. — Il est assez étrange que le premier d'entre les diacres, c'est-à-dire l'archidiacre, ne soit pas mentionné dans cette liste des dignitaires ecclésiastiques rédigée par Codinus. Les commentateurs de cet auteur ont fort discuté sur ce fait, sans parvenir à l'élucider, et, généralement, ils ont fini par admettre qu'au moment où ce catalogue des dignités et offices fut dressé la charge d'archidiacre avait été supprimée. Il y aurait des recherches à faire pour trancher définitivement la question. Quoi qu'il en soit, il semble que, pendant un temps plus ou moins long, le Deuxième Diacre ait été le véritable chef du corps des diacres. Ses attributions à ce titre étaient nombreuses. Celles que les auteurs énumèrent habituellement sont les suivantes : il indiquait aux diacres la part que chacun d'eux devait prendre dans les cérémonies, il recevait, à leur entrée dans l'église, les empereurs et les patriarches et faisait chanter en leur honneur les πολυχρονισμούς, il portait le livre des Évangiles dans les processions, il récitait les litanies appelées συναπταί et αἰτήσεις, etc.

LES CINQ OFFICES DU SEPTIÈME GROUPE,

Ἡ ἑβδόμη πεντάς.

Le Premier Chantre ou *Protopsalte*, ὁ Πρωτοψάλτης. — Comme son nom l'indique clairement, ce personnage avait sous sa direction tout le personnel des chantres. Placé entre les deux

chœurs, c'était lui qui commençait les chants que ceux-ci continuaient alternativement ou ensemble suivant les règles établies par l'usage. Il était vêtu du σφικτούριον, sorte de tunique courte et étroite.

Les deux Domestiques, c'est-à-dire *celui du premier et celui du deuxième chœur*, οἱ δύο Δομέστικοι τοῦ πρώτου καὶ τοῦ δευτέρου χοροῦ. — Le mot latin *domesticus*, devenu δομέστικος en grec, désignait dans la période byzantine diverses personnes chargées d'un emploi, et même d'un emploi important, à la cour impériale, dans les palais des grands seigneurs et auprès des patriarches : c'est ainsi qu'il y avait un *domesticus scholarum*, un *domesticus mensæ*, etc. Dans la Grande Église il devint le nom des chefs des deux chœurs, qui exécutaient les chants religieux, sous la direction générale du protopsalte. Mais un moment vint où il paraît être tombé en désuétude, et il n'y eut plus dès lors, au lieu d'un protopsalte et de deux domestiques de chant, qu'un chef du chœur de droite, qui fut le protopsalte lui-même, et un chef du chœur de gauche, qui s'appela lampadaire, λαμπαδάριος, comme nous le verrons plus loin.

Le Convocateur, ὁ Λαοσυνάκτης. — Cet officier, on le comprend sans peine, devait prendre toutes les mesures nécessaires pour que les fidèles et les ecclésiastiques fussent régulièrement avertis des jours et des heures où ils devaient se rendre à l'église, afin d'assister aux diverses cérémonies.

Le Primicier des greffiers ou *des registres*, ὁ Πριμικήριος τῶν ταβουλαρίων. — Le cierge pascal étant un des objets les plus apparents du chœur, l'usage s'établit de bonne heure d'y graver les noms des principaux dignitaires ecclésiastiques. Dans certaines églises ces noms étaient inscrits sur des tablettes enduites de cire, que l'on suspendait dans un endroit d'où elles pouvaient facilement être aperçues. De là vint le nom de *primus in cerâ*, par abréviation *primicerius*, qui était donné au personnage inscrit le premier sur la liste en question. Plus tard, ce terme, pris dans le sens général de *chef*, de *directeur*, servit à désigner divers officiers placés à la tête de tels ou tels fonctionnaires ou employés; il y eut, par exemple, un *primicerius aulae*, un *primicerius domesticorum*, etc. Bien entendu les Grecs l'adoptèrent, et c'est pour cela que nous trouvons à la cour patriarcale un πριμικήριος ταβουλαρίων. Mais que signifie ταβουλαρίων, mot

également latin? Faut-il le traduire par *notaires*, *greffiers* (*tabularii*) ou par *archives, registres* (*tabularia*), c'est un point sur lequel les commentateurs de Codinus ne sont point d'accord. Du reste, dans le premier cas, quelle différence y aurait-il entre le fonctionnaire dont il s'agit et le protonotaire, et, dans l'autre, en quoi se distinguerait-il du grand archiviste? Le mieux est d'avouer que l'on ne peut se faire une idée précise de ses attributions.

Le Chef des kondakia, ὁ Ἄρχων τῶν κονταχίων. — Le nom de κονδάκιον ou κοντάκιον est donné, ainsi que nous l'avons vu plus haut, à de petits volumes renfermant des extraits de l'euchologe, livre de grandes dimensions et, par conséquent, peu maniable; mais il est employé également pour désigner une strophe ou, plus exactement, un tropaire, contenant en abrégé le sujet de la fête du jour (κοντός, *bref*, *court*). Le chant de ce tropaire avait une assez grande importance pour qu'il fût confié spécialement à un clerc de l'ordre des lecteurs, lequel tirait de sa fonction son nom de chef des *kondakia*.

LES CINQ OFFICES DU HUITIÈME GROUPE,

Ἡ ὀγδόη πεντάς.

Le Primicier des Lecteurs, ὁ Πριμικήριος τῶν Ἀναγνωστῶν. — Il est inutile de s'étendre sur les attributions de ce clerc, puisque son nom suffit pour en donner une idée exacte : il avait autorité sur tous les lecteurs de l'église patriarcale, comme l'archiprêtre sur les prêtres et l'archidiacre sur les diacres.

L'Aumônier (?), ὁ Νομοδότης ἢ Νομικός. — Il est moins facile, ou plutôt il est impossible de préciser ce que furent les fonctions de ce personnage, aucun texte ne nous les faisant clairement connaître. Aussi les liturgistes et les philologues ne s'appuyent-ils, pour les déterminer, que sur l'étymologie de son nom, et naturellement ils ne sont pas d'accord.

Codinus qui l'appelle νομικός et ailleurs νομοδότης n'ajoute aucune mention explicative à ces deux termes. D'après Goar ceux-ci viendraient du mot grec νόμος, *loi, règle*, et désigneraient l'ecclésiastique qui veillait à ce que les rubriques fussent suivies avec soin, à ce que tous les usages fussent scru-

puleusement observés dans les cérémonies. Suivant Gretser le νομικός aurait pu être un fonctionnaire versé dans la science du droit canon et chargé, à ce titre, de résoudre toutes les questions relevant de la jurisprudence ecclésiastique, à moins qu'il ne fût une sorte de maître de chapelle ayant pour mission de battre la mesure (χειρονομεῖν) et de diriger les chœurs, le protopsalte, dont il a été question plus haut, et le lampadaire, dont il sera parlé plus loin, ayant été les principaux chantres des chœurs, mais non les directeurs du chant. Dans le premier cas il aurait été ce que fut plus tard le νομοφύλαξ mentionné par quelques auteurs.

Quelques autres commentateurs, parmi lesquels on remarque Jean de Citrium et Du Cange, préfèrent rattacher νομικός et νομοδότης au latin *numus*, qui signifie *pièce de monnaie*, de sorte que l'office du personnage en question aurait consisté soit à remettre aux ecclésiastiques les sommes d'argent qui leur étaient dues, soit à distribuer des aumônes aux pauvres, comme le faisait l'*eleemosynarius* dans nos cathédrales et nos monastères.

Cette dernière interprétation est-elle la meilleure, je ne saurais le dire. Aussi n'est-ce pas sans hésitation que, en tête de ce paragraphe, j'ai traduit νομικός par *aumônier*.

Le Chef de la maîtrise, ὁ Πρωτοκανόναρχος. — Tout ce que nous dit Chrysanthe de ce personnage, c'est qu'il appartient à l'ordre des lecteurs et qu'il suffit de considérer son nom pour se rendre compte de ce qu'étaient ses fonctions. N'en déplaise à cet auteur, le rôle du πρωτοκανόναρχος ne peut être compris que de ceux-là seuls qui savent ce qu'on entend par κανόναρχος. Or, le sens de ce mot n'est guère connu chez nous. Les κανόναρχοι, que le chef de la maîtrise a sous sa direction, sont, ainsi que je l'ai écrit ailleurs (1) des enfants ou de jeunes clercs, qui sont chargés tantôt de lire certaines leçons, tantôt d'exécuter certains chants. Mais leur devoir principal, celui qui a donné naissance à leur nom, consiste à faciliter la tâche des chantres d'une manière particulière. Ces derniers, debout et immobiles, chantent sans se servir de livres, habitude venant de ce qu'autrefois les livres de chœur étaient rares et conséquemment peu

(1) *Dictionnaire grec-français des noms liturgiques en usage dans l'Église grecque*, Paris, Picard, 1895, p. 74.

en usage. Ils chantent donc par cœur, entre autres, les tropaires dont se composent les innombrables κανόνες des offices grecs; mais, comme la mémoire pourrait leur faire défaut, ils ne font entendre chaque incise d'un tropaire que lorsque celle-ci a été préalablement lue à haute voix par un κανόναρχος. Il est inutile de dire que cette succession rapide d'une lecture faite par une voix claire d'enfant et d'un chant exécuté par les chœurs produit un singulier effet, auquel nous ne sommes pas habitués en Occident.

L'Exarque, ὁ Ἔξαρχος. — Le mot *exarque* a eu et a encore diverses significations dans l'Église grecque. Plusieurs pages seraient nécessaires pour déterminer les circonstances dans lesquelles il servait à désigner tel ou tel archevêque, tel ou tel métropolitain. Mais dans les listes des dignités ecclésiastiques il s'applique à un membre du clergé qui avait pour mission de faire des enquêtes et de présenter des rapports sur des faits à propos desquels une décision devait être rendue par le patriarche. Actuellement il ne semble pas qu'il y ait à Constantinople un ecclésiastique portant spécialement le titre d'exarque; mais chaque fois qu'une affaire importante est introduite au tribunal patriarcal, un exarque particulier et temporaire est nommé, lequel a pour mission d'étudier avec soin la cause en question.

L'Ecclésiarque, ὁ Ἐκκλησιάρχης. — Les liturgistes grecs ne sont pas parfaitement d'accord au sujet des attributions dont ce personnage était revêtu. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il était une sorte de sacristain et de cérémoniaire; mais, comme d'autres ecclésiastiques portaient déjà ces titres, ainsi que nous l'avons vu plus haut, il serait assez difficile d'expliquer en quoi il se distinguait d'eux.

LES CINQ OFFICES DU NEUVIÈME GROUPE,

Ἡ ἐννάτη πεντάς

Le Domestique des portes, ὁ Δομεστικὸς τῶν θυρῶν. — Ce clerc avait évidemment pour mission de veiller à ce que, pendant certaines cérémonies, l'entrée de l'église restât interdite aux personnes qui n'étaient pas autorisées à y pénétrer, telles que

les infidèles, les chrétiens excommuniés, etc. Mais en quoi se distinguait-il des différentes sortes de portiers, ὀστιάριοι, dont il a été question plus haut, c'est ce que nous ne savons pas. Chrysante est muet sur ce point.

Le Chartrier, ὁ Χαρτουλάριος. — Suivant divers auteurs, entre autres Jean de Citrium, il y avait dans le personnel du palais patriarcal plusieurs clercs désignés par ce nom, lesquels étaient placés respectivement sous les ordres du Grand Économe, du Grand Archiviste et du Grand Chapelain, auxquels ils servaient de secrétaires. Pourquoi Codinus n'en nomme-t-il qu'un, c'est ce que nous ne savons pas. Chrysanthe se contente de répondre : ἴσως διότι εἶχεν ὑπεροχήν τινα.

Le Député, ὁ Δεπουτάτος. — Il y avait également plusieurs personnages qui portaient ce nom d'origine latine, et l'on ne peut que supposer que celui dont il est question ici était le premier d'entre eux. Peut-être aussi est-ce à cause de cette supériorité qu'il était placé au nombre des officiers ὀφφικιάλιοι, tandis que les autres députés n'auraient été que de simples employés, dont les fonctions, au dire de Jean de Citrium, étaient classées parmi les διακονίας et non parmi les ὀφφίκια. Or quelles étaient ces fonctions? Suivant certains formulaires, les députés, comme chez nous les bedeaux précédaient le patriarche et les autres grands dignitaires ecclésiastiques et faisaient écarter la foule devant eux. Mais, d'après Jean de Citrium, qui leur attribue un rôle plus noble, ils marchaient vêtus d'une sorte de chape et portant un cierge, devant l'évangéliaire et devant les saints dons, pendant qu'ils étaient transportés solennellement le premier à l'ambon pour la lecture de l'évangile, les seconds de la prothèse à l'autel pour le saint sacrifice; de sorte qu'ils auraient été ce qu'on appelle également des céroféraires et des acolytes.

Le Caudataire (?), ὁ ἐπὶ τῆς Ποδέας. — On appelait ποδέα chez les Grecs byzantins un long vêtement qui descendait sur les pieds et trainait à terre. Goar, s'appuyant sur cette signification, a vu dans le clerc appelé ὁ ἐπὶ τῆς ποδέας une sorte de caudataire ou porte-queue. Mais cette opinion du savant dominicain est rendue douteuse par d'autres interprétations qui, d'ailleurs, ne sont pas plus certaines que la sienne. Quelques auteurs et parmi eux Du Cange, appliquant le nom de ποδέα à toute étoffe de grande dimension, disposée dans une église de façon à des-

cendre jusqu'au sol, ont prétendu que le personnage qui nous occupe avait sous sa garde le grand voile de l'église patriarcale. Il semble, en effet, qu'avant la construction des iconostases, c'était un voile qui, dans les églises grecques, comme dans le temple de Jérusalem, séparait la nef du sanctuaire. Enfin, s'il faut en croire d'autres commentateurs et particulièrement Chrysanthe, on entendait par ποδέα des vêtements ou plutôt des voiles dont on recouvrait les images de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des saints, et, par extension, les pierreries et les autres ornements dont elles étaient décorées; et, conséquemment, le clerc dont il s'agit ici était chargé de veiller avec soin sur ces choses si précieuses et d'empêcher qu'elles ne fussent ni détériorées ni volées pendant les jours de fête, où les fidèles viennent en très grand nombre, suivant la coutume orientale, vénérer les saintes icones.

Ici se termine la liste des offices et des dignités ecclésiastiques que nous a laissée Codinus le Curopalate. Quoique plus longue et mieux divisée que plusieurs autres qui nous sont également parvenues, elle est loin d'être complète, soit que certaines fonctions n'existassent pas du temps de cet auteur, soit que, pour une raison ou une autre, il n'ait pas cru devoir les mentionner. Dans son livre que j'ai cité plus haut, le patriarche Chrysanthe s'est efforcé de combler les lacunes du texte du Curopalate, ce que Goar avait déjà fait en reproduisant et en commentant dans son Euchologe d'autres listes de dignités, extraites par Allacius d'anciens manuscrits. Je vais résumer rapidement les notes de ces deux auteurs.

Le Premier Epistolaire, ὁ Πρωταποστολάριος. — On appelait ainsi le premier d'entre les lecteurs qui avaient pour mission de lire l'épître au commencement de la messe.

Le Catéchiste ou *Exorciste,* ὁ Κατηχητής ἢ Ἐξορκιστής. — Cet ecclésiastique devait instruire et préparer à la réception du baptême les infidèles qui voulaient devenir chrétiens. Nous avons vu plus haut qu'un autre personnage, le chef des lumières, aurait eu les mêmes attributions.

Le Visiteur, ὁ Περιοδευτής. — Dans le langage usuel le mot περιοδευτής, qui signifie « celui qui circule, personne ambulante », servait à désigner le médecin qui faisait des tournées périodiques dans la région habitée par lui, pour découvrir les malades et leur

offrir ses soins. Passant dans la langue religieuse il fut appliqué, par analogie, à un ecclésiastique, véritable médecin des âmes, qui parcourait la contrée pour visiter, conseiller et encourager les fidèles, ainsi que pour rechercher, éclairer et guider les infidèles disposés à se convertir au christianisme.

Le Gardien du saint chrême, ὁ Μυροδότης. — Comme son nom l'indique suffisamment, cet ecclésiastique avait le saint chrême sous sa garde et en faisait la distribution, suivant les ordres qu'il recevait du patriarche.

Le Baptiseur, ὁ Βουτιστὴς ἢ Καταβουτιστής. — On sait qu'en Orient le baptême a toujours eu lieu principalement par immersion. Or, le personnage dont il s'agit ici et qu'il serait plus juste d'appeler le *plongeur*, avait pour mission de plonger, d'immerger le néophyte dans la piscine, pendant que le prêtre prononçait les paroles sacramentelles du baptême.

Le Chambrier, ὁ Κουβούκλης ἢ Κουβικουλάριος. — Chrysanthe se borne à dire, au sujet de ce serviteur du patriarche, qu'il précédait celui-ci, lorsqu'il sortait de son palais et portait son bâton (δεκανίκιον, sorte de canne richement ornée qui remplace la crosse en dehors des cérémonies solennelles). Goar est beaucoup plus indécis, car, nous dit-il, suivant qu'on s'en rapporte à tel ou tel auteur, le mot κουβουκλεῖον a pu signifier la chambre du patriarche ou une chapelle ou le tabernacle, dans lequel on conservait la Sainte Eucharistie, ou enfin le clocher de l'église.

Le Directeur de l'Orphelinat, ὁ Ὀρφανοτρόφος. — Le rôle de ce personnage, cela va de soi, consistait à pourvoir à l'entretien des pauvres orphelins recueillis dans l'ὀρφανοτροφεῖον, et à administrer les biens de cet asile.

L'Interprète du Typicon, ὁ Τυπικάρης. — Le τυπικόν est une sorte de manuel liturgique contenant toutes les règles relatives aux cérémonies religieuses. Or, comme ces règles sont très nombreuses et parfois assez difficiles à comprendre, l'ecclésiastique nommé τυπικάρης avait pour devoir de les étudier avec soin, de les expliquer et d'en assurer l'exécution.

Le Juge, ὁ ἐπὶ τῶν Κρίσεων. — N'ayant trouvé aucun renseignement sur ce personnage dans les formulaires nommés τακτικά, Chrysanthe suppose que ce personnage instruisait et jugeait les causes civiles qui étaient portées devant le tribunal patriarcal.

Les Surveillants, οἱ Θεωροί. — On donnait ce nom à des clercs qui, évidemment sous la direction du Grand Sacristain, devaient entretenir en bon état et protéger contre toute profanation et tentative de vol les mille objets précieux possédés par l'église, vases sacrés, livres, manuscrits, icones, etc.

Les Acolytes, οἱ Καμισάτοι. — Le mot, d'origine latine, καμισάτοι, qui serait très bien rendu en français par le terme *camisards*, si celui-ci n'avait dans notre langue une signification tout à fait spéciale, s'appliquait à de jeunes clercs, de l'ordre des lecteurs, dont l'office était de préparer l'encensoir, de faire chauffer l'eau nommée ζέον, de servir en un mot les ministres de l'autel. La longue tunique dont ils étaient revêtus explique leur nom. En les appelant acolytes, j'emploie cette expression avec le sens qu'on lui donne dans le langage courant, car on sait que l'ordre mineur des acolytes n'existe pas chez les Grecs.

Le Lampiste, ὁ Κανδηλάπτης. — Le mot κανδῆλα désigne en grec, non pas un cierge, comme le terme latin *candela*, dont il n'est que la transcription, mais une lampe alimentée avec de l'huile d'olive. Dans les grandes églises orientales les lampes qui brûlent devant les saintes images sont si nombreuses qu'il a toujours été nécessaire qu'un employé spécial fût chargé de les entretenir.

Le Lampadaire, ὁ Λαμπαδάριος. — Si le mot κανδῆλα, ainsi qu'on vient de le voir, doit se traduire par « lampe » et non par « cierge », par contre, le terme λαμπάς est appliqué en grec non pas à la lampe dans laquelle brûle de l'huile, mais à tout flambeau fait de cire et surtout au cierge d'église. Or, la multitude des cierges dont on fait usage en Orient dans la plupart des cérémonies religieuses explique qu'un clerc, nommé lampadaire, avait pour mission particulière d'en faire la distribution aux assistants et de les allumer.

Mais ce nom fut également donné à l'officier ecclésiastique qui portait un bougeoir élevé devant l'empereur, lorsque celui-ci assistait au service divin. Enfin on désigna de même l'ecclésiastique qui était chargé d'un semblable office auprès du patriarche, dont le trône était alors situé devant le sanctuaire, du côté gauche de l'église. Mais, comme cet ecclésiastique était ordinairement le chef du deuxième chœur des chantres, ou chœur de gauche, parce que la place qu'il occupait était auprès du

trône patriarcal, le nom de lampadaire lui est resté, même après qu'il eût cessé de tenir un cierge devant le patriarche, et, aujourd'hui encore, à Constantinople, ce nom désigne spécialement le deuxième chantre, tandis que le chef du chœur de droite est appelé πρωτοψάλτης, c'est-à-dire protopsalte ou premier chantre.

D'après Codinus, ainsi que nous l'avons vu plus haut, c'était d'abord au deuxième portier qu'il avait appartenu de porter devant le patriarche le bougeoir nommé μονοβάμβυλον.

L'Annonceur, ὁ Καταγορευτής. — Chrysanthe nous apprend qu'il n'a trouvé dans les taktika aucune indication précise sur les fonctions de cet ecclésiastique. Il ajoute que, probablement, elles consistaient à annoncer au peuple les fêtes pendant lesquelles on devait s'abstenir de tout travail et assister aux offices religieux.

Cette hypothèse ne repose donc que sur le sens du mot καταγορεύω. Aussi Chrysanthe ne semble pas connaître cette liste d'offices donnée dans l'euchologe de Goar, où le personnage en question est appelé non pas καταγορευτής, mais καταγοριάρης, et où ses attributions sont indiquées par l'expression φιλοκαλῶν τὴν ἐκκλησίαν, ce qui signifie qu'il avait à entretenir la propreté et le bon ordre dans l'église. Allatius, dit Goar, propose de lire κατηγοριάρης, c'est-à-dire « celui qui est chargé de remettre chaque chose à sa place, *qui cuncta ad proprias* κατηγορίας *amandat* ».

Le Circulateur, ὁ Περιεισερχόμενος ἢ Περιφερόμενος. — Ce personnage, nous dit également Chrysanthe, serait le même, mais sous un autre nom, que le κανδηλάπτης (Voy. plus haut) ou le καταγορευτής dont il vient d'être question.

Le Porteur, ὁ Βασταγάριος. — Ce nom aurait été donné, semble-t-il, au clerc qui, dans les processions portait l'image du saint dont on célébrait la fête. Peut-être n'était-il qu'un synonyme du nom précédent.

Le Prochain, ὁ Πρόξιμος. — Quel était le rôle de cet officier dont le nom est la transcription du mot latin *proximus*, c'est ce que ni Chrysanthe ni aucun autre auteur ne peuvent nous apprendre avec certitude. Un taktikon dit bien : ὁ πρόξιμος ὁριζει καὶ σημαίνει ἐν τῷ καίρῳ τῆς ψαλμῳδίας; mais ceci est vague et Goar ne nous renseigne pas beaucoup mieux quand il nous dit que le nom du πρόξιμος vient sans doute de ce que « proxime

ad hujus officialis nutum et imperium fiat in ecclesia signum ut proxime deinde sacræ psalmodiæ detur initium ».

Le Doyen, ὁ Δεκανός. — Le mot latin *decanus*, devenu δεκανός en grec, a servi à désigner diverses sortes de fonctionnaires et d'employés civils, ainsi qu'on peut le voir dans le dictionnaire de Du Cange. Quant à l'officier ecclésiastique dont il devint également le nom spécial, nous ne pouvons nous faire une idée de la nature de ses fonctions que d'après une de ces listes d'offices retrouvées par Allatius et reproduites par Goar. Il y est dit, en effet, que le doyen τάσσει τοὺς ἱερεῖς ἐν τοῖς ἐρχομένοις αὐτῶν δικαιώμασι. Ainsi cet ecclésiastique avait pour mission de répartir les revenus casuels entre les membres du clergé de l'église, suivant les droits de chacun.

Telles sont les additions que j'ai cru devoir faire, d'après Chrysanthe et Goar, à la liste des dignités ecclésiastiques qui a Codinus pour auteur. Est-ce à dire que ces additions ne pourraient pas être multipliées, certainement non. On sait jusqu'à quel point fut poussé l'excès du fonctionnarisme chez les Byzantins : jamais chez aucun peuple on ne vit pareil engouement pour les titres, les charges et les honneurs. Ce qui se passait à la cour impériale était fidèlement imité à la cour du patriarche ; aussi, tandis que le palais du souverain regorgeait d'une foule innombrable de dignitaires et de serviteurs aux noms et aux costumes les plus variés, de même les très nombreux ecclésiastiques, dont se composait le clergé de la Grande Église, se partageaient les fonctions les plus diverses, à chacune desquelles étaient attachés un titre et des privilèges particuliers. Il suffit de feuilleter les auteurs de la période byzantine pour rencontrer sans cesse la mention de ces charges, désignées parfois par les plus étranges appellations. Malheureusement, s'il est possible à la rigueur d'en dresser une liste à peu près complète, il serait excessivement difficile de déterminer exactement en quoi elles consistaient. Leur multitude même embarrasserait quiconque voudrait en faire l'objet d'une étude spéciale. Outre que beaucoup de noms de dignités et d'offices doivent être synonymes, il est évident que très souvent aussi c'était à peu près la même charge qui, sous des noms différents, était confiée

à plusieurs personnages afin de satisfaire chez tous cette soif d'honneurs dont je viens de parler.

Pour jeter quelque lumière au milieu de ce dédale d'expressions bizarres et obscures la plupart du temps, il faudrait se livrer à de longues et minutieuses recherches. Mais quelque pénible qu'il dût être, il serait avantageux qu'un pareil travail fût entrepris par un érudit doublé d'un bon helléniste : il rendrait un très grand service à l'histoire religieuse des grecs de Byzance, à la science liturgique et à la philologie gréco-latine du moyen âge.

Léon CLUGNET.

MÉLANGES

I

UN SAINT ÉVÊQUE DE FRANCE HONORÉ EN RUSSIE

La présence d'un saint français dans le calendrier de l'Église russe est un fait qui mérite de fixer l'attention. Ne doit-on pas aujourd'hui recueillir avec un soin jaloux et une persévérance continue tout ce qui rapproche, tout ce qui témoigne de l'ancienne union et peut devenir un instrument de concorde et d'entente fraternelles? Le royaume de Dieu n'est pas divisé; si des chrétiens se trouvent réunis dans la vénération d'un même protecteur céleste, il est permis de voir là un symbole d'espérance, qui, nous voulons le croire, deviendra quelque jour une joyeuse réalité.

A la date du 13 juillet, l'Église russe fait la commémoration de saint Julien, évêque de Kenomani. Or ce jour, qui correspond au 25 juillet latin, est précisément celui, où la cité et le diocèse du Mans célèbrent la fête de la Translation des reliques de saint Julien, leur premier évêque. Si étonnant que le fait puisse paraître tout d'abord, l'apôtre du Maine et le saint, que l'on trouve honoré d'un culte officiel en Russie et en Serbie, ne sont qu'un seul et même personnage; nous allons en donner les preuves, d'après un travail, qui a fait sensation

dans une de nos plus intéressantes provinces de France, et au delà (1).

S'il existait en Russie, ou quelque part ailleurs, dans une des églises « orthodoxes » de l'Orient, un siège épiscopal de Kenomani, la question qui nous occupe, n'aurait pas lieu d'être posée. Heureusement, dans l'empire des Tsars, comme en Asie ou dans les royaumes balkaniques, il n'y a pas de ville connue sous ce nom, et Le Mans, de France, revendique pour lui seul l'appellation de Cenomanum, qui lui a été donnée aux premiers siècles du christianisme. Ajoutons à cela que les renseignements les plus autorisés pris à Pétersbourg, à Moscou, à Kiew et à Odessa constatent partout l'absence d'un saint Julien, qui ne fût pas le fondateur de l'église du Mans. C'est déjà une forte présomption en faveur de l'identité. Il y a plus, nous l'avons vu, puisque un diocèse de l'église latine se rencontre avec l'église russe pour fêter au même jour un évêque, sur lequel on conserve de part et d'autre une même tradition. Le 13 juillet grec, ou 25 juillet latin, n'est point la date de la *Dormition* de saint Julien, que la ville du Mans célèbre le 27 janvier. Les Slaves ne pouvant choisir ce dernier jour, consacré déjà à la Translation des reliques de saint Jean Chrysostome, fixèrent tout naturellement au 13 juillet la mémoire de saint Julien de Kenomani, que son église fêtait à cette date en souvenir d'une translation, qui eut lieu à la moitié du neuvième siècle. Le *Synaxaire* slavon, dit le P. Nilles, professeur à l'université d'Innsbruck, reproduit presque littéralement l'éloge de saint Julien, qui se trouve au *Martyrologe* romain. Avec les livres slavons, il est passé chez les Serbes, qui en font commémoration le même jour; il est à remarquer qu'il ne figure pas dans les autres calendriers orientaux.

Les *Vies des Saints* russes sont d'accord avec les traditions de l'église du Mans sur l'histoire de saint Julien, sur sa mission apostolique et les miracles qu'il accomplit pour amener à

(1) Nous nous servons pour la présente communication, d'une très intéressante étude, publiée par M. le chanoine Jules Didiot dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, n° de janvier 1899. A l'heure actuelle, la découverte du savant professeur des Facultés catholiques de Lille ne présente pas seulement un intérêt local; elle est, en quelque sorte, catholique à cause de son importance au point de vue religieux, et nationale pour nous, Français; ceci dit en dehors de toute opinion personnelle sur l'alliance franco-russe.

la vraie foi les populations du pays qu'il évangélisait. L'hagiographie russe mentionne spécialement le miracle de la source que le saint fit jaillir par ses prières et que l'on peut voir encore sur une des places de la ville du Mans, la résurrection de plusieurs enfants morts, et la conversion du gouverneur, qu'on nommait le *Defensor*. Ce sont là les faits les plus connus de la vie du saint évêque, et très populaires dans la province.

L'iconographie vient ajouter une preuve de plus à celles que nous venons de résumer. On sait quelle est l'importance de l'imagerie religieuse en Russie, où il existe une surveillance spéciale et des censures pour les chromolithographies livrées au public; rien n'est abandonné à la fantaisie et l'artiste doit avant tout tenir compte des données traditionnelles pour le sujet qu'il a choisi. M. le chanoine Jules Didiot, de Lille, en préparant un travail sur l'Imagerie religieuse et populaire de la Russie, a découvert à Kiew, deux icones représentants saint Julien, évêque de Kenomani. « La première, dit-il, vient d'Odessa. Elle représente un évêque debout, nimbé, en costume pontifical gréco-russe, tenant dans ses bras un enfant vêtu de blanc, sans nimbe. A leur gauche, sur un brasier allumé, un bassin d'eau bouillante; et auprès, un vase et un linge. A leur droite, sur un pupître, un rouleau portant ces mots en slavon : « Seigneur, sauvez l'enfance; ayez pitié d'elle; conservez-la maintenant et dans l'avenir. » Au-dessus de l'évêque, sur un fond d'architecture élégante, cette légende, aussi en slavon : « Saint Julien, évêque de Kenomani. » L'autre image a été faite à Moscou. L'évêque nimbé, en costume de ville, tient un petit enfant emmaillotté, et est agenouillé devant un pupitre, au-dessus duquel se trouve une image de Notre-Dame; de nouveau, on lit cette légende : « Saint Julien, évêque de Kenomani. » Cette double composition, qui nous présente le saint évêque comme un protecteur spécial de l'enfance, fait allusion à un miracle, qui eut lieu à l'arrivée du corps de saint Julien dans la ville du Mans. Une femme était occupée à faire chauffer de l'eau pour laver son enfant, qu'elle avait placé dans la chaudière, on annonce le cortège; dans son empressement à le voir, la mère oublie son enfant, mais subitement rappelée par la préoccupation qui lui remet en mémoire la position de son fils, elle rentre chez elle, et grande est sa joie de trouver l'enfant sain et

sauf et le feu éteint. Les artistes manceaux n'ont représenté cette scène que plus tard, à l'époque de la Renaissance; les Russes les ont devancés sur ce point.

Pour trouver l'explication des faits énoncés, il est nécessaire de remonter avant les premières tentatives de séparation entre l'Église romaine et l'Église russe, c'est-à-dire avant le onzième siècle. A première vue, il paraît difficile d'expliquer comment saint Julien du Mans est en même temps, selon l'expression d'un « orthodoxe », un *saint catholique* et aussi *russe*. L'histoire nous apprend que son culte a été très répandu en Sicile, en Angleterre et en Allemagne, surtout à Paderborn et à Mayence, mais on n'en connaissait jusqu'ici aucune trace en Russie. Aussi diverses hypothèses furent-elles émises sans succès. Les uns pensèrent à la tradition, qui fait de Julien un disciple de saint Clément, lequel travailla plusieurs années aux mines de la Chersonnèse. Un prêtre russe, le révérend Arséniew, de Moscou, dit que dans les premiers temps du christianisme, les saints de chaque pays d'Europe étaient également vénérés partout. Mais la difficulté est plus sérieuse, car on ne nous explique pas, pourquoi seul parmi tant d'autres, saint Julien du Mans a eu cette faveur et cette gloire d'être honoré chez un peuple dont il n'est pas l'apôtre, à une grande distance du pays où il a vécu, et de voir son culte subsister malgré le schisme. Les croisades ne peuvent non plus fournir la réponse voulue, car le nom de saint Julien, ne figure dans aucun des calendriers orientaux et n'est point passé des Menées byzantines aux Menées russes. Au neuvième siècle, les deux apôtres Cyrille et Méthode ne semblent pas non plus avoir introduit dans la liturgie slave, la fête d'un saint, dont ils ignoraient peut-être l'existence, et que rien, en tout cas, ne signalait particulièrement à leur attention.

Force nous est donc de chercher ailleurs la solution du problème; elle se trouve dans les relations de l'Église du Mans avec celle de Paderborn, qui remontent au moins à la première moitié du neuvième siècle. « Saint Badurad, évêque de Paderborn, dit Dom Piolin, envoya des députés à notre évêque pour en obtenir le corps de quelque Bienheureux, qui l'aidât par ses miracles à retirer de leurs superstitions les Saxons de la Westphalie. Saint Aldric lui remit le corps presque entier de saint Liborie, qui devint le patron du diocèse saxon. Ce fut le 27 avril

838. » (D. Piolin, *Histoire populaire de saint Julien*, p. 90). Bientôt saint Julien fut honoré là où son troisième successeur devenait le patron et le protecteur d'une chrétienté nouvelle, et il est à croire qu'un exemplaire de sa *Vie* accompagna les reliques de saint Liborie aux pays d'Outre-Rhin. Toujours est-il que de bonne heure sa fête devint très populaire à Paderborn, à Mayence et dans les contrées environnantes. Il n'y a pas de doute possible, dès le neuvième siècle, ces régions, qui formaient le vaste diocèse de Paderborn, connaissaient et honoraient saint Julien du Mans, et c'est de là que son culte fut introduit dans les pays slaves par les missionnaires latins, qui, sur l'ordre de l'empereur Otton I, répondirent à l'appel de la princesse Olga, régente de Kiew, en 959. Cette princesse, qui avait reçu le baptême deux ans auparavant à Constantinople et pris le nom d'Hélène, demanda à l'empereur des ouvriers évangéliques pour travailler à la conversion de ses peuples; cette mission, il est vrai, n'obtint pas un grand succès, mais le fait en est indubitable, comme l'influence exercée par les prêtres latins dans la capitale. « Que les missionnaires choisis par l'empereur pour seconder le zèle apostolique d'Olga aient appartenu, quelques-uns du moins, à l'église de Paderborn; ou qu'ils aient connu les saints qu'on y honorait de préférence, et qu'ils aient eu la pensée de recommander à la princesse l'invocation et le culte de saint Julien, c'était pour eux chose des plus simples à faire, et pour nous des plus faciles à supposer. » (Ch. Didiot). Telle est l'explication naturelle de la présence du saint fondateur de l'église du Mans dans la liturgie gréco-russe. L'iconographie russe nous le montre aujourd'hui en ornements orientaux; l'église slave a gardé fidèlement la mémoire du protecteur qui lui est venu de la France catholique, et le Mans salue avec bonheur son premier évêque dans la personne de saint Julien de Kenomani, que la Russie vient de lui révéler. Puisse le culte du grand apôtre du Maine devenir le lien sacré de l'union des églises tant désirée, et que son intercession procure au monde tous les avantages qu'on est en droit d'attendre du rapprochement de deux grands peuples !

Dom Paul RENAUDIN.

II

SUR UN ABRÉGÉ ARMÉNIEN DES PLÉROPHORIES

Nous avons dit que les Plérophories ont été résumées par Michel le Syrien dans son Histoire ecclésiastique. (V. supra, 1898, fasc. 3, p. 233.) Nous aurions pu ajouter que notre publication servirait *à corriger un résumé arménien de l'histoire de Michel* (traduit par *Langlois*, *Venise*, 1869, in-4°, cf. pp. 151-167).

Dans ce résumé les détails historiques et géographiques disparaissent bien souvent. Voici à quoi se réduit le chap. LXXI :

« Anastase, moine d'Édesse, ayant communié des mains de notre Père Pierre eut la même nuit une vision où il était baptisé de nouveau et habillé à neuf; on lui expliqua que la conversion à l'orthodoxie était un nouveau baptême et une rénovation à la vie. »

Les noms propres sont estropiés de barbare façon : *Pélagius* (II) devient « Vlacien »; *Jean* (V) = « Joseph »; *Lidius* (VII) = « La grande ville d'Aladis »; *Kefar Seorta* (VIII) = Kherarz; *Panoupropios* (XXI) = « Pamphile »; *Chersonnèse* (XXVI) = « chrosonos »; *Ptolemaïde* (XLVII) = « Potoline », etc.

Les contresens abondent et sont complétés parfois par des interpolations : *appelé des trois cellules* ܡܫܡܗ (XIII) = « appelé des trois morts (ܡܫܡܗ) »; *à Enaton d'Alexandrie* (XIII) = « vis-à-vis d'Alexandrie » (1); *l'immense croix qui brillait...* (XI) = « une croix d'or, qui fut brûlée et tomba en poussière »; *moine*

(1) Mr Carrière, le représentant autorisé des études arméniennes en France, qui nous a signalé cette version arménienne, suppose que le traducteur, ne connaissant pas Enaton (Cf. Wright, *Syriac Literature*, p. 16, et Catalogue des Mss. syriaques du British Museum, p. 34, note) a rapproché ce mot du grec ἀντί.

de Scété (XXXIV) = « solitaire scythe »; *j'ai encore entendu, raconter à notre Père Pierre, lorsque j'habitais Arca, ville de Phénicie* (XXXVII) = « Le Père Pierre le Phénicien »; *Des scolastiques orthodoxes d'Alexandrie qui étudiaient à Beyrouth* (LXXVIII) = « Deux séculiers d'Orient, Arméniens de nation, qui faisaient le pèlerinage, vinrent à Béryte, » etc.

Enfin on a sans doute remarqué l'originale figure de ce solitaire qui demeure sous le porche du palais d'Antioche, ne parle jamais et auquel la plus violente colère ne put arracher que deux monosyllabes (LXXXVIII et LXXXIX). Dans l'abrégé arménien ce solitaire discourt : « Il interpellait les Chalcédoniens en disant : Je sens sur vous l'odeur de l'iniquité et de la mort et je ne puis l'endurer patiemment. » Ce prodige termine les Plérophories arméniennes.

F. NAU.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire universelle des Missions franciscaines, d'après le T. R. P. Marcellin de CIVEZZA, M. O. de la province de Gênes. Ouvrage traduit de l'italien et disposé sur un plan nouveau par le P. VICTOR-BERNARDIN de Rouen, O. F. M. de la province de France. Tome I. Asie : *Tartarie*, Paris, Tolra, 1898, in-8, 405 p.

Quiconque a étudié l'histoire avec quelque soin ne peut ignorer ce que le christianisme a fait pour répandre et développer la civilisation dans l'univers entier. Partout où les peuples se sont élevés d'une condition infime à un état plus noble et plus prospère, à une situation plus conforme aux aspirations instinctives de l'humanité, partout, en un mot, où a commencé l'ère du progrès véritable, c'est-à-dire de la marche vers la perfection morale, on ne peut s'empêcher de constater que ce changement merveilleux a eu lieu grâce à l'introduction des doctrines chrétiennes, venant remplacer peu à peu les croyances délétères du paganisme.

Et quels sont les hommes qui, bravant des dangers de toutes sortes, supportant des privations infinies et souvent allant à une mort certaine, ont porté et portent encore à l'heure actuelle la parole de vérité aux populations barbares, aux nations plongées dans l'erreur, sinon ces missionnaires intrépides que l'Église, depuis le jour où elle a été fondée, n'a cessé d'envoyer au loin dans toutes les directions? Aussi quelles magnifiques annales que celles où sont exposés les actes de ces pionniers de la civilisation chrétienne, dont la plupart sont des héros, dont un si grand nombre sont des martyrs! Nous les connaissions en partie; mais c'est aujourd'hui seulement que les archives secrètes commencent à révéler tous leurs trésors et que dans chacune des congrégations religieuses qui ont contribué à évangéliser le monde on se préoccupe de faire connaître exactement, par des récits d'ensemble, la part qui revient à chacune d'elles dans la diffusion de la vérité.

Les missionnaires de l'ordre illustre des Franciscains ont déjà eu comme historien le Père Marcellin de Civezza. Son ouvrage, écrit en italien « nous « présente l'action simultanée des enfants de S. François. Cette méthode a « l'avantage de montrer l'inépuisable fécondité du vieux tronc séraphique « dont la puissante végétation est assez riche pour fournir à la fois des « rejetons à toutes les parties de l'univers, mais elle a l'inconvénient de « couper les récits et d'interrompre une action commencée sur les bords

« du Jourdain, du Gange ou du fleuve Jaune pour transporter sans transi-
« tion le lecteur sur les rives du Nil ou de l'Orénoque et de le conduire
« brusquement ensuite dans les plaines de la Tamise ou du Dniéper. »

L'auteur des lignes précédentes, un franciscain français, le R. P. Victor-Bernardin de Rouen a eu la bonne pensée, dont on doit le féliciter, de reprendre l'œuvre du P. Marcellin de Civezza et de la publier dans notre langue sur un plan nouveau. Sans toucher au fond de la relation italienne, il a rapproché et uni ensemble tous les passages de cette dernière relatifs à chaque mission en particulier; de sorte que, après avoir exposé d'abord tout ce que les franciscains ont fait pour implanter la foi chrétienne dans une partie du monde, il passera à une autre région, et ainsi de suite.

Le premier volume, qui vient de paraître, nous fait connaître les efforts tentés, sous l'inspiration des papes, par les missionnaires de l'ordre de S. François, pour arrêter et convertir au christianisme les hordes tartares qui, avant les Turcs, ont menacé l'Europe d'une destruction totale. Embrassant une période de deux siècles et demi environ (de 1245 à 1476), il contient tous les souvenirs de l'action franciscaine dans les régions qui furent plus ou moins directement soumises, pendant le moyen âge, à la domination des descendants de Tchingiz-Khan. C'est dire qu'il fait passer devant nos yeux les figures trop peu connues de missionnaires pleins de zèle, doublés de voyageurs intrépides, tels que Laurent de Portugal, Jean de Pian-Carpino, Guillaume Rubrouck, Jean de Mont-Corvin, le B. Odoric, etc., et, bien entendu, il reproduit de nombreux extraits des relations que certains d'entre eux nous ont laissées. Plusieurs, en effet, de ces courageux et saints missionnaires ont rédigé, à leur retour, des récits de leurs voyages, qui sont d'une valeur inappréciable pour l'étude de l'histoire et de la géographie de l'Asie. Tous les savants qui ont publié des travaux sur les contrées envahies par les Tartares, ont dû les consulter avec soin, mais tous ne les ont pas appréciés de même, et, à ce propos, je me permettrai de regretter que leurs jugements n'aient pas été suffisamment contrôlés par l'auteur de la nouvelle *Histoire des missions franciscaines*. Le B. Odoric, principalement, a été l'objet de critiques violentes, par exemple de la part d'un auteur anglais, fort estimé d'ailleurs, Desborough Cooley (1). Or, nous aurions aimé à savoir de la bouche du P. Victor-Bernardin ce qu'il y a d'exagéré dans ces reproches, en admettant qu'ils ne soient pas complètement injustes.

Peut-être pourrait-on désirer, d'un autre côté, que certains renseignements bibliographiques fussent plus complets. Ainsi, pourquoi le titre exact des ouvrages où se trouve la relation de Guillaume Rubrouck n'est-il pas donné dans la note de la page 65, et pourquoi n'avoir pas mentionné, entre autres, le recueil publié à la Haye en 1735 par Bergeron et intitulé *Voyages faits principalement en Asie, etc.*?

Chose plus étrange, l'auteur ne nous donne aucune indication sur le livre du P. Marcellin de Civezza qu'il reproduit sur un plan nouveau.

(1) *Histoire générale des voyages, des découvertes maritimes et continentales.* Paris, 1840. Voy. vol. I, p. 314 et suiv.

Serait-ce parce que, ainsi qu'il le dit dans sa préface, « bien peu de personnes, en dehors de la péninsule italique, entendent la belle langue de Pétrarque et du Tasse »? Cette dernière assertion fût-elle vraie, ce qui est plus que douteux, les quelques personnes qui comprennent l'italien, peuvent tout naturellement avoir le désir de feuilleter l'ouvrage dont on entrepend de leur donner la traduction; or, quel est son titre, quand et où a-t-il paru, c'est ce que je n'ai pu découvrir dans le volume que j'ai sous les yeux.

Une dernière remarque. Dans une histoire où les noms propres sont si nombreux et ont une si grande importance, il est extrêmement utile que ces derniers soient orthographiés avec exactitude. Il est donc à craindre que le lecteur ne soit désagréablement prévenu à ce propos, lorsqu'il voit dans les 15 premières lignes du premier chapitre les noms Oby, Djihun et De Guignes écrits Olby, Dijhun et De Guignès.

Toutefois ces quelques taches ne peuvent diminuer l'intérêt que présente l'œuvre du P. Victor-Bernardin. Celle-ci comble un vide dans l'histoire de l'Église, et c'est avec impatience que la suite en sera attendue par quiconque aura lu le premier volume.

L. C.

NAU (F.). — *Les fils de Zonadab, fils de Réchab et les iles Fortunees (Histoire de Zozime)*, texte syriaque de Jacques d'Édesse publié pour la première fois, avec une traduction française d'après les manuscrits de Paris et de Londres. Paris, Leroux, 1899, in-8°, 39 p.

Cet opuscule contient une très curieuse légende dont l'original hébraïque est perdu et d'après laquelle les habitants des iles Canaries (les iles Fortunées des anciens) auraient été peuplées par les descendants de Réchab, dont parle le prophète Jérémie.

AMAURY DE LA BARRE DE NANTEUIL (le Bon). — *L'Orient et l'Europe*. Paris, Didot, s. d. 252 p. avec cartes.

BÉRARD (V.). — *Les affaires de Crète*, Paris, Calmann-Lévy, 1898, in-18, 336 p.

MILIARAKI (A.). — Ἱστορία τοῦ βασιλείου τῆς Νικαίας καὶ τοῦ δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου. Athènes, Perri, 1898, in-8°, 676 p.

AUERBACH (B.). — *Les races et les nationalités en Autriche-Hongrie*. Paris. Alcan, 1898, in-8°, 334 p. avec cartes.

Novum Testamentum graece. Praesertim in usum studiosorum recognovit et brevibus annotationibus instruxit J. M. S. Baljon. I., continens evangelia Matthaei, Marci, Lucae et Johannis. Groningen, Wolters, in-8°, 1899, XXIII-320 p.

WHITLOCK (J.-A.). — *A handbook of Bible and church music*. Part I : Patriarchal and Hebrew musical instruments and terms, the temple service, headings of the Psalms. Part II : a short sketch of ecclesiastical

music, from the earliest christian times to the days of Palestrina and Purcell. London, Sopottiswood and Eyre, 1899, in-12, 134 p.

GÉDÉON (I). — Βυζαντινὸν Ἑορτολόγιον. τεῦχος II, Constantinople, Depasta, 1899, in-4.

PAPADOPOULOS KERAMEUS (A.). — Ἀνάλεκτα ἱεροσολυμιτικῆς σταχυολογίας. Τόμος Δ'. St-Pétersbourg, 1897, in-8°, 613 p.

GUÉPIN (Dom A.). — *Un apôtre de l'union des églises au* XVIIe *siècle. Saint Josaphat et l'église gréco-slave en Pologne et en Russie.* Deuxième édition. Paris-Poitiers, Oudin, 1897-1898, 2 vol. in-8°, XLVII-380-32-18 et CLVIII-589 p.

ÉGREMONT (Ch.). — *L'Année de l'église*, 1898. Paris, Lecoffre, 1898, in-8°, 509 p.

PARISOT (Dom I.). — *Musique orientale.* Extrait de la *Tribune de Saint-Gervais,* Paris, bureaux de la Schola cantorum, 1898, in-8°, 24 p.

SCHLUMBERGER (G.). — *Renaud de Châtillon prince d'Antioche, seigneur de la Terre d'Outre-Jourdain.* Paris, Plon, 1899, in-8°, VIII-407 p.

ALBIN (C.). — *L'île de Crète, histoire et souvenirs,* 3e édition. Paris, Sanard; 1899, in-8°, VIII-241 p., avec carte et gravures.

Die griechischen christlichen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte herausg. von der Kirchenväter-Commission der Kön. preuss. Akad. d. Wissensch. Origenes, I. Leipziz, Hinrichs, 1899, in-8°, XCII-374 p.

TOGAN (N.). — *Românii din Transilvania la* 1733. *Conscriptia Episcopului I. Klein de Sadu, publicată după manuscriptul aflător in Museul din Sibiu.* Sibiu, 1899. In-8°; 45 p.

BUDGE (Wallis). — *The contendings of the Apostles, being the histories of the lives and martyrdoms and deaths of the twelve Apostles and Evangelists. The Ethiopic texts now first edited from manuscripts in the British Museum with an English translation.* I. *The Ethiopic text.* London, Frowde; 1899. In-4°; XXII-601 p.

WOBBERMIN (G.). — *Altchristliche liturgische Stücke aus der Kirche Aegyptens, nebst einem dogmatischen Brief des Bischofs Serapion von Thmuis.* Leipzig, Hinrichs, 1899.

SOMMAIRE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Échos d'Orient.

Décembre 1898-*janvier* 1899. — La Rédaction : *A nos lecteurs.* — S. Vailhé : *Les martyrs de Phounon.* — A. Hergès : *Le Monastère du Pantocrator à*

Constantinople. — S. Vailhé : *Les garnisons romaines de la province d'Arabie.* — J. Pargoire : *Géographie administrative.* — L. Petit : *Le manuel canonique du moine Christophore.* — S. Vailhé : *Les laures de saint Gérasime et de Calamon.* — Damien Ramia : *Mgr Jean El Hagg.*

Février-mars 1899. — L. Petit : *Entrée des catholiques dans l'Église orthodoxe.* — J. Pargoire : *La date de la mort de saint Isaïe.* — A. de P. Vidal : *Autour du lac.* — M. Théarvic : *Le Patriarcat œcuménique en Turquie d'Europe.* — S. Vailhé : *La province ecclésiastique d'Arabie.* — A. H. : *Les cimetières en Turquie.*

Revue Bénédictine

Février 1899. — D. Gaïsser : *Le système musical de l'Église grecque.* — D. Morin : *D'où était évêque Nicasius, l'unique représentant des Gaules au concile de Nicée.* — D. Besse : *L'enseignement ascétique dans les premiers monastères orientaux.*

Mars 1899. — D. Morin : *Le testament de saint Césaire d'Arles et la critique de M. Krush.* — D. Berlière : *L'étude de l'histoire ecclésiastique.* — *Statistique de l'ordre bénédictin*, 1898.

Legrand (Émile), professeur à l'École Nationale des Langues Orientales. Bibliographie Hellénique ou description raisonnée des ouvrages publiés par des Grecs au XVIIe siècle, accompagnée de notices bibliographiques et documents inédits. 1894-1896, 4 vol. gr. in-8 . . . . . 100 fr.

— Le même, pap. Holl. . . . . 200 fr.

Lapôtre (S.-J.). L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carlovingienne, t. I, et le pape Jean VIII (872-882). 1 vol. in-8 (XII-368 p.) . . . . . 7 fr. 50

Loisy (L'abbé A.). Histoire critique du texte et des versions de la Bible. I : Histoire du texte hébreu de l'ancien Testament. 1892, in-8 (314 pages) . . . . . 7 fr. 50

— II : Les versions de l'ancien Testament, 1893, en 4 fasc., in-8, br. (254 p.) . . . . . 7 fr. 50

— Les Évangiles synoptiques, traduction et commentaire. Suite des études parues de 1892 à 1894, épuisées aujourd'hui, in-8 (133 p.) . . . . . 1 fr. 50

— Le livre de Job traduit de l'hébreu avec une introduction. 1892, in-8 (175 p.) . . . . . 4 fr. 50

— Les études Bibliques, 1894, in-8 (97 p.) . . . 1 fr. 50

Valois (Noël). La France et le grand schisme d'Occident, tomes I et II, 1896, 2 vol. in-8, br. . . . . 15 fr.

Pierre Dubois. De recuperatione Terre Sancte, traité de politique générale du commencement du XIVe siècle, publ. par Ch.-V. Langlois (fasc. 9) . . . . . 4 fr.

Souscription . . . . . 2 fr. 75

Schœmann. Antiquités grecques, traduction mise au courant des travaux récents de l'érudition française, par C. Galuski, avec un index très complet et une bibliographie détaillée. 1883-1887, 2 vol. in-8, br. . 15 fr.

SOMMAIRE

Pages.

I. — LETTRE AUTOGRAPHE DE S. S. LÉON XIII ADRESSÉE AU DIRECTEUR DE LA « REVUE DE L'ORIENT CHRÉTIEN ». 141

II. — LES HIÉRARCHIES EN ORIENT, par **M. le Baron d'Avril**. 145

III. — LA BIBLIOTHÈQUE DU SÉMINAIRE SYRIEN DE CHARFÉ, par le **R. P. Dom Parisot, O. S. B.** . 150

IV. — OPUSCULES MARONITES, par **M. l'abbé F. Nau**, professeur à l'Institut Catholique 175

V. — RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE L'ÉGLISE ORTHODOXE EN TURQUIE (*suite*), par le **R. P. Petit** des Augustins de l'Assomption. 227

VI. — LE SYNODE DE MAR JÉSUYAB par **Mgr Graffin**, professeur à l'Institut Catholique 247

VII. — FRAGMENT D'UNE VERSION COPTE DE L'APOCALYPSE DE SAINT JEAN, par **M. Jean Clédat** . . 263

VIII. — LA GRANDE DOXOLOGIE. ÉTUDE CRITIQUE, par **M. Amédée Gastoué**, professeur à l'École de chant liturgique de Paris. 280

IX. — BIBLIOGRAPHIE. 291

La *Revue de l'Orient chrétien* (recueil trimestriel) paraît par fascicules formant chaque année un volume de plus de 500 pages in-8°, avec des textes en langues grecque, slaves, syriaque, arabe, arménienne, copte, etc., et des planches.

ON S'ABONNE A PARIS :

A la LIBRAIRIE Alphonse PICARD,

RUE BONAPARTE, 82.

Prix de l'abonnement :

France . . . . . **8** fr.
Étranger . . . . . **10** »
Prix de la livraison . . . . . **2** fr. **50**

On peut se procurer les volumes qui ne sont pas épuisés à raison de **10** fr. le vol.

Les communications relatives à la rédaction doivent être envoyées au Secrétariat de la **Revue de l'Orient Chrétien**, rue du Regard, 20, à Paris.

Il sera rendu compte de tout ouvrage relatif à l'Orient, dont un exemplaire aura été adressé à la **Revue de l'Orient Chrétien**, chez MM. A. PICARD ET FILS, libraires, rue Bonaparte, 82, à Paris.

LETTRE AUTOGRAPHE

DE S. S. LÉON XIII

ADRESSÉE AU DIRECTEUR DE LA « REVUE DE L'ORIENT CHRÉTIEN ».

Au moment où la *Revue de l'Orient Chrétien* allait entrer dans sa 4e année, les membres du Comité de rédaction ont cru qu'il était de leur devoir de faire hommage au Saint-Père des trois volumes déjà parus et, à cette occasion, de le remercier des marques d'encouragement qu'Il leur a prodiguées et de l'assurer des efforts qu'ils continueront de faire, conformément à ses vues et à ses directions, pour contribuer au retour des Orientaux à l'unité catholique.

Sa Sainteté non seulement a accueilli avec bienveillance les volumes qui lui ont été offerts, ainsi que les paroles de filiale soumission qui les accompagnaient, mais encore Elle a daigné manifester sa satisfaction par la lettre autographe que nous reproduisons ci-après et qui est adressée à Monseigneur Charmetant, directeur de la Revue. Puisse l'approbation si encourageante et la précieuse bénédiction que Léon XIII envoie à tous les collaborateurs de la *Revue de l'Orient Chrétien* les exciter à dépenser à l'avenir encore plus d'activité et d'ardeur pour le succès de cette œuvre qui lui est si chère, l'union de toutes les Églises sous le sceptre unique du successeur de Saint Pierre!

LEO PP. XIII

Dilecte Fili, salutem et Apostolicam benedictionem.

Tria volumina accepimus, quæ complectuntur ea quæ hactenus edidistis cum titulo *Orient Chrétien*, ad provehendam orientalium concordiam cum Romana Ecclesia ineundam. Gratias de officio agimus. Quia vero opus, in quod elaboratis Nobis vel maxime cordi est, studium constantiamque vestram laudamus, ominamurque fructus quales reapse optamus atque a Deo instantissime postulamus. Idque ut munerum divinorum subsidio cedat, horum auspicem et testem benevolentiæ Nostræ, Apostolicam benedictionem tibi ceterisque, qui tecum adlaborant, amantissime impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die II Junii MDCCCXCIX, Pontificatus Nostri anno vicesimo secundo.

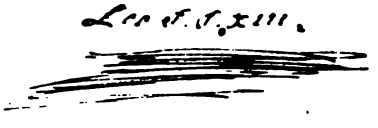

Dilecto Filio
Felici Charmetant
Protonotario Apostolico
Parisios.

LÉON XIII PAPE

Cher Fils, salut et bénédiction Apostolique.

Nous avons reçu les trois volumes qui contiennent tout ce que vous avez publié jusqu'ici sous le titre de *Revue de l'Orient Chrétien,* dans le but de promouvoir l'union entre les Orientaux et l'Église Romaine. Nous vous remercions de cet envoi et, comme l'œuvre à laquelle vous travaillez Nous est grandement à cœur, Nous louons votre zèle et votre persévérance, et Nous espérons qu'ils produiront des fruits tels que Nous les désirons et que Nous les demandons instamment à Dieu. Et, afin que ce résultat soit obtenu par le secours des faveurs divines, comme présage de celles-ci et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons très affectueusement à vous et à vos collaborateurs Notre bénédiction Apostolique.

Donné à Rome auprès de S. Pierre, le 2 Juin 1899, la 22e année de notre Pontificat.

Léon XIII, Pape.

A Notre cher Fils
Félix Charmetant
Protonotaire Apostolique
à Paris.

LES HIÉRARCHIES EN ORIENT [1]

Il persiste en Orient deux hérésies. Première hérésie : c'est celle de Nestorios qui croyait à deux personnes en Jésus-Christ. Cette erreur a été condamnée au concile d'Éphèse (431).

Deuxième hérésie : elle est l'opposé de la première. Evtychis, par horreur pour la dualité des personnes, soutint qu'il y a en Jésus-Christ une seule nature. Cette erreur, appelée *Monophysisme,* a été condamnée au concile de Chalcédoine (451). Les Arméniens-Grégoriens, tout en rejetant les définitions de ce concile, ne veulent pas être considérés comme monophysites.

Les autres hérésies ont disparu de l'Orient.

La schisme grec a été commencé par Photius et consommé par Michel Cérulaire. Les Grecs séparés s'appellent eux-mêmes *Orthodoxes*. En effet, ils ont rejeté les hérésies de Nestorios et et d'Evtychis et résisté énergiquement au protestantisme malgré la défaillance temporaire de Cyrille Lucar. Les Grecs sont séparés de l'Église romaine seulement par le schisme; mais la persistance raisonnée dans le schisme peut finir par se confondre avec l'hérésie, puisque le schisme arrive à nier la suprématie des successeurs de saint Pierre, qui est d'institution divine et article de foi.

Un certain nombre de Nestoriens et de Monophysites, d'anciens Monothélites, des Grecs séparés ont abandonné leurs erreurs à diverses époques. Ils sont alors rentrés dans l'unité catholique.

Mais les chrétiens orientaux ne sont pas seulement séparés des Occidentaux par les hérésies ou par le schisme. Ils ont des

(1) Nouvelle édition.

hiérarchies, des rites, des usages spéciaux reconnus et approuvés par l'Église romaine. C'est pourquoi les Orientaux qui ont abjuré l'hérésie ou le schisme forment des groupes distincts dans le sein du catholicisme.

Pour comprendre le tableau qui va suivre, il faut se rappeler que ni les hérétiques ni les schismatiques ne sont constitués hiérarchiquement d'après un principe unitaire suivant la croyance. En général, chaque nationalité forme ou tend de plus en plus à former une Église distincte. Celles de ces Églises qui ont la même croyance peuvent dans certains cas être considérées comme une sorte de république fédérative.

Je ferai remarquer que, dans ce tableau, ayant à opter entre plusieurs systèmes également acceptables, je me suis borné à présenter simplement l'état de fait, sans prétendre à trancher de délicates questions de droit que cet état laisse pendantes. C'est sous le bénéfice de cette explication que, parmi les démembrements du patriarcat de Constantinople, j'indique une séparation consommée de fait, mais qui n'a pas été consacrée en la forme canonique, comme les autres.

Observation. — D'après ce qui précède, il est facile de voir que l'expression *Église orientale* n'a pas de sens au singulier (1) : on doit dire *les Églises orientales* séparées. En effet, il n'y a pas d'unité religieuse orientale : il y a trois groupes, le nestorien, le monophysite et l'orthodoxe, lesquels s'anathématisent réciproquement, dans leurs livres sacrés et ailleurs (2).

A plus forte raison n'y a-t-il pas de chef religieux unique pour tout l'Orient non catholique. C'est à tort qu'on applique quelquefois cette qualification à l'empereur de Russie, lequel n'a aucune attribution sacerdotale même en Russie, ou au pa-

(1) « L'expression *Église orientale* est aussi en contradiction avec celle de *catholique*, c'est-à-dire universelle, que se donnent les orthodoxes grecs. — A church cannot be both the *eastern* and the *catholic* church. » (Neale's *A history of the holy eastern church.*)

(2) Voici, par exemple, comment un patriarche grec de Constantinople parlait des autres Orientaux : « Il y a quatre sectes avec lesquelles notre Église n'a aucune communion. Ces sectes sont l'arménienne, la copte, la maronite et la jacobite. Le rite de ces sectes est difforme et absurde, leurs cérémonies plus que brutes. Ils sont hérétiques quant à la foi et, dans leurs mœurs, comme dans les autres circonstances de la religion, rien ne les distingue des animaux. » (*Monuments authentiques de la religion des Grecs*, p. 154.)

triarche grec de Constantinople qui, aux yeux des Nestoriens et des Monophysites, est tout aussi hérétique que le pape de Rome et pour les mêmes motifs.

En 1862, en 1869, en 1885, nous avons présenté le tableau des hiérarchies orientales et ce tableau a dû subir chaque fois des modifications notables. Voilà qui est caractéristique : ces oscillations sont une double conséquence du phylétisme (de Φυλή, race) et du prétendu principe : *Imperium sine patriarcâ non staret.* (Voir *les Églises autonomes et autocéphales,* in-8° de 49 p. Paris, Leroux, 1895.) Il est très probable que, dans quelques années, peut-être demain, le présent tableau devra encore être modifié.

A. D'AVRIL.

Tableau synoptique des Églises orientales.

TABLEAU DES HIÉRARCHIES EN ORIENT

ÉGLISES SÉPARÉES DE ROME	LANGUES LITURGIQUES COMMUNES AUX SÉPARÉS ET AUX UNIS (1)	ÉGLISES UNIES (1)
PREMIER GROUPE (*Hérésie nestorienne*)		PREMIER GROUPE (*Catholiques ci-devant nestoriens*)
Les Nestoriens ont un patriarche à Kotchanès (Kurdistan).	**le chaldéen**. . . .	Les Chaldéens-Unis de Turquie et de Perse ont un patriarche à Mossoul. — Les Chaldéens-Unis du Malabar relèvent de deux évêques.
DEUXIÈME GROUPE (*Hérésie monophysite* ou *d'Eutychès*)		DEUXIÈME GROUPE
I. Les Jacobites de Syrie, de Mésopotamie et des Indes ont un patriarche résidant à Zag-Faran, près Mardyn.	**le syriaque**. . . .	I. Les Syriens-Unis ci-devant jacobites ont un patriarche à Mardyn.
II. Les Coptes ont un patriarche au Caire.	**le copte**	II. Les Coptes-Unis ont un patriarche au Caire.
III. Les Abyssins ont un évêque nommé par le patriarche copte du Caire	**le gheez**.	III. Les Abyssins ont des vicaires apostoliques latins.
Les anti-chalcédonites, dits grégoriens.		
IV. Les Arméniens ont un patriarche catholicos à Esch-miadzin (Russie) et plusieurs autres patriarches en Turquie.	**l'arménien**.	IV. Les Arméniens-Unis de l'Orient ont un patriarche du titre de Cilicie, résidant à Constantinople. — Les Arméniens-Unis ont encore un archevêque à Lemberg (Galicie) et des abbés généraux à Venise, à Vienne et à Rome.
	le syriaque mêlé d'arabe.	Les Maronites ont un patriarche dans le Liban.

III. Le patriarche d'Antioche. . . . . . IV. Le patriarche de Jérusalem	**l'arabe et le grec.**	II. En Syrie, en Palestine et en Égypte, les uniates de rite grec sont appelés *melkites*. Ils ont à Damas un seul patriarche d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem et de tout l'Orient.
V. Le synode d'Athènes. . . . . . VI. Le métropolitain de Chypre. . . . . . VII. L'archevêque du Mont Sinaï	**le grec.**	III. Des uniates de langue grecque et de rite grec se trouvent en Italie, en Corse et en Algérie et relèvent des ordinaires latins. En Italie, ils ont des évêques grecs pour les ordinations.
L'exarque de Géorgie à Tiflis (1).	**le géorgien**	IV. La communion géorgienne-unie est en voie de formation à Constantinople.
VIII. Le synode de Saint-Pétersbourg.	**le staro-slave** . .	V. Les Ruthènes-Unis de la Pologne avaient à Chelm un évêque supprimé dernièrement. — Les Ruthènes-Unis de la Galicie ont un métropolitain à Léopol Lwów (Lemberg). — Les Ruthènes-Unis de la Hongrie ont à Munkacz et à Eperies des évêques relevant de l'archevêque latin de Gran.
IX. Le patriarche serbe à Karlovitz. . . . . X. Le métropolitain du Monténégro. . . . . XI. Le métropolitain de Belgrad (Serbie). . .	**le staro-slave** . .	VI. Les Serbes-Unis de la Croatie ont à Krigévatz (Kreutz) un évêque relevant de l'archevêque latin de Zagreb (Agram).
XII. Le métropolitain de Hermanstadt (Sibiu) (Transylvanie).	**le roumain**	VII. Les Valaques-Unis de l'Autriche-Hongrie ont un métropolitain à Fogaractch (Transylvanie).
XIII. Le métropolitain de Tchernovitz (Boukovine).	**le roumain et le staro-slave.** . .	
XIV. Le saint synode de Roumanie à Bukarest.	**le roumain**	
XV. L'exarque des Bulgares résidant à Constantinople (2)	**le staro-slave** . .	VIII. Les Bulgares-Unis ont un évêque administrateur apostolique à Andrinople, des vicaires apostoliques en Macédoine et en Thrace.

(1) Cette Église est absorbée de fait par le synode de Saint-Pétersbourg.

(2) Le patriarche de Constantinople ne reconnaît pas l'autonomie des Bulgares.

(1) Les diverses Églises ont presque toutes des rites différents, qui sont les mêmes pour les séparées et les uniates.

(1) Les diverses Églises-unies relèvent directement et séparément du Pape, excepté celles pour lesquelles ce tableau donne une indication contraire.

LA BIBLIOTHÈQUE

DU SÉMINAIRE SYRIEN DE CHARFÉ

Lorsque, après la sanction définitive de leur union à l'Église romaine, les Syriens catholiques constituèrent leur patriarcat dans sa forme actuelle, ils en établirent le siège dans une région du Liban où le voisinage des Maronites et la plus grande facilité des relations avec l'Europe les protégeaient davantage contre les Turcs et les Schismatiques. La nation des Syriens unis fit l'acquisition, au siècle dernier, du couvent de Charfé, ancien monastère de moines maronites. C'est une construction assez spacieuse, pourvue de larges corridors voûtés, de cellules et de terrasses, remontant, sauf l'église, au XVIIe siècle. Le siège patriarcal ayant été, sous Grégoire XVI, transféré à Mardin, l'établissement de Charfé devint un séminaire, où, jusqu'à ce jour, de jeunes Syriens viennent de diverses provinces, recevoir l'instruction.

Grâce aux efforts des Patriarches syriens et au mouvement intellectuel créé par Mgr Joseph David, Charfé possède une riche bibliothèque, contenant de nombreux manuscrits arabes et syriaques. C'est de ces derniers que nous voulons parler ici.

La bibliothèque patriarcale de Charfé était plus riche il y a quelques années. Bien que les règlements posés par les chefs de l'Église syrienne proscrivent sévèrement, et pour de justes raisons, la sortie des manuscrits, plusieurs de ces livres durent, en des circonstances particulières, être donnés à la Propagande. Néanmoins, telle qu'elle subsiste aujourd'hui, la bibliothèque de Charfé peut fournir de précieux instruments de travail, et les indications qui vont suivre en feront foi. Si les manuscrits ne peuvent sortir de leurs salles, les travailleurs ont du moins toute facilité d'y entrer, et on les accueille avec une bienveillance sincère et éclairée.

Le classement et l'inventaire de l'ensemble de cette bibliothèque devrait être dressé, dans l'intérêt de ses possesseurs

aussi bien que de leurs hôtes. Faute d'un catalogue de ces volumes, on n'en connaîtra ni le nombre ni l'importance. En attendant que l'entreprise désirée puisse être menée à bonne fin, nous ferons connaître dès maintenant quelques-uns des manuscrits syriaques si libéralement mis à notre disposition.

J. PARISOT.

a) Le plus remarquable des manuscrits syriaques de la bibliothèque de Charfé est le *Trésor des Mystères* de BARHÉBRÉUS. On regarde cet ouvrage comme le plus important des traités théologiques et scripturaires du célèbre auteur. Le Trésor des Mystères est en effet un commentaire critique et doctrinal de la Bible entière, basé non seulement sur la vénérable version de la Peschito, mais aussi sur les variantes du texte hébreu et des versions grecques, des traductions syriaques postérieures, des bibles copte et arménienne, enfin des leçons particulières des Jacobites et des Nestoriens.

Nestle (*Brevis linguæ syr. grammatica*, 1881, p. 31-32), Rubens Duval (*La littérature syriaque*, 1899, p. 81, not. 2) et W. Wright (*Syriac literature*, 1894, p. 274, note 4) donnent la liste des parties de ce livre publiées de 1858 à 1894. Elles représentent seulement le tiers de l'ouvrage entier.

Le manuscrit de Charfé doit être mentionné à la suite des dix copies de ce livre que nous possédons en Europe(1). C'est un très bel exemplaire in-folio (30/20 cm.) à deux colonnes, rouge et noir, écriture jacobite serrée; 38, 41, 42, 45 lignes à la page.

Titre : ܟܬܒܐ ܕܐܘܨܪܐ ܕܐܠܦܐ ܗܘܝܢܢ ܕܒܗ ܟܠܗ ܟܬܒܐ ܕܩܕܝܫܐ ܕܒܗ ܡܦܫܩܢܐ ܕܟܠܗ ܡܫܬܐ ܕܡܪܝ ܓܪܝܓܘܪܝܘܣ ܡܦܪܝܢܐ ܕܐܘܪܗܝܐ. « Le livre du Trésor des Mystères. Explication de toute l'Écriture biblique. Composé par notre Père Mar Grégorios, Maphrien d'Orient. »

Début : ܩܕܡܝܬܐ ܩܘܡܬܐ. ܟܪ ܒܟܠܗ ܐܪܥܐ ܕܠܐ ܡܬܬܐ. ܡܚܘܝܬ ܡܝܬܐ ܕܡܝܐ ܕܠܐ ܩܘܡ ܠܚܘܝ. « Premièrement le *Proœmium*. Que tout genou se courbe devant toi, qui as suspendu la terre sur les eaux et séparé les eaux des cieux. »

(1) Il en existe deux exemplaires à la Bibliothèque Vaticane (nos 170 et 282), un à Florence (Palat. Medic. 26), un à Cambridge (*S.P.C.K.*), un à Oxford (Bodl. Hunt. 1), deux à Berlin (Alt. Best. II. Sachau, 134 et 236) un à Gœttingue (Orient. 18 *a*) et trois à Londres (British Museum, Add. 7186, 21.580, 23.596). Cf. R. Duval et Wright., ll. cit.

Le commentaire se poursuit de la Genèse jusqu'à l'Épître aux Hébreux.

Au dernier folio se lit la formule suivante qui nous donne la date de la composition de ce livre par Barhébréus : ܫܠܡܬܐ. ܐܫܬܠܡ ܟܬܒܐ ܕܐܘܨܪܐ ܕܐܪܙܐ ܕܡܦܪܝܢܐ ܕܡܢ ܡܕܝܢܬܐ ܕܡܛܪܝܢ (sic) ܕܡܫܟܚܬܐ ܕܡܫܡܫܢܐ ܕܫܢܬܐ ܐܠܦ ܘܬܫܥ ܡܐܬܝܢ ܒܪܒܥܬ ܝܘܡܐ ܕܫܒܬܐ ܒܪܫ ܨܠܘܬܐ ܕܚܡܝܫܝܐ ܒܬܫܥܐ ܕܬܡܘܙ ܫܠܡ ܐܫܬܠܡ ܟܬܒܐ ܕܐܘܨܪܐ ܕܐܪܙܐ. « Fin. Le livre du Trésor des Mystères, dont l'auteur est Barhébréus [maphrien] des Orientaux, a été achevé au courant du mois de Canoun premier (décembre), l'an 1583 (1272), le mercredi, aux [premières] vêpres du jeudi. Il a été terminé le 9 de Tammuz (juillet) (1). » A la suite, « le compte de chacun des saints prophètes qui ont prophétisé sous les rois », ܡܢܝܢܐ ܕܢܒܝܐ ܕܐܬܢܒܝܘ ܒܝܘܡܝ ܡܠܟܐ ܕܟܠܗ ܩܕܝܫܐ ܕܢܒܝ ܡܢ ܡܠܟ ܡܠܟ. Vient enfin la date du manuscript et la signature du copiste : ܐܢܐ ܡܣܟܢܐ ܘܡܣܟܢܐ ܕܐܦ ܐܦܪܝܡ ܒܪܒܢ ܟܬܒܬ. ܐܢܐ ܬܗܘ ܠܝ ܐܠܗܐ ܪܚܡܐ. « Et moi, humble et pauvre, Rabban Ephrem, qui ai écrit ce livre, je demande la miséricorde de la part de Dieu... des moines du couvent de Mar Hanania et Mar Ewgin » [le monastère de Za'faran, près Mardin, résidence du Patriarche Jacobite].

Suit l'énumération du personnel de ce couvent : « Le vieillard spirituel ܡܪܝ ܐܒܐ qui est Rabban Yuhanon, et Rabban Abdulkarim, vieux et honoré; Rabban Tumâ, R. Habib, R. ܦܝܠܘܬܐ, Philoteos (?), R. Abdulgesi, son frère, R. Kuriakus, R. Hanna, R. Behnam, R. Ya'qub, son frère, R. Yéshu', R. Behnam, R. Yaballaha ܝܒܠܗܐ, supérieur, R. Petros, R. ܦܢܝܢܐ Fenyanos (?), son fils, R. Abdulmasih, R. Abdullaha, R. Zokê. Surtout, que l'on prie pour mon humble personne, dans la divine charité », ܡܢ ܪܚܡ ܠܝ ܡܣܟܢܐ ܕܡܫܝܚܐ ܐܡܝܢ.

Au verso, après un éloge de Barhébréus : « Achevé et terminé ce livre du Trésor des Mystères le 28 de... qui est dans le mois de Heziran (juin), l'an 188... des Grecs, au saint monastère qui est le siège apostolique d'Antioche de Syrie, à savoir le monastère de Mar Hanania et Mar Ewgin, des Orientaux, le château d'Atta (قلعة الامراة. Cf. *Biblioth. Orient.*, 11, p. 462)... dans le pays de Mardin, la ville forte, aux jours de nos Pères, les docteurs glorieux... instruits dans les deux sciences du syriaque et

(1) Barhébréus avait 46 ans. Le *Trésor des Mystères* date, comme les plus importants des ouvrages de notre auteur (entre autres *l'Éthique* et la *Montée de l'esprit*, écrits en 1279. — Cf. Payne Smith, *Catalog.*, p. 584), de l'époque où la vie de Barhébréus fut le plus activement adonnée aux soins de son vaste diocèse.

de l'arabe; et aux jours de notre Père et Seigneur Mar Ignatios, le patriarche, qui est Timothée, et de notre Père Mar Timotheos, custode du siège apostolique d'Antioche de Syrie, qui est Thomas, frère du patriarche de Mardin, la ville forte ».

[illegible]

Suivent des vœux et des prières.

b) Livre d'office du rite syro-melkite, en syriaque et arabe. L'écriture est une modification du caractère appelé chaldéen, que les Melkites conservèrent pour se distinguer des Syriens (Cf. Catalogue des manuscrits syriaques et sabéens de la bibliothèque nationale, n°s 19 (p. 7 et 20). Les titres, les rubriques, la ponctuation et la *notation musicale* de quelques pièces sont en rouge. Le texte est en syriaque, sauf les titres, les rubriques et les lectures, rédigées en arabe.

Ce manuscrit, sur papier, in-4°, est incomplet du commencement et de la fin. La pagination consiste en chiffres arabes, correspondant, les uns aux cahiers du manuscrit, les autres aux jours du mois auxquels se rapporte le contenu du texte. Certaines pages sont déchirées ou rendues illisibles par l'humidité.

Malgré son mauvais état de conservation, cet exemplaire est remarquable en ce qu'il offre des spécimens de pièces notées. C'est là une particularité des manuscrits syro-melkites, dont peu d'exemples ont été signalés jusqu'à ce jour; et il est à souhaiter qu'en décrivant les manuscrits de cette classe, on indique les exemples notés, afin d'en permettre l'étude (1). Pour le présent, il suffira de dire que cette écriture musicale représente peut-être un stade de l'ancienne notation grecque, de laquelle dériveraient les divers genres de notation sémiogra-

(1) Le manuscrit de Charfé contient jusqu'à six pièces notées, comme on le verra dans notre description. Nous pouvons dès maintenant en signaler une autre de même sorte, savoir le tropaire ܐܪܝܐ ܕܡܪܝܡ, du ms. syriaque n° 28 (Octoéchos) de la Bibliothèque patriarcale du Saint-Sépulcre à Jérusalem.

phique de l'Orient. Il est en effet admissible « qu'en même temps qu'ils adhérèrent à la foi et au rite des Grecs, les Melkites qui leur empruntèrent leurs heures canoniques, leurs chants et *jusqu'à leur musique* » (1), aient reçu d'eux cet ancien système de notation. Ce serait donc bien improprement que l'application aux textes syriaques de ce système sémiographique des Grecs a été désignée sous le nom de notation de saint Ephrem (2).

Ce manuscrit contient les ménées de décembre (incomplet), janvier et février, plus des offices communs pour certaines classes de saints, des *stichéra*, *théotokia*, canons et *kathismata* en l'honneur de la sainte Vierge.

I. Fol. (1). كانون الاول. « Décembre, hymne 5. Sur *Tu es le médiateur* ».

Fol. (2). « Hymne 6. Sur *Lorsque dans l'abîme*. Gloire au Christ, le roi de notre race ».

Fol. (3). كانون ثاني. « Janvier. Kontakion. Ton VIII. Sur *Je suis venu de*. Tu as planté tes vertus dans la maison de Dieu, ô Père saint... » (Κοντάκιον. ἦχος πλ.δ'. [τῇ ὑπερμάχῳ]. Πεφυτευμένος ἐν αὐλαῖς ταῖς τοῦ Κυρίου σου τὰς φανοτάτας ἀρετάς...). Ménées, 11 janvier. Saint Théodose (de Jérusalem) le Cénobiarque.

Suivent les hymnes 7-9, chacune de quatre strophes, puis l'*exapostilarion* « Ta mémoire brille aujourd'hui pareille au soleil... »

Le synaxaire, qui vient, dans les textes grecs, après le *Kontakion* et l'*Œchos* séparant le Canon entre la sixième et la septième ode, est toujours placé, dans notre manuscrit, à la suite de la neuvième ode et de l'exapostilarion. La rubrique et la leçon du synaxaire sont en arabe, aussi bien que les indications afférentes à la conclusion de l'office et aux pièces mobiles de la messe. Toutes ces parties, que nous offre régulièrement notre exemplaire, manquent souvent dans les *menaea* syriaques (Cf. Biblioth. nat., Catal. cité, p. 88). La leçon assignée à Théo-

(1) A. Amiaud, *La légende syriaque de saint Alexis*. Paris, 1889, p. LXXX.

(2) J. Thibaut, *Étude de musique byzantine*. Byzantinische Zeitschrift, 1898, VIII, 1, p. 145.

dose le Cénobiarque est mutilée après le début et dans ses dernières lignes.

A la suite : ܡܙܡܘܪ ܕܡܙܡܪܐ correspondant à l'indication grecque εἰς τοὺς Αἴνους; puis l'indication de l'un des *stichira*.

Office de la Messe : القداس (εἰς τὴν λειτουργίαν) ܕܩܘܪܒܢܐ. ܩ ::. « Psaume. Ton IV » (προκείμενον. ἦχος βαρύς) ܡܙܡܘܪ ܕܬܫܥܝܬܐ ܕܩܠܝܠ (τίμιος ἐναντίον Κυρίου). ܡܙܡܘܪ ܕܩܠܝܠ ܐܝܟ ܕܡܙܡܪ (στίχος. τί ἀνταποδώσω τῷ Κυρίῳ). Le texte de l'épître, en arabe; l'alléluia avec son verset : ܗܠܠܘܝܐ. ܩ :ܕ: ܐܫܪܝܗ ܕܓܒܪܐ ܕܡܬܪܚܡ ܒܦܘܠܚܢܗ « Alléluia. Ton VI. Heureux l'homme qui craint le Seigneur ». Enfin le chant de la Communion : ܩܝܢܘܢܝܩܘܢ. ܩܝܢܘܢܝܩܘܢ (Κοινωνικόν. εἰς μνημόσυνον αἰώνιον ἔσται δίκαιος).

Les cinq jours suivants ne sont représentés que par l'indication, en arabe, de la fête :

« Le 12 » (en marge ܒ). « La martyre Ta[tienne] et le martyr... »

« Le 13. Le martyr St[ratonice] ».

« Le 14. Les Abbés mis à mort sur le mont Sinaï ».

« Le 15. Les saints abbés Paul [le Thébain] et Jean [Calybite] ».

« Le 16. Les Chaînes de saint Pierre » avec renvoi à la fête de ces Apôtres.

« Le 17. Notre Père Antoine le Grand ».

L'office du soir, صلاة المسا (ἑσπερινόν), est en arabe jusqu'aux *stichira*. Ceux que donne notre manuscrit sont différents de ceux des ménées grecques (Μηναῖον. Janvier. Éd. Venise, 1870, p. 131, 132). En outre, il ne s'en trouve que deux dans le texte syriaque, au lieu des cinq de l'office grec. Cette partie du manuscrit est au surplus altérée par l'humidité. Le premier de ces *stichira* suit à la vérité le type modal de l'office grec : ܩ :: ܕ ܐܝܟ ܕܡܙܡܪ ܕܐܝ ܗܘ ܕܐܝ (ἦχος δ'. Ὁ ἐξ ὑψίστου κληθείς), mais n'en reproduit pas le texte; l'autre ܩ :: ܕ ܐܝܟ ܕܡܙܡܪ « Ton IV. Strophe type », est à peu près la strophe ὁ χαρισμάτων (p. 132). La pièce suivante (Fol. 13) ܐܝ ܕܡܙܡܪ ܐܝ : ܐ : ܩ ܕ (ἦχος πλ. β'. Ὅστις πάτερ, εἰς πᾶσαν τὴν γῆν (p. 133) est notée musicalement en rouge.

L'office est continué par les trois lectures, en arabe, puis les idiomèles de la supplication طلبات (εἰς τὴν λιτήν. στιχηρὰ ἰδιόμελα). Le quatrième ܐܪܒܥܐ ܕܡܙܡܪ ܕܬܫܥܝܬܐ (fol. 18), noté de la même manière

que précédemment, est incomplet. Il est suivi d'une lacune. Les trente-six strophes de l'hymne qui vient à la suite ne sont pas représentées dans l'office grec. Après le kathisma, l'indication des versets et de l'évangile, en arabe, vient le canon, avec ses neufs odes au complet, sauf l'altération d'un feuillet du manuscrit, au cours de la troisième et de la quatrième. Ici, comme dans les autres offices, le *kontakion* précède immédiatement la septième ode; et le Synaxaire, en arabe, est relégué à la fin de l'office, après l'*exapostilarion*, dans lequel la mémoire de saint Antoine est réunie à celle de saint Athanase, qui est fêté le jour suivant.

« Le 18. Les patriarches d'Alexandrie, Athanase et Cyrille ».

« Le 19. Macaire d'Alexandrie, et (*sic*) Macaire l'Égyptien ».

« Le 20. Efthymios le Grand ». Le manuscrit lui attribue le *stichiron* ܐܒܐ ܕܐܘܬܝܡܝܘܣ (πάτερ Εὐθύμιε, ὁ σὸς βίος) à demi illisible, ainsi que les feuillets suivants.

Le manuscrit reprend au cours de l'office de saint Grégoire le Théologien (25 janvier), au troisième des *stichira prosomia*, différents des strophes assignées dans l'office grec. Des trois lectures, en arabe, la première, tirée de Jérémie, remplace la leçon des Proverbes dans les ménées. Il y a seulement quatre stichira, pris de l'office grec, mais dans un autre ordre. L'ἀπολυτίκιον est désigné par le titre de tropaire ܛܪܘܦܐܪܝܘܢ. Le canon est celui de Théophane, sans l'intercalation du second, de Cosmas, qui rompt l'acrostiche. Le *kontakion* et le Synaxaire sont disposés comme ci-dessus.

Une nouvelle lacune nous conduit au milieu des *proéortia* de la fête de la Purification (2 février), qui suit l'office du Μέγα ἑσπερινόν, ܡܓܐ ܥܪܒܬܐ. Les variations dans la disposition ou même le texte des pièces sont justifiées par la note de l'éditeur des ménées grecques (Venise, 1870, p. 2, 3). Notre manuscrit contient pareillement pour troisième lecture une section d'Ézéchiel, que les éditions grecques ont supprimée : ἀντὶ τοῦ ἀνωτέρου ἀναγνώσματος [Ἠσαΐου], τὰ χειρόγραφα ἔχουσιν ἕτερον ἐκ τοῦ 43 καὶ 44 κεφαλαίου τῆς προφητείας τοῦ Ἰεζεκιήλ (ibid., p. 11). Suivent les idiomèles, réduits à quatre; puis, à son rang, un texte connu de nous, pour être passé, dès le IXe siècle, des ménées grecques à l'office latin. Nous voulons dire l'antienne *Adorna*. Cette pièce

nous servira d'exemple. On verra comment les traducteurs syriens ont satisfait à leur tâche. Sans doute, il était impossible, dans cette langue, de garder à la fois le sens, le nombre des syllabes, les accents et les divisions stichiques. Aussi n'y a-t-il pas de « parité rigoureuse entre les schémas grecs et les odes syriennes » (1). Les traducteurs latins ont pu suivre de plus près la lettre du texte original, en s'abstenant de toute paraphrase, et sauvegarder ainsi la mélodie musicale. Pourtant, dans la citation qui va suivre, les incises sont en nombre égal à celles du cantique grec et le compte des syllabes de chacune d'elles se trouve être, grâce à la paraphrase, sensiblement le même dans les deux textes, ce qui garantirait le fait de l'emprunt mélodique.

ܟܘ :ܙ:

ܙܟܝܐ ܕܐܬܝܠܬ ܟܝܢܐ ܕܡܠܟܐ ܐܘ ܡܫܝܚܐ ܙܘܓܐ. (12)

ܡܪܝܡ ܕܚܘܝܐ ܕܡܫܟܚܬܐ ܕܟܪܘܒܐ ܡܬܚܙܝܐ. (11)

ܩܪܝܒ ܡܟܝܢܐ ܒܡܬܝܠܬܐ ܕܡܠܟܐ ܕܫܘܒܚܐ ܐܝܟ ܒܪܬܐ ܕܐܠܗܐ ܒܡܥܠܬܐ. (15)

ܐܦܠ ܕܝܢ ܕܩܝܡܬܐ ܕܒܛܢܐ ܕܡܪܝܡ ܐܬܬܝܠܕ ܒܫܠܡܐ. (13)

ܐܦܠ ܕܝܢ ܕܩܝܡܬܐ ܕܐܢܘܢܐ ܡܬܚܙܝ ܒܥܢܢܐ. (13)

ܕܢܘܪܐ ܕܝܢ ܒܟܘܪܐ ܕܩܝܡܬܐ. (9)

ܒܝܕܗ ܕܡܠܟܐ ܕܫܘܒܚܐ ܕܟܠ ܒܪܢܫܐ ܕܡܬܟܪܙ. (14)

ܐܦ ܗܘ ܕܢܦܩ ܡܢ ܩܒܪܐ ܕܚܝܐ ܒܟܠ ܥܡܡܐ ܕܐܡܪ. (12)

ܗܢܐ ܗܘ ܕܐܪܝܟ ܝܘܡܐ ܕܚܝܝܢܐ ܘܗܢܐ ܕܝܢ ܐܢܘܢܐ ܡܢܐ ܒܥܠܡܐ ܐܝܟ ܕܚܝܐ ܘܕܡܝܬܐ (22)

ܘܦܪܘܩܐ ܕܥܠܡܐ ܟܠܗ. (7)

TRADUCTION.

« TON VII ».

« Dispose et prépare ton lit nuptial, ô glorieuse Sion. Sors à sa rencontre et reçois le Roi, l'Époux, le Christ. Salue Marie, la Vierge, qui est la porte du ciel : car elle a été montrée, dans un prodige, comme étant le trône des chérubins. Elle porte aussi celui qui est le Roi de gloire. La Vierge est la nuée lumineuse, lorsque, créature (matière), elle porte en ses bras le fils qui existait avant les luminaires; Siméon le recevant en ses bras sacrés, cria et proclama aux nations : Celui-ci est le Seigneur des vivants comme des morts et le Sauveur du monde entier. »

Nous donnons, afin de permettre la comparaison, le texte

(1) Amiaud, l. cit.

grec de l'idiomèle de Cosmas, et, à la suite, la version latine, moins exacte et moins complète.

καταχόσμησον τὸν νυμφῶνά σου Σιών· (12)
καὶ ὑπόδεξαι τὸν βασιλέα Χριστόν· (11)
ἄσπασαι τὴν Μαριὰμ τὴν ἐπουράνιον πύλην· (15)
αὕτη γὰρ θρόνος χερουβικὸς ἀνεδείχθη· (13)
αὕτη βαστάζει τὸν βασιλέα τῆς δόξης· (13)
νεφέλη φωτὸς ὑπάρχει ἡ παρθένος· (12)
φεροῦσα ἐν σαρκὶ υἱὸν πρὸ ἑωσφόρου· (13)
ὃν λαβὼν Συμεὼν ἐν ἀγκάλαις αὐτοῦ, (12)
ἐκήρυξε λαοῖς δεσπότην αὐτὸν εἶναι ζωῆς καὶ τοῦ θανάτου, (20)
καὶ σωτῆρα τοῦ κόσμου. (7)

Adorna thalamum tuum, Sion, et suscipe Regem Christum : amplectere Mariam, quæ est cælestis porta; ipsa enim portat Regem gloriæ novi luminis. Substitit Virgo, adducens manibus Filium ante luciferum genitum; quem accipiens Simeon in ulnas suas, prædicavit populis Dominum eum esse vitæ et mortis, et Salvatorem mundi.

L'office du matin de la même fête débute par ثاوس كيريوس (Θεὸς κύριος) et les trois *kathismata*. Après une lacune, vient le canon, avec son εἱρμός, ܐܝܪܡܘܣ. Mais les *megalynaria* de la neuvième ode, composés, dans l'office grec, par alphabétisme, sur Θεοτόκε ἡ ἐλπίς, sont remplacés ici par une autre hymne heptasyllabique, de treize strophes, et l'hirmus de l'ode est intercalé entre les deux premières strophes de ce chant.

« Le 3. Siméon le Juste ».
« Le 4. Isidore [de Péluse] ».
« Le 5. Sainte Agathe ».
« Le 6. Saint Julien d'Emèse ».

Trois idiomèles et le canon intégral représentent ici l'office que le ménaeon byzantin a remplacé par celui de Bucolus, évêque de Smyrne.

Suit la simple nomenclature des offices des jours suivants jusqu'au 23, savoir : Parthénius l'évêque, Théodore le Général, Nicéphore, Caralampios, Blaise, Mélèce, Onésime, Pamphile Théodore, Leontius (sic), pape de Rome, Philémon, Léon, évê-

que de Catane, Eustache, patriarche d'Antioche, Thomas, patriarche de Constantinople, Polycarpe le martyr.

« Le 24. Invention de la tête de saint Jean-Baptiste ». Cette fête est pourvue d'un office complet, dans la même disposition que les fêtes décrites précédemment, et donnant lieu aux mêmes remarques.

« Le 25. Tarasius, le Patriarche ».

« Le 26. Porphyre, l'Évêque ».

« Le 27. Procope, le Martyr ».

« Le 28. Kasianos ».

Cette première partie du livre se termine par une rubrique relative à la célébration de ces offices en temps de carême.

II. Prosomia et Canons وايضا نكتب بروصوميا وقوانين.

1° Pour un Apôtre. *Stichira*, canon et *exapostilarion*.

2° ܐܚܠܘܬܐ ܕܢܒܝܐ, 'Ακολουθία d'un Prophète. Même ordre que le précédent. Lacune au cours de la septième hymne du canon (fol. 139, 140).

3° Office de plusieurs martyrs. Le dernier des *stichira* ܐܬܘ ܟܠܗܘܢ ܣܦܪܐ ܕܒܪܝܬܐ, « Venez, ô toutes les extrémités de la création », est noté en noir (fol. 144).

4° Office d'un seul martyr. Notation, en noir, du dernier des stichira, ܗܘܐ ܟܠܗ ܐܪܥܐ ܕܢܬܚܕܝܢ. « Aujourd'hui toute la terre » (fol. 155).

5° Office d'un Pontife martyr.

6° Office d'un Pontife. Lacune à la fin de la neuvième hymne.

7° [Office d'un martyr]. En marge : شاهدة. Débute au milieu de l'avant-dernier des *stichira*.

8° Office des Justes.

9° Office d'un solitaire ترتيب لاحد السياح المتوحدين. Le dernier des *stichira* est en double, et l'un et l'autre sont notés en noir. Le premier est le même texte que la pièce notée du feuillet 13, ܐܝܟ ܕܐܝܬ ܠܝ (Ὅστις πάσῃ), mais les signes musicaux sont en partie différents, bien que le ton indiqué (le sixième) soit le même pour les deux. La strophe de rechange ܐܢܬ ܚܕ : ܫ : ܟܪ ܡܕܝܢܬܐ ܕܒܪܝܬܐ est prise pareillement de l'office de saint Antoine (ἦχος πλ. β'. [Συκεώτου]. Τῶν μοναστῶν τὰ πλήθη. Ménées. Janvier, p. 134). Le nom propre a été remplacé par l'indéterminé ܡܪܝ.

III. Épîtres et Évangiles pour diverses fêtes, en arabe (fol. 214-219).

IV. Hymnes pour le jour de la Procession du Saint-Sacrement ترنيمة ليوم على تزيح الجسد.

V. *Stichira* et *theotokia*, canon et *kathismata* en l'honneur de la Mère de Dieu.

VI. Autre canon en l'honneur de la Mère de Dieu. Les odes sont ainsi numérotées ܐ: ܐ: ܐ: ܐ: ܐ: ܐ: ܐ: ܐ: [ܐ]. Le texte s'arrête après la première strophe de cette dernière. Les derniers feuillets (247, 248) sont mutilés.

c) Hirmologe. Manuscript sur papier, non paginé (19/12 m.), rouge et noir, incomplet du commencement et de la fin. Cote ܐ (16). Ce livre donne le texte intégral des hirmus dont nous n'avons vu, dans le manuscript qui précède, que l'indication abrégée.

Fol. (9). ܐ: ܐ. ܐ[ܐ]ܐ ܐ ܐ ܐ ܐ ܐ ܐ ܐ ܐ. « Ode 4. Hirmus. Tu es venu en ce monde, [né] d'une vierge, non comme un messager ou un ange, mais comme le Seigneur glorieux ».

Fol. (10). ܐ ܐ ܐ ܐ ܐ ܐ ܐ ܐ ܐ. « Autre. Il a entendu ta voix, Seigneur de toutes choses, le messager que tu as appelé ».

Fol. (18). ܐ: ܐ. ܐ ܐ ܐ ܐ ܐ ܐ ܐ ܐ ܐ. « Ode 5. Hirmus. Tu es le médiateur entre Dieu et les hommes, ô Christ, Dieu ».

Fol. (25). ܐ: ܐ. ܐ ». « Ode 6. Hirmus. Toujours plongé dans l'abîme de l'iniquité, je n'en trouve pas le fond ».

Fol. (30). ܐ: ܐ. ܐ ܐ ܐ ܐ ܐ ܐ ܐ ». « Ode 7. Hirmus. Ce commandement nouveau contre Dieu ».

Fol. (36). ܐ: ܐ. ܐ ܐ ܐ ܐ ». « Ode 8. Hirmus. La fournaise... dans le pays des Chaldéens ».

Fol. (41). ܐ: ܐ. ܐ ܐ ». « Ode 9. Hirmus. Fils engendré sans commencement, Dieu, Seigneur et homme ».

Fol. (53). ثلث القيامة. ܐ: ܐ: ܐ. ». « Le mardi de la Résurrection. Ode 1. Ton III. Hirmus.

Au travers de la mer, divisée par la baguette que Moyse avait dans sa main ».

Fol. (89). قاطاباسيا المقيمة المتقدّس. « *Katabasia* pour la sainte Résurrection. Ode I. Ton I. Hirmus. Ce grand abîme ».

Fol. (165). قاطباسيا. « *Katabasia* pour la Résurrection. Ton V. Ode I. Hirmus. Les cavaliers avec leurs chars au milieu de la mer de Suph ».

Fol. (189). قاطباسيا القيامة الاحن السادّس. « *Katabasia* de la Résurrection. Le sixième jour. Ode I. Hirmus. Le peuple racheté marcha sur l'abîme comme sur la terre sèche ».

Fol. (248). *Katabasia* pour la Résurrection. Ton VIII. Ode I. Pharaon armé sur son char ».

Le texte s'arrête après le début de la neuvième strophe de cette première ode.

d) Beyt-gazo, ou Trésor de prières (Bréviaire du rite jacobite), contenant les prières communes, celles du *Magnificat* et des Vigiles, les supplications [rythmées], les hymnes de diverses sortes,

I° Offices pour les six jours fériaux :

a. Office du lundi aux vêpres (fol. 4). Invitatoire de l'office de nuit, (fol. 13). Prière du *Magnificat*, (fol. 15). Office du matin, (fol. 21).

b. Office du mardi aux vêpres (fol. 32). Office de la nuit (fol. 39). Hymnes de l'office du matin, (fol. 41).

c. Office du mercredi (fol. 50).

d. Office du jeudi, (fol. 71).

e. Office du vendredi (fol. 91).

f. Office du samedi (fol. 113).

Les offices des six jours de la semaine sont divisés en trois parties principales : les vêpres, ou , le nocturne, comportant, après l'hymne appelée , « excitatoire », plusieurs

« stations » (καθίσματα); enfin l'office du matin, ܨܦܪܐ. Cf. Bibliothèque nationale. Fonds syriaque, nos 145-150. La même disposition a fait le fonds de la rédaction romaine du Bréviaire férial à l'usage des Syriens unis. Fauste Naironi fut chargé de l'examen de ce bréviaire et approuva l'impression de l'édition donnée en 1696. Comme le *Beyt-gazo* syrien ne contient pas d'office pour le dimanche, celui-ci faisait défaut dans cette première édition. On récitait en sa place l'office du mercredi, qui était dit ainsi deux fois dans la semaine. Lorsqu'il fut question de donner une seconde édition du Bréviaire syrien, on suppléa à cette grave lacune de la première par un office dominical extrait d'un manuscrit complet des offices syriens, écrit en 1744, sous Benoît XIV, et approuvé dès lors par le cardinal Antonelli, en vue d'un usage ultérieur. Ce manuscrit est conservé à la Bibliothèque de la Propagande. La seconde édition parut en 1787 (1) avec l'approbation d'Élias Fadhalla, prêtre syrien, de Diarbekr. Selon l'ancien usage des Syriens, l'office du dimanche venait à la suite de l'office du samedi. Cet ordre a été renversé dans l'édition de 1853, qui débute par l'office dominical (2).

2. Hymnes communes du *Magnificat* disposées en huit séries, suivant l'ordre, sans doute, des tons du chant ecclésiastique, ܐܝܟ ܕܡܪ ܐܝܬܝܐ ܡܢܐ ܕܒܐ ܕܥܕܬܐ ܩܕܝܫܬܐ ܕܡܪܝܡ (sic) (fol. 135).

Ces pièces et les suivantes se retrouvent, à part quelques différences dans le nombre et la disposition, dans les manuscrits catalogués du *Beyt-gazo*.

3. Chants des Vigiles, ܐܝܟ ܕܐ ܫܡܐ ܕܒܫܥܬܐ ܕܥܕܬܐ ܩܕܝܫܬܐ (fol. 191) (Cf. Assémani. Catal. mss. Bibl. Vatic. 11, 405).

4. Hymnes dites ܐܬܩܦܐ (fol. 243), que l'on attribue à Rabbula d'Édesse dans quelques manuscripts.

5. Chants appelés ܫܒܚܐ (fol. 271); peut-être, comme l'εὐχή

(1) Breviarium feriale syriacum SS. Ephrem et Iacob Syrorum, iuxta ritum eiusdem nationis, a feria ij usque ad sabbathum, iuxta exemplum editum anno mdcxcvi, typis Sac. Congr. de Propaganda Fide. Nunc accedit Officium dominicale. Romae, mdcclxxxvj. Typis S. C. de P. F.

(2) Officium feriale iuxta ritum Ecclesiae Syrorum. S. Congr. de Propaganda fide iussu editum. Romae, 1853. Ce Bréviaire avait été approuvé par le Patriarche Gérawé, le 20 octobre 1841.

μυστικῶς des Grecs, parce qu'on les disait à voix basse. Cf. Payne Smith, Thesaurus syr., p. 751.

6. Supplications suivant le mètre de Jacques de Sarug (en vers dodécasyllabiques), ܐܝܟ ܕܢܒܝ ܐܝܬܝ ܗܢܐ ܕܠܐ ܡܫܬܟܚܢܐ ܒܡܝܡܪܐ ܡܢܬܐ ܕܡܪܝ ܝܥܩܘܒ (fol. 279).

7. Supplication suivant le mètre de saint Éphrem (en vers de sept syllabes), pour la pénitence, ܐܝܟ ܕܡܪܝ ܐܦܪܝܡ ܒܡܢܬܐ ܕܬܘܒܬܐ (fol. 288).

8. Ordre des hymnes ܫܚܝܢܐ, que l'on appelle aussi supplications de Mar Jacques, ܐܝܟ ܕܡܪܝ ܝܥܩܘܒ ܒܡܢܬܐ ܕܫܚܝܢܐ ܕܡܪܝ ܝܥܩܘܒ (fol. 290).

9. Versets d'avant l'Évangile, ܐܝܟ ܕܡܪܝ ܐܘܝܢܓܠܝܘܢ ܕܩܕܡ ܩܪܝܢܐ (fol. 300).

10. Hymnes appelées *Madrosche* de saint Ephrem, divisées en 58 ܐܝܟ ܕܡܪܝ ܐܦܪܝܡ ܕܡܫܬܠܡܢܐ ܒܡܕܪܫܐ ܕܡܪܝ ܝܥܩܘܒ ܕܡܬܩܢ ܒܚܡܫܝܢ ܘܬܡܢܝܢ : ܫܬܝܢ (fol. 302). Cf. Bibl. nat. Syr. 148, 6°. Cat. p. 108.

11. Les καθίσματα pour les fêtes, ܩܬܝܕܐ ܕܡܫܬܡܫܢܐ (fol. 326). On a rayé (fol. 331-334) la *sugita* de la révélation de Joseph, ܩܬܝܕܐ ܕܓܠܝܬܐ ܕܝܘܣܦ ; fol. 360-363 en blanc.

12. Office du diacre (en carchouni), ܩܕܝܫ ܕܝܘܡܐ ܕܡܪܝ ܝܥܩܘܒ ܕܡܫܬܡܫ ܒܫܡܫܐ ܕܡܪܝ ܝܥܩܘܒ ܕܡܫܬܡܫ ܒܫܡܫܐ ܕܡܪܝ ܝܥܩܘܒ (fol. 364).

13. Leçons des Épîtres de saint Paul, ܐܝܟ ܕܡܪܝ ܦܘܠܘܣ ܫܠܝܚܐ ܕܡܫܬܡܫ ܒܫܡܫܐ ܕܡܪܝ ܝܥܩܘܒ (fol. 376).

Fol. 383 en blanc.

14. Indications relatives au calendrier pour les douze mois de l'année (en carchouni). Fol. 384.

Manuscrit sur papier en fort bon état de conservation. Non paginé.

L'écriture, en caractères jacobites, est soignée. Les pages (15/11 cm.), encadrées de rouge et de vert, sont de 25 lignes. Le folio 1 porte une miniature, représentant le Christ terrassant un squelette. Au fol. suivant, la Vierge et l'enfant Jésus ayant une sorte de scapulaire. Légende (en carchouni) :

ܡܪܝܡ [ܐܡܐ ܕܡܪܝܡ] ܕܒܬܘܠܬܐ. ܡܢ ܟܠ ܐܝܟܢܐ ܕܟܬܒ . ܒ ܒܝܕܐ ܕܡܪܝ ܐܝܠܝܐ.

Au fol. 325, miniature de saint Pierre et saint Paul.

Deux notes finales nous apprennent que ce livre fut écrit sous le Seigneur Patriarche Ignace-Pierre et le Seigneur évêque Denys Rezaq-Allah, d'Alep, au mois d'Adar (mars) de l'an 2001 des Grecs (1690), fol. 387; — et qu'il fut acheté par Michel, fils du Schammas (diacre) Na'amtallah; plus tard par le Schammas Stefan, fils de Georges, l'an 2074 (1763).

e) Rituel d'ordination, suivant le rite syrien, en syriaque et carchouni. In-4° papier; non paginé.

Fol. (1) verso. ܒܫܡܐ ܕܐܒܐ ܘܒܪܐ ... ܢܫܪܝܘܢ ܡܬܬܠܝܢ ܡܪܝ ܝܥܩܘܒ ܡܪܝܐ ܕܡܕܝܢܬܐ ܕܐܠܦܐ ܕܡܫܝܚܐ. « Au nom du Père... Nous commençons par écrire l'Homologie composée par le glorieux saint Mar Jacques, évêque de la ville de Maïphéracte » (cf. Bibliothèque Nationale. Fonds syriaque, n° 110, 9° Catalogue, p. 68).

Lacune après le premier feuillet.

Fol. (4) recto. A l'énumération des saints Ignace, Denys, Jules, Athanase, Basile, Grégoire, Jean, Cyrille, on a ajouté en marge, ܣܘܝܪ[ܝ]ܢܘܣ ܘܕܝܣܩܘܪܘܣ : « Sever[i]us et Dioscore », et raturé à demi dans le texte ܡܪܝ ܐܦܪܝܡ ܘܡܪܝ ܝܥܩܘܒ, « Mar Ephrem et Mar Jacques ».

Fol. (7) recto. Ordination des diacres. A la suite de celle-ci on indique qu'il ne convient pas d'ordonner des prêtres et des diacres dans une même cérémonie : ܡܢܝ ܕܐ ܪܝܫ ܕܟܗܢܐ ܘܫܡܫ[ܐ] ܚܕ ܒܬܪܥܐ ܕܡܕܝܢܬܐ.

Fol. (13) recto. Des ratures dans le texte et des notes marginales, au fol. (18) recto, montrent l'usage pratique qu'on a fait de ce manuscript.

Fol. (21) recto. ܨܠܘܬܐ ܕܡܫܚܐ ܕܡܫܬܡܫܢܐ « Prière pour l'huile du saint chrême qui sert aux onctions ». La rubrique qui suit indique que l'on prend de pure huile d'olive. L'un des prêtres l'apporte à l'évêque, qui prononce les prières en faisant le signe de la croix sur cette huile. On l'emploiera pour l'onction du baptême avant l'immersion. Suit un canon ecclésiastique, sous le nom de saint Ephrem, décrétant des peines contre le prêtre qui se servirait de la même huile pour l'onction des malades. S'il n'y a pas de consécration du chrême, ܡܕܝܢ, et que l'évêque veuille consacrer l'huile sainte, il le fera le mercredi du milieu du carême.

Fol. (21) verso. Prières de la consécration de l'huile.

Fol. (25) verso. Ordination des archiprêtres, ܐܪܟܝܡܪܐ, métropolitains et évêques.

Au fol. (47) verso, on trouve le plan de la disposition de l'autel que l'on doit consacrer.

Fol. (48) recto. Consécration des autels « qui se célèbre après l'office du matin ».

Fol. (63) verso. Plan de la table d'autel.

Fol. (74) verso. Vêture des religieuses.

Fol. (105) verso. Consécration du chrême ܡܘܪܝܐ, Les versets du psaume sont séparés alternativement par les lettres ܐ. ܒ. ܓ., indiquant une division exceptionnelle en trois chœurs.

Fol. (160) recto. ܡܟܡܠ ܕܫܡܐ ܕܡܘܪܝܐ ܕܐܝܟܢܐ ܕܡܬܟܢܫܐ ܘܡܫܬܠܡܐ ܘܡܫܪܝܐ ܐܝܟ ܕܐܫܟܚܢ ܒܒܝܬ ܩܕܝܫܐ ܕܡܪܝ ܒܪܣܠܝܐ ܦܛܪܝܪܟܐ ܕܡܕܝܢܬܐ ܕܗܘ ܒܪܣܘܡܐ ܦܪܩܠܝܛܐ ܕܒܐܪܥܐ ܕܡܘܨܠ. ܗܢܐ ܣܦܪܐ ܕܫܠܡ ܒܕܝܪܐ ܕܡܪܝ ܝܘܚܢܢ ܒܫܢܬ ܬܪܝܨܝ ܕܝܘܢܝܐ ܐܠܦ ܘܬܫܥ ... ܘܐܬܟܬܒ ܗܢܐ ܣܦܪܐ ܒܕܝܪܐ ܕܡܪܝ ܝܘܚܢܢ ܒܫܢܬ ܬܪܝܨܝ ܕܝܘܢܝܐ ܐܠܦ ܘܬܫܥ ܒܝܪܚ ܢܝܣܢ.

« Fin de l'office de la consécration du chrême divin, complète, parfaite et régulière, telle que nous l'avons trouvée dans la maison des saints, [de] Notre père Mar Basilios, Patriarche de l'Orient, qui est Barsauma le libérateur, au pays de Mossoul... Ce livre a été écrit dans le monastère de saint Jean, l'an 1903 des Grecs (1592), au mois de Nisan (mars) ».

Les feuilles de garde et la couverture intérieure du manuscrit contiennent une nomenclature d'ordinands.

« L'Esprit-Saint a sacré Jacques.	† ܐܫܬܠ ܡܪܝ ܝܥ[ܩ]ܘܒ ܩܫܝܫܐ †
L'Esprit-Saint a sacré Manuphar...	† ܐܫܬܠ ܡܪܝ ܡܢܘܦܪ ܩܫܝܫܐ
— — Georges.	— — ܓܝܘܪܓܝ
— — Emmanuel.	— — ܥܡܢܘܐܝܠ
— — Bedros.	— — ܦܛܪܘܣ
L'Esprit-Saint a sacré Théodore, diacre de l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul à Édesse.	— — ܬܐܘܕܘܪ ܩܫܝܫܐ ܕܥ[ܩ]ܘܒ ܕܒܝܬ ܩܕܝܫܐ ܕܫܡܥܘܢ ܟܐܦܐ ܘܫܠܝܚܐ ܕܒܐܕܬܐ ܕܐܕܣܐ ✦
L'Esprit-Saint a sacré Isaïe, prêtre du siège de Za'pharan, l'année 1905 (1594).	— — ܐܝܣܝܐ ܩܫܝܫܐ ܕܥ[ܩ]ܘܒ ܕܒܝܬ ܩܕܝܫܐ ܕܙܦܪܢ ܫܢܬ ܐܠܦ ✦
L'Esprit-Saint a sacré Ebednura, prêtre de l'église Saint-Georges du château d'Atta. (V. ci-dessus, p. 152.)	— — ܥܒܕܢܘܪ ܩܫܝܫܐ ܕܒܝܬ ܓܝܘܪܓܝ ܕܒܝܬ ܐܬܐ ✦
L'Esprit-Saint a sacré Abdallah, diacre de l'église Saint-Thomas, l'année 1905.	— — ܥܒܕܐܠܗ ܕܝܩܘܢ ܕܒܝܬ ܬܐܘܡܐ ܫܢܬ ܐܠܦ ✦

L'Esprit-Saint a sacré Schahalad, prêtre de la sainte église de la Mère de Dieu, à Amid, l'année 1906.

L'Esprit-Saint a sacré Samuel, prêtre de la sainte église du siège de Za'pharan, la même année.

L'Esprit-Saint a sacré Marga, prêtre de la sainte église de la Mère de Dieu, Marie, la même année.

L'Esprit-Saint a sacré Anastase, diacre de la même église de la Mère de Dieu.

L'Esprit-Saint a sacré Élie, diacre de la sainte église du siège de Za'-pharan.

L'Esprit-Saint a sacré Halalma... de la sainte église de la Mère de Dieu, à Alep, l'année 1909 (1598), par les mains de Basile.

L'Esprit-Saint a sacré Jacques, diacre de la sainte église de la Mère de Dieu, à Alep.

L'Esprit-Saint a sacré Thomas, diacre de la sainte église de Saint-Georges du château d'Atta, l'année 1904 (?) des Grecs (1593).

L'Esprit-Saint a sacré Hanna, prêtre de la sainte église de la Mère de Dieu, dans la ville de Bérée.

L'Esprit-Saint a sacré Kand... l'année 1906 (1595).

(avant-dernier feuillet-verso).

L'Esprit-Saint a sacré Murad, diacre de la sainte église de la Mère de Dieu, Marie, à Bérée, par les mains de Denys, l'humble, l'année 1909 (1598).

A été élevé du degré des prêtres au degré de (chorévêque) Fathallah, de la sainte église de la Mère de Dieu à Bérée, la ville forte de Phénicie (Alep). (sic)

L'Esprit-Saint a sacré Elian, diacre de la sainte église de la Mère de

Dieu, l'année 1934 des Grecs (1623).

L'Esprit-Saint a sacré Pharhat, diacre de la sainte église de la Mère de Dieu de Phénicie (Homs ou Alep), l'année 1934 des Grecs, par les mains de Denys.

L'Esprit-Saint a sacré Matlub, prêtre de la sainte église de la Mère de Dieu, dans la ville de Bérée (Alep), par les mains de Mar Denys, l'humble.

L'Esprit-Saint a sacré Na'amtallah, pour la sainte église de la Mère de Dieu, Marie, à Bérée, l'année 1935 des Grecs (1624).

L'Esprit-Saint a sacré Georges, diacre de la sainte église de la Mère de Dieu, dans la ville de Bérée, par les mains de Mar Denys, l'humble métropolite.

L'Esprit-Saint a sacré Antus, diacre de la sainte église de Sainte-Schamuni.

L'Esprit-Saint a sacré Abdalahad, diacre de la même église de Sainte-Schamuni.

L'Esprit-Saint a sacré Saphar, diacre de la sainte église de la Mère de Dieu, d'Amid.

L'Esprit-Saint a sacré Saliba, diacre de la même église de la Mère de Dieu.

L'Esprit-Saint a sacré David, diacre de la sainte église de la Mère de Dieu, Marie, la même année.

L'Esprit-Saint a sacré le diacre Mina, pour la sainte église de Saint-Georges, au village du château d'Atta, l'année 1906 (1595).

L'Esprit-Saint a sacré le diacre Joseph, pour la même église, l'année 1906 des Grecs.

L'Esprit-Saint a sacré Hanna, dia-

cre de la sainte église de Sainte-Schamuni, l'année...

L'Esprit Saint a sacré Paul, diacre du saint monastère de Mar Abhai, la même année.

L'Esprit-Saint a sacré Abdalahad, diacre du saint monastère...

L'Esprit-Saint a sacré Hu..., diacre de la sainte église des Quarante Martyrs.

L'Esprit-Saint a sacré Abdulmasih, diacre de la sainte église de Sainte-Schamuni.

L'Esprit-Saint a sacré Na'meh, diacre de la sainte église de Mar Thomas, l'année...

L'Esprit-Saint a sacré Simon, sous-diacre de la sainte église de la Mère de Dieu.

L'Esprit-Saint a sacré Dhakrallah, sous-diacre de la sainte église de la Mère de Dieu.

L'Esprit-Saint a sacré Hanna, diacre de la sainte église du couvent de la Mère de Dieu, Marie.

L'Esprit-Saint a sacré Na'meh, diacre de la sainte église du couvent de la Mère de Dieu, Marie, la même [année]. Amen.

L'Esprit-Saint a sacré Na'meh, diacre de la sainte église du couvent de la Mère de Dieu, Marie.

L'Esprit-Saint a sacré Fradjallah, diacre de la sainte église de la Mère de Dieu.

L'Esprit-Saint a sacré Halabia, diacre de la sainte église de..., l'année 1951 (1640).

L'Esprit-Saint a sacré Na'meh, diacre de la sainte église...

L'Esprit-Saint a sacré Joseph, diacre de la sainte église. Amen.

L'Esprit-Saint a sacré Musa, diacre de la sainte église du couvent de la Mère de Dieu.

L'Esprit-Saint a sacré Ibrahim, diacre de la sainte église du couvent de la Mère de Dieu.

L'Esprit-Saint a sacré Joachim, de l'église...

L'Esprit-Saint a sacré Hanna, de l'église...

L'Esprit-Saint a sacré Élie, diacre de la même église.

L'Esprit-Saint a sacré Abdulmasih, diacre de la même église.

L'Esprit-Saint a sacré Michel, diacre de la même église.

L'Esprit-Saint a sacré Ibrahim, diacre de la même église.

L'Esprit-Saint a sacré
Georges, diacre de l'église.
Georges, diacre de l'église.
Schahadu..., diacre de l'église.

L'Esprit-Saint a sacré... Abdallah, prêtre de la sainte église de la Mère de Dieu, Marie, par les mains de l'humble Mar Denys, dans la ville de Bérée. Dieu le rende parfait !

Avec lui Zamin, l'année 1951.. des Grecs trompeurs (1640).

L'Esprit-Saint a sacré Schahadah, prêtre de la sainte église de la Mère de Dieu, Marie.

L'Esprit-Saint a sacré Jabé, prêtre de la sainte église du couvent de la Mère de Dieu de Beit Kudida (Bakhudeyda), l'année 1963 (1652).

L'Esprit-Saint a sacré Abdalahad, prêtre des saints Quarante Martyrs.

L'Esprit-Saint a sacré Jean, sous-

(marge inférieure).

(en addition au bas de la page)

(dernier feuillet-recto)

diacre de la sainte église de la Mère de Dieu.

L'Esprit-Saint a sacré Jean (ʿAzam), diacre de la sainte église de la Mère de Dieu de la ville de Phénicie, par les mains de Denys, d'Alep, l'année 1974 des Grecs (1663).

L'Esprit-Saint a sacré Daoud, diacre de la sainte église de Mar Kuriakis, par les mains de Denys.

L'Esprit-Saint a sacré Naʿmeh, diacre saint de l'église des Quarante Martyrs, d'Amid, [ville] forte dans le Seigneur.

L'Esprit-Saint a sacré Abdulkarim de la même église.

L'Esprit-Saint a sacré Abdallaha, prêtre de l'église d'Édesse, l'année 1976 des Grecs (1665).

L'Esprit-Saint a sacré Siméon..., de l'église d'Amid.

L'Esprit-Saint a sacré Barsawm, diacre de la sainte église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, dans la ville d'Edesse, par les mains de Sévérius, métropolite d'Édesse, qui est Élie, l'année 2045 des Grecs (1734).

L'Esprit-Saint a sacré Ephrem..., de l'église des Saints Pierre et Paul, par les mains du métropolite Élie, l'année 2045 des Grecs.

L'Esprit-Saint a sacré Abdalahad, diacre de l'église [des Saints] Pierre et Paul, par les mains du métropolite Élie, 2045.

L'Esprit-Saint a sacré Barsawm, diacre de l'église [des Saints] Pierre et Paul, par les mains de...

L'Esprit-Saint a sacré Abdalahad, diacre, par les mains du métropolite Élie, l'année 2045 des Grecs.

L'Esprit-Saint a sacré Ephrem,

diacre de l'église [des Saints] Pierre et Paul, 2045.

L'Esprit-Saint a sacré Urias, diacre de l'église [de Saint-] Pierre dans la ville d'Édesse, l'année 2045.

L'Esprit-Saint a sacré Georges, diacre de l'église de Saint-Pierre, par les mains du métropolite d'Edesse, Élie.

L'Esprit-Saint a sacré Saphar, diacre de l'église des Saints Pierre et Paul, dans la ville d'Édesse, par les mains de Sévérius, Métropolite d'Edesse, qui est Élie, l'année 2046 des Grecs trompeurs (1735).

L'Esprit-Saint a sacré Jacques, diacre de l'église des Saints Pierre et Paul dans la ville d'Edesse, par les mains de Sévérius, métropolite, qui est Élie, l'année 2046 des Grecs (1735).

L'Esprit-Saint a sacré Thomas, pour la sainte église des Saints Pierre et Paul, dans la ville d'Édesse, par les mains de Sévérius, métropolite d'Édesse, qui est Élie, l'an 2047 des Grecs (1736).

L'Esprit-Saint a sacré Paul, diacre de l'église des Saints Pierre et Paul, dans la ville d'Édesse, par les mains de Georges, métropolite, de Mar..., qui est Jacques, l'année 2021 des Grecs trompeurs (1710).

L'Esprit-Saint a sacré le prêtre Boghos (Paul) pour l'église des Saints Pierre et Paul, à Édesse, l'année 2029 (1718).

L'Esprit-Saint a sacré Abdulmasih, diacre de l'église des Saints Pierre et Paul, à Édesse, l'année 2029.

L'Esprit-Saint a sacré le prêtre

[au-dessus de la ligne] — — (sic)

(couverture verso)

Sarkis, pour l'église des Saints Pierre et Paul, à Édesse, l'an 2029 des Grecs.	ܥܠܝܡܐ ܫܠܝܚܐ ܕܫܠܝܚܐ (sic) ܕܥܠ ܫܢ.
L'Esprit-Saint a sacré le diacre Kassur...(?), pour l'église des Saints Pierre et Paul, à Édesse, l'année 2029 des Grecs.	— — ܡܪܝ ܩܫܘܪ (?) ܕܫܠܝܚܐ ܡܢ ܥܠܝܡܐ ܫܠܝܚܐ ܕܫܠܝܚܐ ܕܥܠ ܫܢ.
L'Esprit-Saint a sacré le prêtre Barsawm, pour l'église des Saints Pierre et Paul, à Édesse, 2029 des Grecs.	— — ܒܪܣܘܡ ܩܫܝܫܐ ܕܫܠܝܚܐ ܡܢ ܥܠܝܡܐ ܫܠܝܚܐ ܕܥܠ ܫܢ (sic).
L'Esprit-Saint a sacré le prêtre Siméon, pour l'église [des Saints] Pierre [et] Paul, l'année 2049 (1738), le jour de la Pentecôte.	— — ܫܡܥܘܢ ܩܫܝܫܐ ܕܫܠܝܚܐ ܡܢ ܥܠܝܡܐ ܫܠܝܚܐ ܕܥܠ ܫܢ (sic) ܕܥܠ ܡܢ ܥܠ ܦܢܬܩܘܣܛܐ.

f) Rituel d'ordination suivant le rite syrien. Texte et rubriques en syriaque. In-folio (32/22 cm.), rouge et noir. 415 pages, 25 lignes à la page. Numérotation postérieure en chiffres arabes. En marge, annotations et traductions en carchouni.

I. Ordinations.

1°) Ordination des Psalmistes. ܒܫܡ ܐܒܐ ... ܐܦ ܥܡ ܐܠܗܐ ܡܫܝܚܐ ܕܢܣܝܡ ܣܦܪܐ ܩܕܡܝܐ ܕܡܙܡܪܐ. « Au nom du Père... Maintenant, avec le secours de Dieu, nous écrivons le livre des chirotonies sacerdotales. Premièrement : Ordination des *Psaltes*, c'est-à-dire des Chantres » (fol. 1).

2°) Office de l'ordination du Lecteur, ܩܪܝܢܐ (fol. 7).

3°) Office de l'ordination du Sous-Diacre, ܫܡܫܝܢܐ (fol. 22).

4°) Ordination des Diacres (fol. 22).

5°) Ordination de l'Archidiacre (fol. 40).

6°) Ordination des Prêtres (fol. 49).

7°) Office de l'ordination du Périodeute ܦܪܝܘܛܐ (fol. 70).

8°) Ordination qui se fait quelquefois des diaconesses (fol. 77).

9°) ܬܚܝܬ ܐܢܫܐ ܕܡܢܚܐ Office de l'ordination des Moines (carchuni) (fol. 79).

10°) Office de l'ordination des Chorévèques (fol. 132).

11°) Instruction, ܡܐܡܪܐ, sur l'ordination des Évêques (fol. 142).

12°) Office de l'intronisation, d'après Abulpharage (fol. 134).

13°) Explication des prières secrètes de l'évêque (fol. 210).

14°) Office pour [la réconciliation de] celui qui revient des hérésies (fol. 220).

15°) Office de la tonsure d'une religieuse (fol. 231).

16°) Office sur celui qui a été payen et revient du paganisme au christianisme (fol. 251).

17°) Office de celui qui a apostasié (fol. 265).

18°) Office pour donner exactement la profession de foi (fol. 278).

19°) Imposition des mains sur les femmes des prêtres (fol. 294).

II. Prières et cérémonies diverses.

20°) Prières sur chaque espèce de péchés, de maux et de maladies (fol. 306).

21°) Prières pour les pécheurs (fol. 313).

22°) Ordre des prières de l'alliance [monastique], ܡܕܝܢܬܐ (fol. 343).

23°) Prière du vœu (fol. 348).

24°) Ordre des prières de l'alliance, dites par le Maître sur ses disciples religieuses (fol. 351).

25°) Bénédiction des croix (fol. 371).

26°) Ordre du renouvellement du vœu (fol. 374).

27°) Prière de la bénédiction de la coiffure (des religieuses), ܡܡܕܝܢܐ (fol. 391).

28°) Prière du renouvellement du vœu dite par le Maître sur ses disciples religieuses (carchuni) (fol. 393).

29°) Prière du renouvellement du vœu (carchuni) (fol. 396).

Nous voulons signaler aussi, parmi les recueils liturgiques de la bibliothèque de Charfé :

g) Un ordinal syrien, in-folio, sans date; ayant appartenu, comme en fait foi une indication de la dernière page du livre, à *Giuseppe Kodsi, arcivescovo soriano.*

h-j) Trois recueils d'anaphores : le premier, daté de l'année 1800 des Grecs (1489), in-4° en gros caractères jacobites, écrit en rouge et noir, en bon état de conservation. Le second, daté de l'an 1804 des Grecs (1493), petit format carré, titres en rouge, provient du monastère de Saint-Serge, dans le pays

de Hardin (Liban) ܡܢ ܐܝܬܐ ܕܥܕܬܐ ܕܡܪܘܢܝܬܐ ܕܠܒܢܢ ܕܐܬܝܐ. L'autre, incomplet du commencement et de la fin, de même écriture que le premier, est complété par quelques pages d'écriture plus moderne.

k) Un bréviaire syrien, incomplet, sans date, in-4° à deux colonnes, rouge et noir, d'une très belle écriture ancienne.

l) Un livre d'offices du rite syrien, in-4°, rouge et noir, de l'an 2076 des Grecs (1765).

m) Un recueil de prières en arabe et carchuni, in-4°, 1826 (1515).

n-r) Cinq fascicules contenant le rite de la consécration des autels, l'ordre de la célébration du baptême et diverses fonctions épiscopales. Bons spécimens d'écriture syriaque moderne.

OPUSCULES MARONITES

Œuvres inédites de Jean Maron. — Chronique syriaque Maronite. — Écrits de controverse. — Histoire de Daniel de Mardin. — Histoire d'un bienheureux qui demeura au monastère de Saint-Maron. — Détails sur Beyrouth au ve siècle.

INTRODUCTION

Ces opuscules ont trait aux Maronites ou à leur pays. Nous espérons donc qu'ils seront bien accueillis par les lecteurs de *l'Orient chrétien*. Car les Maronites sont les seuls parmi les catholiques orientaux qui puissent défendre leur perpétuelle orthodoxie (1). Ils ont déjà été, et seront peut-être encore, les instruments choisis par la Providence pour ramener à l'unité Romaine certaines communautés orientales (2). J'ajouterai qu'au temps des Croisades, les Occidentaux, en butte aux perfidies de tant de chrétiens orientaux, trouvèrent chez eux des alliés sûrs et courageux. Guillaume de Tyr, qui les trouva aux environs de Tripoli de Syrie et de Byblos, nous dit en effet : « Erant viri fortes, et in armis strenui, nostris, in majoribus negotiis, quæ cum hostibus habebant, valde utiles. » *C'étaient des hommes courageux, de braves guerriers, qui furent très utiles aux nôtres dans les nombreuses affaires qu'ils eurent avec leurs ennemis* (3). Enfin les Maronites surent défendre leur indépendance contre les empereurs schismatiques de Constantinople d'abord et ensuite contre les Arabes, de sorte que seuls dans tout l'empire ottoman ils sont propriétaires des

(1) Cf. *Perpétuelle orthodoxie des Maronites*, par S. G. Mgr J. Debs, archevêque maronite de Beyrouth, 1 vol. grand in-8° de 268 pages.

(2) *Perp. orth.*, pp. 55-58.

(3) *Histoire des Croisades*, l. XXII, ch. VIII. Voir aussi *Perp. orth.*, p. 114 où l'on trouvera un passage analogue tiré du l. VII, ch. XXI de l'*Histoire des Croisades*.

terrains qu'ils cultivent, aussi nous pouvons dire, en nous servant d'une expression empruntée à notre histoire, que les chrétiens orientaux sont encore taillables et corvéables à merci, tandis que les Maronites eurent toujours et ont encore le droit de bourgeoisie.

Il serait donc intéressant de publier, avec documents à l'appui (1), une histoire de l'organisation et des luttes de ce petit peuple, grâce auxquelles il a pu jusqu'à ce siècle (2) se passer de tout secours officiel pour sa religion et conserver une suffisante liberté. Cette étude serait particulièrement intéressante pour nous, qui, depuis *Constantin*, sommes accoutumés à vivre de l'appui et des subventions des pouvoirs publics, appui qui menace de se changer bientôt en hostilité.

En attendant cette étude savante et impartiale, à laquelle la présente publication fournira des éléments inédits, nous allons résumer l'histoire des Maronites surtout d'après l'ouvrage de Mgr Debs déjà cité :

Un moine nommé saint *Maron* réunit des disciples sur les bords de l'*Oronte*, entre *Émèse* et *Apamée* (*Théodoret, Philothée*, ch. 16). Ce moine vivait du IVe au Ve siècle, car saint *Jean Chrysostome* lui écrivit une lettre, et *Théodoret*, qui fut élevé à l'évêché de *Cyr* en 122 et qui écrivit son histoire, dit que, de son temps, il n'était plus du nombre des vivants. Après sa mort, les fidèles fondèrent un monastère auquel ils donnèrent son nom. — Les moines de ce monastère de Saint-Maron restèrent toujours attachés à la doctrine catholique et leurs adhérents furent, de leur nom, appelés *Maronites*.

Il est question assez souvent, dans l'histoire, de ces moines et de leurs adhérents; ils sont désignés en syriaque par la locution : « ceux de saint Maron », ܐܢܫܐ ܕܡܪܝܡ (3).

[*Pagius*, dans son histoire (an 400, n° 19), raconte qu'ils étaient

(1) Cf. Fauste Naïron : *Dissertatio de origine, nomine ac religione Maronitarum*, Rome, 1759, et Étienne Douaïhi d'Ehden, *Sur l'origine des Maronites*.

(2) Il est à noter que des missionnaires latins, dans leur zèle intempestif, voulaient identifier l'organisation des chrétientés d'Orient avec la nôtre, au moment même où celle-ci, faute de l'appui du pouvoir civil qui est sa base, a perdu beaucoup de sa valeur. S. S. Léon XIII a du reste rappelé à ces missionnaires qu'il entendait respecter l'organisation, les rites et les usages des Orientaux.

(3) Le passage suivant entre crochets est tiré de *Perpétuelle orthodoxie*, pp. 69 70. Voir aussi pp. 184-188.

les plus vaillants champions de la religion en Orient. Ils attaquaient les hérétiques, arrêtaient la propagation des hérésies, prêchaient l'observation de la doctrine définie dans le concile de *Chalcédoine,* comme on peut le lire dans un mémoire de ces moines (*Traité d'Apamée*) adressé aux évêques de la Syrie seconde, mémoire écrit par le prêtre *Alexandre,* archimandrite de Saint-Maron, et inséré dans le premier canon du cinquième concile général. On peut voir aussi la signature de ce même *Alexandre* dans le mémoire des archimandrites de Saint-Maron de la Syrie seconde, adressé au pape Hormisdas. C'est pourquoi les hérétiques Acéphales, Sévériens, Eutychiens, et les sectateurs de *Pierre le Foulon,* remplis de fureur contre ces religieux, exercèrent sur eux leur vengeance au point que l'empereur Anastase fit endurer le martyre à trois cent cinquante des moines de ce monastère de Saint-Maron, et l'Église romaine honore leur mémoire le 31 juillet. L'empereur fit brûler leur monastère, ainsi qu'on le voit dans le mémoire des archimandrites au pape Hormisdas, inséré dans les actes du cinquième concile général; on y lit en effet : « Lorsque nous nous rendions au conseil de Mar *Siméon,* pour les affaires de notre Église, des scélérats nous attaquèrent en chemin, tuèrent trois cent cinquante des nôtres, en blessèrent un plus grand nombre d'autres, massacrèrent aux pieds des autels ceux qui avaient pu s'y réfugier, et brûlèrent nos monastères. »

Justinien le Grand restaura le principal monastère de Saint-Maron, ainsi que l'atteste *Procope* de Césarée dans son ouvrage : *Des édifices bâtis par l'Empereur Justinien* (liv. V, ch. IX). Les moines maronites se multiplièrent, et leur monastère redevint l'un des principaux de la Syrie seconde.]

Lorsque les empereurs de Constantinople persécutèrent les Jacobites pour rétablir l'unité de culte, ils trouvèrent chez les moines de Saint-Maron des auxiliaires d'un zèle parfois cruel, qui semblent avoir été les dignes prédécesseurs de nos inquisiteurs religieux.

Voici tout le passage de Bar Hébreus, historien jacobite, auquel je fais allusion (*Chronique ecclés.*, I, col. 270-274).

« Lorsque *Chosroès,* roi de *Perse,* eut été assassiné par son fils (628), *Héraclius,* empereur de *Constantinople,* reconquit la *Syrie* et vint à *Edesse.* Le peuple, les prêtres et les moines

allèrent au-devant de lui, et quand il vit une si grande multitude de moines, il dit aux fidèles de sa religion : « Il ne faut « pas laisser loin de nous un peuple si nombreux et si vertueux. » Aussi, un jour de fête, il se rendit à l'Église des monophysites et fit de grandes largesses à tout le peuple pour l'amener à adhérer au concile de Chalcédoine. A la fin du divin sacrifice, l'empereur s'avança pour participer aux saints mystères selon l'usage des empereurs chrétiens. Mais *Isaïe*, métropolitain d'*Edesse*, enflammé de zèle, refusa les mystères à l'empereur et lui dit : « Je ne te les donnerai que si tu anathématises par « écrit le concile de Chalcédoine. » Aussi l'empereur irrité chassa l'évêque *Isaïe* de la grande Église et la donna aux partisans du concile.

« Arrivé à *Maboug*, l'empereur reçut la visite du patriarche *Athanase* et de douze évêques, il leur demanda la formule de leur profession de foi (ܡܫܚܠܐ ܕܗܝܡܢܘܬܗ). Quand il l'eut parcourue, il les loua, mais ne cessa de leur demander de recevoir le concile de Chalcédoine. Et comme ils ne le voulurent pas, l'empereur, irrité, écrivit par tout l'empire : « Si quelqu'un n'acquiesce pas, « qu'on lui coupe le nez et les oreilles et qu'on pille sa maison. » Alors beaucoup nous quittèrent. Et *les Moines de Maron*, de Maboug et d'Émèse montrèrent leur cruauté et détruisirent beaucoup d'églises et de monastères, et lorsque les nôtres se plaignirent à Héraclius, il ne leur répondit pas. Aussi le Dieu des vengeances envoya les Arabes pour nous délivrer des Romains. Nos églises ne nous furent pas rendues, car chacun conserva ce qu'il possédait, mais nous fûmes du moins arrachés à la cruauté des Grecs et à leur haine envers nous. »

Tel est le récit de Bar Hébreus. Mais il ne faut pas croire que les querelles entre les Jacobites et les Maronites cessèrent à l'arrivée des Arabes. Car on trouvera dans la chronique traduite ci-dessous que les deux partis eurent une controverse l'an 659 devant Moaviah; le patriarche jacobite Théodore et l'évêque Sévère Sabokt furent battus par ceux de Saint-Maron et condamnés par Moaviah à payer une amende de vingt mille dinars, qu'ils payèrent tous les ans depuis lors pour que le calife les protégeât contre les fils de l'Église.

A cette époque, du reste, les Maronites étaient brouillés avec les empereurs de Constantinople. Car ceux-ci, qui cherchaient

un terrain de conciliation entre monophysites et dyophysites, trouvèrent un moyen terme qui créa une hérésie de plus : celle du monothélisme. On devait admettre deux natures en Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais une seule volonté. Les moines de Saint-Maron et leurs adhérents se séparèrent des nouveaux hérétiques et restèrent fidèles à la vérité catholique.

[Ils résistèrent les armes à la main à l'empereur Justinien Rhinotmète, qui envoya des troupes contre eux en 694. Ses soldats firent l'assaut du monastère qu'ils renversèrent de fond en comble, massacrèrent cinq cents de ses moines, dispersèrent et tuèrent les habitants de Kennesrin et de Haouas, puis se dirigèrent vers Tripoli, dans le but de s'emparer de Jean Maron, premier patriarche des Maronites et des Libanais. Mais ceux-ci les mirent en déroute et tuèrent deux de leurs chefs dans un combat près d'Amioun, ainsi que le relatent le patriarche Étienne Douaïhi d'Ehden, dans son livre sur l'origine des Maronites, le patriarche Joseph d'Akoura, et l'auteur de l'apologie des Maronites. Après cette destruction, le monastère de Saint-Maron ne fut pas rebâti, et aucun auteur n'en fait plus mention (1).]

Mgr Debs identifie aussi les Maronites avec les Mardaïtes (2), dont il est fait mention chez beaucoup d'auteurs et qui furent très puissants en Syrie au VIIe siècle. Puis les Grecs et les Arabes les obligèrent à se réfugier dans le Liban, qui leur offrait comme une citadelle naturelle pour résister à leurs ennemis. Les croisés les y trouvèrent et, à partir de cette époque, les rapports des Maronites avec les Occidentaux et la cour de Rome deviennent assez fréquents et assez connus pour ne pouvoir plus trouver place dans un simple résumé. Je rappelle seulement l'expédition faite au Liban par la France en 1860 pour mettre fin aux massacres des Druses (3). Quand l'ordre fut rétabli, les soldats français se rembarquèrent, donnant ainsi un bel exemple à nos modernes libérateurs de peuples, qui ne vont délivrer des opprimés que pour les soumettre à leur propre joug, prêts du reste à massacrer ceux qu'ils allaient, disaient-ils, délivrer, s'ils

(1) *Perp. orth.*, pp. 70-71. — (2) *Perp. orth.*, pp. 8 et 215-218.

(3) Rappelons la cause des massacres : L'émir maronite Béchir, prince de la montagne, aida les Anglais à chasser de Syrie Méhémet Ali, protégé de la France. En récompense, les Anglais emprisonnèrent l'émir à Malte, refusèrent de lui donner un successeur, et partagèrent la montagne entre les Maronites et les Druses, d'où les conflits.

ne veulent devenir leurs esclaves. — Du moins, les sentiments des Maronites envers la France, dont l'appui fut toujours désintéressé, ne doivent pas ressembler à ceux des habitants de Cuba, de Porto-Rico et des Philippines envers les États-Unis, occupés actuellement à les « délivrer ».

Voici maintenant quelques détails sur chacun des opuscules qui vont être publiés ci-dessous :

I

LES ŒUVRES DE JEAN MARON, PATRIARCHE D'ANTIOCHE, D'APRÈS LE MANUSCRIT DE PARIS (SYRIAQUE 203) ÉCRIT EN 1470.

Les œuvres de Jean Maron, signalées déjà par Assémani (1), ont fait l'objet de plusieurs controverses avant d'être publiées (2). La logique aurait demandé, semble-t-il, de les publier d'abord, d'autant que cette publication, que nous entreprenons aujourd'hui, fera disparaître bien des difficultés (3).

Ces œuvres comprennent : 1° un *exposé de la foi* qu'Assémani appelait *Libellus fidei* ; 2° deux courts traités, l'un contre les Jacobites, et l'autre contre les Nestoriens.

L'exposé de la foi renferme d'abord l'exposé lui-même, œuvre personnelle de Jean Maron, puis de nombreuses citations des Saints Pères, des docteurs et des quatre premiers conciles généraux, pour montrer que la doctrine catholique est bien conforme aux traditions de l'Église.

Le manuscrit de Paris est écrit sur deux colonnes : l'une renferme le syriaque et l'autre une traduction ou quelquefois une paraphrase carchouni (arabe écrit en caractères syriaques) (4). La première page manque et a été remplacée par la traduction carchouni seule dont je donnerai le titre. Ce titre, comme celui de

(1) *Bibliothèque orientale*, I, p. 513... Mgr Debs établit aussi la sainteté de Jean Maron. *Perp. orth.*, pp. 242-249.

(2) Cf. *Perp. orth.*, pp. 249-265.

(3) Nous joindrons au tirage à part des présents articles, tous les textes syriaques lithographiés (chez Leroux, éditeur, rue Bonaparte), afin de permettre de contrôler notre assertion et de montrer, comme le dit Jean Maron de lui-même, que nous n'avons « ni diminué, ni changé, ni augmenté ».

Les chiffres gras compris dans la traduction renvoient aux pages du texte.

(4) Cette paraphrase est due, d'après Assémani, à Thomas, évêque de Kafr-Tab, qui vint au Liban pour attirer les Maronites au monothélisme, et composa ou interpola des ouvrages dans ce but. Cf. *Perp. orth.*, pp. 99 et 260.

trois manuscrits de ce même ouvrage conservés l'un à Rome (1) et les deux autres près de Beyrouth (2), attribue *l'exposé de la foi* à Jean Maron, patriarche d'Antioche. Quelques manuscrits ajoutent que l'ouvrage fut composé au monastère même de Saint-Maron. Nous sommes donc obligé de transcrire tel quel ce titre que nous trouvons partout et de traduire : Œuvres de Jean Maron... et non : Œuvres attribuées à Jean Maron..., comme on l'a fait à tort, sans aucune raison à l'appui, dans le catalogue des manuscrits syriaques de Paris.

En revanche, l'ouvrage ne porte aucune indication formelle sur l'époque à laquelle vivait son auteur, Jean Maron, patriarche d'Antioche. Mgr Debs le fait vivre du VIIe au VIIIe siècle (3) et a sans doute pour cela de bonnes raisons ; mais si l'on n'avait que les œuvres de Jean Maron pour fixer son époque, on la placerait certainement au VIe ou au commencement du VIIe siècle. Car le dernier concile cité est celui de Chalcédoine tenu en 451, et le dernier témoignage cité est celui de Sévère, patriarche d'Antioche, mort en 543. De plus, tout l'ouvrage est dirigé contre les Jacobites et suppose donc les moines de Saint-Maron en controverse avec eux, et il n'y est pas question, même incidemment, du monothélisme qui fut promulgué en 633 par Cyrus, patriarche d'Alexandrie.

Toutefois ces raisons, qui sont purement négatives, ne peuvent prévaloir contre une seule raison positive trouvée par ailleurs. Jean Maron, à quelque époque qu'il ait vécu, pouvait se borner à combattre les Jacobites et s'arrêter au concile de Chalcédoine qui les mit hors l'Église. Nous supposerons cependant,

(1) Écrit en 1392 à Eckel, près de Byblos. Cf. B. O., I, p. 513, ou *Perp. orth.*, pp. 255-256.

(2) Cf. *Perp. orth.*, pp. 256-257. Mgr Debs cite le titre de ces deux ouvrages pour montrer qu'Assémani a bien traduit le titre prétendu ambigu du manuscrit de Rome. Mais ce titre est expliqué plus loin sur le manuscrit de Rome lui-même; on lit en effet : « Alors ce Jean, surnommé Maron, commença... »

(3) *Perpét. orth.*, pp. 53, 70, 228-242. Citons une parole de Benoît XIV : « Eruditioni pariter vestræ notum esse censemus, quod sæculi septimi propè finem, cum hæresis monothelitarum in patriarchatum Antiochenum grassaretur, Maronitæ quo se ab eâ contagione integros servarent, statuerunt sibi patriarcham eligere, qui a Romano Pontifice confirmaretur, ab eoque pallii dignitatem acciperet. » Allocution du 13 juillet 1744. *Perp. orth.*, p. 206. Si les Maronites ne se choisirent un patriarche qu'à la fin du VIIe siècle, leur patriarche Jean Maron ne peut avoir vécu plus tôt.

en attendant mieux, qu'il naquit dans les premières années du VIIe siècle et qu'il écrivit sa profession de foi, étant simple moine, vers 630, au moment où Héraclius demandait un écrit analogue aux Jacobites et où la lutte était si acharnée entre ceux-ci et les Maronites (voir le texte de Bar Hébreus ci-dessus).

J'ai dit que le texte syriaque de la première page manque dans le manuscrit de Paris; Mgr Basbous, représentant de la nation Maronite à Paris, m'a procuré une copie des premières pages du manuscrit de Rome (1). Je laisse de côté le titre et deux phrases préliminaires dues au scribe et donne les quelques lignes qui commencent *l'exposé de la foi :*

ܕܝܢܢܐ ܕܢܗܝܡܢܝܢ ܕܐܢܘܢ ܒܪܝܬܐ ܕܩܕܝܫܬܐ ܕܥܠ ܬܠܬ ܕܪܓܐ ܕܢܒܝܐ ܘܫܠܝܚܐ ܘܕܬܠܝܬܝܐ ܕܗܢܘܢ ܕܒܟܠܗ ܐܪܬܘܕܟܣܝܐ ܗܘܘ ܡܫܬܠܡܝܢ ܒܐܪܒܥ ܣܘܢܗܕܘܬܐ ܩܕܝܫܬܐ ܕܐܝܟ ܕܩܪܒܘ ܠܩܪܒܐ ܕܛܒܐ ܕܩܪܒܐ ...

« Nous, fils de la sainte Église catholique, nous croyons et nous confessons les enseignements des prophètes, des apôtres et du troisième ordre : celui des saints docteurs qui ont toujours brillé dans la vraie foi de l'orthodoxie et qui, dans les quatre saints conciles, ont combattu le bon combat... (2). »

Il y a identité entre le manuscrit de Paris et celui de Rome, hors quelques particularités orthographiques et une interpolation, ou omission, de trois mots (3). Voici maintenant quelques remarques sur le contenu :

Les citations des Pères grecs, dont j'ai pu contrôler une partie, sont exactes et confirment la tradition d'après laquelle Jean Maron aurait fait ses études à Constantinople et aurait, par suite, bien possédé le grec. Par contre, il existe des différences notables entre une citation de S. Ephrem et le même texte édité par Mgr Lamy. Enfin les citations de l'Écriture ne sont pas faites d'après la Peschito.

(1) Jusqu'aux témoignages des Saints Pères.

(2) Cfr. B. O., I., p. 514. La suite est dans le ms. de Paris.

(3) Le catalogue des manuscrits syriaques de Paris avance donc à tort que le manuscrit de Paris diffère de celui de Rome. Je n'ai pu collationner que jusqu'aux témoignages des Saints Pères, mais il n'y a pas de motifs pour que ces témoignages, qui sont de pures citations, soient altérés. — Les trois mots qui manquent dans le manuscrit de Paris ont cependant une réelle importance. On les trouvera en note à leur place. Il suffira de comparer notre publication à l'analyse que donne Assémani du manuscrit de Rome, pour voir que toutes les citations sont communes aux deux manuscrits, hors peut-être deux textes de Sévère d'Antioche. Cf. B. O., t. I, p. 516.

On remarquera que Sévère, patriarche jacobite d'Antioche, est cité; mais il n'est pas nécessaire de supposer, comme le faisait Assémani, qu'il y a là une interpolation, car les textes cités sont nettement dyophysites. Nous en dirons autant pour Jacques de Saroug. Quant au titre de Saint donné à ces deux Jacobites (1), il ne tire pas à conséquence, comme le voudraient ceux qui oublient les usages orientaux. Dans ces heureux pays, en effet, on accable les gens de titres auxquels ils n'ont que des droits très contestables, et un saint là-bas n'est pas toujours un saint chez nous. Du reste, Jean Maron lui-même nous montre plus loin le peu d'importance qu'il attache à ce titre, puisque dans sa discussion avec un Nestorien et un Jacobite, il appelle toujours ses adversaires : « frères saints ».

Enfin tout *l'exposé de la foi* est dirigé contre les monophysites. Il n'y est jamais question d'une ou de deux volontés, encore moins de controverses avec les monothélites; le mot lui-même de volonté n'entre qu'une fois dans tout l'ouvrage et ce n'est pas dans un texte de Jean Maron; c'est dans une citation de Severianus, évêque de Gabala : « ... un fils, une volonté, un pouvoir, un gouvernement, une adoration... » Dans la phrase précédente il est question du Fils, et dans la phrase suivante il est question de la Trinité; suivant donc que l'on rapproche cette phrase de la précédente ou de la suivante, il s'ensuit que Severianus est monothélite ou orthodoxe. Or cet évêque était le contemporain et l'ami de saint Jean Chrysostome (en attendant qu'il en devînt le rival), il vivait donc avant que la question monothélite se posât, et il ne passa jamais pour hétérodoxe, puisque plusieurs de ses discours ont été et sont encore imprimés sous le nom de Jean Chrysostome. Il faut donc rapprocher cette phrase douteuse de la suivante et entendre qu'*en la Trinité* il n'y a qu'un Fils, une volonté, un pouvoir, etc. (2). Si j'ai développé ce point qui importe assez peu à Jean Maron, puisqu'il cite Severianus contre les monophysites et lui laisse, bien entendu,

(1) Assémani (B. O., t. I) croyait Jacques de Saroug orthodoxe, mais il reconnut plus tard (B. O., t. II) qu'il ne l'était pas.

(2) Ajoutons que parmi les quinze discours de Severianus traduits de l'arménien par Aucher (Venise, 1827), les deux premiers ont pour titre : *De fide deque generatione Filii a Patre* et *De Incarnatione*, mais on n'y trouve pas le passage cité par Jean Maron. Ce passage est-il dans un discours perdu ou a-t-il été interpolé? Il ne se trouve pas non plus chez Léonce de Jérusalem.

la responsabilité de ses autres opinions, c'est que je voudrais trouver là, au moins dans quelques cas particuliers, l'origine de l'imputation de monothélisme qui fut dirigée contre les Maronites, sans aucune preuve positive à l'appui.

Voici, en effet, ce qu'écrivait Eutychès, patriarche melkite d'Alexandrie (xe siècle), qui fut cité depuis par Guillaume de Tyr (1), Masoudi etc. (2) : « Il y eut, du temps de l'empereur romain Maurice, un moine nommé Maron, qui affirma en Notre-Seigneur Jésus-Christ deux natures et une seule volonté, une seule opération... Après sa mort, on édifia un monastère qu'on appela le monastère de Maron (3). »

Nous avons déjà dit que le monastère de Maron fut fondé au IVe siècle; de plus, on se demandera pourquoi Eutychès fait vivre Maron sous Maurice (582-602) et pourquoi il affirme que ce Maron reconnaissait une seule volonté et une seule opération. Or, supposons qu'Eutychès, qui semble avoir été un homme érudit, ait eu entre les mains *l'exposé de la foi*. Il aura pu facilement ne pas reconnaître le célèbre Severianus dans le syriaque ܣܘܝܪܝܢܘܣ, mal interpréter son texte et l'attribuer à Jean Maron lui-même, puis placer Jean Maron à la fin du VIe siècle d'après le contenu de son livre, comme j'ai dit moi-même plus haut qu'on pouvait le faire. Il ne le nomma pas patriarche d'Antioche parce que les melkites affirment « avoir conservé l'antique et légitime patriarcat d'Antioche (4) » et que ce Jean Maron dut lui sembler un usurpateur. Enfin il lui rattacha arbitrairement, à cause de la similitude des noms, la fondation d'un monastère dont il avait entendu

(1) Cf. *Perp. orth.*, p. 113.

(2) Cf. *Le livre de l'avertissement et de la révision*, traduction de M. le baron Carra de Vaux, Paris, 1897, pp. 211-212, 218.

(3) *Perp. orth.*, p. 91.

(4) *Perp. orth.*, p. 228.

Il y a de grandes analogies entre les œuvres de Jean Maron et un traité très développé publié par Maï : *Scriptorum veterum nova collectio*, t. VII, pp. 110-156. Ce traité a pour titre : *Questions du très savant moine Léonce de Jérusalem contre ceux qui attribuent à N.-S. Jésus-Christ une nature composée, avec les témoignages des Saints et l'explication de leurs paroles*. Nous y renverrons souvent. On ne peut dire toutefois que Jean Maron le résume, car il donne des citations qui ne sont pas chez Léonce. Celui-ci cite les mêmes auteurs que Jean Maron, hors Jacques de Saroug, Denys l'Aréopagite, S. Ephrem et Isaac le Syrien ; il cite en plus Timothée Œlure et ne parle pas des conciles.

parler par ailleurs. — Cette explication, ne serait-elle qu'ingénieuse, aurait l'avantage de trouver une petite cause à la grave imputation de monothélisme portée sans preuve, de divers côtés, contre les Maronites.

II

FRAGMENTS D'UNE CHRONIQUE SYRIAQUE MARONITE, D'APRÈS LE MANUSCRIT DE LONDRES : ADD. MS. 17.216 (FOL. 1-15).

Nous avions transcrit à Londres toutes les parties lisibles de cette chronique quand nous avons appris, en la traduisant (1), que M. Nœldeke en avait publié la fin. Il l'attribue lui-même à un Maronite (2). Elle a donc sa place toute marquée parmi ces opuscules. Son importance a très bien été mise en relief par M. Nœldeke, auquel nous emprunterons quelques notes.

III

ÉCRITS DE CONTROVERSE.

On trouvera sous ce titre deux courts opuscules intitulés : Controverse entre un Syrien et un Grec, et : Paroles de Jean le stylite du monastère de Saint-Mar Zeouro de Saroug. Ces deux opuscules inédits sont tirés du manuscrit de Paris, *syriaque* 203, qui, en dehors d'eux et des œuvres de Jean Maron, ne renferme aucun autre écrit syriaque. Nous l'aurons donc publié ici tout entier.

La controverse entre un Syrien et un Grec roule sur l'addi-

(1) En cherchant le mot ܡܪܘܢܝܐ. Le Dictionnaire de M. Payne Smith me renvoya au travail de M. Nœldeke. — J'ai constaté aussi que la chronique syriaque du ms. oriental 1017, qui commence au fol. 170, après la chronique d'Aphraate, n'est qu'une transcription de la chronique syriaque de Bar Hébreus. J'en avais aussi relevé inutilement les premières pages.

(2) Z.D.D.M.G., 1875. T. XXIX, pp. 82-90.

Der Verfasser lebte wahrscheinlich in Palästina, das er vorzugsweise im Auge hat. Dazu stimmt, dass er ein *Maronit* war.....

tion au Trisagion du : *Crucifixus est pro nobis*. Les Syriens usèrent, en effet, de cette formule longtemps avant les Grecs, et son introduction à Constantinople sous Anastase n'y provoqua rien moins qu'une sanglante émeute (1). L'auteur de cet écrit est peut-être un écrivain jacobite David fils de Paul (2). Mais les idées qu'il renferme étaient communes à tous les Syriens et même aux Maronites, par opposition aux Grecs de Constantinople. La formule *qui crucifixus est pro nobis* n'a du reste en elle-même rien d'hérétique.

IV

HISTOIRE DE DANIEL DE MARDIN.

Ce court récit des tourments qui furent infligés à un moine est intéressant, parce qu'il nous donne un exemple du danger des controverses dans l'empire ottoman au XIVe siècle. Daniel avait écrit en arabe un livre sur les fondements de l'Église, ce qui lui était permis, mais il voulut établir une comparaison avec les fondements des autres religions et cette prétention l'amena devant le juge, comme on le verra.

Cette histoire inédite est tirée du manuscrit syriaque n° 244. Elle en occupe la dernière page.

V

DÉTAILS SUR BEYROUTH AU Ve SIÈCLE.

On a publié en Allemagne, en 1893, le texte syriaque (3) d'une vie de Sévère, patriarche d'Antioche, par Zacharie le Scolastique (4), auteur d'une Histoire. Je ne connais encore aucune traduction de cette biographie.

(1) Cf. Land, *Anecdota syriaca*, t. III, p. 221, et l'histoire ecclésiastique de Jean d'Asie, *Revue de l'Orient Chrétien*, supplément trimestriel 1897, p. 465.

(2) Cf. Assémani, B. O., t. I, p. 515.

(3) Qui est lui-même une traduction du grec.

(4) *Das Leben des Severus von Antiochien*, herausgegeben von. J. Spanuth. Gœttingue, 1893, in-1° de 32 pages.

On en trouvera ici une traduction française, car la plus grande partie a trait à Beyrouth où Sévère et Zacharie font leurs études de droit. On aura ainsi des détails minutieux sur la vie des étudiants, chrétiens ou non, dans cette ville, et sur les livres de magie qui y étaient, paraît-il, très nombreux. Incidemment on trouvera le nom des Églises qui existaient alors à Beyrouth, on apprendra qu'il y avait dans cette ville un théâtre et un amphithéâtre avec des combats de gladiateurs et de bêtes, etc., etc.

I

LES ŒUVRES INÉDITES DE JEAN MARON, PATRIARCHE D'ANTIOCHE. (VIIe SIÈCLE.)

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit qui ne sont qu'un seul Dieu. Ainsi soit-il. Nous écrivons le livre de l'exposition de la sainte foi dû au célèbre parmi les saints, à Mar Jean Maron, patriarche d'Antioche.

. . . . . .

Ils combattirent le bon combat dans les saints Conciles, contre ceux dont nous venons de parler (1). Ces conciles sont : le concile de Nicée et ses trois cent dix-huit (Pères) contre l'impie Arius; et celui de Constantinople avec ses cent cinquante (Pères) contre l'impie Macédonius qui blasphéma contre le Saint-Esprit et dit qu'il était une créature; et celui d'Éphèse avec les deux cents (Pères) qui se rassemblèrent dans sa première session contre le rebelle Nestorius, et le (Concile) célèbre des six cent trente-six (Pères) qui fut réuni à Chalcédoine au sujet d'Eutychès.

Pour nous, nous confessons la vraie foi qui fut confirmée par les Saints Pères dans les conciles que nous venons de rappeler, et d'après leur enseignement nous disons : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Trinité sublime d'égale essence, une Divinité, une nature, mais trois personnes réunies qui ne sont ni séparées ni divisées de l'essence unique. Nous confessons encore que l'un de cette sublime Trinité d'égale essence, et adorable en tout, qui est Dieu le Verbe, par la volonté du Père, du Fils et du Saint-Esprit, dans les derniers temps, pour le salut du genre humain, sans changement et sans modification, s'incarna du Saint (Esprit) et de la Sainte, adorable et pure mère de Dieu Marie toujours vierge. Il prit une chair

(1) Il est question, plus haut, de Nestorius et d'Eutychès.

de même essence et de même nature que la nôtre, à l'exception du péché, passible comme la nôtre, animée par une âme douée d'intelligence et de connaissance et formée de deux natures : la divinité et l'humanité, chacune d'elles ayant toutes les propriétés (1) qu'emporte son nom. **(2)** D'où l'on reconnaît en vérité un fils, un seigneur, un messie, une substance et nous ne refusons pas de dire une nature du Verbe incarné, comme l'ont dit les Saints Pères (2), de même essence que le Père pour la divinité, et de même essence que nous pour l'humanité, passible dans la chair et non dans la Divinité, limité par le corps et illimité par l'esprit, le même étant à la fois terrestre et céleste, visible et connaissable.

Attachés à ces enseignements que nous professons, nous ne disons pas qu'il y a deux fils, ou deux Messies, ou deux substances, ou deux personnes, mais nous disons qu'il y a un seul seigneur Notre-Seigneur Jésus-Christ fils de Dieu, Dieu le Verbe qui s'incarna; nous confessons que le Dieu éternel s'incarna lui-même dans le temps pour sauver le genre humain. Il s'incarna, non par un changement de la divinité, mais par son union avec l'humanité, car le Verbe possède cette nature (divine) sans changement ni modification, aussi bien que le Père qui l'engendra avant les siècles, et tout ce que l'on imagine de la divinité du Père, on peut aussi l'attribuer à son fils unique, car il

(1) La copie du ms. de Rome qui me fut envoyée, au lieu de ܕܝܢ ܒܬܝܗܘܢ, porte ܕܝܢ ܕܒܬܝܗܘܢ ܡܫܬܡܥܝܢ. « Et elles ont les volontés et opérations qu'emportent leurs noms (ܫܡܗ ܡܢ) ». Cette phrase est dirigée explicitement contre les monothélites. Du reste, la leçon du manuscrit de Paris offre, au fond, le même sens.

(2) J. M. vient de dire que N.-S. a deux natures : la divinité et l'humanité. Ici il emploie la locution « une nature » parce que des Saints Pères l'ont employée au sens large *pour montrer l'unité* de Notre-Seigneur. La phrase suivante de Jean Maron montre bien qu'il se borne à citer une locution des Saints Pères, sans la prendre au sens propre. Il expliquera du reste cette locution plus loin, page **10**, etc. (les renvois ont trait aux chiffres gras). — Il ne faut pas oublier que la philosophie scolastique n'existait pas et que les mots *personne* et *nature* étaient mal définis, peut-être même n'étaient-ils pas définis. Car dans cet ouvrage polémique, comme dans plusieurs autres de cette époque, catholiques ou jacobites, que j'ai pu lire, *on ne trouve pas une seule définition*. — On ne s'étonnera plus après cela qu'il y ait quelquefois un peu de vague dans les argumentations, surtout si l'on songe que les catholiques, qui anathématisent les Nestoriens, furent toujours appelés Nestoriens par les monophysites, et que les monophysites, qui anathématisent les Eutychiens, furent toujours appelés Eutychiens par les catholiques.

fut engendré de la même essence, et Notre-Seigneur l'enseignait à Philippe quand il disait : « Celui qui me voit, voit mon père (1), » et dans un autre endroit : « Tout ce qui appartient à mon père m'appartient (2), mon père et moi ne faisons qu'un (3). » Chacun pourra trouver d'autres passages qui démontrent l'identité d'essence. La divinité ne commença pas, mais elle existait, car *au commencement était le Verbe;* l'humanité n'existait pas, mais commença, car il nous la prit. C'est l'enseignement du bienheureux Paul : « Comme il était semblable à Dieu, il avait le droit de s'estimer l'égal de Dieu, mais il s'amoindrit et prit l'apparence d'un serviteur de la race d'Abraham (4). » Il ajoute aussitôt au sujet des enfants qui participent à la même chair et au même sang, que (le Verbe) y participa de même. Ainsi il y a un fils, à la fois passible et au-dessus de la souffrance, mortel et au-dessus de la mort, il est passible et mortel en tant qu'homme, mais ne peut souffrir ni mourir en tant que Dieu; il ressuscita sa chair qui était morte, car il avait dit : « Détruisez ce temple et en trois jours je le rebâtirai (5). » En tant qu'homme, jusqu'à la résurrection, il était passible et mortel; (3) mais après la résurrection il ne pouvait plus souffrir ni mourir, il était incorruptible et conservé par les rayons propres à la divinité. La chair ne se changea pas en la nature divine, mais il conserva les propriétés de l'humanité, car il ne possédait pas un corps sans limites, cette unité ne convient qu'à la nature divine, quand il demeurait dans son premier état; il disait à ses disciples : « Voyez mes mains et mes pieds, c'est bien moi, touchez-moi, voyez et reconnaissez qu'un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai (6). » Il ne dit pas : *comme vous voyez que je suis,* mais *comme vous voyez que j'en ai,* afin de nous faire connaître ce qui avait été et ce qui était, et de même il promit de revenir tel qu'on le vit monter au ciel; c'est ainsi que le verront ceux qui croient en lui et ceux qui le crucifièrent « regarderont aussi celui qu'ils transpercèrent (7) ». Nous adorons

(1) Jean, XIV, 9. Cf. XII, 45.
(2) Jean, XVI, 15. Cf. XVII, 10.
(3) Jean, X, 30.
(4) Phil., II, 6, 7.
(5) Jean, II, 19.
(6) Luc, XXIV, 39.
(7) Jean, XIX, 37.

donc un seul fils *chez lequel nous voyons deux natures complètes;* aussi le même est appelé fils de Dieu vivant, et fils de David, les divines Écritures l'appellent Dieu, et le bienheureux apôtre Paul proclame qu'il y a un Dieu et un médiateur entre Dieu et les hommes qui est Jésus, le Messie incarné, qui se donna lui-même pour la rédemption de tous (1). Mais celui qu'il dit être incarné, en un autre endroit il l'appelle Dieu : « Nous attendons l'espérance des biens et la révélation de la gloire de Dieu grand et du Sauveur Jésus-Christ (2). » Dans un autre endroit, il dit que Dieu a subi la mort à cause de son amour pour les hommes. Et ailleurs : « Pour gouverner l'Église que Dieu a cimentée de son sang (3). » Ailleurs il énonce les deux (natures), « le Messie, qui est le Dieu de l'univers, leur est apparu dans la chair, à lui gloire et bénédiction dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il ». Il appelle le même « un juif qui apparut dans la chair (4) et qui est le Dieu de l'univers ». Le prophète Isaïe dit aussi : « C'est un homme de douleur qui connaît la souffrance, il souffrit ainsi à cause de nos péchés et s'humilia à cause de nos iniquités (5). » Et un peu plus loin il ajoute : « Qui fera connaître sa génération (6)? » Celle-ci n'est pas humaine. Dieu dit aussi par le prophète Michée : (4) « Et toi, Bethléem de Juda, tu n'es pas la moindre du royaume de Juda, car de toi sortira le chef, et sa sortie eut lieu dès le commencement des jours du monde (7). » Quand il dit : *De toi sortira un chef,* il parle du gouvernement temporel, et quand il ajoute : *sa sortie eut lieu dès le commencement des jours du monde,* il montre la divinité qui fut engendrée du Père avant la création du monde, le Verbe de Dieu qui s'incarna.

Et au sujet de la Sainte Vierge nous confessons qu'elle est la mère de Dieu, car elle engendra Emmanuel, c'est-à-dire Dieu avec nous, et le prophète qui le nomma par avance Emmanuel ajoute un peu plus loin : « Un enfant nous est né et un fils nous a été donné, le pouvoir est sur son épaule, on l'appela Admi-

(1) I Tim., II, 5-6.
(2) Tite, II, 13.
(3) Actes, XX, 28.
(4) Le ms. de Rome porte : ܡܫܝܚܐ ܕܐܠܗܐ ܕܟܠܗ ܥܠܡܐ.
(5) Isaïe, LIII, 3 et 5.
(6) *Ibid.*, ℣ 8.
(7) Michée, V, 2; Matth., II, 6.

rable, Royal, l'Ange du grand conseil, Dieu maître des siè
Prince de paix et le Père du monde à venir (1). » Si donc l'
né de la Vierge a été appelé Dieu maître (des siècles), celle
engendré peut avec justice être appelée mère de Dieu, car e
honorée d'avoir engendré un tel fils et elle est à la fois v
mère et servante : elle est mère parce qu'elle engendra l'ho
le Messie Notre-Seigneur; elle est servante parce qu'elle e
dra son maître et son créateur. On rend ainsi compte de
roles : *sans père*, car il fut ainsi appelé par le divin apôtre
sans mère, sans famille, ses jours n'ont pas de comm
ment et sa vie n'a pas de fin. Il est sans père comme ho
car il ne fut engendré en tant qu'homme que par sa mè
est sans mère comme Dieu, car il fut engendré de toute
nité par un père éternel avant le monde, sans commenc
et sans fin; il est sans famille comme Dieu, mais en eut dè
devint homme, bien que sans changement. Matthieu e
la généalogie de Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abra
l'évangéliste Luc écrivit aussi sa famille. Comme Dieu, il n'e
de commencement, car il naquit avant le monde, et il n'y au
de fin pour sa vie, et le même est au-dessus de la mort et
souffrance par sa nature divine; mais en tant qu'homm
jours eurent un commencement, (5) car il naquit au tem
César Auguste, et sa vie corporelle eut une fin, car il fut cr
sous Tibère, il mourut, fut enseveli et ressuscita le troi
jour. Après la résurrection, il possède la nature humain
mortelle et il viendra tel qu'il est monté, selon la parol
anges : « Ce Jésus qui vient de vous quitter pour mont
ciel reviendra tel que vous venez de le voir monter au ci

Cet enseignement nous fut présenté par les divins prop
nous fut prêché par la cohorte des saints apôtres, nous fut
mis par les saints orthodoxes qui apparurent aux diverse
ques et éclairèrent la sainte Église catholique et apostoliq
pour montrer à chacun que nous ne parlons pas d'après
même, voici des témoignages tirés des écrits et des lettr
Saints Pères; personne n'aura de doute à leur sujet, car
qui voit tout sait que nous ne diminuons, ne changec

(1) Isaïe, IX, 5.
(2) Actes, I, 11.

augmentons; voici leurs noms avec leurs écrits et leurs lettres.

Voici d'abord saint Sylvestre, évêque de Rome (1), *qui présida le concile de Nicée. Il dit dans sa lettre contre les Juifs :* Aussi je suis incapable de connaître et d'enseigner comment des deux natures unies ensemble l'une tombe sous le mépris, l'autre y échappe.

Saint Athanase, évêque d'Alexandrie (2), *écrit dans son hymne sur l'âme* : Le verbe de Dieu a complètement revêtu l'homme et l'a fait participer en tout à l'honneur de sa nature, et des deux natures il forma une moyenne.

De même, de son discours contre *Apollinaire :* Le mot Messie ne désigne pas une manière unique, mais dans ce nom, qui est un, l'événement montre un témoignage de deux natures, de la divinité et de l'humanité (3).

De saint Flavien l'ancien, évêque d'Antioche (4), *dans le commentaire sur Jean l'Évangéliste :* Il se montra avec un nuage corporel, lui qui prit notre nature pour nous instruire de ses deux natures, de l'humanité visible (6) et de la divinité réalisée par un corps.

De saint Basile, évêque de Césarée en Cappadoce (5), *dans le chapitre quatre-vingt de son ouvrage de réfutation contre Amomius* (6) : Si tu penses que c'est l'homme qui fut vaincu par la puissance de la mort, remarque encore que le même revint de la mort avec du butin. Il faut donc considérer avec grande réserve comment dans un seul apparaît la vérité de deux natures.

De saint Grégoire, évêque de Nysse (7), *dans sa lettre au*

(1) Pape de 314 à 335. Δύο κατὰ ταυτὸν ἡνωμένων φύσεων, ἡ μὲν μία περιπίπτει τῇ ὄψει, ἡ δὲ ἑτέρα κρείττων πάθους παντὸς ἀπεδείχθη. Léonce de Jérusalem, chez Maï, t. VII, p. 134. — Maï ajoute que cette lettre de saint Sylvestre est perdue.

(2) Mort en 373.

(3) Livre I, 13; Migne, *Patrol. grecque*, t. XXVI, col. 1116. Χριστὸς μονοτρόπως οὐ λέγεται ἀλλ' ἐν αὐτῷ τῷ ὀνόματι ἑνὶ ὄντι ἑκατέρων τῶν πραγμάτων δείκνυται σημασία, θεότητός τε καὶ ἀνθρωπότητος.

(4) Mort en 404. Ἵνα ἀμφοτέρας αὐτοῦ διδαχῶμεν τὰς φύσεις, καὶ τὸν ὁρώμενον ἄνθρωπον, καὶ τὴν διὰ τοῦ σώματος ἐνεργοῦσαν θεότητα, Maï, VII, p. 135.

(5) Mort en 379.

(6) Assémani (B. O., I, p. 516) a lu Eunomius sur le ms. du Vatican. Voir ci-dessous p. 18 du texte syriaque où l'on trouve « Eunomius » à propos de la citation actuelle qui est répétée.

(7) Mort de 396 à 400.

moine Philippe (1) : Le Messie a deux natures et nous montre ainsi très clairement qu'il a la substance unique d'une créature, mais que la différence du Verbe et de la chair animée est conservée, sans confusion ni hésitation, et que les propriétés du Verbe ne souffrent aucune atteinte.

De saint Grégoire le Théologien (2), *dans sa seconde lettre à Cledonius :* Celui qui introduit deux fils, l'un de Dieu le Père et l'autre de la mère, et qui les distingue l'un de l'autre, va contre l'enseignement orthodoxe selon lequel il y a deux natures : Dieu et l'homme, comme il y a aussi l'âme et le corps, mais il n'y a ni deux fils, ni deux Dieux (3).

Du même, dans son discours sur le fils contre les Ariens : Dieu est appelé père, non du Verbe (seul), mais aussi de la créature; il est donc certain que Dieu est le Père non seulement de la créature, mais aussi du Verbe, car (le Messie) est double, et les deux choses sont vraies.

De saint Ambroise, évêque de Milan (4), *dans son discours contre les Apollinaristes :* Et quand nous blâmons ceux qui apparurent en dernier lieu et dirent que la chair et la divinité de Notre-Seigneur ne forment qu'une nature, quel enfer a pu vomir un tel blasphème (5) ! Que ne dirons-nous pas des Ariens qui augmentèrent la mesure de leur impiété pour commettre d'une autre manière cette plus grande erreur que le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'ont pas une même essence? Les autres s'efforcent de dire que la chair et la divinité de Notre-Seigneur ne forment qu'une essence.

Du même, dans son discours contre l'empereur Gratien, que saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, cita au premier concile d'Éphèse contre l'impie Nestorius : (7) Cessons toute vaine dispute de mots, car il est écrit que le royaume du ciel n'est pas dans la persuasion des paroles. Le changement du corps et

(1) Assémani (B. O., I, p. 516) indique Olympius comme le destinataire de cette lettre. Cf. infra p. **14**.

(2) Mort vers 389.

(3) Le sens de ce passage se trouve dans la seconde lettre à Cledonius. Migne, *Patrol. grecque*, t. XXXVII, p. 195.

(4) Mort en 397.

(5) Cette phrase existe chez Léonce de Jérusalem : Ἀνεφύησάν τινες τὴν σάρκα τοῦ κυρίου καὶ τὴν θεότητα μιᾶς εἶναι φύσεως λέγοντες· ποῖον ᾄδης τὴν τοιαύτην βλασφημίαν ἐξήμεσεν. Maï, VII, p. 131.

celui de la divinité est destiné à montrer la puissance de Dieu; c'est un seul fils de Dieu qui parla dans les deux états, car il a deux natures; mais bien que ce soit toujours le même qui parle, on voit en lui tantôt la gloire de Dieu et tantôt les souffrances de l'homme; en tant que Dieu, il parlait des choses divines, car il était le Verbe, et en tant qu'homme, il parlait des choses humaines, car il parlait dans cette nature.

De saint Amphiloque, évêque d'Iconium (1), *dans son exposition de la foi pour Séleucus* (Cf. p. **14**), *fils de Trajan :* Je crois au Messie, fils de Dieu, fils unique en deux natures, passible et impassible, mortel et immortel, visible et invisible, palpable et impalpable, sans commencement et ayant un commencement, sans limites et limité. Il fut engendré sans commencement et de toute éternité par Dieu le Père dans la divinité, et le même fut engendré à la fin des temps dans la chair par la Vierge Marie et le Saint-Esprit.

De saint Jean Bouche d'or, qui en grec est appelé Chrysostome (2), *dans la lettre qu'il envoya au moine Césaire* (3): Quel enfer a fait dire que le Messie n'a qu'une nature? si l'on n'admet que la nature divine, ne répudie-t-on pas nécessairement tout ce qui est humain, c'est-à-dire notre rédemption? Si l'on n'admet que la nature humaine, ne répudie-t-on pas la nature divine? Qu'ils nous disent donc laquelle des deux natures a perdu ses propriétés. Car si l'on proclame l'unité, il faut nécessairement que le caractère de l'unité soit conservé, sinon on n'aurait plus l'unité mais la confusion et la destruction.

Et un peu plus loin (4) : Fuyons ceux qui divisent, quand bien même ils reconnaîtraient deux natures, car elles existent

(1) Au IVe siècle. — Quelques mots de ce passage sont conservés chez Léonce de Jérusalem : Ἕνα υἱὸν, δύο φύσεων παθητῆς τε καὶ ἀπαθοῦς. Maï, t. VII, p. 135.

(2) Mort en 407.

(3) Chez Migne, *Patrol. grecque*, t. LII, col. 759.

Ποῖος οὖν ᾅδης ἐξηρεύξατο μίαν ἐπὶ χριστῷ λέγειν φύσιν; ἢ γὰρ τὴν θείαν φύσιν κρατοῦντες τὴν ἀνθρωπίνην ἀρνοῦνται, φημὶ τὴν ἡμετέραν σωτηρίαν. ἢ τὴν ἀνθρωπίνην κατέχοντες τῆς θείας φύσεως τὴν ἄρνησιν ποιοῦνται· ἐπεὶ λεγέτωσαν, ποίᾳ ἀπολώλεκε τὸ ἴδιον; Εἰ γὰρ ἔτι ἔῤῥωται ἡ ἕνωσις, πάντως καὶ μετὰ τῆς ἑνώσεως ἰδιώματα ἀποσώζεσθαι ἀνάγκη, ἐπεὶ οὐχ ἕνωσις τοῦτο, ἀλλὰ σύγχυσις καὶ ἀφανισμὸς τῶν φύσεων.

Une partie de ce texte est chez Léonce de Jérusalem. Maï, t. VII, p. 130.

(4) *Ibid.*, col. 760. Φύγωμεν τοὺς διαιροῦντας. Εἰ γὰρ καὶ διττὴ ἡ φύσις, ἀλλ' οὖν ἀδιαίρετος καὶ ἀδιάσπαστος ἡ ἕνωσις, ἣν ἐν ἑνὶ τῷ τῆς υἱότητος ὁμολογοῦμεν προσώπῳ καὶ μιᾷ ὑποστάσει. Ce texte est aussi chez Léonce de Jérusalem. Maï, t. VII, p. 129.

sans division ni scission, et nous proclamons l'unité dans une personne créatrice et dans une substance.

Du même, un peu plus loin (1) : Fuyons ceux qui ont la folie de proclamer une nature après l'unité, car par la pensée de l'unité ils sont portés à imposer des souffrances à Dieu qui ne souffre pas.

Du même, dans son discours sur le baptême de Notre-Seigneur et sa tentation par Satan : Aussi les anges quittent le ciel et lui apportent des louanges, la terre l'exalte (8) et le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe plane au-dessus de la tête du Fils et sanctifie la nature humaine qui est mise dans la personne du Fils; et la voix du Père se fait entendre et dit : « Voici mon Fils chéri dans lequel je me suis complu. » Dieu le Père s'est complu en vérité dans la nature humaine qui est mise dans la personne du Verbe, et j'ai compris ici exactement le mystère, car ici la Sainte Trinité est en évidence : le Fils qui est baptisé, le Saint-Esprit qui plane, et la voix du Père qui insiste et dit : « Celui-ci est mon Fils chéri dans lequel je me suis complu. » On remarquera que la parole du Père a deux parties, car le Fils ayant deux natures, l'une divine et l'autre humaine, la phrase qui le concerne a aussi deux parties; les mots : *Voici mon Fils chéri* indiquent son éternité, et *dans lequel je me suis complu* ont trait à la nature humaine qui est unie dans la personne. Et que les adversaires de Dieu ne grincent pas ici des dents, car nous ne reconnaissons pas deux Fils, ou deux Messies, ou deux Dieux, mais un seul Seigneur Jésus-Christ.

Du même, dans son discours sur l'Ascension de Notre-Seigneur (2) : De quelles paroles me servirai-je et quels mots proférerai-je, je n'en sais rien? Cette nature très vile, cette nature méprisable qui était en dessous de tout, a tout vaincu et est montée au-dessus de tout; aujourd'hui elle a été placée au-dessus de tout, aujourd'hui les anges ont reçu ce que depuis longtemps

(1) *Ibid.* Φύγωμεν τοὺς μίαν φύσιν μετὰ τὴν ἕνωσιν τερατευομένους. τῇ γὰρ τῆς μιᾶς ἐπινοίᾳ τῷ ἀπαθεῖ θεῷ πάθος προσάπτειν ἐπείγονται.

(2) Chez Migne, *P. gr.*, t. L, col. 418. Πῶς εἴπω : τὶ λαλήσω; πῶς ἐζενέγκω τὸ ῥῆμα τοῦτο; ἡ φύσις ἡ εὐτελής, ἡ πάντων ἀσυνετωτέρα, πάντων ἀνωτέρα γέγονε σήμερον. Σήμερον ἀπέλαβον ἄγγελοι, ὅ πάλαι ἐπόθουν· σήμερον εἶδον ἀρχάγγελοι, ὅ πάλαι ἐπεθύμουν, τὴν φύσιν τὴν ἡμετέραν ἀπὸ τοῦ θρόνου, ἀστράπτουσαν τοῦ βασιλικοῦ, δόξῃ καὶ κάλλει στίλβουσαν ἀθανάτῳ.

ils attendaient et désiraient voir, aujourd'hui les archanges purent être spectateurs de ce qu'ils attendaient depuis longtemps, ils virent notre nature resplendir sur le siège du roi dans une gloire immortelle.

De saint Severianus, évêque de Gabala (1), *dans son discours sur la Nativité de Notre-Seigneur selon la chair :* L'humanité de Notre-Seigneur n'est pas venue accroître sa divinité, car cette nature n'admet pas d'augmentation, elle n'augmente ni ne diminue en rien, mais demeure absolument telle qu'elle est, elle n'a pas pris un corps parce qu'elle en avait besoin, mais parce que cela lui a plu. Donc celle qui a pris et celle qui a été prise ne forment qu'une personne. Ainsi quand nous disons Père, Fils et Saint-Esprit, nous proclamons trois personnes, mais nous annonçons et confessons une seule nature, de même lorsque nous disons divinité et humanité (9) nous proclamons deux natures et confessons une personne. (Il n'y a dans la Trinité qu') un Fils, une volonté, un pouvoir, un gouvernement et une adoration (2); quand nous prions le Père, le Fils est prié avec lui, et quand nous louons le Fils, le Saint-Esprit est aussi loué. De même dans l'opération, le Père veut, le Saint-Esprit exécute, le Fils termine, mais ils ne sont qu'un en tout, car leur nature est une, la Trinité est conservée par la distinction des personnes. La foi que nous prêchons est une; que Dieu daigne l'admettre près de lui, et que ses miséricordes soient sur nous tous. Ainsi soit-il.

De saint Proclus, évêque de Constantinople (3), *dans son discours sur la Nativité de Notre-Seigneur selon la chair* (4) :

(1) Contemporain et rival de S. Jean Chrysostome. Un de ses discours est imprimé chez Migne : *Patrol. grecque*, t. LXIII, pp. 531 et 536; t. LVI, col. 129, etc. Ces discours furent attribués à S. Jean Chrysostome. Voir sur Sévérianus, Migne, *Patr. gr.*, t. LXV, col. 10, et l'introduction ci-dessus.

(2) Comme nous l'avons déjà dit dans l'introduction, en rapportant cette dernière phrase à ce qui précède, c'est-à-dire au Fils, nous rendrions Severianus monothélite. Or cet ami, puis ce rival de saint Jean Chrysostome vivait bien avant ces questions de monothélisme (et même de monophysisme) et personne ne l'a jamais accusé d'avoir professé cette erreur. Assémani supposait donc ce passage interpolé. Jusqu'à ce qu'on ait la preuve de cette interpolation, il suffira de rattacher cette phrase à ce qui suit, c'est-à-dire à la Trinité, comme nous l'avons fait, pour qu'elle n'offre qu'un sens orthodoxe.

(3) Patriarche de 434 à 446.

(4) Le texte grec de ce discours est perdu. Il en reste une traduction syriaque et on en trouvera la traduction latine chez Migne, *P. gr.*, t. 65, col. 846.

Nous ne dirons pas que celui qui est né est un simple homme, ni un Dieu nu, car, si le Messie n'était qu'un homme, comment la Sainte Vierge après son enfantement serait-elle demeurée vierge? Cela nous apprend à confesser deux natures dans le Messie, l'humanité et la divinité qui ne forment qu'un seul Jésus-Christ, fils unique.

De saint Cyrille, évêque d'Alexandrie (1), *dans le troisième tome contre Nestorius :* Ce n'est pas parce qu'il nous ressemble que celui qui est Dieu périra jamais; et parce qu'il a la nature divine et une forme incorruptible, il ne s'ensuit pas que nous devions en exiger autant de l'homme. Il faut remarquer qu'il est Dieu en même temps qu'homme et qu'avec la nature et la perfection divine, il n'en est pas moins homme, car il possède les deux natures, il est Dieu et l'homme Emmanuel.

Du même, dans son commentaire de Jean l'Évangéliste, livre II, chapitre VI (2) : Comme il avait pris la livrée du serviteur et qu'il était homme puisqu'il était né à la chair, le Verbe n'usait pas toujours dans sa parole de la liberté et de l'autorité qui conviennent à Dieu. Bien plus, il lui arrivait de se servir de cette dispensation dans les choses communes à Dieu et à l'homme. Car il était l'un et l'autre.

Du même, dans (ses lettres) à Xiste, évêque de Rome, successeur de Célestin (3) : Je reconnais et la nature du Verbe Dieu qui est impassible et immuable **(10)** et la nature humaine qui est passible, et le Messie qui est un dans les deux (natures) et avec les deux.

Du même, dans sa lettre à Eulogius (4) : Quand on parle de

(1) Mort en 444.

(2) Migne, *P. gr.*, t. LXXIII, col. 358. Ὡς γὰρ ἤδη τὴν τοῦ δούλου μορφὴν περικείμενος διὰ τὸ ἑνωθῆναι σαρκὶ, οὐκ ἐλευθέραν, οὐδὲ ἀνειμένην παντελῶς εἰς θεοπρεπῆ παῤῥησίαν ἐποιεῖτο τὴν διάλεξιν· ἐχρῆτο δὲ μᾶλλον τοιαύτῃ δι' οἰκονομίαν ἔσθ' ὅτε, ἥπερ ἂν πρέποι θεῷ τε ὁμοῦ καὶ ἀνθρώπῳ. Καὶ γὰρ ἦν ὄντως κατὰ ταυτὸν ἀμφότερα.

(3) Ce fragment est chez Migne, *P. gr.*, t. LXXVII, col. 285 : οἶδα δὲ καὶ ἀπαθῆ τὴν τοῦ Θεοῦ φύσιν καὶ ἄτρεπτον καὶ ἀναλλοίωτον, καὶ τῇ τῆς ἀνθρωπότητος φύσει, καὶ ἕνα ἐν ἀμφοῖν, καὶ ἐξ ἀμφοῖν, τὸν Χριστόν. Ce texte édité par Maï, d'après une citation de Léonce de Jérusalem, s'éloigne plus de l'original que celui de Jean Maron. Cf. Maï, t. VII, p. 132. Chez Maï on trouve Ἰοῦστον au lieu de Xiste.

(4) Migne, *P. gr.*, t. LXXVII, col. 225. Ὅπου γὰρ ἕνωσις ὀνομάζεται, οὐχ ἑνὸς πράγματος σημαίνεται σύνοδος, ἀλλ' ἢ δύω, ἢ πλείονων, καὶ διαφόρων ἀλλήλοις κατὰ τὴν φύσιν, cité chez Léonce de Jérusalem, Maï, t. VII, p. 126.

l'unité, ce n'est pas une seule chose qui est unifiée, mais deux ou plusieurs de nature différente.

Du même, contre ceux qui ne placent qu'une nature composée dans le Messie, dans l'ouvrage qu'il fit contre les monophysites : Je n'admets pas le mélange, qui est contraire à la foi apostolique et à la tradition orthodoxe, car le mélange établit une confusion dans les natures, mais l'unité ineffable de ces deux natures, quand elle est bien confessée, les conserve sans confusion, et forme avec les deux une seule nature incarnée (1), qui est le Messie visible, Dieu et homme simultanément.

Du même, dans son discours à Secundus sur l'âme et le corps : Si nous cherchons une démonstration dans le composé qui nous constitue, nous autres hommes, nous sommes composés de l'âme et du corps et nous voyons en nous deux natures, l'une de l'âme et l'autre du corps; et parce que nous sommes composés de deux natures, nous sommes loin d'être deux hommes, mais un seul composé, comme je l'ai dit, formé de l'âme et du corps, et non une destruction des deux.

Chapitre pour montrer que par *une nature du Verbe incarné*, les Saints Pères entendent deux natures, car par *incarné* ils annoncent et reconnaissent une nature.

De saint Cyrille d'Alexandrie, dans son commentaire sur l'épître aux Hébreux (2) : Notre-Seigneur Jésus-Christ est un, et qu'on ne croie pas le Verbe distinct de lui, après la génération corporelle de la Sainte Vierge : la chair ne répugne pas non plus à l'unité avec le Verbe de Dieu, car bien que nous conservions deux natures différentes et inégales qui tendent simultanément à l'unité, je veux dire la chair et Dieu le Verbe, il n'y a néanmoins qu'un Fils formé avec les deux. L'une, animée par une âme rationnelle, est vraiment le temple qui unifie Dieu le Verbe. Et quand nous disons que la chair est unifiée dans la personne du Verbe unique de Dieu le Père, nous ne voulons pas dire qu'il s'est opéré une confusion des deux na-

(1) Les mots *une nature incarnée* indiquent deux natures. Voir le chapitre ci-dessous.

(2) Ce passage manque parmi les fragments conservés du commentaire de Cyrille sur l'Épître aux Hébreux.

tures l'une dans l'autre, car chacune d'elles demeure ce qu'elle était, mais nous entendons que le Verbe de Dieu s'unit la chair. **(11)**

Du même, dans la lettre à Eulogius déjà citée (1) : Il nous faut dire à nos accusateurs que l'on ne doit pas fuir et repousser tout ce qu'enseignent les hérétiques, car ils professent beaucoup de choses que nous professons nous-mêmes. Ainsi les Ariens disent que Dieu est le Père de l'univers et ce n'est pas pour cela qu'il faut fuir leur confession [mais ils ne diront pas : le père qui possède tout]. De même, Nestorius parle de deux natures quand il marque la différence de la chair et de Dieu le Verbe. Devons-nous le nier? la nature de Dieu le Verbe est bien différente de celle de la chair, mais ils ne confessent pas l'unité avec nous; et nous, par contre, nous confessons un Messie, un Fils, un Seigneur, c'est-à-dire l'unité de Dieu le Verbe qui s'est incarné.

Du même, dans le commentaire déjà cité de l'Évangile de Jean au livre quatre (2) : Il y a lieu de s'étonner de ce que l'évangéliste saint Jean proclame clairement que le Verbe s'est fait chair, il ne dit pas qu'il fut dans la chair, mais qu'il fut chair, et cela pour montrer l'unité. Nous ne dirons pas non plus que le Verbe qui vient de Dieu le Père a été changé en la nature de la chair ni que la chair fut changée en la nature du Verbe, car chacun demeure ce qu'il était naturellement.

Du même : Il est écrit : « Où le fils des libres est-il parmi les morts? » Comme il ne mourut pas lui-même, nous dirons qu'il mourut selon la chair et nous dirons qu'il supporta cela non pas en dehors de la chair, mais en elle surtout; et il re-

(1) Migne, *P. gr.*, t. LXXVII, col. 225. Χρὴ δὲ τοῖς μεμῳομένοις ἐκεῖνο λέγειν· ὅτι οὐ πάντα, ὅσα λέγουσιν οἱ αἱρετικοὶ, φεύγειν καὶ παραιτεῖσθαι χρή· πολλὰ γὰρ ὁμολογοῦσιν ὧν καὶ ἡμεῖς ὁμολογοῦμεν. Οἷον, οἱ Ἀρειανοὶ ὅταν λέγωσι τὸν πατέρα, ὅτι δημιουργός ἐστι τῶν ὅλων καὶ Κύριος, μὴ διὰ τοῦτο φεύγειν ἡμᾶς ἀκόλουθον ταύτας τὰς ὁμολογίας; οὕτω καὶ ἐπὶ Νεστορίου· χἂν λέγῃ δύο φύσεις, τὴν διαφορὰν σημαίνων τῆς σαρκὸς καὶ τοῦ Θεοῦ λόγου· ἑτέρα γὰρ ἡ τοῦ Λόγου φύσις, καὶ ἑτέρα ἡ τῆς σαρκὸς, οὐκέτι τὴν ἕνωσιν ὁμολογεῖ μεθ' ἡμῶν. Ἡμεῖς γὰρ ἑνώσαντες ταῦτα, ἕνα Χριστὸν, ἕνα υἱὸν, τὸν αὐτὸν ἕνα Κύριον ὁμολογοῦμεν· καὶ λοιπὸν μίαν τοῦ Θεοῦ φύσιν σεσαρκωμένην.

(2) Migne, *P. gr.*, t. LXXIII, col. 580. Κἀν τούτῳ, δὴ μάλιστα θαυμάσαι προσήκει τὸν ἅγιον εὐαγγελιστὴν « Καὶ ὁ λόγος σὰρξ ἐγένετο » διαῤῥήδην ἀνακεκραγότα· οὐ γὰρ ὅτι γέγονεν ἐν σαρκὶ, ἀλλ' ὅτι γέγονε σὰρξ, οὐ κατενάρκησεν εἰπεῖν ἵνα δείξῃ τὴν ἕνωσιν. Καὶ οὐ δή πού φάμεν, ἢ τὸν ἐκ Πατρὸς Θεὸν Λόγον εἰς τὴν τῆς σαρκὸς μεταπεποιῆσθαι φύσιν, ἤγουν τὴν σάρκα μεταχωρῆσαι πρὸς Λόγον· μένει γὰρ ἑκάτερον, ὅπερ ἐστὶ τῇ φύσει.

vêtit avec elle la gloire divine, car il mourut et ressuscita selon la loi de la chair et dans notre nature.

De S. Mar Jacques de Batnan de Saroug (1), *dans le discours qu'il prononça sur Lazare des quatre jours* (2) : Marie dit : « Je crois, Seigneur, que tu es le Messie qui vient et viendra en grande gloire avec ton père. Je crois, Seigneur, que tu n'as pas de père parmi les mortels ni de mère dans le ciel. (Comment un seul fils peut-il avoir deux pères? Elle savait que Joseph était son père putatif!) Je crois, Seigneur, que tu as formé le premier Adam, et le vieillard Siméon te louait dans le saint Temple. Je crois, Seigneur, que tu as deux natures, l'une venant d'en haut et l'autre **(12)** du genre humain. Tu as la nature spirituelle du père et la nature corporelle de la fille de David, l'une venant du Père et l'autre de Marie sans division, l'une de l'esprit et l'autre du corps sans fraude. Je crois, Seigneur, que le Père n'est pas plus ancien que toi et tu peux dire avec confiance que tu es plus ancien que celle qui t'a engendré. »

Du même, sur l'Église et les détracteurs (3) : La jeune fille, principe de l'Église, vint en jugement avec les détracteurs (4), *et peu après il dit :* Je proclame deux interprétations en Emmanuel : il est en vérité à la fois Dieu et homme, car nous lui voyons notre nature et Dieu annonce sa divinité sans division. Emmanuel est homme et Dieu avec nous, non comme un mélange des deux, mais comme parfait des deux côtés.

Du même, dans son discours sur le jeûne de Notre-Seigneur et sur la tentation du malin (5) : Il avait faim providentiellement et naturellement, et les deux choses avaient une cause

(1) Mort en 521.

(2) Allusion à *quatriduanus est enim*. S. Jean Chrysostome a fait deux homélies sur le même sujet : *in quatriduanum Lazarum;* Migne, *P. gr.*, t. XLVIII, col. 779, et L. col. 641.

(3) Assémani, B. O., I, p. 516, écrit : Discours sur l'Église et les chercheurs (scrutatores).

(4) Dans le ms. 117 du Vatican, fol. 9, il y a une homélie analogue dont le titre (le premier vers) est : ܕܒܝܬ ܡܫܝܚܐ ܕܢܬܝܠ ܒܥܠܡܐ ܕܢܬܝ ܠܡܕܝܢܬܐ.

La citation que fait Maron ne s'y trouve pas. L'a-t-on supprimée? Voir ci-dessous les altérations du texte de S. Ephrem.

(5) Ce discours existe au Vatican, ms. n° 118, fol. 91-96. Mgr Graffin, qui prépare une édition complète des œuvres de Jacques de Saroug, m'en montra une transcription et une photographie. ܡܢ ܩܕܡ ܕܢܬܝ ܡܫܝܚܐ est remplacé, dans le manuscrit du Vatican, par ܡܢ ܩܕܡ ܕܢܬܝ ܡܫܝܚܐ

dans le même sujet : providentiellement parce qu'il est Dieu avec son père, et naturellement parce qu'il s'incarna dans la fille de David.

De Mar Ephrem le Syrien (1), *dans son discours des prières :* Le soleil est l'image de ta grandeur, la lune est le symbole de ton humanité. Les deux natures qui étaient cachées en toi, Seigneur, (se sépareront enfin sur ta croix).

De Mar Ephrem, dans son discours sur Notre-Seigneur (2). La grâce a atteint les bouches blasphématrices et les a changées en instruments de louange.

Et un peu plus loin : Considère l'humilité de Notre-Seigneur depuis la crèche jusqu'au tombeau et vois qu'elle ne le quitta plus et que sa grandeur fut changée en petitesse, et son élévation en humilité; tandis que son humanité était visible en diverses actions, sa divinité apparaissait dans de remarquables prodiges, afin que l'on connût qu'il n'y avait pas une nature, mais deux. Il n'y avait pas seulement la nature humble ou la nature sublime, mais bien les deux; l'humble et la sublime étaient réunies l'une à l'autre. Ces deux natures montrèrent

(1) Mort en 379.

(2) Édité par Mgr Lamy (*Sancti Ephraem Syri Hymni et Sermones*, t. I. Cf. pp. 174 et 223) d'après un ms. du Brit. Mus., add. 14.570, écrit au ve ou au vi[e] siècle. Il y a un certain nombre de variantes entre les deux textes. Voici celui qu'édita Mgr Lamy :

ܛܝܒܘܬܐ ܡܛܬ ܠܦܘܡܐ ܡܓܕܦܢܐ ܘܥܒܕܬ ܐܢܘܢ ܟܢܪܐ ܡܫܒܚܢܐ.

ܐܣܬܟܠ ܗܟܝܠ ܠܡܟܝܟܘܬܗ ܕܡܪܢ ܡܢ ܡܕܢܚܐ ܥܕܡܐ ܠܩܒܪܐ : ܘܚܙܝ ܕܠܐ ܫܒܩܬܗ ܬܘܒ ܘܐܬܚܠܦܬ ܪܒܘܬܗ ܠܙܥܘܪܘܬܐ ܘܡܪܝܡܘܬܗ ܠܡܟܝܟܘܬܐ. ܐܝܟܐ ܗܟܝܠ ܕܐܢܫܘܬܗ ܒܥܒܕܐ ܡܫܚܠܦܐ ܡܬܚܙܝܐ ܗܘܬ : ܐܠܗܘܬܗ ܒܬܕܡܪܬܐ (sic) ܡܫܬܡܥܬܐ ܡܬܒܠܓܐ ܗܘܬ. ܕܢܬܝܕܥ ܕܗܘ ܗܘ ܚܕ ܕܩܐܡ ܗܘܐ : ܕܠܐ ܗܘܐ ܚܕ ܗܘܐ ܐܠܐ ܬܪܝܢ ܐ ܗܘܐ ܗܟܝܠ ܟܝܢܐ ܗܘܐ ܡܟܝܟܐ ܒܠܚܘܕܘܗܝ. ܐܦܠܐ ܐܘܦ ܟܝܢܐ ܡܪܝܡܐ ܒܠܚܘܕܘܗܝ. ܐܠܐ ܬܪܝܢ ܐܢܘܢ ܟܝܢܝ (sic). ܚܕ ܥܡ ܚܕ ܡܚܠܛܝܢ ܗܘܘ. ܟܝܢܐ ܡܟܝܟܐ. ܡܛܠ ܗܢܐ ܬܪܝܗܘܢ ܟܝܢܐ ܗܢܘܢ ܠܡܟܝܟܘܬܗܘܢ ܡܫܬܘܕܥܝܢ ܗܘܘ. ܐܝܟ ܕܒܡܟܝܟܘܬܐ ܕܬܪܝܗܘܢ : ܐܝܟ ܗܘܐ ܢܦܠܐ ܠܬܪܝܗܘܢ. ܕܠܐ ܢܬܚܫܒ ܚܕ ܗܘ ܟܝܢܐ : ܗܘ ܕܠܐ ܗܘܐ ܟܠܗܘܢ. ܕܠܐ ܕܢܬܝܕܥ ܕܬܪܝܢ ܗܘܐ ܡܛܠ ܗܢܐ ܟܝܢܐ. ܗܘ ܕܚܕ ܗܘܐ ܡܛܠ ܐܝܟܢܐ.

J'ajoute que le texte de J. M. ܘܐܢܫܘܬܗ est préférable à ܕܐܢܫܘܬܗ, car il faut un mot qui fasse pendant à ܐܠܗܘܬܗ. De même le texte ܕܗܘ ܚܕ ܗܘܐ ܟܝܢܐ que donne Jean Maron est préférable à celui de Mgr Lamy, car ce dernier change le sujet. Chez Jean Maron, le sujet est partout la nature. Chez Mgr Lamy, c'est Notre-Seigneur au commencement et la nature à la fin. Voici, en effet, le mot à mot : « afin que l'on connût que *cet Un* (Notre-Seigneur) qui se tenait entre eux (?) n'était pas un, mais deux, car il n'y avait pas seulement la nature humble ni la nature élevée seule, mais *les natures* étaient deux, mélangées, etc. ». — J'ai développé cette remarque, parce qu'elle nous montre comment, grâce à d'intelligentes retouches, S. Ephrem put fournir des armes aux jacobites comme aux catholiques. C'est là une difficulté sérieuse pour qui veut donner une édition de ses œuvres.

leurs particularités, afin que personne, d'après les particularités des deux, ne pensât que celui-ci qui était double à cause de l'union était simplement un, mais bien que celui qui est un par essence est double à cause de l'union.

Du même Mar Ephrem, dans l'hymne sur la naissance de Notre-Seigneur, où il montre les natures divine et humaine : Elle le glorifia sur la montagne où elle apparut au dehors. Elle l'obscurcit sur le bois où elle se cacha. **(13)** Il fut glorifié sur la montagne, elle montra sa nature, il prit l'apparence des morts et montra encore sa nature, celle que les animaux ne virent pas et que les anges ne peuvent regarder.

Du même Mar Ephrem, dans le symbole de la foi : Qui n'admirera pas la diversité de tes changements? le corps cachait l'éclat naturel de la puissance, les vêtements cachaient la nature humble, le pain cachait le feu qui y était.

Du discours du docteur Isaac, sur le symbole de la foi : Il n'était pas seulement un corps simple; mais une âme, un corps et une essence formaient une seule personne; non pas une nature simple, mais une personne simple. Si l'on recherche les natures, on trouve qu'il y en a deux, l'une élevée venant du ciel, et l'autre inférieure venant de la terre; celle qui vient de la terre est connue, celle qui vient d'en haut est cachée; les deux ne forment qu'une personne, celle qui est cachée est unie à celle qui est visible.

Discours de Mar Isaac le second, sur le char d'Ézéchiel : Pour établir la vérité, le char nous donne une image remarquable. Dans ce symbole mytérieux, il y a une personne et deux figures, l'une humble et l'autre forte. Le prophète vit une substance en deux modes qui étonne les yeux du spectateur : une moitié est le feu qui dévore, l'autre moitié une clarté moyenne. De son dos et au-dessus c'était un feu dévorant, de son dos et au-dessous il ressemblait à l'arc des nuages. C'est le Messie qui apparut mystérieusement dans ce char, sa divinité et son humanité sont visibles : les deux figures que l'on voit ne forment qu'une substance, deux natures ne forment qu'un Sauveur. Dans le char on trouve son image mystérieuse, dans son évangile on trouve sa vérité et sa justice, on trouve son ombre dans le char et son corps dans l'Évangile.

Du même, dans son discours sur l'Incarnation de Notre-

Seigneur : Que l'on ferme la bouche hérétique qui rejeta le corps de notre Sauveur. S'il n'avait pas revêtu un corps, pourquoi aurait-il été à la circoncision? qui peut circoncire le feu? qui peut revêtir un esprit? s'il n'a pas pris un corps, une nature vile et faible, s'il n'a pas deux natures, pourquoi compter le huitième jour? Ce calcul du huitième jour ferme la bouche de l'hérétique.

Du même, un peu plus loin : Celui qui est seul et qui est deux dans une substance; Celui qui descend avec une nature et remonte avec deux natures unies; Celui qui descend en esprit et monte en corps et en esprit ne peut être connu **(14)** du sophiste ni compris de l'insensé (qui prône) une nature simple. Il revêtit une nature créée, œuvre de ses mains. Gloire à lui et que ses bénédictions soient sur nous en tout temps.

De saint Isidore, prêtre de Péluse (1), *dans sa lettre au diacre Théodore :* Il est impossible d'employer une démonstration naturelle quand nous recherchons ce qui surpasse la nature, bien que le Verbe de Dieu ait été chair en vérité; cependant le Messie qui s'incarna n'était pas un simple homme, il était surtout Dieu, et, en deux natures, il est le Fils unique de Dieu.

Du même, dans sa lettre au lecteur Timothée (2) : Garde ton cœur avec grand soin et n'accepte jamais une seule nature dans le Messie après l'Incarnation. Car la profession d'une seule nature entraîne l'une de ces deux conséquences : ou bien Dieu a été changé ou bien l'homme s'est évanoui, ce qui est la mauvaise opinion de Manès qui veut jeter tout homme au feu (éternel).

Du même, dans sa lettre à Théophile (3) : En vérité c'était un homme et en toute justice c'était un Dieu, il doit être adoré dans les deux natures.

De Saint Justin, philosophe et martyr, qui était de Néapo-

(1) Mort vers 440. Une partie de cette citation est donnée par Léonce de Jérusalem, Maï, t. VII, p. 135. Πρὸς Θεοδόσιον διάκονον : « Οὐ ψιλὸς ἄνθρωπος ὁ Χριστὸς ἐνανθρωπήσας, μᾶλλον δὲ Θεὸς ἐν ἑκατέραις ταῖς φύσεσιν εἷς ὑπάρχει υἱός. »

(2) Livre I, lettre cu, chez Migne, *P. gr.*, t. LXXVIII, col. 252. Le texte de Jean Maron confirme la version donnée en note par Migne : μήπως μίαν Χριστοῦ φύσιν μετὰ τὴν... qui est celle de Léonce de Jérusalem, Maï, t. VII, p. 134.

(3) Livre I, lettre xxiii chez Migne, *P. gr.*, t. LXXVIII, col. 196. Il faut encore prendre la version donnée en note : ἐν ἀμφοτέραις ταῖς φύσεσιν.

lis, dans le chapitre dix-huit de son discours sur la foi (1) : De même que l'homme est un, et a cependant deux natures différentes, dont l'une pense et l'autre accomplit ce que la première a pensé, ainsi l'âme intelligente songe à la construction d'un navire, puis elle amène peu à peu (2) à terme ce qu'elle a pensé; de même il y a un Fils et deux natures : (par l'une il fait des prodiges), par l'autre il souffre des humiliations. En tant qu'il vient du Père et qu'il est Dieu, il fait des prodiges; en tant qu'il vient de la Vierge et qu'il est homme, il supporte volontairement, d'après sa nature, le crucifiement, les souffrances, et autres choses analogues. Si l'on pousse l'exemple jusqu'ici, il nous donne une image fidèle; mais si l'on compare, du tout au tout, les différences.....

De Grégoire, frère de Mar Basile, dans la lettre qu'il envoya au moine Philippe sur l'objection que nous font les Ariens (3) : Puisque Dieu nous y pousse, nous ajouterons brièvement ce qui suit : le Fils est passible d'après sa nature; si on dit qu'il l'est d'après sa nature **(15)** divine, ce qui est impossible, on peut leur appliquer les paroles du vénérable Séleucus **(cf. p. 7)**; s'il est passible d'après sa nature humaine, il sera impassible d'après sa nature divine, comme les fidèles le proclament. Ainsi la nature de même essence ne reçoit aucune atteinte, car nous ne disons pas que la divinité et la chair ne forment qu'une nature comme l'affirment follement ceux qui (confondent) les essences, mais que celui qui reçoit la souffrance et ne souffre pas est double sous divers points de vue. Nous résoudrons

(1) Expositio rectæ confessionis, chez Migne, *P. gr.*, t. VI, p. 1226. Le véritable titre serait, on le voit : Expositio fidei (Ἔκθεσις πίστεως) comme le portent certains mss. qui tous attribuent cet ouvrage à S. Justin. Robert Étienne l'édita donc parmi les œuvres de ce saint. Mais depuis, Michel Lequien trouva que l'ouvrage favorisait les Nestoriens, surtout par certaine comparaison où il s'agit du soleil (v. Migne, *loco citato*, p. 1203). Il l'attribua donc à Nestorius, et M. Migne, sans partager son avis cependant, mit ce traité parmi les *opera spuria* de saint Justin. La présente publication montre qu'au VIIe siècle, on ne doutait pas de son authenticité. La division de l'ouvrage qui servit à Jean Maron ressemble à celle du ms. de Clermont qui multiplia les chapitres (v. Migne, *loco citato*, p. 1206). Ce passage est aussi chez Léonce de Jérusalem (Maï, VII, p. 130), à l'exception de la phrase où il est question du navire et de la fin du texte.

(2) Il faut lire : à l'aide des mains.

(3) Sur l'objection des Ariens contre les catholiques. C'est la même que la lettre a Olympius, dit Assémani, B. O., t. I, p. 516. Cependant elle porte chez Léonce de Jérusalem le même titre que chez Jean Maron.

aussi cette seconde (question) : Nous reconnaissons une différence de personnes, c'est-à-dire de substances; sans introduire de confusion de personnes comme Séleucus, nous confessons que la Trinité sainte a une seule essence qui ne reçoit ni augmentation ni diminution : le Père ne précède pas le Fils, mais lui est égal en tout, excepté comme cause. Dès maintenant que l'on ne se préoccupe pas si le Père a cessé d'être Père, si le Fils a cessé d'être Fils, car si le Père a toujours existé et si le Fils a toujours existé, il est évident que le Père, le Fils et le Saint-Esprit n'ont qu'un être et une essence, bien que le Fils ait pris, à cause de nous, une nature créée. Celui-ci seul, à cause de son incarnation, participe aux natures créée et incréée, mortelle et immortelle, finie et infinie. Et ce n'est pas parce qu'il se fit homme dans les derniers temps qu'il cessa d'être Dieu et perdit l'égalité d'essence avec son vrai père; voici, en effet, la parole de Notre-Seigneur : « Moi et mon Père, nous sommes un; je suis en mon Père, et mon Père est en moi, etc. » Si l'on reproche au Fils sa création, son humilité, sa mission et autres choses semblables, il faut savoir que tout cela est dit de la chair et n'empêche pas le Fils d'avoir toujours même essence que le Père, bien que certains l'aient nié. En tant que Fils uni à la chair, il a même essence que le Père et lui est identique : en diffère cependant, mais à un autre point de vue. Qui, parmi ceux qui pensent bien, ne sait pas que tout ce qui se ressemble a sa source dans une essence unique et que toutes les choses différentes qui se trouvent dans le même être ont leur source dans des essences opposées? Bien que tous deux ne fassent qu'un dans une unité ineffable et inexprimable, il n'y a pas unité de nature, je parle de la confusion; la divinité est toute différente du corps. Le Messie a deux natures, on le connaît ainsi en toute vérité, et il a une personne unique comme fils (1); ainsi il garde sans confusion et sans division le changement du Verbe et de la chair animée et ainsi le Verbe conserve

(1) Les dernières phrases sont citées par Léonce de Jérusalem sous le titre : Γρηγορίου Νύσσης πρὸς Φίλιππον μονάζοντα περὶ τοῦ τῶν ἀρειανῶν ἀντιθέσεως, ἧς ἡ ἀρχὴ, ἡ κακία γέννημά ἐστι ψυχῆ.

Voici la citation : Κἂν γὰρ ἀῤῥήτῳ καὶ ἀῤῥάστῳ ἑνώσει τὰ συναμφότερα ἕν, ἀλλ' οὐ τῇ φύσει, διὰ τὸ ἀσύγχυτον φημὶ· ἕτερον γὰρ τὸ Θεῖον παρὰ τὸ σῶμα, ἐπείσακτον γάρ. ὁ τοίνυν Χριστὸς δύο ὑπάρχων φύσεις, καὶ ἐν αὐταῖς ἀληθῶς γνωριζόμενος, μοναδικὸν πρόσωπον, ἀσύγχυτον ὅμως. Maï, t. VII, p. 131.

ses propriétés sans aucune atteinte. **(16)** Nous avons écrit ces quelques mots pour reprendre ceux de Seleucus qui manquent (de foi), et pour votre instruction et celle des amis de la vérité. Je vous demande de garder constamment votre esprit de l'erreur.

De Saint Proclus, évêque de Constantinople, dans son discours sur la mère de Dieu incarné : Le même est vrai Dieu et vrai homme, de même essence que le Père en ce qu'il est, et de même race que moi en ce qu'elle est, excepté le péché; il a la nature divine et incréée, il m'a emprunté (ma nature) sans ses désavantages; il est un seul fils; les natures ne sont pas séparées en deux personnes, comme le dit Nestorius, mais une mystérieuse Providence unit les deux natures sans confusion en une personne (1).

De Saint Ambroise, évêque de Milan, dans son discours sur l'explication de la foi (2) : Ceux qui font du Messie un homme simple, ou de Dieu le Verbe un être passible, (et disent) qu'il se changea en chair, ou qu'il a même essence que le corps, ou qu'il apporta ce corps du ciel; ou que Dieu le Verbe était mortel et avait besoin que le Père le ressuscitât, ou qu'il prît un corps sans âme ou une âme sans intelligence, ou que les deux essences du Messie forment comme un mélange ou ne forment qu'une essence unique; enfin ceux qui ne confessent pas avec nous que Notre-Seigneur Jésus-Christ a deux natures sans confusion et une seule personne, parce qu'il n'y a qu'un Messie et qu'un Fils, tous ceux-là sont maudits par la Sainte Église Catholique Apostolique.

De Mar Isaac le Syrien, disciple de Mar Ephrem le Syrien (3), *dans son discours sur la foi orthodoxe :* Ce qui

(1) La fin est citée par Léonce de Jérusalem : Καὶ ἔστιν εἷς υἱὸς, οὐ τῶν φύσεων εἰς δύο ὑποστάσεις διῃρημένων, ἀλλά τε φρυκτῆς οἰκονομίας τὰς δύο φύσεις εἰς μίαν ὑπόστασιν ἑνωσάσης. Maï, t. VII, p. 134.

(2) Il y a quelques divergences entre le texte de Jean Maron et le texte parallèle suivant : Τοῦ ἁγίου Ἀμβροσίου ἐπισκόπου Μεδιολάνων ἐκ τῆς ἑρμηνείας τοῦ ἁγίου συμβόλου : « Τοὺς δὲ λέγοντας (μετὰ τὰ ἐν μέσῳ τινὰ) τὰς φύσεις τοῦ Χριστοῦ κατὰ ἀνάκρασιν συγχυθείσας μίαν εἶναι φύσιν, καὶ μὴ ὁμολογοῦντας τὸν κύριον ἡμῶν Ἰησοῦν Χριστὸν δύο ἔχειν φύσεις ἀσυγχύτους, ἓν δὲ πρόσωπον, καθ' ὁ καὶ εἷς κύριος, τούτους ἀναθεματίζει ἡ καθολικὴ καὶ ἀποστολικὴ ἐκκλησία. » Maï, t. VII, p. 131.

(3) Jacques d'Édesse (addit. ms. 12.172, fol. 123) nous aprend qu'il y eut trois docteurs Isaac, dont deux orthodoxes et un Chalcédonien. Le premier, prêtre d'Amid, disciple d'Ephrem, alla à Rome sous Arcadius. C'est de celui-là qu'il est question ici. — Le second, prêtre d'Édesse vivait sous Zénon. — Le troisième vi-

mourut, dans sa nature, fut le corps; ce qui ne mourut pas ressuscita ce qui était mort, car la divinité, mes frères, ne laissa pas le corps dans la souffrance. L'intelligence était dans le corps, dans le tombeau et dans l'univers, mais non enfermée comme l'âme qui vivait en lui, car l'âme y était enfermée et quitta le corps après le cri (à la fin de la passion); mais celui qui enferma l'âme était dans le corps quand il mourut; l'âme, qui sortit du corps, n'y existait plus dans le tombeau, mais l'essence qui était à l'intérieur du corps ne le quitta pas.

L'âme jusqu'à la fin ne revêtit plus le corps qu'elle abandonna, mais l'essence qui revêtit le corps y resta jusqu'à la fin.

De Saint Denys, disciple de l'apôtre Paul, dans son traité des noms divins (1) : **(17)** La divinité fut aussi appelée *aimant les hommes* (philanthrope), effectivement et éminemment, parce qu'elle s'unit à nous en toute vérité, dans l'une de ses personnes pour tout ce qui était de nous. Elle appela à elle, attira et éleva l'humilité de notre humanité. Ainsi fut constitué le simple Jésus, et ce qui était une essence (éternelle) prit un intervalle du temps et vint dans notre nature, lui qui était au-dessus de tous les ordres dans toutes les natures. Il possédait néanmoins dans leur perfection les propriétés de son essence sans changement et sans confusion. L'enseignement occulte de nos pères et de nos divins docteurs nous fit connaître tout cela avec toutes les autres lumières qui procèdent de Dieu et conséquemment avec les paroles divines. Nous professons aussi toutes ces choses.

Du décret du concile d'Antioche contre Paul de Samosate : Nous confessons Notre-Seigneur Jésus-Christ, né du Père par l'Esprit avant tous les siècles et né de la Vierge dans la chair à la fin des jours. Il est une personne, composée de la divinité céleste et du corps humain.

vait à Édesse, sous l'évêque Paul, et devint nestorien sous Asclépias. — Il est encore question du premier chez Land, *Anecd. Syriaca*, t. III, p. 84.

(1) V. Migne, *P. gr.*, t. III, col. 592. Φιλάνθρωπον δὲ διαφερόντως, ὅτι τοῖς καθ' ἡμᾶς πρὸς ἀλήθειαν ὁλικῶς ἐν μιᾷ τῶν αὐτῆς ὑποστάσεων ἐκοινώνησεν, ἀνακαλουμένη πρὸς ἑαυτὴν, καὶ ἀνατιθεῖσα τὴν ἀνθρωπίνην ἐσχατιὰν, ἐξ ἧς ἀῤῥήτως ὁ ἁπλοῦς Ἰησοῦς συνετέθη, καὶ παράτασιν εἴληφε χρονικὴν ὁ ἀίδιος, καὶ εἴσω τῆς καθ' ἡμᾶς ἐγεγόνει φύσεως, ὁ πάσης τῆς κατὰ πᾶσαν φύσιν τάξεως ὑπερουσίως ἐκβεβηκὼς μετὰ τῆς ἀμεταβόλου καὶ ἀσυγχύτου τῶν οἰκείων ἱδρύσεως. Καὶ ὅσα ἄλλα θεουργικὰ φῶτα τοῖς λογίοις ἀκολούθως ἡ τῶν ἐνθέων ἡμῶν καθηγεμόνων κρυφία παράδοσις ἐκφαντορικῶς ἡμῖν ἐδωρήσατο, ταῦτα καὶ ἡμεῖς μεμυήμεθα.

De Saint Flavien, dans la lettre qu'il envoya à l'empereur Théodose (1) : Flavien, évêque de Constantinople, au fidèle empereur Théodose qui aime le Messie, salut. — Pour le prêtre de Dieu et pour celui qui prêche le divin enseignement, il n'y a rien de beau comme de renseigner celui qui nous interroge sur notre espérance et sur notre grâce (2). Nous n'avons pas honte de l'évangile du Messie, car il est la force de Dieu qui aide au salut de tous les croyants (3) ; et comme, par la miséricorde du Messie tout-puissant, nous avons été placés serviteurs de l'évangile, nous avons la vraie foi sans reproches, car nous suivons toujours les Livres divins, le symbole des Saints Pères qui se réunirent à Nicée (4) et à Éphèse et (l'enseignement) de Cyrille (5), évêque mémorable d'Alexandrie.

Nous prêchons Notre-Seigneur Jésus, qui naquit dans sa divinité de Dieu le Père sans commencement, avant les siècles, et dans son humanité de la Vierge Marie à cause de nous et pour notre salut, à la fin des temps; Dieu complet et homme complet, car il prit une âme intelligente et un corps; consubstantiel au Père dans sa divinité et à sa mère dans son humanité. **(18)** Nous attribuons ainsi deux natures à Notre-Seigneur, mais après qu'il eut pris un corps de la Vierge et après son incarnation en une personne et une substance; nous confessons un Messie, un Fils, un Seigneur, et nous ne refusons pas de dire : une nature de Dieu le Verbe qui prit un corps et s'incarna, parce que, avec les deux, il n'y a qu'un seul Seigneur Jésus-Christ.

De Grégoire le Théologien, évêque de Nazianze, dans son discours à Syntacticus : Nous avons tout dit quand nous le reconnaissons un par essence et, sans division d'adoration, en trois personnes, ou substances, comme le préfèrent quelques-uns. Et si l'on appelle les natures, c'est-à-dire les essences, des choses subsistantes, ce qu'elles ne sont pas, comme nous l'avons montré d'abord, nous dirons : ces deux natures que nous confessons dans cette personne unique de Dieu le Verbe après

(1) Voir Migne, *P. gr.*, t. LXV, col., 890, sous le titre : Ἀντίγραφον τῆς ἰδιοχείρου πίστεως Φλαβιανοῦ ἐπισκόπου Κωνσταντινουπόλεως, ἐπιδοθείσης παρ' αὐτοῦ αἰτήσαντι τῷ βασιλεῖ.

(2) Cf. I Pierre, III, 15.

(3) Cf. Rom., I, 16.

(4) Le texte grec ajoute ici : et à Constantinople.

(5) Le texte grec porte : à Éphèse sous (la direction de) Cyrille.

l'unité, c'est-à-dire la divinité et l'humanité, seront donc reconnues, d'après leurs noms, comme ses choses subsistantes; or, si tu donnes aussi le nom de choses subsistantes aux personnes, c'est-à-dire aux substances, comme on l'a dit auparavant, nous ne pourrons plus dire que notre essence se trouve chez le Messie, ni quant au nom, ni quant à la chose, comme si elle avait en lui une personnalité caractéristique; et pour montrer qu'il en est ainsi, écoute les paroles analogues à celles-là que disait *saint Athanase* dans son discours contre Apollinaire; il disait que le Messie ne s'entend pas d'une seule manière, mais que, dans ce nom qui est un, on trouve l'indication de deux choses : de la divinité et de l'humanité; et le divin *Basile* enseigne des choses analogues dans son ouvrage écrit pour réfuter Eunomius (1). Il lui dit au chapitre quatre-vingt : Si tu penses que l'homme a été vaincu par la puissance de la mort, remarque que le même est revenu vainqueur de la mort; il faut donc considérer, avec humilité et crainte, que dans un et dans le même on voit la vérité des deux natures, je veux dire de la divinité et de l'humanité (2). *Cyrille,* véritable rempart (de l'Église), adhérait au même enseignement quand il écrivait à Eulogius et lui disait : « Quand on entend parler d'unité, il ne s'agit pas du rassemblement d'une seule chose, mais de deux ou de plusieurs qui ont des natures différentes les unes des autres (3). » Il disait encore : « Que répondent à cela ceux qui imposent le mot d'unité au Messie? Ils nient le nom des choses, sous le prétexte de l'unité vraie, et lorsqu'ils se croient sages, ils sont insensés. »

De Saint Flavien l'Ancien, évêque d'Antioche, **(19)** *dans*

(1) Ce traité se trouve chez Migne, *P. gr.*, t. XXIX, p. 498, etc. On trouve même (*P. gr.*, t. XXX, p. 835) l'ouvrage d'Eunomius que réfuta Basile. Dans un ouvrage du ve siècle, on trouve mentionné, parmi les œuvres de Basile, ܕܒܝܢ ܕܐܝܟܢܘܬܐ ܕܡܫܝܚܐ. *Vie de Sévère*, éd. Spanuth. Gœttingue, 1893, p. 14, l. 6. — Le texte cité ici, l'a déjà été p. 6. Une partie de ce texte a été conservée chez Léonce de Jérusalem : Ἐκ τούτου δεῖ συνωρᾷν, ὅπως ἐν τῷ ἑνὶ καὶ τῷ αὐτῷ ἑκατέρας φύσεως ἀποδειχθῇ ἡ ἀλήθεια.

(2) Cette citation figure déjà plus haut, p. 6. Ainsi Grégoire, comme Léonce de Jérusalem, fait en partie les mêmes citations que Jean Maron. Quand on aura publié tous les traités contre les monophysites, on pourra sans doute établir entre eux une filiation, et montrer que leurs citations ne sont pas toujours de première main, mais de seconde ou de troisième.

(3) Cité plus haut. V. p. 10.

son explication de l'évangile de Luc l'évangéliste : Notre-Seigneur nous écrit en toute manière comment nous devons honorer Dieu et il montre souvent sa nature, dont les signes (1) et les manifestations sont nombreuses et évidentes sur son arrivée dans le corps et sur sa divinité qui est réalisée dans le corps, car il tâche que nous le rencontrions sous ses deux natures. Et saint *Basile* dans le livre des chapitres dit : « Par ces paroles, nous ne disons pas qu'il y a deux fils, car il n'y en a qu'un, mais nous voulons faire connaître chacune des deux natures. » *Pierre,* chef des Apôtres, dit : « Le Messie a souffert pour nous dans la chair. » *Cyrille* écrivit aussi à *Xiste,* évêque de Rome : « Je connais la nature de Dieu le Verbe, impassible et immuable, et la nature passible de l'homme, et le Messie est un, formé des deux et avec les deux (2). »

Saint Proclus, évêque de Constantinople, donne les mêmes enseignements dans son discours sur le dogme du samedi avant le carême : Le même est véritablement Dieu et homme, de l'essence du Père et de la même race que moi, à l'exception du péché, et cela ne fait qu'un seul fils, car les deux natures ne furent pas divisées en deux personnes, mais une Providence vénérable unit les deux natures en une personne (3).

Extrait de l'enseignement de saint Sévère (4) *de sa troisième lettre à Sergius, surnommé le Grammairien* (5) : Tu me disais au sujet de saint Cyrille : « Ce Père semble dire que les natures sont unies aux propriétés et que le Verbe de Dieu incarné est complètement un, quant à la nature et quant aux propriétés, » et tu ajoutais que je t'en avais annoncé autant lorsque tu me questionnais. — S'il a prononcé un tel jugement, et moi aussi (je l'ai fait), mais comment cela (pourrait-il être) lorsque j'ai confirmé par beaucoup de témoignages et ai montré qu'il ne convient pas de dire d'Emmanuel qu'il a une essence et une signification ou une propriété (6) ? Ensuite tu combats à nou-

(1) Je lis ܢܨܩܐ au lieu de ܨܩܐ.

(2) Cité plus haut, pp. 9-10.

(3) Ce texte existe avec quelques mots en plus et sous un autre titre à la page 16.

(4) Mort à Alexandrie en 854 des Grecs (543). B. H. C. E., I., p. 212.

(5) La correspondance de Sergius avec Sévère existe au British Museum dans le ms. add. 17.154. Cf. catal. Wright, p. 557.

(6) Cette phrase est chez Léonce de Jérusalem : Ἴσθι οὖν μὴ οὕτως ἔχειν τὸ ἀληθές,

veau contre ces paroles et tu fais une apologie à leur sujet; tu apprendras de moi que nous n'avons jamais enseigné autre chose (1): que le mot de consubstantialité (2) n'est pas l'indice d'une seule signification, mais, quand on l'applique à la Sainte Trinité, il a rapport à la nature des trois personnes, et quand on l'applique à l'Incarnation divine, il indique la réunion naturelle des choses qui ont (chacune) une essence, et non des parties d'une seule espèce. **(20)** Je sais parfaitement que personne de ceux qui prônent la raison, la connaissance et l'immortalité, propriétés de l'âme humaine, n'osera dire que ceci est la signification d'une seule essence avec le corps mortel et passible, ou pour l'homme qui est formé des deux; à plus forte raison et de la même manière dirons-nous courageusement d'Emmanuel, qu'aucun homme intelligent ne dira que la nature du Verbe et (celle) de la chair animée et intelligente qu'il s'est unie personnellement ne forment qu'une essence et n'ont qu'une signification (3). Je n'ai pu voir non plus comme tu distingues la signification des natures lorsque tu dis que la signification du Verbe s'est unie à la signification du corps. Lequel des Pères à la parole divine as-tu trouvé qui ait jamais introduit dans l'Église cette doctrine et cette parole si sotte? Car tous ne prônaient l'unité de nature qu'afin de montrer par là que les significations qui vont naturellement ensemble apparaissent clairement unies. Et moi qui ai prêché durant six ans (4) dans l'Église d'Antioche et qui ai écrit de nombreuses lettres, montre-moi si j'ai dit une seule fois, n'importe où, qu'Emmanuel est d'une seule essence ou d'une seule signification ou d'une propriété.

Du même, au chapitre neuf de son second discours : Que personne ne blâme le concile de Chalcédoine d'avoir reconnu deux natures dans le Messie, Dieu nous en garde, mais de ce qu'il

καὶ προσαποφήσαντός μου καὶ διὰ πλειόνων μαρτυριῶν ἀποδείξαντος, ὡς οὐ χρὴ λέγειν τὸν Ἐμμανουὴλ μιᾶς οὐσίας τέ καὶ ποιότητος καὶ ἑνὸς ἰδιώματος. Maï, t. VII, p. 138.

(1) Je lis : ܡܠܝܠܝ.

(2) Je lis : ܡܬܩܝܡܐ comme ܡܬܩܝܡܐ.

(3) Cette dernière phrase est encore citée chez Léonce de Jérusalem : Maï, t. VII, p. 138.

(4) 512-518.

a refusé de reconnaître l'unité des personnes, celle de deux (personnes).

Du même, au chapitre trente-deux du second discours : Comment ne serait-ce pas une erreur et un écart en dehors de tout l'enseignement (de l'Église) que Dieu le Verbe, qui est appelé Messie après son union avec la chair animée d'une âme intelligente, ait été connu avant l'union par ce qui devait constituer le Messie? Et *Grégoire* le Théologien dans son panégyrique a dit : « Il est un de deux et deux par un. »

Du même, au chapitre trente du troisième discours à Sergius appelé le Grammairien : Ainsi donc par le seul Emmanuel, deux étaient visibles, Dieu et l'homme. Et si quelqu'un interroge sur les deux qui apparaissent par le seul Emmanuel, que celui qui demande cela écoute : *Grégoire* reconnaissait aussi deux natures à Dieu et à l'homme; il disait, en effet, dans la lettre à Cledonius : **(21)** « Il y a deux natures, Dieu et l'homme (1). » Si donc Grégoire a reconnu deux natures, Dieu et l'homme, il a dit par là même que Dieu et l'homme apparaissaient dans le seul Emmanuel et par suite nécessairement que deux natures apparaissaient par le seul Emmanuel. Et comme Emmanuel est certainement un après l'union, on voit après l'union deux natures dans le seul Emmanuel.

Et encore au chapitre cent deux du Φιλαλήθης (2) *où il parle de Cyrille dans le scholium :* Quand Dieu le Verbe s'unit à la chair, les natures demeurèrent sans confusion, avec l'unité et le rapprochement de deux choses qui sont et demeurent dans une seule personne et dans un seule subsistance du Verbe incarné. C'est ce qu'on appelle l'unité personnelle.

Du même, dans ce qu'il écrivit à Nephalius (3). Nous savons, nous aussi, que les natures qui constituent le Messie demeurèrent sans confusion et sans changement, ainsi la chair

(1) Cité plus haut, p. 6.

(2) Cet ouvrage de Sévère est mentionné par Bar Hébreus et existe au British Museum. Cf. *Chron. ecclés.*, I, 190, et Catal. des mss. syr. du British Museum, 957b, 926a, 935a, 943b. Zacharie, dans la Vie de Sévère, p. 28 (Spanuth, Gœttingue, 1893, 32 pages in-4°), nous donne la cause de la composition de cet ouvrage : Sévère voulut réfuter les Nestoriens qui tronquaient des passages de Cyrille pour faire croire qu'il enseignait leurs erreurs.

(3) Léonce de Jérusalem cite aussi le symbole de la foi πρὸς Νηφάλιον. Maï, t. VII, p. 136.

demeura chair et la divinité divinité, aucune d'elles ne passa à la nature de l'autre.

Fin, avec l'aide de Dieu, des témoignages des Saints Pères.

Profession de la foi orthodoxe du saint concile réuni à Antioche (1) *au temps de Gallien, empereur de Constantinople* (2). Les chefs de ce concile étaient Denys, évêque de Rome, Denys, évêque d'Alexandrie, et Grégoire le Thaumaturge, évêque de Néocésarée dans le Pont.

Nous croyons que Notre-Seigneur Jésus-Christ qui naquit de Dieu le Père avant le temps par le Saint-Esprit et naquit à la fin des jours de la Vierge, est une personne composée de la divinité céleste et de la chair humaine.

Même avec ce qu'il tient de l'homme il est Dieu complet, et même avec la Divinité il est homme complet; mais il n'est pas homme en tant que Dieu; de même il est adorable tout entier même avec le corps, mais il n'est pas adorable en tant que corps; il prie même avec la divinité, mais il ne prie pas en tant que Dieu; il est tout entier incréé même avec le corps, mais il n'est pas incréé en tant que corps. Il a été fait tout entier même avec la Divinité, mais il n'a pas été fait en tant que Dieu, car il est de l'essence de Dieu, même avec le corps, mais il n'est pas de l'essence de Dieu en tant que corps. De même, il n'a pas l'essence humaine en tant que Dieu, mais plutôt il a notre essence par la chair avec la divinité. De même, quand nous le disons de la nature divine par l'esprit, nous ne le disons pas de la nature de l'homme par l'esprit, et quand nous le proclamons de la nature de l'homme par la chair, nous ne le proclamons pas de la nature de Dieu par la chair. De même **(22)** il n'est pas de notre nature par l'Esprit, mais il est par là de la nature divine; et il n'est pas de la nature divine par la chair, mais bien de la nature humaine. Nous avertissons de ces choses et nous le décrétons, non pour séparer chaque personne qui est inséparable, mais pour marquer la distinction des propriétés de la divinité et de la chair.

(1) L'an 264.
(2) 253-268.

L'an six cent trente-six d'Alexandre (1), *la vingtième année de l'empereur victorieux Constantin, se réunit le saint concile de Nicée; Sylvestre était patriarche de Rome, Alexandre d'Alexandrie, Eustathius d'Antioche, Macaire de Jérusalem et Alexandre de Constantinople.*

Il anathématisa l'impie *Arius*, et *Eusèbe* de Nicomédie et *Théognis* de Nicée avec tous leurs adhérents et ceux qui se trompèrent à leur suite. Voici la cause pour laquelle ces impies furent anathématisés : ils disaient dans leurs blasphèmes que le fils vivant de Dieu n'était qu'une créature, qu'il était l'esclave et le serviteur de Dieu tout en étant la première des créatures. A cause de ces blasphèmes et d'autres semblables, le saint concile les anathématisa ainsi que tous leurs adhérents; il décréta vingt canons et le symbole suivant :

Nous croyons en un Dieu, père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre et de toutes les choses visibles et invisibles, et en un Seigneur Jésus-Christ, fils unique de Dieu; c'est celui-ci qui fut engendré du Père, de l'essence du Père, avant tous les siècles, lumière de lumière, Dieu vrai de Dieu vrai, engendré et non créé, de même essence que son Père, de la nature du Père par laquelle tout fut (fait). Pour nous autres hommes et pour notre salut, il descendit du ciel, il prit un corps du Saint-Esprit et de la Vierge Marie et fut homme. Il fut crucifié pour nous au temps de Ponce Pilate, souffrit, mourut, fut enterré, ressuscita le troisième jour comme il était écrit, monta au ciel, s'assit à la droite de son père d'où il viendra avec grande gloire pour juger les vivants et les morts, et son royaume n'aura pas de fin. (Nous croyons) au Saint-Esprit, le maître qui vivifie tout, qui procède du Père et est adoré et loué avec le Père et le Fils, qui a parlé par les prophètes et les apôtres. (Nous croyons) en une Église sainte, catholique et apostolique. Nous confessons un baptême pour la rémission des péchés; nous attendons la résurrection des morts et la vie nouvelle du monde futur. Amen. Et ceux qui disent du Saint-Esprit **(23)** qu'il y eut un temps où il n'existait pas, qu'il vint de rien, ou d'une autre personne, ou qu'il est d'une autre nature, ceux-là sont anathématisés par l'Église. Et ceux qui disent du Fils du Dieu vivant qu'il est une

(1) 325 de notre ère.

créature ou qu'il est sujet au changement et aux transformations, ceux-là sont maudits par la Sainte Église Catholique et Apostolique.

Définition que firent les saints dans le même concile de Nicée au sujet de la Trinité consubstantielle.

De même nous croyons, nous confessons et nous adorons la Trinité sainte dans une unité sans confusion, et de la même manière l'unité sainte dans la Trinité sans séparation, sans commencement et sans division. De même que la Trinité sainte existe sans confusion, elle existe aussi sans division : sans confusion à cause de la propriété (1) des personnes; sans division, car elle est toute-puissante et le Fils est tout-puissant, et le Saint-Esprit est tout-puissant. Les trois personnes sont sans commencement et éternelles, elles existent dans l'unité qui est dans la Trinité, incréées, indivisibles, sans confusion, inséparables, sans commencement, éternelles, consubstantielles, inaccessibles, comme il est écrit. Nous avons un Dieu dont tout (procède), à lui la gloire avec son Fils chéri et le Saint-Esprit consubstantiel. Amen.

Fin du concile de Nicée. Que sa prière soit avec nous.

On réunit encore le concile des cent cinquante Saints Pères en la ville impériale de Constantinople, l'an six cent soixante d'Alexandre (2), *et la seconde année de Théodose, empereur puissant et chrétien sincère, lorsque Damase était patriarche de Rome; et Timothée, frère de saint Pierre, patriarche d'Alexandrie; et Mélèce, patriarche d'Antioche, mais il mourut durant le concile et Flavien le remplaça; et Cyrille, évêque de Jérusalem; et Nectaire, de Constantinople.*

Il anathématisa *Macédonius* qui enseignait que le Saint-Esprit était une créature faite par le Fils. Aussi cet impie fut anathématisé dans ce concile ainsi que tous ses adhérents et on décréta quatre canons et une définition de la foi orthodoxe,

(1) Le scribe avertit ici que son ms. porte ܚܕܘܬܐ, *l'unité*. Il a remplacé ce mot dans le texte par ܬܘܒܢܐ, *la propriété*.

(2) En 381. La date précédente est inexacte. Il faut lire : en 692 de l'ère d'Alexandre.

celle qui avait été promulguée par les Saints Pères au concile de Nicée, et on y ajouta : *et en un Seigneur le Saint-Esprit,* etc., et ils l'appelèrent Seigneur et Dieu et vivifiant tout, et (ils confessèrent) un baptême et la résurrection des morts et la vie nouvelle du monde futur, amen.

Concile d'Éphèse, l'an (**24**) *sept cent quarante-trois d'Alexandre le Macédonien, la vingt-deuxième année du règne de Théodose le jeune* (I), *lorsque Célestin était patriarche de Rome, Cyrille d'Alexandrie, Juvénal de Jérusalem, Jean d'Antioche et Nestorius de Constantinople.*

Nestorius fut déposé et remplacé par *Maxime;* il fut anathématisé parce qu'il ne voulut pas appeler la Sainte Vierge Marie *mère de Dieu* mais *mère du Messie,* et il n'appelait pas le fils de Dieu *fils de la Vierge* mais *fils de l'homme,* comme l'un des prophètes; il appelait celui qui naquit de la Vierge Marie un simple homme, et le Verbe vint et demeura en lui. Il fut anathématisé et chassé de ce saint synode avec tous ceux qui adoptèrent son abominable enseignement, à cause de ces blasphèmes qu'il avait prononcés. (Ce concile) confirma le concile de Nicée à l'occasion du symbole impie que présentèrent les prêtres Pélad et Pléia et ce saint concile enseigna que Marie est vraiment et sans aucun doute mère de Dieu; il anathématisa tous ceux qui ne la reconnaîtraient pas pour mère de Dieu, au contraire des enseignements impurs et trompeurs de l'impie Nestorius.

Anathème qui fut envoyé à Nestorius en personne, un jour après qu'il eut été décrété par le concile :

Nous, le saint concile, qui, par la bonté de Dieu, selon l'ordre des illustres empereurs fidèles et aimant Dieu, nous sommes rassemblés à Éphèse : O Nestorius, nouveau juif, sache qu'à cause de ta prédication impie et de ta rébellion contre les canons orthodoxes, selon les lois de l'Église, le 22 du mois courant de Khaziran (juin), tu es rejeté du concile et tu deviens étranger à toute l'étendue de l'Église.

Nous commençons le concile de Chalcédoine qui fut réuni

(1) En 431.

l'an 762 *d'Alexandre* (1), *la première année de l'illustre empereur Marcien; lorsque Léon était patriarche de Rome, Dioscore d'Alexandrie* (*celui-ci fut déposé et saint Protérius le remplaça*), *Maxime d'Antioche, Juvénal de Jérusalem et Anatole de Constantinople.*

Il anathématisa le rebelle Nestorius qui renia la mère de Dieu, la Sainte Vierge Marie, quand il dit qu'elle était la mère d'un simple homme; il anathématisa Eutychès et Dioscore, son partisan, parce qu'ils imaginèrent que la divinité et l'humanité de Notre-Seigneur ne formaient qu'une nature composée, impiété qui surpasse toutes les impiétés et tous les blasphèmes. Il confirma la foi de Nicée, fit trente-six canons, et à la fin (25) de chaque canon il prononça un anathème contre celui qui s'écarte de la foi des trois cent dix-huit Pères de Nicée et y change si peu que ce soit en mal. Et ceux qui furent anathématisés, chassés et rejetés de la Sainte Église, se mirent à aiguiser leur langue injuste et dirent que le concile n'avait pas été réuni selon les règles. Le saint concile des six cent trente-six Pères fit aussi la profession de la vraie foi suivante : « Nous adhérons aux Saints Pères de Nicée, nous confessons, et enseignons tous à confesser, un seul fils Notre-Seigneur Jésus-Christ, complet dans la divinité, consubstantiel avec le Père et l'Esprit, et complet dans son humanité comme nous à l'exception du péché, unité sainte de deux natures, car le Verbe est Dieu en vérité, et le même est homme complet avec une âme rationnelle et un corps, de la nature du Père par sa divinité et de notre nature par son humanité, semblable à nous en tout à l'exception du péché, né du Père avant les siècles, sans commencement par sa divinité et né de Marie sans changement à la fin des temps, pour notre salut, par son humanité. Le même est un seul Fils et un Seigneur unique, grâce à la sainte unité en deux natures, sans confusion, sans changement et sans division. Cette unité n'enlève aucunement la diversité des deux natures, mais conserve plutôt chacune des natures dans sa propriété, c'est-à-dire chaque être demeure ce qu'il est, et concourt en une seule personne. Il n'est pas divisé en deux personnes ou séparé ou mélangé en rien, mais il est un seul et Fils unique, Dieu le

(1) En 451.

Verbe, notre Seigneur Jésus-Christ, comme les prophètes l'avaient prévu d'avance à son sujet, comme Notre-Seigneur Jésus-Christ nous l'a enseigné et selon le symbole que nous léguèrent nos pères de Nicée. »

Telle est la profession de foi des Saints Pères rassemblés au concile de la ville de Chalcédoine, dans laquelle ils professent que la Sainte Vierge est mère de Dieu et que Dieu le Verbe Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a qu'une seule personne. Ils confessèrent aussi qu'il y a union sans division, ni séparation, ni mélange, ni confusion. En plus, ils anathématisèrent *Nestorius, Eutychès,* et *Dioscore* partisan d'Eutychès, qui le reçut dans sa communion au second concile d'Éphèse. *Léon* et toute l'assemblée adhérèrent à cela.

Ainsi, mes frères, fidèles croyants, fils de la sainte Église catholique, soyez de vrais chercheurs et instruisez-vous les uns les autres; voyez ce qui a été professé par le saint concile et par saint *Léon* et ce qui a été enseigné par nos **(26)** Saints Pères que nous avons cités ci-dessus; voyez comme leurs témoignages concordent bien avec les nôtres du concile de Chalcédoine où la vérité a témoigné par le pape de Rome saint *Léon* et les six cent trente-six saints.

Que leur prière soit avec nous et avec vous. Amen.

Quelques questions contre ceux qui ne reconnaissent qu'une nature dans le Messie, c'est-à-dire contre ceux qui confondent et mélangent la simplicité de la nature de Dieu le Verbe avec la chair, et disent qu'il n'a qu'une nature (1).

Dites-nous, ô saints frères, cette nature unique que vous confessez dans Notre-Seigneur après l'unité est-elle consubstantielle au père, oui ou non?

S'ils disent oui, il s'ensuit que la chair est de même nature que Dieu; s'ils disent non, il s'ensuit qu'à cause de la

(1) Léonce de Jérusalem emploie contre ces monophysites le même mode de raisonnement que Jean Maron, Maï, t. VII, p. 119-122; au lieu de *quelques questions*, on pourrait traduire *résumé*. Ce résumé pourrait être fait par Jean Maron d'après un autre ouvrage ou bien par un anonyme d'après un travail plus long de Jean Maron.

chair, le Fils ne sera pas consubstantiel au Père. — Et après l'avoir embarrassé ainsi, demande-lui encore : Dis-moi par quelle nature il est égal au Père et par quelle nature il est égal à l'homme; s'il dit : Il est égal au Père par la nature divine et à nous par la nature humaine, il confesse donc deux natures après l'union. — Et s'il ne le veut pas (on dira) : Cette nature que vous confessez, est-ce celle qui existait avant l'union, oui ou non? S'ils disent oui, il s'ensuit que ce n'est pas cette nature formée de deux, et s'il te dit non, dis-lui alors : Tu formes une nouvelle nature après l'union, laquelle n'est ni divine ni humaine. — Dis-lui : O père, est-ce que le Père et le Verbe n'ont qu'une nature, oui ou non? S'il dit oui, tu seras en droit de lui demander : Le Père, Dieu le Verbe et la chair forment-ils une nature, oui ou non? S'il dit oui, tu répondras : Alors le Père, le Verbe et la chair du Verbe ne forment qu'une nature; comment un tel manque d'intelligence peut-il avoir lieu, le Père et la chair de Dieu le Verbe ne former qu'une nature! — Dis-moi, cette nature unique et composée que tu attribues à Notre-Seigneur Jésus-Christ est-elle dans la Trinité ou en dehors de la Trinité, oui ou non? S'il dit oui, réponds : c'est impossible, mais le Verbe en particulier a uni sa nature divine à la nature humaine en dehors du péché. — Cette nature unique que tu prônes en Notre-Seigneur Jésus-Christ, est-elle consubstantielle à son père ou à Marie? Si tu dis : Au Père, tu nies l'humanité; si tu dis : A Marie, tu le fais un simple homme. — Dis-moi, ô père, la nature que le Verbe avait avant l'union, l'a-t-il conservée après l'union, oui ou non? S'il dit oui, réponds : Tu as raison; s'il dit non, réponds-(27) lui : Il a donc changé, et s'il est vrai que cette nature est éternelle, qu'elle n'augmente ni ne diminue et ne reçoit pas d'accroissement, comment cela peut-il être? et alors, dis-moi, cet homme complet qu'il s'est uni, à l'exception du péché, comment pouvait-il être de la nature humaine que tu renies? — Dis-nous, ô père : ces deux natures qui s'unissent sont-elles caractéristiques, oui ou non? S'il répond qu'elles sont caractéristiques, il va contre la vérité, car il donne au Messie deux personnes ou figures; dis-lui alors : Grégoire a dit que des natures caractérisées ne peuvent s'unir ensemble, comment dis-tu qu'il n'y a pas de nature sans personne. — Dis-moi, ô saint père, la divinité et l'humanité ne

forment-elles qu'une nature, oui ou non? S'il répond oui, saint *Cyrille d'Alexandrie* le blâme dans le discours qu'il écrivit à l'empereur *Théodose;* il dit, en effet : La divinité et l'humanité ne forment pas une seule nature; *Grégoire de Nysse* et *Grégoire de Nazianze* disent aussi que, même dans l'union ineffable et inexplicable, deux ne font qu'un, mais pas dans (une) nature. — Dis-nous, ô père, cette nature qui résulte de deux, est-elle la nature unique du Père et du Fils ou bien une autre? S'il dit que c'est la nature du Père et du Fils, il se trompe, car celle du Père ne résulte pas de deux; s'il dit que c'en est une autre, qu'il nous indique laquelle; *Cyrille* lui dit alors : « Les natures sont demeurées distinctes dans l'union »; et *Paul* dit : « Il créa les deux en personne et il ajusta les deux en un corps avec Dieu, et il fit les deux un »; cela montre qu'il y a une personne formée de deux natures. — Dis-moi, ô père, le Messie, après l'union, peut-il être connu et dans la divinité et dans l'humanité, oui ou non? S'il dit non, il se trompe, car il rend vaines l'humanité et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ; s'il dit oui, on voit dès lors avec évidence que (le Messie) se manifesta en deux natures. S'il t'interpelle avec mauvaise volonté et dit qu'il n'y a pas de nature sans personne (1), réponds-lui : Si la chair ne subsiste pas par elle-même, elle n'est pas une personne; mais si tu confesses qu'elle subsiste par elle-même, alors il l'a revêtue et voilà que nous avons une personne dans une autre personne, comme l'a dit *Nestorius,* et l'on aura vu l'homme qui revêt Dieu, comme un prophète, et non Dieu qui revêt l'homme, ainsi que le dirent *Paul de Samosate* et *Artémon.* Mais si le Verbe de Dieu n'a qu'une personne, et si le vêtement des membres a été composé dans la personne du Verbe et n'a pas été constitué en dehors d'elle, on voit très bien qu'il n'y a qu'une personne avant l'union, pendant l'union et après l'union de l'incarnation, et la chair forme une nature, sans être un mot vain et trompeur, comme l'a dit *Manès,* et elle n'est pas confondue avec la nature du Verbe, comme l'a dit *Apollinaire,* et elle ne possède pas une âme sans intelligence, comme l'a dit *Eutychès* **(28)** l'insensé; mais elle a une âme intelligente. Et je ne place pas cette chair en dehors du

(1) Telle était au fond la conviction des Jacobites. Aussi pour eux les catholiques étaient des Nestoriens.

Verbe, ni avant l'union, ni après ; car dès que la chair exista, elle fut aussitôt la chair de Dieu le Verbe, elle fut aussitôt trouvée la chair de Dieu qui voulut s'incarner. Si la chair a été formée par le Saint-Esprit dans la personne du Verbe, qui osera dire follement que la chair est en dehors d'elle? Ceux-ci cherchent à n'avoir qu'une personne, en disant que la chair qui est en dehors de la personne n'est pas subsistante, car si c'est une personne en dehors d'une personne subsistante, ils doivent reconnaître deux personnes. Il ne leur suffit pas de l'exemple de l'âme qui ne précède pas le corps dans le sein, et si personne ne sait où l'âme et le corps s'unissent, à plus forte raison ni les hommes, ni les anges, ni les chérubins, ni les séraphins ne sauront où a lieu cette union du Fils, si ce n'est le Fils lui-même. Mais vous, ô contempteurs, pour qui la nature et la personne ne font qu'un, il faut donc, partout où les Saints Pères parlent de trois personnes dans la Trinité sainte d'une seule essence et nature, que vous y reconnaissiez trois natures, comme les *Ariens* et les *Eunoméens,* et partout où ils parlent d'une nature, vous devez comprendre une personne comme *Sabellius;* et quand vous dites que deux natures forment une personne pour le Messie, vous entendez donc qu'elles forment une nature (composée) de la chair et de la divinité comme *Apollinaire.*

Nous écrivons encore quelques mots contre les Nestoriens.

L'apôtre *saint Paul* a dit : « Dieu s'est réconcilié avec nous par la mort de son Fils » ; et encore : « Il n'a pas épargné son Fils, mais l'a livré pour nous tous » ; et encore : « Il a parlé avec nous par son Fils ». Si donc tu reconnais deux personnes, quelle sera cette personne (dont parle l'apôtre)? sera-t-elle divine ou humaine? Et si tu places dans le Messie deux natures ou personnes, crois-tu, oui ou non, que l'enseignement de la Sainte Église reconnaît trois personnes? Si tu reconnais trois personnes, places-tu en dehors de l'adoration l'une de ces trois personnes que tu reconnais dans le Messie, ou le Père, ou le Fils, ou le Saint-Esprit? Et si tu enlèves à l'adoration l'une de ces personnes que tu places dans le Messie, comment es-tu chré-

tien, toi qui ne révères pas celui qui est né, a souffert, (29) a été crucifié, et enfin est mort pour nous. Et si tu ne confesses pas trois personnes, comment peux-tu ne pas te faire païen, lorsque tu adores une quadruplicité, c'est-à-dire une créature.

Celui qui adore quatre personnes, est-il chrétien, oui ou non? — S'il répond non, demande-lui : Dis-moi, frère, le Messie est-il Dieu ou homme? et s'il te répond qu'il est homme, il confesse ainsi quatre personnes, car l'homme ne peut pas exister sans personne. — Demande-lui encore : Qui est donc ce Messie? est-il Dieu ou homme? S'il répond qu'il est Dieu, dis : Alors le Père est aussi Messie. — Demande-lui encore : Ce Messie lui-même, qu'est-il? Si tu dis : c'est Dieu incarné et fait homme, tu indiques une chair animée d'une âme raisonnable et capable de connaissance, car *Paul* a dit : « Par là est apparu le Messie dans la chair, il est le Dieu de l'univers. » Ce qu'on cherchait est démontré. *Jean l'Evangéliste* a dit : « Au commencement était le Verbe et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. » Ce Verbe qui au commencement était en Dieu, est-il celui qui a apparu aux Juifs dans la chair, et le Dieu de l'univers, ou bien ce Messie incarné est-il un autre Dieu? Ce le prophète Isaïe a dit : « Un fils nous est né, et un enfant nous est donné, et son nom est appelé Admirable, Conseiller, Dieu puissant des siècles »; et ce fils qui nous a été donné et qui est appelé Admirable, Conseiller, Dieu puissant des siècles, est-il Dieu le Verbe qui était au commencement auprès de Dieu, comme il est écrit, ou bien est-il un autre Dieu? S'il est le même, nous voyons évidemment que Dieu le Verbe, qui naquit dans la chair, est le même que le Messie qui apparut aux Juifs dans la chair, lequel est le Dieu de l'univers pour ceux qui le connaissent et le confessent, et il lui appelle Admirable et Dieu vrai. Si au contraire Dieu le Verbe qui était au commencement auprès de Dieu est différent de ce fils qui naquit pour nous et fut nommé Dieu puissant des siècles, voilà que tu nous montres un nouveau Dieu et tu deviens polythéiste, parce que tu en fais deux, et Jean l'Evangéliste a dit : « Le Dieu unique qui est dans le sein de son Père, celui-là nous l'a raconté. » — Dis-moi, ô saint frère, au sujet de ce fils unique de Dieu, est-ce le Fils de Dieu qui naquit de la race de David, ou bien un autre? S'il est celui-là, nous savons que le Fils de Dieu est le dans la chair; et si tu dis que le Fils

unique de Dieu dans le sein de son Père est différent du Fils (30) de Dieu né de la race de David, voilà que tu donnes deux fils à Dieu le Père, et tu ne peux plus dire qu'il est unique.

Jean l'Évangéliste a écrit : « Notre-Seigneur dit à ses disciples (1) : Croyez en Dieu et croyez en moi. » Ce Jésus qui dit à ses disciples de croire en lui, est-il Dieu le Verbe ou bien un homme? S'il est un homme, ses disciples, en croyant en lui, crurent en un homme, et s'ils ne crurent pas en lui, ils méprisèrent le Verbe qui leur dit de croire. Celui qui croit comme les Apôtres confessera que le Messie est vrai Dieu; cela paraît sortir de la bouche sainte des apôtres en la personne de Thomas qui s'écrie : « Mon Seigneur et mon Dieu »; et dans un autre endroit : « Car le Père a désigné celui-ci comme Dieu ». *Paul* a dit (2) : « Il fit dans sa personne une place pour nos péchés et il sacrifia les péchés de beaucoup »; et encore (3) : « S'ils l'avaient connu, ils n'auraient pas sacrifié le Seigneur de gloire ». Et *David* a dit (4) : « Ton siège, ô Dieu, est dans les siècles des siècles. » Et le prophète *Jérémie* a dit (5) : « C'est notre Dieu, et n'en imaginons pas un autre avec lui; il a trouvé la voie de la sagesse et de la justice et l'a donnée à Israël son serviteur et à Jacob son ami. » Et plus loin il dit (6) : « On l'a vu sur la terre et il a demeuré avec les hommes. » Et *David* dit encore : « Le maître des dieux paraîtra à Sion ». Ce Dieu dont parle Jérémie, qui est notre Dieu, et nous ne devons pas en imaginer un autre avec lui, est-il Dieu le Verbe ou bien en est-il un autre comme tu le penses? S'il en est un autre, comme tu l'enseignes, voilà que tu introduis inintelligemment un nouveau Dieu. Et si c'est le même en vérité, et qu'il n'y ait pas de Dieu en dehors de lui, comme parlent les prophètes, et nous croyons tous en lui, si le Dieu unique est celui qui apparut sur la terre par une chair animée et douée d'intelligence, puis demeura et conversa avec nous, c'est alors ce qu'il fallait démontrer. Où et comment as-tu vu, ô frère sage et docteur illustre, qu'une

(1) Jean, XIV, 1.
(2) Hébr., I, 3.
(3) I Cor., II, 8.
(4) Ps. XLIV, 7.
(5) Baruch, III, 36-37.
(6) *Ibid.*, 38.

femme, en enfantant, ait donné deux personnes à un seul fils? Médite les paroles des témoignages véritables de l'Évangile et de *Paul* dans le discours que fit le saint évêque *Martyrius* contre *Nestorius* votre père. Écoute donc, toi qui aimes à séparer les fils et les personnes et médite ces paroles divines qui nous enseignent nommément les notions d'une personne et d'une (**31**) substance dans le Messie (1). Et d'abord le prophète, en la personne du père, dit de lui (2) : « Voici que j'envoie mon ange devant ta face pour préparer la voie devant toi. » Il dit *ta face* pour un seul et non pour plusieurs. Et le prophète Zacharie, père de Jean, prophétise et dit à son fils (3) : « Et toi, enfant, tu seras appelé prophète du Très-Haut, car tu iras devant la face du Seigneur pour préparer sa voie. » Il dit aussi *sa face* et non *ses faces*, comme tu l'enseignes. Et Notre-Seigneur dit de lui-même (4) : « Comme le Père a la vie en lui-même, il a aussi donné au Fils d'avoir la vie en lui-même. » Il dit *en lui-même* et non *en eux-mêmes* comme tu l'enseignes. Et l'évangéliste *Luc* a dit (5) : « Quand les jours de son ascension furent accomplis, il prépara sa face à aller à Jérusalem et il envoya des messagers devant sa face; ils allèrent, entrèrent chez les Samaritains et ne le trouvèrent pas, parce que sa face était tournée pour aller à Jérusalem. » — Il dit encore (6) : « Son visage brilla comme le soleil. » — Et l'apôtre *Paul* dit (7) : « Pour éclairer la science de la gloire de Dieu, à la face de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » — Et encore (8) : « Moi, ce que j'ai donné, (je parle) de ce que j'ai donné à cause de vous, je l'ai donné à la personne de Jésus-Christ. » — Le même apôtre dit encore dans

(1) Cette argumentation, plus forte dans le texte que dans la traduction, repose sur ce que les mots ܩܢܘܡܐ et ܦܪܨܘܦܐ, « personne » et « substance », se trouvent dans tous les textes cités, appliqués au singulier au Messie. Donc, conclut l'auteur, le Messie n'avait qu'une personne et une substance. Jean Maron semble prendre ses citations chez Martyrius, patriarche de Jérusalem, qui mourut en 485.

(2) Luc, VII, 27.

(3) Luc, I, 76.

(4) Jean, V, 26.

(5) Luc, IX, 51-53. Textuel dans la Peschito, hors ܠܡܬܝܗ pour ܠܡܬܝ et ܠܡܥܒܪܘ pour ܠܡܥܒܪ.

(6) Matth., XVII, 2.

(7) II Cor., IV, 6. Textuel, mais ܠܡܪ et ܡܢ manquent.

(8) II Cor., II, 10. ܠܡܢ ܕܥܒܕܬ manque.

(9) II Thessal., I, 9. Textuel, mais en place de ܠܡܪ la Peschito a ܡܢ ܩܕܡ.

un autre lieu (9) : « Ceux-ci seront punis d'une perdition éternelle devant la personne de Notre-Seigneur et devant la gloire de sa puissance. » — Et encore (1) : « Avec les deux en sa personne il créera un homme nouveau. » — Il dit dans un autre endroit (2) : « En abandonnant sa chair, il dépouilla les principautés et les puissances et les fit rougir ouvertement en sa personne. » — Et il dit dans (la lettre) aux Hébreux (3) : « Il fit dans sa personne une place pour nos péchés, et dans sa personne il immola les péchés (4) de beaucoup. »

(1) Eph., II, 15. Textuel.

(2) Col., II, 15. Textuel, mais au lieu de ܦܓܪܐ on a ܦܓܪܗ.

(3) I, 3, au lieu de ܒܦܓܪܗ on a ܒܦܓܪܐ et la seconde partie de la phrase n'est pas ici. En somme, ces citations montrent que Jean Maron (ou plutôt Martyrius) cite de mémoire (ce qui est peu probable, car il ne pouvait savoir par cœur tous les passages qui renferment le mot *personne*), ou traduit sur un texte grec (c'est le plus probable), ou cite un texte syriaque différent de la Peschito.

(4) Il faut lire ܚܛܗܝܐ ܕܦܓܪܗ comme ci-dessus.

F. Nau.

(*A suivre.*)

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

DE L'ÉGLISE ORTHODOXE EN TURQUIE

V. — LE CONSEIL MIXTE.

L'ingérence des laïques dans les choses du sanctuaire se manifeste à chaque page de l'histoire byzantine. Plus fréquente encore s'il se peut, et non moins funeste, elle se retrouve sous la domination turque; cette immixtion était devenue, depuis 1453, comme une nécessité sociale, à cause même de l'autonomie civile accordée par les vainqueurs à l'Église orthodoxe. Sans doute au Patriarche seul était dévolue la double autorité civile et religieuse; mais cette autorité, il ne pouvait l'exercer seul et sans contrôle. L'histoire et l'organisation intérieure du Saint-Synode nous en ont déjà fourni une première preuve; la constitution du *Conseil Mixte* n'est pas moins instructive.

A l'époque byzantine, le patriarche avait autour de lui tout un cortège de hauts dignitaires laïques, dont les fonctions respectives, encore mal définies, survécurent pour la plupart à la chute de l'empire, mais en s'amoindrissant et se sécularisant chaque jour davantage. C'est de cette oligarchie de fonctionnaires que devait sortir, à l'âge suivant, l'aristocratie douteuse et mélangée des *Phanariotes*, hommes ingénieux et polis, parvenus à force de bassesses à une sorte d'indépendance et de pouvoir, dédaignant leur patrie, mais la servant par leur prospérité (1). A côté du Phanariote, riche et influent, se pressait l'*archonte* ou notable, simple bourgeois, enrichi par le petit commerce, et généralement plus attaché aux traditions de la race. Tandis que le premier servait son pays dans des emplois

(1) Villemain, *Lascaris* (Paris, 1837), p. 163-64.

intermittent et capricieux, le second, plus étroitement mis en contact avec le haut clergé, prit graduellement sur les affaires une part très active, qui ne tarda pas à devenir prépondérante. Le patriarche Samuel Ier (1763-68) confia à quatre notables, pris mi-partie parmi les fonctionnaires et les négociants, l'administration des revenus de la nation (1). Ils portaient, en cette qualité, le nom d'*épitropes*. Cette institution, comme toutes celles de Samuel, ne semble pas avoir donné de bien grands résultats : les métropolitains du Synode avaient encore trop d'influence pour admettre dans la gestion des deniers publics le contrôle importun des épitropes.

Un nouvel essai fut tenté, en 1847, par le gouvernement turc lui-même. La Porte voulait adjoindre au S.-Synode trois membres laïques, qui seraient chargés d'administrer les affaires purement temporelles; elle avait désigné, pour remplir ce rôle, le grand logothète Aristarchi-Bey, l'ex-prince de Samos Vogoridès, et un riche négociant de Chiaos, Jean Psichri, plus connu sous le sobriquet de Misé Ianni (2). Les *Synodiques* opposèrent à cette mesure une telle résistance qu'il fallut, cette fois encore, en différer l'exécution.

Tout autre fut l'issue de la lutte engagée, dès 1856, entre les deux corps : le triomphe des laïques fut complet, et, le 27 janvier (8 février) 1862, la Porte donnait son approbation au règlement organique du *Conseil Mixte*, qui assurait aux laïques la plus large part dans la gestion des affaires.

RÈGLEMENT ORGANIQUE DU CONSEIL MIXTE (3).

§ I. — COMPOSITION DU CONSEIL NATIONAL MIXTE PERMANENT (4

ART. Ier. — Le Conseil National Mixte Permanent se comp de douze membres, quatre Métropolitains et huit laïques.

(1) N. MATHA, Κατάλογος ἱστορικὸς τῶν Πατριαρχῶν (Athènes, 1884), p. 155.
(2) EICHMANN, *Die Reformen des osmanischen Reiches* (Berlin, 1858), p. 21.
[illegible] dans Γενικοὶ Κανονισμοί, etc, p. 37-45.
[illegible]ielle, à laquelle le devoir de traducteur m'i

présidence est attribuée, par rescrit patriarcal, à l'un des métropolitains, le premier des quatre dans la hiérarchie. Toutes les fois que des affaires importantes rendent nécessaire la présence du patriarche dans le Conseil, c'est lui qui préside, qu'il vienne de lui-même au Conseil, ou qu'il y soit appelé. Le Conseil aura deux secrétaires, le premier et le second, capables de traduire dans les quatre langues, grecque, turque, bulgare et française.

Art. 2. La durée des fonctions des membres du Conseil National Mixte Permanent est fixée à deux ans, mais, chaque année, l'assemblée est renouvelable par moitié.

Art. 3. Les quatre membres ecclésiastiques du dit Conseil sont pris parmi les membres du Saint-Synode; leur choix appartient au Patriarche et aux membres du Synode.

Art. 4. — L'élection des membres laïques du Conseil a lieu de la manière suivante. Au jour fixé, le Patriarche informe les habitants des paroisses de Constantinople et du Bosphore qu'ils peuvent procéder, d'après le rôle suivant, à la nomination de délégués dans chaque paroisse. Voici comment. Les paroisses du Phanar et de Djoubali nomment deux délégués; — les paroisses de Palinos, des Taxiarques et de Xyloporta, deux; — les paroisses de Mouchliou et de Photira, un; — les paroisses d'Edirné-Kapou, Salmatobroukiou, Sarmasikiou, Egri-Kapou, Top-Kapou et Tekfour-Séraï, deux; — la paroisse de Mermer-Koulé, un; — toutes les paroisses de Psamathia et de Belgrade réunies, deux; — les paroisses de Ste-Kyriaki et de Ste-Espérance, un; — la paroisse de Haskeuï, un; — les paroisses de Tatavla, deux; — les paroisses de Péra, deux; — la paroisse de Vlangua, un; — les paroisses de Galata, deux; — la paroisse d'Ortakeuï, un; — la paroisse de Béchik-Tach, un; — les paroisses de Kouroutchesmé, Arnaoutkeuï et Bébèk, deux; — la paroisse de Boyadjikeuï, un; — les paroisses de Sténia et de Yéni Keuï, deux (1). Tous ces délégués, choisis sans distinction de race,

(1) Soit, au total, vingt-six délégués pour quarante-deux paroisses. La nomination de ces représentants de quartiers est elle-même soumise à un règlement fort minutieux, qui forme le 3me chapitre du *Règlement électoral des Paroisses de l'archevêché de Constantinople* (Ἐκλογικὸς Κανονισμὸς τῶν ἐνοριῶν τῆς Ἀρχιεπισκοπῆς Κωνσταντινουπόλεως). Ce règlement a été plusieurs fois modifié, notamment en 1887 et en 1897; c'est une des nombreuses questions sur lesquelles on revient sans cesse dans les délibérations des deux corps administratifs de l'Église orthodoxe. Nous y reviendrons nous-mêmes ailleurs.

doivent être des hommes probes et droits, jouir dans la nation de l'estime de tous et relever *ab antiquo* du gouvernement impérial. Au jour déterminé, ils se rendent au Patriarcat, où, réunis ensemble, ils constituent avec le S.-Synode et les membres du Conseil Mixte l'assemblée électorale. En premier lieu, celle-ci désigne d'un commun accord les candidats éligibles. Tous les membres de l'assemblée électorale ont le droit de proposer comme candidats ceux qu'ils estiment avoir les qualités requises pour cela. On inscrit leurs noms sur un registre spécial, et c'est parmi ces candidats que l'on choisit, au scrutin secret et à la majorité des voix, les membres du Conseil Mixte. Toutes les opérations relatives à ce sujet sont régulièrement consignées au protocole.

Art. 5. — Dès que l'élection est terminée, le Patriarche fait connaître à la Sublime Porte les noms des membres ecclésiastiques et laïques, afin qu'ils soient approuvés et confirmés (1).

Art. 6. — La disposition indiquée plus haut qui fixe à deux ans, pour tous les membres, la durée de leurs fonctions, ne s'applique pas aux membres ecclésiastiques; en conséquence, ceux-ci devront être renouvelés et remplacés par d'autres, dès que leurs fonctions de membres du Saint-Synode auront pris fin.

Art. 7. — Aucun des membres susdits ne pourra, à l'expiration des deux ans, se porter de nouveau comme candidat, avant deux autres années révolues.

Art. 8. — Les membres du Conseil Mixte doivent être choisis parmi ceux qui ont à Constantinople leur domicile fixe, appartiennent *ab antiquo* à l'empire ottoman, ont plus de trente ans, possèdent l'expérience des affaires, jouissent enfin de l'estime générale et de la confiance du gouvernement comme de la nation.

Art. 9. — Une fois qu'un membre, acceptant sa nomination, sera entré en fonction, il ne pourra se retirer avant l'expiration des deux années, à moins d'une raison très justifiée.

(1) Pour la première élection de février 1862, la moitié des membres du futur Conseil Mixte devait être prise parmi les membres de l'Assemblée nationale provisoire qui représentaient déjà les paroisses de la capitale; les quatre autres, au contraire, devaient être choisis en dehors de cette assemblée. Cette mesure essentiellement provisoire est rappelée dans une *remarque* au présent article 5, dont il est superflu de donner une traduction littérale.

ART. 10. — Si, dans l'exercice de son mandat, un membre démissionne pour un motif plausible, ou s'il vient à mourir, le Patriarche, de concert avec le S.-Synode et les autres membres de Conseil Mixte, pourvoit à son remplacement, pour le temps qui reste à courir, et en informe la Sublime Porte. Celui qui est ainsi nommé peut se porter candidat pour la période suivante.

ART. 11. — Aucun membre n'est autorisé à s'absenter durant plus de deux mois; s'il prolonge son absence au delà de ce terme, on doit le remplacer par un autre membre, de la manière indiquée à l'article précédent; cette nomination est portée à la connaissance de la Sublime Porte pour être confirmée.

ART. 12. — Il est interdit aux membres de s'absenter pendant les séances ordinaires. Si quelqu'un ne peut, durant plus d'un mois, y prendre part, il en informera le président du Conseil. Celui qui s'absenterait au delà de ce terme sans en donner avis, devrait envoyer sa démission ou être remplacé par un autre, conformément à l'article 10.

ART. 13. — Un membre du Conseil est-il accusé de s'être laissé corrompre par des présents, on applique, si c'est un des métropolitains, l'article 8 du règlement des Évêques (1); si c'est un laïque, on informe du fait la Sublime Porte, afin qu'elle juge et prononce la sentence, selon le code pénal ottoman.

ART. 14. — Le Conseil National Mixte possédera, au palais patriarcal, un bureau pour y tenir ses séances ordinaires; celui-ci sera dirigé par le premier secrétaire, d'après les instructions du Conseil.

ART. 15. — Les membres laïques du Conseil ne reçoivent pas de traitement; l'exercice de leurs fonctions est gratuit.

§ 2. — DEVOIRS DES MEMBRES DU CONSEIL MIXTE.

ART. 1er. — Le Conseil National Mixte permanent tient ordinairement deux séances par semaine.

ART. 2. — Les actes écrits soumis au Conseil doivent porter, avec un numéro d'ordre, la date de leur arrivée; c'est dans cet

(1) Ce règlement sera donné plus loin dans son intégralité.

ordre qu'on les examinera, à moins d'une affaire urgente, qu'il faille mettre avant toute autre.

Art. 3. — Le Conseil doit veiller de près à la bonne administration des écoles et des hôpitaux de la nation et des autres établissements d'utilité publique; il contrôle leurs recettes et dépenses non moins que celles des églises de la capitale, connaît de toutes les contestations relatives aux revenus des monastères relevant du siège œcuménique, aux testaments (1), aux actes de fondation (2), à la dot et aux présents de noces (3); c'est à lui qu'appartient l'examen de toutes les affaires non spirituelles renvoyées au patriarcat par la Sublime Porte. Pour les questions relatives aux vakoufs, aux terres publiques et aux règlements généraux du gouvernement, elles ressortiront naturellement, comme dans le passé, des tribunaux et des conseils établis par le gouvernement.

Art. 4. — Quand il s'agit d'une action introduite par les fidèles d'un diocèse contre leur évêque, si la matière du débat est d'ordre temporel, le Conseil prend les mesures convenables, suivant l'article 8 du règlement sur les élections épiscopales.

Art. 5. — L'administration des écoles et des autres établissements d'utilité publique est confiée par le Conseil à des épitropes et à des éphores nommés par lui, de l'avis et du consen-

(1) Voir la jurisprudence relative à cette question dans le récent ouvrage de Milt. G. M. Karavokyro, *le Droit successoral en Turquie ab intestat et par testament, codifié d'après le Chéri et le droit byzantin*, in-8° de 214 p. (Constantinople, 1898), p. 136-137. L'auteur rapporte trois arrêts de la cour de cassation qui confirment cette attribution du Conseil Mixte.

(2) Autrement dits *Vakfiyés*, titres d'un vakouf. Les biens vakoufs sont ceux qui ont été soustraits au droit de nue-propriété de l'État par une donation faite par un particulier, dans un but de bienfaisance ou de piété, au profit d'une personne morale, comme une mosquée, un hôpital, une asile, un couvent, une école et même une église. Ce sont le plus souvent des immeubles; après une redevance accompagnant l'acte de fondation ou *de consécration*, le possesseur garde les biens ainsi affectés, comme tenancier, moyennant une redevance annuelle. Les vakoufs ne peuvent être vendus pour cause de dettes, et ne passent par héritage qu'au fils du possesseur. Ils sont d'ailleurs soumis aux dispositions spéciales prises par le fondateur, dans l'acte dédicatoire, et c'est aux actes de ce genre que le règlement fait ici allusion. Voir sur cette institution propre à la Turquie et aux pays où le Chéri est en vigueur, Nic. de Tornauw, *le Droit musulman exposé d'après les sources*, trad. Eschbach, Paris, 1860, pp. 193-198; — Milt. Karavokyro, Κλεῖς τῆς συνήθους ὀθωμανικῆς νομοθεσίας, Constantinople, 1882, p. 55-57.

(3) On fait une distinction entre les présents accessoires (τράχωμα) et la dot proprement dite (προῖξ).

tement du Patriarche; il ne doit désigner que des hommes probes et capables, appartenant à la religion orthodoxe, sujets de l'empire.

Art. 6. — Tous les ans, il examinera et contrôlera la comptabilité de ces épitropes; il fera enregistrer sommairement, par son premier secrétaire, dans un grand cahier spécial, les bilans des recettes et dépenses de l'année.

Art. 7. — A la fin de chaque année, la comptabilité du trésor sera contrôlée par les nouveaux titulaires en présence de l'assemblée électorale; le trésorier produira pour chaque dépense les décisions écrites du Conseil; ces dernières seront réunies en un dossier qu'on déposera, après l'avoir scellé, dans les archives du Conseil.

Art. 8. — Le Conseil fixera le tarif des droits à percevoir par le trésor national, et le soumettra à l'approbation de la Sublime Porte. Tous les deux ans, il nommera, pour percevoir ces droits, un caissier digne de confiance et sous caution; celui-ci ne pourra rien dépenser, pas même une obole, sans l'autorisation écrite du Conseil. Les devoirs du caissier, comme ceux du secrétaire et des autres employés, seront déterminés par le Conseil.

Art. 9. — Une séance a le *quorum* suffisant, quand les deux tiers des membres sont présents. Dans les délibérations, on se sert, au besoin, du suffrage : c'est alors la solution de la majorité qui prévaut; si les votes sont égaux, on s'en tient à la partie qui a pour elle l'avis du président.

Art. 10. — Dès que le Conseil National Mixte entrera en fonctions, il fera usage d'un sceau à trois pièces; la première de ces pièces sera gardée par les quatre membres ecclésiastiques, les deux autres par les huit membres laïques, et la clef par le président. On marquera de ce sceau les actes de fondations pieuses, les testaments, les obligations des églises et des autres dettes de la nation, et autres actes semblables. Les sentences judiciaires du Conseil, après avoir été signées par tous les membres, seront également marquées de ce sceau. Tous les actes dont il vient d'être question devront recevoir la sanction du patriarche. Toute pièce élaborée dans le Conseil et expédiée par lui, sera écrite sur papier timbré et inscrite préalablement au Registre.

Art. 11. — Le Conseil examinera les contestations relatives aux héritages s'élevant entre chrétiens lorsque, à la demande des deux parties, l'affaire sera portée au Patriarcat.

Art. 12. — Tout testament d'un chrétien orthodoxe, s'il est conforme aux lois et aux décrets du gouvernement impérial et ne s'écarte pas du règlement sur la succession des chrétiens promulgué naguère par Ordonnance Impériale (1), doit être reconnu authentique et valable par toutes les autorités locales; en conséquence, le Conseil Mixte veillera à la pleine exécution des dispositions contenues dans ces testaments.

Art. 13. — Tout acte émanant des évêques, et relatif aux revenus et dépenses de l'école et de l'hôpital national, et des autres établissements d'utilité publique, des églises et des monastères de la capitale, ou encore aux testaments, aux actes de fondations pieuses, aux dots et aux présents de noces, doit être sanctionné par le Conseil Mixte.

Art. 14. — Les demandeurs dans un procès amené par l'un des objets spécifiés à l'article 3 (2), sont tenus, avant l'ouverture de la procédure, de fournir une caution pour les frais à résulter pendant la durée des débats.

Art. 15. — Les membres du Conseil devront veiller à ce que le patriarche apporte tout son zèle et ses soins à la bonne administration des établissements religieux situés dans l'empire et appartenant aux orthodoxes, à la bonne gestion de leur revenus suivant l'esprit des chrysobulles, des testaments, des privilèges et des actes de fondations; si une dette se produit, le patriarche se concertera avec les chefs spirituels de ces établissements.

Art. 16. — Tout membre du Conseil, comme tout fidèle orthodoxe, a le devoir, quand il lui arrive de surprendre dans le clergé des écarts de conduite, d'en informer le Patriarche et le Saint-Synode, pour qu'on prenne les mesures nécessaires.

Le règlement général qu'on vient de lire fut complété, la

(1) La constitution vizirielle, ici mentionnée, est de 1861 (7 safer 1278); voir le texte dans Nikolaïdès, Ὀθωμανικοὶ Κώδικες, tome II (Constantinople, 1890), p. 1141-44.

(2) Par exemple, une dot, un testament, etc.

même année, par un autre règlement, d'un caractère moins officiel, destiné à régir la police intérieure de l'assemblée. Ce second document, n'ayant pas été soumis à l'approbation de la Porte, ne se trouve ni dans le recueil officiel publié en 1888 par le Patriarcat, ni dans la *Législation Ottomane* de Nicolaïdès. Toutefois, comme on y renvoie souvent dans les publications orthodoxes, je crois utile d'en donner ici la traduction. Je la fais sur le texte contenu dans une rarissime brochure, qui ne porte pas de date, mais les signatures qui la terminent indiquent assez l'époque de sa rédaction. Parmi les trente-un articles qui composent cette pièce, plusieurs ne sont qu'une réédition des articles du règlement général; je n'ai pas cru pour cela devoir les négliger : tels qu'ils sont présentés, ils forment comme un résumé substantiel des dispositions données ci-dessus. A ce titre seulement, le lecteur sera sans doute heureux de les retrouver.

§ 3. — STATUT ORGANIQUE DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL NATIONAL MIXTE PERMANENT (I).

ART. 1. *Juridiction.* — Suivant le règlement approuvé pour son institution, le Conseil national mixte permanent doit : 1° Surveiller et contrôler la bonne administration des écoles nationales, des hôpitaux et autres établissements d'utilité publique, leurs recettes et dépenses et celles des églises de la capitale (art. 3 du règlement sur les devoirs du C. N. M.); — 2° Nommer, de concert avec le Patriarche, les épitropes et les éphores chargés de diriger les écoles nationales et autres établissements d'utilité publique (art. 5); — 3° Examiner et vérifier tous les ans la comptabilité de ces épitropes, et enregistrer, dans un cahier spécial, le bilan des recettes et dépenses de l'année (art. 6); — 4° Connaître de toutes les contestations relatives aux revenus des monastères relevant du siège œcuménique, ou aux testaments, titres de fondations, présents de noces et dots (art. 3). Il en est de même des différends s'élevant entre chrétiens au sujet d'un héritage (art. 11); — 5° Veiller à l'exécution des dispositions contenues dans les testaments des chrétiens orthodoxes (art. 12); — 6° Prendre les mesures convenables, suivant l'ar-

(1) Διοργανισμὸς τῆς ὑπερησίας τοῦ Διαρκοῦς Ἐθνικοῦ Μικτοῦ Συμβουλίου (Constantinople, 1862), broch. 8° de 12 p.

ticle 6 du règlement sur l'élection des évêques, toutes les fois que les fidèles d'un diocèse intentent une action contre leur évêque, et que l'objet du débat est d'ordre temporel (art. 4); — 7° Connaître en général de toutes les affaires non spirituelles que la Sublime Porte renvoie au Patriarcat (art. 3).

Art. 2. *Composition.* — Le Conseil mixte, composé de douze membres, quatre métropolitains et huit laïques, est présidé par le métropolitain le plus élevé dans la hiérarchie, suivant l'article 1er du règlement sur la composition du Conseil Mixte, ainsi conçu : « Le Conseil N. M. se compose de douze membres, quatre évêques et huit laïques; la présidence est donnée par rescrit patriarcal à l'un des évêques, le premier des quatre dans la hiérarchie. » Quand des affaires importantes rendent nécessaire la présence du patriarche, c'est lui qui préside, qu'il vienne de lui-même au Conseil ou qu'il y soit appelé. A défaut du président ordinaire, absent ou empêché, il est remplacé par celui qui vient immédiatement après lui dans la hiérarchie épiscopale.

Art. 3. — Le Conseil a trois employés proprement dits : deux secrétaires, le premier et le second, et un caissier. Ils sont nommés et révoqués par décision du Conseil présidé par Sa Toute Sainteté.

Art. 4. *Séances.* — Le Conseil tient séance au Patriarcat le mardi et le vendredi de chaque semaine, à 9 h. 1/2 du matin. Si le jour de séance tombe un jour de fête, la séance est renvoyée au mardi ou au vendredi suivant. Les fêtes de ce genre qui ont lieu dans le courant de l'année sont : 1° toutes les fêtes de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge; 2° le lundi et le mardi de la première semaine de carême; 3° les trois derniers jours de la semaine sainte; 4° toute la semaine de Pâques; 5° dans le mois de janvier : le 1er (saint Basile), le 7 (saint Jean), le 30 (les trois Hiérarques); en avril : le 23 (saint Georges); en mai : le 21 (saints Constantin et Hélène); en juin : le 24 (nativité de saint Jean), le 28 (saints Pierre et Paul); en juillet : le 20 (saint Elie, le prophète); en août : le 29 (décollation de saint Jean); en septembre : le 14 (exaltation de la sainte Croix); en octobre : le 26 (saint Démétrius); en décembre : le 6 (saint Nicolas).

Art. 5. — Pour qu'une séance ait le quorum voulu, il faut que les deux tiers des membres soient présents.

ART. 6. — 1°) *Séances générales.* — Les séances du Conseil se divisent en séances *judiciaires*, dans lesquelles il n'a simplement qu'à résoudre les questions particulières, et en séances *générales*, dans lesquelles il examine et juge les affaires relatives aux questions qui intéressent toute la nation. Dans une seule et même séance, le Conseil peut se constituer en séance judiciaire, après avoir tenu une séance générale, et inversement.

ART. 7. — Au début de toute séance générale, on lit le procès-verbal de la séance précédente. Si personne parmi les membres n'a d'observation à faire sur ce procès-verbal, on l'adopte tel qu'il est; dans le cas contraire, chacun présente les observations qu'il estime nécessaires, et, après examen, on les inscrit au procès-verbal. Celui-ci est ensuite signé par le président et les membres. Personne ne peut prendre la parole avant la lecture du procès-verbal, ni revenir sur un point de ce dernier, une fois qu'on l'aura adopté.

ART. 8. — L'admission aux séances générales du Conseil est interdite, à moins qu'on ne soit convoqué par le Conseil lui-même.

ART. 9. — Une fois le procès-verbal lu, rectifié et adopté, le Conseil passe à l'examen et à la solution des questions proposées en suivant le programme fixé d'avance dans l'ordre du jour.

ART. 10. — Lorsqu'un membre désire soumettre une proposition à l'examen et à la décision du Conseil, il doit la faire connaître à ce dernier une séance à l'avance.

ART. 11. — Quelqu'un propose-t-il d'examiner une question avant le tour assigné à cette question dans le programme de l'ordre du jour, le Conseil décide s'il y a lieu de le faire.

ART. 12. — Le Conseil dans ses délibérations procède généralement par scrutin ouvert, et c'est l'avis de la majorité qui tranche la question. Le président n'a qu'une seule voix; toutefois, en cas d'égalité dans les suffrages, c'est la partie à laquelle il a donné sa voix qui l'emporte. — Le Conseil se sert du scrutin secret toutes les fois qu'à la demande d'un membre il en prend la décision. Dans ce cas, si les suffrages sont égaux, on procède à un second tour de scrutin; si le résultat est encore le même, le président, sans regarder dans l'urne, en retire un bulletin.

Art. 13. — 2°) *Séances judiciaires.* — Quand le Conseil tient séance judiciaire pour des démêlés particuliers, il a le droit de confier l'enquête et l'éclaircissement de ces démêlés à des commissions choisies par lui dans son sein, ou au dehors. Ces commissions soumettront leur rapport au conseil, lequel garde toujours la liberté de prendre la décision qui lui paraîtra la plus juste.

Art. 14. — Comme autorité judiciaire, le Conseil doit se conformer aux lois en vigueur dans le Patriarcat, et aux coutumes locales existantes.

Art. 15. — La procédure se conformera, dans sa marche, aux dispositions qui seront promulguées à ce sujet.

Art. 15 *bis.* — Quand les séances du Conseil sont judiciaires, les personnes intéressées pourront être autorisées à comparaître avec des conseillers, à moins que ces derniers ne soient exclus du Conseil par le président.

Art. 16. — Les sentences judiciaires du Conseil sont définitives, pourvu qu'elles revêtent, dans leur promulgation, les formes exigées par le règlement (art. 10).

Art. 17. *Forme des jugements et des décrets.* — Les décrets généraux du Conseil, de même que ses sentences judiciaires, sont rédigés par le secrétaire à l'aide des procès-verbaux. A la séance qui suit immédiatement, ces actes sont soumis au Conseil avant toute autre chose. Une fois qu'ils sont adoptés dans leur première teneur ou moyennant les rectifications nécessaires, on les transcrit sur le registre des jugements, où ils sont signés par les membres qui ont assisté à la délibération ou au verdict. On dresse de ces actes une copie absolument semblable, marquée du sceau du Conseil, signée par le président et le secrétaire et contenant la transcription des autres signatures du registre, puis on l'envoie au Patriarche pour qu'il donne suite à l'exécution de la sentence.

Art. 18. *Du président.* — Le président du Conseil annonce l'ouverture et la clôture des séances; il donne la parole à qui la demande, dirige les débats, met les questions aux voix, signe les procès-verbaux avec les autres membres. Quand il se présente quelque affaire grave et urgente, il convoque le Conseil, avec l'assentiment du Patriarche, en séance extraordinaire.

ART. 19. *Des membres.* — Tout membre du Conseil doit assister régulièrement aux séances. S'il lui arrive d'en être empêché, il doit en donner avis d'avance, et faire connaître le motif de son absence. On mentionne cette particularité dans le procès-verbal du jour. Si l'absence d'un membre se prolonge au delà d'un mois, on applique les dispositions indiquées dans l'article 12 du règlement sur la composition du Conseil National Mixte.

ART. 20. — En entrant au Conseil, les membres inscrivent leur nom, de leur propre main, sur un registre ouvert à cet effet.

ART. 21. — La démission donnée par un membre est soumise au Conseil, qui décide s'il y a lieu, d'après les motifs allégués, de la recevoir ou non, suivant les dispositions des articles 9 et 10 du règlement sur la composition du Conseil. Dans les deux cas, la décision du Conseil est transmise sans retard et par écrit à S. S. le Patriarche et au membre démissionnaire.

ART. 22. — Les demandes de permission pour partir en voyage sont également soumises au Conseil; celui-ci prend une décision, suivant l'article 11 de son règlement, et la transmet sans retard au Patriarche et à celui qui désire partir.

ART. 23. *Du secrétaire.* — Le premier secrétaire a la direction du bureau. Quand le Conseil tient une séance générale, c'est lui qui est chargé du procès-verbal, dont il donne lecture au début de la séance suivante. Il le signe après le président et les autres membres. En outre, il rédige l'ordre du jour qu'il présente au président, veille à la confection des actes et autres documents indiqués par le procès-verbal et à leur signification aux personnes intéressées. Il est chargé du protocole et de sa rédaction, suivant l'article 2 du règlement sur les devoirs des membres, et entretient dans les archives du Conseil l'ordre nécessaire. Il note sur toutes les pièces, pétitions, rapports, adressés au Conseil, la date de leur réception, et les communique au président. Celui-ci les ouvre et, après en avoir pris connaissance, les retourne au secrétaire, qui rédige un rapport à ce sujet et le soumet au Conseil, en y joignant une ébauche des choses essentielles à répondre. Enfin, il gère la subvention, votée par le Conseil, pour couvrir les frais du bureau.

Quand le Conseil tient une séance judiciaire, le secrétaire remplit toutes les fonctions, exerce tous les droits que lui confie et octroie la constitution sur la procédure en vigueur au sein du Conseil National Mixte Permanent.

Art. 24. — Outre les fonctions qui précèdent, le secrétaire exerce encore celles de notaire. En cette qualité, il rédige, dans les formes usitées, tous les actes auxquels les contractants doivent ou veulent donner la valeur d'un document officiel. Avec l'assentiment du Conseil et l'autorisation écrite du président, il délivre des copies des originaux dont il a la garde. Il légalise les signatures et constate la date des actes sous seing privé, suivant le règlement qui sera publié à ce sujet.

Art. 25. — Le bureau sera constitué de telle sorte qu'on y puisse traduire les actes nécessaires en turc, en français et en bulgare.

Art. 26. — Un règlement spécial fixera ultérieurement les formalités relatives aux testaments, et la taxe des droits d'écriture à percevoir au profit du Trésor national (I).

Art. 27. — Le bureau devra avoir, pour tous ces actes, un répertoire notarial, où ils seront enregistrés chaque jour sous un numéro d'ordre; on notera en même temps sur l'original les actes de toute espèce se référant au ressort notarial du bureau.

Art. 28. — Tous les livres, tous les registres du bureau doivent être numérotés, et porter, à la première et à la dernière page, le sceau du Conseil et la signature du président.

Art. 29. — Les employés du Conseil, de même que ses membres, doivent observer la discrétion nécessaire sur toutes les délibérations et décisions de l'Assemblée.

Art. 30. *Du caissier.* — Le caissier a pour fonction de tenir en ordre les comptes du Conseil Mixte, et d'en dresser tous les ans le budget avec l'exposé des motifs. Il enregistre et contresigne les mandats de paiement délivrés par le secrétaire, à la suite des décisions du Conseil; en un mot, il s'occupe de tout ce qui a rapport à la comptabilité du Conseil, conformément à ses instructions sur chaque matière.

Art. 31. — Le Conseil correspond directement avec le Patriarche et le S.-Synode par son président ordinaire ou l'un d ses membres. (*Suivent les signatures.*)

Les divers règlements qu'on vient de lire indiquent trop clairement les attributions du Conseil Mixte, pour qu'il soit nécessaire d'insister davange sur ce point. Parmi ces attributions, il est vrai, il en est plusieurs qui ont été modifiées par la circulaire vizirielle du 22 janvier 1891, sur laquelle nous aurons à revenir plus tard, à cause de son extrême importance. C'est cette pièce qui mit fin à la grosse question, longtemps pendante, des privilèges civils du Patriarcat; en donnant satisfaction à ce dernier sur différents points, la Sublime Porte a du même coup confirmé les pouvoirs du Conseil Mixte, et c'est désormais entre les mains de cette assemblée que reposent tous les grands intérêts de la nation, les meilleures garanties de son avenir. Le S.-Synode, qui avait, durant plusieurs siècles, détenu le pouvoir, ne possède plus maintenant qu'une autorité très amoindrie, et n'intervient que dans les questions purement religieuses; il utilise souvent ses loisirs forcés à organiser de petites coteries dont l'infaillible résultat est un changement de Patriarche.

VI. — LES MÉTROPOLITAINS.

Les deux assemblées dont nous avons parlé jusqu'ici, le S.-Synode et le Conseil Mixte, s'appellent, d'un nom collectif, *les Deux Corps*, τὰ Δύο Σώματα; à elles seules, elles forment toute l'Église dirigeante, réunissant le triple pouvoir législatif, judiciaire et exécutif. C'est d'elles que relèvent tous les titulaires de l'Église orthodoxe, à tous les degrés de la hiérarchie, depuis le Patriarche jusqu'au dernier higoumène du plus pauvre monastère. Les métropolitains, en dépit des apparences, sont entièrement à la discrétion de l'une ou l'autre de ces assemblées; elles ont si bien absorbé les prérogatives et les droits réels attribués par les anciens canons à cette dignité, que le nom de métropolitain n'est le plus souvent qu'un titre d'honneur, tout comme celui d'exarque. A cet égard, rien n'est instructif comme l'examen du règlement qui régit les hautes prélatures orthodoxes. Le voici dans toute sa teneur.

RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE ÉLIGIBLE A L'ÉPISCOPAT, ET SUR LE MODE D'ÉLECTION DES ÉVÊQUES (1).

ART. 1er. — Tout candidat à l'épiscopat doit : 1° être, par sa naissance, sujet de l'empire et avoir toujours eu une conduite irréprochable envers le gouvernement comme envers la nation; 2° présenter des certificats de bonne conduite, émanant des personnes au milieu desquelles il a vécu avant d'avoir été attaché au patriarcat ou à quelque évêché; 3° avoir l'intégrité corporelle et l'âge requis par les canons de l'Église; 4° s'être fait connaître de l'Église par les fonctions qu'il aura fidèlement remplies pendant cinq ans parmi les ecclésiastiques attachés au patriarcat ou à quelque évêché, pour y acquérir une connaissance suffisante des affaires ecclésiastiques et l'expérience qu'exige l'administration d'un diocèse; 5° savoir, en dehors du grec, le turc ou le slave, suivant le diocèse pour lequel il sera désigné.

ART. 2. — Seront désormais éligibles à un évêché tous ceux qui auront un diplôme constatant qu'ils ont achevé leurs études de théologie orthodoxe, ou encore ceux qui, sans avoir un diplôme de ce genre, n'en sont pas moins honnêtes et vertueux et possèdent une connaissance complète de la religion. Ceux de ces candidats qui ont fait leurs études à l'étranger doivent, à leur retour, avoir une conférence avec les professeurs de l'École théologique de la capitale et en obtenir un certificat d'aptitude. Quant aux autres qui n'ont pas de diplôme, ils subiront un examen à l'École théologique pour obtenir, en bonne règle, cette pièce; s'ils réussissent à l'avoir, ils pourront compter parmi les candidats, mais non dans le cas contraire.

ART. 3. — On regarde aussi comme éligible, même sans qu'il soit resté pendant cinq ans attaché au patriarcat ou à quelque évêché, tout sujet connu de l'Église qui jouit de la considération publique pour sa vertu et sa science; mais il devra d'abord subir les examens, suivant l'article précédent.

(1) On fera connaître ces diverses taxes dans une étude ultérieure sur les finances de l'Église orthodoxe.

(2) Cf. Γενικοὶ κανονισμοί, p. 11-18. — Nicolaïdès, Ὀθωμανικοὶ Κώδικες, tome 3, Constantinople, 1890), p. 2758 2763.

Art. 4. — Le choix et la nomination d'un évêque à un siège vacant résultent du vote et de la reconnaissance du Saint-Synode, suivant l'usage en vigueur dans l'Église *ab antiquo*. Dans ce but le Saint-Synode, sous l'impulsion et avec l'autorisation du Patriarche, dresse une liste de tous ceux qui ont les qualités requises. Quand un siège devient vacant, il choisit, parmi ces aspirants, trois candidats, en ayant soin de toujours préférer, entre des sujets doués d'égales qualités, ceux qui ont exercé plus longtemps et plus fidèlement leurs fonctions ecclésiastiques; après quoi il se rend à l'église où, après avoir célébré la fonction sacrée, il nomme définitivement, encore au scrutin secret, l'un des trois candidats. Si les suffrages sont égaux, c'est la voix du Patriarche qui l'emporte.

Art. 5. — Quand un évêque vient à mourir, le Synode ne doit pas procéder à la nomination de son successeur avant d'avoir reçu la notification officielle du décès, signée par le clergé et les laïques du lieu.

Art. 6. — Suivant les prescriptions des saints canons de l'Église, tout évêque, comme le Patriarche lui-même, occupe son siège pour la vie, à moins qu'il ne commette des actes exigeant sa déposition, d'après les lois de l'empire, par exemple, la trahison envers l'État, l'injustice et l'oppression à l'égard des habitants, et autres crimes semblables. En conséquence, les translations d'un siège à un autre sont désormais interdites, à moins d'une raison légitime. Voici, par exemple, un diocèse dont la population ou la position réclame le choix d'un évêque déjà éprouvé et très expérimenté : en ce cas, suivant une coutume assez rare dans l'Église, mais usitée pourtant dès l'origine, le Saint-Synode, de concert avec le Patriarche, recherche parmi les évêques déjà en exercice trois candidats convenables; puis, se rendant à l'église, il procède à l'opération d'usage (le vote) et nomme, à la majorité, l'un des trois candidats. On demande à l'élu s'il accepte son changement : refuse-t-il d'abandonner le siège qu'il occupe, le Synode s'adresse à l'un des deux autres candidats. Il n'y a qu'une seule translation de permise; encore ne l'est-elle, nous l'avons dit, que pour de très graves raisons (1).

(1) En fait, cet article n'est pas appliqué; il y a autant de translations qu'il plaît au Synode d'en accorder; on reviendra ailleurs sur cette intéressante question.

Art. 7. — Tous les évêques en général ont le devoir, conformément aux canons de l'Église, de résider dans leur diocèse, de le visiter à des époques fixes, suivant la coutume établie, et de veiller aux intérêts spirituels de leurs ouailles sans leur être à charge. Ils n'ont pas le droit de prendre à leur service des évêques titulaires et de les charger d'expédier leurs propres affaires, hormis le cas d'extrême vieillesse ou de maladie incurable, ou quand un autre motif plausible, d'ordre religieux ou politique, oblige de les mander eux-mêmes à Constantinople.

Art. 8. — D'après la teneur de l'article 6, tous les évêques en exercice sont nommés à vie à leur siège. S'il arrive que les fidèles d'un diocèse intentent une action contre leur évêque, le Saint-Synode emploie d'abord, pendant un temps convenable, toutes les mesures de conciliation; il a recours aux évêques voisins pour ouvrir une enquête et rétablir la paix. Mais si les pétitionnaires persistent à réclamer le procès, l'évêque accusé est mandé à Constantinople. Les griefs allégués sont-ils d'ordre religieux, la cause ressort seulement du Saint-Synode, suivant les canons de l'Église; ont-ils au contraire pour objet des matières d'ordre temporel, le Patriarche, de concert avec le Synode, nomme une commission, composée des quatre métropolitains et de quatre laïques du Conseil Mixte. Ceux-ci examinent ensemble les dépositions des deux parties, formulent leur avis et adressent par écrit (dans un mazbata) leurs conclusions au Patriarche. Alors on stipule les peines nécessaires, conformément aux lois de l'empire, et on en réfère à la Sublime Porte. Si le délit commis par le métropolitain ou l'évêque est un délit énorme, le Patriarcat commence par dépouiller tout à fait le coupable du titre spirituel qu'il porte, et on le châtie d'après les dispositions du code pénal.

Art. 9. — Suivant la loi promulguée par le gouvernement impérial au sujet des conseils provinciaux, les évêques des provinces sont tenus d'assister au Conseil du chef-lieu de leur vilayet, et d'y remplir ce qu'exige leur fonction. S'ils sont malades ou absents, ils y délégueront un ecclésiastique; ils désigneront aussi des ecclésiastiques pour les représenter au conseil des cazas.

Art. 10. — Les évêques ne peuvent pas disposer par testament de leur fortune personnelle. Quand l'un d'eux vient à

mourir, on commence par prélever sur l'hoirie de quoi couvrir les frais des funérailles, des services funèbres et des aumônes. Le reste de sa fortune mobilière ou immobilière est divisé en trois parts égales. La première sert à doter la métropole ou l'évêché; on l'affecte à l'achat d'immeubles à augmenter successivement de leurs propres revenus, jusqu'à ce que le produit de ces derniers soit égal au montant du traitement de l'évêque. Ce résultat obtenu, les revenus à recueillir de ce premier tiers des biens épiscopaux seront consacrés, d'une façon analogue, au profit des établissements publics du diocèse. Le second tiers appartient aux héritiers du défunt. Quant au dernier tiers, on en affectera la moitié aux établissements nationaux de bienfaisance de Constantinople; l'autre moitié sera employée en achats d'immeubles, à titre de dotation en faveur du siège œcuménique, jusqu'à ce que les revenus produits par ces immeubles égalent le montant de la liste civile du Patriarche. Ce qu'on recueillera ensuite de ce chef servira à acheter des immeubles, dont les revenus seront affectés à l'entretien des établissements de bienfaisance que la nation possède dans la capitale. Si, parmi les biens du défunt, il en est qui proviennent de ses parents par suite d'un bien établi, le testament qu'il fera de ces biens aura force héritage et valeur; mais si ce testament n'existe pas, les biens en question seront, comme les autres, divisés en trois parts, ainsi qu'il a été dit. Les dispositions qui précèdent s'appliquent à la fortune des prélats de toute classe, depuis le Patriarche jusqu'aux simples évêques; mais pour leur mise en vigueur, on devra se conformer aux décrets relatifs aux terres publiques ainsi qu'aux lois des vakoufs.

Art. 11. — Quand le défunt est un patriarche ou un métropolitain en disponibilité ou un évêque titulaire, on prélèvera d'abord sur la fortune laissée par lui la somme nécessaire pour les funérailles, les aumônes et autres dépenses indispensables; on la divisera ensuite en trois parts égales, dont l'une sera abandonnée à ses héritiers légaux, l'autre servira à acheter des immeubles, pour la dotation, en parties égales, du siège œcuménique et des établissements nationaux de la capitale, la troisième sera attribuée aux établissements publics du pays natal du défunt.

Art. 12. — La fortune d'un Patriarche décédé sur le siège

œcuménique sera de même partagée en trois portions égales : l'une, restant au siège œcuménique, est consacrée à acquérir des immeubles; la seconde est laissée aux héritiers légaux; quant à la troisième, on en garde encore la moitié pour la dotation du siège œcuménique; l'autre moitié est affectée aux établissements publics de la capitale.

Art. 13. — A la mort d'un ecclésiastique en activité de service, quatre des plus notables orthodoxes du voisinage et quatre ecclésiastiques ont soin de dresser un inventaire de sa fortune et d'y apposer les scellés. Ils préviennent ensuite le Patriarche œcuménique, qui envoie les instructions nécessaires sur les mesures à prendre. Ces mêmes notables se chargent des obsèques et des services funèbres.

Art. 14. — On dressera dès maintenant un tableau où seront inscrits tous les clercs éligibles à l'épiscopat, même ceux des provinces de l'empire, c'est-à-dire tous ceux qui auront les qualités requises pour cela et qui seront mandés par lettres patriarcales. Ensuite, à mesure que d'autres candidats se présenteront, on les inscrira sous une date déterminée, suivant l'arrivée des lettres de recommandation. On n'oubliera pas de mentionner dans ces lettres les qualités personnelles du candidat. Celui-ci devra passer, à l'École théologique, un examen préalable, suivant l'article ci-dessus formulé au sujet des examens en théologie.

*
* *

A l'instar de Constantinople, chaque éparchie possède un Conseil Mixte, dont les attributions sont analogues à celles du Conseil de la capitale. Toutefois, il n'existe pas pour ces assemblées provinciales de règlement uniforme; chaque métropole doit se conformer aux traditions locales. Il est actuellement question d'élaborer un règlement applicable à tous les évêchés du Patriarcat; on ne manquera pas, quand ce document aura vu le jour, d'en donner connaissance au lecteur.

Constantinople.

L. Petit,
des Augustins de l'Assomption.

LE

SYNODE DE MAR JÉSUYAB

Au mois de décembre 1897, nous avons eu l'agréable obligation de nous rendre à Rome pour présenter nos hommages et nos remerciements à Sa Sainteté le pape Léon XIII. Pendant le trop court séjour que nous avons pu faire dans la Ville Éternelle, nous avons cependant eu la satisfaction de travailler quelque temps au Musée Borgia. Nous avons profité de cette occasion pour prendre copie du synode tenu par Mar Jésuyab, patriarche nestorien en l'année 8 d'Hormizd, c'est-à-dire l'an 588 de notre ère (1). Ce texte contenu dans le manuscrit qui porte la cote K. VI, 4, avait déjà été signalé par le savant M. Guidi et décrit sommairement par M. Cersoy dans la *Zeitschrift für Assyriologie,* octobre 1894.

Ce synode nous a paru particulièrement intéressant parce qu'il donne une idée de l'état de l'Église nestorienne, un siècle environ avant que la domination musulmane ne vînt changer les conditions de son existence, et nous croyons que pour cette même raison il intéressera les lecteurs de la *Revue de l'Orient chrétien.*

Notre désir eût été de publier le texte avec des caractères syriaques orientaux, mais la *Revue* n'a pas encore à sa disposition cette sorte de caractères et nous avons dû nous servir de ceux que nous avons fait graver pour la publication de la Patrologie syriaque.

R. Graffin.

(1) Voyez Le Quien, *Oriens Christianus*, t. II, col. 119, Paris, 1740.

SYNODE DE MAR JÉSUYAB CATHOLICOS

PATRIARCHE D'ORIENT,

ET DES AMIS DE DIEU LES MÉTROPOLITAINS, CHEFS DES PROVINCES,

ET DES VERTUEUX ÉVÊQUES,

CHEFS DES CIRCONSCRIPTIONS DES PROVINCES.

Le commencement de nos présents écrits ecclésiastiques et synodaux, légaux et canoniques, doit être une action de grâces continue, pour nous et pour tous, offerte dûment de notre part, comme de la part des serviteurs de tous, à Dieu, Maître de tout, qui est le dispensateur de nos biens et le gouverneur de notre vie, le créateur et le maître de tout ce qui a été et de tout ce qui se fait, l'organisateur et l'ordonnateur des deux mondes, c'est-à-dire : de ce monde mortel qui a commencé par la création et qui finira puisqu'il n'a qu'un temps; et de cet autre monde immortel qui est au-dessus de la mesure des temps, celui qui a eu un commencement créé, mais qui n'étant pas périssable n'aura pas de fin, et durera indéfiniment, selon la volonté de Celui qui ordonne tout, de Celui qui a pourvu aux mœurs par la lumière de la raison, qui l'a soutenue, fortifiée et embellie, par l'établissement de lois et d'ordonnances dignes d'elle.

C'est encore lui qui par la puissance de son commandement nous a amenés, nous, adorateurs de Sa Seigneurie, et les chefs de ses troupeaux, à nous réunir en ce siècle en son nom pour les mettre en ordre et organiser les parties de son troupeau. Nous affermirons ainsi les premiers principes institués divinement par les maîtres de vérité, nous ajouterons les desidérata nécessairement utiles aux disciples de vérité, nous examinerons les défauts, de sorte que le tout forme un sacrifice de réconciliation à l'égard de Dieu et un remède bienfaisant pour ses serviteurs. Il a plu à sa sollicitude de se retourner vers nous avec miséricorde en visitant la terre dans nos jours et dans notre temps plein d'angoisse, car, pour la paix de l'univers entier et pour la joie de ses habitants et par ses mains et

par ses ordres puissants et excellents et sages, il a montré la richesse de sa clémence incommensurable, en suscitant de la famille célèbre du royaume glorieux un excellent maître, héros et vainqueur, ami de la paix, ami des hommes, seigneur perpétuel, Hormizd, le roi des rois. Et ce Seigneur excellent et victorieux, le roi des rois, par une pensée mêlée de l'amour de Dieu et de l'amour des hommes et riche d'une étonnante sagesse, a orné son royaume et fait des terres de son gouvernement une demeure nuptiale procurant la joie du cœur à ses habitants, et il en a arraché les vices comme autant d'épines nuisibles et d'amères ivraies. Il y a planté des bienfaits comme des arbres fruitiers, et comme un grain excellent en peu de temps il a ressuscité le territoire de son royaume de la mortalité des mauvaises actions et l'a rempli de la richesse durable des bonnes actions. De plus, il a montré l'élan de sa miséricorde et l'abondance de sa charité envers notre peuple chrétien, serviteurs et soumis à Sa Seigneurie, et nous tous dans une pensée sincère et exempte de perfidie et de fraude et comme serviteurs et obligés de Sa Seigneurie, nous prions pour Sa Seigneurie la nuit et le jour, afin que sa puissance subsiste éternellement et que celui qui habite les cieux, le Maître des rois, soit avec lui en toute chose éternellement, et que les habitants de la terre et que ceux qui résident dans l'univers soient soumis à Sa Seigneurie pour toujours, selon qu'il plaira à Dieu.

Cette réunion synodale a eu lieu en l'an 8 du règne du Maître excellent, vainqueur et pacifique et ami des hommes, Hormizd, le roi des rois (1). Puisse-t-il être conservé comme il l'a été par la protection céleste dans la joie du cœur et la santé du corps et l'accomplissement de ses volontés selon la volonté du Seigneur.

Nous fûmes convoqués canoniquement de la part du chef des Pères, chefs des administrations de saintes Églises, Mar Jésuyab, le catholicos, Patriarche de l'Orient; et nous nous réunîmes et nous nous donnâmes rendez-vous canoniquement, nous les métropolitains, chefs des provinces, et nous évêques, chefs des circonscriptions des provinces par l'administration

(1) Cette année correspond à l'année 588 de notre ère. Voyez Assemani, *Bibliotheca Orientalis*, t. III, p. 111, Rome, 1725.

céleste selon la tradition respectée dans les Églises depuis un temps immémorial.

Quant à nous qui par la désignation céleste et par ordre royal tenons et gouvernons les sièges patriarcaux et apostoliques de nos pères dans ce royaume glorieux, Maître des rois, nous sommes venus chez le saint chef et père universel Monseigneur le Patriarche, en la quatrième année de sa principauté, et nous sommes arrivés devant le siège paternel et patriarcal constitué catholiquement et affermi paternellement par l'autorité du Christ, suivant l'ordre apostolique dans la résidence de campagne de Mahoza (1) la capitale du royaume; et rassemblés par l'ordre céleste, nous avons fermement confiance qu'est avec nous et nous préside avec une royale autorité, Jésus notre vivificateur, selon sa promesse envers nous : « Où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis parmi eux. » Et aussitôt réunis, nous nous sommes disposés immédiatement à être régénérés les uns par les autres et à être réformés mutuellement dans un esprit humble, car si l'exemple de ces réformes se répand de chez nous comme de la part des chefs des troupeaux, nous pourrons faire progresser avec sûreté et honneur les enseignements, les lois et les règlements, dans les parties de nos troupeaux; de sorte que depuis le sommet de la hiérarchie les réformes se propageront sans obstacle et atteindront toutes les parties des parterres du jardin de l'Église, paradis divin fécondé par les eaux de la grâce où s'épanouissent les fruits de la réconciliation qui augmentent la justice et couvrent le péché. C'est dans cette confiance et ce doux espoir qui ne sera pas déçu, que nous nous sommes réunis, moi le Patriarche et nous les métropolitains archevêques dont les noms sont inscrits à côté de nos sceaux et dans nos signatures, par lesquelles se conclut le présent livre. De réels avantages jailliront de ce livre qui rejette tout faux préjugé et qui est plein d'intérêt et de soulagement pour les disciples du Christ, que nous prions d'adopter notre enseignement et auxquels nous ordonnons, en vertu de la parole de Notre-Seigneur, d'adhérer avec réflexion et sans négligence, avec exactitude et sans hésitation, par discipline et sans révolte envers l'ordre, de repousser loin d'eux les

(1) Voyez sur cette ville Assemani, *Bibliotheca Orientalis*, t. IV, p. DCCLXI.

souillures et les taches qui offensent et qui rendent coupables, de garder le sacrement du bain de leur sanctification d'une manière convenable et immaculée jusqu'au dernier soupir, jusqu'au jour du Christ; car c'est par de tels sacrifices que l'homme plaît à Dieu, selon qu'il est écrit. Il nous faut, en effet, affermir deux choses entre nous, à savoir la détermination de la vraie Foi et les définitions des lois qui conduisent à la vertu, suivant l'évangélisation faite par l'intermédiaire des Apôtres et suivant cette doctrine enseignée par les Pères, qui, après avoir commencé à Jérusalem, en vertu de la promesse de Notre-Seigneur, en peu de temps se répandit comme avec les ailes de l'esprit, remplit la terre jusqu'aux confins de l'univers, prit racine de manière à résister à toute extirpation et étendit ses rameaux par un miracle continu dans les nombreuses parties du monde pour le témoignage de toutes les nations, selon qu'il est écrit.

CANON PREMIER (1)

Il convient donc de placer et d'établir en tête de ces canons la Foi véritable : car elle est, pour ainsi dire, le principe de tous les degrés de la crainte de Dieu, l'ornement et l'éclat de toutes les formes des beautés de la justice; c'est elle que Notre-Seigneur a prêchée d'abord et transmise par les douze disciples à tous ceux qui furent évangélisés et devinrent les disciples de son Évangile; c'est elle que prêchèrent et enseignèrent complètement et sans amoindrissement les premiers Pères dans leurs monastères; c'est elle que dans des expressions parfaites, dans des réponses condensées, ont exprimée, enseignée et écrite ou envoyée aux Églises de toutes les contrées les trois cent dix-huit saints Pères réunis à Nicée et les cent cinquante réunis à Byrance sur la résurrection des morts et sur la vie nouvelle dans le monde futur.

Et après avoir ainsi prêché la vérité avec magnificence et intégrité, ils sont repartis de ce même point pour anathéma-

(1) Le texte syriaque donne ici le mot *chapitre*, au lieu du mot *canon* que l'on trouve sous tous les numéros suivants : ce doit être une erreur du copiste, à moins cependant qu'il n'y ait quelque chose d'omis dans la copie du Musée Borgia.

tiser Arius et les enfants de son erreur, à savoir ceux qui disent qu'il y eut un moment où Il n'était pas, qu'avant de naître Il n'était pas, ou qu'Il est né de rien, ou qui disent qu'Il est d'une autre personne et d'une autre essence, ou qui pensent que Lui, le Fils de Dieu, est changeant et variable : ceux-là, l'Église catholique et apostolique les excommunie.

Puis des hérétiques, dans leur entêtement, ont osé attribuer à la nature et à la personne Divine et humaine et à l'essence du Verbe les propriétés et les souffrances de la nature de l'humanité du Christ; propriétés qui parfois, à cause de la parfaite unité entre l'humanité du Christ et sa Divinité, ont été attribuées à Dieu providentiellement et non naturellement. Telle est la Foi des Pères par laquelle sont réduits au silence le paganisme, le judaïsme et l'hérésie, de laquelle se glorifie et s'honore le christianisme : et quiconque ne se conforme pas à ces dogmes, se fait du tort à lui-même et méconnaît la vérité.

CANON II

Apologie des écrits et de la doctrine de saint Théodore et réfutation des hérésiarques qui ont répandu une fausse nouvelle.

Après la vérité de la Foi, il convient à présent de parler, des docteurs et des prédicateurs de la vérité. Nous nous étendrons donc nécessairement maintenant sur l'un d'eux, déterminés par les circonstances; c'est-à-dire sur saint Théodore exégète, qui était dans le pays de Cilicie, évêque de la ville de Mopsueste; lui qui vécut une vie honnête et pénible, s'illustra pendant quarante-cinq ans dans la dignité épiscopale, et avec une judicieuse intelligence soutenue par la protection de la grâce, commenta les livres saints et combattit les doctrines étrangères des cultes de vanités, remplit les archives ecclésiastiques d'un brillant trésor de doctrines et de commentaires spirituels pour le soulagement et l'édification des lecteurs et des auditeurs, et au moyen du sabre spirituel qu'est la parole de Dieu combattit contre les trompeurs qui comme des chefs de l'erreur ont répandu des doctrines contre la vérité : son enseignement est confirmé par les beautés de sa vertu, et sa vertu est scellée par son attachement à la vérité. Notre-Sei-

gneur a témoigné en sa faveur par les miracles et les secours qui provinrent de son intercession. Pendant sa vie, en effet, il brillait parmi les docteurs de vérité, et après sa mort, son nom fut aimé et sa mémoire se répandit dans toutes les Églises de Dieu. Les écrits et les commentaires du Saint sont recherchés et vénérés par tous ceux dont la foi est droite et qui n'ont point fait d'avances à l'erreur. Car ses commentaires et ses enseignements ont conservé la vérité de la Foi apostolique selon l'indication faite par les prophètes et selon la prédication faite par les apôtres (1).

Ainsi le bienheureux Jean Chrysostome lui-même, tandis qu'il était injustement conduit en exil et que déjà il était près de partir vers Notre-Seigneur qui allait couronner ses combats, rappela ce commentateur comme un docteur de vérité et lui écrivit une lettre dans un moment d'angoisse en lui disant : « Nous nous souvenons certes de ton amour ardent, correct et sans tache, et nous nous réjouissons de ce que tu es un trésor de l'Église établi dans le pays de Cilicie. »

Mais Satan, cet ennemi de la vérité, voyant ces choses, en fut irrité (2) et fit répandre contre lui, par des hérétiques, de faux bruits de mensonge; il en trompa beaucoup et les disposa par son fiel à rejeter les enseignements divins de ce Docteur de l'Église. De plus, même maintenant, devant le concile des Pères il a été dit qu'en ce temps-ci, certes, il s'est trouvé des hommes qui portent le nom d'orthodoxes et qui ne sont par leur effronterie que des perturbateurs de l'orthodoxie, des doctrines et de la tradition de l'Église. Ils combattent par une opposition acharnée, mais impuissante, l'énergie puissante de la doctrine de la vérité, celle qui est amassée et exposée sous la protection de la grâce dans les écrits et les traditions de l'exégète, et avec d'autres choses que, dans leur divagation, ils ajoutent contre lui.

Ils attaquent aussi la traduction que l'Exégète a faite sous l'inspiration de l'Esprit du livre du bienheureux Job, en disant que ce livre est écrit avec sophisme et arrogance, par quelqu'un des sophistes qui n'ont point cure de la vérité,

(1) Le texte syriaque donne ici le mot *prophète*, mais c'est évidemment une erreur du copiste.

2. Leg. ܐܫܬܚܠ.

mais qui s'efforcent de répandre des histoires en des innovations pétries de rêveries étrangères au droit même; par une lecture attentive, il deviendrait vrai et évident à tous ceux qui comprennent bien que, à part une petite partie, ce livre est rempli de mots vides qui aboutissent au blasphème et au mensonge; ils ont osé même dire que le livre du bienheureux Job n'a pas été écrit par Moïse et ont accepté avec complaisance cette divagation, afin qu'il y eût lieu pour eux d'insulter tous les maîtres. L'homme qui a été certes dans sa vie et même après sa mort l'inspirateur de sagesse aux enfants de la grâce est maintenant livré à la discussion des muets et des effrontés, qui sont autant de sangsues et de grillons dans les encoignures et les trous de la démence, comme les Juifs contre Notre-Seigneur.

Or nous déclarons, suivant la parole toute-puissante de Dieu et qui renferme toute hauteur et profondeur, que nul dans la hiérarchie ecclésiastique n'est autorisé secrètement ou ouvertement à insulter ce Docteur ecclésiastique, ni à attaquer ses saints écrits, ni à accepter cette autre interprétation étrangère à la vérité, à savoir qu'il a traduit, disent-ils, en homme aimant le mensonge, qui préfère l'ornement de mots étrangers à la vérité, comme les courtisanes qui aiment la vile parure. Et celui qui osera, secrètement ou ouvertement, s'opposer à ce que nous venons de dire ci-dessus et d'écrire, sera excommunié et étranger à toutes les réunions ecclésiastiques jusqu'au moment où, revenant à sa raison, il redeviendra le disciple sincère des maîtres contre lesquels s'exerçait la sottise de ses paroles.

(*La suite au prochain numéro.*)

ܗܘܝܐܘܬܐ ܕܡܢ ܡܥܡܕܢܝܬܐ ܡܬܩܠܝܢܢܐ ܕܠܗܝܢܢܐ
ܕܡܪܝܡܐ ܘܫܘܒܚܐ ܠܐܠܗܐ ܡܢܗܝܡܢܘܬܐ ܕܥܠ ܡܬܩܪܒܢܐ
ܒܡܢܗܪܐ ܐܝܬܝܡܝܢܐ ܕܥܠ ܐܝܠܝܐ ܒܚܝܐ ܡܬܩܪܒܢܐ ÷

ܗܘܝܢܐ ܡܢܐ ܕܐܬܝܠܝܢ ܡܢܝ ܒܝܬܐ ܕܐܝܠܝܐ ܡܗܝܡܢܘܬܐ
ܕܩܕܝܫܐ ܡܬܩܢܝܐ ܐܝܟܡܝܐ ܐܘܪܬܐ ܐܡܝܢܐ ܒܫܘܚܢܐ
ܡܫܘܚ ܕܠܐ ܡܫܡܥܝܢ ܡܢܝ ܡܫܬܬܘܦܐ ܐܡܪ ܡܩܕܡܝܢ
ܒܟܝܢܐ ܕܐܝܟ ܕܠܐ ܕܠܐ ܗܘ ܒܡܕܡܐ ܡܩܝܡܝܢ ܒܟܠܗ
ܡܕܝܢܬܐ ܒܫܡܝ ܡܚܝܐ ܡܘܬܐ ܒܕܠܐ ܒܡܘܬܐ ܗܘܝܢ ܡܩܝܡܝܢ
ܡܕܝܢܬܐ ܒܠܐܡܝܢ ܚܝܠܐ: ܗܢܐ ܒܝ ܒܚܝܐ ܗܢܐ ܡܫܝܚܐ
ܒܥܠ ܐܡܪ ܚܝܒܐ ܡܕܩܝܡ ܐܡܪ ܐܝܟ ܒܚܝܐ ܗܘ ܐܠ
ܡܫܝܚܐ ܒܚܝܐ ܡܢ ܫܡܝܡܐ ܒܪܬܐ ܗܘ ܒܥܠ ܗܘܝܢ ܐܡܪ
ܚܝܒܐ ܐܠ ܗܝ ܟܝ ܡܩܝܡܐ ܐܡܪ ܐܠ ܫܝܫܐ ܐܢܫܐ ܐܠ
ܡܚܝܡܢܐ ܐܡܪ ܙܝܢܐ ܒܡܕܝܢܐ ܒܥܠ: ܗܘ ܒܝܢ ܚܝܝܐ
ܚܝܝܐ ܒܡܚܝܝܢܐ ܡܟ ܟܡܚܝܝܢܐ ܫܝܢ ܟܝ
ܐܝܢܐ ܟܝܡܪ ܕܩܕܝܫܐ ܡܚܝܝܢܐ ܒܐܠܝ ܟܝ.

ܗܘ ܕܩܡܝܢ ܡܕܝܢܐ ܐܝܟ ܐܝ ܟܝ ܚܝܝܐ ܒܡܢܝܢ
ܐܡܪ ܒܝܬܐ ܕܡܪܝܡܐ ܚܝܝܐ ܕܩܝܡܐ ܕܩܝܡ ܚܝܐ ܗܘܐ
ܟܡܝܢܐ ܡܟܡܝܐ ܟܡܝܐ ܒܡܬܚܝܐ: ܗܢܐ ܒܝ ܟܡܝܐ
ܡܬܡܝܐ ܒܟܝܢܐ ܫܡܝ ܚܝܝܐ ܒܡܝܐ ܡܝܝܐ
ܫܡܝܐ ܒܐܝܪܐ ܡܝܝܐ ܚܝܝܐ ܒܡܝܐ
ܡܟܡܝܐ ܫܬܝܐ ܐܝܬܐ ܒܝܝܐ ܫܡܝ ܒܝܡ ܡܝܝܐ
ܚܝܝܐ ܡܝܝܐ ܡܝܝܐ ܚܝܝܐ ܒܡܝܐ.

ܡܢ ܟܝ ܗܘܝܢ ܟܡܝܝܐ ܐܝܬܝ ܚܝ
ܟܡܝܝܐ ܟܝ ܗܝ ܐܝܬܝ ܐܝܬܝ ܡܝܝܐ ܒܝ ܡܝܝܐ ܡܝܝܐ

ܕܐܡܪܐ ܕܥܠ ܟܠܗܘܢ ܡܫܬܡܥܝܢ ܕܟܬܒܐ ܕܡܪܝܐ ܕܢܚܐ
ܒܝܕܝܗܘܢ ܘܪܓܠܘܗܝ ܩܕܡ ܡܠܟܐ. ܩܕܡ ܕܢܬܢܦܠ ܢܚܐ ܒܟܘܪܣܝܐ
ܕܐܢܛܝܟܝܐ ܕܡܟܘܪ ܡܢܛܪܐ ܐܡܪ ܒܟܬܒܐ ܕܟܬܒܐ ܕܟܠܗ ܡܫܝܚܐ
ܕܟܬܒܐ ܕܐܟܝܠ ܡܪܝܐ ܕܡܫܝܚܐ ܕܟܬܒܐ ܕܡܫܝܚܐ ܕܢܚܐ
ܡܬܩܝܡܐ ܫܡܝ ܥܡܐ ܒܫܘܡܗ ܕܠܐ ܡܫܬܡܥܢ. ܐܦ ܒܝ ܢܚܐ
ܕܟܬܒܐ ܕܡܪܝܐ ܡܢܛܪܐ ܡܢܛܪܐ ܕܢܚܐ ܕܟܠܗ ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܡܫܝܚܐ
ܕܟܠܗ ܡܫܝܚܐ ܕܢܚܐ. ܡܟܠܗ ܕܟܠܗ ܡܫܝܚܐ ܕܟܠܗ ܐܝܬܘܗ
ܕܡܢܛܪܐ ܡܢܛܪܐ ܠܐܢܫ ܒܡܫܝܚܘܬܗ ܕܟܠ ܡܠܟܐ ܒܫܡܐ ܕܟܠ
ܕܟܠ ܒܢܝܢ. ܡܢܐ ܢܢܗ ܕܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܐܪܡܝܐ
ܡܢܝܢܐ. ܡܢܐ ܕܗ ܢܚܐ ܡܢܛܪ ܐܢܫ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ
ܡܢܛܪ ܢܚܐ ܕܟܠ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ
ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ
ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ
ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ
ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ
ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ
ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ
ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ ܡܢܛܪ

ܐܡܬܝܢ ܡܢܗܝܢܐ ܕܝ ܕܐ ܐܝܬܘܬܐ ܕܥܬ ܗܘܬܗ ܒܟܝܢܐ ܕܬܝܡܐ. ܡܢ ܥܗܕܝܢ ܕܐܘܟܝܡܐ ܕܐܝܬܝܗ ܒܡܕܝܢܬܐ ܘܐܬܥܝܢ ܘܐܬܟܝܢ ܡܢܗܝܢܐ ܕܝ ܡܝܠܗ ܗܘܝܢ ܕܥܬ ܗܘܝܢ ܕܐܝܬ ܠܗ ܒܥܝܢ ܕܥܬ ܐܝܟ ܕܐܝ ܗܘܬܗ ܕܗܘܝܢ ܡܢ ܐܝܬܘܬܐ ܕܟܝܢܐ ܕܬܝܡܐ ܘܡܩܡܐ.

ܡܢ ܕܡ ܕܡܢ ܕܡܪܐ ܗܘܝܢܐ ܡܢ ܗܘܡܐ ܕܟܕܡܐ ܐܡܝܢܐ ܕܡܕܝܢܬܐ ܗܘܬܗܘܬ ܐܝܬܘܬܐ ܕܗܘܝܢܐ ܕܗܘܝܢ ܗܘܝ ܕܡܢ ܕܡܢ ܕܐܝ ܕܡܠܐ ܕܡܢ ܕܐ ܕܐ ܕܡܢ ܕܗܘ ܕܐ ܕܡ ܕܡ ܕܗ ܕ: ܕܗ ܕ ܕ ܕ

ܟܬܘܪܐ ܕܙܘܪ ܟܡܐ ܕܠܒܪܐ ܡܢܗܟܐ ܟܐܪܘܐ ܡܬܟܢܐ
ܡܢܗܦܬ ܪܒܢܐ ܡܟܝܬ ܫܠܝܡܐ. ܟܕܘܐ ܕܢܐ ܐܡܪܐ ܐܡܟܐ
ܡܟܝܐ ܠܟܐ ܕܠܐ ܢܟܐ ܐܠܐܬܥܐ ܐܢܐ ܕܠܝܬܢܝܢ ܡܢ
ܡܢܠܝܦܡܢܐ ܐܡܟ ܒܡܕܝܬܐ ܬܡܢܐ ܟܐ ܟܝܕ
ܠܬܟܐ ܡܐܙܡܐ ܐܬܬܐ ܒܟܝܡܐ ܡܠܫܐ ܟܐܟܐ ܕܐܢܐ
ܕܢܟܐ ܡܢܐ ܡܐܢܐ ܡܠܐܬܐ ܡܠܐ ܡܟܐ ܡܠܐܒܡܢܐ
ܕܠܐ ܟܡܐ ܡܐܠܐ ܕܢܢܐ ܡܟܕܐ ܕܐܠܟܬܒܝܢ ܒܡܢܢܐ
ܒܟܝܡܐ ܡܠܐܦܢܐ ܒܐܦܐܢܐ ܟܡܟܐܦܢܐ. ܡܟܕܐ
ܡܟܦܝܢܐ ܟܡܟܐ ܕܡܐ ܕܢܐܡܡܐ (1) ܙܟܢܐ ܠܐ
ܡܟܢܐ: ܫܠܢܐ ܠܐ ܠܟܟܐ: ܠܟܡܢܐ ܠܐ
ܡܢܙܐ ܟܫܠܐ ܟܢܐ ܟܡܟܢܐ ܡܟܕ ܒܟܡܐ
ܡܡܡܟܐ ܡܢܡܢܐ ܡܬܬܢܐ. ܟܡܟ: ܐܙܐ
ܒܡܐ ܕܐܡܪ ܡܟ ܡܟ ܡܟ ܡܟ ܡܟ ܡܟ ܡܟ ܡܟ
ܐܬܐ (2) ܟܡܐ ܟܬܡܟ ܒܡܢܐ. ܟܡܬܐ ܡܢ ܕܐܡ ܡܟ
ܡܟ: ܐܢ ܠܟܐ ܐܡ ܒܡܐ. ܠܬܠܐ ܡܢ ܡܢ ܒܟ
ܟܬܐ: ܡܢ ܒܡ ܡܟܐ ܡܡܢܐ ܡܢܐ: ܡܠܡܟ
ܒܬܟܟ ܒܡܢܐ ܡܬܡܢܐ ܡܡ ܡܟ ܒܡ
ܡܟ ܡܟ ܡܟ ܡܟ ܡܟ ܡܟ ܡܟ ܡܟ ܡܟ ܡܟ

ܬܠܬܝܢܐ

ܟܬܒܐ ܕܡܪܝܐ ܕܥܒܕܝܫܘܥ ܡܪܝܐ ܕܡܕܝܢܬܐ ܕܐܪܒܝܠ
ܒܫܢܬܐ: ܟܕ ܐܬܝܬܘܢ ܠܘܬ ܡܪܝ ܒܚܕܝܬܐ ܕܢܦܠ ܡܢܗ ܘܢܫܟܚ
ܟܠܗܘܢ ܡܕܝܢܬܐ ܘܡܕܝܢܬܐ ܕܥܠܡܐ ܕܐܬܝܢ ܥܠ ܡܪܝ ܡܪܝ
ܕܐܦ ܒܡܕܝܢܬܐ ܐܚܪܬܐ ܕܚܘܪܝܢ ܕܠܐ ܢܫܬܡܥ ܒܗ ܕܠܐ
ܕܐܠܗܐ ܡܫܝܚܐ ܕܠܐ ܢܫܬܡܥ ܒܗ ܕܠܐ ܢܫܬܡܥ ܒܗ ܕܐܦ
ܒܡܕܝܢܬܐ ܕܐܠܗ ܐܚܪܝܬܐ ܐܝܟܢܐ ܕܐܝܟܐ ܕܡܬܡܠܝ
ܕܒܝܬܗܘܢ: ܕܐܦ ܒܚܕܐ ܕܡܬܡܠܝ ܕܡܬܡܠܝ ܕܥܠ ܡܕܝܢܬܐ
ܕܡܬܡܠܝ ܡܕܝܢܬܐ ܐܝܟܢܐ ܕܡܬܡܠܝ ܡܕܝܢܬܐ ܕܐܠܗ ܒܚܕ
ܡܢܝ. ܡܕܝܢܬܐ ܕܐܠܗ ܡܬܝܢܐ ܕܒܗ ܘܒܐܪܥܐ ܕܢܦܠ
ܠܟܠܗܘܢ ܡܠܐܟܝܐ ܕܡܫܝܚܐ. ܘܒܗ ܘܒܐܪܥܐ ܕܚܕܪܝܢܢ ܠܗ
ܡܕܝܢܬܐ. ܒܟܠܗܘܢ ܒܡܬܝܐ ܕܚܝܐ ܢܝܚܐ ܒܚܕܐ ܒܚܝܐ.

ܘܥܠ ܟܠܗ ܒܡܠܬܐ ܕܡܫܝܚܐ ܕܡܕܝܢܬܐ ܐܚܪܝܬܐ
ܕܥܒܕܝܫܘܥ ܡܪܝܐ ܕܐܝܬ ܠܗ ܡܢܐ ܕܠܐ ܢܫܬܡܥ ܒܗ ܐܢܫܐ
ܘܒܥܝܢܬ ܠܡܫܠܗ. ܐܡܪ ܒܝ ܒܐܡܬܐ ܕܐܢܐ ܐܡܪ
ܠܐ ܐܡܝܢ ܗܘܐ: ܕܐܝܟ ܕܢܡܢ ܠܐ ܐܡܝܢ ܗܘܐ. ܐܘ ܡܢ
ܠܐ ܡܢܝ ܗܘܐ: ܐܘ ܡܢ ܕܥܠܡܐ ܐܘ ܡܢ ܐܠܗܐ ܐܝܬܝ
ܕܐܡܝܢ ܐܘ ܡܫܟܚܐ ܡܫܝܚܐ ܕܡܫܝܚܐ ܡܢܝ ܟܝ ܟܬܒܐ
ܕܟܬܒܐ. ܕܡܢܝ ܕܡܫܬܡܥ ܟܠܐ ܡܐܡܪܝܢ ܕܐܝܟܢܐ.

ܕܡܢ ܕܐܝܬ ܠܗ ܕܟܝܠܘܬܐ ܕܥܡܐ ܕܡܫܝܚܐ ܕܟܬܒܐ
ܕܒܝܬ ܐܠܗܐ ܕܐܝܬ ܠܗ ܕܟܝܠܘܬܐ ܕܐܝܟ ܕܡܬܡܠܝ ܡܢ
ܡܫܝܚܐ ܕܐܝܬ ܠܗ ܕܟܝܠܘܬܐ ܕܐܝܟ ܕܡܬܡܠܝ ܡܢ ܡܫܝܚܐ
ܕܐܝܬ ܠܗ ܕܟܝܠܘܬܐ ܕܐܝܟ ܕܡܬܡܠܝ ܡܢ ܡܫܝܚܐ ܕܐܝܬ
ܠܗ ܕܟܝܠܘܬܐ ܕܐܝܟ ܕܡܬܡܠܝ ܡܢ ܡܫܝܚܐ ܕܐܝܬ ܠܗ

ܡܬܐܗܬܡܝ ܟܠܗ ܟܬܒܐ ܕܒܪܢܫܐ ܡܢܗ ܡܫܬܐܠ. ܐܦܝܠܘ ܕܡܫܬܡܥܢܐ ܘܐܝܟܐ ܕܐܬܐ ܡܬܟܠܡܐ ܫܡܥܢܐ ܕܝܘܢܝܐ ܕܡܢܗ ܡܫܬܐܠ ܐܢܐ ܠܟ ܡܬܟܠܡܐ ܕܢܫܬܡܥ ܠܟ ܡܬܟܠܡܐ. ܘܡܢ ܒܬܟܝܠܘܬܐ ܕܠܐ ܡܬܟܠܡ ܠܐ ܡܬܟܠ ܕܢܥܒܕܘ ܢܬܐ ܡܬܟܠܡܐ ܠܟܠ.

ܡܫܬܐ ܒܐܦܝ

ܡܢܗ ܕܢܦܫܐ ܒܟܠ ܕܐܬܟܬܒܘ ܘܡܬܟܠܡܢܐܠܗ ܒܡܝܡܪܐ ܐܝܬܘܗܝ. ܡܟܠ ܗܠܝܢܐ ܒܬܟܝܠܘܬܐ ܘܐܝܟ ܠܟܐ ܟܝܢܐ.

ܡܢܗ ܡܬܬܠ ܕܡܕܡܪ ܡܢ ܟܠܗ: ܐܝܟ ܡܠܬܐ (1) ܟܬܝܪܐ ܗܘܐ ܟܠ ܡܕ ܡܬܒܥ ܕܥܐ ܡܬܟܠ ܒܗܘ. ܗܘܐ ܒܝ ܟܠ ܡܝܡܪܐ ܐܝܬܘܗܝ ܡܬܥܒܕܐ ܘܐܡܝܢܘܬܐ ܕܐܡܪ: ܐܢܬܡܗܘܐ ܒܡܬܡܗܡܢܐ ܡܒܝܠܐ. ܐܦ ܒܫܐ ܬܫܐ ܬܥܐ ܡܬܩܝܠ. ܡܢܬܐ ܐܬܬܝ ܡܫܡܥ ܐܝܬܝܪ ܕܢܦܫܐ ܘܐܢܬܡܗܡܢܐ ܡܬܩܝܡ ܘܡܬܬܝܒ ܕܒܝܬܐ ܘܒܡܬܐ ܡܬܩܝܡ ܡܢ ܟܠ ܡܝܡܪܐ ܐܝܬܘܗܝ: ܐܢܬܡܗܡܢܐ ܘܡܬܡܗܡܢܐ ܡܒܝܠܐ. ܐܦ ܒܫܐ ܬܫܐ ܬܥܐ ܡܬܩܝܠ. ܡܢܬܐ ܐܬܬܝ ܡܫܡܥ ܐܝܬܝܪ ܕܢܦܫܐ ܘܐܢܬܡܗܡܢܐ ܡܬܩܝܡ ܘܡܬܬܝܒ ܕܒܝܬܐ ܘܒܡܬܐ ܡܬܩܝܡ ܡܢ ܟܠ ܡܝܡܪܐ ܐܝܬܘܗܝ ܕܢܦܫ ܟܠ ܡܕ ܕܡܬܟܠ ܠܗ ܡܬܟܠ ܕܢܫܬܡܥ ܠܗ ܡܬܟܠ ܕܢܥܒܕ ܢܬ ܡܬܟܠ ܕܢܥܒܕ ܢܬ ܡܬܟܠ ܕܢܥܒܕ ܢܬ

ܡܢܗܝܢ ܕܡܠܐ ܬܫܡܫ ܡܕܡܐ ܡܕܡܢܝ ܒܕܝܢܐ ܕܥܕܝܡܝ ܟܝܠܐ
ܒܟܝܢܐ. ܕܝܚܝ ܕܡܬܡܬܝ ܕܐܟܩܝܡ ܒܦܝܫܐ ܡܦܦܩܩܝܡ
ܟܠܐ ܦܠܚܡܐ ܐܡܟܝ ܒܦܕܝ ܠܢܝܢܐ ܠܐ ܐܠܩܝܡܐ ܕܠܦܩܝܡ.
ܠܡܝܢ ܝܢ ܕܦܦܩܩܝܡ ܕܡܦܩܠܦܝܡ ܡܢܐ ܒܡܕܝܢܐ
ܡܟܝܡܐ ܐܡܪ ܕܦܘܐ ܒܕܝ ܒܟܝܢ. ܡܐܡܪ ܟܢܘܪܐ ܒܕܝ
ܒܟܝܢ. ܐܦ ܝܢ ܠܦܟܝܢ ܡܐܝܢܐ ܕܢܦܡܦܠܦܡܡ ܕܝ
ܡܠܒܟ ܒܘܐ ܕܟܡܝܡܐ ܐܕܡܢܐ ܡܦܝܢܐ ܒܘܐ ܡܝ ܕܝ
ܕܡܡܪܐ ܠܡܐ ܡܢ ܡܟܝܟܝܢ ܒܐܝܬܝܡ ܡܝܟ ܕܝ ܟܝ
ܟܡܦܦܡܐ ܐܡܪ ܒܟܡܟܡܐ ܒܡܢ. ܡܟܐ ܟܝ ܐܝܢܐ ܕܪܝܐ
ܒܐܦܟܢܐ ܐܡܪ: ܟܘܒܝܢ ܟܝ ܡܟܝ ܠܡܦܟܪ ܡܡܝܡܐ
ܡܡܝܡܐ ܐܒܐ ܡܦܡܐ ܡܒܝܢ ܟܪ ܐܡܪ ܒܝܡܡܐ ܡܡܡܐ
ܒܟܐ ܒܡܡܐ ܕܐܐܐ ܒܡܝܡܝܡ. ܡܟܐ ܒܝ ܕܟܝܟܝܐ
ܒܡܢܐ ܕܝ ܡܢܕܦܐ ܡܡܦܡܕܝ ܕܝ ܡܟܝ ܡܢܐ ܒܐ.
ܐܦ ܕܟܝ ܕܝ ܡܬܡܦܐ ܡܟܐ ܒܢܟܐ ܒܟܐ ܐܝ
ܕܦܝܬܐ ܡܟ ܐܢܦ ܕܡܝܢܦܐ ܒܡܦܐ ܡܦܝܢܝ
ܐܟܬܐ ܒܡܐ ܡܝܟܐ ܒܟܐ. ܡܐܦ ܐܦ ܡܡܐ ܡܒܡ ܡܦܡܒܡ
ܒܐܟܬܐ ܐܐܐܡܝ ܒܝܟܐ ܟܡ ܡܐ ܡܝ ܐܢܬܝ ܒܡܐܡܝ
ܟܡܡܐ ܐܐܡܝ ܒܡܐܡܝ ܟܡܝܡܐ ܡܝܬܒܐ ܒܐܐܬܡ
ܒܡܝܦܝ ܡܝܟܝ ܡܡܝ ܡܡܝ ܡܡ ܡܡ ܡ ܡ

ܗܘ ܕܐܝܟܐ ܕܡܕܝܢܬܐ ܕܡܬܩܝܡܝܢܢܐ. ܠܐ ܐܝܟ ܡܢ ܡܬܩܝܡܝܢܐ ܗܘܐ ܕܟܐ ܟܠ ܡܕܝܢܬܐ ܕܡܬܩܝܡ. ܐܠܐ ܟܕ ܡܕܝܢܬܐ ܕܡܬܩܝܡ ܡܢ ܟܝܢܐ ܕܟܬܘܒܐ ܕܟܬܒܘ ܕܟܝܢܐ ܕܟܬܒܘ ܕܟܝܢܐ ܕܟܬܒܘ ܕܟܝܢ

FRAGMENT

D'UNE VERSION COPTE

DE L'APOCALYPSE DE SAINT JEAN.

Le manuscrit que nous publions ici fait partie des collections du Musée du Louvre, où il est catalogué sous le numéro 4; il avait appartenu à Dévéria, qui l'a laissé au Musée avec d'autres fragments de manuscrits coptes relatifs à la vie des saints.

Ce fragment, écrit en copte thébain, peut appartenir au IVe siècle après Jésus-Christ; c'est un des rares monuments coptes que nous possédions de cette époque; cette date en fait son principal intérêt. Le texte, écrit en une écriture de très beau type, est très bien conservé. Quelques caractères seuls manquent, mais ils se rétablissent sans aucune difficulté; nous avons mis ces lettres entre crochets.

Le texte commence au chapitre III, verset 4, correspondant à la page 289 du manuscrit, et se termine au chapitre VI, verset 5, page 296 du manuscrit. Les changements de paragraphes sont indiqués par une lettre onciale dans laquelle quelquefois se trouve à l'intérieur une deuxième lettre; l'ensemble du groupe est lui-même accompagné du signe ϩ; enfin un tiret précède chaque verset.

Il nous suffit de donner le texte de ce manuscrit avec la traduction, et nous laissons à d'autres plus autorisés que nous le soin d'en faire le commentaire.

Jean Clédat.

CHAPITRE III

Les versets 1, 2, 3 *manquent, le texte ne commence qu'au verset* 4.

. . . . . .

. . . . . .

4. — Mais tu as une poignée d'hommes dans Sardes qui n'ont point souillé leurs vêtements. Et ils marcheront avec moi dans des vêtements blancs, parce qu'ils sont dignes.

5. — Celui qui sera victorieux sera vêtu semblablement de vêtements blancs, et je ne ferai point détruire son nom du livre de la vie, et je confesserai son nom devant mon Père et devant ses anges.

6. — Celui qui a une oreille, qu'il entende, à savoir : les choses que dit l'Esprit aux Églises.

7. — Écris à l'ange de l'Église de Philadelphie, à savoir : ces choses, les choses que le Saint a dites : « Le véritable, celui qui a la clef de David, s'il ouvre, personne ne peut fermer, et s'il ferme, personne ne peut ouvrir. »

8. — Je connais tes œuvres. J'ai placé (donné) devant toi une porte ouverte que personne ne peut fermer, parce que ta force est petite, et tu as gardé mes paroles, sans que tu renonces à mon nom.

9. — J'ai placé (donné) quelques-uns hors la Synagogue de Satan, de ceux qui disent, à savoir : Nous sommes des Juifs, que des (Juifs); ils ne le sont point, mais ils mentent. Voici que je les ferai aller, en sorte qu'ils adorent à tes pieds, et tu connais que je t'aime.

10. — Parce que tu as gardé la parole de ma patience, et moi aussi je te conserverai hors de l'heure de la tentation qui vient d'en haut sur la terre entière pour éprouver ceux qui habitent sur la terre.

11. — Je viens vite. Garde ce que tu as dans la main, en sorte que personne ne prenne ta couronne.

12. — Celui qui aura vaincu, je ferai de lui une colonne dans le temple de mon Dieu, en sorte qu'il n'en sorte pas encore; et j'écrirai au-dessus de lui le nom de mon Dieu, et le nom de la

ville de mon Dieu, la Jérusalem nouvelle qui vient du ciel d'auprès de mon Dieu, et mon nom nouveau.

13. — Celui qui a une oreille là, entende ce que l'Esprit dit, à savoir : aux Églises.

14. — Écris à l'ange de l'Église qui est dans Laodicée, à savoir : ces choses, les (choses) qu'il a dites, à savoir : Amen, le témoin fidèle, véritable, le commencement de la création de Dieu.

15. — Je connais tes œuvres, à savoir : tu n'es point froid, tu n'es point chaud; il est bon (préférable) que tu aies froid ou que tu aies chaud.

16. — Parce que tu es une eau tiède, tu n'es point froid, tu n'es point chaud; je te vomirai hors de ma bouche.

17. — Parce que tu dis, à savoir : « Je suis riche, et je puis faire riche, et je n'ai besoin de rien, » tu ne connais pas, à savoir : que tu es malheureux, misérable et pauvre et aveugle, tu es nu.

18. — Je te conseille d'acheter de l'or de ma main, purifié dans le feu, en sorte que tu sois riche; et des vêtements blancs, à savoir : tu les revêtiras, afin que ne se manifeste pas au dehors la honte de ta nudité, et un collyre pour tes yeux, afin que tu me voies.

19. — Ceux que j'aime, je les éprouve, afin de les instruire; aie du zèle encore et que tu fasses pénitence.

20. — Me voici devant la porte, et je frappe. Si quelqu'un entend ma voix, il ouvre la porte. J'entrerai vers lui, afin de manger avec lui, et lui avec moi.

21. — Celui qui sera vainqueur, je ferai en sorte qu'il soit assis près de moi sur mon trône; comme moi-même j'ai été vainqueur, et je suis assis près de mon Père sur son trône.

22. — Que celui qui a une oreille là, qu'il entende, à savoir : les choses que dit l'Esprit aux Églises.

CHAPITRE IV

1. — Après cela, j'ai vu une porte qui ouvre dans le ciel; et la première voix que j'ai entendue était comme une trompette qui

parle, disant, à savoir : « Viens en ce lieu, afin que je t'apprenne ce qui arrivera après ces choses. »

2. — Je fus en l'Esprit, et voici qu'un trône fût placé dans le ciel, quelqu'un était assis sur le trône.

3. — Et celui qui est assis est semblable à la vision d'une pierre de jaspe et de sardoine; une lumière environnait le trône, qui est semblable à une émeraude.

4. — Et autour du trône, il y avait vingt-quatre trônes; vingt-quatre prêtres sont assis sur les trônes. Ils sont revêtus de vêtements blancs; des couronnes d'or sont sur leurs têtes.

5. — Et sortaient des trônes des éclairs et des voix et des tonnerres. Il y avait sept lampes ardentes brûlant devant le trône, lesquelles sont les Esprits de Dieu.

6. — Et devant le trône je vois une mer de verre qui est semblable à un cristal, et au milieu du trône et autour je vois quatre animaux pleins d'yeux devant et derrière.

7. — Le premier animal est semblable à un lion; le deuxième animal est semblable à un veau; le troisième animal a la figure humaine; le quatrième animal est semblable à un aigle qui vole.

8. — Et les quatre animaux avaient chacun six ailes depuis leurs griffes; autour d'eux, à leur intérieur (ils étaient) pleins d'yeux, et ils ne cessaient point de dire le jour et la nuit : « Est Saint, est Saint, est Saint le Seigneur Dieu, le Tout-Puissant qui est, et qui était, et qui viendra. »

9. — Et quand les animaux donnaient la gloire, et l'honneur, et la reconnaissance à celui qui est assis sur le trône, qui vit jusqu'aux siècles des siècles,

10. — Les vingt-quatre prêtres se prosternaient en face de celui qui est assis sur le trône, en sorte qu'ils adoraient celui qui vit jusqu'aux siècles des siècles, et en sorte qu'ils jetaient leurs couronnes en face du trône, en disant, à savoir :

11. — « Tu es digne, Seigneur Dieu, de recevoir la gloire et l'honneur, et la puissance, car tu as créé toutes choses, et elles sont, et elles étaient à cause de ta volonté. »

CHAPITRE V

1. — Et j'ai vu un livre dans la main droite de celui qui est assis sur le trône, étant écrit devant et derrière, étant scellé de sept sceaux.

2. — Et j'ai vu un ange puissant, criant avec une grande voix, à savoir : « Qui est digne d'ouvrir le livre et de le délier de ses sceaux? »

3. — Et personne ne fut capable ni dans le ciel, ni sur la terre, ni sous la terre, d'ouvrir le livre, ou bien de regarder vers lui.

4. — Et je me lamentai beaucoup, parce qu'il ne s'était trouvé personne qui fût digne d'ouvrir le livre ou de regarder vers lui.

5. — Un des vieillards me dit, à savoir : « Ne te lamente pas. Voici celui qui a vaincu le lion de la tribu de Juda, la racine de David, en sorte qu'il ouvre le livre et ses sept sceaux. »

6. — Et j'ai vu au milieu du trône et des quatre animaux, et au milieu des prêtres, un agneau debout comme s'il avait été immolé (comme qui a été immolé), ayant sept cornes, et sept yeux qui sont les sept Esprits de Dieu, qui sont envoyés eux-mêmes sur la terre tout entière.

7. — Et il vint, il prit le livre de la main droite de celui qui est assis sur le trône.

8. — Et lorsqu'il l'eut pris, les quatre animaux se prosternèrent, et les vingt-quatre prêtres en face de l'Agneau, une cithare auprès de chacun, et des coupes en or pleines d'aromes qui sont les prières des saints.

9. — Et ils chantaient (m. à. m. ils disaient) un cantique nouveau en disant, à savoir : « Tu es digne de recevoir le livre et d'ouvrir les sceaux, parce que tu as été immolé et tu nous as achetés pour notre Dieu, par ton sang, de toute tribu, et langue et peuple et nation.

10. — Et tu as fait de nous une royauté pour notre Dieu, et des prêtres, et ils règneront sur la terre. »

11. — Je voyais et j'entendais comme la voix d'anges nom-

breux autour du trône, et des prêtres, et des animaux, leur nombre faisant des myriades de myriades et des mille de mille.

12. — Ils disaient d'une voix forte, à savoir : « Il est digne, l'agneau qui a été immolé, de recevoir la force, la richesse, et la sagesse, et la puissance, et l'honneur, et la gloire, et la bénédiction. »

13. — Et toutes créatures qui sont dans le ciel, et sur la terre, et sous la terre, et dans la mer, et toutes celles qui sont dans eux, je les ai entendues disant, à savoir : « Bénédiction à celui qui est assis sur le trône et à l'agneau, et l'honneur, et la gloire, et la force jusqu'aux siècles des siècles. » Et les quatre animaux disaient, à savoir : « Amen. » Et les prêtres se prosternèrent, ils adorèrent.

CHAPITRE VI

1. — Et je vis, lorsque l'agneau ouvrit l'un des sceaux. J'entendis l'un des quatre animaux comme une voix de tonnerre dans le ciel, disant, à savoir : « Viens. » Je regardai.

2. — Et voici un cheval blanc. Dans la main de celui qui le montait était un arc, et ils lui donnaient une couronne; il sortit victorieux et vainqueur, de sorte qu'il vaincra.

3. — Lorsqu'il ouvrit le second sceau, j'entendis le deuxième animal disant, à savoir : « Viens. »

4. — Et il arriva un cheval rouge, et ils donnaient à celui qui est assis sur lui de dérober la paix de dessus terre, afin qu'ils s'entre-tuassent; et ils lui donnaient un grand glaive.

5. — Lorsqu'il ouvrit le troisième sceau, j'entendis le troisième (animal).

. . . . . .

. . . . . .

MANUSCRIT COPTE N° 4

DU MUSÉE DU LOUVRE

ⲥⲡⲑ
ⲁⲗⲗⲁ ⲟⲩⲛⲏⲧⲕⲟⲩ
ⲥⲟⲡ ⲛ̀ⲣⲱⲙⲉ ϩⲓ
ⲥⲁⲣⲁⲑⲓⲥ̀ ⲉⲡⲛⲟⲩ
ⲧⲱⲗⲙ ⲛⲓⲉⲩϩⲟ
ⲉⲓⲧⲉ̀ ⲁⲩⲱ ⲥⲉⲛⲁ
ⲛⲟⲟⲩⲉ ⲛⲓⲙⲁⲓ
ϩⲓ ϩⲉⲛϩⲉ ⲥⲱ
ⲉⲧⲟⲩ ⲟⲃⲱ ϫⲉ
ⲥⲉⲙ ⲡⲩⲁ̀ - ⲡⲉⲧ
ⲛⲁϫ(ⲣ) ⲟ (ϥ)-ⲛⲁϯ
ϩⲱⲱ(ϥ ⲙ̀) ⲧⲉⲓ
ϩⲉ̀ ⲛ̀ϩⲉⲛ ϩ(ⲃ)ⲥⲱ
ⲉⲩ̀ ⲟⲩ ⲟ (ⲱ ⲩ) -
ⲁⲩⲱϯ ⲛⲁϥⲉⲧ̀
ⲛⲉϥⲣ (ⲁ) ⲛ̀ ⲉⲃⲟⲗ
ⲁⲛϩⲙ̀ ⲡϫⲱⲱⲙⲉ
ⲙ̀ ⲛⲱⲛϩ - ⲁⲩⲱ
ϯⲛⲁ ϩⲟⲛⲟⲗⲟ
ⲓⲉⲓ ⲙ̀ⲛⲉϥⲣⲁⲛ

ⲙ̀ⲡⲉⲙⲧⲟⲉⲃⲟⲗ
ⲙ̀ⲡⲁⲉⲓⲱⲧ̀ ⲁⲩⲱ
ⲙ̀ⲡⲉⲙⲧⲟ ⲉⲃⲟⲗ
ⲛ̀ⲛⲉϥⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ
ⲡⲉⲧⲉ ⲟⲩⲛⲙⲁ
ⲁϫⲉⲙⲡⲟϥ̀ⲙⲁ
ⲣⲉϥ ⲥⲱⲧⲙ̀ϫⲉ
ⲟⲩ ⲛⲉⲧ ⲉⲣⲉ ⲡⲉ
ⲡⲛⲁ ϫⲱ ⲙ̀ⲡⲟⲟⲩ
ⲛ̀ ⲛⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ -
ⲥϩⲁⲓ ⲙ̀ⲡⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ
ⲛ̀ⲧⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ
ⲉⲧϩⲛ̀ⲫⲓⲗⲁⲇⲉⲗ
ⲫⲓⲁ - ϫⲉⲛⲁⲡⲡⲉ
ⲧⲉⲣⲉ[ⲡⲡ]ⲉⲧⲟⲩⲁ
ⲁⲃ ϫⲱ[ⲙ̀]ⲡⲟⲟⲩ
ⲡⲡⲉ̀[ⲛ]ⲉⲧⲉ(ⲟ)ⲩⲛ̀
ⲧϥ ⲡⲩ[ⲟ] ⲩⲧ ⲛ̀
ⲗⲁⲩⲉⲓⲁ ⲉϥ
ⲩⲁ ⲛⲟⲩⲱⲛ̀ ⲙ̀

ⲗⲁⲁⲩ' ⲛⲁⲩ' ⲩⲱ
ⲧⲓ. ⲁⲩⲱ ⲉϥ ⲩⲁⲛ
ⲩⲱⲧⲓ' ⲙⲡ ⲗⲁ
ⲁⲩ' ⲛⲁⲩⲟⲩⲱⲛ.
ϯⲥⲟⲟⲩ ⲛⲡⲛⲉⲕ
ϩⲏⲩⲧⲉ - ⲉⲓϩⲏ
(ⲛ̀ⲧⲉ ⲁⲓϯ ⲡⲛⲉⲕ
ⲡⲧⲟ ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲟⲩ
ⲣⲟ ⲉϥⲟⲩⲛⲏ' ⲉ
ⲡⲛ ⲗⲁⲁⲩ ⲛⲁⲩ
ⲟⲩⲛⲟⲩ' ⲉⲩⲱ
ⲧⲓ ⲡⲛⲟϥϫⲉ
ⲟⲩ ⲕⲟⲩⲓ ⲧⲉⲧⲉⲕ
ⲟⲩⲛ - ⲁⲩⲱⲁⲕ
ϩⲁⲣⲉϩ' ⲉⲛⲁⲩⲁ
ϫⲉ, ⲉⲡⲛⲕ ⲁⲣⲛⲁ'
ⲡⲛⲁⲣⲁⲛ-ⲉⲓⲥ
ϩⲛⲛⲧⲉ' ⲁⲓϯϩⲟ
ⲉⲡⲛⲉ' ⲉⲃⲟⲗϩⲏ
ⲧⲉⲩⲛⲁⲣⲱⲛⲏ ⲛ
ⲛⲉⲁⲧⲁⲛⲁⲥ' ⲛⲁⲓ
ⲉⲧϫⲱ ⲡⲛⲟ(ⲉ)
ϫⲉ ⲁⲛϩⲉⲛ' ⲓⲟⲩ
ⲗⲁⲓ, ⲉⲛϩⲟⲉⲡⲛⲉ
ⲁⲛ ⲛⲉ. ⲁⲗⲗⲁ ⲉⲩ
ⲟⲓ ⲟⲩⲗ-ⲉⲓⲥ ϩⲛⲛ
ⲧⲉϯⲛⲁ ⲧⲣⲉⲩⲉⲓ

ϥϥ

ⲛⲥⲉⲟ(ⲩⲱ)ⲩⲧ
ⲡⲛⲉⲡⲧ(ⲟ)ⲉⲃⲟⲗ
ⲛ ⲛⲉⲕ(ⲟ)ⲩⲉⲣⲏ
ⲧⲉ' ⲁⲩⲱ ⲛⲅ ⲉⲡⲛⲉ'
ϫⲉⲁⲛⲟⲕ' ⲁⲡⲛⲉ
ⲣⲓⲧⲕ ϫⲉⲁⲕϩⲁ
ⲣⲉϩ' ⲉⲡⲩⲁϫⲉ
ⲛⲧⲁϩⲩⲛⲟⲡⲟ
ⲛⲛ - ⲁⲩⲱ ⲁⲛⲟⲕ
ϩⲱⲱⲧ' ϯⲛⲁϩⲁ
ⲣⲉϩ' ⲉⲣⲟⲕ - ⲉ
ⲃⲟⲗ ϩⲛ ⲧⲉⲩⲛⲟⲩ
ⲛ ⲛⲡⲣⲁⲥⲛⲟⲥ
ⲉⲧⲛⲛⲩ' ⲉϩⲣⲁⲓ
ⲉϫⲛ ⲧⲟⲓⲕⲟⲩ
ⲛⲉⲛⲛ' ⲧⲛⲣⲥ' ⲉ
ⲛⲣⲁϩⲉⲛⲛⲉⲧ
ⲟⲩⲛϩ' ⲉϩⲣⲁⲓ ⲉ
ϫⲛ ⲛⲕⲁϩ-ϯⲛⲩ
ⲧⲁϫⲩ-ⲁⲛⲁϩⲧⲉ
ⲡⲛⲉⲧⲛ ⲧⲟⲟ
ⲧⲕ' ϫⲉⲕⲁⲥ' ⲉⲛ
ⲛⲉⲗⲁⲁⲩ ϫⲡ
ⲛⲉⲕⲕⲗⲟⲡ-
ⲛⲉⲧ ⲛⲁϫⲣⲟϯ
ⲛⲁⲁϥ ⲡⲟⲩⲥⲧⲩ

λος ϩραι ϩⲙ ⲡρ
ⲡⲉ ⲙⲡⲁⲛⲟⲩⲧⲉ-
ⲛϥ ⲧⲙ ⲉⲓ ⲉⲃⲟⲗ
ⲟⲉ ⲁⲩⲱϯⲛⲁ
ϩϩⲁⲓ ⲉϫⲱϥ ⲙ
ⲡⲣⲁⲛ ⲙⲡⲁ ⲛⲟⲩ
ⲧⲉ ⲙⲛ ⲡⲣⲁⲛ ⲛ
ⲧⲛⲟⲗⲓⲥ ⲙⲡⲁⲛⲟⲩ
ⲧⲉ ⲉⲓⲗⲏⲙ ⲛ ⲃⲣ
ⲣⲉ ⲉⲧ ⲛⲏⲩ ⲉ
ⲃⲟⲗ ϩⲛⲧⲡⲉ ⲉ
ⲃⲟⲗ ϩⲓⲧⲙ ⲡⲁ
ⲛⲟⲩⲧⲉ-ⲁⲩⲱ
ⲡⲁⲣⲁⲛ ⲛ ⲃⲣⲣⲉ-
ⲛⲉⲧⲉ ⲟⲩⲛⲧϥ
ⲙⲁⲁϫⲉ ⲙⲙⲁⲩ
ⲙⲁⲣⲉϥϩⲱⲧⲙ
ϫⲉⲉⲣⲉ ⲡⲉⲡⲛⲁ
ϫⲱⲙⲙⲟⲥ ϫⲉ
ⲟⲩ (ⲛ) ⲛ ⲉⲕⲕⲗⲏ
ⲥⲓⲁ-
ϩϩⲁⲓ ⲙⲡⲁⲅⲅⲁⲗⲟⲥ (1)
ⲛⲧⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ
ⲉⲧϩⲛ ⲗⲁⲟ̂ⲗⲓⲕⲓⲁ
ϫⲉ ⲛⲁⲓ ⲛⲉⲧϥ

ϫⲱⲙⲙⲟⲟⲩ ⲛ
ⲟⲓ ⲡϩⲁⲙⲛⲛ-
ⲡⲙⲛⲧⲣⲉ ⲙⲡⲓ
ⲥⲧⲟⲥ ⲙⲙⲉ-
ⲡⲉϩⲟⲩⲉⲓⲧⲉ
ⲙⲡⲥⲱⲛⲧ ⲙ
ⲛⲛⲟⲩⲧⲉ-ϯ
ⲥⲟⲟⲩⲛ ⲛⲉⲕ
ϩⲃⲛⲩⲉ ϫⲉ ⲟⲩ
ⲗⲉ ⲛⲓ ⲟⲣϣⲁⲛ
ⲟⲩⲗⲉ ⲛⲓ ϩⲛⲙ
ⲁⲛ : ⲛⲁⲛⲟⲩⲥ ⲉ
ⲛⲉⲕ ⲟⲣϣ ⲡⲉ
ⲛⲉⲕϩⲛⲙ - ϫⲉ
ⲛⲧⲕ ⲟⲩⲙⲟⲩⲛ
ⲥϥⲁ
ⲥⲗϩⲱ̂ ⲟⲩⲗⲉⲛⲓ
ⲟⲣϣⲁⲛ-ⲟⲩⲗⲉ
ⲛⲓ ϩⲛⲙ ⲁⲛ-ϯ
ⲛⲁⲕⲁⲃⲟⲗ ⲙⲙⲟⲕ
ⲉⲃⲟⲗ ϩⲛ ⲧⲁⲧⲁ
ⲡⲣⲟ-ϫⲉⲕϫⲱ
ⲙⲙⲟⲥ ϫⲉⲁⲛⲓ
ⲟⲩⲣⲙⲙⲁⲟ̂-
ⲁⲩⲱ ⲁⲓⲣ ⲣⲙⲙⲁⲟ̂-

(1) Le manuscrit porte exactement ⲙⲡⲁⲅⲅⲁⲗⲟⲥ au lieu de ⲙⲡⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ.

ⲁⲩⲱ ⲛ̅ϯⲣ̅ⲭ̅ⲣⲉⲓⲁ
ⲁⲛ ⲛ̅ⲗⲁⲁⲩ̅-ⲛ̅ⲩ̅
ⲥⲟⲟⲩⲛ̀ ⲁⲛⲭⲉ
ⲛ̅ⲧⲟⲕⲛⲉⲛⲧⲁ
ⲗⲁⲓ ⲡⲱⲣⲟⲥ ⲛ̅
ⲉⲃⲓⲛⲛ̀ⲁⲩⲱ ⲛ̅
ϩⲛⲕⲉ̀ ⲁⲩⲱ ⲛ̅ⲃ̅ⲁ
ⲗⲉ̀ ⲉⲕⲕⲛⲕⲁϩⲛ̅-
ϯϫⲓⲩⲟⲭⲛⲉ
ⲛⲁⲕ̀ ⲉⲩⲱⲡ̀
ⲛ̅ ⲟⲩⲛⲟⲩⲃ̀ⲛ̅
ⲧⲟⲟⲧ̀ ⲉϥ ⲛⲟ
ⲉⲉ̀ ϩⲛ̅ ⲟⲩⲕⲱ
ϩⲧ̀ ⲭⲉⲕⲁⲥ̀ ⲉⲕⲉ
ⲣ̅ ⲣⲙⲛⲁⲟ̂ ⲁⲩⲱ
ϩⲉⲛ ϩⲟⲓⲧⲉⲛ
ⲟⲩⲱⲃⲩ̅ ⲭⲉ
ⲉⲕⲉⲧⲁⲁⲩ̅ ϩⲓⲱ
ⲱⲕ̀ ⲛ̅ⲕ̅ ⲧⲙⲟⲩ̅
ⲱⲛ̅ϩ̅ ⲉⲃⲟⲗ ⲛ̅
ⲟⲩⲛ̅ ⲩⲛⲉⲙⲛⲉⲕ
ⲕⲱⲕⲁϩⲛ̅-
ⲁⲩⲱ ⲟⲩ ⲛⲁϩⲣⲉ
ⲉϥⲉⲛⲉⲕ ⲃⲁⲗⲭⲉ
ⲉⲕⲉⲛⲁⲩ̅ ⲉⲃⲟⲗ-
ⲁⲛⲟⲕ̀ ⲛⲉϥⲛⲉ
ⲛ̅ⲛⲟⲟⲩ̅ ⲩⲁⲓ̈

ϫⲛ̅ ⲟⲟⲩ̅ ⲛ̅ⲧⲁ
ϥⲉⲃⲱ̅ ⲛⲁⲩ̅-
ⲕⲱϩ̀ ⲟⲉ ⲁⲩⲱ ⲛ̅ⲩ̅
ⲛⲉⲧⲁⲛⲟⲉⲓ-
ⲉⲓⲥ ϩⲛⲛⲧⲉϥⲁϩ
ⲉⲣⲁⲧ̀ ϩⲓⲣⲛ̅(ⲡⲣⲟ̂)
ⲁⲩⲱϥⲧⲱϩⲛ
ⲉⲣⲩⲁⲛ̀ ⲟⲩⲁ
ⲥⲱⲧⲛ̅ (ⲉϥⲁ)ⲥⲛⲏ
ⲛ̅ⲛⲟⲩⲱⲛⲛ
ⲡⲣⲟϥⲛⲁⲃⲱⲕ
ⲉϩⲟⲩⲛ̀ ⲩⲁⲣⲟϥ
ⲛ̅ⲧⲁ ⲟⲩⲱⲛ ⲛ̅ⲛ̅
ⲛⲁϥ̀ ⲁⲩⲱ ⲛⲧⲟϥ
ⲛ̅ⲛ̅ ⲛⲁⲓ̈-ⲛⲉⲧ
ⲛⲁϫⲣⲟϥⲛⲁ ϯ
ⲛⲁϥ̀ ⲉⲧⲉϥ ϩⲛⲟ
ⲟⲥ ϩⲓⲧⲟⲩⲱⲓ̈
ϩⲓⲛⲁ ⲉⲣⲟⲛⲟⲥ
ⲛ̅ⲉ̅ ϩⲱⲱⲧ̀ ⲛ̅
ⲧⲁⲓ̈ ϫⲣⲟ̂ ⲁⲩⲱ ⲁⲓ̈
ϩⲛⲟⲟⲥ̀ ϩⲓⲧⲟⲩ
ⲛ̅ⲛⲁⲉⲓⲱⲧ̀ ϩⲓ
ⲛⲉϥ ⲉⲣⲟⲛⲟⲥ
ⲛⲉⲧⲉⲟⲩⲛ̅ⲧϥ
ⲛⲁⲁϫⲉ ⲛ̅ⲛⲁⲩ
ⲛⲁⲣⲉϥ ⲥⲱⲧⲛ̅

ϫⲉ ⲟⲩ ⲛⲉⲧⲉⲣⲉ
ⲡⲉⲡⲛⲁϫⲱⲙⲙ
ⲟⲩ ⲏ ⲛ ⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ
ⲥϥⲃ
ⲙⲛⲛⲥⲁ ⲛⲁⲓ ⲁⲓ
ⲛⲁⲩ ⲉⲩⲣⲟ ⲉϥ
ⲟⲩⲱⲛϩ ⲣⲁⲓ ϩⲛ
ⲧⲡⲉ. ⲁⲩⲱ ⲧⲩⲟ
ⲣ ⲡ ⲛ ⲥⲙⲏ ⲉⲛ
ⲧⲁⲓⲥⲱⲧⲙⲉⲣⲟⲥ
ⲛⲉⲉ ⲉⲛⲟⲩⲥⲁⲗ
ⲡⲓⲅ ⲉⲥⲩⲁϫⲉ
ⲙⲙⲁⲓ ⲉⲥϫⲱ
ⲙⲙⲟⲥ ϫⲉⲁⲙⲟⲩ
ⲉϩⲣⲁⲓ ⲉⲡⲉⲓⲙⲁ
ⲛⲧⲁⲧⲥⲁⲃⲟⲕ
ⲉⲙⲏⲧ ⲛⲁ ⲩⲱ
ⲡⲉ ⲙⲏ ⲛⲥⲁⲛⲁⲓ-
ⲛⲧⲉⲩⲛⲟⲩ'ⲁⲓ
ⲩⲱⲡⲉ ϩⲙⲡⲉ
ⲡⲙⲁ-ⲁⲩⲱ ⲉⲓⲥ
ϩⲛⲛⲧⲉⲛⲉⲩ ⲛ
ⲟⲩ ⲉⲣⲟⲛⲟⲥ ⲕⲏ
ⲉϩⲣⲁⲓ ϩⲙⲡⲡⲉ'ⲉ
ⲣⲉ ⲟⲩⲁ'ϩⲙⲟⲟⲥ
ϩⲓⲡⲉ ⲉⲣⲟⲛⲟⲥ.
ⲁⲩⲱ ⲡⲉⲧϩⲙⲟⲟⲥ

ⲉϥⲉⲓⲛ ⲉⲛ ⲉⲟⲣⲁ
ⲥⲓⲥ ⲛⲟⲩ ⲱⲛⲉ
ⲛ ⲓⲁⲡⲓⲥ' ⲁⲩⲱ
ⲛⲥⲁⲣⲁⲓⲛⲟⲥ
ⲉⲣⲉ ⲟⲩⲟⲉⲓⲛ'
ⲕⲱⲧⲉ ⲉⲡⲉ ⲉⲣⲟ
ⲛⲟⲥ' ⲉϥⲟ ⲛ ⲉⲉ
ⲛ ⲡⲓⲛⲉ ⲛ ⲟⲩ
ⲟⲩⲁⲣⲁⲅⲁⲟⲥ
ⲁⲩⲱ ⲉⲣⲉϫⲟⲩ
ⲧⲁϥⲧⲉ ⲛ ⲉⲣⲟ
ⲛⲟⲥ ⲙⲡⲕⲱⲧⲉ
ⲙⲡⲉ ⲉⲣⲟⲛⲟⲥ
ⲉⲣⲉϫⲟⲩⲧⲁϥⲧⲉ
ⲙⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉ
ⲣⲟⲥ ϩⲙⲟⲟⲥ ϩⲓ
ϫⲛ ⲛⲉ ⲉⲣⲟⲛⲟⲥ
ⲉⲩⲥⲟⲟⲗⲉ ⲛ ϩⲉⲛ
ϩⲟⲉⲓⲧⲉ' ⲛⲟⲩⲱ
ⲃⲩ-ⲉⲣ ⲉϩⲉⲛ
ⲕⲗⲟⲙ ⲛⲛⲟⲩⲃ
ϩⲓϫⲏ ⲛⲉⲩⲁⲙⲏⲩⲉ
ⲁⲩⲱ ⲛⲉⲩ ⲛⲏⲩ
ⲉⲃⲟⲗ ϩⲓ ⲡⲉ ⲉⲣⲟ
ⲛⲟⲥ ⲛⲟⲓ ϩⲉⲛ ⲃ
ⲣⲏⲟⲉ ⲙⲙ ϩⲉⲛ
ⲥⲙⲏ' ⲙⲙ ϩⲉⲛ

ϩⲣⲟⲩⲃⲃⲁⲓ ⲉ
ⲣⲉⲥ ⲁⲩϥⲉ ⲛ
ⲗⲁⲙⲡⲥⲁ ⲛ̀ⲕⲱ
ϩⲧ̀ ⲛⲟⲩϩ̀ ⲙ̀ⲡⲉⲙ
ⲧⲟⲉⲃⲟⲗ ⲙ̀ⲡⲉ
ⲑⲣⲟⲛⲟⲥ̀ ⲉⲧⲉ
ⲛⲁⲓ ⲛⲉ ⲛⲉⲙⲛⲁ
ⲙ̀ⲡⲉⲛⲟⲩⲧⲉ
ⲁⲩⲱ ⲙ̀ⲡⲉⲙⲧⲟ
ⲉⲃⲟⲗ ⲙ̀ⲡⲉⲑⲣⲟ
ⲛⲟⲥ̀ ⲛⲉⲩ ⲛ̀ⲟⲩ
ⲑⲁⲗⲁⲥⲥⲁ ⲛ̀ⲁⲃⲁ
ⲥ̀ⲛⲉⲙⲉⲥⲉⲙⲉ
ⲛ̀ⲟⲩⲕⲣⲩⲥⲧⲁⲗ
ⲗⲟⲥ-ⲁⲩⲱ ⲛ̀
ⲧⲙⲏⲧⲉ ⲙ̀ⲡⲉ

ⲉϥⲣ

ⲑⲣⲟⲛⲟⲥ ⲙ̀ⲙ
ⲛⲉϥ ⲕⲱⲧⲉⲛⲉⲩ
ⲛ̀ϥⲧⲟⲟⲩⲛϩⲱ
ⲟⲛ ⲉⲩⲙⲉϩ ⲛ̀
ⲃⲁⲗϩⲓⲏ ⲁⲩⲱ
ϩⲙⲁ ϩⲟⲩ
ⲛ̀ⲩⲟⲣⲡ ⲛ̀ϩⲱⲟⲛ
ⲉϥⲉⲙⲉ ⲛⲉⲩ
ⲛⲟⲩⲓ-ⲛⲙⲉϩ
ⲥⲛⲁⲩ ⲛ̀ϩⲱⲟⲛ

ⲉϥⲉⲙⲉⲛⲟⲩ
ⲛⲁⲥ : ⲡⲙⲉϩ
ϣⲟⲩⲧ ⲛ̀ϩⲱⲟⲛ
ⲉϥ ⲟ ⲛ ϩⲟ ⲛⲣⲱ
ⲙⲉ. ⲡⲙⲉϩϥⲧⲟ
ⲟⲩ ⲛ̀ϩⲱⲟⲛ̀ ⲉϥ
ⲉⲙⲉ ⲛ ⲟⲩⲁ ⲉ
ⲧⲟⲥ̀ ⲉϥϩⲛⲁ.
ⲁⲩⲱ ⲛⲉϥⲧⲟⲟⲩ
ⲛ̀ ϩⲱⲟⲛ̀ ⲛⲉ ⲟⲩ
ⲛ̀ⲧⲉⲛⲟⲩⲁⲡⲟⲩⲁ
ⲛ̀ ⲡⲟⲟⲩϫⲟⲟⲩ
ⲛ̀ ⲧⲏϩ ϫⲓⲛⲉⲩ
ⲉⲓⲉⲓⲃ̀ ⲙ̀ⲡⲉⲩⲕⲱ
ⲧⲉ ⲉⲩⲙⲉϩ ⲛ̀ ⲃⲁⲗ
ⲙ̀ⲡⲉⲩϩⲟⲩⲛ̀.
ⲁⲩⲱ ⲛⲉⲩⲕⲁⲧⲟ
ⲟⲧⲟⲩⲉⲃⲟⲗ ⲙ̀ⲡⲉ
ϩⲟⲟⲩ ⲙ̀ⲡ
ⲧⲉⲩϣⲏ̀ ⲉⲩϫⲱ
ⲙ̀ⲡⲟⲥ̀ ϫⲉϥⲟⲩⲁ
ⲁⲃ-ϥⲟⲩⲁⲁⲃ-ϥⲟⲩ
ⲁⲁⲃ ⲛⲟⲓ ⲡϫⲟⲉⲓⲥ
ⲡⲡⲟⲩⲧⲉ ⲡⲡⲁⲛ
ⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ̀ ⲡⲉⲧ
ϣⲟⲟⲡ. ⲁⲩⲱ
ⲡⲉⲧⲉⲛⲉϥϣⲟ

ⲟⲛ-ⲁⲩⲱⲛⲉⲧ
ⲛⲏⲩ-ⲁⲩⲱ ⲉⲣ
ϣⲁⲛ ⲛ̀ϫⲱⲟⲙ
ϯⲙⲡⲉⲟⲟⲩ ⲙ̀ⲡ
ⲡⲧⲁⲉⲓⲟ̀ ⲙ̀ⲛⲧⲉⲩ
ϫⲁⲣⲓⲥⲧⲓⲁ ⲙ̀ⲡⲉⲧ
ϩⲙⲟⲟⲥ ⲉϫⲙ̀ ⲡⲉ
ⲑⲣⲟⲛⲟⲥ̀ ⲉⲧⲟ
ⲛ̀ϩ ϣⲁⲛⲓⲉⲛⲉϩ
ⲙ̀ ⲙⲓⲉⲛⲉϩ-ϣⲁⲩ
ⲡⲁϩⲧⲟⲩ ⲛ̀ⲥⲓ
ⲡⲥⲟⲩⲧⲁϥⲧⲉ
ⲙ̀ⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉ
ⲣⲟⲥ ⲙ̀ⲡⲉⲙⲧⲟ
ⲉⲃⲟⲗ ⲙ̀ⲡⲉⲧ
ϩⲙⲟⲟⲥ̀ ϩⲓϫⲙ̀
ⲡⲉⲑⲣⲟⲛⲟⲥ
ⲛⲥⲉ ⲟⲩⲱϣⲧ
ⲙ̀ⲡⲉⲧⲟⲛϩϣⲁ
ⲙⲓⲉⲛⲉϩ̀ ⲛ̀ⲛⲓⲉ
ⲛⲉϩ. ⲁⲩⲱ ⲙ̀
ⲥⲉⲛⲟⲩϫⲉ ⲛ̀ⲛⲉⲧ
ⲕⲗⲟⲙ̀ ⲙ̀ⲡⲉⲙⲧⲟ
ⲉⲃⲟⲗ ⲙ̀ⲡⲉⲑⲣⲟ
ⲛⲟⲥ̀ ⲉⲩϫⲱ ⲙ̀
ⲛⲟⲥ ϫⲉ ⲕⲙ̀ϣⲁ
ⲡϫⲟⲉⲓⲥ ⲡⲛⲟⲩ

ⲧⲉ ⲉϫⲙ̀ⲡⲉⲟⲟⲩ
ⲙ̀ⲛⲧⲁⲓ ⲟ̀ ⲙ̀ⲛ
ⲥϥⲁ
ⲧⲟⲟⲙ-ϫⲉⲛⲧⲟⲕ
ⲁⲕⲥⲛⲧ ⲧⲛ ⲕⲁⲛⲓⲙ
ⲁⲩⲱ ⲉⲩϣⲟⲟⲡ
ⲁⲩⲱ ⲛ̀ⲧⲁⲩϣⲱ
ⲡⲉ ⲉⲧⲃⲉⲡⲉⲕ
ⲟⲩⲱϣ
ⲁⲩⲱ ⲁⲓ̈ ⲛⲁⲩⲉⲩϫⲱ
ⲱⲙⲉ̀ϩⲛ̀ ⲧⲟⲩⲛⲁⲙ
ⲙ̀ⲛⲉⲧϩⲙⲟⲟⲥ
ϩⲓ ⲡⲉⲑⲣⲟⲛⲟⲥ
ⲉϥⲥⲏ ϩ̀ϩⲓⲉⲏ
ⲁⲩⲱ ϩⲙⲁϩⲟⲩ
ⲉϥⲧⲟⲟⲃⲉ̀ ⲛ̀ⲥⲁ
ϣϥⲉⲛⲥⲫ ⲣⲁϩⲓⲥ.
ⲁⲩⲱ ⲁⲓ̈ ⲛⲁⲩⲉⲩ
ⲁⲅⲅⲁⲗⲟⲥ̀ ⲉϥⲥⲏ
ⲥⲟⲙ̀ ⲉϥ ⲕⲏⲣⲩⲥ
ⲥⲉ ϩⲙ̀ ⲟⲩⲛⲟⲥⲏ
ⲥⲙⲏ. ϫⲉⲛⲓⲙ̀ ⲡⲉ
ⲧ̀ ⲙ̀ⲡϣⲁ ⲛⲟⲩ
ⲱⲛⲉ ⲡϫⲱⲱⲙⲉ
ⲁⲩⲱ ⲉⲃⲟⲗ̀ ⲉⲃⲟⲗ
ⲙ̀ⲛⲉϥ ⲥⲫⲣⲁϩⲓⲥ-
ⲁⲩⲱ ⲙ̀ⲡⲉⲗⲗⲁⲩ

ⲉⲩⲟⲙⲟⲩ ⲟⲩⲁⲉ
ϩⲓ ⲧⲙⲉ ⲟⲩⲁⲉ
ϩⲓϫⲓ ⲡⲕⲁϩ-ⲟⲩ
ⲁⲉ ϩⲁⲛⲉⲥⲏⲧ ⲓ
ⲡⲕⲁϩ ⲉⲟⲩⲱⲛ
ⲉⲡϫⲱⲱⲙⲉ-ⲛ
ⲉⲛⲁⲩⲉⲣⲟϥ
ⲁⲩⲱ ⲁⲓ ⲣⲓⲙⲉ ⲉⲙⲁ
ⲧⲉ ϫⲉⲙ ⲡⲟⲩϩⲉ
ⲉⲗⲁⲁⲩ ⲉϥ ⲙⲡⲩⲁ.
ⲛ ⲟⲩⲱⲛ ⲙⲡϫⲱ
ⲱⲙⲉ ⲛⲉⲛⲁⲩⲉ
ⲣⲟϥ - ⲡⲉϫⲉ ⲟⲩⲁ.
ⲛⲁⲓ ⲉⲃⲟⲗ ϩⲓ ⲛⲉ
ⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ
ϫⲉⲙ ⲡⲣ ⲣⲓⲙⲉ ⲉⲓⲥ
ϩⲛⲛⲧⲉ ⲁϥϫⲣⲟ
ⲛⲟⲓ ⲡⲙⲟⲩⲓ ⲉⲃⲟⲗ
ϩⲓ ⲧⲉⲫⲧⲁⲛ ⲛ
ⲓⲟⲩⲁⲁ ⲧⲙⲟⲩⲛⲉ
ⲛ ⲗⲁⲩⲉⲓⲁ ⲉⲧⲣⲉϥ
ⲟⲩⲱⲛ ⲉⲡϫⲱ
ⲱⲙⲉ ⲙⲡⲧⲉϥⲥⲁ
ⲩⲁⲉ ⲡⲥⲫⲣⲁ
ⲣⲓⲥ-ⲁⲩⲱ ⲁⲓ ⲛⲁⲩ
ⲛⲧⲙⲛⲧⲉ ⲙⲡⲉ
ⲟⲣⲟⲛⲟⲥ ⲙⲡ

ⲡⲉϥⲧⲟⲟⲩ ⲛ
ϫⲱⲟⲛ-ⲁⲩⲱ ⲛ
ⲧⲙⲛⲧⲉ ⲛ ⲛⲉ
ⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ
ⲉⲩϩⲓⲉⲓⲃ ⲉⲁϩⲉ
ⲣⲁⲧϥ ϩⲱⲥ ⲉⲁⲩ
ⲕⲟⲛⲥϥ ⲉⲟⲩⲛ
ⲥⲁⲩϥ ⲛⲧⲁ ⲡⲙ
ⲛⲟϥ-ⲁⲩⲱ ⲥⲁ
ⲩϥ ⲛⲁⲗ-ⲉⲧⲉ
ⲛⲁⲓ ⲛⲉ ⲡⲥⲁⲩϥ
ⲙ ⲡⲛⲁ ⲙⲡⲛⲟⲩ
ⲧⲉ ⲉⲧⲟⲩϫⲟⲟⲩ
ⲙⲡⲟⲟⲩ ⲉⲃⲟⲗ
ⲉϫⲙ ⲡⲕⲁϩⲧⲙⲣϥ
ⲥⲩⲉ
ⲁⲩⲱ ⲁⲉⲓ ⲁϥϫⲓ
ⲙ ⲡϫⲱⲱⲙⲉ ⲉ
ⲃⲟⲗ ϩⲓ ⲧⲟⲩⲛⲁⲙ
ⲙⲡⲉⲧϩⲙⲟⲟⲥ-
ϩⲓⲛⲉ ⲟⲣⲟⲛⲟⲥ
ⲁⲩⲱ ⲛⲧⲉⲣⲉϥ
ϫⲓⲧϥ-ⲁⲩⲛⲁ
ϩⲧⲟⲩ ⲛⲟⲓ ⲛⲉ
ϥⲧⲟⲟⲩ ⲛϫⲱ
ⲟⲛ ⲙⲡ ⲡϫⲟⲩ
ⲧⲁϥⲧⲉ ⲙⲡⲣⲉ

ⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ⲙ̅
ⲡⲉⲙⲧⲟ ⲉⲃⲟⲗ
ⲙ̅ ⲡⲉϩⲓⲉⲓⲃ̀ ⲉⲩ
ⲙ̅ ⲟⲩⲕⲓⲑⲁⲣⲁⲛ̅
ⲧⲙ̅ ⲡⲟⲩⲁ̀ ⲡⲟⲩⲁ̀
ⲙⲙ̅ ϩⲉⲛ ⲫⲓⲁⲗⲏ
ⲙ̅ ⲛⲟⲩⲃ̀ ⲉⲩⲙⲉϩ
ⲙ̅ ϣⲟⲩϩⲛ ⲛⲉ
ⲉⲧⲉⲛⲁⲓ̈ ⲛⲉⲛⲉ
ϣⲁⲛⲁ ⲙ̅ ⲛⲉⲧⲟⲩ
ⲁⲁⲃ̀-ⲁⲩⲱ ⲁⲩϫⲱ̂
ⲙ̅ ⲟⲩϫⲱ ⲙ̅ ⲃⲣⲣⲉ
ⲉⲩϫⲱ ⲙⲙⲟⲥ ϫⲉ
ⲕⲙ̅ ⲡϣⲁ̀ ⲛϫⲓⲙ̅
ⲡϫⲱⲱⲙⲉ̀ ⲁⲩⲱ
ⲉⲟⲩⲱⲛ ⲛⲙⲉϥ
ⲥⲫⲣⲁϩⲓⲥ̀ ϫⲉⲁⲩ
ⲕⲟⲛⲥⲕ̀ ⲁⲩⲱ ⲁⲕ
ϣⲟⲡⲛ̅ ⲙⲡⲉⲛ
ⲛⲟⲩⲧⲉ̀ ϩⲣⲁⲓ̈ ϩⲙ̅
ⲛⲉⲕ ⲥⲛⲟϥ̀ ⲉⲃⲟⲗ
ϩⲙ̅ ⲫⲩⲗⲏ̀ ⲙⲡⲛ
ϩⲓⲁⲥⲡⲉ̀ ϩⲓⲗⲁⲟⲥ̀
ϩⲓϩⲉⲑⲛⲟⲥ̀
ⲁⲩⲱ ⲁⲕ ⲉⲓⲣⲉ ⲙ̅
ⲙⲟⲛ ⲛⲟⲩⲙⲛⲧ
ⲉⲣⲟ̀ ⲙ̅ⲡⲉⲛⲛⲟⲩ

ⲧⲉ̀ ⲁⲩⲱ ⲛⲟⲩⲛ
ⲛⲉ̀-ⲁⲩⲱ ⲥⲉⲛⲁⲣ̅
ⲣⲣⲟ̂ ⲉϩⲣⲁⲓ̈ ⲉϫⲙ̅
ⲡⲕⲁϩ̀-ⲁⲓ̈ ⲛⲁⲩ
ⲁⲩⲱ ⲁⲓ̈ ⲥⲱⲧⲙ̅ ⲛ
ⲉⲉ ⲛ̅ⲧⲉⲥⲙⲛ̅ ⲛϩⲛ
ⲛ̅ ⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲥ
ⲉⲛⲁϣⲱ ⲟⲩ ⲙ̅
ⲡⲕⲱⲧⲉ ⲙ̅ ⲡⲉ
ⲉⲣⲟⲛⲟⲥ ⲙⲛ̅
ⲛⲉ ⲡⲣⲉ(ⲥ) ⲃⲩⲧⲉ
ⲣⲟⲥ ⲙⲛ̅ ⲛϫⲱ
ⲟⲛ̀ ⲉⲣⲉⲧⲉⲩⲛⲡⲉ
ⲉⲓⲣⲉ ⲛϩⲉⲛⲧⲃⲁ̀
ⲛ̅ⲧⲃⲁ̀-ⲙⲛ̅ ϩⲉⲛ
ϣⲟⲛ ϣⲟ̂-ⲉⲧϫⲱ
ⲙ̅ⲙⲟⲥ ϩⲛ̅ ⲟⲩ
ⲛⲟⲟⲩ ⲛⲥⲙⲛ̀ ϫⲉ
ϥⲙ̅ ⲡϣⲁ̀ ⲛⲟⲓ ⲡⲉ
ϩⲓⲉⲓⲃ̀ ⲉⲛⲧⲁⲩⲕⲟⲛ
ⲥϥ̅ ⲙ̅ ϫⲓⲛⲧⲥⲟⲙ
ⲙⲛⲧ̅ ⲙⲛⲧ̅ ⲣⲙ̅
ⲙⲁⲟ̂ ⲙⲛⲧ̅ ⲥⲟ
ⲫⲓⲁ-ⲁⲩⲱ ⲡⲁⲙⲁ
ϩⲧⲉⲙⲛ̅ ⲡⲧⲁⲓⲟ̈-
ⲙⲛ̅ ⲡⲉ ⲟⲟⲩ-ⲙⲛ̅
ⲡⲉⲥⲙⲟⲩ-ⲁⲩⲱ

ⲁⲩⲱ ⲁⲓ ⲛⲁⲩ ⲛⲧⲉ
ⲣⲉϥⲟⲩⲱⲛ ⲛⲟⲩ
ⲛⲉⲩⲓⲉⲓⲃ ⲛⲟⲩⲉⲓ
ⲛⲓⲥⲫⲣⲁⲅⲓⲥ ⲁⲓ
ⲥⲱⲧⲡ ⲉⲟⲩⲁ ⲛ
ⲛⲉϥⲧⲟⲟⲩ ⲛ
ϫⲱⲟⲛ ⲛⲉⲉ ⲛ
ⲟⲩⲥⲓⲛ ⲛⲓϩⲟⲩ
ⲛⲓⲉ ⲉϥϫⲱⲛ
ⲛⲟⲥ ϫⲉⲁⲛⲟⲩ
ⲁⲓ ⲛⲁⲩ ⲁⲩⲱ ⲉⲓⲥ
ⲟⲩⲥⲧⲟ ⲉϥⲟⲩ
ⲟⲃϣ ⲉⲣⲉ ⲟⲩⲡⲓ
ⲧⲉⲛⲧⲟⲟⲧϥ ⲛ
ⲛⲉⲧⲁⲗⲉ ⲉⲣⲟϥ
ⲁⲩⲱ ⲁⲩϯⲛⲁϥ ⲛ
ⲟⲩⲕⲗⲟⲛ ⲁϥⲉⲓ
ⲉⲃⲟⲗ ⲉϥϫⲣⲁⲉⲓⲧ
ⲁⲩⲱ ⲁϥϫⲣⲟ ϫⲉ
ⲕⲁⲥⲉϥⲉ ϫⲣⲟ-
ⲛⲧⲉⲣⲉϥ ⲟⲩⲱⲛ
ⲗⲉ ⲉⲧⲙⲉϩ ⲥⲛⲧⲉ
ⲛ ⲥⲫⲣⲁⲅⲓⲥ-ⲁⲓ
ⲥⲱⲧⲡ ⲉⲛⲙⲉϩ
ⲥⲛⲁⲩ ⲛϫⲱⲟⲛ
ⲉϥϫⲱⲛⲛⲟⲥ
ϫⲉⲁⲛⲟⲩ-ⲁⲩⲱ

ⲁⲩⲱ ⲛⲓⲙ ⲉⲧ
ⲥϥϯ.
ϩⲛ ⲧⲡⲉ ⲁⲩⲱ ϩⲓ
ϫⲡ ⲡⲕⲁϩ-ⲁⲩⲱ
ϩⲁⲡⲉⲥⲛⲧ ⲛ
ⲡⲕⲁϩ-ⲁⲩⲱ ⲉⲁ
ⲗⲁⲥⲥⲁ ⲛⲓⲛ ⲛⲉ
ⲧⲛ ϩⲛⲧⲟⲩ ⲛⲧ
ⲣⲟⲩ-ⲁⲓⲥⲱⲧⲡ
ⲉⲣⲟⲟⲩ ⲉⲩϫⲱ
ⲛⲛⲟⲥ ϫⲉⲡⲉ
ⲥⲛⲟⲩ ⲛⲛⲉⲧ
ϩⲛⲟⲟⲥ ϩⲛⲉ
ⲥⲛⲟⲩ ⲛⲛⲉⲧ
ϩⲛⲟⲟⲥ ϩⲛⲉ
ⲉⲣⲟⲛⲟⲥ ⲛⲛ
ⲛⲉϩⲓⲉⲓⲃ ⲁⲩⲱ
ⲛⲧⲁⲓⲟ ⲛⲛ ⲡⲉⲟ
ⲟⲩ ⲛⲛ ⲡⲁⲛⲁϩⲧⲉ
ⲩⲁⲛⲓⲉⲛⲉϩ ⲛ ⲛⲓ
ⲉⲛⲉϩ-ⲁⲩⲱ ⲛⲉ
ϥⲧⲟⲟⲩ ⲛ ϫⲱⲟⲛ
ⲉⲩϫⲱⲛⲛⲟⲥ ϫⲉ
ϩⲁⲛⲛⲓ ⲁⲩⲱ ⲛⲉ
ⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ
ⲁⲩ ⲛⲁϩⲧⲟⲩ ⲁⲩ
ⲟⲩⲱⲟⲩⲧ

ⲁϥⲉⲓ̀ ⲉⲃⲟⲗ ⲛ̅ⲥⲓ
ⲟⲩϩⲧⲟ̂ ⲉϥⲧⲣⲉϣ
ⲣⲱϣ̀ ⲁⲩⲱ ⲛⲉⲧ
ⲁⲗⲉ̀ ⲉⲣⲟϥ̀ ⲁⲩϯ
ⲛⲁϥ̀ ⲉⲧⲣⲉϥ ϥⲓ
ⲛ̅ϯⲣⲏⲏⲛ̀ ⲉⲃⲟⲗ
ϩⲓⲛ̅ⲓ ⲡⲕⲁϩ̀ ϫⲉ
ⲕⲁⲥ̀ ⲉⲩⲉϩⲱⲧⲃ̅

ⲛ̅ ⲛⲉⲩⲣⲏⲩ.
ⲁⲩⲱ ⲁⲩϯⲛⲁϥ
ⲛ̅ⲟⲩⲛⲟⲟⲩ̀ ⲛ̅ⲥⲏ
ϥⲉ̀ — ⲛ̅ⲧⲉⲣⲉϥ.
ⲟⲩⲱⲛⲁⲉ ⲛ̅ⲧⲙⲉϩ
ϣⲟⲙⲧⲉ ⲛ̅ⲥϕⲣⲁ
ϩⲓⲥ-ⲁⲓ̈ ⲥⲱ̅ⲧⲙⲉ
ⲡⲙⲉϩ̀ ϣⲟⲙⲧ ⲛ̅

LA GRANDE DOXOLOGIE

ÉTUDE CRITIQUE

---

§ I

Un des plus anciens textes liturgiques, commun à tous les rites, est le magnifique cantique que les Grecs nomment Grande Doxologie — Μεγάλη δοξολογία — et que les Latins désignent simplement par ses premiers mots : *Gloria in excelsis*.

La première mention que nous ayons de cette pièce liturgique est donnée par l'ancien *Liber Pontificalis* de l'Église romaine; d'après la notice qui y est consacrée au pape saint Télesphore, celui-ci en aurait introduit l'usage à Rome, pour la fête de Noël, à la messe. A cette époque, vers l'an 135, la langue liturgique de Rome était encore le grec.

Si nous en croyons d'anciens auteurs ecclésiastiques, l'état actuel du *Gloria* serait dû à saint Hilaire de Poitiers (†367), qui l'aurait composé (ou plus vraisemblablement complété), au retour de son exil en Orient.

Entre ces deux versions, rien d'historique ne se rattache à ce cantique. Qu'était-il à l'époque de saint Télesphore? qu'est-il devenu jusqu'à saint Hilaire? Autrement dit, quel était son état primitif? comment le texte reçu s'est-il formé?

Le texte dont usent, avec de légères variantes, les liturgies romaine et byzantine nous est donné pour la première fois par le célèbre Codex Alexandrin, à la suite de la version grecque des Écritures.

Parallèlement à ce texte, figure celui du livre VII des Constitutions Apostoliques, modifié dans un sens arien (Migne., *Patr. græc.*, I, 1055).

Enfin, un troisième texte plus simple que les précédents,

mais se rapprochant de celui des Const. Apost., a été longtemps en usage dans la liturgie ambrosienne de Milan; il a déjà quelque peu été interpolé à la fin du IVe siècle ou au début du Ve : nous le verrons par la suite (1).

Rapprocher ces textes, en faire ressortir ce qu'ils ont de commun, rechercher, s'il y a lieu, leurs règles de composition littéraire, en donner, s'il est possible, une version critique, tel est le sujet de cette étude.

§ II. — LE TEXTE.

I	II	III
Constitutions Apostoliques	*Textus receptus.*	*Liturgie ambrosienne.*
Δόξα ἐν ὑψίστοις Θεῷ.	Byz. Δόξα ἐν[τοῖς] ὑψίστοις Θεῷ.	
καὶ ἐπὶ γῆς εἰρήνη·	Rom. Gloria in excelsis Deo. | καὶ ἐπὶ γῆς εἰρήνη	Gloria in excelsis Deo,
	Et in terra pax	et in terra pax
ἐν ἀνθρώποις εὐδοκία.	ἐν ἀνθρώποις εὐδοκία[ς].	
	hominibus bonæ voluntatis. |	hominibus bonæ voluntatis. |
Αἰνοῦμεν σε, ὑμνοῦμεν σε,	..... Ὑμνοῦμεν σε,	
	Laudamus te. |	Laudamus te, hymnum dicimus tibi;
εὐλογοῦμεν σε, δοξολογοῦμεν σε,	εὐλογοῦμεν σε· προσκυνοῦμεν σε,	
	Benedicimus te. | Adoramus te. |	Benedicimus te, glorificamus [te],
προσκυνοῦμεν σε,	δοξολογοῦμεν σε· εὐχαριστοῦμεν σοὶ,	
	Glorificamus te. | Gratias agimus tibi,	adoramus te; gratias tibi agimus,
διὰ τοῦ μεγάλου ἀρχιέρεως, σὲ τὸν ὄντα θεὸν, ἀγέννητον ἕνα, ἀμπρόσιτον μόνον,		
διὰ τὴν μεγάλην σοῦ δόξαν.	διὰ τὴν μεγάλην σοῦ δόξαν. |	
	propter magnam gloriam tuam. |	propter magnam gloriam tuam. |
Κύριε βασιλεῦ, ἐπουράνιε	Κύριε βασιλεῦ, ἐπουράνιε	
	Domine Deus, rex cœlestis,	Domine [Deus] Rex cœlestis;
Θεὲ Πατὴρ παντοκράτωρ.	Θεὲ, Πατὴρ παντοκράτωρ·	

(1) Cf. *Revue du Chant Grégorien*, Grenoble; février et avril 1897, articles du Rme P. Dom Pothier; décembre 1898, art. de Dom Janssen; *Chants ambrosiens et grégoriens*, édités par le R. P. Mocquereau, Solesmes.

	Deus Pater omnipotens. |	Deus Pater omnipotens.
	Κύριε Υἱὲ μονογενὲς, Ἰησοῦ	
	Domine Fili unigenite, Jesu	Jesu
	Χριστὲ, καὶ Ἅγιον Πνεῦμα. |	
	Christe [cum sancto spiritu].	Christe; Sancte Spiritus;
Κύριε ὁ Θεός, ὁ Πατὴρ τοῦ Χριστοῦ,	Κύριε ὁ Θεὸς, ὁ ἄμνος τοῦ Θεοῦ,	
	Domine Deus, agnus Dei,	Domine Deus, filius Patris. |
τοῦ ἀμώμου ἀμνοῦ, ὃς αἴρει	ὁ υἱὸς τοῦ Πατρὸς· ὁ αἴρων	
	Filius Patris. | Qui tollis	Agnus Dei, qui tollis
τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου.	τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου·	
	peccata mundi,	peccata mundi,
	ἐλέησον ἡμᾶς, ὁ αἴρων	
	miserere nobis. | Qui tollis	
	τὰς ἁμαρτιὰς τοῦ κόσμου. |	
	peccata mundi,	
Πρόσδεξαι τὴν δέησιν ἡμῶν,	Πρόσδεξαι τὴν δέησιν ἡμῶν,	
	suscipe deprecationem nostram.	suscipe deprecationem nostram. |
καθήμενος ἐπὶ τῶν χερουβεὶμ,	ὁ καθήμενος ἐν δεξιᾷ τοῦ	
	Qui sedes ad dexteram	Qui sedes ad dexteram
ἐλέησον ἡμᾶς.	Πατρὸς, καὶ ἐλέησον ἡμᾶς.	
	Patris, miserere nobis.	Patris, miserere nobis; miserere nobis, subveni nobis, dirige nos, conserva nos, munda nos, pacifica nos. | Libera nos ab inimicis, a tentationibus, ab hæreticis, ab arianis, a schismaticis, a barbaris. |
Ὅτι σὺ εἶ μόνος Ἅγιος, σὺ	Ὅτι σὺ εἶ μόνος Ἅγιος, σὺ	
	quoniam tu solus sanctus. |	quia tu solus sanctus; tu
εἶ μόνος Κύριος,	εἶ μόνος Κύριος, [σὺ εἶ	
	Tu solus Dominus. | Tu	solus Dominus, tu solus
Ἰησοῦς	μόνος Ὕψιστος], Ἰησοῦς	
	solus altissimus, Jesu	Altissimus, Jesu
Χριστὸς	Χριστὸς [ἐν Ἁγίῳ Πνεύματι]	
	Christe. | Cum sancto Spiritu,	Christe,
τοῦ Θεοῦ πάσης	εἰς δόξαν Θεοῦ Πατρός.	
γεννήτης φύσεως, τὸν βασιλεῶς ἡμῶν. Δι' οὗ σοὶ δόξα, τιμὴ καὶ σέβας. [εἰς τοὺς αἰωνάς. Ἀμήν.]	in gloria Dei Patris. |	in gloria Dei Patris. | Cum Sancto Spiritu, in sæcula sæculorum. Amen.
	Ἀμήν. Amen.	

De prime abord, le n° 1, en dehors des interpolations qui le

distinguent des autres, paraît avoir été retouché par une main arienne.

Il suffit de faire ressortir la phrase Κύριε ὁ Θεὸς, ὁ Πατὴρ τοῦ Χριστοῦ, qui enlève nominativement au Christ la qualité divine; le καθήμενος ἐπὶ τῶν χερουβείμ, adressé au Père, au lieu du καθήμενος ἐν δεξιᾷ τοῦ Πατρὸς.

Mais, ces passages mis à part, ce texte, rapproché de celui de Milan, témoigne évidemment d'un usage antérieur à celui du *textus receptus :* d'un côté, avec la version arienne; de l'autre, avec la version catholique. Nous ignorons, il est vrai, si celles des ariens a été faite sur l'autre, ou si l'ambrosienne est une correction de celle-là; ce qui est remarquable, c'est que ni dans l'une, ni dans l'autre, ne se retrouvent les passages caractéristiques des textes actuellement en usage.

Si nous rapprochons ces faits de l'affirmation qui attribue à saint Hilaire une part prépondérante dans la formation de ce cantique, nous devons reconnaître et admettre provisoirement : que le texte de Milan a de fortes chances pour être (à peu de chose de près) le texte occidental ancien;

Que, dans la seconde moitié du IVe siècle, saint Hilaire aurait importé les additions déjà usitées en Orient;

Que ces additions, dans les textes grecs, ont pu être faites pour répondre à celle des ariens;

Que le texte primitif d'Orient aurait donc été plus simple, se rapprochant à la fois de celui de Milan et de celui des Const. Apost.

Ces deux derniers donnent, dans le même ordre, les formules de louanges Αἰνοῦμεν σε, *Laudamus te*, et ce qui suit; tandis que les autres textes les donnent dans un ordre différent des deux premiers ainsi qu'entre eux (1). De plus, dans l'une ou l'autre version du *textus receptus*, l'αἰνοῦμεν σε, ou l'ὑμνοῦμεν σε a disparu, tandis, fait curieux, que le n° I offre une lacune à εὐχαριστοῦμεν σοὶ.

Momentanément, on pourrait donc admettre que les anciens textes offraient des formules plus brèves, différemment complétées ici et là. Les points primitifs et principaux auraient été calqués sur la vieille formule de glorification :

(1) Cf. Christ., *Anthologia græca*, p. 38 et 39, note.

Σοὶ πρέπει αἶνος, Σοὶ πρέπει ὕμνος, σοὶ δόξα πρέπει..... (1)
Αἰνοῦμεν σε, ὑμνοῦμεν σε, δοξολογοῦμεν σε.....

Plus tard, les autres intercalations seraient apparues rapportant à l'action de grâces le διὰ τὴν μεγάλην σου δόξαν, que le n° I rattache à la glorification, à travers la longue interpolation, διὰ τοῦ μεγάλου.

Dans ce qui suit, les invocations au Père sont différemment ponctuées. C'est peut-être, dans le texte romain, l'intercalation du mot *Deus* entre *Domine* et *Rex* (elle figure également en certains mss. milanais) qui a nécessité la modification de la ponctuation : *Domine Deus, Rex cœlestis, Deus Pater omnipotens*, au lieu de : *Domine rex, cœlestis Deus, Pater omnipotens;* nous verrons plus loin quelle est la forme préférable.

L'invocation au Fils ne paraît avoir commencé primitivement qu'avec le Κύριε ὁ Θεὸς qui précède la mention de l'agneau divin. Les mss. ambrosiens ne donnent en effet que *Jesu Christe, Sancte Spiritus;* cette dernière invocation ne figure même que dans une partie des mss. grecs ou latins, et les deux sont entièrement omises dans les Const. Apost.

L'invocation à l'Esprit-Saint dérange manifestement le sens de la phrase et la coupe littéraire. Que signifie en effet, dans le texte III, *Jesu Christe; Sancte Spiritus, Domine Deus, Filius Patris?* Et dans le rite byzantin cette mention de l'Esprit-Saint ne se présente-t-elle pas encore plus mal? Κύριε Υἱὲ μονογενὲς, Ἰησοῦ Χριστὲ, καὶ Ἅγιον Πνεῦμα : Jésus-Christ n'est cependant pas le Fils unique avec le Saint-Esprit ou le Fils unique et le Saint-Esprit? Les versions romaines, plus fidèles au sens du contexte, ont généralement rejeté à la glorification finale cette mention où elle a parfaitement sa place.

Ὅτι σὺ εἶ μόνος Ἅγιος, etc., correspond, en effet, à une formule hébraïque bien connue; et peut être tourné ainsi : A toi seul la sainteté, à toi seul la domination, ô Jésus-Christ, — avec le Saint-Esprit, — dans la gloire du Père. De cette façon, les trois personnes de la Trinité sont commémorées, et certains mss. font preuve de cette coutume dans le rit byzantin, d'où elle a depuis disparu.

(1) Const. Apost., Ὕμνος ἑσπέρινος, et pour le texte latin, *Te decet laus*, la règle de saint Benoît et les bréviaires monastiques; pour le chant : *Liber Responsorialis*, p. 42; *Liber Antiphonarius*, p. 1023 (*Alter Tonus*). Édition de Solesmes.

Les textes I et III sont unanimes à rejeter l'invocation ἐλέησον, et la répétition de ὁ αἴρων, *qui tollis*.

Dans les Const. Apost. le Πρόσδεξαι paraît se rattacher à ce qui précède, les mss. latins sont unanimes sur le même point, tandis que les grecs le rapportent à ce qui suit, πρόσδεξαι τὴν δέησιν ἡμῶν, ὁ καθήμενος; nous verrons plus loin que telle paraît être la forme ancienne.

Les longues invocations que contient ensuite le texte ambrosien lui sont absolument particulières, on ne les a point jusqu'ici rencontrées autre part. Mais elles sont très précieuses en ce sens qu'elles datent approximativement la date de l'interpolation. *Libera nos..... ab arianis,... a barbaris,* ne peut s'étendre plus bas que le milieu du ve siècle et peut remonter très haut dans le IVe : peut-être dès lors ces supplications seraient-elles dues à saint Ambroise.

On peut les rapprocher des formules litaniques : Σῶσον, ἐλέησον οἰκτείρησον καὶ διαφύλαξον ἡμᾶς.

Le cantique sacré est terminé par une invocation faite sur un texte bien connu et qu'il suffit de prendre tel qu'il est :

Ὅτι σὺ εἶ μόνος Ἅγιος, σὺ εἶ μόνος Κύριος, Ἰησοῦς Χριστὸς, εἰς δόξαν Θεοῦ Πατρός.

C'est le texte romain qui paraît avoir ajouté le *tu solus Altissimus*, que l'ambrosien a également adopté et qui figure dans quelques manuscrits grecs, σὺ εἶ μόνος Ὕψιστος.

Le texte ancien de la Grande Doxologie, tel qu'il résulte de ces rapprochements, serait donc notablement plus court que celui qui, à la longue, est demeuré seul en usage. Il ne paraît pas avoir contenu la mention du Saint-Esprit.

Cette mention dans le n° III est rejetée tout à fait à la fin, et est suivie de l'*in sæcula sæculorum*, formule absolument isolée au milieu des autres versions. Toutefois, le texte I offrait peut-être une conclusion analogue : σοὶ δόξα. τιμὴ καὶ σέβας appelle directement l'εἰς τοὺς αἰωνάς qui figure du reste un peu plus loin à la suite de l'εὐχὴ ἐπ' ἀριστῷ (*Patr. gr.*, I, 1058).

Le chœur, dans ce cas, aurait parfaitement pu terminer le cantique par la formule εἰς δόξαν Θεοῦ Πατρός, tandis que le président aurait continué : σὺν Ἁγίῳ Πνεύματι, εἰς τοὺς αἰωνὰς τῶν αἰῶνων. Ch. Ἀμήν, ou tout autre ekphonèse analogue.

Ce ne serait qu'après cette exclamation qu'auraient été

chantés les versets tirés des Psaumes qui suivent la Grande Doxologie partout où elle est usitée dans la liturgie matutinale; mais ceci est plutôt du ressort d'une étude liturgique qui sort du cadre de la présente, où nous nous en tenons à la correction du texte ecclésiastique, laissant de côté les textes scripturaires qui le complètent.

§ III. — LA FORME.

Supposons donc momentanément que nous possédions ce texte primitif de la Grande Doxologie, cherchons-en la forme, les divisions, en nous servant, puisqu'il s'agit d'un texte grec, de la ponctuation qui lui est donnée dans les livres byzantins.

Δόξα ἐν ὑψίστοις Θεῷ, καὶ ἐπὶ γῆς εἰρήνη. ἐν ἀνθρώποις εὐδοκία· αἰνοῦμεν σε, ὑμνοῦμεν σε, δοξολογοῦμεν σε, διὰ τὴν μεγάλην σοῦ δόξαν. Κυριε βασιλεῦ, ἐπουράνιε Θεὲ, Πατὴρ παντοκράτωρ· κύριε ὁ Θεὸς, ὁ ἄμνος τοῦ θεοῦ, ὁ Υἱὸς τοῦ Πατρὸς, ὁ αἴρων τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου. Πρόσδεξαι τὴν δέησιν ἡμῶν, ὁ καθήμενος ἐν δεξιᾷ του Πατρὸς, καὶ ἐλέησον ἡμᾶς. Ὅτι σὺ εἶ μόνος Ἅγιος, σὺ εἶ μόνος Κύριος, Ἰησοῦς Χριστὸς, εἰς δόξαν θεοῦ Πατρός.

Il est facile de se rendre compte que ce cantique est formé de petites incises quasi égales groupées par trois ou par quatre. Bien plus, si nous tenons compte de l'usage byzantin qui le partage en sorte de strophes, nous reconnaîtrons que chacune de ces grandes phrases ou strophes renferme une grande incise formées de trois petites et une de quatre, dans l'ordre ci-après.

I

Δόξα ἐν ὑψίστοις θεῷ· καὶ ἐπὶ γῆς εἰρήνη· ἐν ἀνθρώποις εὐδοκία.
Αἰνοῦμεν σε· ὑμνοῦμεν σε· δοξολογοῦμεν σε·
Διὰ τὴν μεγάλην σοῦ δόξαν.

II

Κύριε βασιλεῦ· ἐπουράνιε Θεὲ· Πατὴρ παντοκράτωρ·
Κύριε ὁ Θεὸς· ὁ ἄμνος τοῦ Θεοῦ· ὁ Υἱὸς τοῦ Πατρὸς·
Ὁ αἴρων τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου.

III

Πρόσδεξαι τὴν δέησιν ἡμῶν· ὁ καθήμενος ἐν δεξιᾷ τοῦ Πατρὸς· καὶ ἐλέησον ἡμᾶς.
Ὅτι σὺ εἶ μόνος Ἅγιος· σὺ εἶ μόνος Κύριος· Ἰησοῦς Χριστός·
Εἰς δόξαν Θεοῦ Πατρός.

Qu'est-ce à dire? Sinon que cette suggestive disposition de la doxologie ne s'est point faite au hasard. Elle ne peut guère être que le résultat d'une recherche parfaitement voulue, et la forme régulière qui en résulte va nous mettre tout à l'heure sur la voie d'une petite découverte des plus curieuses, là où peut-être on ne l'aurait point été chercher.

Quant à connaître l'exécution primitive de ce cantique, il faut chercher ce que l'usage liturgique des diverses églises en a pu conserver.

Le rit byzantin le fait chanter en grandes strophes alternées par les deux chœurs; le rit romain ignore ces grandes subdivisions et les deux chœurs alternent tantôt les petites incises, tantôt les grandes, suivant le sens; le rit ambrosien paraît réunir les deux usages, les chœurs élevant tour à tour la voix sur les grandes incises, et se réunissant pour dire celles qui closent les différentes parties de ce cantique.

Il est possible que cette façon de chanter ait été la bonne. Κύριε Βασιλεῦ, etc., aurait été comme une strophe dite par un chœur; Κύριε ὁ Θεὸς, l'antistrophe dite par l'autre chœur; et Ὁ αἴρων une sorte d'ἐφύμνιον réunissant les deux chœurs.

Deux textes empruntés ailleurs ouvrent et ferment le chant de la Grande Doxologie. En réunissant dans un même diagramme les cadences finales des autres phrases, immédiatement nous nous trouvons en présence d'un rythme tonique répété régulièrement à la fin et souvent au milieu de chaque phrase (1) :

1	2	3	4	5	
acc.			acc.		
Δο-	ξο-	λο-	γοῦ-	μεν	σε
μεγά-	λην	σοῦ	δό-	ξαν.	

(1) Rythmé d'après les règles données par le R. P. Bouvy : *Poètes et Mélodies.*

ἐπουρά- νιε(1) Θε- ὲ.
Πατὴρ παν- το- κρά- τωρ.
Υἱός τοῦ Πα- τρὸς.
ἁμαρτί- αν τοῦ κόσ- μου.
δέη-(2) σιν ἡ- μῶν.
δεξιᾷ τοῦ Πα- τρὸς.
ἐλέη- (2) σον ἡ- μᾶς.

Et quelle est cette cadence rythmique qui se répète 9 fois sur 14 dans ce texte ecclésiastique? Pas une autre que la cadence connue seulement jusqu'ici dans les textes latins, et désignée sous le nom de *cursus*, modifiée, bien entendu, d'après les règles de l'accentuation grecque (2).

Non seulement le cantique qui nous occupe est le premier témoin de l'emploi du *cursus* dans la littérature liturgique grecque, mais encore il est un texte précurseur de la prose syntonique.

Si les différentes parties dont il est formé n'ont point entre elles les rapports étroits qui règlent les *automèles* et les *prosomoia*, elles ont cependant une certaine équivalence, presque une mesure, résultant en premier lieu de l'emploi des cadences cursives.

Les pièces latines analogues n'ont pas un rythme plus étroit. « cantus accurati, cantus bene procurati, quos metricos dicere possumus; *pœne* sunt mensurabiles; sæpe ita canimus ut *quasi* versus pedibus scandere videamur. » (Aribon, dans Gerbert, *Scriptores*.)

Et lorsque saint Hilaire puisa dans la liturgie grecque les additions au texte ancien, ces additions avaient été réglées à peu près de la même façon que les incises primitives. La reproduction du *textus receptus* corrigé sur la version donnée plus haut, sera plus claire que toute explication.

I

Δόξα ἐν ὑψίστοις Θεῷ· καὶ ἐπὶ γῆς εἰρήνη· ἐν ἀνθρώποις εὐδοκία.
Αἰνοῦμεν σε· ὑμνοῦμεν σε· δοξολογοῦμεν σε·

(1) Iotacisme.
(2) Nous traitons en ce moment de la même question dans ses rapports avec le chant, dans la *Tribune de Saint-Gervais* (Paris).

(Interpol.) Εὐλογοῦμεν σε· προσκυνοῦμεν σε· εὐχαριστοῦμεν σοὶ·
Διὰ τὴν μεγάλην σοῦ δόξαν.

II

Κύριε βασιλεῦ· ἐπουράνιε Θεὲ· Πατὴρ παντοκράτωρ.
(Interpol.) Κύριε Υἱὲ· μονογενὲς· Ἰησοῦ Χριστὲ·
Κύριε ὁ Θεὸς· ὁ ἄμνος τοῦ Θεοῦ· ὁ Υἱός τοῦ Πατρὸς·
Ὁ αἴρων τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου.

III

(Interpol.) Ἐλέησον ἡμᾶς· ὁ αἴρων τὰς ἁμαρτιὰς τοῦ κόσμου (?).
Πρόσδεξαι τὴν δέησιν ἡμῶν· ὁ καθήμενος ἐν δεξιᾷ τοῦ Πατρὸς· κ. [ἐλέησον ἡμᾶς·
Ὅτι σὺ εἶ μόνος Ἅγιος· σὺ εἶ μόνος Κύριος· Ἰησοῦς Χριστὸς·
Εἰς δόξαν Θεοῦ Πατρός.

Ἐκφωνήσις. Σοὶ δόξα, τιμὴ καὶ σέβας, σὺν Ἁγίῳ Πνεύματι, εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰῶνων. Χορος. Ἀμὴν.

Il est à remarquer qu'en s'inspirant de la ponctuation byzantine pour les trois premiers κωλὰ, et de la romaine pour les suivants, on peut obtenir aussi une certaine équivalence des parties, conservant trois par trois les grandes incises, mais qui a le tort de déranger l'arrangement primitif, et d'aller contre plusieurs traditions; elle donnera cependant la clef de plusieurs des additions que la Grande Doxologie a subies; voici le texte ainsi modifié.

I

1. Δόξα ἐν ὑψίστοις Θεῷ· καὶ ἐπὶ γῆς εἰρήνη· ἐν ἀνθρώποις εὐδοκία·
2. Αἰνοῦμεν σε, εὐλογοῦμεν σε· ὑμνοῦμεν σε, προσκυνοῦμεν σε· εὐχαριστοῦμεν σοὶ·
3. Διὰ τὴν μεγάλην σοῦ δόξαν.

II

1. Κύριε ὁ Θεὸς· Βασιλεῦ ἐπουράνιε· Πατήρ παντοκράτωρ·
2. Κύριε Υἱὲ· μονογενὲς· Ἰησοῦ Χριστὲ·
(*ou*) Κύριε Υἱέ μονογενὲς· Ἰησοῦ Χριστὲ· καὶ Ἅγιον Πνεῦμα·
3. Κύριε ὁ Θεὸς· ὁ ἄμνος τοῦ Θεοῦ· ὁ Υἱὸς τοῦ Πατρὸς.

III

1. Ὁ αἴρων τὴν ἁμαρτίαν τοῦ κόσμου· ἐλέησον ἡμᾶς·
2. Ὁ αἴρων τὰς ἁμαρτιὰς τοῦ κόσμου· Πρόσδεξαι τὴν δέησιν ἡμῶν.
3. Ὁ καθήμενος ἐν δεξιᾷ τοῦ Πατρὸς· ἐλέησον ἡμᾶς.

IV

1. Ὅτι σὺ εἶ μόνος Ἅγιος· σὺ εἶ μόνος Κύριος·
2. Σὺ εἶ μόνος Ὕψιστος· Ἰησοῦς Χριστὸς·
3. Σὺν Ἁγίῳ Πνεύματι· εἰς δόξαν Θεοῦ Πατρὸς.
Ἀμὴν.

Inutile de dire que si les κῶλα d'une même grande strophe ont entre eux une certaine équivalence, il ne faut point la chercher avec ceux des autres strophes, non plus que le poids et le nombre rythmiques résultant de l'emploi régulier du *cursus*.

Ainsi, l'observation des cadences rythmiques, l'équivalence des incises dans les deux premiers arrangements donnés plus haut et particuliers à la forme byzantine, nous donnent toute raison de croire à l'origine grecque de la pièce, origine à laquelle on a pu conclure par d'autres raisonnements. (Duchesne, *Origines du culte chrétien.*)

La prose nombreuse et équivalente, avec cadences cursives dans laquelle elle est écrite, continuera désormais d'être employée par les auteurs ecclésiastiques dans les liturgies latines. Nous verrons par la suite les Grecs, la transformant, remplacer par leurs *hirmi* et leurs tropaires les textes scripturaires, enthousiasmés de la régularité rythmique des nouvelles compositions, dans lesquelles ils garderont cependant jusqu'à l'époque des mélodes de la ville sainte l'usage du *cursus* latin, si fortement empreint dans les cadences littéraires de la Grande Doxologie.

Amédée Gastoué,

Professeur à l'École de chant liturgique de Paris
(Schola Cantorum).

BIBLIOGRAPHIE

Bibliothèque de l'enseignement de l'Histoire ecclésiastique. Anciennes littératures chrétiennes. — II. *La littérature syriaque*, par Rubens Duval. Paris, Lecoffre, 1899. In-12, pp. xv-426.

En contribuant, dans une large mesure, à remplir le programme de la *Bibliothèque de l'enseignement de l'Histoire ecclésiastique*, le livre de M. Rubens Duval atteint en même temps un autre but, et s'offre aux syriacisants comme le guide sûr, le manuel indispensable, qui, toujours consulté, rend aux travailleurs cette perpétuité de services qui constitue l' « ouvrage de bibliothèque ». Telle est l'impression qui se dégage de la lecture de cette étude de la *Littérature syriaque*.

La période littéraire du syriaque embrasse onze siècles; et des œuvres que les circonstances religieuses ou politiques produisirent au cours d'une aussi longue époque, celles qui ont survécu aux ravages du temps se trouvent en grande partie dans nos bibliothèques d'Europe. Bien que « les textes édités jusqu'à ce jour forment une collection de plus de deux cents volumes, dont la majeure partie a paru pendant ce siècle » (p. xi), de nombreux manuscrits, connus par les catalogues des bibliothèques, attendent leurs éditeurs.

Pour nous initier à cette littérature, nous n'avions comme manuel pratique que le travail de W. Wright (1). Il importait de posséder un livre de caractère moins exclusivement pédagogique, en même temps que plus complet. Personne mieux que le docte professeur du Collège de France ne pouvait mettre plus de compétence à remplir cette lacune.

Il convenait en premier lieu, grâce aux éléments d'information dont on dispose aujourd'hui, d'écarter une cause d'erreur qu'amena jadis la confusion des deux termes d'*araméen* et de *chaldéen*. Loin de devoir être rattachée à l'ancienne littérature chaldéenne, la littérature syriaque est étroitement liée à l'évangélisation de la Mésopotamie et d'Édesse, sa capitale, tenant d'une part à la littérature sacrée juive et chrétienne, de l'autre à la culture grecque. Cette multiplicité d'origine fut l'une des causes qui empêchèrent les lettres araméennes d'offrir, dans leurs plus anciens monuments, un caractère original. Et cependant, les chroniques syriaques, ecclésias-

(1) Syriac Literature. *Encyclopædia Britannica*, vol. XXII, 1887, p. 824-856, réimprimé sous le titre de *A short history of Syriac Literature*, Londres, 1894.

tiques et profanes, les Actes des Saints et des Martyrs fournissent sur les chrétientés de Mésopotamie et de Perse, sur les hérésies et même sur les anciens cultes païens, des données historiques de premier ordre; les versions bibliques et leurs commentaires apportent une utile contribution à l'étude du texte hébreu autant que des versions grecques de l'Écriture; les traités dogmatiques, les traductions des canons ecclésiastiques grecs, mêlés de lois civiles, éclairent l'histoire du dogme et de la discipline religieuse orientale; les traductions syriaques des œuvres des saints Pères ou des traités de sciences profanes font revivre nombre d'ouvrages dont les originaux ont péri. Disciples des Grecs, les Syriens devinrent, en matière de philosophie et de sciences, les maitres des Arabes, et leur transmirent, par la voie de ces traductions syriaques, les œuvres des Grecs. Avec la philosophie aristotélicienne, les Syriens cultivèrent la philosophie gnomique, et accordèrent une grande faveur à des collections où l'on voit figurer, à la suite des Maximes de Platon, de Pythagore, de Ménandre, les sentences de saint Sixte. Ils ne négligèrent ni la rhétorique, ni la grammaire, non plus que la chimie, la médecine, l'astronomie, les mathématiques, ne laissant guère à leurs maitres, semble-t-il, que les traités musicaux. Cette branche des sciences grecques n'est représentée en syriaque que par des traités de métrique, et les ouvrages par lesquels les Arabes auraient connu la théorie musicale grecque ne nous sont point parvenus.

Sur toutes ces parties de littérature et de sciences, il est bon de voir de quelle manière les Syriens se sont approprié la culture grecque, pour en rendre tributaires, à leur tour, les Arabes; et l'intermédiaire des traductions syriaques ne doit pas être perdu de vue lorsqu'on étudie l'aristotélisme ou les mathématiques dans les philosophes musulmans. Aussi le plus grand intérêt s'attache-t-il aux publications de cet ordre.

Relativement à la poésie syriaque, M. Rubens Duval mentionne les hypothèses émises sur l'origine de cette forme littéraire, de tout temps cultivée parmi les Syriens. Sans que l'on puisse accepter la théorie d'une provenance hébraïque directe du moule poétique syrien, ni renouer le lien qui rattacherait l'hymnographie syriaque à l'hymnographie byzantine, on doit d'ores et déjà constater que « l'intérêt qu'offre la poésie syriaque dépasse le cercle des orientalistes » (p. 18), en attendant, peut-être, des travaux à venir, conciliant ce que renferment de vrai ces deux hypothèses, qui donneraient à la poésie syriaque les mêmes sources qu'à la littérature elle-même.

Au défaut d'une histoire complète de la littérature syriaque, que le petit nombre relatif des publications en cette langue ne permet pas de donner encore, M. Rubens Duval consacre la seconde partie du livre à de substantielles notices sur les écrivains syriaques, classés chronologiquement.

Saint Éphrem ouvre la série, les auteurs antérieurs, dont on ne possède, à l'exception d'Aphraate, que des œuvres incomplètes ou incertaines, ayant été étudiés dans la première partie. La notice consacrée à saint Éphrem redresse certaines légendes concernant cet auteur et manifeste la discordance entre la grâce littéraire de ses œuvres poétiques et la réalité plus que sévère de son aspect physique. Après lui, une pléiade peu éclatante de

disciples forme la transition menant à la brillante période des Ve, VIe et VIIe siècles, qui comprend Ignace d'Antioche, Rabbules, Jacques de Sarug, qu'il faut compter parmi les monophysites (p. 353). Durant l'invasion musulmane, la littérature syriaque continue ses développements, et les conquérants ne dédaignèrent pas de l'apprendre, jusqu'à ce que l'arabe, devenant à son tour une langue littéraire, parvint à supplanter le syriaque. Dans cette période, la littérature suit chez les Orientaux et les Occidentaux (Nestoriens et Jacobites) des phases diverses, parfois opposées, que couronnent d'un côté Ebedjésu, de l'autre Barhébréus.

Les nombreux problèmes historiques et littéraires tenant à l'histoire des lettres syriaques sont rappelés dans ce livre, et les lecteurs suivront facilement l'auteur dans ces développements. D'ailleurs « une carte géographique jointe au volume donne un aperçu du domaine littéraire des Syriens et aidera le lecteur à s'orienter » (p. XV) ; et de copieuses notes, où peu d'omissions se laissent constater, fournissent les documents complémentaires au texte, les références des catalogues de bibliothèque et les éditions ou les traductions des auteurs syriaques. Ceux qui auront à faire de ce livre un instrument habituel de travail seront dirigés dans leurs recherches par un *Index des auteurs et des ouvrages anonymes*, plus étendu que la partie correspondante du volume de W. Wright. On pourrait peut-être désirer une seconde nomenclature détaillant les matières traitées incidemment, les ouvrages grecs et autres traduits en syriaque et les sujets particuliers de certaines œuvres complexes, que l'on trouve moins promptement au moyen de la seule table finale des matières. Mais les recherches ne sont ni bien longues ni fastidieuses dans un ouvrage aussi méthodiquement rédigé, que la sobriété et la précision, mises au service d'une haute compétence scientifique, rendent facilement accessible au public de la *Bibliothèque de l'enseignement de l'Histoire ecclésiastique*, et les nombreux lecteurs de cette histoire de la littérature syriaque se laisseront guider avec une sécurité d'autant plus entière que l'auteur se montre impartial et soucieux de rendre justice à tous.

Ligugé.

D. J. PARISOT.

G. WOBBERMIN. — **Altchristliche liturgische Stücke aus der Kirche Aegyptens, nebst einem dogmatischen Brief des Bischofs Serapion von Thmuis.** Leipzig, Hinrichs, 1899.

La plus ancienne liturgie alexandrine connue jusqu'ici était celle qui porte le nom de saint Marc et qui remonte au IVe siècle; rapprochée de la liturgie copte de saint Cyrille et de la liturgie abyssinienne des Douze Apôtres, elle pourrait donner le moyen de reconstituer l'ancien rite alexandrin. Voici qu'on nous révèle un nouvel élément de première importance pour ce travail; c'est une liturgie grecque d'Alexandrie antérieure au schisme de Dioscore et datant du IVe siècle. M. Wobbermin a

eu le bonheur de la découvrir dans un manuscrit grec du XIe siècle, au monastère de Lavra du Mont Athos. C'est une série de trente pièces se rapportant à la messe, à l'administration des sacrements, à la sépulture et à la synaxe dominicale; elles sont suivies d'une épître « sur le Père et le Fils », qui a été écrite avant le synode d'Alexandrie de 362. Mais cette sorte de rituel ou d'eucologe ne renferme pas tout l'usage liturgique de l'Église à laquelle il était destiné; rien dans ces prières n'interdit de les attribuer à l'époque indiquée, à l'Égypte et même à Sérapion de Thmuis, du moins celles qui portent son nom. La partie principale est celle qui concerne la messe et qui, comparée au type syrien, paraît se rapporter à une unité de modèle plus grande qu'on ne l'avait cru. La synaxe s'ouvre par une double prière, l'une précédant, l'autre suivant les lectures de l'Ancien et du Nouveau Testament ainsi que l'homélie. Après la prière sur les catéchumènes, ceux-ci sont congédiés, et les saints mystères commencent. Il n'est pas question des pénitents. Viennent alors des oraisons pour les malades, pour les fruits de la terre, pour l'Église locale, pour les divers ordres qui la composent : évêque, prêtres, diacres, sous-diacres, lecteurs, interprètes, moines, vierges et enfin les familles. L'assemblée se met à genoux, le célébrant récite de nouveau cinq autres prières pour elle, pour tout le peuple fidèle, les catéchumènes et les malades. Mention spéciale est faite que cela avait lieu avant la prière de l'oblation. Celle-ci porte le nom de Sérapion et se trouve en tête du recueil. Le *Tersanctus* est placé après l'invocation solennelle du commencement; l'anamnèse suit immédiatement avec une invocation à Dieu pour l'Église catholique, qui est à remarquer parce qu'elle se trouve dans la *Didachè*. Puis vient l'épiclèse, et l'officiant continue en priant pour les morts, et pour ceux qui ont fourni les oblations. Il n'est pas question du *Pater*, qui se plaçait probablement à cet endroit. La fraction du pain est mentionnée avec une prière spéciale, et ensuite a lieu la distribution des saintes espèces aux clercs, et après une prière accompagnant l'imposition des mains sur le peuple, la communion des fidèles; et la messe se termine par une formule d'action de grâces.

Les prières baptismales n'ont pas de caractère spécial. Celles de la collation du diaconat, de la prêtrise et de l'épiscopat mentionnent l'imposition des mains et l'ordre conféré.

Les deux premières prières des onctions se rapportent encore à la liturgie du baptême; la troisième est celle de l'extrême-onction et mérite d'être signalée à ceux qui s'occupent de l'histoire de ce sacrement. La prière pour les morts est très belle; elle présente plus d'une analogie avec celle que donnent les *Constitutions Apostoliques*.

La découverte de M. Wobbermin ouvre donc un nouveau champ aux érudits qui s'occupent des monuments des anciennes liturgies ou de l'histoire de l'Église d'Alexandrie. Ces *anciens morceaux liturgiques chrétiens de l'Église d'Égypte*, comme les appelle le savant Allemand, comblent une lacune pour la période, qui embrasse une partie de la vie de saint Athanase. Il y aurait lieu de les comparer avec les autres liturgies orientales, soit celles d'Alexandrie, en désignant sous ce nom la grecque dite de saint Marc, les trois coptes et les abyssiniennes, soit celles des autres rites, et

avec la liturgie des Constitutions Apostoliques et de la Didachè. Ce travail de comparaison est indispensable si l'on veut se rendre un compte exact de la découverte que nous devons à M. Wobbermin; pour ces morceaux, comme pour les autres liturgies, entendues au sens complet, c'est-à-dire en ce qui concerne l'administration des sacrements aussi bien que le sacrifice, on pourrait l'étendre à nos liturgies occidentales les plus anciennes (1). Cette révélation d'un document de cette importance est une véritable bonne fortune et diminue la pénurie que l'on avait à regretter pour la liturgie égyptienne de cette époque. Découvrira-t-on jamais les textes coptes de celle qui était en usage aux mêmes siècles dans les endroits où le grec était incompris? cette découverte est-elle même possible? L'avenir le dira sans doute.

Dom Paul RENAUDIN,
Bénédictin.

Liturgies eastern and western being the texts original or translated of the principal liturgies of the church, edited with introductions and appendices by F. E. BRIGHTMAN, M. A. Pusey librarian, on the basis of the former work by C. E. Hammond, M. A. vol. I. *Eastern Liturgies*. Oxford, Clarendon Press, 1896. In-8, CIV-603 p.

Si les chrétiens des diverses Églises orientales voulaient enfin se montrer justes envers leurs frères de l'Occident, au lieu de leur reprocher sans cesse de n'avoir pas de plus grand désir que de les *latiniser*, tout au contraire, ils leur montreraient une vive reconnaissance pour l'ardeur avec laquelle ils s'efforcent d'étudier, de faire connaître et de conserver leurs rites particuliers. Les efforts que nous autres Latins nous n'avons cessé de faire pour encourager et maintenir ces rites dans tout leur éclat et dans toute leur pureté, un volume ne suffirait pas pour les mettre pleinement en lumière, tandis que, de notre côté, nous pourrions à juste titre nous plaindre du mépris qu'en Grèce, en Syrie, etc., on affecte pour nos rites occidentaux, rites qu'il n'est jamais venu à l'esprit d'un savant de ces régions d'examiner même superficiellement, encore moins, par conséquent, de faire l'objet de recherches érudites. Où donc, sinon en Occident, les œuvres multiples des littératures profane et religieuse de l'Orient ont-elles été étudiées et publiées avec le plus de soin? Ne sont-ce pas des Occidentaux qui déploient un zèle incessant et dépensent des sommes considérables pour découvrir et acquérir ces précieux manuscrits grecs, arabes, syriaques, etc., auxquels les Orientaux des temps modernes n'ont commencé à attacher quelque importance que lorsqu'ils ont fini par constater combien ils étaient précieux pour nous.

Pour ne pas entrer dans de plus grands détails, ne sont-ce pas des Français, des Italiens, des Anglais et des Allemands qui ont publié les meilleures éditions d'une foule de livres d'église en usage en Orient et, en

particulier, des liturgies proprement dites ou messes orientales? Et, tandis que les chrétiens grecs, arméniens, coptes, etc., séparés les uns des autres par des rivalités et des antipathies invétérées, quoique vivant souvent dans les mêmes villes et villages, se gardent bien de faire le moindre effort pour connaître, ou même affectent d'ignorer les coutumes et pratiques religieuses de leurs frères de rites différents, tout au contraire, de nombreux auteurs appartenant à l'Europe occidentale se sont imposé la tâche d'étudier tous ces rites avec soin, de rechercher leurs origines, de faire ressortir leurs beautés, de les comparer entre eux et de montrer leur unité sous les variétés qui les différencient (1).

Innombrables sont les livres contenant des prières et des rubriques propres aux Églises orientales, qui ont vu le jour en dehors des contrées occupées par ces Églises, et, parmi eux, il faut distinguer les ouvrages dans lesquels leurs auteurs se sont plu à réunir ensemble les textes de toutes les messes orientales. Il suffira de citer celui qui a rendu célèbre le nom de Renaudot et ceux qui ont été publiés depuis, en Angleterre, par M. Hammond en 1878, par M. Swainson en 1884 et enfin, en 1896, par M. Brightman.

Ce dernier auteur, profitant des travaux de ses devanciers et les complétant avec un zèle et une science des plus remarquables, nous a donné un livre qui désormais fera autorité pour ce qui concerne les liturgies orientales. Dans un volume de 700 pages environ et d'un format commode il a réuni les textes de ces liturgies, qu'il divise en quatre types : le type syrien, le type égyptien, le type persan et le type byzantin. Une longue et savante introduction contient une énumération détaillée, avec examen critique, des manuscrits et des livres imprimés qui renferment ces textes (2). A la suite du corps de l'ouvrage de nombreux appendices mettent sous les yeux du lecteur quelques autres textes pouvant faire comprendre par quelles modifications successives ont passé les liturgies de l'Orient avant d'arriver à leur état actuel. Des tables fort complètes et un glossaire de termes liturgiques terminent le volume.

La partie la plus parfaite de l'œuvre de M. B. est évidemment celle qui contient les liturgies ou messes grecques, parce que ces dernières nous sont données dans leur langue originale. Toutes les autres liturgies sont simplement traduites, non pas en latin, comme dans les recueils similaires, mais en anglais. Tout d'abord ce choix de l'anglais nous paraît naturellement quelque peu regrettable, à nous catholiques habitués à considérer le latin comme une langue plus ecclésiastique que les idiomes parlés actuellement. En second lieu, quelle que soit la langue adoptée pour suppléer aux textes originaux des liturgies, arménienne, copte, etc., et quelle

(1) Bien entendu il faut ranger au nombre de ces auteurs des hommes tels qu'Assémani, Allatius, Tuki, etc., lesquels, quoique nés en Orient, n'ont pu rendre de si grands services, en donnant de remarquables éditions de textes liturgiques orientaux, que parce que leur zèle et leurs talents étaient nés et s'étaient développés dans des *milieux latins*.

(2) Quelques erreurs se sont glissées dans les références bibliographiques. Par exemple pourquoi le nom bien connu de M. Legrand, auteur de la *Bibliographie hellénique*, est-il écrit *Legrande*, toutes les fois qu'il est cité?

que soit la valeur de la traduction — elle est très grande dans le livre de M. B. — il est certain que le lecteur érudit n'est pas pleinement satisfait : il voudrait avoir ces textes eux-mêmes sous les yeux. Sera-t-il possible de les donner un jour dans une nouvelle et définitive édition, malgré les frais considérables que cela entraînerait? évidemment oui. Souhaitons que la munificence de la *Clarendon Press,* à laquelle la science doit tant déjà, permette d'entreprendre une œuvre qui serait le couronnement des travaux de Renaudot et de ses successeurs, et ajoutons que s'il est un savant qui puisse la mener à bien, c'est sans contredit M. Brightman (1).

Et même, étendant notre souhait plus loin encore, nous voudrions que dans un deuxième volume on réunit les textes slavon, roumain, arabe, etc. des messes orientales qui, bien que n'appartenant pas à des rites différents, ont été traduites, avec l'approbation de l'Église, dans ces différentes langues, devenues ainsi des langues liturgiques autorisées. Peu de livres nous donneraient alors une idée plus claire de cette richesse de formes et de cette variété de rites qui, chez les catholiques, rehausse la magnificence du plus sublime des actes d'un culte absolument un dans le fond, du sacrifice eucharistique.

Léon CLUGNET.

Note sur plusieurs ouvrages offerts par l'Université d'Upsal.

Die Inschrift des Königs Mesa von Moab, von K. G. Amandus Nordlander, Leipzig, 1896. — Thèse de doctorat présentée à la faculté de philosophie d'Upsal. C'est une étude linguistique et historique, précise et complète, de la fameuse stèle dont la découverte est due principalement à notre compatriote, M. Clermont-Ganneau, et qui est la pierre angulaire de l'épigraphie sémitique. Dans cette inscription, Mesa, roi de Moab, contemporain d'Achab et de ses successeurs, célèbre ses victoires contre Israël et se glorifie des villes qu'il a fondées. A la fin de la brochure, un dessin montre l'inscription dans l'état où elle est aujourd'hui au Louvre.

Die Sprache der Contracte Nabû-Nâ'ids (555-538 v. *Chr.*) *mit berücksichtigung der contracte Nebukadrezars und Cyrus,* von K. L. Tallqvist, Helsingfors, 1890. — Très nombreux sont les contrats du temps de Nebukadrezar, de Nabû-nâ'id et de Cyrus : quittances, contrats de louage, contrats de vente d'esclaves, de terres et d'autres choses, lettres de

(1) M. Brightman est protestant, mais nous devons reconnaître qu'il a montré la plus scrupuleuse impartialité. On en a la preuve dès la première page de son livre, dans la dédicace qui s'adresse à l'archevêque orthodoxe du Jourdain, à l'évêque anglican de Lincoln et au prieur du monastère bénédictin du Mont-Cassin.

(2) C'est une étude comparative de ce genre qui a fourni des aperçus si intéressants à notre distingué confrère, le R. P. Dom Cagin, dans son remarquable travail sur l'Antiphonaire ambrosien. (*Paléographie musicale des Bénédictins de Solesmes*, t. V, Introduction.)

donation, contrats de mariage, décisions juridiques, contrats de société, comptes et inventaires, etc. La langue de ces contrats est étudiée de la façon la plus minutieuse et la plus méthodique, dans ses rapports avec l'hébreu, l'arabe et l'araméen.

Studia in oracula sibyllina, par Emil Fehr, Upsal, 1893. — Thèse présentée à la faculté de philosophie d'Upsal. — L'on sait par quelques vers fameux de Virgile et par un passage connu de Celse en quelle estime ont été tenus à Rome les livres sibyllins. Quels sont l'origine de ces oracles, le temps où ils ont été composés, la doctrine qu'ils renferment? Ce sont les questions que l'auteur met toute sa science et toute son ingéniosité à résoudre. Quoique répandus parmi les païens, et comparables par beaucoup de côtés aux livres orphiques, les livres sibyllins n'ont pas été principalement écrits sous des influences païennes. Les in fluences juives y sont plus sensibles, et les influences chrétiennes sont, en quelques-uns, tout à fait dominantes. Les oracles sibyllins ont une cosmogonie très voisine de la cosmogonie biblique et une eschatologie messianique. Dans les détails se manifeste un syncrétisme très large, dont l'étude présente un grand intérêt. Ces livres auraient, en somme, été composés depuis la moitié du IIe siècle avant le Christ, jusqu'au IIIe siècle après. — L'auteur parle du « genre apocalyptique » et du « pseudo-Daniel » avec une liberté qui doit exciter quelque défiance chez les esprits soucieux de garder le respect des livres saints.

Syntax der zahlwörter im alten testament, par Sven Herner, Lund, 1893. — Thèse présentée à la faculté de philosophie de Lund. Les règles de la syntaxe des noms de nombre dans les langues sémitiques sont compliquées et étranges. M. Sven Herner est digne de louanges pour avoir consacré à l'examen de cette question grammaticale, relativement aux textes de l'Ancien Testament, les ressources d'une science philologique patiente et étendue.

Præmium et specimen lexici synonymici arabici Attha'âlibii; edidit, vertit, notis instruxit Joseph Seligmann. — L'auteur donne le texte de quelques pages du *fiqh el-logat* de Ta'âlibi, avec une traduction, une introduction et des notes en latin. Cette publication paraît un peu ancienne. At-Ta'âlibi, l'un des érudits les plus féconds de l'Islam, florissait au IVe siècle de l'hégire (961 à 1037 du Ch.) Son dictionnaire des synonymes intitulé *fiqh el-logat,* science complète du langage, a eu plusieurs éditions dont la plus remarquable est celle du P. L. Cheïkho, de l'Université catholique de Beyrouth.

De Chovarezmia expugnata, ex annalibus syriacis abulpharagii locus, par C. G. Gellerstedt, 1848. — Thèse présentée à la faculté de philosophie d'Upsal. C'est un extrait de la très célèbre chronique de Bar Hebræus; l'auteur avait à sa disposition des copies faites à la bibliothèque Vaticane par Tullberg et l'édition de Brunsius et Krischius. — Dans ce récit, fort intéressant, de la conquête du Kharezm par les Mongols, au

XIIIe siècle, on relève ce fait : qu'une princesse chrétienne, mariée selon la mode mongole au conquérant Houlagou, fut, pendant tout le règne de ce prince, un grand appui pour les chrétiens.

Gregorii Bar Hebraei in Jesaiam Scholia, edidit O. F. Tullberg, Upsal, 1842. — Édition syriaque accompagnée de notes, non de traduction. On relèverait dans les notes nombre d'indications linguistiques curieuses : L'hébreu *mîn,* genre, est identifié par Bar Hebræus avec le grec μήνη, « mois ». — Le persan *chamchîr,* « a scimitar, un cimeterre », est passé dans le grec σαμψηρα. — Le syriaque *astra,* hébreu *aschrâ,* la planète Vénus, est de la même origine que le persan *stâra,* sanscrit védique *stâra,* grec ἀστήρ, français « astre ». Il serait facile de pousser la comparaison jusqu'à Ischtar et Astarté.

Gregorii Bar Hebraei in psalmos scholiorum specimen, edidit O. F. Tullberg, Upsal, 1842. Quelques pages de texte syriaque de ce commentaire des Psaumes, avec une traduction latine et des notes. Il est intéressant de remarquer combien la méthode de Bar Hebræus est savante. Il invoque les opinions d'un grand nombre d'auteurs : saint Athanase, saint Hippolyte, saint Basile, saint Épiphane, Origène, Aquila, Symmaque, Jacques d'Édesse, Daniel Salchensis, — et il se reporte aux versions des Psaumes grecque, arménienne et copte.

Études sur l'Hexaméron de Jacques d'Édesse, par Arthur Hjelt, Helsingfors, 1892. — L'auteur de cette thèse présentée à la faculté des lettres de Helsingfors est un élève de Mgr Graffin, professeur à l'Institut catholique de Paris, et l'ouvrage qui en est l'objet avait déjà été étudié par M. l'abbé Martin, professeur au même Institut. L'hexaméron de Jacques d'Édesse est un livre curieux, comme il s'en écrivit beaucoup, par la suite, durant le moyen âge. C'est une encyclopédie où, à propos des premiers versets de la Genèse, sont passées en revue toutes les sciences humaines. Jacques d'Édesse avait pour modèle en ce genre l'hexaméron de Jean Philoponus. M. Hjelt s'est attaché surtout à la partie géographique du livre; elle est intéressante, bien que très étroitement dépendante des enseignements de Ptolémée. C'est avec raison que M. Hjelt a dissipé certaines illusions que M. l'abbé Martin s'était faites sur les mérites de Jacques d'Édesse comme géographe; il est clair que l'auteur syriaque n'a point exploré l'Hindoustan ni l'Afrique centrale, ni deviné l'Amérique. Malgré cela cet écrivain, d'une époque ancienne, à peine postérieure à l'âge de Mahomet, est l'un des érudits les plus féconds, des philologues et des exégètes les plus distingués de la littérature syriaque. Les fragments de son texte que publie M. Hjelt sont autographiés et traduits en latin. La transcription en syriaque des noms géographiques grecs donne lieu à des remarques linguistiques curieuses.

Bibliothecae Upsaliensis historia, auctore Olavo O. Celsio, Upsal, 1745. — Tous les érudits savent quel est l'intérêt des histoires de bibliothèques. Celle-ci, écrite il y a 150 ans, porte les traces du mouvement intellec-

tuel en Suède sous les grands règnes de Gustave-Adolphe et de Christine, et jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Gustave-Adolphe est le fondateur de la bibliothèque de l'académie d'Upsal; il restaura cette ancienne université, sous l'inspiration de Skitt et d'Oxenstiern. A la suite de son nom, on rencontre dans ce récit les noms fameux de Huet, de Gerhardt et Isaac Voss, de Heinsius, de Pierre des Ursins, de Rudbeck et de Linné. C'est à Isaac Voss que la bibliothèque doit le manuscrit du commentaire d'Origène à l'Évangile de saint Matthieu. Laurent Odhelius y déposa des manuscrits rabbiniques. Sparwenfeld, qui avait visité presque toute l'Europe et une partie de l'Afrique, l'enrichit d'une collection de livres imprimés et manuscrits, slaves, russes, bohémiens, hongrois, polonais, moldaves, illyriens. Ce savant commença une version suédoise de l'ouvrage de Saavedra intitulé « la Couronne gothique », et prépara un lexique latin-slave-russe-germain. La bibliothèque absorba en outre diverses bibliothèques particulières : la *Bergiana*, qui contenait beaucoup de livres slavons, la *Buskagriana*, qui en contenait de rabbiniques, l'*Ennemannia*, qui en renfermait d'arabes. Elle acquit, par l'intermédiaire d'Henricus Benzelius, un lot de manuscrits arabes, turcs, coptes, éthiopiens, rabbiniques, que ce savant acheta à Constantinople et au Caire, au prix de 1.800 thalers. Petrus Schoenstrom, revenant d'une longue captivité en Sibérie, lui fit don de précieux documents slavons et tartares. L'un de ces documents est une généalogie des nobles moscowites, ouvrage dont le Czar Fedor Alexiowitz acheta plusieurs exemplaires qu'il fit ensuite brûler; un autre est l'histoire généalogique des Tartares par « Abulgasi Bagadur, fils d'Arab Muchmet Khan ». Schoenstrom traduisit ce livre en allemand. Une traduction française fut faite sur cette version allemande et publiée en Belgique, à l'insu du donateur suédois et sans qu'il y fût nommé. (Cette traduction est celle de Leyde, 1726; une édition anglaise de ce célèbre ouvrage fut donnée en 1730; le texte fut édité avec traduction française, à Saint-Pétersbourg, de 1871 à 1874 : *Histoire des Mogols et des Tatares*, par Aboul-Ghazi Behadour-Khan publiée, traduite et annotée par le Bon Desmaisons, 2 vol.) Enfin un magnifique don fait à la bibliothèque d'Upsal est celui de Gabriel de La Gardie, qui comprend le fameux manuscrit d'argent, *Codex argenteus*, c'est-à-dire la traduction des Évangiles en haut gothique par Ulfilas. — L'on voit que les fastes de la bibliothèque d'Upsal ne sont pas dépourvus de gloire.

Catalogus centuriae librorum rarassimorum manuscript. et partim impressorum arabicorum, persicorum, turcicorum, graecorum, latinorum, etc. Qua anno 1705 *bibliothecam publicam academiae upsalensis auxit et exornavit vir illustris et generosissimus Joan. Gabr. Sparvenfeldius.* Upsal, 1706. — C'est l'inventaire du don fait par Sparwenfeld à la bibliothèque d'Upsal, publié en témoignage de reconnaissance, aux frais de cette même bibliothèque.

Codices Arabici, Persici et Turcici bibliothecae regiae universitatis upsaliensis, par Tornberg, Lundae, 1849. Sans répondre à toutes les exigences

de l'érudition actuelle, notamment en ce qui concerne les dates des manuscrits et les indications sur les auteurs, ce catalogue est encore très estimable et doit être consulté par les orientalistes. Il comprend 512 numéros, ce qui constitue une collection considérable. Indiquons, comme pouvant plus particulièrement intéresser nos lecteurs, les numéros suivants : 489, Réponse à une lettre du pape de Rome qu'il envoya par son disciple Baptiste au patriarche Joachim, à Damas, composée par le disciple [de ce patriarche] Kîr Anastase el-Marmenîti, métropolite de Tripoli, Tyr, Sidon, Beyrouth et des contrées adjacantes; — 492, Sur la différence qui existe entre les Églises grecque et romaine touchant la procession du Saint-Esprit (c'est peut-être l'œuvre d'un missionnaire), — et surtout 486, Long traité d'Abou'l-Berakat, vulgairement appelé Ibn-Keber, prêtre égyptien, sur la théologie, l'histoire sacrée et la liturgie des Coptes.

Bon Carra de Vaux.

Besse (Dom), de l'Ordre de S. Benoît. — *Le Moine bénédictin.* Paris, Oudin, 10, rue de Mézières, 1898. In-8°, 264 p. avec plusieurs grav.

Excellente monographie qui atteint parfaitement le but que l'auteur s'est proposé, c'est-à-dire de faire connaître au lecteur « ce qu'est la vie monastique d'après la règle de Saint-Benoît et quelles sont les occupations journalières du moine, l'esprit qui l'anime, le milieu dans lequel il passe sa vie, les secours qu'il y trouve et les services qu'il est à même de rendre aux hommes ses frères ».

Mélanges de littérature et d'histoire religieuses publiés à l'occasion du jubilé épiscopal de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, 1874-1899. Tome premier. Paris, Picard, 1899. In-4°, v-575 p.

Ce recueil, qui est formé sous l'habile direction de M. l'abbé Douais, vicaire général de Montpellier, contiendra un grand nombre d'articles ou mémoires, absolument inédits, sur les sujets les plus divers se rapportant à l'histoire générale, à la patristique, à la liturgie, à l'archéologie, à la sigillographie, etc. Leurs auteurs, religieux, prêtres du clergé séculier et laïques, sont tous connus dans le monde littéraire et scientifique. Il suffira de citer M. l'abbé Duchesne, le R. P. Denifle et M. Gaston Boissier.

Le 1er volume qui vient de paraître est composé de 23 articles présentant tous un grand intérêt, parmi lesquels les suivants doivent être signalés de préférence aux lecteurs de la *Revue de l'Orient Chrétien :*

Les origines de l'Épiscopat, par M. l'abbé Douais; *Les sentences de Jésus découvertes à Behnesa,* par M. l'abbé Jacquier; *Inscription chrétienne*

inédite, par le P. Germer-Durand; *Saint Adrien de Calabre. Le monastère basilien et le collège des Albanais,* par M. Jules Gay.

BELLET (Charles-Félix). — *La prose rythmée et la critique hagiographique.* Nouvelle réponse aux Bollandistes, suivie du texte de l'ancienne Vie de saint Martial. Paris, Picard, 1899. In-8°, 50 p.

SOMMAIRE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Échos d'Orient.

Avril-mai 1899. — G. Jacquemier : *L'extrême-onction chez les Grecs.* — L. Petit : *Le canoniste Agapios Léonardos.* — J. Pargoire : *Étienne de Byzance et le cap Acritas.* — R. Souarn : *Un texte de saint Épiphane.* — S. Vailhé : *L'ancien patriarcat d'Antioche.* — E. Lamerand : *La légende de l'*Ἄξιόν ἐστιν. — A. Hergès : *Le monastère des Agaures.* — M. Théarvic : *Le patriarcat œcuménique dans les Iles, en Bulgarie et en Bosnie.*

Bessarione.

Janvier-février 1899. — *La S. Sede et la Nazione armena.* — *Les monastères de Bithynie.* — *I viaggi in Terrasanta del P. Lorenzo di S. Lorenzo, dipoi cardinal Lorenzo Cozza, narrati da lui medesimo.* — *Un documento veneto sul Cardinale Bessarione a Spalato.* — *L'ellenismo nell' istruzione.* — *Un tentativo d'unione delle chiese orientali dissidenti nel secolo XVII.* — *Corrispondenze dall' Oriente.*

Analecta Bollandiana.

Vol. XVIII, fasc. 1. — *L'auteur et les sources de la Passion des saints Gorgone et Dorothée.* — *La vie de saint Firmanus, abbé au diocèse de Fermo, par Thierry d'Amorbach.* — *Les vies primitives de saint Pierre Célestin. Nouvelles observations.* — *Quelques pages supprimées dans le tome cinquième du spicilège de Dom Luc d'Achery.* — Max Bonnet : *Note sur les Actes d'Appollonios.* — *Bulletin des publications hagiologiques.* — *Traité des miracles de saint François d'Assise, par le B. Thomas de Celano.* — *Tria folia sequentia Catalogi codicum hagiographicorum graecorum bibliothecae vaticanae.*

Revue bénedictine.

Mai 1899. — D. Ursmer Baillière : *Dom Anselme Berthod, bollandiste.* — D. Germain Morin : *Notes sur divers manuscrits.* — D. Hugues Gaïsser : *Le système musical de l'Église grecque,* II.

Juin 1899. — D. Germain Morin : *Un nouveau recueil inédit d'homélies de saint Césaire d'Arles.* — D. Ursmer Baillère : *Lettres de Jean Des Roches à Dom Berthod.* — D. Ursmer Baillère : *Guillaume de Ryckel, abbé de Saint-Trond et les reliques des saints de Cologne.*

Le Directeur-Gérant :

F. Charmetant.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE).

SOMMAIRE

Pages.

I. — RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES ARMÉNIENS CATHOLIQUES, par **le R. P. Petit,** des Augustins de l'Assomption 305

II. — OPUSCULES MARONITES (*suite*), par **M. l'abbé F. Nau** 318

III. — LA BÉNÉDICTION LITURGIQUE DES RAISINS, par **le R. P. Dom Parisot, O. S. B.** 354

IV. — NEUF CHAPITRES DU « SONGE DU VIEL PELERIN » DE PHILIPPE DE MÉZIÈRES, RELATIFS A L'ORIENT, par **M. Ed. Blochet** 364

V. — LA VIE DU MOINE RABBAN YOUSSEF BOUSNAYA, (*suite*), par **M. l'abbé J.-B. Chabot** 380

VI. — L'ORDINAL COPTE (*suite*), par **le R. P. V. Ermoni,** des Prêtres de la Mission 416

VII. — PROTESTANTISME ET CATHOLICISME CHEZ LE PEUPLE NESTORIEN. UNE REVUE NÉO-SYRIAQUE A OURMIAH, par **M. J. Babakhan,** d'Ourmiah, officier d'Académie 428

VIII. — LES ÉVÊQUES JACOBITES DU VIIIe au XIIIe SIÈCLE D'APRÈS LA CHRONIQUE DE MICHEL LE SYRIEN, par **M. l'abbé J.-B. Chabot** 444

IX. — MÉLANGES. — LE CULTE DE S. JULIEN DU MANS DANS L'ÉGLISE RUSSE, par **le R. P. Dom Renaudin, O. S. B** 453

X. — BIBLIOGRAPHIE 455

La *Revue de l'Orient chrétien* (recueil trimestriel) paraît par fascicules formant chaque année un volume de plus de 500 pages in-8°, avec des textes en langues grecque, slaves, syriaque, arabe, arménienne, copte, etc., et des planches.

ON S'ABONNE A PARIS :

A la LIBRAIRIE Alphonse PICARD,

RUE BONAPARTE, 82.

Prix de l'abonnement :

France . . . . . **8** fr.
Étranger . . . . . **10** »
Prix de la livraison . . . . . **2** fr. **50**

On peut se procurer les volumes qui ne sont pas épuisés à raison de **10** fr. le vol.

Les communications relatives à la rédaction doivent être envoyées au Secrétariat de la **Revue de l'Orient Chrétien**, rue du Regard, 20, à Paris.

Il sera rendu compte de tout ouvrage relatif à l'Orient, dont un exemplaire aura été adressé à la **Revue de l'Orient Chrétien**, chez MM. A. PICARD ET FILS, libraires, rue Bonaparte, 82, à Paris.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

DES ARMÉNIENS CATHOLIQUES

La récente élévation au siège patriarcal de Cilicie de S. B. Mgr Paul Pierre XI Emmanuélian a attiré sur la communauté arménienne catholique l'attention de tout le monde chrétien. Notre Revue ne saurait mieux intéresser ses lecteurs à ce grand événement qu'en leur mettant sous les yeux les règlements qui régissent cette communauté. Ces règlements, j'ai hâte de le dire, n'ont pas encore force de loi. Le Saint-Siège, pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de juger, leur a refusé jusqu'ici sa haute approbation. Ils n'en constituent pas moins, dans leur état actuel, le seul code en vigueur chez les Arméniens catholiques, et viendraient-ils à être remplacés par d'autres qu'ils garderaient encore la valeur d'un document historique.

La traduction qu'on va lire a été faite à notre intention par un fonctionnaire arménien d'une rare compétence. Je la publie en n'y apportant que de légères modifications. Certains points réclameraient peut-être un commentaire étendu; je m'en suis abstenu à cause du caractère provisoire de la pièce. C'est déjà beaucoup que de pouvoir en donner le texte, dont toutes les autorités religieuses veulent empêcher la divulgation. Pour louable que soit cette réserve, je n'ai pas cru devoir m'y arrêter. La vérité n'a rien à perdre à sortir du puits. Je reviendrai d'ailleurs, dans un autre article, sur les origines historiques de ce document, que le défaut de place ne me permet pas de faire connaître aujourd'hui.

L. Petit,
des Augustins de l'Assomption.

Constantinople.

PROJET DE RÈGLEMENT

DE LA COMMUNAUTÉ ARMÉNIENNE CATHOLIQUE

CHAPITRE Ier

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ART. 1er. — Les Arméniens catholiques sujets de l'Empire Ottoman ont, en tant que communauté, une administration particulière qui est fondée sur les firmans impériaux et sur les principes et dispositions renfermées dans le *bérat* patriarcal.

ART. 2. — La fonction du patriarche consiste à veiller aux besoins spirituels et temporels de la communauté arménienne catholique suivant la doctrine catholique et conformément aux droits, privilèges et rites anciens de l'Église arménienne catholique, dans les limites des droits du gouvernement impérial ainsi que des privilèges accordés par lui *ab antiquo*.

ART. 3. — Les propriétés nationales s'administrent suivant les lois du gouvernement ottoman.

ART. 4. — Toutes les propriétés, de quelque nature qu'elles soient, acquises au moyen de souscriptions publiques ou provenant de dons faits à la communauté ou au patriarcat par des bienfaiteurs nationaux, sont propriétés de la communauté, bien que leur administration soit confiée à une personne privée.

ART. 5. — Il est interdit d'agir contrairement aux intentions, buts et conditions posées par les donateurs, relativement aux édifices construits par eux, ou aux dons, legs et testaments de toute nature par eux constitués.

ART. 6. — Sont soumis au contrôle de la communauté, en ce qui concerne les intérêts de cette dernière, tous dons, églises, cimetières, hôpitaux, écoles de tout rang, édifiés de ses propres deniers par un individu appartenant à une classe quelconque de la communauté, ou au moyen de souscriptions publiques, sous condition de constituer des propriétés de la communauté, et en général tous biens appartenant aux intérêts généraux de la communauté. Celle-ci exerce ce contrôle suivant les moyens indiqués par ce règlement dans les limites des dispositions renfermées dans l'article précédent.

CHAPITRE II

DU CATHOLICOS-PATRIARCHE.

ART. 7. — Le Catholicos-Patriarche de Cilicie, dont la résidence est fixée à Constantinople, est le chef de la communauté et de l'administration arménienne catholique, par firman impérial; il détient le pouvoir exécutif et représente la communauté auprès du gouvernement; il est l'intermédiaire officiel entre l'État et la communauté pour tous les ordres, toutes les recommandations du gouvernement à la communauté.

ART. 8. — Le C.-P. préside de droit tous les conseils, toutes les assemblées de la nation et il possède un droit de veto dont il fait usage dans les limites de l'article 35.

ART. 9. — Le C.-P. régit les affaires spirituelles avec le concours du Synode et des Assemblées ecclésiastiques, et les affaires temporelles avec le concours du Conseil administratif ou des assemblées générales.

ART. 10. — Tous les documents officiels émanant du C.-P. seront enregistrés et conservés, suivant la nature du sujet, par les soins du Conseil administratif ou du Conseil ecclésiastique, sous la surveillance et la responsabilité de chacun de ces conseils.

ART. 11. — Le C.-P. est élu, d'après les dispositions suivantes, parmi les ecclésiastiques arméniens catholiques, sujets de l'empire Ottoman, qui relèvent du siège patriarcal :

Lorsque le siège patriarcal devient vacant, le Vicaire, remplissant les fonctions de *locum tenens*, en informe la Sublime Porte et convoque immédiatement le Synode. Dès que celui-ci est régulièrement constitué dans son intégrité, le *locum tenens* convoque également les deux Conseils ecclésiastique et général. Ces deux Conseils, réunis sous sa présidence, élisent dans leur session de ce jour, parmi les évêques relevant du siège patriarcal, cinq évêques (1) propres à remplir les fonctions de C.-P. et ils présentent au Synode la liste de leurs noms par ordre hiérarchique.

ART. 12. — Pour former la liste des candidats, il faut que les 2/3 de la totalité des membres des deux Conseils ecclésiastique et général soient présents et qu'une majorité des 2/3 des votes des membres présents soit obtenue.

ART. 13. — Ne peut être élu C.-P. un ecclésiastique qui a subi une condamnation pour délits civils ou ecclésiastiques ou qui se trouve en jugement.

ART. 14. — Le Synode, dans une seule et même session, élit, parmi

(1) De simples prêtres peuvent aussi se trouver parmi les cinq candidats au trône patriarcal. Cette question est soumise à la décision du synode qui doit se réunir ultérieurement.

les cinq candidats qui lui sont présentés, le C.-P., à la majorité des 2/3 de la totalité de ses membres.

Toute pression sur le Synode est strictement interdite.

ART. 15. — En même temps, le Synode et les deux Conseils ecclésiastique et général rédigent une pétition à la Sublime Porte dans laquelle ils sollicitent pour le candidat élu le bérat patriarcal.

ART. 16. — Le Synode et le patriarche nouvellement élu présentent en même temps au Saint-Siège de Rome le mode et le résultat de l'élection et sollicitent pour l'élu la confirmation spirituelle ainsi que l'honneur du pallium.

ART. 17. — Le patriarche élu (suivant les dispositions précédentes) prend immédiatement possession du trône patriarcal, et l'intronisation accomplie, il jouit de tous les droits et privilèges qui appartiennent *ab antiquo* au siège patriarcal, comme siège patriarcal d'Orient, et dont le patriarche est le gardien par le fait de ses fonctions, qui lui donnent le pouvoir d'en user dans leur plénitude.

Mais tant qu'il n'a pas reçu le *bérat* de la Sublime Porte, il ne peut procéder à des actes officiels comme chef de communauté.

CHAPITRE III

DU VICAIRE PATRIARCAL.

ART. 18. — L'élection du Vicaire patriarcal a lieu de la façon suivante : Sur l'invitation du C.-P., les Conseils ecclésiastique et général forment un Conseil mixte qui présente au C.-P. une liste de trois ecclésiastiques au service du Siège patriarcal. Le C.-P. choisit l'un des membres portés sur cette liste, à la majorité des suffrages du Synode; il lui remet de sa propre autorité la bulle épiscopale et le consacre.

ART. 19. — Les conditions indiquées dans la 1re partie de l'article 11 et dans l'article 14, en ce qui concerne l'élection du patriarche, sont exigibles pour l'élection du Vicaire patriarcal.

ART. 20. — La mission du Vicaire patriarcal consiste à gérer le vicariat du C.-P., conformément aux ordres et recommandations de celui-ci; à présider par délégation les Conseils religieux et administratif, et au besoin le Conseil général; à remplir en cas de vacance du Siège patriarcal les fonctions de *locum tenens* jusqu'à l'élection du nouveau patriarche. Le Vicaire patriarcal peut toujour assister aux séances des Conseils administratif et général, mais sans voter.

ART. 21. — S'il se produit une plainte ou un différend au sujet des actes

officiels du Vicaire patriarcal, on a recours au patriarche. Celui-ci, d'accord avec un de ses Conseils, ordonne le nécessaire suivant les besoins de la cause.

CHAPITRE IV

DES PASTEURS PROVINCIAUX ÉVÊQUES OU PRÊTRES.

ART. 22. — Les pasteurs provinciaux, qu'ils soient évêques ou prêtres sont élus de la façon suivante :

Tous les électeurs laïques et ecclésiastiques du diocèse devenu vacant se réunissent en assemblée sur l'invitation du patriarche et sous la présidence du *locum tenens* diocésain ou du délégué envoyé spécialement à cet effet par le patriarche. Cette assemblée élit trois ecclésiastiques choisis parmi le clergé au service du trône patriarcal.

Le dépouillement du scrutin a lieu immédiatement par les soins des scrutateurs élus par la même assemblée et la liste des trois ecclésiastiques ayant obtenu la majorité des voix est envoyée au patriarche, accompagnée du procès-verbal signé par les scrutateurs et légalisé par le *locum tenens* ou le délégué.

Le Patriarche examine en Conseil administratif la régularité de la liste des candidats, et, s'il s'agit de choisir un évêque, il nomme l'un des trois candidats à la majorité des suffrages du Synode; il le confirme de sa propre autorité, et sollicite de la Sublime Porte le *bérat* relatif à la nomination des évêques. S'il s'agit au contraire de la nomination d'un simple prêtre, le patriarche nomme lui-même l'un des trois candidats après avoir consulté le Conseil ecclésiastique et sollicité de la Sublime Porte le *bérat* convenable.

Ne peut être choisi pour pasteur tout ecclésiastique qui n'est pas sujet de l'empire Ottoman, ou qui a subi une condamnation, ou qui se trouve en jugement pour délits civils ou ecclésiastiques.

ART. 23. — Les pasteurs provinciaux remplissent leurs fonctions, en ce qui concerne le temporel, avec le concours de l'assemblée locale et ils ont vis-à-vis de l'administration locale la même mission particulière et le même pouvoir que le patriarche vis-à-vis de l'administration centrale; pour les questions importantes, ils s'adressent au patriarche.

ART. 24. — S'il arrive qu'un pasteur agisse contrairement aux lois de l'État, ou qu'il ait manqué en matière grave aux prescriptions de ce règlement, ou que, pour tout autre motif, il y ait lieu de le relever de ses fonctions de pasteur, on a recours au patriarche. Celui-ci examine la question avec le concours d'un de ses conseils et ordonne le nécessaire suivant la nature du sujet.

CHAPITRE V

DU SYNODE NATIONAL.

Art. 25. — Le Synode national, présidé par le patriarche, est le suprême Conseil de l'Église arménienne catholique; il est le dépositaire et le protecteur de la doctrine, des rites, des cérémonies, des droits et des privilèges de l'Église catholique arménienne et dans les questions relatives à ces objets il constitue le tribunal de la communauté arménienne catholique.

Art. 26. — Le patriarche convoque le Synode d'office ou dans le cas prévu par le paragraphe 3 de l'article 28.

Art. 27. — En dehors du président, le Synode est formé par tous les évêques relevant du trône patriarcal. Peuvent y prendre part les archiprêtres que le patriarche appelle en consultation dans des circonstances particulières.

Art. 28. — Le Synode se réunit : 1° pour l'élection du patriarche et des évêques; 2° pour des questions graves en matière ecclésiastique ou religieuse; 3° dans le cas où des agissements propres à porter atteinte aux dispositions générales de ce règlement ou aux principes relatifs à l'élection, aux droits et aux devoirs du patriarche ou des évêques viendraient à se produire.

Dans ce dernier cas, recours est d'abord adressé au patriarche afin qu'il apporte le remède nécessaire. Si cette démarche n'amène pas de résultat, le Synode se réunit de la façon suivante. Le Conseil administratif, sur la proposition ou avec l'agrément du Conseil général, sollicite du patriarche la convocation du Synode, après avoir pris l'avis du Conseil ecclésiastique. Il se conforme à l'arrêt du Synode touchant la substance et les caractères de la question, et il exécute, s'il y a lieu, les prescriptions nécessaires pour la mise en vigueur de ces dispositions.

CHAPITRE VI

DU CONSEIL ECCLÉSIASTIQUE.

Art. 29. — Le Conseil ecclésiastique comprend, en dehors du Vicaire patriarcal : 1° dix prêtres choisis et nommés directement par le patriarche; 2° deux prêtres également nommés par le patriarche qui les choisit parmi les membres ecclésiastiques du Conseil général.

ART. 30. — La mission du Conseil ecclésiastique est d'être le conseiller et le collaborateur du patriarche dans les questions ecclésiastiques. C'est à ce Conseil qu'il appartient de statuer sur les différends entre ecclésiastiques.

CHAPITRE VII

DU CONSEIL CENTRAL D'ADMINISTRATION.

ART. 31. — Le Conseil central d'administration se compose, sous la présidence du patriarche, de douze membres, deux ecclésiastiques et dix laïques, que l'Assemblée générale choisit exclusivement parmi ses membres et dont les noms sont présentés à la Sublime Porte par le C.-P.

ART. 32. — Le Conseil d'administration est le centre de direction de toutes les affaires temporelles de la communauté. C'est sous sa surveillance et sous sa direction que toutes les branches de l'administration nationale remplissent leurs fonctions.

ART 33. — L'exécution de toutes les décisions du Conseil d'administration est dévolue au patriarche.

ART. 34. — Pour être valables, les décisions du Conseil d'administration doivent être prises à la majorité des voix en présence du président, et de sept membres au moins des douze qui composent l'Assemblée.

ART. 35. — Le patriarche a droit de veto, et il en fait usage dans toutes les questions qui pourraient porter atteinte aux règles ecclésiastiques et aux lois de l'État. Quant aux questions se rattachant aux intérêts de la Communauté, il a le droit, si la décision prise est jugée par lui contraire aux dispositions de ce règlement, d'en ajourner l'exécution, jusqu'au vote de l'Assemblée générale.

ART. 36. — Le patriarche, d'accord avec le Conseil d'administration, nomme un vice-président choisi parmi les membres laïques. Il nomme également, d'accord avec le Conseil, les présidents et membres laïques des différents Conseils qui composent l'Administration, ainsi que le secrétaire du Conseil et les autres fonctionnaires laïques du patriarcat. Quant aux membres ecclésiastiques de ces mêmes Conseils et au prêtre-chancelier du patriarcat, il les nomme après avoir simplement consulté le Conseil d'administration.

En cas d'absence du patriarche et du Vicaire patriarcal, le Conseil d'administration peut se réunir aux jours fixés, sous la présidence du vice-président.

ART 37. — Les membres du Conseil d'administration restent en fonctions durant trois ans, mais ils sont toujours rééligibles. En cas de démission ou de décès, les postes vacants dans le Conseil d'administration sont attribués aux personnes qui ont eu la majorité des voix dans le scrutin d'élection, en attendant la prochaine réunion de l'Assemblée générale.

ART. 38. — Le Conseil d'administration a pour mission de surveiller toutes les branches de l'administration, d'exiger d'elles des rapports et des bilans annuels, et de présenter à l'Assemblée générale un rapport sur l'ensemble de l'administration ainsi que les bilans spéciaux des recettes et d épenses de l'année écoulée avec le budget des recettes et dépenses de l'année à venir.

ART 39. — Le Conseil d'administration ne peut, sans le consentement de l'Assemblée générale, mettre à exécution une disposition propre à modifier l'état légal des biens et des propriétés de la communauté, ou à en augmenter les charges pécuniaires. Toutefois, dans certaines circonstances impérieuses et extraordinaires, le Conseil d'administration peut se procurer les ressources financières devenues nécessaires, à condition qu'elles ne dépassent pas la moitié du total des revenus du patriarcat et de la souscription publique annuelle.

ART. 40. — Toutes les communications relatives aux diverses parties de l'administration sont présentées, à Constantinople, directement au Catholicos-Patriarche et dans les provinces aux pasteurs.

CHAPITRE VIII

DES CONSEILS ADMINISTRATIFS.

1) *Conseil des écoles.*

ART. 41. — Le Conseil des écoles se compose, en dehors du président, de deux membres, dont l'un est ecclésiastique.

Ce Conseil veille directement aux besoins et au bon ordre des écoles qui appartiennent à la communauté, et il apporte son concours au développement des écoles fondées par des particuliers, dont la situation nécessiterait des secours.

Le Conseil des écoles doit surtout veiller à l'établissement d'une école pour les garçons et pour les filles sur tous les points déjà occupés par une église ou une chapelle arménienne catholique.

Il appartient au patriarche à Constantinople et aux pasteurs dans les provinces de surveiller toutes les écoles en ce qui concerne la religion, la morale, les lois de l'État.

Dans les écoles dirigées directement par l'administration ou recevant des subsides de celle-ci, la doctrine catholique est enseignée aux enfants catholiques par les soins d'un ecclésiastique que le patriarche nomme à Constantinople, d'accord avec le Conseil des écoles et l'éphorie de l'école. En province, cet ecclésiastique est désigné par les pasteurs d'accord avec le Conseil de l'administration locale et l'éphorie de l'école.

2) *Conseil judiciaire.*

ART 42. — Le Conseil judiciaire se compose, outre le président, de quatre membres, dont un doit être ecclésiastique.

Le Chancelier patriarcal préside de droit ce Conseil.

Pour que les décisions de ce Conseil soient valables, il faut qu'en dehors du président, deux membres au moins soient présents.

Ces décisions sont sujettes à revision de la part du Conseil administratif sous la présidence du C.-P.

ART. 43. — La commission des testaments relève du Conseil judiciaire.

Tous les testaments dressés par des particuliers appartenant à la communauté, soit sous seing privé, soit par les soins du patriarcat, doivent, pour être valables, se conformer aux lois de l'État. Quant aux circonstances dans lesquelles ils doivent être dressés et remis au patriarcat, elles seront l'objet d'instructions ultérieures.

3) *Conseil de l'hôpital national.*

ART. 44. — Le Conseil de l'hôpital national comprend, avec le président, le prêtre éphore de l'hôpital, le médecin et deux membres laïques. L'administration de l'hôpital, de l'asile d'aliénés, de l'école des pauvres et de la chapelle qui s'y trouvent appartient au Conseil de l'hôpital.

L'administration intérieure de l'hôpital sera régie par des instructions spéciales qui paraîtront ultérieurement.

4) *Conseil des cimetières.*

ART. 45. — Le Conseil des cimetières a l'administration générale des cimetières de la capitale affectés à la communauté. La gestion du cimetière national de Péra lui est spécialement confiée. Les cimetières sont administrés suivant le règlement spécial établi par la Sublime Porte.

Outre le président, ce Conseil se compose de quatre membres, dont un doit être ecclésiastique.

5) *Conseil des recettes et dépenses du patriarcat.*

ART. 46. — Le Conseil des recettes et dépenses du patriarcat se compose, outre le président, de quatre membres, dont un ecclésiastique. Ce Conseil a pour fonction de recueillir les fonds provenant de la souscription nationale générale et d'autres sources, d'arrêter et de solder les dépenses nécessaires.

ART. 47. — Tous les Conseils dont il vient d'être question agissent conformément aux instructions générales du Conseil administratif. Chaque année, ils ferment leurs comptes à la fin de septembre et les présentent à ce Conseil avant le 15 octobre, avec le budget des recettes et dépenses prévues pour l'année suivante.

ART. 48. — Tous les membres des Conseils susdits restent en fonctions pendant trois ans, et sont toujours rééligibles.

ART. 49. — Les contrôles nécessaires des diverses parties de l'administration peuvent, en cas de besoin, s'exercer au moyen de commissions spéciales nommées par le pouvoir exécutif d'accord avec le Conseil d'administration.

ART. 50. — Les questions soulevées par l'exécution de ce règlement seront tranchées définitivement au Conseil administratif sous la présidence du C.-P. Il en sera de même pour les différends qui s'élèveront entre deux conseils, deux fonctionnaires, ou entre des particuliers et l'administration au sujet des affaires administratives. Dans ce cas, le C.-P. peut, s'il le juge convenable, appeler quatre autres membres choisis au sein du Conseil ecclésiastique, pour aider à la solution des questions proposées.

CHAPITRE IX

DES CONSEILS PAROISSIAUX ET DES CURÉS.

ART. 51. — A Constantinople ou dans les provinces, partout où il existe une église paroissiale ou une chapelle publique, les électeurs de la localité se réunissent sous la présidence du curé, et élisent un Conseil paroissial à la majorité proportionnelle des voix. Le dépouillement des votes a lieu dans la même séance par les soins de scrutateurs élus à cet effet.

ART. 52. — Les membres des conseils paroissiaux restent en fonctions pendant trois années, mais ils sont toujours rééligibles.

ART. 53. — Les Conseils paroissiaux comprennent quatre laïques dans les localités qui comptent cent foyers ou davantage; dans celles où il en existe moins, ils se composent seulement de deux laïques. Le curé préside de droit le Conseil paroissial.

ART. 54. — Le Conseil paroissial a pour mission de veiller à l'administration et au bon entretien de l'église paroissiale ou de la chapelle, si celle-ci compte parmi les biens nationaux, c'est-à-dire appartient à la communauté; de diriger l'école et le cimetière de la paroisse, de préparer les listes des électeurs et des candidats éligibles dans la paroisse, de tenir régulièrement les registres de l'état civil, de fournir les certificats nécessaires, de recueillir la souscription paroissiale, et de conserver le sceau du syndic (moukhtar).

ART. 55. — En cas de vacance dans le Conseil paroissial par suite de démission ou de décès, celui qui a obtenu le plus de voix dans le scrutin d'élection occupe la place laissée vacante, en qualité de membre du Conseil, jusqu'à l'élection suivante.

ART. 56. — Dans les villes de province où réside un pasteur, chaque paroisse aura son Conseil paroissial. Dans les villes qui comptent plusieurs

paroisses, un Conseil d'administration sera établi auprès du pasteur; mais, dans les localités qui ne renferment qu'une paroisse, le Conseil paroissial remplira en même temps les fonctions de Conseil d'administration.

Les Conseils provinciaux d'administration rempliront les fonctions du Conseil central d'administration, chacun dans les limites de son diocèse.

Le mode d'organisation de ces Conseils sera fixé par un règlement spécial que le premier Conseil central d'administration rédigera et soumettra à la confirmation de l'Assemblée générale.

ART. 57. — Les curés sont nommés à Constantinople par le patriarche, et, dans les provinces, par l'évêque, d'accord avec le Conseil paroissial, si l'église compte parmi les biens nationaux.

ART. 57. — En cas de dissentiment entre le pasteur et le Conseil paroissial, recours est adressé au patriarche qui décide le nécessaire, d'accord avec un de ses Conseils, suivant la nature des circonstances.

CHAPITRE X

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

ART. 59. — L'Assemblée générale représente la communauté arménienne catholique; elle choisit les membres du Conseil d'administration, exige de celui-ci, aux termes de l'article 38, les comptes des diverses branches de l'administration, fixe les dépenses de l'administration générale et vote la souscription nationale.

ART. 60. — L'Assemblée générale comprend : 1° quarante-deux membres de Constantinople, dont huit ecclésiastiques; 2° des membres laïques des provinces en nombre variable, suivant le nombre même des diocèses gouvernés par des évêques.

ART. 61. — L'Assemblée générale se réunit sous la présidence du C.-P. et choisit parmi ses membres les secrétaires et le chef du secrétariat.

ART. 62. — Les membres de l'Assemblée générale restent en fonctions pendant cinq ans; en cas de vacances par suite de démission ou de décès, ceux qui ont eu la majorité des voix au scrutin d'élection, remplacent les membres sortants jusqu'à la prochaine élection.

ART. 63. — Le mode d'élection de l'Assemblée générale sera régi par un règlement spécial.

ART. 64. — L'Assemblée générale commence sa session ordinaire le 15 novembre de chaque année; la durée de ces sessions ordinaires est de deux mois au plus.

ART. 65. — L'Assemblée est convoquée en session extraordinaire pour l'élection du C.-P. et du Vicaire patriarcal, dans tous les cas où le C.-P. le juge nécessaire, et enfin quand les 2/3 au moins des membres de l'Assemblée générale l'exigent.

ART. 66. — Pour que les sessions de l'Assemblée générale soient valables, il faut qu'en dehors du président, la moitié plus un des membres de l'Assemblée générale soient présents. Si la première séance ne réunit pas ce nombre, l'Assemblée tient une nouvelle séance huit jours après, et les décisions prises à cette séance par l'Assemblée, à la majorité des voix, seront tenues pour valables.

CHAPITRE XI

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ÉLECTION.

ART. 67. — Tout Arménien catholique sujet de l'empire Ottoman, qui a vingt-cinq ans révolus, jouit du droit d'électeur.

ART. 68. — Sont privés de ce droit : 1° ceux qui ont subi une peine infamante, et, pour les ecclésiastiques, ceux qui ont été condamnés pour fautes en matière ecclésiastique; 2° les aliénés; 3° ceux qui n'auront pas contribué, comme c'est leur devoir, à la souscription générale et qui n'auront pas complètement acquitté leur dette envers la souscription générale, ni versé la taxe du patriarcat; 4° ceux qui ne savent ni lire ni écrire.

ART. 69. — Les règles concernant les électeurs sont également applicables aux candidats aux élections, avec cette différence que pour être éligible, il faut avoir trente ans révolus.

CHAPITRE XII

DE LA SOUSCRIPTION.

ART. 70. — Hormis les indigents reconnus pour tels, tout Arménien catholique, âgé de vingt-cinq ans révolus, doit participer aux dépenses de la communauté.

ART. 71. — La souscription est annuelle et le montant à souscrire est déterminé en proportion des ressources personnelles de chaque individu.

ART. 72. — Il y a deux souscriptions. L'une, générale, a pour objet les frais de l'administration générale, et l'autre, paroissiale, est attribuée aux frais de la paroisse.

ART. 73. — Les dispositions concernant la répartition et l'encaissement de la souscription seront établies par le Conseil central d'administration et confirmées par la première Assemblée générale qui se réunira.

CHAPITRE XII

RÉVISION DU RÈGLEMENT.

ART. 74. — Les dispositions générales de ce règlement, non moins que celles relatives à l'élection, aux droits et aux devoirs du C.-P. et des évêques, celles qui concernent le Synode national, le Conseil ecclésiastique, les fonctions ecclésiastiques et les affaires religieuses, seront observées dans leur intégrité. Quant aux autres parties, l'Assemblée générale pourra y apporter des modifications, à la majorité des 2/3 des voix. Toutefois aucun changement ne pourra être proposé avant trois années révolues, à dater de la mise en vigueur de ce règlement. Toute modification introduite conformément à cette règle, devra être ratifiée par la Sublime Porte.

OPUSCULES MARONITES

(*Suite*) (1)

FRAGMENTS D'UNE CHRONIQUE SYRIAQUE MARONITE

Fol. 1. — Sur Adam, Seth, etc., jusqu'au déluge.

Fol. 2. — Les soixante-douze vieillards, pris six dans chaque tribu d'Israël, se mirent deux à deux pour traduire l'écriture. Ils firent ainsi trente-six traductions concordantes. (Viennent alors les noms des 72.) (2)

Fol. 2ᵛ. — Dans la vingt-quatrième année de *Ptolémée* (Philadelphe) (3), *Antiochus* qui fut appelé *Dieu* régna sur la *Syrie* et l'*Asie* durant quinze ans. A la même époque les Romains vainquirent les Carthaginois sur mer (4) et prirent la ville ܡܠܝܒܐ (5).

Vers la même époque, à *Éliézer*, grand prêtre des Juifs, succéda *Manassé* son oncle.

Et l'année (...) de Ptolémée, les *Parthes*, qui sont les *Perses*, se révoltèrent contre la Macédoine, et se donnèrent un roi nommé *Arsace*, d'où on les appela Arsacides (6).

La soixantième année du comput des Grecs, dans la (...) indiction (7), *Ptolémée Évergète* régna en Égypte durant vingt-six ans (8.)

(1) Voy. p. 175.

(2) Sur cette légende, cf. Vigouroux, *Manuel Biblique*, t. I, nº 105.

(3) En 261.

(4) A Myles en 260.

(5) Doit être Lilybée qui soutint alors un siège de huit ans (250-242) contre les Romains. Ce fait devrait donc figurer plus bas.

(6) Justin (*Hist.*, XLI) place aussi l'avènement des Arsacides sous Philadelphe, l'an 250 (Petau, *Rat. Temp.*, I, p. 169).

(7) Il faut lire 64, le dolath a pu être supprimé devant le suivant, le nombre des indictions a été gratté.

(8) 247-222.

La même année, *Séleucus Callinique* régna en Syrie durant vingt ans (1). *Onias,* fils de *Simon*, était grand prêtre, il fut ennemi du roi d'Égypte parce qu'il ne voulut pas lui payer tribut.

La quatrième année de Ptolémée, *Démétrius* régna en Macédoine durant dix ans (2). . . . . .

A cette époque fut bâtie *Callinice* par Séleucus Callinique.

La quinzième année de Ptolémée, dans la 137e olympiade et la troisième indiction (3) ou la quatre-vingt-unième année des Grecs, *Simon* fils d'Onias (4) fut grand prêtre des Juifs. C'est le père de *Jésus* fils de *Sirach* et il fit à cette époque le livre célèbre qui est appelé « Sagesse du fils de Sirach ». (**33**)

(Un certain nombre de lignes sont illisibles. Puis viennent Ptolémée Philopator et Ptolémée Épiphane.

Fol. 3. — Histoire d'*Éléazar* appelé ܐܠܥܙܪ (5) qui tue un éléphant dans un combat, puis *Judas* envoie trois mille pièces d'argent à Jérusalem pour faire prier pour les morts. Vient ensuite *Ptolémée Soter* qui fut tué par deux de ses eunuques.)

A cette époque, après le meurtre du grand prêtre *Ménélas,* le méchant *Alcimus* lui succéda (6), bien qu'il ne fût pas de la nation juive; mais il fut nommé à cause de ses largesses; à cette vue, *Onias*, fils d'Onias, s'enfuit en Égypte et y bâtit une ville et un temple semblable à celui de Jérusalem; la justice de Dieu atteignit *Alcimus*, il mourut et on mit à sa place *Judas* Macchabée (7).

En l'année ( ) (8) mourut Judas. On mit à sa place *Jonathas* son frère, lequel durant dix-neuf ans fut chef du peuple et

(1) 247-227.

(2) 243-233.

(3) Pour notre auteur les indictions commencent donc presque avec l'ère des Séleucides, et pas seulement à Constantin.

(4) Ceci se passe en 232. Il s'agit donc de Simon Ier qui vivait sous Séleucus.

(5) lire ܣܥܪܐ = Σαυαρὰν, Macch., I, vi, 43.

(6) Cf. Macchabées, I, vii.

(7) Le Ier livre des Macchabées semble faire mourir Judas avant Alcime. Car Judas meurt ch. ix, 18, et Alcime, ch. ix, 56.

(8) D'après Petau (*Rat. Temp.*, I, p. 197), l'an 152 des Grecs ou 160 avant notre ère.

grand prêtre. Il poursuivit (Bacchydes) général de *Démétrius* et le vainquit.

Et l'année 160 qui est la vingt-neuvième de Ptolémée (Philométor), *Alexandre* (Bala), fils d'Antiochus Épiphane, régna dix ans. Il tua d'abord *Démétrius* (Soter); puis alla en Égypte et la subjugua. Le roi d'Égypte lui donna sa fille en mariage (1), d'autres disent qu'elle était fille de Ptolémée Évergète. C'est par elle cependant, dit saint *Hippolyte*, que fut accomplie la parole de Daniel : la fille du roi du sud fut donnée au roi du nord. Mais *Théodoret* dit : Par celle que Ptolémée Épiphane donna à Antiochus fut accomplie, etc.

L'an 165 d'Alexandre, *Ptolémée Évergète* commença son règne de vingt-neuf ans; à cette même époque Jonathas, chef et grand prêtre des Juifs, fit un traité d'alliance et d'amitié avec les Spartiates, c'est-à-dire les Romains.

L'an 167 qui est la troisième de Ptolémée, Démétrius fils de Démétrius tua... (2).

(Fol. 3ʳ et 4. — Histoire depuis la mort de Jonathas l'Asmonéen jusqu'à Pompée. Récit sur Antipatros et sa famille. — Puis vient une lacune. — Le folio 5 commence à la dix-huitième année d'Auguste, renferme le récit de la Nativité, et se termine à l'exécution de la veuve et des enfants d'Hérode. — Nouvelle lacune. — Le folio 6ʳ, presque illisible, présente une histoire de Zénobie) (3).

Fol. 6ᵛ. — Histoire de *Manès* (la première colonne est rognée et difficile à lire).

..... il se nommait le Messie et l'Esprit saint. Il se choisit douze disciples (34) et leur souffla l'esprit, comme l'avait fait le vrai Messie, puis ils allèrent tromper le monde.

Manès disait dans son enseignement qu'il y a deux principes (ܡܫܬܐ), Dieu et la matière : l'un est bon et occupe les régions de l'orient, du nord, de l'occident et toute la partie élevée; l'autre est la matière qu'il proclama mauvaise. Elle occupe les régions du sud. Et cette matière se mettant en mouvement, ses fils : les démons, le feu, l'eau et les idoles, s'élevèrent l'un contre l'autre et se poursuivirent entre eux. Ils arrivèrent ainsi dans le ciel,

(1) Cléopâtre, fille de Philométor. Cf. Petau, *loco citato*, p. 198.
(2) Sans doute Alexandre Bala qui le fut cette année.
(3) Ces sept lignes nous furent communiquées par M. Brooks.

région de la lumière, et cherchèrent à mélanger leurs ténèbres au bien et à la lumière. Quand Dieu s'en aperçut, il les enchaîna et prit un peu de lumière qu'il jeta dans les ténèbres (1). (Viennent ensuite aux folios 7 et 8 les noms des divers empereurs romains et la mention des persécutions.)

Fol. 9. — ... Mais le peuple ne le supporta pas, il chassa *Philippe* (2) et rappela *Libère* sur son siège. A cette même époque on chassa *Macédonius* de Constantinople après qu'il y eut été cinq ans et on mit à sa place *Eudoxius*, qui avait été à *Antioche* durant trois ans (3). Après Eudoxius, *Mélèce* du pays de *Sébaste* (4) fut patriarche d'Antioche. Il avait été évêque à *Alep*, d'où les Ariens le firent venir à Constantinople. Mais bientôt, quand il monta pour prêcher, il leur montra trois doigts en leur criant : « Nous prêchons trois personnes, mais nous parlons comme s'il n'y en avait qu'une. » Quand les Ariens virent qu'il n'était pas de leur secte, ils le rejetèrent après qu'il eut gouverné l'Église (deux) ans (5), et mirent à sa place *Euzius* qui fut chassé d'Égypte avec *Arius*.

A cette occasion le peuple d'Antioche se divisa, le prêtre *Flavien* dirigeait un parti et *Euzius* l'autre.

A Jérusalem *Adrien* (Arsenius?) fut évêque durant neuf ans et eut pour successeur *Héraclius*.

Macédonius qui fut chassé de Constantinople disait : « L'esprit ne participe en aucune manière (35) à la nature du Père. » Il prononçait aussi contre le fils les blasphèmes d'Arius. Quand ce maudit fut chassé, il se retira au pays de l'Hellespont et *Eudoxius* lui succéda. Celui-ci donna à l'empereur un prétexte menteur et chassa aussitôt *Eleusius* (6) qui était évêque de *Cyzique* et mit à sa place *Eunomius* (7) (gardien) de l'aigle qui était de *Cilicie*. Ils eurent soin d'abord de ne révéler leurs idées à personne et ils s'emparèrent des églises par force,

(1) Ceci ressemble un peu au système attribué par Moïse Bar-Cépha a Bardesane; cf. Bardesane l'astrologue, *le Livre des Lois des pays*, § 60. Chez Leroux.
(2) Félix II.
(3) B. H. C. E. I., 98.
(4) B. H., *ibid.*
(5) Tout ceci est chez B. H. C. E. I., 88, 91.
(6) *Eleusinus*. Fleury, II, XIII-43.
(7) Fleury, II, XIII-34.

mais les habitants de la ville flattèrent *Eunomius* et il leur révéla sa mauvaise volonté. Ils allèrent alors cabaler contre lui à Constantinople. L'empereur, averti, fit surveiller *Eudoxius* pour s'en venger. . . . . .

. . . . . .

(Viennent ici deux colonnes illisibles.)

Fol. 10. — . . . . . à cette époque se signalèrent les Apollinaire. *Apollinaire* était d'Alexandrie. Et comme il était habile dans les sciences profanes, il vint enseigner à *Beyrouth,* puis il alla de là à *Laodicée* de Syrie, y prit une femme et en eut un fils qui fut aussi nommé Apollinaire. Il fut fait prêtre et son fils lecteur, au temps de l'évêque *Théodote.* Ils enseignaient les sciences grecques, le père enseignait la grammaire et le fils la rhétorique. Ils fréquentaient assidûment le sophiste païen *Épiphane. Théodote,* qui s'en aperçut, leur défendit de le fréquenter encore de crainte qu'ils ne retournassent au paganisme, et ils obéirent extérieurement à l'ordre de l'évêque (fol. 10ᵛ). Mais plus tard, quand Théodote mourut et que *George* lui succéda, ils redevinrent assidus chez Épiphane même pendant qu'il accomplissait les sacrifices païens. Quand l'évêque eut essayé en vain de les séparer d'Épiphane, il les excommunia.

Le jeune Apollinaire regarda cela comme une injure et, grâce à sa parole sophistique, il fonda une pernicieuse hérésie. Il alla trouver certains évêques excommuniés qui le firent évêque d'une ville inconnue (1); puis, avec son père, il fonda une hérésie étonnante, (**36**) car il affirmait comme nous que la Trinité n'avait qu'une seule nature, puis il établissait des degrés quand il disait : que le Père est grand, le fils plus grand, et l'Esprit le plus grand. Il dit aussi que le Verbe s'incarna et prit une âme, mais une âme végétative et sensitive et non une âme rationnelle, car Dieu lui tenait lieu de celle-ci. Et dans un autre endroit. . . . . .

. . . . . .

Fol. 12. — . . . . *Moawiah* le fit tuer. *Ali* menaçait d'aller de nouveau attaquer Moawiah, on le frappa à *Hirta* pendant sa prière et on le tua. Moawiah descendit à Hirta, toutes les troupes arabes qui y étaient se soumirent à lui, après quoi il retourna à *Damas.*

(1) B. H. C. E. I., 101, porte ܚܡܝܬܐ au lieu de ܚܡܝܕܐ.

L'année 970, qui est la dix-septième de *Constant* (1), un vendredi du mois de Khaziran (juin), à la deuxième heure, il y eut en Palestine un violent tremblement de terre et beaucoup de villages furent détruits.

CE MÊME MOIS LES ÉVÊQUES JACOBITES THÉODORE (2) ET SABOCHT (3) VINRENT A DAMAS, DEVANT MOAWIAH, ET DISPUTÈRENT AU SUJET DE LA FOI AVEC LES MARONITES.

Les jacobites furent vaincus et *Moawiah* les condamna à payer vingt mille dinars; puis il leur ordonna de se tenir tranquilles, et les évêques jacobites continuèrent à payer tous les ans la même somme d'argent à Moawiah afin qu'il ne cessât de les protéger et que les fils de l'Église ne les persécutassent pas. Celui que les jacobites nomment patriarche décida quelle contribution pour cette somme d'argent tous les couvents de moines et de religieuses devraient lui apporter chaque année ainsi que tous les fidèles, puis il se chargeait de faire cadeau de cette somme à Moawiah, afin que par crainte de celui-ci, tous les jacobites lui obéissent.

Le neuf du mois où eut lieu la dispute avec les jacobites, un dimanche (4), il y eut un tremblement de terre.

La même année l'empereur *Constant* fit tuer injustement son frère *Théodose,* car il était innocent, comme beaucoup le racontèrent (5). Ce meurtre causa (**37**) une grande émotion et on raconte que les habitants de la ville (impériale) vociférèrent contre l'empereur et l'appelèrent second *Caïn* et fratricide (6). Il en fut très irrité, laissa l'empire à son fils *Constantin*, et partit, avec l'impératrice et l'élite de l'armée, pour les pays du Nord chez des peuples inconnus (7). (Fol. 12ᵛ.)

L'année 971, qui est la dix-huitième de *Constant*, les Arabes

(1) 658-659 de notre ère.

(2) C'est le patriarche d'Antioche (649-667). Cf. B. H. C. E. I., p. 282.

(3) Évêque de Kennesrin, B. H. C. E., p. 276. — On peut croire que les Maronites se servirent alors des *questions* écrites par Jean Maron contre les jacobites et que nous avons traduites plus haut.

(4) Le 9 de ce mois fut bien un dimanche. N.

(5) Théophane place aussi ce meurtre en 658-659. N.

(6) Cf. B. H. C. S., p. 106, l. 17-27.

(7) Il se retira à Rome et à Syracuse.

se réunirent en grand nombre à Jérusalem, et y nommèrent roi *Moawiah*. Celui-ci monta au Golgotha et y pria. Il alla aussi à Gethsémani, descendit au tombeau de la bienheureuse *Marie* et y pria. A ce moment, tandis que les Arabes étaient rassemblés autour de Moawiah, il y eut un violent tremblement de terre qui renversa la plus grande partie (de Jéricho) avec toutes ses églises. Et près du Jourdain l'église de Jean qui baptisa le Sauveur fut détruite de fond en comble ainsi que tout le monastère. Ce tremblement de terre renversa aussi le monastère de Aba *Euthymius*, avec beaucoup d'habitations de moines ou de cénobites et beaucoup de villages.

Cette même année, au mois de Thamouz (1), les émirs et beaucoup d'Arabes se réunirent et prêtèrent serment à *Moawiah*, et on ordonna que tous les villages et toutes les villes de son empire eussent à le proclamer roi et à lui préparer un trône et des ovations. Il frappa aussi des monnaies d'or et d'argent et on ne les reçut pas, parce qu'il n'y avait pas de croix dessus. De plus Moawiah ne prit pas un diadème comme les autres rois du monde. Il plaça le siège (de son empire) à *Damas*, et ne voulut pas aller à celui de Mahomet.

L'année suivante, il arriva de la glace le 13 de Nisan (2), de sorte que les vignes vertes furent brûlées.

Quand *Moawiah* régna comme il le voulait et eut apaisé la guerre qui existait chez les siens, il rompit la paix avec les Romains et ne fit plus aucun traité avec eux, mais il disait : « Si les Romains veulent la paix, qu'ils me donnent leurs armes et qu'ils me paient tribut » . . . . . .

. . . . . .

(*Ici deux pages manquent.*)

Fol. 14. — *Yesid*, fils de *Moawiah*, monta avec une troupe nombreuse, et pendant qu'ils campaient en *Thrace* (3), les Arabes

(1) Juin.

(2) Avril.

(3) Il s'agit donc du siège de Constantinople par les Arabes. Bar-Hebreus le place vers 662, mais les autres historiens le placent plus tard. N. — On remarquera que cet épisode n'est pas daté, il a pu être transposé et on ne doit pas nécessairement lui appliquer la date voisine.

se dispersèrent pour piller et leurs mercenaires et leurs serviteurs (se dispersèrent) à la recherche (ܒܨܝܕܐ) du butin et pour voler tout ce qui leur tomberait sous la main. Ceux qui étaient sur le mur firent une sortie, les attaquèrent (**38**) et (tuèrent) un grand nombre de serviteurs, de mercenaires et aussi d'Arabes; ils prirent le butin et rentrèrent (dans la ville). Le jour suivant, les serviteurs de la ville, avec une partie de ceux qui s'étaient réfugiés (dans cette ville) et avec quelques Romains, se rassemblèrent et dirent : « Faisons une sortie. » *Constantin* (1) leur dit : « Vous ne sortirez pas, car vous n'avez jamais fait la guerre et vaincu, mais seulement volé. » — Et ceux-ci ne l'écoutèrent pas, mais un grand nombre sortirent en armes, avec des drapeaux et des fanions selon la coutume des Romains. Dès qu'ils furent sortis, on ferma toutes les portes et l'empereur fit planter sa tente sur le mur où il se porta plein de joie. Les Sarrasins se retirèrent en arrière et s'éloignèrent des murs afin que les autres ne pussent pas être aussitôt sauvés par la fuite. Ils se retirèrent donc, puis se placèrent en ordre, et quand les autres approchèrent, ils se levèrent et se précipitèrent en criant dans leur langue : « Dieu est grand! » Et les autres se culbutèrent (ܐܬܚܙܘ) aussitôt en arrière en pleine déroute et les Sarrasins les poursuivirent et les massacrèrent ou les firent prisonniers, jusqu'à ce qu'ils arrivèrent sous les balistres du mur. *Constantin* fut irrité contre eux et ne voulait pas d'abord ouvrir les portes, beaucoup furent tués et d'autres blessés par les traits.

Et l'an 975 (2), la vingt-deuxième de *Constant* et la septième de *Moawiah, Bar-Chalid* (3), général des Arabes, quitta *Emesse* (Homs), capitale de la Phénicie, et conduisit son armée sur le territoire des Romains. Il alla camper près du lac appelé Σκλήρος (4), et quand il vit que beaucoup de monde y habitait (ܡܬܝܒܐ), il chercha à le prendre. Il fit donc des radeaux et des bateaux, les remplit de troupes et les envoya sur (le lac). Et quand ceux qui étaient à l'intérieur virent cela (fol. 14ᵛ), ils s'enfuirent et

(1) Fut le successeur de Constant.

(2) 663-664 de notre ère.

(3) C'est Abd-ar-Rahman ben-Chalid ben-Al-Walid. Théophane place cette expédition à la même date. N.

(4) Ou Καραλίτις en Lycaonie.

se cachèrent à leurs yeux. Et quand les Arabes arrivèrent à l'intérieur de la terre ferme (ܒܝܡܐ) (eurent débarqué), ils descendirent, attachèrent leurs radeaux, et se préparèrent à monter contre le peuple. Alors ceux qui étaient cachés se levèrent aussitôt, coururent occuper les radeaux et les conduisirent en pleine eau. Les Arabes se trouvèrent ainsi sur la terre au milieu du lac, entourés d'une grande quantité d'eau et de plantes aquatiques. Les habitants se réunirent contre eux, les entourèrent de tous côtés, les attaquèrent à coups de fronde et de pierres et les tuèrent tous. Et leurs compagnons étaient en face, ils voyaient tout, mais ne pouvaient les aider. (**39**) Et les Arabes ne combattirent plus sur le lac jusqu'aujourd'hui.

Bar-Chalid leva le camp et traita avec la ville d'*Amorium;* quand on lui en eut ouvert les portes, il y mit une garnison arabe. Il leva le camp et alla assiéger le grand château fort de Silas (1). Un grand constructeur qui était de Paphlagonie le trompa, et lui dit : « Si tu me donnes ta parole pour moi et ma famille, je te ferai une machine qui te soumettra ce château fort. » Bar-Chalid accepta et fit apporter de longs chênes, et il construisit une machine comme on n'en avait pas encore vu. On la monta et on la fixa en face de la porte du château fort et les maîtres du château fort, confiants dans sa force, les laissèrent approcher. Alors les gens de Chalid s'appliquèrent à leur machine et lancèrent une pierre qui vint frapper la porte du château. Puis ils en lancèrent une autre qui alla moins loin et une troisième qui alla encore moins loin que les deux autres. Les assiégés leur criaient du haut (du mur) avec dérision: « Appliquez-vous (mieux), gens de Chalid, car vous le faites mal, » puis du haut (du mur) ils lancèrent une grosse pierre contre la machine. Cette pierre tomba dessus et la détruisit complètement; ainsi la machine fut mise en pièces et tua beaucoup d'hommes. Bar-Chalid partit et subjugua le château fort de ܦܣܝܢܘܣ (2), puis ceux de ܣܡܘܪ et de ܦܪܓܡܘܢ (3), ainsi *que la ville* de Smyrne.

Note. — Cette chronique est d'autant plus intéressante que l'on connaît peu d'anciens historiens maronites. Bar-Hebreus cite *Théophile* d'Edesse (*Chron. syr.*, éd. Bedjan, p. 126-127.

(1) Sille, près d'Iconium.
(2) Pessinus. N.
(3) Pergame (?). N.

Hist. des Dynasties, p. 147-148) : « A cette époque (VIIIe siècle) était célèbre Théophile fils de *Thomas* d'Edesse, bon astronome, qui partagea l'hérésie des *Maronites*. Il écrivit en syriaque un remarquable ouvrage de chronologie, bien qu'il y calomnie et y accuse les orthodoxes; il traduisait du grec en syriaque les deux ouvrages d'Homère sur Ilion. Il servait le khalife *Mahdi* et en fut aimé à cause de son habileté dans l'art de l'astrologie. On raconte qu'un jour, le khalife voulut visiter l'une de ses villes et sa famille avec lui, et la femme du khalife fit dire à Théophile : « C'est toi qui as conseillé au khalife de voyager et qui nous impo- « ses la fatigue et les souffrances d'un voyage dont nous n'avions « pas besoin, aussi je prie Dieu qu'il te fasse vite mourir et t'enlève « de la terre afin que je sois tranquille, car tu nous tourmentes. » *Théophile* répondit à la servante qui était venue lui faire cette commission : « Va dire à ta maîtresse que je n'ai pas conseillé « ce voyage au khalife, mais tu peux partir satisfaite au sujet de « la malédiction que tu m'envoies pour que Dieu avance ma mort, « car ce décret avait déjà été rendu et envoyé par Dieu et je « vais mourir. Mais ne crois pas que je mourrai parce que ta « prière a été exaucée; ce sera pour accomplir la volonté de mon « créateur. Et toi, ô reine, je te le dis, prépare-toi beaucoup de « poussière, et quand tu apprendras que je suis mort, répands « toute cette cendre sur ta tête. » En entendant cela, la reine fut très effrayée, et se demanda ce que pouvait signifier cette réponse. Peu après Théophile mourut, et vingt jours après ce fut le tour du khalife (785). Ainsi s'accomplit ce que *Théophile* avait fixé .»

Dans un autre endroit (*Hist. Dyn.*, p. 63 de la traduction de Pococke) Bar-Hebreus nous apprend que Théophile d'Edesse plaçait le commencement de l'ère des Séleucides l'an 5197 du monde. Le même auteur (*Livre de l'ascension de l'esprit*, p. 199) nous dit encore : « De nos jours, les peuples qui nous entourent se servent de six chronologies. L'une, dont se servent les Grecs, part d'Adam. Il y a diverses opinions à son sujet, la plus célèbre, à notre époque, reproduit celle de Théophile d'Edesse. » La chronologie de Théophile, qui place ainsi la naissance de N.-S. l'an 5508 (5197 + 311), est basée sur le texte des Septante.

Maçoudi nous fait connaître un autre historien maronite : « L'un de ses sectateurs (de Maroun) connu sous le nom de *Kaïs*

le *Maronite* est l'auteur d'un excellent livre sur la chronologie, l'origine du monde, les prophètes, les livres, les cités, les nations, les rois de Roum et autres, et leurs histoires. Il termine son ouvrage au Khalifat de *Mouktafi* (901); je ne sache pas que les Maronites aient composé un autre livre touchant ces mêmes matières. » *Livre de l'avertissement,* trad. Carra de Vaux, p. 212.

CONTROVERSE ENTRE UN SYRIEN ET UN GREC.

(**40**) Demandes et réponses au sujet des paroles : *Dieu saint, saint puissant, saint immortel, qui fut crucifié pour nous* (1), que nous disons en priant.

Question du Grec : Dis-moi, ô Syrien, pourquoi, après avoir dit dans vos prières : Dieu saint, saint puissant, saint immortel, ajoutez-vous : qui fut crucifié pour nous? Vous crucifiez toujours ainsi la divinité. Dites-nous qui vous a enseigné cela et pourquoi vous dites : *qui fut crucifié pour nous?* — *Réponse du Syrien :* Sache, ô Grec, que tout chrétien qui prie et ne met pas dans sa prière : *qui fut crucifié pour nous,* prie le démon, et non pas Dieu, et le démon lui enlève les prières de la bouche et elles n'arrivent pas jusqu'à Dieu. — *G.* Explique-moi, ô Syrien, comment celui qui ne dit pas : *qui fut crucifié pour nous,* prie le démon. — *S.* Sache, ô Grec, que le démon est l'ennemi de l'homme et cherche toujours sa perte. Il combat avec lui jour et nuit, et lorsque l'homme se lève pour prier Dieu, le démon maudit vient en face de lui, et quand l'homme dit dans sa prière : *Dieu saint,* le démon répond : Et moi aussi je suis saint et je suis Dieu de toutes les ténèbres de ce monde. Et quand on ajoute : *saint puissant,* le démon répond : Et moi aussi je suis puissant, j'opère des signes et des prodiges nombreux dans ce monde. Et quand on dit : *saint immortel,* le démon ajoute : Et moi aussi je suis immortel. Mais quand on dit : *qui fut crucifié pour nous,* et quand on fait sur soi le signe de la croix, on ferme la bouche du démon. Il reste confondu, et n'a rien à répondre, car ce n'est pas lui qui fut crucifié pour notre salut.

(1) Sanctus Deus, sanctus fortis, sanctus immortalis,... tu me suspendisti in patibulo crucis. *Office du vendredi saint.*

Et quand il voit que notre prière arrive à celui qui a été crucifié pour nous, alors il fuit avec crainte et tremblement et s'évanouit devant la force de la croix comme une fumée au souffle du vent. Mais si l'on ne dit pas dans la prière : *qui fut crucifié pour nous,* le démon maudit a réponse à toute parole et enlève la prière de la bouche. Il convient donc que nous disions dans nos prières : *qui fut crucifié pour nous,* puisque ces paroles chassent le démon et rendent vaine toute sa puissance. Sache encore (**41**) que le démon maudit reçoit beaucoup de noms semblables dans les livres saints, parce qu'il est en face de Dieu du côté gauche; on l'appelle Dieu du monde, père, fils, esprit, on l'appelle aussi puissant et immortel. — On l'appelle *Dieu du monde,* parce qu'il est le maître et le chef de tout le côté gauche, le créateur et l'artisan de tous les maux qui se font dans le monde. On l'appelle *père,* parce qu'il engendre le mensonge ainsi que le mal et les adversités qui sont chez les hommes; on l'appelle *fils,* parce qu'il est le fils de perdition dont parlent les Écritures, qui a perdu la vie de Dieu, et auquel est réservé le feu de la géhenne. On l'appelle *esprit,* parce qu'il est l'esprit d'erreur qui souffle en secret dans les cœurs des hommes simples pour les éloigner de la crainte de Dieu; on l'appelle *puissant,* parce qu'il fait des prodiges nombreux et stupéfiants et les opère dans le monde envers ceux qui lui obéissent, car il est faible et débile envers ceux qui lui résistent. Il est *immortel* et on l'appelle ainsi parce que c'est un esprit et que les esprits ne meurent pas parce qu'ils ne sont pas revêtus de corps. Et quand un homme répète dans sa prière tous les noms dont nous venons de parler et ne dit pas : *qui fut crucifié pour nous,* ce démon maudit s'assimile tous ces noms, il répond à eux tous quand on les prononce dans la prière et enlève ainsi la prière de la bouche. Il n'y a rien qui le chasse et l'annihile comme ce *qui fut crucifié pour nous,* il convient donc que nous prononcions ces paroles et chassions ainsi le diable de chez nous — *G.* Quel livre t'a enseigné, ô Syrien, que le démon maudit est appelé Dieu, père, fils et esprit? Montre-nous où tu as trouvé que ce démon maudit est appelé ainsi. — *S.* L'apôtre Paul dans la seconde lettre aux Corinthiens appelle le démon *Dieu de ce monde;* quand il maudit ceux qui ont perdu la foi parce qu'ils furent trompés par les démons, il dit : « Si notre Évangile est

caché, il est caché pour ceux qui périssent, pour ceux dont le Dieu de ce monde a aveuglé l'esprit pour les empêcher de croire, afin que l'Évangile de la gloire du Messie, qui est l'image de Dieu, ne brille pas pour eux (1). » (**42**) Et dans la lettre aux Éphésiens, il l'appelle maître de l'air et du vent et celui qui suggère aux enfants de ne pas obéir. Il l'appelle encore chef et maître du monde lorsqu'il dit : « Votre combat n'est pas avec la chair et le sang, mais avec les principes et les Dominateurs et les maîtres de ce monde de ténèbres (et avec les esprits impurs) qui sont sous le ciel (2). » Et le Messie notre Sauveur l'appelle le père du mensonge lorsqu'il dit aux Juifs : « Vous avez pour père le diable, et voulez accomplir les désirs de votre père qui est un homicide depuis l'origine, et ne put rester dans la vérité, parce qu'il est menteur et le père du mensonge (3). » Et dans un autre endroit, il l'appelle fils lorsqu'il dit : « Et personne n'a péri si ce n'est le fils de perdition (4). » Il l'appelle encore chef et gouverneur du monde quand il dit : « Maintenant c'est le jugement de ce monde, maintenant le gouverneur du monde sera jeté dehors (5). » Il dit encore : « Le prince de ce monde est venu et il n'a rien sur moi (6). » Et sur sa chute du ciel il dit : « J'ai vu Satan tomber du ciel comme un éclair (7). » Dans d'autres endroits il l'appelle esprit, esprit de mensonge, esprit méchant, esprit impur, et lui-même disait au Messie : « Le pouvoir sur tout ce monde de ténèbres a été livré dans mes mains (8). » Et le prophète Isaïe raconte qu'il disait en se glorifiant de sa grandeur et de son ténébreux pouvoir : « Je monterai au ciel et placerai le siège de mon royaume au-dessus des étoiles du ciel et je serai semblable à Dieu (9). » Ainsi je t'ai montré dans l'Écriture que le diable est appelé de tous ces

(1) II Cor., IV, 3, 4. C'est le texte de la Peschito avec les fautes ܐܠ pour ܕܠ et ܡܕ pour ܡܕܡ.

(2) Eph., VI, 12.

(3) Jean, VIII, 44. C'est le texte même de la Peschito avec une variante heureuse : « Et père du mensonge » au lieu de « et son père ».

(4) Jean, XVII, 12.

(5) Jean, XII, 31.

(6) Jean, XIV, 30.

(7) Luc, X, 18.

(8) Luc, IV, 6.

(9) Isaïe, XIV, 13. Ce texte diffère de celui qui fut imprimé à Mossoul.

noms. — *G.* Et pourquoi l'appelle-t-on diable puisqu'il porte de tels noms dans les saints livres? — *S.* Quand il fut créé par Dieu, il ne s'appelait pas diable, mais était un ange; à cause de son orgueil il tomba de sa place et fut appelé Satan, parce qu'il s'éloigna de Dieu. Il fut appelé diable parce qu'il fut dépouillé de ses honneurs et fut l'adversaire de Dieu et des hommes, comme le montre saint *Basile* dans son discours sur le commencement des Proverbes de *Salomon* où il dit : « Par le bénéfice de son commandement, il était chef, sultan et maître du monde et le lieu de sa principauté et de son empire était l'air; mais il se révolta contre Dieu et devint l'adversaire de Dieu et des hommes. » Tous ces témoignages nous montrent (**43**) que dans les saints livres ce démon maudit est appelé Dieu et maître des ténèbres du monde; il est donc juste que dans nos prières, nous séparions, comme des gens sages, son nom trompeur du nom véritable de Dieu. Nous faisons cette distinction si, lorsque nous proclamons trois fois la sainteté du Verbe incarné qui fut crucifié pour nous, nous disons trois fois : *Dieu saint qui fut crucifié pour nous;* on reconnaît alors le Verbe de Dieu et on le distingue du démon maudit que nous chassons alors de près de nous. Mais si quelqu'un dit : Dieu saint, saint puissant, saint immortel, et n'ajoute pas : *qui fut crucifié pour nous,* il ne distingue pas le sens trompeur du sens vrai, et ce démon maudit lui répond aussitôt et lui dit : Et moi aussi je suis Dieu, je suis puissant et je suis immortel; toute cette sanctification me convient. Et par ces paroles, il lui enlève la prière de la bouche et ne la laisse pas monter jusqu'à Dieu. Il convient donc de dire dans nos prières : *qui fut crucifié pour nous,* parce que ces paroles rendent vaine toute la force du diable auprès de nous. — *G.* Tu as entassé les paroles, ô Syrien, pour louer ce : *qui fut crucifié pour nous,* et tu ne sais pas qu'en disant trois fois : *Dieu saint,* tu honores la Trinité, et quand tu ajoutes : qui fut crucifié pour nous, tu crucifies la Trinité. Montre-nous donc où tu as trouvé écrit que la Trinité fut crucifiée et lequel des saints Pères a enseigné cela. — *S.* Enseignes-tu que l'un de la Trinité s'est incarné et fait homme, ou bien toute la Trinité? — *G.* C'est l'un de la Trinité et non toute la Trinité. — *S.* Si l'un de la Trinité s'est incarné et fait homme, et non toute la Trinité, nous disons aussi qu'un de la Trinité a été crucifié et non les

trois, car celui qui ne s'est pas incarné, n'a pas pu être crucifié, et nous autres, ô Grec, nous ne disons pas, comme tu le prétends, que la Trinité a été crucifiée, mais nous confessons que c'est l'un de la Trinité qui a été crucifié pour nous, la direction de notre pensée, lorsque nous disons : *Dieu saint* et *qui fut crucifié pour nous,* ne se porte pas sur toute la Trinité, mais sur l'un de la Trinité qui est le seul Seigneur Jésus-Christ, fils unique de Dieu, né de Dieu avant tous les siècles, qui est lumière de lumière, Dieu vrai de Dieu vrai, qui, pour nous autres hommes et pour notre salut, est descendu du ciel et a pris un corps du Saint-Esprit et de la Vierge Marie et fut homme, et fut crucifié pour nous au temps de Ponce-Pilate selon l'enseignement (**44**) des 318 saints Pères.

Et quand nous prions, nous disons dans nos prières : *Dieu saint,* qui étais Dieu et t'es fait homme par amour, *saint puissant,* qui supportes tout par ta force, et as paru faible dans notre corps, *saint immortel,* qui étais immortel par nature et es mort dans la chair par ta volonté pour notre salut, nous confessons que *tu fus crucifié pour nous* et nous ne le nions pas, aie pitié de nous. Voilà comment nous disons dans nos prières : *qui fut crucifié pour nous,* et loin de nous la pensée de le crucifier, mais nous confessons son crucifiement et ne le nions pas; comment donc peux-tu nous reprocher de crucifier toute la Trinité?

Nicodème et Joseph témoignent qu'il en est ainsi : quand ils allèrent descendre le corps de Notre-Seigneur de la croix, ils virent là les foules et les cohortes des anges qui disaient : « Dieu saint, saint puissant, saint immortel, » et les anges n'ajoutèrent pas : *qui fut crucifié pour nous,* car il ne l'avait pas été pour eux, mais bien pour nous, comme il est écrit : « qui fut crucifié pour nous autres hommes et pour notre salut ». A lui la gloire de la bouche de nous tous, ainsi qu'à son Père et au Saint-Esprit, maintenant, toujours et dans les siècles des siècles. Amen, Amen et Amen.

EXTRAIT DE JEAN LE STYLITE.

Avec l'aide du Tout-Puissant, nous écrivons une petite partie du discours de Mar Jean, stylite de Saint-Mar-Zeouro à Saroug. Seigneur, aide-moi dans tes miséricordes.

Première demande. — L'adversaire dit : Explique-moi, chrétien, si tu nies ou si tu confesses que Dieu ne fut pas engendré en tout de la Vierge. — Ils croient nous entraver des deux côtés, mais nous appelons à notre secours le Messie notre Dieu, dont il est question, lui qui dénoue les liens et révèle les secrets, selon la parole du prophète *Daniel*, qui vit le Messie sous une forme humaine venant sur les nuées du ciel, puis nous répondons : Les chrétiens confessent un seul Dieu qui est en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit, une essence, une divinité, une puissance, une volonté (1), un magistère, une opération. Ils sont un en tout, sinon qu'ils sont séparés en personnes, (**45**) et ils sont dans une nature; nous apprenons cela de Dieu lui-même, car il est écrit dans la loi : « Venez, faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance, » et : « Donnons à Adam un aide semblable à lui, » et : « Venez, descendons diviser les langues, » et : « Le Seigneur fit descendre le feu devant le Seigneur sur Sodome. » Et cette parole d'Isaïe qui entendit les Séraphins dire : « Saint, saint, saint le Seigneur des armées. » Ces trois « sanctifications » désignaient trois personnes, et le « Seigneur des armées » nous enseigne qu'il n'y a pour les trois personnes qu'un magistère et une essence. Et Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit à ses saints disciples : « Allez, baptisez tous les peuples au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et quiconque croira et sera baptisé sera sauvé. »

L'adversaire dit : Si Dieu se fit homme et mourut, il changea deux fois : de la divinité à l'humanité quand il se fit homme et de la vie à la mort quand il mourut. — *Réponse.* Nous disons que le Verbe de Dieu ne fut pas changé ni quand il s'incarna ni quand il mourut, car que dit-on de l'âme de l'homme qui s'unit avec le corps? Dit-on que l'âme de l'homme fut modifiée quand elle s'unit au corps et qu'elle changea deux fois : l'une quand elle s'unit au corps, dit-on qu'elle fut chair comme lui, et l'autre quand le corps mourut, dit-on qu'elle mourut avec lui? Et si nous confessons que l'âme ne changea pas quand elle s'unit au corps, pourquoi serions-nous obligés de dire que si la divinité s'unit au corps, elle changea deux fois? alors d'après la parole de ces malheureux qui répondent eux-mêmes à leurs de-

(1) Voici, explicitement, le sens que nous avons donné, page **9**, au texte de Sévérianus.

mandes, l'âme serait plus puissante que la divinité, puisque l'âme qui est unie au corps ne meurt pas avec lui, tandis que la divinité unie au corps mourrait avec lui. Vous voyez combien cette impiété est grande. — L'adversaire dit : Que le Messie meure ou ne meure pas, il s'ensuit toujours une mauvaise conséquence ou pour les Juifs ou pour les prophètes. Car s'il meurt, les Juifs le renient et sont jetés dans la géhenne, et s'il ne meurt pas, les prophètes ont menti et leurs prédictions sont vaines. — *Réponse.* Que dites-vous à ceci : Les commandements de Dieu ont de mauvaises conséquences, qu'on les observe ou qu'on ne les observe pas; à savoir : si on les observe, pour ceux qui ne les observent pas, et si on ne les observe pas, pour ceux mêmes qui ne les observent pas. Le Messie n'a été une cause de mal pour aucun homme ni par sa mort ni (46) par sa vie, car il ne fut pas une cause de mal qui porta les Juifs à le tuer, mais ils furent une cause de mal pour eux-mêmes. — *Demande.* Il savait qu'en venant au monde les Juifs lui nuiraient, puis le tueraient et pécheraient ainsi à cause de lui; s'il était Dieu, il ne devait pas être ainsi une cause de mal pour personne. — *Réponse.* Le Messie savait que les Juifs pécheraient à son sujet, mais il savait aussi que beaucoup de peuples croiraient en lui et qu'il les sauverait de l'erreur et il n'était pas juste qu'il méprisât le salut du grand nombre à cause du péché de quelques-uns. Ainsi la mort du Messie ne fut pas une cause de mal pour les Juifs; de même s'il n'était pas mort, les prophètes n'auraient pas menti, car s'il n'était pas mort, ils n'auraient pas prophétisé qu'il mourrait. — *Demande de l'adversaire.* Avant de créer les créatures, Dieu savait qu'il viendrait dans le monde, et sa volonté était d'accord avec sa connaissance, ainsi les Juifs qui ont accompli la connaissance et la volonté de Dieu ne sont pas blâmables. — *Réponse.* La volonté de Dieu est-elle ou n'est-elle pas toujours d'accord avec sa connaissance? Si sa volonté est d'accord avec sa connaissance, il n'y a pas moyen que ce qu'il connaît n'arrive pas, et il n'est pas possible ni que la connaissance de Dieu soit vaine, ni que sa volonté résiste à sa connaissance et l'annihile, alors la volonté sera d'accord avec la connaissance; or la connaissance de Dieu est éternelle et il connaît par avance tout ce qui doit arriver, il veut donc de toute éternité les péchés des hommes et sa faute est plus grande que la leur, car ceux-ci ne commirent

pas de péché avant leur création. — L'adversaire dit : Dieu ne veut pas tout ce qu'il sait devoir arriver? — *Réponse.* Avant de créer les créatures, notre Dieu savait de même que les Juifs le crucifieraient, et cependant il ne voulait pas les faire pécher contre lui. — *Demande :* Quand le Messie suppliait que le calice de mort lui fût épargné, suppliait-il son égal en puissance, (ou) un plus puissant que lui? — *Réponse.* S'il vous paraît étonnant qu'il puisse prier son égal en puissance et le supplier, nous vous étonnerons par un fait bien plus fort que celui-là : Nous voyons les rois et les maîtres, dont le pouvoir est (**47**) dur et supérieur à celui de leurs serviteurs, supplier ces serviteurs au sujet de diverses choses, bien plus, Dieu lui-même nous demande et nous prie tous les jours de garder ses commandements et nous ne lui obéissons pas, ainsi ce n'est pas comme un serviteur que le Messie demande à son Père d'être exempté de ce calice, mais comme un fils à son père. — *Demande.* Sa mort était un bien ou un mal; si c'était un bien, pourquoi le Messie demandait-il que ce bien n'arrivât pas? — *Réponse.* Nous disons que le Messie n'est pas un simple homme, mais Dieu incarné, ainsi la mort du Messie est la vie de tous ceux qui croient en lui, et la vie est un bien, donc la mort du Messie est un bien, parce que s'il n'était pas mort et n'avait pas ressuscité, il n'y aurait pas espoir de résurrection. — *Demande.* Comment Dieu peut-il mourir? — *Réponse.* Comment l'âme peut-elle mourir? — L'adversaire dit : L'âme ne meurt pas. — Le chrétien répond : Nous ne disons pas non plus que la divinité meurt.

HISTOIRE DE DANIEL DE MARDIN.

Raban *Daniel* de *Mardin*, moine philosophe (I), raconte ses souffrances et dit :

L'an 1693 (1381-1382) des Grecs, au mois d'Adar (mars), le troisième jour de la semaine et le vingt-cinquième jour du mois,

(1) Il est sans doute question de ce moine dans le colophon du ms. syriaque 226. On y lit en effet que ce ms. du nomocanon de Bar-Hebreus a été copié en 1799 (1488) au couvent de Mar Abaï à Qelat, sur un manuscrit qui avait appartenu à Raban Daniel de Mardin. Le récit actuel fut écrit par Daniel à la fin du *Cours d'astronomie* (traité de l'ascension de l'esprit) de Bar-Hebreus. Ainsi Daniel aurait possédé un certain nombre d'ouvrages du célèbre primat jacobite.

le vizir du sultan de *Mardin* me fit jeter en prison, moi l'humble *Daniel*, et voici la cause de cet emprisonnement :

L'année dont nous venons de parler, nous avions écrit un livre en arabe sur les fondements de l'Église, et nous donnions des démonstrations de raison et des témoignages écrits pour confirmer la religion chrétienne autant que nous le pouvions. Et pour confirmer la nôtre nous ajoutions une réfutation des fondements des autres, à savoir (des religions) des mages, des Arabes et des musulmans. En vertu des jugements cachés de Dieu et de sa providence qui opère tout, ce livre tomba entre les mains d'un jurisconsulte musulman (ܡܘܫܠܡܐ). Il lut et comprit quelques démonstrations sur la vérité de notre religion. Il fut saisi des souffrances de l'envie, fit du zèle au delà de toute mesure et porta le livre au juge, et cette affaire arriva peu à peu jusqu'au chef des émirs et au sultan Melek Attaher (1). Il me fit enfermer le troisième et le quatrième jour. Et le cinquième jour de la semaine, (48) ils me tirèrent de prison et me conduisirent devant le sultan dans le prétoire où étaient assemblés les juges, les jurisconsultes et les émirs. Je subis alors des épreuves, soit à cause de mes péchés, soit pour éprouver ma foi. Ils m'interrogèrent au sujet de mon livre et, après un assez long temps, le vizir ordonna de me flageller, et ils me flagellèrent et me frappèrent avec des bâtons sur les pieds et sur les jambes; le Seigneur se tint près de moi, me fortifia, et je résistai. Le vizir me dit deux fois : « Abandonne ta religion et fais-toi musulman, » et je lui répondis. « Je suis chrétien. » Ils me frappèrent de 498 coups et je ne criai pas, de sorte que beaucoup admirèrent la bonté du Seigneur qui apparut en moi. Ensuite il me fit percer les narines, on y passa une corde et ils me traînèrent et me firent faire le tour de la ville. Je ne puis compter les crachats et les insultes qu'ils me jetèrent, mais Dieu me délivra. Puis ils m'enfermèrent de nouveau (en prison) durant vingt-quatre jours et, dans une caverne de sang, durant trois jours, après quoi ils me firent sortir et me vendirent 12000 zouzé que les fidèles payèrent.

(1) Noé, patriarche jacobite, qui écrivait en 1496, nous raconte que Melek Attaher, maître de Mardin, et son vizir Phiad furent tués près d'Amida, entre 1400 et 1406. Cf. Assemani, *Bibl. Orientale*, t. II, p. 469 et 471. Il s'agit probablement du sultan qui jugeait Daniel une vingtaine d'années auparavant.

HISTOIRE D'UN BIENHEUREUX (1) QUI DEMEURAIT SUR UN ARBRE A IR'ENIN (2).

Dans le gouvernement de la métropole *Apamée*, il y a un village nommé *Ir'enin*. Dans ce village se trouvait un grand cyprès (3) sur lequel habitait un homme de Dieu. Le démon, qui hait toujours les bonnes actions, ne cessait de combattre contre lui en secret ou à découvert et souvent il le précipitait à bas de cet arbre (4). Enfin (le saint) pourvut à cela en se procurant une chaîne de fer pour s'attacher le pied à l'arbre, et lorsque son ennemi Satan le précipitait (à terre), il restait suspendu à l'arbre par cette chaîne, et les habitants du village venaient et le remontaient à sa place. A la fin il dit : « Que Dieu, pour le nom duquel je suis ici, m'accorde de n'avoir plus besoin de la main des hommes, mais, s'il lui plaît que je demeure en ce lieu, qu'il m'envoie sa force divine et me remette à ma place. » Et cela eut lieu : lorsque l'adversaire (5) le précipitait, un ange de Dieu descendait du ciel et le remettait à sa place.

Il reçut de Dieu le don de guérir toute douleur et toute maladie, et sa renommée, comme une étoile éclatante, brilla dans beaucoup de pays. De partout on accourait près de lui, pour recevoir les secours de l'âme et la guérison des corps, et toujours, à son occasion, on louait le nom du Messie.

Quand il vit que beaucoup de gens venaient et le distrayaient de la prière et de la conversation avec Dieu, il eut l'idée de descendre de son arbre et d'aller au désert extérieur, car, pensait-il, il me sera avantageux d'aller en un endroit où je serai tranquille et à l'abri de la vaine gloire des hommes. — Une nuit, à l'insu de tout le monde, il descendit de son arbre et s'en alla. Pendant plus de trois milles, comme il me le raconta (6), il

(1) Cette histoire inédite, où il est question du monastère de Mar Maron, près d'Apamée, est traduite sur le ms. syriaque n° 234 de la Bibliothèque Nationale (fol. 440r-443r).

(2) ܥܝܪܥܢܝܢ , ܥܝܪܥܢܝܢ et ܥܝܪܥܢܝܢ

(3) ܩܘܣܡܐ

(4) Cet accident lui arrivait très probablement chaque fois qu'il avait un sommeil un peu agité.

(5) ܣܛܢܐ

(6) Il est regrettable que l'on ne connaisse pas cet auteur. En attendant mieux,

entendit les démons qui dansaient et battaient des mains.

Il alla à *Jérusalem* et pria aux saints lieux où Notre-Seigneur, notre Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ souffrit volontairement. Puis il eut la pensée d'entrer dans le grand désert qui est non loin de *Jérusalem* (1); il arriva à un monastère qui est à la lisière de ce désert, où les moines le reçurent avec grande joie et lui demandèrent : « Où vas-tu? » Il leur répondit : « Je veux entrer dans ce désert. » Ils cherchèrent à l'en détourner parce que ce désert était terrible et redoutable et contenait des animaux sauvages; beaucoup avaient voulu y pénétrer, l'avaient fait et n'en étaient pas revenus. Mais, confiant dans le secours que lui accordait la bonté divine, il traversa sans danger tout ce désert et arriva au pays des *Barbares*. Or il y avait dans ce pays un homme originaire d'*Émèse* qui lui demanda : « D'où es-tu? » Il répondit : « Je suis d'*Émèse*, » parce que *Apamée* est soumise à Émèse, et l'autre, plein de joie, lui dit : « Moi aussi je suis d'*Émèse*, mes péchés m'ont amené dans ce pays où l'on m'a fait juge (2); ce peuple est méchant, barbare et cruel; mais demeure près de moi, tu me tiendras lieu de père et de famille. » Il fut ainsi reçu avec grand honneur et demeura là pendant six mois, après quoi il dit au juge : « Je te demande de retourner dans mon pays. » Et celui-ci répondit : « Que te manque-t-il près de moi? et en vérité je te considère comme ma famille et mes proches et je prends courage près de toi. » Mais il dit encore : « Je veux retourner dans mon pays. »

Il retourna dans le désert et, comme il le racontait, il y trouva les cadavres de beaucoup d'hommes dévorés par les bêtes; il se nourrissait des racines qu'il trouvait dans ce désert et buvait l'eau qu'il rencontrait. Quand il revint à Jérusalem et y eut prié, il eut l'idée de descendre sur le rivage de la mer et entra à Tripoli (3). Il y eut commerce avec une femme qui vendait des légumes et, par l'opération de Satan, il pécha et tomba avec elle, et abandonna ainsi la conduite qu'il avait eue jusque-là. —

on peut croire que c'est un moine du monastère de Mar Maron, puisque c'est là que le bienheureux termina ses jours.

(1) Le texte porte : ܐܝܟ ܠܝܪܘܫܠܡ ܒܝ ܐܬܪܐ. Le mot Jérusalem a été restitué (à tort sans doute) postérieurement.

(2) ܐܡܐ.

(3) ܒܝܡܐ.

Il partit, vint dans sa ville et alla dans l'un des bains publics (1). Des hommes qui l'avaient connu quand il était sur l'arbre lui demandèrent : « N'es-tu pas le bienheureux qui demeurait sur un cyprès dans le village de Ir'enin ? » Mais lui, plein de honte, répondait : « Je ne le suis pas. » Enfin il se repentit, des larmes amères coulèrent de ses yeux sur ses prévarications et il ne savait que devenir.

Il monta sur la montagne qui est à l'occident du monastère du bienheureux Mar Maron (2), (arriva) près d'un périodeute (3) d'heureuse mémoire et lui raconta tout ce qui s'était passé : son ancienne gloire et sa chute dernière ; il lui demanda ce qu'il devait faire. Après l'avoir entendu, le périodeute lui dit : « *Je te conseille de descendre* (4) *à ce monastère de saint Mar Maron le bienheureux, d'y demeurer et d'y pleurer tes péchés. Car on trouve là une vie monastique qui fait faire complètement pénitence des péchés commis ; pour tout dire en un mot : on y trouve la pratique excellente de la perfection.* »

Il partit aussitôt, arriva à ce monastère au milieu de la nuit et trouva la porte fermée. Il pria en versant des larmes amères et dit : « Seigneur propice et miséricordieux, patient et plein de bonté et de justice, qui ne veux pas la mort d'un misérable pécheur comme moi, mais bien qu'il se convertisse et vive, ne détourne pas ta face du péché qui t'a fâché, mais si tu veux que je vive, que cette porte s'ouvre d'elle-même devant moi. »

Il mit la main sur la porte, mais il en sortit comme une force qui le repoussa en arrière. Il pria de nouveau et versa des larmes amères, puis avança de nouveau la main ; il fut encore repoussé et tomba. Il se releva une troisième fois, pria en versant beaucoup de larmes, puis approcha la main de la porte qui s'ouvrit devant lui. Il entra en priant et arriva à la porte de l'hôtellerie (5) qui était là. Il regarda avec soin tout ce que le périodeute lui avait annoncé (par avance) et ses yeux ne cessaient de verser des larmes quand le moine chargé de recevoir

(1) ܓܘܪܝܐ.

(2) Voir le texte ci-après. Le ms. porte ܡܕܝܢܬܐ.

(3) ܦܪܝܘܕܝܛܐ.

(4) ܢܚܬܐ.

(5) ܟܢܘܫܬܐ = ξενοδοχεῖον.

les étrangers (1) vint et lui demanda : « D'où es-tu? Qu'as-tu fait? Pourquoi verses-tu tant de larmes et d'où vient ta grande douleur? »

Il lui raconta son histoire : « Je suis celui dont vous avez entendu parler. Je demeurais sur un arbre dans le village de Ir'enin, mais Satan m'a fait pécher et j'ai fait une lourde chute. » A ces paroles le bienheureux fut plein d'étonnement et alla conter le tout au supérieur du monastère. Celui-ci ordonna de le recevoir chez les frères (2), et il pratiqua dans ce monastère les bonnes actions et le naziréat, le jeûne et la prière. Il entrait le premier à l'office et en sortait le dernier. Il suppliait Dieu jour et nuit, avec des larmes sans fin, de lui remettre ses péchés et de ne pas le priver du fruit de ses anciennes bonnes actions. — Il vécut trois ans dans le monastère et s'endormit dans le Messie, plein de bonnes actions. — Et Notre-Seigneur montra que ses péchés lui étaient pardonnés et qu'il était revenu à son ancienne perfection, car au moment où les frères du monastère passaient et lui donnaient la paix (3), un frère qui souffrait d'un œil, après lui avoir donné la paix, vit cet œil s'ouvrir et devenir comme l'autre. Tous les témoins louèrent Dieu qui reçoit les pénitents et ceux qui crient à sa porte, et tous comprirent que ce bienheureux était mort dans le même état de perfection qu'il avait eu auparavant.

Que Notre-Seigneur nous donne aussi les œuvres de la crainte de Dieu afin que, grâce à sa bonté, nous allions, malgré nos fautes, le voir face à face et que nous trouvions grâce devant lui. A lui la gloire, l'honneur et la bénédiction, ainsi qu'à son Père béni, et à l'Esprit vivant et saint, maintenant, toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

Fin de l'histoire d'un bienheureux qui demeurait sur un arbre (4).

(1) ܐܓܪܝܐ = ξενόδοχος.

(2) ܒܝܬ ܐܝܬܐ.

(3) ܠܥܝܢܐ.

(4) Cette histoire semble avoir été imitée et rendue plus édifiante encore dans le ms. 235, fol 80v-82.

L'auteur rencontre un saint qui demeurait sur un arbre et avait constamment devant lui une tête de mort qu'il interpellait souvent. Il lui demande ce que cela signifie. Le saint répond qu'il est le fils unique d'un roi. Il quitta la cour à l'âge de 25 ans et se retira dans un monastère. Son père mit toutes ses troupes en

ܡܫܟܚ ܟܕܐ ܟܡܗܘܢ ܐܝܟ ܕܐܡܐ ܕܝ ܡܕܝܢܬܐ ܕܝܘܡܐ
ܕܡܕܝܢܬܐ ܡܕܝܢܬ ܡܕܝܢܐ. ܟܡܐ ܡܐܪܝܡܐ ܫܒ. ܥܕܐ ܟܡܕܝܢܬܐ
ܐܟܐ. ܡܠܐ ܟܕ ܟܕܐ ܡܡܕܝܢܐ. ܕܐܝܟ ܐܬܪܐ ܡܕܝܢܬܐ
ܡܡܢܗܬܐ ܐܫܬܐ. ܡܡܢܫ ܕܐܝ ܟܕ ܕܡܟܚܡܢ ܡܕܝ
ܡܕܝ. ܡܕ ܡܟ ܡܐܪܝܡܐ ܐܡܕ ܟܕ.

ܡܕܟܪ ܐܝ ܟܪ ܕܐܫܡ ܟܕܝܐ ܟܡܕܝܐ ܡܕܝܡܐ ܕܡܕ ܡܕܝ
ܡܕܝ ܕܐܝܬ ܐܝܬ ܡܕܝ ܡܕܝ ܟܠ ܫܡܝܡܪ. ܐܝ ܐܝ
ܕܡ ܡܕ ܕܡܕܝ ܕܡܕ.. ܡܕܡܕ ܕܡܕ ܕܡ. ܡܕ
ܕ ܡܕ ܕ. ܟܕ ܡܕ ܕ ܕ. ܡܡ ܡ
ܕ ܟ ܕ ܕ ܕ

ܐܘܡܐ. ܡܫܘܒܚܘܗܝ ܕܡܪܝܐ ܐܘܡܐ ܕܐܡܝܢ ܡܫܝܚܐ ܕܗܘ ܟܠܗ
ܡܬܩܠܐ ܐܘܡܐ ܕܗܘ. ܕܟܝ ܐܡܝܢ. ܡܬܒܪܟ ܡܫܝܚܐ. ܡܬܒܪܟ
ܟܠܗܝܢ ܕܐܝܬ ܟܝܢܐ ܕܫܡܝܐ ܕܥܠܡ ܐܠܗ. ܡܬܩܠܐ ܐܝܟ ܟܠܗܝܢ
ܐܝܟ ܟܠܗ ܕܢܫܡܐ ܐܝܟ ܟܝ.

(*Fin du texte concernant le monastère de St-Maron.*)

HISTOIRE DE MAR SÉVÈRE

PATRIARCHE D'ANTIOCHE (512-518) (1).

Cette histoire fut écrite par *Zacharie* le Scolastique (2), qui étudia avec lui, d'abord à *Alexandrie*, puis, plus tard, pour l'étude des lois, à *Beyrouth*.

CHAPITRE PREMIER

OCCASION ET BUT DE CETTE HISTOIRE.

I. D'où viens-tu aujourd'hui, ô ami et camarade (3)? — Je viens du portique impérial, pour te demander de me renseigner au sujet de quelques questions que je veux te poser. J'ai été

(1) On trouvera surtout ici, comme on pourra le constater, une autobiographie de Zacharie, écrite en grec, à Constantinople, entre 512 et 518. Il est à regretter qu'elle présente quelquefois des longueurs et un excès d'épithètes et de phrases incidentes. Le texte ne donne aucune division et représente bien, croyons-nous, « le langage diffus, propre à l'amplification grecque », que Zacharie aurait encore employé dans son histoire adressée à Eupraxius (Land, *Anecd.*, III, p. 200, l. 1-2; trad. Krüger-Ahrens, p. 99). Nous avons divisé l'ouvrage en chapitres et paragraphes pour en rendre la lecture plus facile. Les chiffres gras renvoient au texte de Spanuth.

Ajoutons enfin que cette biographie nous donne de nombreux détails racontés par un témoin oculaire que l'on sait d'ailleurs intelligent et instruit, sur des personnages historiques du IVe et du Ve siècle, sur leur vie, leurs sentiments, leurs luttes; sa lecture s'impose donc à tous les historiens qui s'occupent de Zacharie et de Sévère d'Antioche ou des luttes entre païens et chrétiens, puis entre monophysites et orthodoxes, en Égypte et en Palestine, aux IVe et Ve siècle.

(2) Il nous reste de cet auteur une histoire dont la traduction syriaque est analysée par Assemani, B. O., t. II, publiée et traduite par Maï, *Scriptorum veterum nova collectio*, t. X, publiée d'une manière plus complète par M. Land, *Anecdota Syriaca*, t. III. La traduction de Maï est reproduite chez Migne, *P. G.*, t. LXXXV, où l'on trouve en plus un dialogue *De mundi opificio* de Zacharie le Scolastique, lequel est appelé, en cet endroit, évêque de Mitylène (île de Lesbos). Enfin une traduction anglaise de l'histoire de Zacharie, par MM. Brooks et Hamilton, paraît actuellement, et une traduction allemande par MM. Krüger et Ahrens vient de paraître à Leipzig (*Die sogenannte kirchengeschichte des Zacharias Rhetor*, collection Teubner, 8° de XLV, 42 et 417 pages).

(3) Il est à remarquer que Zacharie a déjà donné la forme du dialogue à son ouvrage *De mundi opificio*.

troublé par un libelle qui paraît être d'un homme qui a la foi des chrétiens, mais semble plutôt soucieux de vilipender ce qui les touche. — Raconte comment cela (est arrivé) et de quelle manière tu es tombé sur ce libelle. — Je parcourais les livres des scribes qui sont sous le portique impérial, comme tu sais que j'aime à le faire, alors l'un de ceux qui vendent des livres me donna, pour le parcourir, le libelle dont je viens de parler ; il renferme des opprobres, des calomnies, des injures et des moqueries contre un philosophe que tu connais depuis longtemps, qui brille dans l'épiscopat, qui s'est distingué jusqu'ici par une conduite et un enseignement pleins de crainte de Dieu et de vérité; je parle de *Sévère*, qui est en grande estime chez tous ceux qui savent rendre hommage au bien en dehors de toute acception de personne. Depuis lors j'ai l'esprit très inquiet. — Si tu as une si bonne opinion de cet homme (Sévère), ô mon camarade, pourquoi t'occupes-tu de ce détracteur et de ce calomniateur, quel qu'il soit? Il semble, d'après ce que tu en dis, qu'il n'adhère aux chrétiens qu'en apparence et avec hypocrisie, mais a surtout souci de louer les choses des païens; il ne cherche qu'à leur donner des éloges pour mépriser par là ceux qui sont confirmés dans la perfection et auxquels il est déjà arrivé à cette époque d'être consacrés à Dieu, grâce à toute la philosophie (chrétienne) qu'ils ont déployée. — Je ne suis pas venu pour te raconter ce qui a été écrit si méchamment, et je n'y adhère pas, mais mon âme souffre, comme je l'ai dit, de crainte que des hommes, lisant cela en toute simplicité, n'en arrivent à prendre une telle opinion de l'évêque. Si donc tu as souci de la vérité, et tu en as souci, raconte sa conduite depuis sa jeunesse, pour la gloire du Dieu grand et de notre sauveur Jésus-Christ, près duquel se trouvent ceux qui ont pratiqué le sacerdoce et la philosophie, (je parle de) la vraie philosophie. Tu ajouteras de quelle ville il est, de quel peuple, de quelle famille, si tu connais tout cela à son sujet. Mais avant tout (tu nous diras) comment il s'est conduit, et comment, dès son enfance, il s'occupa de Dieu, car le détracteur le calomnia, non seulement au sujet de sa vie et de ses actes, mais parce qu'il servait d'abord les mauvais démons et les idoles; il dit qu'il prit part aux sacrifices païens en *Phénicie*, lorsqu'il y étudiait les belles-lettres et les lois. — Il faut

seulement nous préoccuper de la vérité, et non du mépris qu'un homme, ramassant des imputations mensongères, veut jeter sur les actions d'autrui, car ces imputations contre ceux qui vivent dans la perfection sont habituelles au démon, aux mauvais diables et à leurs amis, et il ne faut pas nous étonner que Satan donna son nom aux serviteurs du Messie, Dieu de l'univers, puisque, au temps où la cause créatrice et effective de l'univers vint près de vous, il persuada aux juifs de blasphémer en disant : « C'est par Béelzébuth, prince des démons, qu'il chasse les démons (1) »; cependant, puisque tu crains que des hommes simples ne soient scandalisés par ce libelle, je raconterai ce qui le concerne, par respect pour la vérité et pour ton amitié, puisque je me trouvai avec lui depuis son enfance (2) à *Alexandrie* et en *Phénicie*, j'y entendis les mêmes maîtres et partageai la même habitation. Et ceux qui étudiaient avec nous et vivent encore, et ils sont nombreux, peuvent témoigner de la vérité de ce que nous allons raconter.

(1) Math., XII, 24.

CHAPITRE DEUXIÈME

SÉVÈRE ET ZACHARIE A ALEXANDRIE.

2. Origine de Sévère. — 3. Il rencontre Zacharie à Alexandrie. — 4. Histoire de Pralius d'Aphrodisias, commencement de sa conversion. — 5. Supercherie d'un certain Scléfidotus qui prétend avoir obtenu un enfant d'Isis. — 6. Pralius va consulter Isis, sa conversion. — 7. Cause de la destruction du temple d'Isis à Manoutin. — 8. Destruction de ce temple et des idoles. — 9. Découverte de la supercherie de Scléfidotus. — 10. Baptême de Pralius. — 11. Lettre qu'il écrit à ses frères. — 12. Sa mort. — 13. Sévère ne fut jamais du parti des païens.

2. Cet illustre *Sévère* était, par sa famille, de *Pisidie;* sa ville était *Sozopolis*, celle du moins qui lui échut après la première, d'où nous avons tous été expulsés après la prévarication d'Adam, et vers laquelle l'apôtre divin nous appelle de nouveau quand il dit : « Nous n'avons pas ici de ville permanente, mais nous tendons vers celle qui doit venir, dont Dieu a été l'architecte et le fondateur (1). » Il fut élevé par des parents illustres, comme l'ont dit ceux qui les ont connus; ils descendaient (2) de *Sévère,* qui fut évêque de cette ville au temps du premier concile réuni à *Éphèse* contre l'impie *Nestorius* (3). Après la mort de son père qui faisait partie, avec la mère devenue veuve, du sénat de leur ville, il fut envoyé à *Alexandrie*, avec ses deux frères, plus âgés que lui, pour y apprendre la grammaire et le rhétorique, en grec et en latin. La coutume du pays était, comme certains me l'ont dit, de ne

(1) Hébreux, XIII, 14; XI, 10.

(2) ܡܕܡܚܝܐ.

(3) En 431. L'évêque était son grand-père. (Cf. *Revue de l'Or. chr.*, 1897, p. 466, et Land, *Anecd. syr.*, I, p. 113.) — Ces auteurs ne nous apprennent pas si le grand-père de Sévère (on trouve à tort dans Land : *le père*) ne fut évêque qu'après la mort de sa femme ou s'il la quitta. Peut-être la loi ecclésiastique du célibat n'existait-elle pas dans cette région et s'en tenait-on encore au texte de saint Paul : *Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem...* « Il faut donc que l'évêque soit irrépréhensible, mari d'une épouse, sobre, prudent... » I Timoth., III, 2.

s'approcher du saint baptême, à moins de nécessité pressante, qu'à l'âge mûr (1); aussi lui et ses frères étaient encore catéchumènes (2) quand ils vinrent à *Alexandrie* pour la cause susdite, au temps où j'y étais pour le même motif, et y avais pris demeure.

3. Les trois frères allèrent d'abord près de *Jean* le Sophiste, nommé Samgraphos (3), puis auprès de *Sopater* (4), renommé pour l'art de la rhétorique, et auquel tout le monde rendait grand témoignage. Il arriva qu'à cette époque je vins aussi près de lui ainsi que *Mennas* (ܡܢܝܢ); celui-ci était un homme digne de mémoire, qui aimait le Messie, et chacun rendait témoignage de son orthodoxie, de sa modestie, de sa pureté éminente, de son humanité et de ses bienfaits envers les nécessiteux. Il était de ceux qui sont assidus dans la sainte Église et que les habitants d'*Alexandrie*, selon la coutume du pays, ont l'habitude d'appeler Φιλόπονοι (5). Quand nous fûmes rendus ainsi à cette demeure et à cet enseignement, nous admirâmes l'acuité de la nature de l'admirable *Sévère* et son application à l'étude. Il apprit en peu de temps à bien parler, occupé constamment qu'il était à relire les enseignements des anciens rhéteurs pour y puiser leur belle diction et leur science; son esprit ne s'occupait de rien autre, jamais de ce qui séduit la jeunesse, mais seulement de la science, et, par zèle pour celle-ci, il s'éloignait de tout spectacle blâmable.

Nous regrettions alors qu'une telle intelligence n'eût pas été favorisée du divin baptême, du moins lui conseillâmes-nous d'opposer aux discours de *Libanius* le Sophiste, qu'il admirait parmi les anciens rhéteurs, les réfutations des illustres évêques Basile et Grégoire, et d'arriver, à l'aide de la rhétorique qu'il aimait, à la gloire et à la philosophie de ceux-ci (6). Ces paroles lui plurent, et il en arriva à partager complètement les idées de ceux-ci; il loua bientôt les lettres de *Basile* à *Libanius* (7),

(1) Cet usage subsistait donc encore après le milieu du ve siècle.

(2) Mot à mot : *écoutants*, ܡܫܡܥܢܐ. C'était la première classe des catéchumènes.

(3) ܣܡܝܓܪܦܘܣ (Σημειογράφος?).

(4) ܣܘܦܛܪܘܣ.

(5) La suite l'histoire montrera l'importance de cette ligue de zélateurs. Elle contribua surtout à la destruction du temple de Manoutin.

(6) On remarquera cette propagande discrète entre étudiants.

(7) Cf. Migne, *P. G.*, t. XXXII.

après lesquelles *Libanius* avoua qu'il était vaincu par *Basile* et attribua la victoire à ces lettres (1). Pendant qu'il était ainsi plongé dans les livres et méditations de l'illustre Basile, *Mennas*, mon ami, dont tout le monde louait l'amour de Dieu, et qui recherchait les belles actions, me dit en prophétie, comme l'événement le montra : « Celui-ci brillera parmi les évêques, comme saint Jean auquel a été confié le gouvernail de l'Église de Constantinople. » Cela était dit de Sévère encore enfant; Dieu, qui seul connaît l'avenir, le révélait à une âme qui l'aimait.

4. Peu après arrivèrent les affaires de *Pralius* (ܦܪܠܝܘܣ) et du grammairien *Horapolon* (ܗܘܪܐܦܘܠܘܢ) (2); elles montrèrent qu'il (Sévère) était innocent de l'accusation portée contre lui au mépris des lois divines, par ce détracteur et ce calomniateur. Je vais raconter l'origine de ces affaires :

Ce *Pralius* était d'*Aphrodisias* (3) qui est la métropole du peuple de *Carie;* il avait trois frères, mais deux partageaient l'erreur des païens, et se rendaient propices les mauvais démons par des invocations, des sacrifices, des incantations et par des opérations magiques. Le dernier, je parle d'*Athanase*, homme de Dieu, choisit la vie monacale à *Alexandrie*, (au monastère) appelé *Enaton* (3), avec l'admirable *Étienne*. Après la première éducation, et après avoir étudié les lois civiles en *Phénicie*, il vint pour certaine affaire à *Alexandrie* et y rencontra *Étienne*, dont je viens de parler, qui, depuis son enfance, était fervent dans la crainte de Dieu, et préparait alors le grade de sophiste, c'est-à-dire de docteur. Il leur plut en même temps d'abandonner les vaines espérances de la charge de Δικανική (4), et, comme par une inspiration de Dieu, tous deux reçurent le joug de la vraie philosophie du grand *Salomon*, lequel, à cette époque, dirigeait ceux qui faisaient la philosophie dans ce monas-

(1) Migne, *P. G.*, t. XXXII, lettre 338.

(2) On suppose que ce mot est composé de deux noms de dieux : Horus et Apollon. Voir ci-dessous, § 8, un jeu de mot à son sujet.

(3) A neuf milles d'Alexandrie (Ἔνατον).

(4) On lit en marge du Ms. : « On appelle *dikaniké* la charge de scolastique (avocat). » Sur le sens du mot scolastique, cf. Migne, *P. G.*, t. LXXXV, col. 1014, note C. On verra que le mot σχολαστικός, après avoir signifié, d'après son étymologie, *oisif*, *désœuvré*, a désigné les avocats. Le mot propre en grec pour signifier avocat est Δικανός, d'où vient l'adjectif Δικανικός transcrit ci-dessus dans le syriaque.

tère; c'était un homme à l'esprit sain, qui brillait dans les perfections du monachisme.

Pralius, après avoir été élevé chez lui par ses autres frères à la manière des païens, vint à *Alexandrie* pour y apprendre la grammaire. On lui avait bien recommandé de n'échanger pas même une parole avec *Athanase,* dont je viens de parler. Il alla donc près du grammairien *Horapolon,* homme qui possédait bien son art et l'enseignait brillamment, mais appartenait à la religion païenne et était captivé par les démons et la magie. *Pralius* ensuite adhéra encore davantage à la religion païenne; il adonnait son esprit aux sacrifices païens à la suite de son maître. Enfin, vaincu par la nature, il désira voir un instant son frère *Athanase;* il alla donc au monastère de *Salomon,* et fut captivé par le couple sacerdotal : *Étienne* et *Athanase.* Il leur posa beaucoup d'objections et de questions, mais ils les résolurent facilement avec la force de l'esprit divin, car *Étienne* était très instruit, il connaissait très bien les sciences divines et suffisamment les sciences profanes. Et comme il connaissait les nombreux ouvrages où les docteurs de l'Église combattent les païens, il reçut de Dieu la grâce de vaincre nécessairement ceux-ci par la parole; et son zèle pour la gloire de Dieu le faisait ressembler à *Élie.* Après qu'il eut résolu les objections sophistiques des païens contre les chrétiens, il attaqua à son tour, reprochant les ignominies des païens, les turpitudes de leurs dieux, les oracles trompeurs de leurs divinités multiples, leurs réponses obscures et entortillées pour la connaissance de l'avenir et les autres tromperies de ces mêmes démons. Et il conseilla (à Pralius) de porter ces explications à ceux de chez *Horapolon, Hériscus* (ܗܪܝܣܩܘܣ), *Scléfidotus* (ܣܩܠܦܝܕܘܛܘܣ), *Amonius* (ܐܡܘܢܝܘܣ) (1), *Isidore* et leurs autres philosophes, puis de prononcer un juste jugement sur ce qu'on aurait dit des deux côtés. Quand *Pralius* se fut adonné pendant plusieurs jours à ces conversations, il trouva que celles des païens étaient faibles et sans consistance; il arriva du reste en plus un fait qui mérite d'être raconté et écrit :

(1) Dans le dialogue *De Mundi opicifio,* Migne, *P. G.,* t. LXXXV, col. 1101, Zacharie controverse à Beyrouth avec un disciple du philosophe alexandrin Ammonius. Il avait déjà controversé à Alexandrie avec Ammonius lui-même (col. 1015); c'est probablement celui dont il est question ici.

5. *Scléfidotus* d'*Alexandrie*, qui s'adonnait aux prestiges et à la magie, et invoquait les démons, était admiré des païens à cause de sa philosophie. Il demanda à Baalschemé (1), qui à cette époque se glorifiait fort des honneurs et du pouvoir que le roi lui avait donnés, et qui apportait les tributs (prémices) du sénat d'*Aphrodisias*, de lui donner sa fille pour femme. Il passa beaucoup de temps en *Carie* avec cette femme et désirait avoir des enfants, mais son désir ne fut pas accompli. Dieu lui donna ainsi une femme stérile et pas d'enfants, pour le punir de son zèle à prendre part aux mauvaises actions de la magie; et comme son beau-père souffrait d'être privé d'enfants, il consulta un oracle, ou plutôt il fut trompé par le démon qui est figuré dans *Isis*, qui lui promit progéniture s'il allait avec sa femme à son temple de *Manoutin* (ܡܢܘܬܝܢ). C'est un village à quatorze milles d'*Alexandrie* près du village nommé *Canopus* (ܩܢܘܦܘܣ) (2). Il persuada à son beau-père de lui laisser emmener sa femme; (4) il irait avec elle dans ce temple, et il promit de revenir avec elle et avec le fils qu'elle aurait.

Scléfidotus, après avoir trompé Baalschemé, vint à *Alexandrie*, et, après être demeuré un certain temps à *Manoutin* et y avoir offert beaucoup de sacrifices aux démons, il trouva que cela ne servait à rien, car, même en cet endroit, sa femme demeurait stérile. Il crut alors voir en songe *Isis*, qui venait près de lui, et il apprit de ceux qui interprétaient les songes et servaient ce démon figuré par *Isis* qu'il lui fallait avoir commerce (ܙܘܓܐ) avec l'idole de celle-ci, et ensuite de la même manière se trouver avec sa femme, ainsi il lui naîtrait un fils. Ce philosophe crut à une telle tromperie, et, comme le prêtre qui le conseillait depuis le commencement le raconta à la fin, il eut commerce avec une pierre qui avait la forme d'Isis, puis avec sa femme, et celle-ci demeura stérile. Enfin ce prêtre lui conseilla d'aller avec sa femme seule au village d'*Astou* (ܐܣܬܘ), d'y demeurer quelque temps et d'adopter pour fils celui qu'avait eu depuis peu la prêtresse de sa race; il lui fit

(1) ܡܪܝܗ ܕܫܡܗ, mot à mot : « le maître de son nom, homonyme ».

(2) Aujourd'hui Aboukir. La forme syriaque Manoutin au lieu de l'égyptien Manouti ne peut guère s'expliquer que par une transcription d'un accusatif grec : Μανουτίν.

croire que telle était la volonté des dieux et celle des destins. Celui-ci crut encore à ce conseil; il partit avec sa femme, personne ne les accompagnant; il trouva la mère du nourrisson, lui donna une certaine somme d'argent, et prit son fils. Il revint à Alexandrie après quelque temps, et raconta qu'une femme stérile depuis si longtemps venait d'engendrer, de sorte que tous ceux qui adhéraient à l'erreur des païens se glorifiaient beaucoup de cette fable, et louaient, comme pour un fait authentique, et *Isis* et son bourg *Manoutin,* où un homme bien inspiré cacha le temple d'*Isis* sous le sable, aussi l'on n'en voit plus de trace.

Pralius crut que cette fable menteuse était vraie, et vint la raconter, comme une chose importante, à son frère et à ceux qui étaient avec lui, cette démonstration par des actes étant plus forte, disait-il, que tous les arguments de raison, et il prônait ce fait comme un prodige païen et évident. Quand le divin *Étienne* entendit raconter cette fable, il dit à *Pralius :* « Si une femme stérile a enfanté, ô mon cher, il a dû lui venir du lait, et il convient qu'ils se renseignent à ce sujet à l'aide d'une femme honnête, pure, de famille connue à *Alexandrie,* qui verra venir le lait et leur annoncera ce prodige, afin que l'on ne croie pas que la fille d'un homme important de *Carie* et la femme d'un philosophe s'est moquée (d'eux). » Cette idée plut à *Pralius,* qui transmit aux philosophes païens la demande des moines, mais ceux-ci, de crainte de détruire la fable, dirent à Pralius : « Tu demandes l'impossible, tu veux persuader des hommes qui adhèrent fermement et n'ont pas les doutes que tu leur prêtes... (I) »

6. Il arriva encore un autre fait : quand Pralius était à *Manoutin,* il vit en songe *Isis,* c'est-à-dire le démon adoré sous cette forme, qui lui dit: « Défie-toi d'un tel, c'est un magicien »; or celui-ci était venu aussi pour apprendre la grammaire et l'étudiait près du même maître; il alla également à *Manoutin* et le démon lui dit la même chose au sujet de *Pralius.* Aussi lorsque tous deux contaient ces visions à leurs camarades dans l'école de *Horapolon* et que chacun entendait ce que l'autre disait de lui, chacun affirmait qu'il disait la vérité et que

(1) Nous omettons ici quelques lignes qui étaient illisibles dans le manuscrit.

l'autre mentait, de sorte que *Pralius* se rappela l'enseignement du bienheureux *Étienne* et la tromperie des mauvais démons, au sujet de laquelle *Étienne* et *Athanase* lui avaient beaucoup parlé, et qu'ils avaient coutume de porter les hommes les uns contre les autres parce qu'ils se plaisent toujours dans les guerres et les disputes et sont ennemis de la paix. — Il voulut en savoir la vérité (il croyait encore aux fables (1), et aux erreurs du démon de cet endroit, et tenait que son compagnon mentait). (5) Il alla donc à *Manoutin*, et après avoir offert les sacrifices habituels à ce démon, le supplia de lui révéler si c'était lui ou bien son adversaire qui était un sorcier et s'il était vrai que l'on avait rendu un tel oracle à son égard. Mais le démon, comme s'il ne pouvait supporter une réprimande hostile au sujet de ses divinations et du mal qu'elles contiennent, ne le gratifia d'aucune réponse, de sorte que *Pralius* le supplia pendant de nombreux jours de ne pas le laisser sans réponse, parce qu'il ne cherchait pas à s'éloigner de son service ou de son amitié ni de celle des autres dieux, pourvu qu'il lui donnât un témoignage à ce sujet; mais comme ce démon continua à garder le silence et à ne plus lui montrer, selon la coutume, l'hallucination de son arrivée (2), il fut irrité après cette longue attente et ces nombreux sacrifices et ne douta plus de la mauvaise doctrine des démons; il louait ceux du parti du grand *Étienne* qui lui avaient dit la vérité à ce sujet et priait, comme ils le lui avaient conseillé, le Créateur de l'univers; il ajoutait, comme le lui avait dit le grand Étienne : « Révèle-moi ta vérité et ne me laisse pas tromper par ce démon, ami de la discorde, qui arme les hommes les uns contre les autres, et les conduit aux rixes, ni par les autres mauvais démons semblables à lui. » On lui avait conseillé de prier le Créateur de l'univers lorsqu'on avait voulu l'éloigner promptement des dieux des païens et des démons, comme *Saturne, Jupiter, Isis* et d'autres analogues, et l'accoutumer peu à peu à la vraie doctrine. Et (on lui avait dit) de ne pas reconnaître d'autre Créateur de l'univers que Notre-Seigneur Jésus-Christ par le moyen duquel le Père fit le monde, les Principes, les Domina-

(1) Lire ܚܝܠܐ. Ce passage est douteux.

(2) ܕܢܗܘܐ ܒܡܕܝܢܬܗ.

tions et les maîtres, comme il est écrit. Tout était en lui, dit l'orateur divin, et rien n'a été fait sans lui (1).

7. Après cette prière, *Pralius* retourna à *Alexandrie,* disant beaucoup de paroles contre les Dieux des païens, et répétant avec David : « Tous les Dieux des nations sont des démons, le Seigneur a fait le ciel (2). » Il reprochait à ceux de chez *Horapolon,* à *Scléfidotus* et à *Hériscus,* à *Amonius* (ܐܡܘܢܝܘܣ), à *Isidore,* qui devint plus tard magicien avoué et perturbateur, et aux autres païens, ce qui se passait à *Manoutin,* les débauches de tout genre et la prostitution de la prêtresse d'*Isis,* qui se prostituait à quiconque le voulait et ne différait ainsi en rien d'une femme publique qui s'offre à tout venant. Les élèves de *Horapolon,* qui professaient les erreurs païennes, ne purent supporter les moqueries et les reproches de *Pralius,* ils tombèrent sur lui dans l'école même où ils étudiaient, au moment où peu de chrétiens étaient dans les environs et après le départ de *Horapolon.* C'était le sixième jour de la semaine, appelé vendredi (ܥܪܘܒܬܐ), auquel chacun des autres maîtres avait coutume d'enseigner et d'expliquer chez lui. Après qu'ils lui eurent donné un grand nombre de coups, et causé des contusions sur la tête et des blessures, pour ainsi dire, par tout le corps, il put enfin, bien qu'avec peine, car il était robuste, échapper en partie à leurs mains; il appela alors les chrétiens à son aide, tandis qu'un grand nombre de païens l'entouraient et le frappaient.

F. Nau.

(*A suivre.*)

(1) Jean, I, 3.
(2) Ps. xcv, 5.

LA

BÉNÉDICTION LITURGIQUE DES RAISINS

Dans l'ancienne discipline chrétienne, les fidèles offraient à l'église « les prémices du pressoir, de l'aire et des troupeaux », πᾶσαν ἀπαρχὴν γεννημάτων ληνοῦ, ἅλωνος, βοῶν τε καὶ προβάτων δώσεις τοῖς ἱερεῦσιν (*Constitutions apostoliques,* VII, 29) (1). Cette prescription avait été posée dans les mêmes termes par l'auteur de la *Didaché* (2), mais les destinataires de cette offrande étaient, avant l'établissement de la hiérarchie fixe, les « prophètes », ou, à leur défaut, les pauvres. On voit de plus, dans la *Didaché,* l'offrande des prémices rattachée à la loi mosaïque. (Cf. *Exod.*, XXII, 29; XXIII, 19; *Num.*, XVIII, 12.) C'est pourquoi une certaine latitude était laissée au donateur, là où la loi ancienne n'avait rien fixé. On détermina postérieurement que les offrandes en nature, du blé, de l'huile, du vin, des fruits et de la laine, seraient employées à l'entretien des ministres de l'Église (3). Enfin, il était d'usage d'apporter ces dons à l'autel, et la liturgie eut, dès le commencement, des formules particulières de bénédiction pour ces prémices. Le texte des *Constitutions apostoliques* (4)

(1) PITRA, *Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta.* Rome, 1864, t. I, p. 361.

(2) Πᾶσαν οὖν ἀπαρχὴν γεννημάτων ληνοῦ καὶ ἅλωνος, βοῶν τε καὶ προβάτων δώσεις τὴν ἀπαρχὴν τοῖς προφήταις· αὐτοὶ γάρ εἰσιν οἱ ἀρχιερεῖς ὑμῶν. ἐὰν δὲ μὴ ἔχετε προφήτην, δότε τοῖς πτωχοῖς. Didaché, XIII, 3, 4. — JACQUIER, *La Doctrine des Douze Apôtres.* Paris, 1891, p. 137, 138.

(3) *Constitutions apostoliques*, II, 34. Pitra, p. 179.

(4) Ἐπὶ δὲ ταῖς προσφερομέναις ἀπαρχαῖς οὕτως εὐχαριστεῖ ὁ ἐπίσκοπος· Εὐχαριστοῦμέν σοι, κύριε παντοκράτορ, δημιουργὲ τῶν ὅλων καὶ προνοητὰ διὰ τοῦ μονογενοῦς σου παιδὸς Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ κυρίου ἡμῶν, ἐπὶ ταῖς προσενεχθείσαις σοὶ ἀπαρχαῖς, οὐχ ὅσον ἐφεί-

est une bénédiction générale de tous les fruits de la terre, où le blé est, à la vérité, mentionné avec une intention spéciale, mais sans l'exclusion des autres sortes de fruits. Cependant, la législation ecclésiastique restreignit de bonne heure l'oblation liturgique des prémices aux épis et aux raisins nouveaux, qui, outre leur symbolisme eucharistique, représentent les prémices des aliments usuels. On y ajoutait l'huile pour le luminaire, et l'encens pour la thurification. Mais les autres espèces de fruits devaient être portés à la maison de l'évêque et des prêtres, non à l'église (1), tandis que les prémices des épis et du raisin étaient reçus à l'autel et sanctifiés par une bénédiction solennelle prononcée au cours de la célébration de la liturgie. Cet usage subsista en Orient comme en Occident, mais il semble, par un texte de Nicéphore, patriarche de Constantinople, qu'au XIe siècle, les fidèles qui offraient à l'autel ces mêmes éléments pour y être bénis, les gardaient pour leur propre usage, ou les consommaient sur place, à titre d'eulogie (2). Nous comparerons ci-après cette pratique à celle de certaines Églises d'Occident.

La discipline était la même parmi les chrétiens d'Afrique. Un décret conciliaire du Ve siècle reproduit presque textuellement les expressions du Canon apostolique cité précédemment : *Nec amplius in primitiis offeratur quam de uvis et frumentis* (3). Ailleurs, en Italie, du moins, on avait substitué aux raisins

λομεν, ἀλλ' ὅσον δυνάμεθα. Τίς γὰρ ἀνθρώπων ἐπαξίως εὐχαριστῆσαί σοι δύναται ὑπὲρ ὧν δέδωκας αὐτοῖς εἰς μετάληψιν; ὁ Θεὸς Ἀβραὰμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακὼβ καὶ πάντων τῶν ἁγίων ὁ πάντα τελεσφορήσας διὰ τοῦ λόγου σου καὶ κελεύσας τῇ γῇ παντοδαποὺς ἐκφῦσαι καρποὺς εἰς εὐφροσύνην καὶ τροφὴν ἡμετέραν· ὁ δοὺς τοῖς νωθεστέροις καὶ βληχώδεσι χυλὸν, χλοηφάγοις χλόην, καὶ τοῖς μὲν κρέα, τοῖς δὲ σπέρματα, ἡμῖν δὲ σῖτον πρὸς τροφὴν πρόσφορον καὶ κατάλληλον καὶ ἕτερα διάφορα, τὰ μὲν πρὸς χρῆσιν, τὰ δὲ πρὸς ὑγείαν, τὰ δὲ πρὸς τέρψιν, ἐπὶ τούτοις οὖν ἅπασιν ὑπερύμνητος ὑπάρχεις τῆς εἰς πάντας εὐεργεσίας διὰ Χριστοῦ, δι' οὗ σοὶ δόξα, τιμὴ καὶ σέβας ἐν ἁγίῳ πνεύματι εἰς τοὺς αἰῶνας. ἀμήν. *Constit. apost.*, VIII, 40. Pitra, p. 410, 411.

(1) Πλὴν νέων χίδρων ἢ σταφυλῆς τῷ καιρῷ τῷ δέοντι, μὴ ἐξὸν ἔστω προσάγεσθαί τι ἕτερον πρὸς τὸ θυσιαστήριον ἢ ἔλαιον εἰς λυχνίαν καὶ θυμίαμα τῷ καιρῷ τῆς ἁγίας προσφορᾶς. ἡ ἄλλη πᾶσα ὀπώρα εἰς οἶκον ἀποστελλέσθω, ἀπαρχὴ τῷ ἐπισκόπῳ καὶ τοῖς πρεσβυτέροις, ἀλλὰ μὴ πρὸς τὸ θυσιαστήριον. *Canones apostolorum*, 3 *b* (4), 4 (5). Pitra, p. 14.

(2) Χρὴ προσφέρειν ἀπαρχὴν σίτου καὶ σταφυλῆς ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ καὶ εὐλογεῖσθαι, καὶ οὕτως ἐσθίειν ἐξ αὐτῶν. Nicéphore, Can. 84. Pitra, *Juris ecclesiastici Græcorum*, t. II, p. 335.

(3) Concilium Africanum, can. 1. *Collectio canonum ecclesiæ africanæ*. Labbe, Concil., t. II, p. 1068.

dans cette bénédiction liturgique, les fèves, et cela non parce que, antérieurement au christianisme, elles avaient été considérées comme un aliment sacré, mais plutôt parce qu'elles constituaient la nourriture ordinaire des peuples de la Péninsule.

Quoi qu'il en soit, c'est au pape Eutychien (275-283) que le *Liber Pontificalis* rapporte la réglementation relative à cette bénédiction (1). Par une restriction analogue à celle de la discipline gréco-syriaque, exprimée dans le Canon des Apôtres cité plus haut, l'Église de Rome n'admit plus à la bénédiction liturgique de la messe que les raisins et les fèves, à l'exclusion des autres fruits. Ces prémices étaient présentées à des jours distincts : les premiers, à Rome comme à Byzance, le sixième jour d'août, les autres, à Rome seulement, à l'échéance mobile de l'Ascension.

Le sacramentaire grégorien contient, en effet, au 6 août, la formule de bénédiction du raisin, appartenant en propre à la messe de saint Sixte (258) (2).

[VIII. id. aug.] Natale sancti Syxti episcopi.

Benedictio [Prefatio] uvæ. Benedic, domine, et hos fructus novos uvæ quos tu, domine, per rorem cæli et inundantiam pluviarum, et temporum serenitate et tranquillitate, ad maturitatem perducere dignatus es; et dedisti ea ad usus nostros cum gratiarum actione percipere, in nomine domini nostri ihesu christi, per quem hæc [omnia], domine, semper bona creas (3).

Le sacramentaire gélasien assigne en propre à la messe de l'Ascension la *benedictio fabæ;* mais la formule est conçue, sauf une variante, dans les mêmes termes que la précédente.

Orationes ex preces in Ascensa Domini.

(1) Hic [Eutycianus] constituit (ut) fruges super altare tantum fabæ et uvæ benedici. Duchesne, *Liber Pontificalis*. Paris, 1886, t. I, p. 159.

(2) Dans les sacramentaires qui présentent à ce jour une seconde messe spéciale des martyrs Félicissime et Agapit, la *Præfatio uvæ* est assignée à la messe de saint Sixte (Missel de Leofric. F. E. Warren, *The Leofric Missal*, Oxford, 1883, p. 152. Missel de Robert de Jumièges, *ibid.*, p. 278). Après l'institution de la fête de la Transfiguration, qui effaça peu à peu la fête de saint Sixte, cette bénédiction passa à la messe de la Transfiguration (Missel de Salisbury. Warren, op. cit., p. 152, 4). Cf. Martène, *De antiquis ecclesiæ ritibus*, t. III, p. 586.

(3) (Crosnier), *Sacramentarium ecclesiæ Nivernensis* (sans date), p. 285. — Warren, *The Leofric Missal*, p. 152.

Inde vero modicum ante expletum canonem [*expleto canone*] *benedices fruges novas. Sequitur benedictio.*

Benedic, domine, et has fruges novas fabæ quas [et hos fructus novos fabæ quos] tu, domine, rore cælesti et inundantia pluviarum ad maturitatem perducere dignatus es, ad percipiendum nobis cum gratiarum actione in nomine domini nostri iesu christi. Per quem hæc omnia, domine, semper bona, *usque expleto canone* (1).

Enfin l'un et l'autre élément se trouvent réunis dans une formule commune du même texte :

Benedictio uvæ vel fabæ.

Benedic, domine, hos fructus novos uvæ vel fabæ quos tu, domine, per rorem cæli et inundantiam pluviarum, et tempora serena atque tranquilla, ad maturitatem perducere dignatus es, ad percipiendum nobis cum gratiarum actione, in nomine domini nostri ihesu christi, qui est benedictus (2).

Nous verrons, par la citation du document grec, que la formule originale est bien la *benedictio uvæ;* les autres applications ont été faites postérieurement.

La finale *Per quem omnia* indique que les deux premières bénédictions se rattachent au canon même de la messe. Pareille particularité distingue la consécration, encore en usage, des saintes huiles, au jeudi saint, et l'ancienne formule de bénédiction du breuvage de miel, de lait et d'eau, destiné, le samedi saint et la veille de la Pentecôte, aux nouveaux baptisés (3). On trouve cette dernière au sacramentaire léonien (4).

(1) Tommasi, *Liber Sacramentorum romanæ ecclesiæ*, t. VI, p. 89. — H. A. Wilson, *The Gelasian Sacramentary*. Oxford, 1894, p. 107.

(2) Tommasi, op. cit., p. 214. — Warren, *The Leofric Missal*, p. 224. — Martène, p. 541.

(3) Voir aussi, pour la bénédiction de l'Agneau pascal, Bona, *Rerum liturgicarum*, t. III. Turin, 1753, p. 314.

(4) Benedictio fontis, lactis et mellis.

Benedic, domine, et has creaturas fontis, lactis et mellis*, et pota famulos tuos de hoc fonte perenni, qui es * spiritus veritatis, et enutri eos de hoc melle et lacte; tu enim, domine, promisisti patribus nostris abrahe, isaac, et iacob, dicens : Introducam vos in * terram repromissionis, terram fluentem lac et mel*. coniunge, domine, famulos tuos spiritui sancto, sicut coniunctum est hoc lac et mel * in christo ihesu domino nostro, per quem * omnia, domine. Muratori, *Liturgia romana vetus*, p. 318. — Warren, *The Leofric Missal*, p. 224. Cf. *Liber Sacramentorum ecclesiæ romanæ* (*Sacramentarium leonianum*). Migne, *Patr. lat.*, t. L, p. 40, 41 : fontis, mellis et lactis. — est. — lacte et melle, quemadmodum patribus nostris abraham, isaac et iacob introducere te eos in. — fluentem lacte et melle — mel et lac, quo cælestis terrenæque substantiæ significatur unitio in christo. — hæc omnia.

Si l'on écarte, comme n'appartenant pas à la catégorie des *fruges*, la bénédiction des saintes huiles et celle du breuvage symbolique des baptisés, on reconnaîtra que l'usage séculaire de l'Église a respecté la législation du pape Eutychien et des Canons des Apôtres. Seuls, en effet, les raisins et les épis, ou, à Rome, les fèves, sont bénis à la messe : *fruges super altare tantum uvæ et fabæ benedici;* tandis que les autres bénédictions du rituel latin font voir, par la teneur de leur formule finale, qui est la conclusion commune des prières, qu'elles sont détachées de la célébration du sacrifice eucharistique, en même temps qu'elles ne sont pas spéciales à un jour de l'année.

Le moyen âge conserva ces coutumes et ces distinctions. Les fèves, le moût, le pain étaient bénis au réfectoire (MARTÈNE, t. IV, p. 574. Voir cependant p. 570), mais les raisins du jour de la Transfiguration l'étaient à l'église. On les consommait au réfectoire comme des eulogies. (*Ibid.*, p. 573.) Ailleurs on les distribuait à l'église même, comme le pain bénit, entre le convent présent au chœur et l'assistance laïque. (BONA, *Rerum liturgicarum*, II, 14, t. III, p. 314.)

Les décrets apostoliques que nous avons cités sont une première garantie d'antiquité de nos formules rituelles. Mais il y a plus : la prière de la bénédiction des raisins, qui du sacramentaire grégorien passa aux Églises des Gaules, de Bretagne et d'Allemagne, pour demeurer de nos jours en usage dans beaucoup de nos diocèses au 6 août, est identique à la formule conservée à la même date dans l'Église grecque (1), et les traductions syriaques de la liturgie des Melkites de Syrie confirment l'authenticité du texte grec original.

Nous donnons celle-ci d'après le texte le plus récent.

Εὐχὴ εἰς εὐλόγησιν * σταφυλῆς, τῇ ς' Αὐγούστου.

Εὐλόγησον, κύριε, τὸν καρπὸν τοῦτον τῆς ἀμπέλου τὸν νέον, ὃν διὰ τῆς τοῦ ἀέρος εὐκρασίας, καὶ τῶν σταγόνων τῆς βροχῆς, καὶ τῆς τῶν καιρῶν γαλήνης, εἰς ταύτην τὴν ὡριμωτάτην στάσιν ἐλθεῖν ηὐδόκησας *, ἵνα ᾖ ἐν ἡμῖν τοῖς ἐξ αὐτοῦ τοῦ γεννήματος τῆς ἀμπέλου μεταλαμβάνουσιν, εἰς εὐφροσύνην, καὶ τοῖς προσενέγκασι δῶρον, εἰς ἐξιλασμὸν ἁμαρτιῶν, διὰ τοῦ ἱεροῦ καὶ ἁγίου σώματος [καὶ αἵματος]*

(1) Ἱερατικὸν περιέχον τὰς θείας καὶ ἱερὰς λειτουργίας. Constantinople, 1895, p. 161. Le texte de l'Euchologe (Venise, 1851) fournit les variantes suivantes : μετάληψιν εὐδόκησας. *om.* καὶ αἵματος. — Cf. GOAR, Euchologe, p. 695.

τοῦ Χριστοῦ σου, μεθ' οὗ εὐλογητὸς εἶ, σὺν τῷ παναγίῳ καὶ ἀγαθῷ καὶ ζωοποιῷ σου πνεύματι, νῦν καὶ ἀεὶ καὶ εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰώνων. ἀμήν.

La bénédiction syriaque est, sauf l'amplification inséparable des traductions orientales, la reproduction de la prière grecque :

ܨܠܘ[ܬܐ] ܥܠ ܥܢܒܐ ܦܐܪܐ ܚܕ[ܬܐ].

ܒܪܟ ܡܪܝܐ ܐܠܗܐ ܦܐܪܐ ܗܢܐ ܚܕܬܐ ܦܐܪܐ ܕܓܦܬܐ ܕܐܡܛܝ
ܒܫܦܝܪܐ ܡܘܙܓܐ ܕܐܐܪ. ܘܡܛܪܐ ܕܫܡܝܐ. ܘܫܠܝܘܬܐ ܕܙܒܢܐ
ܕܫܢܬܐ. ܠܓܡܝܪܐ ܕܝܠܗ ܘܐܫܬܡܠܝܘ ܠܡܐܟܘܠܬܐ. ܘܢܗܘܐ ܠܢ
ܕܡܩܪܒܝܢ ܡܢܗ ܡܘܩܪܒܢܐ. ܠܫܘܒܩܢܐ ܕܚܛܗ̈ܐ. ܒܡܨܥܝܘܬܗ ܕܦܓܪܐ
ܕܟܝܐ ܘܩܕܝܫܐ. ܦܓܪܗ ܕܡܫܝܚܟ. ܘܢܗܘܐ ܠܐܝܠܝܢ ܕܡܬܩܪܒܝܢ
ܠܗ. ܐܟܠܝܢ ܕܐܟ̈ܠܝܢ ܡܢܗ. ܠܒܘܪܟܬܐ ܘܠܚܘܣܝܐ
ܘܠܒܣܝܡܘܬܐ ܕܠܒܢ. ܘܠܚܘܠܡܢܐ ܕܦܓܪ̈ܝܢ
ܘܢܦ̈ܫܬܢ. ܒܚܝܠܗ ܕܒܪܟ ܡܪܢ ܝܫܘܥ ܡܫܝܚܐ ܕܥܡܗ ܠܟ
ܝܐܐ ܥܠ ܫܘܒܚܐ ܘܐܝܩܪܐ. ܥܡ ܪܘܚܟ ܩܕܝܫܐ ܛܒܐ
ܘܡܚܝܢ ܚܝ̈ܐ. ܗܫܐ ܘܒܟܠܙܒܢ ܠܥܠܡ ܥܠܡܝܢ. ܐܡܝܢ ܀ (1)

Prière sur les fruits du raisin nouveau.

« Bénis, Seigneur Dieu, ce fruit nouveau, [ce] fruit de la vigne, qu'une convenable humidité de l'air, la pluie du ciel et la tranquillité des saisons de l'année ont fait croître jusqu'à son complet développement, de manière à devenir [notre] nourriture. Qu'il nous serve, à nous qui en faisons une offrande, pour la rémission de nos péchés, par le moyen du corps pur et saint, le corps de ton Christ. Qu'il devienne, pour ceux qui en approcheront et en mangeront, bénédiction, propitiation et félicité, pour la joie de nos cœurs et la santé de nos corps et de nos âmes, par la vertu de ton Fils Jésus-Christ Notre-Seigneur, avec lequel à toi convient la louange et l'honneur, avec ton Saint-Esprit, en

(1) Bibliothèque nationale. Fonds syriaque, n° 100, fol. 216 *verso*, 217 *recto*.

toutes sortes de biens, auteur de la vie, maintenant et en tout temps, dans les siècles des siècles. Amen. »

Les rituels melkites nous donnent cette autre « Bénédiction de la première grappe de raisin », dont nous ne possédons pas l'original grec. Il convient de remarquer la signification très caractéristique de cette pièce évidemment composée parmi des populations dont la richesse consiste uniquement dans les produits du sol.

صلاة على عنقود مبتدي :

ܒܕܡܐ ܕܚܝܐ ܕܐܢܫܐ ܡܬܦܪܩܘ ܒܪܝܬܐ. ܘܡܢܗ ܢܦܩܘ ܠܒܘܫܐ
ܕܚܛܝܬܐ ܕܐܕܡ ܚܛܝܐ. ܘܡܢܗ ܫܡܗ ܕܡܘܬܐ ܐܬܥܩܪ ܡܢ
ܦܓܪܐ ܕܐܕܡ ܚܛܝܐ. ܗܘ ܢܚܕܐ ܕܢܬܠܢ. ܘܢܩܒܠ ܦܪܝܡܐ
ܕܡܢܟ ܕܢܛܪܘܢ ܠܟܪܡܝܢ. ܕܠܡܐ ܢܬܪܥܐ ܡܢ ܦܓܪܐ ܕܐܕܡ
ܐܝܟ ܕܐܬܐ ܕܡܬܝܗܒ ܘܢܦܩ. ܡܐܢܘ ܢܛܪܐ ܠܟܪܡܝܢ ܘܢܛܪܘܢ
ܠܟܪܡܝܢ ܠܚܝܐ. ܐܡܝܢ (1)

Prière sur la première grappe.

« Par le sang du raisin de vie, les créatures ont été rachetées; par le suc sorti de lui, leur vêtement a été lavé de la souillure du péché; la marque de la perdition a été abolie du corps d'Adam coupable. Qu'Il nous réjouisse par ce don [qui vient] de toi, et que nous recevions ce raisin que tu nous donnes, afin qu'il soit la préservation de nos vignes, et que les grains se pres-

(1) Fol. 224 *recto*. Comme la plupart des textes syriaques de même source, ceux-ci donnent lieu à quelques remarques lexicologiques. On peut relever en effet dans le premier l'emploi de la forme *af'el* ܐܦܥܠ au sens neutre; dans le second l'affectation de la terminaison féminine au lieu de l'emphatique masculin: ܫܡܗ pour ܫܡܗ, procédé sur lequel on peut voir *Journal asiatique*, IXe série, t. XI, n° 3 (1898), p. 141-142. — ܢܛܪ nous présente soit une voix *pa'el*, soit, à la voix *pe'al*, au lieu de la forme active régulière en ܘ, la forme neutre du futur, justifiée du reste par la forme dialectale de l'impératif ܢܛܪ (Payne-Smith, *Thesaurus syriacus*, p. 1182). L'étude, sur un grand nombre de textes, de ces particularités grammaticales, servirait à faire connaître l'origine des traductions syriaques de la liturgie grecque.

sent sur leurs ceps comme les jumeaux dans le sein de Rébecca; et la louange montera vers le nom de celui qui [nous] donne [ces biens], dans les siècles des siècles. Amen. »

L'Église arménienne bénit aussi les raisins à la date fixe du 15 août, à la suite de la messe de l'Assomption (1). Enfin les rites syriens possèdent des bénédictions pour le raisin, le vin, les épis et les divers produits du sol, mais elles ne sont pas nécessairement célébrées à l'église, ou, du moins, on ne les rattache pas liturgiquement à des jours spéciaux, si ce n'est la double fête de Notre-Dame des Semailles, au 15 février, et de Notre-Dame des Épis, au 15 mai (2). Les anciennes formules, tombées en désuétude parmi les Syriens unis, sont restées en usage chez les Jacobites. Cependant le droit syrien a reproduit la disposition du Canon des Apôtres interdisant la présentation à l'autel d'autres fruits que les raisins et les épis (3). Le patriarche Jean I (648) ou Jean de Tella (538) la renouvela, et prescrivit la déposition du prêtre qui, à l'oblation de la messe, aurait joint du moût, سمدا (عصير), de la boisson fermentée ou quoi que ce soit d'autre que du vin, des raisins et des épis (4). L'Occident admit au contraire, en certains lieux, la pratique d'employer, le jour de la bénédiction des raisins, du vin nouveau à la messe, par allusion au texte évangélique « je ne boirai plus de ce fruit de la vigne jusqu'à ce que je le boive nouveau avec vous dans le royaume de mon Père (5) »; ou encore d'exprimer quelques gouttes du raisin bénit dans le calice consacré. Martène atteste cet usage pour diverses églises, spécialement pour celle de Poitiers (6). Certains propres diocésains maintiennent de nos jours cette rubrique très spéciale. Or, il y a lieu de noter que, sur ce point encore, l'Orient et l'Occident s'accordaient. Au VIIe siècle le Concile *in Trullo* reconnaît que la coutume autorisait le mélange, avec les éléments eucharistiques consacrés,

(1) Cf. Nilles, *Kalendarium manuale*. Inspruck, 1897, t. II, p. 563.

(2) *Ibid.*, I, p. 249, 469 et 476. Cf., pour la fête correspondante du Calendrier chaldéen, II, p. 683.

(3) Bar-Hébréus, *Nomocanon*, IV, 1, a. Maï, *Scriptorum veterum*, t. X, p. 19.

(4) *Ibid.*

(5) Matth., xxvi, 29. Voir Durand de Mende, *Rational des divins offices*, VII, 22, 2. Paris, 1854, t. V, p. 71.

(6) *De antiquis ecclesiæ ritibus*, t. III, p. 586.

des raisins bénits à l'autel; mais il enjoint de distinguer la bénédiction et la distribution de ces prémices de la communion sacramentelle.

« Ayant appris que, dans diverses églises, lorsque le raisin est apporté à l'autel, suivant une coutume qui a prévalu, les ministres le mêlent au sacrifice de l'oblation non sanglante, et distribuent au peuple l'un et l'autre indistinctement, nous décrétons que désormais nul des prêtres ne fasse ainsi, mais que l'on distribue au peuple l'oblation [eucharistique] qui donne la vie et remet les péchés, et que les offrandes de raisin soient considérées comme les prémices et bénies à part par les prêtres, pour être distribuées à ceux qui les demandent, en actions de grâces pour celui qui donne les fruits par lesquels nos corps sont fortifiés et nourris selon la disposition divine. Et si quelque clerc agit contrairement à cette prescription, qu'il soit déposé (1). »

Deux siècles avant le Concile *in Trullo,* les Églises d'Afrique avaient séparé, par une distinction analogue, la bénédiction des prémices, blé et raisin, celle du lait et du miel donnés aux nouveaux baptisés, de la consécration sacramentelle. Le texte que nous citons fixe la pratique africaine à la fin du IVe siècle.

Ut in sacramentis corporis et sanguinis Domini nihil amplius offeratur quam quod ipse Dominus tradidit, hoc est panis et vinum aqua mixtum. Primitiæ vero, seu mel et lac [et] quod uno die sollemnissimo in infantum mysterio solet offerri, quamvis in altari offerantur, suam tamen habeant propriam benedictionem, ut a sacramento dominici corporis et sanguinis distinguantur : nec amplius in primitiis offeratur, quam de uvis et frumentis.

(1) Ἐπειδὴ ἐν διαφόραις ἐκκλησίαις μεμαθήκαμεν, σταφυλῆς ἐν τῷ θυσιαστηρίῳ προσφερομένης, κατά τι κρατῆσαν ἔθος, τοὺς λειτουργοὺς ταύτην τῇ ἀναιμάκτῳ τῆς προσφορᾶς θυσίᾳ συνάπτοντας οὕτως ἅμα τῷ λαῷ διανέμειν ἀμφοτέρα, συνείδομεν ὥστε μηκέτι τοῦτό τινα τῶν ἱερωμένων ποιεῖν, ἀλλ' εἰς ζωοποίησιν καὶ ἁμαρτιῶν ἄφεσιν τῷ λαῷ τῆς προσφορᾶς μόνης μεταδιδόναι· ὡς ἀπαρχὴν δὲ τὴν τῆς σταφυλῆς λογιζομένους προσένεξιν, ἰδικῶς τοὺς ἱερεῖς εὐλογοῦντας τοῖς αἰτοῦσι ταύτης μεταδιδόναι πρὸς τὴν τοῦ δοτῆρος τῶν καρπῶν εὐχαριστίαν, δι' ὧν τὰ σώματα ἡμῶν κατὰ τὸν θεῖον ὅρον αὔξει τε καὶ ἐκτρέφεται. εἴ τις οὖν κληρικὸς παρὰ τὰ διατεταγμένα ποιήσοι καθαιρείσθω. Conc. Trull., can. 28. Pitra, *Juris eccles. Græcorum*, t. II, p. 38. — Si l'on pouvait justifier, dans les termes mêmes de la bénédiction grecque des raisins et de sa traduction syriaque, une allusion à ce « mélange », on en retirerait une preuve de haute antiquité.

(25) Concilium africanum (c. 4.). *Collectio canonum ecclesiæ africanæ*, XXXVII. Labbe, Conciles, t. II, p. 1068.

*
* *

Bien que, suivant le principe formulé par saint Grégoire, l'unité de la foi n'ait pas à souffrir de la diversité des usages (1), il est constant qu'à côté des innovations liturgiques survenues au cours des siècles, maintes pratiques subsistent, communes à l'Orient et à l'Occident, et que l'on doit faire remonter, sinon aux temps de l'unité liturgique primitive, du moins à l'époque où la nature des relations ecclésiastiques permettait des emprunts réciproques. Ce n'est donc pas seulement par l'accord sur les points essentiels du dogme et des formules sacramentelles que s'affirme l'unité chrétienne, mais souvent par la conformité, maintenue en dépit des divisions dogmatiques et politiques, de traditions accessoires, dont on vient de voir un remarquable exemple. Seules, dans tout le monde chrétien, les sectes schismatiques d'Europe se trouvent ici à l'écart. En abolissant, pour marquer leur scission, les usages liturgiques que l'Occident tout entier tenait de l'antique Église de Rome, les Protestants et, à leur suite, les Vieux-Catholiques ont renoncé à des rites séculaires de l'Église universelle, à des cérémonies sanctionnées par les règlements des anciens conciles et retenues par un usage invariable de toute la chrétienté. Aussi, lorsque la propagande protestante s'efforce d'implanter au sein des églises de Palestine et de Syrie ses erreurs et ses préjugés, les chrétiens orientaux, qui tiennent à leurs rites autant qu'à leur nationalité, sont en mesure, sans préjudice d'autres motifs plus graves qui leur interdisent l'adhésion aux principes de la Réforme, de démontrer, par la comparaison de leurs richesses liturgiques avec le contenu du froid *prayerbook*, que le protestantisme est la négation des rites orientaux.

J. Parisot.

(1) In una fide nil officit sanctæ ecclesiæ consuetudo diversa. Epist. I, 43 (41). Édition bénédictine, t. II, p. 532. Patr. lat., t. LXXVII, p. 497.

NEUF CHAPITRES

DU « SONGE DU VIEL PELERIN »

DE PHILIPPE DE MÉZIÈRES

RELATIFS A L'ORIENT

INTRODUCTION

L'ouvrage d'où sont tirés les extraits que l'on trouvera dans les pages suivantes porte le titre de « *Songe du viel pelerin adreçant au blanc faucon pelerin couronné, au bec et aux piez dorez* » et a pour auteur le célèbre Philippe de Mézières (1).

Avant de donner quelques détails sur cette œuvre qui est restée jusqu'à présent complètement inédite, je ne crois pas inutile de raconter très brièvement la vie agitée et étrange du personnage qui l'a composée.

Comme Becquet l'a établi le premier, Philippe de Mézières (2)

(1) Il se compose de deux énormes volumes in-folio de 37 sur 27 centimètres comptant 346 et 291 feuillets; il est écrit sur parchemin et il a appartenu au duc de Bourgogne, Philippe le Bon. A la fin de chacun des volumes on lit cette notice : « Escript par moy, Guiot Daugerans, en la ville de Bruxelles, l'an 1465 ». Ces manuscrits qui proviennent de la bibliothèque des ducs de Bourgogne n'ont plus leur reliure originale, et ils ont été reliés à nouveau sous le règne de l'Empereur Napoléon Ier. Ils faisaient anciennement partie du Supplément français où ils portaient les numéros 3007, 5-6.

(2) *Historia Celestinorum*. Paris, 1719, in-4°, p. 102. On écrit également Maizières. On pourra voir sur ce point, Auguste Molinier, *Description de deux manuscrits contenant la Règle de la « Militia Passionis Jhesu Christi » de Philippe de Mézières* dans les *Archives de l'Orient Latin*, 1881, tome I, p. 336, et Jorga, *Philippe de Mézières et la Croisade au XIVe siècle*, Paris, 1896, page 9, note 1. C'est à ce dernier ouvrage que nous empruntons les éléments de cette courte biographie de Philippe de Mézières.

naquit à Amiens aux environs de l'année 1326, probablement, d'une façon plus précise, en 1327; il était le douzième enfant d'une famille noble, mais qui avait perdu la plus grande partie de ses biens, aussi sa jeunesse fut-elle assez pénible. Comme ses frères, il fut envoyé à l'école des Chanoines de Notre-Dame, où la lecture des chroniques de Terre Sainte et les récits des misères que les pèlerins enduraient en Palestine ne tardèrent pas à le porter à un mysticisme ardent et au désir de devenir, comme son illustre compatriote Pierre l'Ermite, l'apôtre d'une nouvelle croisade, à la fois plus heureuse et plus glorieuse que celles qui l'avaient précédée.

L'éducation toute théologique que le jeune Philippe de Mézières avait reçue chez les chanoines de Notre-Dame d'Amiens ne pouvait, au commencement du XIVe siècle, suffire à un homme qui avait l'ambition de conduire une nouvelle croisade contre les infidèles. On se rappelait ce que l'inexpérience de Pierre l'Ermite et des chefs de la première expédition avait coûté aux innombrables chrétiens qui en 1096 avaient pris la Croix pour aller délivrer le tombeau du Sauveur des mains des Sarrasins. C'est pourquoi, dès 1345, Philippe de Mézières passa en Lombardie, où il se mit à la solde de Lucchino Visconti; l'éducation qu'il y fit du métier de la guerre paraît lui avoir laissé des souvenirs peu agréables et des remords qui ne cessèrent de hanter son esprit jusqu'à ses derniers jours, alors que toute une vie consacrée à la religion aurait dû lui faire regarder les actes qui les avaient provoqués comme des erreurs de jeunesse sans grande importance. Quoi qu'il en soit, Philippe, à peine âgé de vingt ans, quitta en 1347 le château de Mézières pour aller courir les aventures; s'il n'atteignit jamais le rêve éclatant de sa jeunesse, c'est que les temps étaient bien changés depuis le concile de Clermont, et que l'enthousiasme religieux qui animait les premiers Croisés avait fait place aux passions et aux calculs politiques.

Je n'ai point l'intention de raconter ici en détail la vie de Philippe de Mézières; le lecteur qui voudra la connaître plus complètement pourra se reporter au livre que M. Jorga a publié sur ce sujet. Je me contenterai d'indiquer très brièvement les principaux événements qui l'ont signalée.

Il se rendit à Chypre auprès du roi Hughes IV de Lusignan,

qui le traita fort bien, mais qui ne se laissa point gagner par ses idées de croisade. Le 24 novembre 1358, Hughes IV, affaibli par l'âge et par les soucis du gouvernement, fit consacrer dans la cathédrale de Sainte-Sophie de Nicosie, son fils Pierre comme roi de Chypre, ne gardant pour lui-même que le titre de roi de Jérusalem (1). Pierre Ier de Lusignan connaissait depuis longtemps Philippe de Mézières, et il avait été à même d'apprécier à la cour de son père la solidité de son instruction et l'étendue de ses connaissances qui dépassaient de beaucoup celles des plus célèbres laïcs ou ecclésiastiques, ses contemporains; aussi, très peu de temps après son avènement, il le choisit comme chancelier de son royaume. Philippe de Mézières seconda de toute son âme les efforts que Pierre Ier fit auprès des princes du continent pour provoquer une nouvelle croisade; il le fit avec une énergie d'autant plus grande que c'était probablement lui-même qui avait inspiré ces idées à Pierre Ier, alors qu'il n'avait pas l'espérance d'arriver au trône. Il accompagna ce prince pendant son voyage en Europe de 1362 à 1365, et il sut gagner la confiance du pape Urbain V; il retourna à Chypre avec Pierre et le suivit partout où sa fantaisie aventureuse le poussa.

Pierre Ier de Lusignan traitait assez durement ses barons, et la vie dissolue qu'il avait toujours menée ne lui avait pas fait beaucoup d'amis dans son royaume; aussi, le 17 janvier 1369, il fut assassiné par Philippe d'Ibelin, seigneur d'Arsour, Henri de Djibala (Giblet) et Jean de Gavrelli. Son fils mineur, Pierre II, lui succéda, mais le conseil de régence ne continua pas à Philippe de Mézières la confiance qui lui avait été témoignée par Pierre Ier; cependant en 1371, il fut envoyé en Europe pour porter au nouveau Pape, Grégoire XI, élu le 30 décembre 1370, les félicitations de la cour de Chypre.

Il ne retourna plus en Orient, et voyant sans doute que sa position était fortement compromise à Chypre, il passa au service du roi de France, Charles V, qui lui fit don d'une maison située non loin de l'hôtel Saint-Pol; Philippe de Mézières exerça une assez grande influence sur la cour de France, mais à la mort de Charles V, il se retira définitivement du monde pour entrer

(1) Hughes IV se retira au monastère de Strovili, où il mourut un an environ après cette cérémonie, le 10 octobre 1359.

aux Célestins, où il vécut jusqu'à sa mort (26 mai 1405), dans une retraite qui n'était d'ailleurs point très rigoureuse, et dont il sortit plus d'une fois pour remplir le rôle de conseiller auprès de Charles VI et de son frère le duc d'Orléans. C'est aux Célestins que, loin des agitations stériles de ce monde périssable, et à jamais revenu de ses irréalisables projets de croisade, il composa la plupart de ses ouvrages de morale.

Comme tout le monde, Philippe de Mézières avait été frappé du peu de résultat des croisades, qui avaient été équipées à si grands frais et qui avaient coûté la vie à tant de milliers d'hommes; elles étaient surtout un prétexte que les souverains étaient trop heureux de saisir, pour organiser des fêtes splendides et des réjouissances coûteuses; quant à la cour de Rome, elle en profitait pour faire d'incessants appels à la charité et à la piété des fidèles et pour exiger ensuite comme un dû des choses qui lui avaient été consenties de bonne volonté, et pour une seule fois. De plus, il avait été à même de voir, à la bataille de Smyrne, combien l'organisation militaire de la Chrétienté était loin d'être suffisante pour que l'on pût songer à attaquer les Musulmans dans leur empire, et leur arracher les lieux qui furent témoins de la Passion du Christ. Il est incontestable que, même au commencement du XIVe siècle, bien qu'elles eussent réalisé d'énormes progrès dans leur armement et dans leur tactique depuis l'époque de la première croisade, les nations de l'Europe occidentale étaient, à bien des points de vue, très inférieures à l'empire égyptien, puissamment et savamment organisé sous la main des Sultans Mamlouks du Caire. Ce qui manquait le plus, c'était encore la discipline, et, même à l'époque de Philippe de Mézières, les généraux chrétiens ne menaient guère contre les émirs turcs qui commandaient sur le littoral de la Méditerranée que des bandes sans aucune cohésion et toujours prêtes à se révolter.

Philippe comprit dès ce moment que, si l'on voulait songer sérieusement à une nouvelle croisade, il fallait commencer par créer une force militaire qui pût se mesurer avec celles que les Musulmans étaient prêts à lui opposer; il n'y avait guère qu'un moyen de le faire, c'était de créer un ordre de Chevalerie sur le modèle de ceux du Temple et de l'Hôpital, mais en en faisant disparaître les abus qui les avaient condamnés de bonne heure à une inutilité presque complète. C'est à cet ordre futur qu'il

donna le nom de « Chevalerie de la Passion »; il prétendit que ses statuts lui avaient été communiqués dans l'église du Saint-Sépulcre par Jésus-Christ lui-même (1), gravés sur deux tables de pierre. Philippe de Mézières consacra en vain toute sa vie à ce qui avait été le rêve de ses années de jeunesse; son ordre de la Passion ne fut jamais qu'une belle chimère, et la Palestine demeura sous le joug des Sultans Mamlouks, jusqu'au jour où leur dynastie s'effondra devant les armes « toujours victorieuses » de l'Osmanli Sélim-Khan. La mode était d'ailleurs à la création des ordres de Chevalerie : Pierre Ier de Lusignan créa, sur les instances de Philippe de Mézières, son chancelier, l'ordre de l'*Épée;* presque à la même époque, Louis de Bourbon créait celui de l'*Escu d'Or*, pendant qu'Amédée de Savoie fondait l'ordre de l'*Annonciade*, l'un des plus grands Ordres européens encore à la fin du XIXe siècle, et que le roi de France, Jean, était grand maître de l'ordre de l'*Étoile*.

Le *Songe du Viel Pelerin* est l'un des ouvrages moraux que Philippe de Mézières composa dans sa retraite au couvent des Célestins (2).

« Il est assavoir, dit Philippe de Mézières (3), que l'acteur de cestui songe, c'est assavoir le Viel Pelerin en cestui livre, parle communalment par figures et par paraboles, par similitudes et par considéracions ou ymaginacions aucuneffois prinses de la Saincte Escripture et des livres et diz morals des Philozophes faignans les noms des roys, des princes et des seigneurs, parlant moralment à son avis selon leurs condicions, pais et regions, comme a esté dit au prologue du pelerinage du poure pelerin. Et aussi aux vertuz et aux vices il leur baille propres noms par aventure, autrefois non usez selon leurs condicions. »

Le *Songe du Viel Pelerin* est en effet une œuvre tout allégorique, qui appartient au genre illustré par le *Roman de la Rose*, le *Roman du Renard*, qui a duré jusqu'au XVIIe siècle, bien après le *Pantagruel* de François Rabelais.

(1) « Unde, sic peregrinando, date sunt Philipino a Domino cum Moyse due tabule lapidee, in quibus erant scripte, non solum X precepta, videlicet substancia presentis regule milicie passionis Jhesu Christi..... » (*Militia*, fol. 45 v°), dans Jorga, *Philippe de Mézières*, p. 73.

(2) On trouvera la liste de ces ouvrages dans le livre de M. Jorga cité plus haut, dans l'*Introduction bibliographique*, p. VII et sq.

(3) Volume Ier. Ms. 9200, folio 14 v°.

Il est raconté dans les deux premiers livres du *Songe du Viel Pelerin* (1), qu' « Ardant Désir accompaignié de sa seur Bonne Espérance (2) prins en figure pour le Viel Pélerin en personne de tous ceux qui désirent que le monde, et par espicial, la Crestienté, soient réformez à bien faire par le commandement de Providence Divine, entreprent son grand voyage pour trouver souverains alkemistes et multiplier le besant de l'Évangile. C'est assavoir pour trouver Vérité accompaignée de trois vertuz nécessaires, Paix, Miséricorde et Justice, lesquelles grant temps à se estoient parties de ce monde... Ardant Désir et sa seur Bonne Espérance trouverent au désert d'Egypte le viel Arsene, grant alkemiste qui bien et doulcement les recueillist, et apres leur enseigna la grant montaigne là où ils trouverent trois roynes et trois dames souveraines maistresses de vraye alkemie... Ardant Désir et sa seur Bonne Espérance repartirent du saint armite et à trés grant peine et à longues journées... ils vindrent à la noble montaigne de la beauté du lieu, et ils y trouverent les trois dames trés honnorées ».

(1) Mss. 9200, f. 25 r°.

(2) Voici la clef des principaux personnages dont il est parlé dans le *Songe du Viel Pelerin* (ms. 9200, fol. 18 r°).

« Ardant Désir et sa seur Bonne Espérance sont prins en figure pour le Viel Pélerin, acteur de cestui livre, appellé Songe ou Vision, représentans les personnes de tous ceulx qui désirent la reformacion de tout le monde et de toute la Chrestienté et par espicial du royaume de Gaule.

La Sainte Alkemie est prinse en figure pour les euvres vertueuses et bon gouvernement.

La faulce et apparant Alkemie est prinse en figure pour les fols alkemistes qui cuident faire de vil métal or et argent, et pour les euvres vicieuses et mauvais gouvernement.

Le besant de l'âme et de l'Évangile est prins en figure pour la bonne euvre faicte par les cinq sens naturelz, par l'entendement et par franc arbitre de l'omme.

Les forges des roynes et des dames sont prinses en figure pour les bonnes euvres faites en l'Église de Dieu et en la saincte Foy catholique.

Les bezans et la monnoye des dames sont prins en figure pour l'effect des vertus divines, natureles et morales.

La royne Riche Précieuse est prinse pour la vertu de vérité infalible.

Dame Alégresse est prinse en figure pour la vertu de la vraye paix désirée.

L'Amoureuse est prinse en figure pour la vertu de doulce miséricorde.

Bonne Aventure est prinse en figure pour la vertu nécessaire de vraye justice.

Les chambrieres de la Précieuse Vérité, la royne, sont prinses en figure, c'est assavoir Droicture et Vraye Existance, Humilité et Constance.

La reine Riche Précieuse est la fille du Christ, qui est quelquefois désigné sous le nom du « Grand Maître de la monnoye ». (Idem, folio 71 verso.)

Ces trois dames étaient « Alégresse, l'Amoreuse et Bonne Aventure »; elles prièrent la Reine Doulce Amour d'implorer sa sœur cadette, Riche Précieuse, pour qu'elle consente à « retourner au monde et les trois dames aussi pour forger les bons besans et rapareiller l'orloge du gouvernement du monde ». Il arriva alors que la « Riche Précieuse, Vérité la royne, et les trois dames se trouverent au désert du monde, et qu'elles prindrent Ardant Désir pour guide qui tousjours alloit devant. Elles vindrent premierement au royaume de Nubie ». De Nubie, la Reine Riche Précieuse et son cortège passèrent dans les différents pays du monde, guidées par Ardant Désir, cherchant un endroit ou elles puissent « lever leurs forges », pour commencer la fabrication de leurs besants, c'est-à-dire d'une façon moins allégorique pour répandre les vérités du Christianisme. Dans ce but, la Reine se faisait apporter une pièce de monnaie de chaque contrée ou elle arrivait et elle regardait si le signe du Tau y était gravé; ce signe du Tau désigne évidemment la Croix, et cela signifie que la Reine Riche Précieuse commençait par s'enquérir dans chaque pays, s'il y avait des chances que la doctrine qu'elle y voulait répandre fût écoutée des habitants. De Nubie, elle passa dans l' « Ynde la maiour » en Tartarie, en Syrie et en Égypte, en Éthiopie, en Afrique, en Espagne, dans le « Royaume de Layto », en Prusse, en Islande, au Groenland (Godelant) (I), en Hollande, en Allemagne, dans toutes les contrées du monde connues à cette époque, sans trouver d'endroit propre à l'exécution de ses desseins. Revenue en France, la reine trouva que les besants de ce royaume étaient de si bon aloi qu'elle n'avait point besoin de « lever sa forge ».

Tel est, en résumé, le contenu de cet ouvrage étrange, dans lequel le mysticisme n'exclut pas une observation profonde et souvent très juste des hommes et des choses au XIVe siècle. J'en ai tiré le récit du voyage de la Reine Riche Précieuse et de ses trois compagnes en Asie et en Afrique; il n'y faut naturellement point chercher des renseignements nouveaux et inédits sur la civilisation des Musulmans et des Mongols qui venaient de subjuguer la Chine; mais ces extraits n'en offrent pas moins

(1) Malgré ce nom, qui est évidemment celui de l'île de Gottland, il n'y a pas à douter que ce soit du Groënland que Philippe de Mézières veut parler dans ce passage.

quelque intérêt, car ils montrent assez bien sous quel jour les gens instruits voyaient les civilisations orientales, un ou deux siècles après les voyages de Guillaume de Rubrück, du frère Jean de Plan Carpin et de Marco Polo. On verra par plusieurs passages des fragments publiés dans cette Revue, que Philippe de Mézières, qui se désigne lui-même sous le nom du Viel Pélerin, prétend avoir eu des renseignements par des personnes qui avaient voyagé en Orient. Ce sont ces considérations qui m'ont conduit à les publier, en les accompagnant de quelques notes destinées à en faciliter l'intelligence.

LE IXe CHAPITRE

Comment la Riche Précieuse Vérité, la royne, et les trois dames se trouverent au désert de ce monde et comment elles prirent Ardant Désir pour guide, qui tousiours aloit devant. Et comment elles vindrent premierement au royaume de Nubie. Et de ce qu'elles y firent récitant la grant merveille du fluve du Nil que le roy de Nubie iadiz tollist au Soudant de Babilone et des Nubiens Crestiens qui par toute la terre du Soudan portent la croix publiquement.

Verité la royne dist aux trois dames : « Mes belles seurs et trés amées filles, nous avons emprins ung grant voyaige et alons en ung pais auquel nous ne sommes pas bien amées ne congneues quant à présent des gens. Et pour ce il fault aler sagement afin que nostre venue ne face perturbacion ; et si nous fault aviser ou nous irons premierement pour veoir se nous pourrons trouver lieu et place et gent bien disposée qui nous veuille recueillir, affin que nous puissions drecier nostre forge de la Saincte Alkemie pour multiplier les besans, et quant au prende le chemin, (f. 64 r°) il a si grant temps que nous ne fusmes en ceste valée de misere, se n'a été par aventure, ainsi comme en songeant que parlant selon les faiz humains nous porriesmes bien faillir au beau chemin auquel iadis nous soliesmes à grant ioy echeminer. — Nostre tres chiere maistresse, dirent les trois dames, Paix, Miséricorde et Justice, vous dictes vérité. Et pour ce seroit bon que aucune personne qui ait trés grand ioye de

nostre venue soit en nostre compaignie et voise tousiours devant vous. » Lors se meist avant Ardant Désir qui ne dormoit mie et dist ainsi : « Mes trés honnorées dames, je suis tout prest de non partir de vous et d'aler tousiours devant, car ie scay tous les chemins, les pays et royaumes, et congnois tous les princes, les barons et les peuples de ce faulx monde bestourné, et à l'ayde de ma trés chiere seur, ie seray vostre loyale guide et vous méneray partout là où je penseray que vous soyés les bien venues. » Dist la royne Vérité : « Alons, au nom de Dieu, car nous avons bon guide. » Or est assavoir que ceste grande royne, la Riche Précieuse, et les trois dames n'estoient pas issues toutes seules de la belle montaigne de Paradis Terrestre, car chacune d'elles avoit amené avec elle quatre chambrieres trés bonnes ouvrieres de la Saincte Alkemie. Vérité la royne avoit avec elle Droiture et Vraye Existance, Humilité et Pacience. Madame Alégresse avoit avec elle Concorde et Habondance, Seurté et Plaisance. Et l'Amoureuse avec elle Largesse et Compassion, Doulce Pensée et Dilection. Mais Bonne Aventure estoit parée de Puissance et de Magnificence, de Discrétion et (folio 64 v°) de Adresse. Aprés ces quatre chambrieres à chacune des dames, en y avoit huit qui servoient chacune à par elle, et toutes ensemble, c'est assavoir Prudence et Tempérance, Force et Révérence, Loyaulté et Diligence, Stabilité et Persévérance. La Riche Précieuse et toute sa belle compaignie ainsi vestue et parée, comme dessus est devisé, se mit à la ioye et prist son chemin es parties d'Orient par le conseil de Ardant Désir qui tousiours aloit devant, en monstrant la droite voye, et passerent parmi Nubie dont le roy est noir comme une meure et si aoure le Crucifis. Vérité la royne et tout sa compaignie passa parmy le royaume de cité en cité et vint en la court du roy qui par semblant bien les recueillist, voire comme on faist un pélerin en passant. Mais Prudence bien avisée pour ses dames trop bien congneust que en la court dudit roy ne en son royaume la grant forge ne devoit pas drecier. Combien qu'ilz trouverent aucunes petites forges vielles et derompues, où on forgeoit besans de faulx aloy et qui ne pesoient pas 25 quaras ne 20 ne 15. Quant les dames eurent bien examiné le royaume, et que elles virent et congnourent que leur monnoye ne seroit pas bien agréable au roy ne à ses gens, pour ce qu'il avoit si grant temps que nul vray

alkemiste n'estoit venu au royaume de par le riche monnoyer qui porte en sa forge une aigle à deux testes et de par le grant prévost du Grant Maistre de la monnoye lequel prévost a la tête cornue et porte les deux clefs en sa main de la souveraine forge, et pource le roy noir de Nubie (1) seigneur d'Inde minor et de Ethiopie (folio 65 recto) et tous ses subgetz avoient grand temps avoit passé obliez la belle forge du besant si ne recongneurent pas bien les belles dames, pensans que ce fussent fées ou visions controuvées. Lors, la Riche Précieuse estant à la court du roy dist à ses compaignes : « Je recongnois assés, et me souvient bien comment iadiz en ce palais cy et partout le royaume ie faisoye mes ours tumer et chacun me obéissoit. Ce fut du temps que cestuy roi iadis par ma puissance et par vostre Saincte Alkemie osta du fluve du Nil son cours d'aler parmy Egypte, et fist par force prendre cours à la dicte riviere parmi les désers et par autres pais. Dont il avint que le soudan de Babilone et tous les Egypciens morant de soif pour recouvrer le dist fluve devindrent tributaires au roy de Nubie. Et pour celle remembrance encores aujourd'huy les Nubiens toutes les fois qu'il leur plaist passent parmy Egipte et parmy le Caire en Babilone (2) portans

(1) La Nubie est ici le royaume d'Abyssinie qui était gouverné par des princes chrétiens. Il est assez curieux que tous les géographes et les historiens du Moyen Age font dépendre l'Inde, ou tout au moins une partie de l'Inde, à laquelle on donnait le nom de Mineure, de l'Éthiopie. Il y a là entre ces deux pays une confusion assez étrange qui ne s'explique que par ce fait que l'on connaissait très imparfaitement la mer Rouge et l'étendue réelle de l'océan Indien qui sépare la côte orientale du continent africain de la côte occidentale de l'Inde. Les géographes orientaux eux-mêmes ont quelquefois confondu l'Éthiopie avec les Indes ; les Persans appellent encore aujourd'hui les Éthiopiens, *Syah Hindi*, « Indou noir ». Cette confusion se retrouve à des époques bien postérieures ; c'est ainsi que l'Arioste raconte au chant XXXIII de l'*Orlando furioso*, qu'Astolphe étant arrivé sur l'hippogriffe, en Éthiopie, y trouva un roi nommé Sénapes, qui était connu en Europe sous le nom de Prêtre Jean. Ce prince avait perdu la vue et était condamné à voir ses mets souillés par les Harpies dès qu'il se mettait à table. C'est en pourchassant ces monstres qu'Astolphe fut amené à visiter l'Enfer et le Paradis que l'Arioste place dans la Lune. Ce voyage miraculeux du prince anglais fait double emploi avec l'admirable épisode de la descente de Bradamante dans la grotte où repose l'enchanteur Merlin, victime de son amour pour la Dame du Lac (chant III) et on n'y trouve point de si heureuses réminiscences de l'antiquité classique.

(2) Cette affirmation est naturellement une simple fantaisie qui ne repose sur aucun fait historique réel; il est bien évident que jamais personne n'est arrivé à détourner le cours du Nil de façon à faire mourir de soif les habitants du Caire et de toute l'Égypte. Cette légende était cependant assez courante au temps de Philippe de Mézières, et on la retrouve dans l'*Orlando furioso* de l'Arioste :

en leurs mains une belle croix de fer bien taillée passans parmy les Sarrazins et jusques en Iehrusalem sans payer nul truaige et ce que dit est de la croix le Viel Pélerin a veu plusieurs fois. « Or vees, mes belles seurs, dist la Vérité la royne, la vertu de nostre Saincte Alkemie, car combien qu'ilz ayent de si grant temps laissié nostre belle forge dont ils ont perdu la puissance de mettre le frain au trés courant fluvaire comme iadis le firent. Touttefois par l'ancienne vertu de nostre riche Alquemie encores portent ilz la croix parmy les infidels, ce que nulle autre nation de Crucifis, ne catholique, ne autre ne fait. » Les trois dames dirent : « Bien nous souvient (fol. 65 verso) que iadis en ce royaume nous forgiesmes à devise, mais à présent nous ne povons plus en ce royaume demourer, quant il plaira au souverain Prince de nostre science, une auttrefois ilz nous recevront et de noz besans sainctement useront. » Ardant Désir et sa belle seur, Bonne Espérance, n'avoient talent de rire et en lamentant ne savoient que dire, reprirent cuer et dirent : « Mes trés chieres dames, souviengne vous de l'Évangile, puis qu'ilz ne vous veuillent oir ne recevoir en une cité ou en ung royaume, ales à l'autre. Je vous menrray en Ynde la Maior et passerez par saint Thomas l'Apostre. »

Si dice che' l Soldan re dell' Egitto
Aquel re da tributo, e sta suggetto,
Perché in poter di lui dal cammin dritto,
Levare il Nilo e dargli altro ricetto.
E per questo lasciar subito afflitto
Di fame il Cairo e tutto quel distretto.

Sous le règne des Fatimites, des Ayyoubites et des Sultans Mamlouks, les Nubiens ne furent pas mieux traités en Égypte que les autres Chrétiens. La meilleure preuve en est les guerres que le Sultan Mamlouk bahrite Melik Daher Bibars fit aux Nubiens et la manière brutale dont ils furent traités; jamais ils n'ont joui de privilèges spéciaux dont les autres Chrétiens auraient été privés; quant à aller à Jérusalem sans payer tribut et en portant ostensiblement des croix, c'est ce que personne n'a jamais eu et n'aura jamais la permission de faire sous la domination des Musulmans.

LE Xe CHAPITRE

Comment la Riche Précieuse et tout sa belle compaignie vint en Ynde la Mayor là où elle ne fut pas bien recueillie des successeurs du roy d'Ynde, Prestre Iehan, et comment elles alerent au royaume des Bragamains; des merveilles qu'elles y trouverent et de la noble police et vie vertueuse et morale desdiz Bragamains.

La Riche Précieuse et sa belle compaignie se partirent de Nubie et entrerent en Ynde la Maior, et trespasserent par mer bien 4000 ysles grandes et en partie bien habitées (1), esquelles le gingembre, canelle, poivre, noix muscades et le fin ambre croissent, et en plusieurs lieux les pierres précieuses; et en certaines ysles fait si chault que les hommes sont vétus de roys de soye et à chacun neu de la croix est attaichée une riche pierre précieuse. Autres ysles y a (folio 66 recto) où il y a tant d'or que les parois des palais de gens d'estat sont toutes couvertes de grandes lames de fin or. Et sans alléguer aucune escripture vraye ou apparant, au temps que le Viel Pélerin servoit ung grant roy d'Orient (2), il vint un Genevois marchant qui avoit démeuré en Ynde la Maior, cinquante ans, et fut approuvé devant le roy l'estat et la bonne vie du dit marchant, et que des merveilles d'Ynde, il en pouvait mieulx parler et lui donnoit on plus grande foy que à plusieurs autres qui s'estoient ventez qu'ils avoient estez en Ynde la

(1) Les îles dont il est question ici et qui sont représentées comme très riches en épices et en or doivent être le groupe d'îles auxquelles appartiennent Java, Sumatra, Bornéo et Célèbes plutôt que les Maldives et les Laquedives qui s'étendent entre les côtes d'Afrique et celles de l'Inde. Ce passage est vraisemblablement inspiré par les géographes musulmans qui placent dans la mer de l'Inde et dans la mer de Herkend un nombre extrêmement considérables d'îles toutes plus riches les unes que les autres. La reine Riche Précieuse et son escorte se rendant dans l'Inde majeure sont obligées de traverser la mer, c'est-à-dire l'océan Indien; il n'y a que l'Inde mineure qui, dans les idées fort vagues et erronées des géographes du moyen âge, soit voisine de l'Éthiopie et appartienne à l'Afrique. Le tombeau de l'apôtre saint Thomas se trouve en réalité à Édesse en Syrie, mais la légende veut qu'il ait souffert le martyre à Meliapour, sur la côte de Coromandel, après avoir voyagé jusqu'à Ceylan et à Sumatra.

(2) C'est-à-dire quand Philippe était au service des Lusignan de Chypre; par un Genevois, il faut naturellement entendre un Génois. Les rapports commerciaux de Gênes et de l'Orient étaient très fréquents à cette époque.

Maior. Par le dit duquel marchant le Viel Pélerin fut informé des grans merveilles d'Inde, des quelles il se passe d'escripre pour ce qu'il ne fait pas à son propos et si seroit trop long cestuy songe. Vérité la royne et ses dames navigans parmy les ysles trouverent l'Eglise de Sainct Thomas l'Apostre, et furent ases bien receues des moisnes qui gardent le corps du benoist Apostre, et trouverent que depuis le temps iadis que elles se partirent de là à la journée de l'Appostre, la mer qui se souloit retraire et donnoit voye aux pélerins ne se retraioit pas ainsi comme elle souloit, et autres plusieurs miracles qui se souloient monstrer à la pierre de l'Apostre estoient ainsi comme cessez. Les dames passerent oultre et vindrent jusques à la maistresse cité appelée Gangis (1) et au palais là où le riche roy souloit demourer qui estoit Crestien et appelé Prestre Iehan; la Riche Précieuse manda tantost les quatre chambrieres diligence semonnant, c'est assavoir Droicture, Vraye Existance, (folio 66 verso) Humilité et Pacience, et aussi firent les trois dames, manderent leurs chambrieres pour veoir partout es citez et chasteaulx et au plat pais se elles trouveroient place là ou elles peussent estre recongneues et ou elles peussent drecier leur forge. Mais elles ne trouverent que toute poureté, ignorance et obstinacion. Et trouverent qu'il y avoit plus de 200 ans que pour ce qu'ilz avoient habandonné de forgier les bons besans, leur puissant roi, Prestre Iehan (2), avoit esté desconfi du grant

(1) Il n'y a pas de cité de Gangis, et l'auteur du *Songe du Viel Pélerin* donne à la capitale du roi de l'Inde le nom du fleuve appelé en sanscrit Ganga, que les Européens ont transcrit sous la forme Gange.

(2) Malgré tout ce que l'on a dit et écrit sur le Prêtre Jean, il n'est pas facile de savoir au juste quel personnage historique il représente. Ce passage du *Songe du Viel Pélerin* n'est point sans importance; en effet, d'après les termes mêmes de Philippe de Mézières, le prêtre Jean fut battu par le souverain des Tartares, c'est-à-dire des Mongols, et la nation qu'il gouvernait passa sous leur joug. Or il n'y a qu'un événement historique que l'on puisse rapprocher de cette assertion, c'est la défaite que Djingiz-Khan infligea en 1203 de notre ère à Ong-Khan, souverain de la tribu mongole des Kéraites. On sait par Fadl-Allah-Raschid-ed-Din et par d'autres annalistes de l'époque mongole, en particulier le vizir Ala-ed-Din-Ata Melik-el-Djouveini, que cette tribu avait embrassé le Christianisme à une date qu'il est impossible de déterminer d'une façon absolue, mais qui est certainement fort reculée. Il résulte de ce passage, qui est décisif, que le Prêtre Jean n'est autre que le chef des Kéraites, Ong-Khan ou Wang-Khan suivant la prononciation chinoise. Marco Polo (édition Pauthier, p. 173) affirme que le Prêtre Jean est le même que Ong-Khan; la transformation de Ong en Jean n'a rien d'extraordinaire; le mot de prêtre est plus difficile à expliquer.

Caan de Tartarie et toute la Chrétienté d'Inde la Maiour mise en servaige du dit grand Caan (1) de Tartarie et de autres terres; et que il n'y avoit nul remede se par le commandement du Grand Maistre de la monnoye des parties de Romme il ne venoit alkemistes qui y venissent forgier par l'ordenance de la Riche Précieuse et de ses trois compaignes. Grant douleur ot Ardant Désir et sa seur trop plus que escripre ne se porroit et dist à la Riche Précieuse et à ses compaignes : « Mes trés chieres dames, je vous menray en ung pays assez prés de cy au quel ie pense que vous y trouverez ce que vous ales querant. » Les dames se myrent au chemin aprés Ardant Désir et en peu de iournées vindrent en la terre des Bragamains (2). C'est ung pais où les hommes sont d'une singuliere condicion moult estrange de tous les aultres de ce monde, car dés que le pais fut habité, les hommes et les femmes tiennent à la lettre la loy de nature. Ilz vivent en commun et en tout le pais n'a ung seul poure. Ilz n'ont nulle vesture fors celle tant seulement qui (folio 67 recto) leur est de nécessité. Leurs maisons sont en cavernes, et ne se traveilleroient point pour édifier maisons ne de tous autres labours, ilz ne labeurent point fors pour leur nécessité estroicte. Ilz prendrent femmes par regle et par ordenance tant seulement pour faire des enffans et tantost que leurs femmes sont grosses, ils n'abitent plus à elles tant qu'elles soient délivrées. Ne iamais ung homme n'yroit à autre femme ne les femmes jamais ne se meffont; ilz n'ont point de monnoye ne ilz n'acontent riens à or ne argent, en cellui pais n'a nulz larrons ne ilz ne se guettent point l'un l'autre, ils n'ont nulz procés ne débatz et autres plusieurs condicions de merveilleuses vertus lesquelles ie laisse pour cause de briefté. Ilz ont ung roy non

(1) Ce mot est la transformation du titre tartare *Kā'ān*; pour son étymologie, voir *Les Inscriptions turques de l'Orkhon* dans *Revue archéologique*, année 1898.

(2) Les Bragamains sont les Brahmanes qui n'ont jamais formé un peuple de l'Inde, mais qui ne sont que la première caste dans laquelle se recrute le clergé; il est bien inutile de chercher à localiser le pays des Bragamains. Dans cette partie du *Songe du Viel Pelerin*, comme dans la plupart des autres, Philippe de Mézières n'a qu'un souci très relatif de la géographie; toutefois, si l'on remarque que les Bragamains se trouvèrent en contact avec Alexandre, on sera porté à penser que Philippe les plaçait dans le nord de l'Hindoustan. En tout cas, ce qu'il dit de leurs mœurs et de leurs coutumes est aussi inexact que l'itinéraire de la reine et de ses compagnes est étrange.

pas pour faire iustice d'eulx, car le cas ne se offre point, mais ils ont leur roy pour honneur et révérence et monstrer une honneste obédience ne le roy ne fait chose qui leur déplaise, ne les subgetz au roy et à briefment parler, ils vivent trés honnestement selon la loy de nature et fait l'un à l'autre à son pouvoir tout ce qu'il vouldroit qu'on lui fit. Avarice, orgueil et luxeure ilz ont en abomination, de la mort font peu de compte, et aourent ung seul dieu tout puissant. Quant Alexandre conquist les contrées d'Inde, il fut informé de cette gent si vertueuse et puis y ala non pas l'espée au point, mais pour les visiter et avoir leur amour et s'emerveilla moult de leur merveilleuse vie, mais en la fin pour ce qu'ilz hayssoient honneur mondaine et (folio 67 verso) richesses et n'avoient point de trésor, il ne fist compte d'eulx ne les gens aussi ne firent compte de lui et en rien ne le crenoient. Vérité la royne et toute sa belle compaignie parvint en la terre des Bragamains en laquelle elle fut merveilleusement et gracieusement receue du roy et de ses Bragamains. Les chambrieres des dames tantost se mirent à leur office et en peu d'eure eurent serchié et visitée toute la terre des Bragamains, et puis retournerent à leurs dames et leur dirent que en tout le chemin n'avoient trouvé royaume ne pais si bien disposé pour forgier le riche besant de l'ame et florins d'or de 24 caras. La royne Vérité examina diligemment et particulierement toutes les chambrieres l'une aprés l'autre et trouva que toutes s'accordoient l'une à l'autre, disans à une voix que vrayement Madame Alégresse avoit trouvé son pais et l'Amoureuse aussi, et Bonne Aventure aussi, et qu'elle avoit trouvé son ny où elle pouvoit trop bien reposer sans grant soussy, car de son espée à deux trenchans ne de sa verge d'or elle n'auroit gaires à faire; par quoy elle se pourroit bien reposer sans grant soussy. Les trois dames par la relation de leurs chambrieres s'accorderent disans : « Mais qu'il plaise à nostre royne, nous pouvons bien si forgier et faire nostre marchandise. » Vérité la royne getta lors un grant sospir et dist ainsi : « J'ay grand pitié de cette bonne gent qui est si vertueuse menant si belle vie de ce qu'ilz ne sont pas informez de la Vraie Alkemie. » (folio 68 recto) Et lors elle appella Bonne Aventure, disant : « Ma belle sœur, venez avant et en personne pensez de faire une enqueste d'une chose de laquelle par aventure il ne vous souvient pas. Prenez le besant

de cette gent et regardez bien se vous trouverez en l'emprainte le signe de Thau, et si vous l'y trouvez nous leverons tantost notre forge, mais se vous ne ly trouvez, tenez fermement qu'il nous convient partir de cy, car au Viel Testament, mon père commande à l'Angele que là où il trouveroit le signe de Thau, il ne feist nul mal, et les autres qui ne l'avoient ne fussent point espargnés. » Bonne Aventure fist son enqueste et audit besant ne ailleurs ne trouva point le signe du Thau, elle fist sa relation devant la royne et toutes les autres dames. Lors Vérité la royne par maniére de sentence dist ainsi : « Mes belles seurs, mon trés chier pere, le Grant Maistre de la monnoye, une fois pour toutes m'a commandé que ie ne doye arrester voire pour longuement demorer en lieu où le signe de Thau ne se trouve au besant. C'est le signe que Thomas et Bartholomeu aporterent en ce royaume et puisque ie ne ly treuve ie n'y puis arrester, ne vous aussi, combien qu'il me semble que votre Alkemie soit agréable à ceste génération dont i'ai grant compassion et pour leurs bonnes euvres apparans, i'ai prié à mon pere qu'il les veuille garder jusques autant que de la cité de Romme ie leur manderay une bulle de grand confort et de bonne absolution. » Toutes les dames s'accorderent à la sentence de Vérité (folio 68 verso) leur royne et conforterent la gent de Bragamanie. Et ainsi se partirent de celle contrée, Ardant Désir lamentant et plorant de ce qu'il avoit failly à l'effect de son entencion.

(*A suivre.*) Ed. Blochet.

VIE DU MOINE

RABBAN YOUSSEF BOUSNAYA

(*Suite*) (1)

CHAPITRE VIII

De la manière dont Rabban Youssef instruisait ceux qui lui confiaient leurs ames; — comment, par la science, il prenait soin d'eux, selon la débilité de notre époque dernière qui s'avance et approche de la destruction. — Seigneur, aide-nous dans tes miséricordes! Amen.

Celui qui ne dépend de rien, qui est au-dessus de tout, et qui est en tout, est absolument un. Seul il possède la science essentielle, indépendante du temps, qu'il a par sa propre nature sans aucune étude. Quant au reste des créatures, il en est qui ont leur science fixée en elles-mêmes, selon qu'il a plu à cette science infinie, et il en est qui la reçoivent des autres par l'enseignement; afin que par là, cette sagesse souveraine qui est la science supérieure à toute chose, soit connue de tous.

Donc, Dieu notre Créateur est unique dans la Trinité de ses personnes : sa science est éternelle et infinie comme lui, sans accroissement ni diminution possible, s'étendant absolument à tout; car Dieu est la science même; sa science est son essence et son essence est sa science. C'est un sujet très élevé et le discours peut difficilement atteindre l'intelligence suprême : de sorte que nous ne comprenons pas comment sa science est en lui et lui dans sa science; car Dieu est tout en tout; il échappe à la conception de tous les êtres créés.

(1) Voy. vol. II, p. 357; vol. III, p. 77, 168, 292, 458.

Les êtres doués de sens, que Dieu a faits muets et sans parole, ont leur science fixée dans leur propre nature par le Créateur sage. Leur nature même suscite leur science dans leur être. Le chien n'a certes pas besoin d'apprendre hors de lui-même l'aboiement et la vigilance, choses pour lesquelles il est utile; sa nature elle-même lui enseigne ce qui est en lui. De même, le coq n'apprend point par quelque enseignement à chanter à certaines heures définies de la nuit et du jour : ce qu'il serait d'ailleurs très difficile aux hommes de lui enseigner. Et, pour ne pas allonger le discours, l'animal de chaque espèce, sans parole ni raison, porte sa science en lui-même : sa propre nature est son maître en tout ce qu'il est.

Mais la sagesse suprême de notre Créateur adorable a établi en deux ordres différents la créature raisonnable : d'une part, l'ordre invisible, indépendant du corps; d'autre part, l'ordre visible, sous le joug d'un corps passible. — Aux créatures invisibles, il a donné, avec l'être, la science parfaite, mais cependant pas complète : car elle reçoit un accroissement, et chaque jour elles apprennent et connaissent quelque chose qu'elles ne savaient pas : leur science se complète et se double ainsi, jusqu'à ce qu'elles reçoivent la perfection totale dans l'éternité. — Comme notre espèce humaine est la perfection de toute la création : des êtres invisibles aussi bien que des êtres visibles, l'image et la ressemblance de Dieu, et qu'elle dispose de son libre arbitre comme son Créateur, notre science s'accroît par l'éducation dans tout notre être; car, bien que la science de l'âme soit en réalité placée dans sa nature même, cependant elle se développe, ainsi que je l'ai dit, avec l'accroissement du corps, et nous avons besoin de l'enseignement et de l'éducation des autres, et aussi de la science qui se trouve dans les natures des êtres créés.

Dieu n'a pas fait cela en vain ni fortuitement, mais dans sa sagesse ineffable. Comment cela? Parce que, dans sa science, Dieu a prévu avant que rien n'existât, tout ce qui doit arriver; [il a prévu] comment se comporteraient les hommes dans toutes leurs démarches, dans leurs différents desseins, dans toutes les pensées droites ou sinistres (1) qui s'élèveraient en eux; que par la force de ses inclinations, l'homme est mauvais dès sa jeunesse, comme

(1) Litt. : « de droite ou de gauche », c'est-à-dire bonnes ou mauvaises.

Il n'a pas plu à Dieu d'être lui-même, sans intermédiaire, le guide de celui qui lui confie son âme : bien qu'il soit le directeur universel et que de lui et par lui vienne la victoire et le triomphe dans les combats; mais [il a voulu] que nous apprissions des autres ce qui est requis, afin que ce soit pour nous un motif d'humilité et de condescendance, une délivrance de l'orgueil et de la superbe, comme je l'ai dit plus haut.

C'est pourquoi, en ces derniers temps, Dieu a établi Rabban Youssef, dont nous racontons l'histoire, comme directeur et guide de tous ceux qui marchent dans cette voie du monachisme. Comme le Seigneur a coutume, dans son abondante providence, de donner à celui qu'il établit en vue d'une chose, la sagesse et la science nécessaires, et de lui communiquer la force et le secours dont il a besoin pour diriger, selon sa volonté, le don qui lui a été départi et l'intérêt qui lui a été confié, il a donné à ce héros des divines sagesses, une prudence spéciale, une science singulière, pour diriger ceux qui remettaient entre ses mains la barque de leur âme, pour les secourir, pour les instruire, selon les besoins de ce temps difficile, vide de la ferveur divine et rempli, au contraire, de froideur et de tiédeur.

R. Youssef qui avait accepté cette charge par contrainte, ainsi que je l'ai dit plus haut (1), dirigeait dans la science les frères qui s'attachaient à lui et qui venaient le trouver de toute part.

Telle était sa manière de les instruire :

Noviciat du couvent. — Quand quelqu'un se présentait pour entrer au couvent, il lui prescrivait ceci :

« D'abord tu devras travailler l'espace de cinquante jours, selon la règle imposée par les saints Pères. » Telle est, en effet, la règle de ceux qui entrent nouvellement au couvent : avant de recevoir la tonsure, le saint emblème du monachisme, ils doivent s'éprouver eux-mêmes et s'exercer pendant cinquante jours dans un labeur très pénible, difficile et dur. Ce premier temps d'épreuve est le fondement de l'édifice dans cet admirable héritage. — Il les avertissait et leur prescrivait de travailler en toute soumission à l'égard des frères du couvent, de s'humilier eux-mêmes, de s'arrêter à des pensées comme celle-ci : « Qui

(1) Cfr. ci-dessus, t. II [1897], p. 102.

l'adolescence, de celle-ci nous arrivons à la virilité, à l'âge mûr et même à la vieillesse : et à chacune de ces époques nous recevons la science et la doctrine qui lui conviennent. Or, il y a un accroissement et un développement semblable dans les choses divines de l'âme, et nous avons besoin d'économes et de majordomes prudents qui nous instruisent, c'est-à-dire de directeurs et de guides qui nous montrent le chemin que nous devons suivre dans cette voie du monachisme, admirable même pour les anges.

Si donc dans l'enseignement mondain et des choses du monde, je veux parler des arts et des connaissances qui s'y rapportent et de l'étude des sciences instables, nous avons besoin de maîtres sages, d'artistes expérimentés dans leur art, pour apprendre d'eux les choses qui nous sont nécessaires et nous y perfectionner : à combien plus forte raison, dans cette science divine, dans cet art spirituel du monachisme, avons-nous absolument besoin de maîtres expérimentés pour apprendre et faire des progrès dans cette sublime et admirable science? — Si ceux qui s'engagent pour la première fois dans un chemin très difficile, soit sur terre, soit à travers les mers, ont besoin de guides ou de pilotes expérimentés qui leur montrent les sentiers et les routes : à combien plus forte raison ceux qui veulent marcher dans cette voie du monachisme, dans cette mer du silence, ont-ils besoin de conducteurs et de guides, qui en connaissent parfaitement tous les sentiers, et qui leur en montrent les routes et les détours, les entrées et les issues, afin qu'ils puissent y marcher et y avancer directement, et ne pas s'égarer hors la route, par ignorance, et devenir ainsi la proie des loups du soir et des bêtes fauves de la nuit? — Si enfin ceux qui veulent apprendre l'art de la guerre et prendre rang dans la milice destinée à combattre les ennemis ont besoin de lutteurs habiles à la guerre, pour en apprendre la manière de combattre, comment il faut s'avancer ou se retirer, afin de ne pas succomber et périr par ignorance : combien plus ceux qui se préparent à la lutte spirituelle avec les passions et les démons, ont-ils besoin d'hommes expérimentés dans cette guerre spirituelle, qui les guident et les dirigent dans la manière d'engager et de cesser le combat, pour ne pas être, à l'improviste, percés de traits au milieu des ténèbres insidieuses, et y périr?

c'est même d'après une vision qu'avait eue ce saint vieillard, qui était un voyant, qu'il dit : « J'ai vu la vertu qui descend dans le saint baptême descendre aussi sur ceux qui reçoivent ce saint habit du monachisme. »

De la vie commune après la tonsure. — Quand le frère avait reçu l'emblème de la sainte tonsure, et entrait dans le couvent pour y travailler, [R. Youssef] changeait la direction de ses entretiens avec lui. Il lui disait ceci :

« Vois, mon fils, voici que Dieu t'a rendu digne d'avoir une part avec les saints. Comment, ô mon fils, la poussière pourrait-elle remercier le Christ, pour ce bienfait, sinon en s'offrant soi-même à Dieu en oblation et en hostie, à cause de la grâce qu'il lui a conférée. Il faut donc, mon fils, que ton labeur s'accomplisse devant lui, dans une pleine ferveur, exempte de tout relâchement. Considère en toi-même que tu n'es pas digne du grand bienfait que tu as reçu; humilie-toi toi-même, comme il convient, devant Dieu, en secret, pour qu'il te rende digne de ce don sublime dont tu es indigne. Humilie-toi aussi devant tes frères, en public, afin que la bénédiction du Seigneur repose sur toi; songe en toi-même qu'ils valent mieux que toi aux yeux de Dieu; fais-toi le plus petit, le plus vil, le dernier de tous, secrètement et publiquement. Prends garde à toi, et sois vigilant afin de ne pas être capturé par le Mauvais; ne te glorifie pas de ce que tu as reçu le même habit qu'eux; car ce n'est pas l'habit extérieur qui assure la récompense, mais bien celui qui se fabrique en secret, dans les demeures de l'âme, et qui procure l'humilité et le mépris de soi-même à ceux qui le possèdent humblement; et par là tu apprendras aussi l'obéissance simple. Il n'y a point, en effet, d'obéissance sans l'humilité, ni de vie vertueuse sans l'obéissance. Sois humble, mon fils, afin d'acquérir l'obéissance, qui te fera régner au-dessus de tout ce qui est sur la terre. Vois, mon fils; ne méprise rien de ce que je te dis. L'humilité est la mère de l'obéissance, elle est la première des vertus que l'homme doit pratiquer. Nous avons là-dessus le témoignage véridique du bien-heureux Apôtre qui, voulant montrer la grandeur de la vertu qu'a fait paraître en ce monde le Christ Notre-Seigneur, laisse de côté toutes les vertus de celui qui est l'ensemble même des vertus, et s'empresse de parler de cette mère de l'obéissance, de

cette nourrice de toutes les vertus, en disant (1) : « Il s'est humi-
« lié lui-même et a été obéissant jusqu'à la mort. » Il était, en effet, impossible qu'il fît paraître cette obéissance jusqu'à la mort, en se donnant lui-même volontairement pour tous, sans une parfaite humilité. Celui donc qui devait volontairement subir la mort pour tous, s'est humilié lui-même, temple de la divinité, avec une humilité admirable, il a obéi à son Père qui l'envoya dans le monde, afin que le monde vive par lui, et il s'est livré lui-même à une mort terrible. A quelle mort s'est-il livré lui-même, dans son obéissance à son Père, ô bienheureux Apôtre? A la mort de la croix! Notre-Seigneur s'est livré lui-même pour tous à la mort ignominieuse, au supplice honteux de la croix. Il s'est fait malédiction pour nous (2). Et qu'a-t-il reçu de son Père en échange de cette entière obéissance, ô prédicateur véridique? —
« A cause de cela Dieu a accru son exaltation; il lui a donné un
« nom qui est au-dessus de tous les noms; il l'a fait asseoir à sa
« droite dans la gloire; il l'a doté de la puissance de sa majesté;
« il l'a établi héritier des mondes; de sorte qu'au nom de Jésus
« tout genou fléchit et adore, au ciel parmi les invisibles et aussi
« ici-bas parmi les êtres raisonnables de l'ordre inférieur; et toute
« langue confesse que Jésus-Christ est le Seigneur dans la gloire
« de Dieu son Père (3). » — Vois, mon fils, jusqu'à quel honneur élève et grandit l'obéissance qui vient de l'humilité. Humilie-toi, mon fils, afin d'être élevé, selon la parole du Sauveur (4). Ne t'enorgueillis pas dans ton esprit, de peur que tu ne tombes dans les lacets de Satan (5). Avec l'humilité et l'obéissance, possède aussi la condescendance et la déférence pour tous. Que ton langage soit soumis et modéré, jusqu'à être obéissant envers celui avec lequel tu parleras. Habitue-toi à dire à chaque instant, dans un esprit d'humilité : « Pardonne-moi. » Les démons, en effet, redoutent beaucoup que cette parole ne soit dite par quelqu'un à ses frères, selon le témoignage des saints Pères. Ne conteste jamais, sur quelque chose que ce soit. alors même que tu connaîtrais mieux la vérité : mais abandonne com-

(1) Philip., II, 8.
(2) Gal., III, 13.
(3) Philip., II, 9-11.
(4) Matth., XXIII, 12; Luc., XV, 11.
(5) Cf. I Tim., III, 6, 7.

plètement ce qui est tien pour faire ce que te dit ton frère, de peur que, par une certaine coutume, tu ne prennes l'habitude de contredire ton frère et d'affirmer ton opinion sans conviction. Comprends ce que je te dis, mon fils; ne persiste jamais dans ton opinion, alors même qu'elle serait vraie, mais fais simplement ce que te disent ton frère ou les dignitaires (1), sans contester : par là tu acquerras la parfaite obéissance et la délivrance de la contradiction, mère de toutes les disputes. — Dès que tu as reçu un ordre, applique-toi entièrement à l'exécuter. Efforce-toi, si c'est possible, de faire tout le travail de la communauté. Et quand tu auras fait cela dans la mesure du possible, dis cette parole de Notre-Seigneur (2) « : Je suis esclave et serviteur; j'ai fait « ce que je devais faire. » — Honore le supérieur du couvent, les dignitaires, les économes, comme tenant la place du Christ, et obéis-leur. Quand ils te prescrivent quelque chose, accomplis-le aussitôt avec soin et en toute application. Sache que Dieu te donnera le repos dans ta cellule en rapport avec l'obéissance que tu auras fait paraître dans le couvent. »

« Habitue-toi à ne manger qu'une fois le jour, et non pas des mets variés, mais seulement du pain, ou un potage simple (3), et celui-ci non pas tous les jours, mais une fois ou deux dans la semaine. »

« Que la psalmodie ne cesse pas dans ta bouche : de sorte que ton labeur soit double; car, tandis que ton corps s'adonnera aux œuvres extérieures, ton âme s'appliquera intérieurement à l'œuvre de l'office et de la psalmodie. »

« Garde-toi bien de dormir les pieds étendus mollement et négligemment; mais assieds-toi à terre, les reins appuyés contre le mur, et prends le sommeil habituel; et quand viendra le moment de l'office commun, lève-toi avec empressement pour aller à l'office avec tes frères. »

Il ne permettait pas aux cénobites de manger des fruits pendant l'été. Il leur interdisait les raisins, les figues et tous les fruits d'été (4).

(1) *Qaioumé*, « constituti » [in aliquo officio].

(2) Cf. Luc., XVIII, 10.

(3) C'est-à-dire composé uniquement de légumes, sans beurre ni huile.

(4) Le sens est vraisemblablement qu'ils ne devaient pas manger ces fruits frais mais secs.

Tels étaient le sentier et la route par lesquels il dirigeait les frères du couvent, jusqu'à ce que vînt le moment où ils en sortaient pour aller en cellule. — Il prescrivait à chacun de travailler de la manière qu'il savait avantageuse pour lui et selon son dessein.

La règle du labeur en communauté était de trois ans. Il faisait travailler plus longtemps l'un ou l'autre. A l'un il prescrivait de travailler trois ans, à l'autre quatre, à un autre plus ou moins. Il ne faisait pas cela fortuitement. Mais quand il voyait des signes manifestes de la ferveur divine en quelqu'un qui désirait habiter en cellule, et qui travaillait avec application dans le couvent, après les trois années accomplies, il lui permettait de s'en aller à sa cellule. Quand il en voyait un autre qui s'adonnait volontiers aux autres travaux qui se pratiquent hors de la cellule, il lui conseillait de rester davantage; afin que par là, la ferveur du silence fût excitée en lui, et sinon, il lui disait de rester et de travailler tant que sa ferveur n'était pas grande, de peur qu'après sa sortie de la communauté il ne se laissât aller à l'oisiveté.

Quand un frère voulait sortir de la communauté, il lui ordonnait de faire une veille et d'offrir le sacrifice (1), et d'implorer la prière de tous les bienheureux frères au moment de l'office des saints mystères.

Au moment où le frère sortait du couvent, il lui tenait, dans la charité divine, ce langage : « Sache, mon fils, qu'à la vérité les bienheureux Pères ont fait connaître et ont montré qu'il y a trois voies par lesquelles les moines s'avancent vers le royaume des cieux, qui sont celles-ci : ou bien le moine se tient dans sa cellule dans un admirable silence, c'est-à-dire qu'il doit habiter en silence à cause du don qu'il s'attend à recevoir de Dieu, je veux dire la pureté de son corps et la splendeur de son âme, et non pas en vue de la vaine gloire ou des avantages temporels; c'est la plus belle de toutes. — Ou bien il travaille pour Dieu, c'est-à-dire qu'il ne doit point remplir son office pour un motif mondain, mais pour Dieu seul. — Ou bien il souffre en louant, c'est-à-dire que, ne pouvant travailler à cause des infir-

(1) Le sens du mot n'indique pas nécessairement que le frère fût prêtre et qu'il offrit le sacrifice de la messe; mais il devait du moins y assister. Il est probable que l'on célébrait spécialement ce jour-là la messe qui n'était pas célébrée tous les jours.

mités dont il est accablé, l'action de grâces qu'il offrira pour son affliction lui sera comptée devant Dieu comme une œuvre sublime. — Toutefois, comme nous vivons en ces derniers temps où la ferveur pour le service de Dieu s'est refroidie, les voies des moines à notre époque sont différentes. Je vais te les exposer. Quant à toi, mon fils, tu choisiras celle qui te conviendra, et je prierai pour toi. Ces voies sont aussi au nombre de trois : ou la résidence dans la cellule, en silence; ou le soin de l'instruction et l'assistance à l'église; ou le travail dans les vignes et les champs. Vois, mon fils; choisis celle que tu voudras. »

Si le frère choisissait l'une de ces deux dernières : l'étude ou les vignes, il prenait soin de lui comme d'un membre faible. A celui qui désirait étudier, il prescrivait de s'appliquer diligemment à l'office dans le temple. A celui qui s'appliquait au travail des vignes, des champs et des moissons, il conseillait de nourrir les pèlerins et les pauvres des fruits de son travail. Quant à celui qui, dans une pensée de religion, choisissait la voie sublime et ardue du silence, il le considérait comme son familier et l'aimait beaucoup. Il le pressait vivement d'être surtout très appliqué, pendant la première année, à l'office dans l'église la nuit et le jour, afin d'acquérir par là la force et le secours pour demeurer dans le silence.

A l'un il prescrivait d'observer cela pendant une année environ, à un autre pendant deux ans, ou même trois, selon ce qu'il savait être utile pour le frère.

Vie des reclus. — Quand un frère avait accompli, d'après ses prescriptions, le labeur de cet exercice dans l'église, alors il lui permettait d'habiter en silence. Il lui ordonnait une veille et une oblation pour la consécration de la cellule : il réunissait les prêtres et les frères à la cellule, pour qu'ils la consacrassent, et qu'ils priassent pour le frère. Quand le frère avait fermé la porte de sa cellule, il plaçait lui-même une pierre sur le seuil, en dehors. Les frères reclus ne font point cela sans motif; mais c'est une figure de la pierre qui fut placée à la porte du tombeau de Notre-Seigneur; afin que par là chacun songe qu'il est déjà mort au monde, et vit en Dieu, qu'il est enseveli dans le tombeau de sa cellule, à la porte de laquelle une pierre a déjà été placée, et qu'il doit nécessairement s'accuser lui-même s'il s'occupe d'autre chose que de Dieu et de la vie en Dieu, s'il tourne ses re-

gards vers le monde ou ses pensées vers les choses du monde.

Alors Rabban Youssef réglait ainsi la vie du frère dans sa cellule pendant la première année, et il l'avertissait en lui disant :

« Vois, mon fils, à marcher directement dans tout ce que je te prescrirai; ne complique pas un labeur par un autre, mais dispose ainsi ta conduite :

Lecture du Nouveau Testament. — « Depuis le matin jusqu'à l'heure de Tierce, applique-toi à la lecture du Nouveau Testament. Tu en apprendras les actions de Notre-Seigneur incarné (1), l'amour de Dieu pour nous, les bienfaits inénarrables qu'il a répandus sur nous à la fin des temps (2). — Commence par faire d'abord en face de l'Évangile adorable dix pénitences de suite, et empresse-toi de faire devant lui les génuflexions et les prières convenables, pendant quelque temps, jusqu'à ce que tes pensées soient recueillies de toute dissipation extérieure. Demande instamment à Dieu d'illuminer les yeux de ton intelligence et les facultés de ton âme, afin que tu saisisses la vertu cachée dans les paroles de Notre-Seigneur et des saints Apôtres, que tu voies et que tu comprennes les mystères secrets qui y sont enfermés et que les yeux de l'âme, polie et purifiée de la souillure du péché, découvrent au milieu du corps matériel de l'écriture. Tiens-toi ensuite debout; prends le saint Évangile dans tes mains, baise-le, pose-le affectueusement sur tes yeux et sur ton cœur, et, suppliant et plein de crainte, dis ceci : « O Christ Notre-Seigneur, tout indigne que j'en sois, voici « que je te tiens, par ton saint Évangile, entre mes mains impures. « De grâce, dis-moi des paroles de vie et de consolation, par la « bouche et la langue du calame de ton saint Évangile; donne-« moi, Seigneur, de les écouter avec des oreilles nouvelles, inté-« rieures, et de chanter ta gloire avec la langue de l'esprit. « Amen! » — Lis dans l'Évangile, en te tenant debout, trois chapitres, dans les Actes, deux chapitres, et dans l'Apôtre, trois chapitres. Tu feras au milieu de chaque lecture dix pénitences. Quand tu auras fini la lecture du Nouveau Testament, fais dix pénitences rapides et ardentes, et fléchis le genou dans les

(1) Littér. : « dans un corps ».
(2) Cf. I Petr., I, 5.

prières convenables qui doivent être une action de grâces de ce que le Christ t'a jugé digne de lire et de méditer les mystères cachés au monde. »

Heure de Tierce. — « Ensuite mets-toi à l'office de l'heure de Tierce, qui est une action de grâces pour l'amour de Dieu à notre égard, en ce qu'il nous a amenés du néant à l'existence. Comme c'est à la troisième heure que Dieu a créé Adam, et à la troisième heure aussi que Notre-Seigneur a paru en présence du juge, pour renouveler toutes les créatures, à cause de ces bienfaits de notre production à l'existence et de notre rénovation après que nous fûmes pervertis, les Pères ont disposé l'office de Tierce dont l'objet principal est une action de grâces pour les bienfaits de Dieu à notre égard dans ces deux actes providentiels : d'abord en nous amenant du néant à l'existence, et ensuite en renouvelant toute la nature usée et vieillie par le péché. Donc, nous devons surtout pratiquer l'action de grâces pendant cet office de Tierce. »

« Commence par faire des oraisons et des pénitences (1). A la fin de chaque *marmita* (2), prononce trois glorifications (3) et fais trois pénitences. A la fin du *houllala* fais dix pénitences et dix glorifications. Chante et prie; et commence le *houllala* suivant. Quand tu auras fini les *houllalé* assignés pour cette heure, fais trente pénitences en glorifiant (4) et termine cet office. Quand tu as conclu l'oraison, offre dix pénitences en action de grâces de ce que Dieu t'a jugé digne d'officier devant lui et de parler avec lui par la prière. Tu disposeras ainsi tes pénitences, tes glorifications et ton action de grâces dans tous les offices (5). »

(1) L'auteur explique lui-même plus bas (p. 396) comment on doit pratiquer ces pénitences ou *métouniyé* (μετάνοια).

(2) Le psautier chez les Nestoriens est partagé en 20 *houllalé* (les cantiques de Moïse en forment un vingt et unième); les *houllalé* se divisent en *marmité*, qui sont au nombre de 57 (60 avec les cantiques).

(3) *Shoubbahé*, courtes doxologies.

(4) Litt. : « dans des *shoubbahé* ».

(5) Les renseignements que nous fournit l'auteur sur la manière dont l'office divin était célébré à cette époque par les moines nestoriens, sont fort intéressants. Il faudrait les comparer avec la manière dont il est récité aujourd'hui, mais cela nous entraînerait hors du cadre d'une simple note. Qu'il nous suffise de faire remarquer qu'on célébrait encore toutes les heures canoniques, tandis qu'aujourd'hui les nestoriens, de même que les chaldéens-unis, n'ont plus que quatre parties dans leur office : l'*office du soir* (qui répond à nos Vêpres), l'*office du soubba'a* (Complies; voir ci-dessous, p. 394, note 5), l'*office de la nuit* (Matines) et l'*office du matin* (Laudes). — Cf. Bickell, *Conspectus rei Syrorum litterariæ*, p. 87 et suiv. —

l'office de Complies, c'est-à-dire de l'action de grâces pour tous les bienfaits de Dieu à notre égard pendant toute la journée. Il nous a jugés dignes alors que nous ne l'étions pas de méditer les saints mystères éternels; ces mystères qu'il n'avait point auparavant révélés au monde, il nous les a maintenant manifestés en esprit par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par eux il nous a donné de devenir les héritiers de son amour, les cohéritiers de Jésus-Christ, et d'être affermis dans ses promesses et dans l'espérance réservée à toute notre race mortelle. — Après Complies, prépare-toi quelque chose à manger. Prends cette nourriture pour conserver ta vie, et non par gloutonnerie ou pour la variété des mets agréables. Prépare-toi un potage deux ou trois fois par semaine, afin de ne pas être tourmenté par une sécheresse abominable; mais fais-le simplement et sans un trop grand soin. Si Dieu t'a préparé quelque chose de particulier, prends-le avec reconnaissance et rends grâces à celui qui te l'a accordé. »

Office de l'action de grâces (1). — Après que tu auras mangé ce que la bonté divine t'a préparé, accomplis l'office de l'action de grâces, autant qu'il est en toi (2). Ton but en cela doit être d'adresser à Dieu des prières spéciales et des supplications, à ce moment du soir et de la nuit, pour qu'il te fasse échapper à la malice des démons empressés à causer notre perte. Efforce-toi à ce moment-là de faire couler des larmes de tes yeux, je ne dis pas celles qui viennent de la contemplation des mystères divins, ni celles qui procèdent de l'affliction ou de la douleur, mais des larmes causées par crainte de la faiblesse et de l'abandon qui en résulte;

repas. Il a sans doute été conservé aux jours indiqués, parce qu'en ces jours de jeûne les Vêpres se récitent avant le repas, et qu'ainsi il n'y aurait pas eu d'office du soir. Mais on voit par notre auteur que c'était un office quotidien et qui se célébrait *avant* le repas. L'office d'après le repas, auquel répond en réalité le *soubba'a* actuel, est appelé ici *soubba'ta;* il en est question au paragraphe suivant.

(1) Littéralement « office de *soubba'ta* ». — On voit par le contexte que c'est littéralement l'*Apodipnon* qu'on désigne habituellement par le mot *soubba'a* (voir la note précédente). — Le mot *soubba'ta* n'est pas dans les lexiques. Comme il résulte de tous les autres auteurs que la division de l'office était en *sept* heures, basée sur les paroles du Ps. CXIX, 164 : « *Septies in die laudem dixi tibi* », j'incline à croire que ce huitième office, dont il n'est pas question ailleurs, était une institution spéciale du couvent, ou de R. Youssef lui-même. Son origine vient peut-être de ce que l'on avait avancé la récitation du véritable *apodipnon* avant le repas, et qu'on le remplaçait ainsi par cette prière tardive.

(2) Littéralement : « autant qu'il vient après toi ».

car, dès que le Seigneur verra tes larmes devant lui, il commandera à ses saints anges de te garder des craintes de la nuit terrible et pleine de frayeur, et il te délivrera des fantômes qui circulent dans les ténèbres et des esprits mauvais qui errent au milieu du jour (1). »

« Quand tu auras encore offert ce sacrifice pour ta conservation, appuie ton dos contre le mur, dans le coin, en face de la croix, joins les pieds (2), ne néglige point cela, et ne les étends point au hasard; signe ton visage, marque-toi du signe de la croix, protecteur des familiers de Notre-Seigneur. En attendant que le sommeil s'empare de toi, médite les bienfaits de Dieu à ton égard pendant toute cette journée. Habitue ton âme à ne s'abandonner au sommeil que légèrement, et pour le repos de ton corps, et, dès que la grâce de Dieu t'éveillera, lève-toi avec empressement et avec une ardente ferveur pour l'office de la nuit. »

Office de la nuit. — « Avant de commencer la psalmodie, répète quelques sentences choisies qui éloigneront de toi la lourdeur et la torpeur. Éveille ton âme vigoureusement et fais d'ardentes pénitences, jusqu'à ce que tes facultés soient éveillées et tes pensées recueillies. Ensuite commence l'office de la nuit. Accomplis l'ordre des pénitences que je t'ai enseigné plus haut; toutefois, après la *soubba'ta*, et quand tu as mangé, ne fais point de pénitences, mais remplace-les par des inclinations, de peur que, par suite de la plénitude de ton ventre, tu ne tombes dans quelque indisposition ou maladie; car les pénitences ont coutume, après le repas, de causer à l'homme des éruptions ou des maladies qui l'obligent à cesser l'exercice de la prière. »

« L'ordre des *pénitences* (3) est celui-ci : on doit se prosterner devant la Croix jusqu'à ce que les genoux et la tête touchent la terre. Dans les *inclinations* (4) au contraire, les genoux n'arri-

(1) Cfr. Ps. XCI, 6-7.

(2) Littéralement : « réunis tes pieds vers toi ». — En réalité, il lui recommande de s'accroupir, et de dormir dans cette posture incommode.

(3) *Métouniya* (μετάνοια), signifie habituellement tous les actes extérieurs de pénitence en général, mais nous voyons par ce passage que l'auteur entend ce mot, que nous avons rencontré fréquemment, dans un sens défini, pour marquer un acte particulier de pénitence.

(4) *Gourgaha*, prosternation en général; l'auteur explique en quoi consiste l'acte de pénitence qu'il désigne par ce terme.

vent pas jusqu'à terre, mais seulement les mains et la tête, tandis que le corps reste suspendu en l'air. »

« L'office de la nuit est organisé à l'instar de tout notre labeur qui se fait au milieu de ce monde dont l'obscurité est l'image, et dans lequel nous travaillons beaucoup avec l'espoir d'en sortir pour entrer dans ce monde de lumière dont le type est le jour. »

Psaumes du matin. — « Dans les psaumes du matin, éveille ton âme et tiens-toi devant Dieu dans une excellente application. Car voici que déjà la puissance de l'obscurité a pris fin, c'est-à-dire le cours de ce monde, et tout à coup le jour de la lumière du monde nouveau s'est levé. — Sache-le, mon fils, chaque jour que le moine passe dans sa cellule, dans l'accomplissement de ses règles, il représente en lui l'image des deux mondes. »

« Dès que se lève l'aurore du jour suivant, mets-toi joyeusement aux labeurs qui doivent le remplir et pense que, de toute l'éternité, ce seul jour dans lequel tu te trouves, t'appartient; une fois achevé, il disparaît et ne revient point de nouveau. Le lendemain ne nous appartient point; car nous ne savons pas si nous vivrons ou non le lendemain. Donc, un seul jour de toute l'éternité t'appartient : celui dans lequel tu te trouves présentement. Prends donc garde, comme il convient, de n'en pas sortir vide et sans profit, et de ne pas te trouver pauvre et indigent; songe qu'avec la fin de ce jour la mort peut arriver, et que tu devrais t'en aller, dans cette longue route, pauvre et sans viatique, pour avoir passé ta journée dans l'oisiveté et les futilités. Garde-toi de penser follement en te promettant une longue vie. Je te conseille de penser sagement : « Demain je devrai m'appliquer davantage, si aujour-« d'hui j'ai été un peu négligent. » — Nous ne savons pas ce que sera le lendemain. Qu'est-ce que la vie de l'homme, sinon une vapeur qui s'évanouit et disparaît? Ne compte point sur de longs jours; mais considère que, si éloigné que tu sois du jour [de la mort] il vient et il te saisit; il se hâte de passer comme les autres. Ne compte donc point sur l'abondance [des jours] et ne dis point : « Demain, mon âme, je m'occuperai de toi. » — Le lendemain ne nous appartient pas. — Vois donc, mon fils, à employer le jour présent, comme il convient, en toute diligence; car si le lendemain t'est donné, tu contracteras une nouvelle dette dont tu auras à rendre compte; car il n'est point de jour dans lequel

tu ne contractes une grande dette envers Dieu pour ses bienfaits antérieurs, et pour les biens qu'il t'accorde continuellement : pour le souffle de vie, pour la respiration de l'air qu'il te donne, pour la préservation contre les démons, les hommes méchants et tous les dangers. Et véritablement, tu dois travailler pour Dieu aujourd'hui plus qu'hier, puisqu'il t'a fait arriver jusqu'à ce jour auquel tu ne devais pas espérer parvenir, et t'a délivré les jours passés de la crainte que tu avais qu'il ne t'arrivât en ces jours quelque accident, crainte qui doit encore posséder ton âme pour le jour présent. Que la vie accomplie précédemment selon les règles soit encore la tienne au jour présent. Consacres-en toutes les heures et tous les instants à une action de grâces ininterrompue envers Dieu qui t'a jugé digne de sa familiarité. »

« Sache, et sois bien persuadé, mon fils, que si tout ton corps, si tous les poils de ta chevelure étaient bouches et langues, ils ne pourraient pas rendre grâces à Dieu convenablement pour tous ses bienfaits à ton égard : pour t'avoir amené à l'existence; pour t'avoir donné la raison, afin que tu ne sois pas comme les animaux; pour les biens qu'il t'a préparés en ce monde, et aussi dans le monde futur, par la venue du Christ Notre-Seigneur, et par les dispositions de sa providence envers toi : lui qui étant véritablement Dieu s'est fait homme pour toi, a souffert la passion, la croix, la mort afin de te vivifier; pour t'avoir distingué des païens par la connaissance spéciale qu'il t'a donnée, afin que tu croies au christianisme; pour t'avoir fait sortir du monde et de ses labeurs grossiers; pour t'avoir amené à sa familiarité; pour t'avoir délivré des distractions extérieures; pour t'avoir placé dans ta cellule, afin de converser avec lui à chaque instant; pour t'avoir jugé digne d'invoquer son saint nom et de le louer de ta bouche souillée; et surtout parce qu'il t'accorde de lui rendre grâces pour ses bienfaits envers toi. Bref, tu dois rendre grâces à Dieu pour ses bienfaits à ton égard, à chaque souffle que tu émets, à chaque aspiration que tu respires. — Médite ces choses, mon fils, et à cause d'elles considère-toi à juste titre comme obligé devant Dieu, car tu l'es réellement, de travailler avec ferveur à l'œuvre que tu dois pratiquer dans ta cellule. »

Première année. — « La première année, mon fils, reçois chaque jour les mystères vivifiants; à moins que quelque motif ne t'empêche de le faire. Dans les assemblées du dimanche,

sors pour aller à l'office avec les frères, dans l'église. — Telle sera ta conduite dans ta cellule, pendant la première année; tu ne feras rien de plus sans ordre ou conseil. »

Seconde et troisième année. — La seconde et la troisième année, il prescrivait en plus à chacun des frères quelque pratique ou quelque travail, selon sa ferveur et autant qu'il le jugeait utile pour lui. — Il prenait soin des frères faibles selon leur faiblesse. Il y en avait qu'il empêchait au bout d'une année, ou même moins, de sortir pour aller aux réunions, ou de recevoir les mystères chaque jour; et il y en avait d'autres à qui il ordonnait de se rendre aux réunions ou de recevoir les mystères plus souvent. Selon qu'il savait la chose plus avantageuse pour le frère, il ajoutait ou retranchait. Toutefois, il n'empêchait pas tout d'un coup le frère de recevoir les saints mystères; mais il l'y amenait peu à peu. En lui défendant de les recevoir chaque jour, il lui prescrivait de les recevoir à certains jours : le mercredi, le vendredi et le dimanche. Puis il diminuait encore, et le frère ne les recevait plus que le dimanche. — [Il en était de même pour sortir aux réunions; tel devait sortir, en plus du dimanche,] (1) encore une fois dans la semaine, c'est-à-dire au milieu; puis après quelque temps, lorsqu'il le jugeait opportun pour le frère qui venait le trouver, il lui défendait de sortir de toute la semaine. Il instruisait chacun des frères selon sa faiblesse, sa mesure, son état.

Pourquoi auparavant recevaient-ils chaque jour les saints mystères, et pourquoi cela leur était-il défendu maintenant? Il le leur enseignait ainsi :

« Sache, mon fils, que le Christ connait notre faiblesse et la débilité de notre nature. Il sait que nous sommes portés, par de nombreuses causes, à des péchés nombreux et variés, volontairement, par inadvertance et involontairement; c'est pourquoi, il nous a donné, dans sa miséricorde, les saints mystères de son saint corps et de son saint sang, afin qu'ils soient pour nous le pardon des fautes et des péchés que nous commettons dans notre corps mortel, et que nous soyons fortifiés par eux contre les adversaires à qui notre vie déplait et qui ne ne nous laissent pas servir en paix sa Majesté adorable. Tu dois donc, mon fils, sortir

(1) Le texte parait un peu altéré en ce passage; nous rétablissons le sens très probable indiqué par le contexte.

chaque jour pour recevoir les mystères purificateurs, car le levain du péché se trouve encore dans ton corps, et aussi pour en retirer force et aide, afin de pouvoir résider dans ta cellule et accomplir tes offices et tes règles. »

Quand la science du frère s'était un peu développée, il lui disait au contraire :

« Nous ne devons pas, mon fils, oser recevoir chaque jour les saints mystères, bien qu'ils nous soient donnés par Notre-Seigneur, dans sa bonté et sa miséricorde gratuite; mais nous devons rougir en face de sa bénignité, à cause de nos péchés et de notre indignité. Il nous suffit de les recevoir une fois de temps en temps ».

Il dirigeait ainsi la science du frère, jusqu'à ce qu'elle fût assez affermie pour recevoir ce qui est au-dessus de cette pensée. — Alors il lui parlait ainsi :

« Mon fils, il est facile d'obtenir de la miséricorde de Dieu le pardon des péchés qui sont commis dans le corps; parce que l'homme pèche contre lui-même ou contre son frère, et parce qu'ils proviennent de la faiblesse et de l'inclination de notre nature. Mais les péchés qui viennent de l'âme et sont commis par elle sont difficiles à pardonner, parce qu'ils sont contre Dieu, et luttent contre lui par l'orgueil d'une âme misérable. L'Apôtre a déclaré que ceux qui irritent Dieu par les péchés de l'âme ne sont pas dignes de recevoir le corps et le sang de Notre-Seigneur; et s'ils osent le recevoir, c'est pour leur condamnation et non pour leur pardon (1). Ainsi donc, mon fils, considère en toi-même que tu n'es pas digne de ce don qui est donné gratuitement aux hommes, parce que ton âme est plongée dans de honteux péchés et en est souillée. Reconnais ceci avec justice : Heureux ceux qui sont dignes des saints mystères, et malheur à toi qui n'es pas digne de ce don sublime! Pense avec raison, en toi-même, que tu es un chien, un impudique, un de ceux à propos desquels Notre-Seigneur a donné ces avertissements et a dit : « Ne leur donnez point le saint; ne jetez point « les pierres précieuses aux pieds des porcs, pour qu'elles ne « soient pas avilies (2). » Ce qui est saint convient et appartient

(1) I Cor., xi, 27 et suiv.
(2) Matth., vii, 6.

aux saints. Que le seul souvenir du corps de Notre-Seigneur que tu as reçu te suffise dans ta cellule; rassasie ta faim des miettes [de la table] des enfants. Par cette pensée, par cette opinion humiliante, le Christ te rendra digne de l'humilité parfaite, qui est le vêtement salutaire dont est revêtue l'intelligence qui s'humilie elle-même, et grâce auquel elle apaise Dieu par le sacrifice de soi-même offert à sa Majesté. »

« Quand, avec l'aide de la grâce, par ces labeurs, le frère pénètre dans le lieu de la véritable humilité, alors il comprend de lui-même et il est bien persuadé que, réellement et en vérité, nulle créature n'est digne de ce don sublime du mystère du corps de Notre-Seigneur et de son sang précieux; car il reçoit mystérieusement la révélation de la grandeur, de la gloire, de la sublimité de ce mystère, admirable pour les anges, et aussi de la bassesse de notre nature plongée dans les transgressions. — Par cette science qui est donnée à l'intelligence dans le lieu de la véritable humilité, cette intelligence s'élève au lieu de la spiritualité et elle participe spirituellement, sublimement, divinement, mystiquement, avec les esprits [célestes], au mystère du corps et du sang de Notre-Seigneur; elle reçoit véritablement la personne de Notre-Seigneur, en dehors de toute figure, mystère ou parabole, de la manière que les saints le recevront dans le monde nouveau. Car tous les mystères et les figures conviennent au monde présent; dans le monde nouveau, les saints recevront la véritable réalité des mystères et des figures, sans intermédiaire ni figure. »

« Le moine qui se tient dans sa cellule doit s'efforcer autant qu'il peut d'y assimiler sa demeure et sa vie à l'habitation du monde nouveau, par la retraite du monde et de son tumulte, par l'éloignement de tout ce qui est du monde, par la mort absolue à tout ce qui est en lui, par son jeûne et son naziréat, par ses veilles et sa vigilance, par sa conversation amicale avec Dieu, bref, par toutes ses actions qu'il s'efforcera de conformer à celles du monde nouveau; de là vient qu'il les omet corporellement pour les reprendre spirituellement, comme dans le monde nouveau. Donc, quand le moine pénètre, avec l'aide de Notre-Seigneur, dans le lieu de la science, qui est le chemin conduisant à l'humilité, et quand Notre-Seigneur l'a rendu digne, par ses miséricordes, de la mesure de la spiritualité, sa demeure est pour ainsi dire déjà

fixée, par un mystère admirable, dans le monde nouveau ; avec les esprits [célestes] et comme eux, il jouit spirituellement des saints mystères et reçoit le Christ dans son âme, sans l'intermédiaire des figures et des mystères. En même temps, son intelligence est remplie d'une sainte joie; car il est la nourriture et le breuvage dans la bouche, qui n'en est pas une, de l'intelligence; de même que dans le monde nouveau le Christ est la nourriture et le breuvage de ceux qui y habitent, en dehors de tous les mystères et les figures du monde présent. Donc, il ne faut pas blâmer les moines qui cessent de recevoir les saints mystères dans l'un ou l'autre des deux degrés que nous avons fait connaître : dans le premier, parce qu'ils ne s'en estiment pas dignes; dans le second, parce qu'ils en jouissent déjà spirituellement. »

« Ce que je dis est connu et parfaitement compris de celui qui a éprouvé ces deux choses en lui-même, à savoir : que dans le premier cas le moine est persuadé de tout son cœur et sans aucune hésitation intérieure ou extérieure qu'il n'est vraiment pas digne de recevoir les saints mystères, et qu'au jour où il les recevra, il devra s'humilier davantage devant Dieu dont les miséricordes l'ont rendu digne de cette faveur dont il était indigne; et que dans l'autre cas, sans aucun doute et réellement, l'intelligence participe spirituellement avec les esprits [célestes] aux saints mystères. »

« Pour toi, mon fils, comprends avec intelligence ces mystères profonds et admirables, et dirige par la science ta vie dans ta cellule; que ta conduite soit régulière, en dehors de toute perturbation. »

« Règle ton jeûne avec mesure pendant la première année. Mange chaque soir, jusqu'à ce que ton corps soit exercé aux labeurs. Ajoute alors le jeûne de deux jours; de celui-là tu passeras à celui qui consiste à ne manger qu'une fois ou deux [la semaine]. Pourtant, ne fais point cela sans conseil. »

« Que ta veille soit de la moitié [de la nuit], ainsi que dit Abba Isaias (1) : « Donne la moitié de la nuit au repos, et la « moitié aux labeurs de la veille. » — Quand tu seras habitué à cela, plus tard, tu passeras tes nuits comme Abba Arsénios qui

(1) Isaïe de Scété, dont il a été déjà question plusieurs fois.

tournait le dos au soleil et restait sur ses pieds jusqu'à ce qu'il le reçût en face, c'est-à-dire qu'il se tenait debout et veillait depuis le coucher du soleil jusqu'au lever de l'aurore (1).

« Ainsi, dans toutes tes actions, en commençant les petites, en achevant les grandes, en toutes et chacune, travaille et dirige-toi d'après les conseils des vieillards : ajoute ou diminue, allonge ou abrège. Sache que sans conseil, tout le labeur du moine est vain; car notre vie dans le silence, n'est pas de ce monde, mais du monde nouveau dont tu ne connais point les voies, ni les sentiers; et de même, « notre « lutte n'est pas avec la chair ou le sang, mais avec les prin- « ces, avec les grands, avec les puissants de ce monde ténébreux « des esprits mauvais qui sont sous les cieux » (2), c'est-à-dire avec les démons rebelles, dont les attaques sont spirituelles et les embûches secrètes. Et pour cela, et à cause de cela, le frère qui marche dans cette voie a besoin de quelqu'un qui connaisse bien les ruses des adversaires, pour lui enseigner leurs diverses manières de combattre et les secrets de leurs embûches pernicieuses, afin qu'il ne soit pas blessé et ne meure point faute d'avertissement et par ignorance. »

Il instruisait chacun des frères séparément, selon qu'il le jugeait utile pour son bien; et de temps en temps il faisait un discours général contenant une instruction qui s'adressait à tous; il distinguait, avec une grande sagesse et une science fort éclairée, l'état dans lequel quelqu'un se trouvait.

Quand il traitait d'une vertu en elle-même, il disait comment, de quelle manière elle devait être pratiquée; quel était son objet, les obstacles qu'elle présentait, en combien d'espèces elle était partagée et divisée; quelle était sa pratique dans chaque degré; et comment il fallait la pratiquer, parfois corporellement, parfois avec l'âme, parfois spirituellement avec l'esprit.

Il m'a paru bon de réunir ensemble et de placer ici ces instructions l'une après l'autre, bien que ma science ne me permette pas de les disposer comme il conviendrait, mais confusément, comme elles se présenteront, selon la faiblesse de ma science inculte.

(1) Cfr. *Paradisus Patrum*, ed. Bedjan, p. 487.
(2) Cfr. Eph., vi, 12.

Du silence. — « Le silence est le calme dans lequel l'homme se tient en dehors de tous les bruits et de toutes les préoccupations de ce monde, et dans lequel se pratiquent toutes les vertus de la vie monacale; dans le silence, l'âme verra ses péchés et se connaîtra elle-même, l'homme comprendra combien grande est la miséricorde de Dieu et sa longanimité à notre égard, car, bien que tous nos péchés soient manifestes devant lui, dans sa bénignité, il les supporte et les efface; combien grande est la vertu divine qui nous aide et nous garde; combien puissante est l'attaque des démons contre nous et leur haine pour nous. Ces choses et beaucoup d'autres semblables, l'homme les apprend dans le silence. En dehors du silence, l'homme ne sait pas même quel est son propre état; il pèche et ne le sait point; il ne se purifie point et il se croit juste, parce qu'il ne voit point ses péchés; il ne sait pas, et il ignore qu'il ne sait pas; et il pense savoir par sa science mondaine qui ne se connaît pas elle-même, et dans laquelle on ne peut trouver le pardon des péchés. Personne ne voit réellement ses péchés en dehors du silence. »

« Le silence accompagne les divers modes de la vie monastique, et pour cela, il y a différentes manières de le pratiquer. »

« Dans le premier mode, le novice y est comme dans une certaine réclusion qui l'empêche de sortir inutilement de sa cellule, qui l'oblige à travailler aux vertus, comme l'exige sa règle, et qui est pour lui une cause de préservation de tous les péchés qui viennent de l'extérieur. Celui qui est dans ce degré est appelé « reclus », parce qu'il a été rendu digne, par Dieu, de demeurer dans sa cellule. »

« Quand le frère s'est élevé, avec l'aide de Dieu, au second mode, il doit pratiquer le silence d'une autre manière, plus parfaite que la première. Au lieu d'un cloître, il doit être pour lui une arène, dans laquelle il lutte avec les démons et les vains guerriers. Il vainc et est vaincu : il tombe et se relève, jusqu'à ce qu'il l'emporte, par la miséricorde, qu'il triomphe, et que son nom soit inscrit parmi ceux des guerriers valeureux et des triomphateurs illustres; alors, sa cellule sera le lieu de séjour des saints anges; ce frère ne doit plus être appelé un reclus; mais bien un véritable « lutteur », un ouvrier robuste, un triomphateur victorieux, un athlète vigoureux. »

« De même, quand le moine parvient par la grâce et les miséricordes [de Dieu], au troisième mode, dans lequel ne se trouve point Satan et où le mal ne se rencontre point, alors encore sa manière d'être dans le silence deviendra tout autre. Sa cellule, au lieu d'être un cloître ou une arène, deviendra un port tranquille qui lui procurera tous les secours et toutes les joies : la Jérusalem des visions, le Sinaï des révélations, la Sion des sciences, la source de la lumière, l'assemblage de tous les biens, la citadelle inexpugnable pour les ennemis, le lieu de réunion des enfants de lumière, le séjour et la demeure de la Trinité maîtresse des mondes. Alors le moine ne sera plus considéré ni comme reclus, ni comme combattant, ni non plus comme homme du monde, ni même comme étant encore du monde, mais bien comme étant « spirituel » et parfait, citoyen de la ville du Dieu vivant; bien plus, quoiqu'il soit homme par sa nature, il sera même appelé dieu, frère du Christ, cohéritier de sa gloire et de son royaume, demeure de l'Esprit-Saint vivificateur de tous les mondes. »

« A cause de toutes ces choses glorieuses, sublimes et divines, dès le commencement les démons, ennemis du bien, s'empressent d'engager la lutte par tous les moyens de combat, avec ceux qui habitent dans le silence. Ils s'ingénient de toutes manières à faire sortir le frère de sa cellule. Ils lui préparent des occasions, avec toutes leurs différentes ruses, et avec toutes les ressources de leur astuce. Quand ils ne peuvent remporter sur lui la victoire par ces moyens adverses, ils l'excitent tout au contraire à sortir de son silence sous prétexte de vertu, par exemple pour visiter les infirmes, pour servir les frères, pour recueillir les affligés, pour soulager les malades, pour consoler les attristés, pour aider les opprimés, pour donner à manger aux affamés ou à boire aux altérés, pour aider les pauvres et les pèlerins, et pour beaucoup d'autres choses semblables. Ils murmurent et disent au frère : « Il vaut beaucoup mieux pour toi « secourir les pauvres que demeurer dans ta cellule comme « dans une prison, ce qui ne peut être utile qu'à toi seul. » Ils lui suscitent des craintes, et placent de grandes difficultés devant lui : « Personne, disent-ils, ne peut arriver au terme dans « cette voie; il vaut mieux ne pas s'y engager que de l'abandon- « ner après y être entré. »

« C'est par ces moyens et d'autres semblables, que les démons engagent la lutte avec les frères qui vivent en cellule, dans le premier labeur. »

« Dans le second, ils s'attaquent à lui par des difficultés encore plus grandes : par la tristesse, par l'affliction qui n'est pas pour Dieu, par les angoisses de l'âme, par le désespoir, par le blasphème, par la vanité, par l'amour de la vaine gloire, par l'orgueil qui s'élève contre Dieu, par un zèle insensé, par la colère furieuse, par l'irritation bestiale et pernicieuse, par l'orgueil satanique, et par beaucoup d'autres choses semblables. Ils l'assurent qu'il est déjà parfait, et ils lui suggèrent de se faire le directeur des séculiers, hommes et femmes. Ils lui en préparent avec grand soin les occasions opportunes. De temps en temps, il lui font voir des choses secrètes. Pour une légère guérison qu'ont obtenue, à cause de leur foi, ceux qui venaient près de lui, ils font accourir à sa porte des villages entiers, hommes et femmes, et par la conversation avec les filles d'Ève, vaines et dissolues, il pèche et succombe souvent, et son séjour dans sa cellule est vain, tout le labeur auquel il s'y est adonné est sans profit. — Ils lui conseillent encore également de sortir de sa cellule soit pour restaurer un couvent détruit, soit pour bâtir un monastère. Sous une pensée correcte, ils lui représentent qu'il lui serait plus avantageux de s'adonner pour Dieu au service de ses frères séculiers : ce qui n'est point son affaire, mais celle des hommes parfaits et des vieillards vertueux. »

« Et ainsi de suite, de toutes manières, par toutes sortes d'attaques, les démons engagent la lutte et combattent avec les frères qui vivent dans le silence, afin de les détourner de marcher dans cette voie qui conduit aux demeures célestes. »

Du jeûne. — « Le jeûne est l'arme avec laquelle le frère peut combattre les passions et les démons. Par lui, le corps est purifié de l'humeur qui provient de l'abondance de la nourriture, il est soulagé et guéri de ses diverses maladies; par lui, est refroidie l'ardeur des passions naturelles; par lui, le frère est conforté dans la ferveur de l'amour des vertus, le corps est libéré de la pesanteur et de la torpeur, pour pouvoir se tenir courageusement éveillé dans les veilles. — Par le jeûne en vue de Dieu, la passion de la gloutonnerie est vaincue, et la lutte contre la gourmandise prend fin. Le jeûne est le purificateur du corps,

du moins en partie. — Telles sont les vertus du jeûne dans le premier degré; et le frère qui s'y adonne est appelé « jeûneur de nourriture ».

« Dans le second degré, le jeûne du moine est double : il doit purifier et polir complètement le corps, faire briller et sanctifier l'âme totalement; le feu des passions dont l'ardeur avait été refroidie dans le premier degré, s'éteint ici entièrement, et même disparaît bientôt complètement; le corps que le premier jeûne avait établi dans l'état (1) de pureté, s'élève à l'état de splendeur; je ne parle pas de la splendeur de l'âme, mais de la splendeur du corps : car autre est celle-ci et autre celle-là. Mais l'âme monte aussi, par la perfection de ce double jeûne, à l'état de pureté, et s'élève également à l'état de splendeur parfaite. Alors, le frère n'est pas seulement appelé « jeûneur de pain », mais aussi des passions. C'est là le jeûne dont le prophète a parlé (2), celui dans lequel l'âme jeûnera de tous les maux et de toutes les passions. Vain est le jeûne du pain, si celui-ci ne l'accompagne pas. C'est pourquoi, dans ce jeûne de l'âme, le frère est appelé « jeûneur des passions », et aussi jeûneur pour Dieu.

« Par ce double jeûne, son esprit devient digne de jeûner comme les esprits célestes, d'un jeûne spirituel qui n'est pas celui de l'âme. Alors le corps et l'âme s'élèvent simultanément à l'état de la splendeur, et l'esprit parvient à un état qui surpasse toute splendeur. Le moine est alors appelé « jeûneur du monde entier »; le sceau du jeûne du monde nouveau est appliqué sur la bouche de son esprit, car, de toute façon, le Christ est son unique nourriture et son unique breuvage. »

« Comme Satan sait fort bien jusqu'où s'élève le jeûneur, il s'efforce, dès le commencement, de lui faire cesser son saint jeûne. Il s'attaque au frère de toute façon : par la gourmandise, par le désir de mets variés, par l'avidité, par la gloutonnerie, et par beaucoup d'autres choses semblables. Et quand, avec l'aide de Dieu, le frère a triomphé de ces attaques par l'arme solide du jeûne, il engage la lutte avec lui par d'autres moyens : par une

(1) Le mot que je traduis ici, et dans ce paragraphe, par « état », signifie proprement « lieu ».

(2) J'ignore à quel passage de l'Écriture l'auteur veut faire allusion; peut-être Is., LVIII, 3 et suiv.

grande faiblesse, par des afflictions qui contraignent le frère à cesser son jeûne, par des occasions qu'il lui prépare à l'intérieur et à l'extérieur, par exemple : la réception de frères à cause desquels il devrait rompre son jeûne, et d'autres causes semblables qui, sous prétexte de vertu, fournissent au frère l'occasion de cesser son jeûne. Quand, par les miséricordes du Christ, le frère a encore reconnu ces ruses et a triomphé de leur astuce, alors il l'attaque de nouveau par d'autres moyens : par la vanité, par la vaine gloire, par l'orgueil, et le reste. »

« C'est pourquoi une grande vigilance est nécessaire aux frères jeûneurs qui sont dans leur cellule, pour ne rien faire sans conseil, dans toute leur conduite. »

Du naziréat. — « Le naziréat est le bouclier solide qui détourne les flèches des ennemis qui, dans l'obscurité, lancent les traits de leur malice contre ceux qui ont des intentions droites (1). Par lui le frère est fortifié pour servir Dieu par un jeûne pur. Il n'y a donc point de jeûne bien réglé sans un naziréat discret. Sans le naziréat le jeûne est boiteux. C'est avec le concours du naziréat que dans le jeûne le corps se purifie, l'âme resplendit, l'esprit s'élève à l'état qui surpasse toute splendeur. — La difficulté et la lutte du naziréen est la même que celle du jeûneur. Il lui faut donc aussi beaucoup de prudence. Mais dans le naziréat, le frère doit s'appliquer davantage. Il ne doit pas avoir confiance, et se dire que le jeûne seul lui suffira. Vain est le jeûne qui n'a point pour compagne l'abstinence (2). Veille à cela, mon fils, et soumets ton cou à son joug, avec prudence et conseil. »

« Fais attention, mon fils, à tout ce que je t'ai dit, et accomplis discrètement, en prenant toujours conseil, l'œuvre que tu fais pour Dieu. »

De l'office. — « L'office est l'enceinte qui entoure le moine qui travaille et le protège contre les ruses des fils de la nuit qui circulent dans les ténèbres (3). C'est lui qui conserve toutes les œuvres du moine; par lui, le corps et l'âme sont broyés en même temps. L'homme de corporel devient intellectuel, et d'intellec-

(1) Cf. Ps. LXIII, 4-5.

(2) Littéralement : « qui n'a point pour femme le naziréat », ce mot étant féminin en syriaque.

(3) Cf. Ps. XC, 6.

tuel il devient spirituel (1), de ministre il devient psalmiste, de psalmiste il devient chantre (2), d'esclave il devient affranchi, et même fils, héritier, bien-aimé. Le moine qui s'y applique fortement arrive promptement au degré de l'opération de l'âme. — Mais l'ennemi combat aussi en beaucoup de manières le frère qui s'y adonne : par de vaines attractions, par l'agitation des pensées inconvenantes, par la négligence, par les distractions qui détruisent tous les mérites. Le moine doit donc veiller sur lui quand il se tient en présence de Dieu à l'office. Qu'il recueille ses pensées des distractions et des préoccupations mondaines; qu'il attache tout son esprit à l'intelligence des paroles que prononce sa langue ; qu'il le prolonge ou le diminue selon le degré dans lequel il se trouve ; mais cela doit se faire d'après le conseil et les prescriptions des vieillards ».

De la veille. — « La veille prolongée de la nuit est la purgation et la purificatrice du corps, le polissoir de l'âme. C'est par elle que le moine peut recueillir ses pensées des divagations pendant l'office en présence de Dieu; c'est par elle qu'il est digne de l'opération de la grâce qui met fin aux attaques de l'ennemi, c'est en elle qu'il reçoit le don et la force divine, par l'excellence de l'office prolongé qui s'y pratique. Celui qui se tient éveillé et s'applique à l'office dans une veille, est en vérité le concitoyen des veilleurs célestes. De même que le naziréat brille dans le jeûne et que le jeûne est complété par le naziréat, de même l'office s'accomplit grâce à la veille et la veille est louable à cause de l'office. — Il y a aussi des combats pour les « veilleurs ». Ce sont l'appesantissement, la paresse, le grand sommeil, la torture des épaules, la lassitude des membres, la crainte et la frayeur, et d'autres choses semblables.

« Mon fils, applique-toi à la veille; grâce à elle tu seras digne de choses sublimes et des dons de l'Esprit-Saint qui ne sont communiqués que dans l'intelligence. Prends garde de ne rien cacher de ce qui se passe en toi, à droite ou à gauche (3) dans la veille de l'office, à celui à qui est confiée la conduite de ton âme. »

(1) Il passe de l'opération du corps à celle de l'âme, et de celle-ci à celle de l'esprit.

(2) *Mehalélana*, « louangeur », qui chante des cantiques de louange. — Le mot n'est pas dans les lexiques.

(3) Tout ce que tu ressens de bon ou de mauvais.

De la lecture. — « Par la lecture des Livres saints, les pensées sont recueillies des divagations inutiles et l'intelligence est aiguisée de tous points. Par cette lecture, ainsi que je l'ai dit plus haut (1), Dieu parle avec toi; il te montre la route de ton salut; sans elle, l'office n'est pas sanctifié par le recueillement des pensées, la veille ne brille pas par la vigilance de l'intelligence. »

« Applique-toi, mon fils, attentivement et assidûment à la lecture, afin que Dieu y parle avec toi face à face, sans aucun organe. Garde-toi de la lecture qui enseigne quelque science mondaine et philosophique ou quelque étude, ou les choses qui procurent la vaine gloire. Vain est le labeur d'une telle lecture; bien plus, il est même pernicieux pour le travail du solitaire. Lis les livres qui conviennent à ton degré de perfection, pour y apprendre à te conduire et savoir comment tu pourras marcher dans la voie aplanie et tracée, vers la demeure qui est le but de ton travail. »

De la prière. — « La prière est le souvenir continuel de Dieu et la méditation de sa gloire et de sa providence admirable et sublime. Parler de la prière est une grande chose, inaccessible à la science de ceux qui la comprennent matériellement, car elle doit être pratiquée avec le corps, avec l'âme et avec l'esprit. »

« Elle est pratiquée corporellement quand on prie dans l'état (2) inférieur de la prière : dans cet état le frère la pratique matériellement, soit dans le souvenir de Dieu, soit dans la méditation de sa Providence, soit dans les génuflexions prolongées, soit en toute autre chose que le frère accomplit pour Dieu; car tout ce que l'homme fait pour Dieu avec une intention droite est considéré comme une prière et l'est réellement, ainsi que l'enseigne l'Interprète (3) quand il dit : « Toute chose « qui porte en elle le souvenir de Dieu est considérée devant « Dieu comme une prière. »

« La prière de l'âme est celle qu'accomplit dans l'état réel d'oraison celui que la grâce en a rendu digne. L'homme corporel ne peut comprendre le discours sur ce sujet. »

« On prie dans l'âme et dans l'intelligence alors que tous les

(1) Cfr. ci-dessus, p. 383.
(2) Littéralement : « dans un lieu ».
(3) Théodore de Mopsueste.

sens et les facultés du corps sont calmés. On ne prie point avec la bouche, on ne psalmodie point avec la langue. Qui connaît cela? Qui comprend cela? Celui-là comprend bien ce que je dis, qui est arrivé à ce saint état et y a offert des sacrifices de prière au Dieu vivant. »

« La prière spirituelle est celle qui se fait dans l'état supérieur à l'état de la prière et qui ne s'accomplit ni dans les sens de l'âme, ni dans les facultés de l'intelligence, mais dans le langage de l'esprit, image de Dieu. Mais de nouveau, qui comprend cela? Qui y ajoutera foi? »

« Que le Christ nous rende dignes par ses miséricordes de prier dans le lieu glorieux de sa divinité. Amen! »

Des pénitences et des génuflexions. — « Les inclinations et les extensions [des bras] pendant l'office, les génuflexions prolongées durant la prière, acquièrent au moine l'humilité de l'esprit et l'abaissement, la chaleur du cœur, la purgation du corps, l'ardeur de l'âme, la ferveur des pensées, pendant la station continue de l'office en présence de Dieu. — En effet, sans les pénitences : inclinations, extensions des bras, génuflexions, l'office du frère est vulgaire, froid, languissant, de même que les prières qui s'y rencontrent. »

« Adonne-toi donc à ces choses, mon fils, de toute ta force, en toute vigueur, ardemment et courageusement, afin que ton oblation soit acceptable devant Dieu. »

De l'humilité, de la mansuétude, de la bénignité, du mépris de soi-même. — « L'humilité est le vêtement (1) du Christ Notre-Seigneur. Sans elle tout le labeur du moine est vain, alors même qu'il serait rempli d'œuvres excellentes. Toutes les œuvres vertueuses ne sont point vertueuses sans l'humilité; car c'est elle qui fait vertueuses les œuvres vertueuses; bien plus, les œuvres vertueuses, le silence louable, dis-je, le jeûne qui sanctifie, les oraisons, les offices et le reste des bonnes œuvres qui ne sont pas accomplies par humilité ou avec humilité, se trouvent vains, nuisibles, pernicieux, et contraires à la pratique des vertus. Dans l'humilité, même sans bonnes œuvres, se trouve toute la vertu. C'est le sel de toute l'œuvre de vie; sans sel le goût de toute chose est fade et insipide. Il serait

(1) Στολή.

trop long de parler d'elle et de ses différents modes, et je me réserve de le faire lorsque, avec l'aide de Dieu, le discours traitera des différents degrés. »

« La mansuétude est la fille de l'humilité. »

« La bénignité est la principale forme du sage Créateur, notre Dieu adorable; car celui dont le commerce est agréable est l'imitateur de Dieu, comme celui qui est plein de mansuétude dans sa conduite est l'imitateur du Christ Notre-Seigneur. »

« Le mépris de soi-même est fils de la science parfaite qui fait connaître à l'homme qu'il est faible, et qu'il n'est bon à rien sans le secours divin. Celui qui possède le mépris de soi-même dans toute sa conduite ne peut être troublé dans sa constance par l'orgueil. »

« Vois, mon fils; embrasse l'humilité; humilie-toi toi-même et Dieu t'élèvera au-dessus de tes ennemis; sois doux et tu hériteras de la terre de promission; acquiers l'aménité et tu trouveras le Christ au-devant de toi; méprise-toi pour ne pas t'élever et tomber aux mains de ceux qui haïssent en vain (1). »

De la pauvreté. — « La pauvreté est l'instrument de triomphe de cette œuvre du monachisme. Le silence régulier et les œuvres qui s'y font ne sont rien sans la pauvreté. Je ne parle pas seulement du dépouillement des objets matériels sans distinction, mais aussi des pensées avides. Il y en a qui sont pauvres, qui ne possèdent absolument rien, et qui ne sont pas dépouillés de leurs pensées; bien plus, s'il était possible d'acquérir tout l'univers, ils y songeraient et y penseraient. Et il en est au contraire qui n'étant pas privés des choses de ce monde, ont renoncé en esprit à l'amour de l'argent et à toutes les convoitises. »

« Mon fils, dépouille-toi de toutes les choses superflues, et même des pensées de cupidité, afin d'être robuste et de triompher dans ta vie de silence. »

De la miséricorde. — « La miséricorde est l'image de Dieu, et l'homme miséricordieux est, en vérité, un Dieu habitant sur la terre. De même que Dieu est miséricordieux pour tous, sans distinction aucune, de même, l'homme miséricordieux répand ses bienfaits sur tous également.

« Mon fils, sois miséricordieux et répands des bienfaits sur

(1) Cfr. Ps. xxv, 19.

tous, afin de t'élever au degré de la divinité : car, comme je l'ai dit, l'homme miséricordieux est un autre Dieu sur la terre. Prends garde de te laisser séduire par cette pensée qui pourrait te sourire : « Il vaut mieux que je sois miséricordieux pour « celui qui est attaché à la foi que pour celui qui nous est étran- « ger. » Ce n'est point là la miséricorde parfaite imitant Dieu qui répand ses bienfaits sur tous, sans jalousie, « qui fait égale- « ment luire son soleil et descendre sa pluie sur les bons et sur « les méchants (1). »

« La miséricorde ne mérite pas d'être louée seulement à cause de l'abondance des bienfaits, mais bien quand elle procède d'une pensée droite et miséricordieuse. Il y en a qui donnent et distribuent beaucoup, et qui ne sont point réputés miséricordieux devant Dieu; et il y en a qui n'ont rien, qui ne possèdent rien et qui ont pitié de tous dans leur cœur : ceux-ci sont considérés devant Dieu comme de parfaits miséricordieux, et ils le sont en effet. Ne dis donc point: « Je n'ai rien pour donner aux pau- « vres »; et ne t'afflige pas intérieurement de ne pouvoir à cause de cela être miséricordieux. Si tu as quelque chose, donne de ce que tu as; si tu n'as rien, donne, ne fût-ce seulement qu'un morceau de pain sec, avec une intention vraiment miséricordieuse, et cela sera considéré devant Dieu comme la miséricorde parfaite. Notre-Seigneur n'a pas tant loué ceux qui jetaient beaucoup dans le tronc des offrandes, qu'il a loué la veuve pour y avoir mis deux oboles qu'elle avait prises de son indigence, avec une pensée droite, pour les jeter dans le trésor de Dieu (2). L'homme qui dans son cœur a pitié de ses semblables est réputé miséricordieux devant Dieu. Une intention droite sans effet vaut mieux que beaucoup d'œuvres apparentes sans intention droite. Donc l'homme peut être miséricordieux et acquérir la miséricorde alors même qu'il ne possède rien : c'est-à-dire qu'il est miséricordieux en pensées. »

De la charité. — « La charité c'est Dieu (3) ; car son essence est amour, et son amour est son essence même. Par son amour, notre Créateur a été poussé à produire notre création. L'homme

(1) Matth., v, 45.
(2) Luc., xxi, 2-4.
(3) I Johan., iv, 8.

qui possède la charité : c'est vraiment Dieu au milieu des hommes.

Vois, mon fils; applique-toi de toute ton âme à acquérir l'amour des hommes, dans lequel et par lequel tu t'élèveras à l'amour de Dieu qui est la fin de toutes les fins. Vains sont tous les labeurs qui ne sont pas accomplis dans la charité. Toutes les bonnes œuvres et tous les labeurs conduisent l'homme jusqu'à la porte du palais royal : c'est l'amour qui nous y fait demeurer et nous fait reposer sur le sein du Christ. — Mon fils, que ton amour ne soit pas partagé, divisé, intéressé; mais diffus en vue de Dieu, désintéressé. Le Christ te donnera la science pour comprendre le mystère de cette parole. Aime tous les hommes comme toi-même; bien mieux, aime ton frère plus que toi-même; ne recherche pas seulement ce qui te convient, mais ce qui est utile à ton frère. Méprise-toi toi-même pour l'amour de ton prochain, afin que le Christ soit miséricordieux envers toi et te fasse le cohéritier de son amour. Prends bien garde, mon fils, de ne pas mépriser cela. Car Dieu, le premier, nous a aimés et il a livré pour nous son Fils à la mort. « Dieu a tellement « aimé le monde qu'il a livré son Fils unique à la mort pour lui, » a dit [l'Apôtre] véridique (1). — Celui qui marche dans ce sentier de l'amour, grâce à son labeur, arrivera promptement à la demeure qui est le but de ses efforts. — Ne pense pas, mon fils, que l'homme puisse acquérir l'amour de Dieu, qui nous est donné par sa grâce, avant d'aimer ses frères selon la chair. »

Des vertus. — « Sache, mon fils, que toutes les vertus de cette œuvre du monachisme sont reliées l'une à l'autre, comme une chaîne, et toutes à la science. La petite est liée à la grande et celle-ci à la petite, toutes à chacune et chacune à toutes. Veille donc, mon fils, à ce que la chaîne de tes vertus ne soit pas brisée. Fais attention à celle qui te paraîtrait de moindre importance et ne la néglige point, de peur que par celle-là toutes les autres ne soient confondues. — Tout le monachisme réside dans la science, et celui qui s'y applique avec la science sera son propre maître dans toutes ses actions, mais toute l'œuvre de celui qui travaille sans la science est vaine, alors même qu'il aurait tous les sages pour directeurs. La science est le flambeau, la lumière

(1) Johan., III, 16.

de l'âme, grâce à laquelle celle-ci marche droit sans rencontrer d'obtacle. L'ignorance : c'est l'obscurité ténébreuse et le *sheôl* qui torture. Il y en a qui mangent dans la science et qui sont réputés jeûneurs ; tandis que d'autres jeûnent dans l'ignorance et sont considérés comme des intempérants, et le sont réellement. Il y en a qui gardent le silence et qui sont disputeurs, et il y en a qui parlent et sont silencieux ; tel prie, récite l'office, psalmodie, et se trouve néanmoins en opposition avec Dieu, et tel qui garde le silence, apaise Dieu par les sacrifices intérieurs (1) qu'il lui offre en secret. Il en est ainsi dans toute cette conduite spirituelle. »

« Mais, vois, mon fils ; marche dans la science, dans toute ta conduite ; dispose d'après elle toutes tes actions, afin de marcher droit dans cette voie spirituelle, grâce à sa lumière directrice. Elle te conduira au sommet des cieux, ce lieu où est entré d'abord le principe de notre vie, et là tu seras seigneur, roi, prince, fils, héritier et cohéritier de Jésus-Christ Notre-Seigneur et notre Dieu. »

J.-B. CHABOT.

(*A suivre.*)

(1) Littéralement : « des sacrifices du cœur ».

L'ORDINAL COPTE

(*Suite*) (1)

CONSÉCRATION D'UN ÉVÊQUE

ⲉⲉⲉ ⲡⲧⲁϩⲟⲉⲣⲁⲧϥ ⲙⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲛⲉⲙ ϯⲧⲁⲝⲓⲥ ⲛⲧⲉ ⲧⲉϥⲭⲓⲣⲁⲱⲛⲁ.

ⲙⲉⲛⲉⲛⲥⲁ ⲉⲣⲉϥϣⲱⲡⲓ ⲛϫⲉ ⲡⲉϥⲃⲓⲟⲥ ⲕⲁⲧⲁ ⲡⲉⲧ ⲉⲣⲡⲣⲉ̀ⲡⲓ ϣⲁⲩⲥⲟⲧⲡϥ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲡⲓⲗⲁⲟⲥ ⲧⲏⲣϥ ⲕⲁⲧⲁ ⲡϯⲙⲁϯ ⲙⲡⲓⲡⲛⲁ ⲉϥⲟⲓ ⲗⲉ ⲛⲁⲧⲁⲣⲓⲕⲓ ⲛⲥⲁⲃⲉ ⲉϥⲧⲟⲩⲃⲛⲟⲩⲧ ⲉϥⲟⲓ ⲛⲣⲉⲙⲣⲁⲩϣ ⲛⲉⲡⲓⲕⲗⲏⲥ ⲛⲁⲧⲣⲱⲟⲩϣ ⲉϥⲟⲓ ⲛϣⲣⲱⲓⲥ ⲛⲟⲩⲙⲁϩϩⲁⲧ ⲁⲛ ⲡⲉ ⲁⲗⲗⲁ ⲙⲙⲁϩϩⲏⲕⲓ ⲉϥⲥⲱⲟⲩⲛ ⲙⲙⲓⲅⲣⲁⲫⲏ ⲛⲕⲁⲗⲱⲥ ⲉϥⲛⲁⲉⲛϥ ⲛⲙⲟⲩ ⲁⲛ ϧⲉⲛ ϩⲁⲓ ⲛⲧⲉ ⲛⲁⲓⲕⲟⲥⲙⲟⲥ ⲉϥⲟⲓ ⲉⲧⲩⲥⲧⲕⲟⲥ ⲉϥⲥⲉⲃⲧⲱⲧ ϧⲉⲛ ⲙϩⲉⲛⲟⲩⲓ ⲉⲛⲁⲛⲉⲩ ϩⲱⲥ ϫⲉ ⲉⲧⲉⲱϣ ⲙⲙⲟϥ ⲉⲟⲩⲧⲁⲅⲓⲥ ⲛⲧⲉ ⲫϯ ⲉⲧⲟⲟⲥⲓ ⲟⲩⲁⲅⲁⲉ[ⲟ] ⲛⲉⲛ [ⲟⲥ] ⲉϣⲱⲡ ⲙⲙⲟⲛ ⲧⲉϥϩⲓⲙⲓ ⲙⲡⲁⲩ ⲓϫⲉ ⲙⲙⲟⲛ ⲛⲁⲣⲟⲩϣⲉⲛϥ ⲉⲁϥⲉⲣϩⲁⲓ ⲛⲟⲩϩⲓⲙⲓ ⲛⲟⲩⲟϯ ϧⲉⲛ ⲟⲩϩⲁⲛⲟⲥ ⲛⲥⲉ ⲙⲙⲟⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁⲓⲣⲏϯ ⲙⲙⲉⲥⲟⲥ ϧⲉⲛ ϯϩⲩⲗⲁⲕⲓⲁ(?) ⲟⲩⲟϩ ⲡⲓⲕⲁⲛⲣⲉⲥ ⲧⲏⲣϥ ⲛⲉⲛ ⲡⲓⲗⲁⲟⲥ ⲉⲩⲥⲟⲛ ⲉⲩⲉⲣⲙⲉⲑⲣⲉ ϧⲁⲣⲟϥ ⲛⲁⲣⲟⲩⲥϧⲁⲓ ⲙⲡⲉϥϯⲩⲫⲓⲥⲙⲁ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲟⲟⲩⲧⲟⲩⲣⲡϥ ⲉⲡⲁⲣⲭⲏⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲛⲉⲛ ϩⲁⲛⲡⲓⲥⲧⲟⲥ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲡⲓⲕⲗⲏⲣⲟⲥ ⲛⲉⲛ ⲡⲓⲗⲁⲟⲥ.

ⲟⲩⲟϩ ⲉⲩⲱⲡ ⲟⲩⲗⲁⲕⲱⲛ ⲛⲁⲣⲟⲩϣⲟⲩⲛϥ ⲙⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲩⲁⲩϯ ⲛⲁϥ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲡⲙⲩⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥⲉⲣⲟⲓⲕⲟⲛⲓ ⲛⲉⲛⲁϥ ⲛϫⲉ ⲡⲙⲁⲛⲁ ⲟⲩⲟϩ ⲩⲁⲣⲉ ⲡⲉϥϫⲏⲙⲉⲱϩⲉⲛ ⲩⲱⲛ ⲛⲟⲩⲉϩⲟⲟⲩ ⲛⲓⲕⲓⲗⲁⲕⲓ ⲉⲧⲟⲟⲩⲛⲧ ⲛϫⲉ ϩⲁⲛⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲛⲉⲛ ⲡⲓⲕⲗⲏⲣⲟⲥ ⲕⲁⲧⲁ ⲡⲓⲕⲁⲛⲱⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲙⲉⲛⲉⲛⲥⲁ ϯⲁⲅⲣⲓⲡⲡⲁ

(1) Voy. vol. III, p. 31, 191, 282, 425; vol. IV, p. 104.

ⲛⲉⲙ ϯϯⲁⲗⲙⲱⲇⲓⲁ ⲛⲉⲙ ϯⲁⲟⲅⲟⲗⲟⲅⲓⲁ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲉⲩⲁⲅⲅⲉⲗⲟⲛ ⲩⲁⲧⲉⲣϩⲏⲧⲥ ⲉϯⲥⲩⲛⲁⲅⲓⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲩⲁⲩⲱⲩ ⲙⲡⲓⲡⲣⲁⲅⲓⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲟⲩϫⲱ ⲙⲡⲓⲙⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛⲧⲣⲓⲁⲧⲓⲕⲟⲛ ⲗⲟⲓⲡⲟⲛ ⲩⲁϥϩⲉⲙⲥⲓ ⲛϫⲉ ⲡⲓⲁⲣⲭⲏⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ϩⲓϫⲉⲛ ⲡⲉϥⲉⲣⲟⲛⲟⲥ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ.

ⲟⲩⲟϩ ⲩⲁⲣⲉ ⲡⲓⲁⲣⲭⲏⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲥⲓ ⲙⲡⲓϯⲧⲫⲓⲥⲙⲁ ⲛⲧⲉϥⲟⲩⲱⲩⲧ ⲙⲡⲓϩⲩⲡⲟⲡⲟⲇⲓⲟⲛ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲛⲥⲁⲗⲁⲩϫ ⲙⲡⲁⲡⲁ ⲛⲧⲉϥϯ ⲙⲧⲧⲫⲟⲥ ⲉⲧⲉϥϫⲓϫ ⲟⲩⲟϩ ⲩⲁϥⲥⲓⲧϥ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥⲥⲱⲣⲉⲙ ⲉⲙⲙⲉⲧⲁⲩⲓ ⲩⲁⲣⲟϥ ⲉϥϫⲱ ⲙⲙⲟⲥ ϫⲉ ⲛⲉⲱⲧⲉⲛ ⲁⲧⲉⲧⲉⲛⲓⲛⲓ ⲉϧⲟⲧⲏ ⲙⲫⲁⲓ ⲟⲩⲟϩ ⲩⲁⲧⲉⲣⲟⲩⲱ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲥⲛϫⲱϥ ϫⲉ ⲁϩⲁ ⲡⲉⲛⲙⲛⲃ.

ⲟⲩⲟϩ ⲧⲟⲧⲉ ⲩⲁⲣⲉ ⲡⲓⲡⲁⲡⲁ ⲧⲏⲓϥ ⲛⲟⲩⲁⲓ ⲛⲛⲓⲇⲓⲁⲕⲱⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲩⲁⲩⲱⲩ ⲙⲙⲟϥ ⲙⲡⲉⲙⲉⲟ ⲛⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲫⲏ ⲇⲉ ⲉⲧⲟⲩⲛⲁⲉⲣϫⲓⲣⲟⲗⲱⲛⲏⲛ ⲙⲙⲟϥ ⲉϥⲟⲩⲓ ⲉⲣⲁⲧϥ ⲉⲣⲉ ⲧⲉϥⲁⲫⲉ ⲕⲱⲗⲁ ⲉⲡⲉⲥⲏⲧ.

ⲡⲓϯⲧⲫⲓⲥⲙⲁ ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ.

ϧⲉⲛ ⲫⲣⲁⲛ ⲙⲫⲓⲱⲧ ⲛⲉⲙ ⲡⲩⲏⲣⲓ. ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲡⲛⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϯⲧⲣⲓⲁⲥ ⲛⲟⲙⲟⲟⲩⲥⲓⲟⲥ ⲛⲁⲧⲩⲧⲁϩⲟ. ⲉⲛⲥϧⲁⲓ ⲩⲁ ⲡⲓⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲥ ⲛⲟⲣⲑⲟⲗⲟⲅⲟⲥ ⲡⲓⲣⲉϥⲉⲣⲟⲩⲱⲓⲛⲓ. ⲟⲩⲟϩ ⲫⲓⲱⲧ ⲛⲛⲓⲗⲁⲟⲥ ⲧⲏⲣⲟⲩ.

ⲫⲓⲱⲧ ⲛⲛⲓⲟϯ. ⲟⲩⲟϩ ⲡⲁⲣⲭⲱⲛ ⲛⲓⲁⲣⲭⲱⲛ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲛⲧⲉ ⲡⲭⲥ ⲁⲃⲃⲁ ⲡⲓⲡ. ⲫⲏ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲡⲁⲧⲣⲓⲁⲣⲭⲏⲥ. ⲫⲏ ⲉⲧⲁϥⲉⲣⲛⲉⲙⲡⲩⲁ ⲡⲓⲑⲣⲟⲛⲟⲥ. ⲛⲧⲉ ⲡⲁⲣⲕⲟⲥ ⲡⲓⲉⲩⲁⲅⲅⲉⲗⲓⲥⲧⲏⲥ. ⲫⲁϯⲣⲏⲱⲥⲓⲥ ⲙⲙⲏ. ⲫⲏ ⲉⲧⲁϥϩⲓⲱⲓⲩ ϧⲉⲛ ϯⲟⲓⲕⲟⲩⲙⲉⲛⲏ ⲧⲏⲣⲥ. ϧⲉⲛ ⲟⲩⲛⲟⲩϯ ⲛⲉⲙ ⲟⲩⲟⲩϫⲁⲓ ⲛⲛⲓϯⲩⲭⲏ.

ⲉⲡⲓⲗⲏ ⲁⲛⲟⲛ ϩⲱⲛ ⲁⲛ ⲥⲓⲩⲩⲁⲓⲟⲩ ⲉⲥⲓ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲡⲓϩⲙⲟⲩ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲉⲧⲭⲏ ⲉⲧⲥⲱⲧⲏ. ⲁⲛⲟⲛ ϧⲁ ⲛⲉⲕⲉⲃⲓⲁⲓⲕ ⲛϩⲏⲕⲓ. ϫⲉ ⲟⲩⲛⲓ ϥϧⲟⲥⲓ ⲟⲩⲟϩ ⲟⲩⲁⲧ ⲩⲭⲉⲙⲭⲟⲙ ⲡⲉ ⲛⲧⲉ ⲟⲩⲗⲁⲥ ⲛⲟⲙ. ⲉϥⲓⲣⲓ ⲛⲟⲩⲙⲉⲣⲟⲥ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲕⲁⲣⲉⲧⲏ ⲙⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲛ. ⲉⲛ ⲉⲧⲁϥⲉⲣⲩⲟⲣⲡ ⲛϩⲓⲱⲓⲩ ⲙⲙⲟⲥ. ϧⲉⲛ ⲟⲩⲧⲱϫⲓ ⲛⲉⲙ ⲟⲩϫⲟⲙ. ⲛϯⲕⲁⲑⲟⲗⲓⲕⲏ. ⲛⲁⲡⲟⲥⲧⲟⲗⲓⲕⲏ ⲛⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ. ⲛϫⲉ ⲡⲉⲛⲓⲱⲧ

ⲉⲟⲟⲧⲁⲃ ⲛⲉⲩⲁⲅⲅⲉⲗⲓⲥⲧⲏⲥ ⲙⲁⲣⲕⲟⲥ. ⲉⲱⲃⲉ ⲡϫⲓⲛⲓ ⲙⲡⲉⲥⲡⲁ-
ⲧⲩⲉⲗⲉⲧ ⲙⲙⲏ. ⲡⲓⲙⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ ⲛ̀ⲩⲏⲣⲓ ⲏⲥ ⲡϫⲥ ⲡⲉⲛⲥⲱⲧⲏⲣ.
ⲫⲏ ⲉⲧϫⲏⲕ ⲉⲃⲟⲗ. ⲟⲩⲟϩ ⲉⲧϫⲱⲕ ⲛϩⲱⲃ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲉⲃⲟⲗ. ⲫⲁⲓ
ⲉⲧⲉ ⲉⲱⲃⲉ ⲧⲉ ⲛⲁϥ ϫⲟⲩⲧ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲧⲉϥⲫⲉ ⲉⲟⲟⲧⲁⲃ. ⲫϯ
ⲫⲏ ⲉⲧϧⲟⲧϧⲉⲧ ⲛⲛⲓϩⲏϯ ⲫⲏ ⲉⲧⲁϥϯ ⲛⲟⲩϫⲟⲓ ⲛⲛⲉϥⲉⲃⲓⲁⲓⲕ.
ⲟⲩⲟϩ ⲁϥϣⲟⲡⲟⲩ ϧⲉⲛ ⲡⲉϥⲥⲛⲟϥ ⲉⲧⲧⲁⲓⲛⲟⲩⲧ. ⲉϥⲥⲱⲧⲡ
ⲛϯⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲁ ⲙⲙⲉⲧⲓⲱⲧ ⲛⲁⲓ. ϧⲉⲛ ⲟⲩⲙⲉⲧⲙⲁⲓⲣⲱⲙⲓ ϧⲉⲛ
ⲡⲓⲉⲣⲟⲛⲟⲥ ⲛⲟⲣⲉⲟⲗϫⲟⲥ ⲛϩⲁⲛⲓⲁⲛⲉⲥⲱⲟⲩ ⲛⲛⲓϩⲏⲃ ⲛⲗⲟⲅⲓ-
ⲕⲟⲛ. ⲉⲧ ϧⲉⲛ ⲡⲓⲉⲣⲟⲛⲟⲥ ⲛⲁⲡⲟⲥⲧⲟⲗⲓⲕⲟⲛ. ⲉⲱⲃⲉ ⲫⲁⲓ ⲁϥⲥⲱⲧⲡ
ⲛⲁⲓ ⲙⲡⲉⲛⲓⲱⲧ ⲉⲧⲧⲟⲩⲃⲛⲟⲩⲧ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲕⲁⲑⲁⲣⲟⲥ.

ϯⲛⲟⲩ ⲁⲉ ⲧⲉⲡⲉⲣⲉⲧⲙⲉⲛⲏ[?] ϧⲉⲛ ⲡⲙⲁϣϫ ⲉⲧⲧⲟⲩⲃⲛ-
ⲟⲩⲧ. ⲉⲃⲟⲗϩⲁ ⲟⲩⲱϧⲉⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲛⲉⲙ ⲥⲕⲁⲛⲇⲁⲗⲟⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ. ⲙⲙⲓⲙ
ⲕⲁϩ ⲛϩⲏⲧ ⲉⲧⲁⲩⲧⲁϩ ⲟⲛ. ⲛⲉⲙ ⲡϧⲓⲥⲓ ⲛϯⲙⲉⲧⲟⲣⲫⲁⲛⲟⲥ. ⲉⲧⲁⲥ-
ϫⲟⲛⲧⲉⲛ ⲉⲱⲃⲉ ⲛⲉⲛⲛⲟⲃⲓ. ⲁⲥϣⲱⲡⲓ ⲉⲧⲁϥⲙⲧⲟⲛ ⲙⲙⲟϥ ⲛϫⲉ
ⲛⲉⲛⲓⲱⲧ ⲛⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲡⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲥ ⲁⲃⲃⲁ ⲛⲓⲙ. ⲫⲏ ⲉⲧⲁⲩⲛⲁⲩ
ⲉⲣⲟϥ. ⲛⲉⲙ ⲫⲟⲩⲱⲛϩ ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲧⲉ ⲛⲉϥⲙⲉⲧⲓ ⲉⲧⲥⲟⲩⲧⲱⲛ. ⲛⲉⲙ
ⲛⲉϥⲉⲛⲧⲟⲗⲏ ⲉⲟⲟⲧⲁⲃ ⲛⲁⲓ ⲉⲧⲱⲓ ⲉϧⲟⲧⲏ ⲉⲫϯ.

ⲟⲩⲟϩ ⲁϥⲟⲩⲱⲧⲉⲃ ⲉⲃⲟⲗϩⲁⲣⲟⲛ ⲉⲡⲙⲁⲛϣⲱⲡⲓ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲙⲧⲟⲛ
ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲉⲛ ⲫⲏ ⲉⲧⲁϥϫⲟⲥ ⲛⲁϥ. ϫⲉ ⲡⲓⲃⲱⲕ ⲉⲉⲛⲁⲛⲉϥ ⲟⲩⲟϩ
ⲉⲧⲉⲛϩⲟⲧ. ⲁⲙⲟⲩ ⲉϧⲟⲧⲏ ⲉⲫⲣⲁϣⲓ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲟⲥ. ⲁ ϯⲉⲕⲕⲁⲛⲥⲓⲁ
ⲟⲩⲏ ⲟϩⲓ ⲉⲥⲟⲓ ⲛⲁⲧⲙⲁⲛⲉⲥⲱⲟⲩ. ⲁⲥⲉⲱⲟⲩϯ ⲗⲟⲓⲡⲟⲛ ⲛϫⲉ
ⲧⲉⲛⲟⲱⲟⲩⲧⲉ ⲧⲙⲣⲥ. ⲟⲩⲟϩ ⲁⲩⲥⲁϫⲓ ⲛϩⲁⲛⲓⲛϣ ⲉⲱⲃⲉ ⲡⲁⲓϩⲱⲃ.

ⲁⲛⲧⲱⲃϩ ⲛϯⲧⲣⲓⲁⲥ ⲉⲟⲟⲧⲁⲃ ⲉⲧϫⲏⲕ ⲉⲃⲟⲗ. ϧⲉⲛ ⲟⲩϩⲏⲧ
ⲉϥⲧⲟⲩⲃⲛⲟⲩⲧ ⲛⲉⲛ ⲟⲩⲛⲁϩϯ ⲉⲧⲥⲟⲩⲧⲱⲛ. ⲟⲩⲟϩ ⲁⲥⲥⲱⲣⲡ ⲛⲁⲛ
ⲉⲃⲟⲗ ⲙⲙⲏ ⲡⲓⲃⲱⲕ ⲛⲧⲉ ⲫϯ. ⲡⲓⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ⲟⲩⲟϩ
ⲡⲓⲙⲟⲛⲁϫⲟⲥ ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲙⲟⲛⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲛⲧⲉ ⲙⲙⲏ. ϫⲉ ϥⲉⲣϣⲁⲩ
ⲉⲩⲱⲟⲡ ⲡⲟⲧⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲉϯⲛⲟⲗⲓⲥ ⲙⲙⲁⲓ ⲭⲣⲥ ⲙⲙⲏ.

ϫⲉ ⲟⲩⲛⲓ ⲅⲁⲣ ⲛⲉϥⲃⲓⲟⲥ ⲛⲉϩ ⲛⲁⲣⲉⲧⲏ. ϫⲉ ⲟⲩϣⲱⲡⲓ ⲡⲉ
ⲛⲟⲉⲟⲥⲉⲃⲏⲥ. ⲉϥⲧⲟⲩⲃⲛⲟⲩϯ ⲉⲃⲟⲗϩⲁ ⲡⲁⲓⲕⲟⲥⲙⲟⲥ. ⲉϥⲙⲉⲓ
ⲙⲙⲩⲉⲛⲙⲟⲟⲩ ⲉϥϯⲉⲃⲱ. ⲉⲁϥϩⲙⲟ ⲙⲡⲓⲕⲟⲥⲙⲟⲥ. ⲉϥⲓⲛⲉ
ⲉⲥⲱⲧⲉⲛ ⲛⲥⲁ ⲡⲉⲩⲁⲅⲅⲉⲗⲓⲟⲛ ⲛⲧⲉ ϯⲛⲉⲑⲙⲏⲓ. ⲟⲩⲟϩ ⲫⲛⲉⲧ
ⲉⲟⲩⲛⲁⲓⲣⲏϯ ⲛⲉ ⲧⲉⲡⲟⲩϣⲩⲧ ⲙⲡⲉⲕⲁⲗⲁⲧϫ ⲉⲉⲃⲛⲧϥ. ⲉⲛϯϩⲟ
ⲉⲣⲟⲕ ⲉⲟⲣⲉⲕⲁⲓϥ ⲡⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲛⲁⲛ. ⲟⲩⲟϩ ⲙⲙⲁⲛⲉⲥⲱⲟⲩ

ⲉϩⲣⲏⲓ ⲉϫⲱⲛ. ϩⲓⲛⲁ ⲛⲧⲟⲩⲥⲱⲟⲩⲧⲉⲛ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲟⲧϥ ⲛϫⲉ ⲛⲏ ⲉⲧⲕⲱⲗϫ ⲛⲧⲉ ⲡⲓⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥϣⲱⲡⲓ ⲛⲟⲩⲟⲩϫⲁⲓ ⲛⲛⲓϯⲩⲭⲏ. ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥⲁⲛⲟⲛⲓ ⲙⲡⲟⲛ ϧⲉⲛ ϩⲁⲛⲛⲁⲓ ⲛⲉⲙ ϩⲁⲛⲙⲉⲧϣⲉⲛϩⲏⲧ.

ⲟⲩⲟϩ ⲁⲛⲟⲛϩⲱⲛ [ⲁⲛⲟⲛⲁϩ] ⲁⲕⲣⲓⲃⲱⲥ ϩⲓⲧⲉⲛ ϩⲁⲛⲡⲣⲟⲥⲉⲩⲭⲏ ⲉⲧⲟⲩⲁⲃ ⲟⲩⲟϩ ⲉⲩⲧⲟⲩⲃⲛⲟⲩⲧ. ⲛⲧⲉⲛⲉⲣⲉⲧⲓⲛ ⲛⲧⲟⲧϥ ⲙⲡⲉⲛⲟⲥ ⲓⲏⲥ ⲡⲭⲥ ⲡⲉⲛⲥⲱⲧⲏⲣ. ϫⲉ ⲛⲧⲉϥⲁⲣⲉϩ ⲉⲣⲟⲕ ϧⲉⲛ ⲧⲉϥⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ⲛϩⲁⲛⲓⲛϣ ⲛⲣⲟⲙⲡⲓ. ⲡⲉⲛⲓⲱⲧ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲙⲡⲁⲧⲣⲓⲁⲣⲭⲏⲥ. ⲡⲓⲣⲉϥϣⲉⲙϣⲓ ⲉⲧϫⲏⲕ ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲧⲉ ⲫϯ.

ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥϯⲙⲁϯ ⲛⲉⲙⲁⲕ ϧⲉⲛ ⲛⲉⲕϩⲙⲟⲩⲓ ⲧⲏⲣⲟ̀ⲩ. ϩⲓⲧⲉⲛ ⲡⲉⲛϫⲏⲙϫⲟⲥ ⲛⲉⲙ ⲡⲉⲛⲗⲁⲟⲥ ⲧⲏⲣϥ. ϫⲉ ⲕⲉ ⲉⲗⲉⲛⲥⲟⲛ.

ⲛⲁⲣⲉ ⲡⲓⲁⲣⲭⲏⲁⲓⲁⲕⲱⲛ ϫⲱ ⲛⲧⲁⲓⲫⲱⲛⲏⲥⲓⲥ.

ⲡⲟⲗⲓⲥ ⲉⲧⲁⲥⲙⲉⲛⲣⲉ ⲡⲭⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲉⲧⲥⲱⲧⲉⲙ ⲛⲥⲁ ⲡⲉϥⲛⲟⲙⲟⲥ. ⲉⲛ ⲉⲑⲙⲏⲓ ⲙⲡⲉⲥⲓⲱⲧ. ⲟⲩⲟϩ ⲉⲧⲉ ⲙⲡⲉⲥϣϥ ϧⲁϯⲙⲉⲧⲟⲣⲫⲁⲛⲟⲥ. ⲁⲗⲗⲁ ⲁⲥⲉⲱⲟⲩϯ ⲛⲟⲩⲉⲱⲟⲩⲧⲥ ⲁⲩⲥⲱⲙ ϩⲓⲛⲁ ⲛⲥⲉⲕⲱϯ ⲛⲱⲟⲩ ⲛⲥⲁ ⲟⲩⲓⲱⲧ. ⲁⲩⲓⲛⲥ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲁⲕⲣⲓⲃⲓⲁ. ⲁⲩⲥⲟⲧⲥⲉⲧ ⲟⲩⲟϩ ⲁⲩⲕⲱϯ ⲉϫⲓⲙ ⲛⲱⲟⲩ ⲛⲟⲩⲙⲁⲛⲉⲥⲱⲟⲩ. ⲉⲑⲣⲉϥⲁⲛⲟⲛⲓ ⲙⲙⲱⲟⲩ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲃⲓⲟⲥ ⲉⲛⲁⲛⲉϥ.

ⲟⲩⲟϩ ⲁⲩϯϩⲟ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲥⲱⲗⲕ ⲉϕϯ. ⲟⲩⲟϩ ⲁϥⲧⲁⲙⲱⲟⲩ ⲙⲡⲓⲣⲉϥϣⲉⲙϣⲓ ⲉⲧϫⲏⲕ ⲉⲃⲟⲗ ⲡⲁⲛⲓⲙ. ⲡⲓⲡⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲙⲙⲟⲛⲁⲭⲟⲥ. ⲛⲧⲉ ⲫⲓⲟⲛⲁⲥⲧⲏⲣⲓⲟⲛ ⲛⲛⲓⲙ. ⲟⲩⲟϩ ϩⲛⲛⲉ ⲁⲛⲟⲕ ⲁⲓⲟⲩⲟⲣⲓϥ ⲛⲱⲧⲉⲛ ⲛⲉⲙ ⲛⲓⲡⲣⲉⲥⲃⲩⲧⲉⲣⲟⲥ ⲛⲉⲙ ⲛⲓⲕⲁⲛⲣⲓⲕⲟⲥ ⲙⲡⲁⲓ ⲭⲣⲥ ⲉϥ ⲛⲉⲙⲁϥ ⲛϫⲉ ⲡⲓⲥⲁⲓ ⲛⲧⲉ ⲧⲉϥϫⲓⲣⲟⲗⲱⲛⲓⲁ ⲕⲁⲧⲁ ⲫⲣⲏϯ ⲉⲧⲁⲣⲉⲧⲉⲛⲉⲣⲉⲧⲓⲛ ⲉⲁⲓϥ ⲛⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲛⲱⲧⲉⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲙⲙⲁⲛⲉⲥⲱⲟⲩ ⲉⲣⲱⲧⲉⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲉⲉⲣ ⲟⲓⲕⲟⲙⲓⲛ ⲙⲡⲓⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϫⲉ ⲟⲩⲛⲓ ⲁϥⲉⲣⲓⲙⲉⲣⲉ ⲛⲁϥ ⲛϫⲉ ⲡⲓⲕⲁⲛⲣⲟⲥ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲗⲁⲟⲥ. ⲉⲑⲣⲉϥϣⲟⲙ ⲛⲧϣⲉⲃⲓⲱ ⲙⲙⲓⲙ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲧⲉϥⲉⲣ ⲡⲉϥⲙⲉⲩ ϧⲉⲛ ⲡⲉϥⲣⲟⲥⲉⲩⲭⲏ ϩⲓⲛⲛⲉ ⲟⲩⲛ ⲁⲛϣⲱⲡ ⲉⲣⲟⲛ ⲙⲡⲉⲧⲉⲛϯϩⲟ ⲉⲧⲁⲙⲛⲁϯ ⲉⲡⲉⲧⲉⲛⲟⲓⲥⲓ ⲙⲡⲉⲛⲟⲩⲱϣ ⲉⲧⲁⲥⲉⲟ ⲟⲙⲛⲟⲩ ⲉⲃⲟⲗ ⲡⲓⲗⲁⲟⲥ ⲙⲙⲁⲓ ⲭⲣⲥ ⲉⲧⲁⲣⲉⲧⲓⲛ ⲛⲧⲉϥϫⲓⲛⲓ ⲉⲑⲙⲏϯ.

ce (?) eroten ϩωten nenaganitoc otoϩ nennenpaϯ
ntentωϩ otoϩ ntenϯϩo eϯ niyϯ nxoi ϧa nn
etεεbinoyt tηroy εepeϩi eϩρηi eχωϥ nxe ϯaωpεa
nte pinna εεoyab. et eniϩioyt nεnoyranion. ϩiten
nenxinxoc neu nenλaoc tηrϥ. xε kε eλεnsoη.

nεnεnca nai nare piapχηpiskopoc i εnεsnt
εboλϩixεn pieronoc neu nieπiskopoc εyεoϩi εratoy
ϩixεn piuanεpyωoyty yaten φn εtoynafoyεnϥ
aϥkωλx nnεϥkελi εϯ ϩixεn piuanεpyωoyty nπεnεo
nπiapχηεπiskopoc εpe oyon nibεn oϩi εratoy ϧεn
oyϩoϯ neu oyχaρωϥ εyϯωεϩ ϧεn oyϩnt neu oyεyλaεia.
nare pinapa talε cεoi noyϥi ntεϥχω nϯεyχη nte
nicεoi noyϥi ntεϥϩωtn nεnac ntai kε εyχη εpe
ϩraϥ toi εnεiεεϯ εpe nifoyεnϥ nεpi kωλx εχεn
nεϥkελi εχεn niβaεnoc.

nωc φϯ nte nixoi. φn εtaϥεntεn εϧoyn εnikan-
poc nte taiλiakωnιaεai. φn εttaϩo εratϥ nπikaϯ
nte nιρωni. oyoϩ εtωoyoωεt [εtωoϩ] nnιϩnt neu
nιoλωoy. cωten εron εboλϩiten naya nte nεkuεt-
yεnϩnt. oyoϩ aρi kaεaρχη nιon εboλϩa ωωωεu nιbεn
nte ϯcaρξ neu pinna.

cωλx nϯωnιi nte nεnnoβi neu nεnaλikia nφρnϯ
nοyrnofoc. naϩten εboλϧεn tεkχoi nnoyϯ neu
nιϩnoy nte nεkuonoγεnnc nyηρi neu ϯεnεpγia nte
pinna εεoyab. naρεn yωni εnoi nϩykanoc ntaiλiako-
nia nte taiλiaεnkη nεpi. ϩina ntεnyχεuχoi ϧεnoy
nnya εϥaiϧa nεkpan εεoyab. εnoϩi εratεn oyoϩ
εnyεuyi nωnεtoynb nte nεkuϯstηpion nnoyϯ. oyoϩ
nnεnoρεnyωoη εnoi nyφηρi εϩannoβi nyεuuo. aλλa
cωλx nnnεtεnoyη.

oyoϩ nnic nan nεnnnb εyϯεnιρi nnη εtpakι. aλλa

ⲁⲣⲓϩⲙⲟⲧ ⲛⲁⲛ ⲛⲟⲩⲣⲛⲱⲥⲓⲥ ⲉⲑⲣⲉⲛϫⲱ ⲛⲛⲏ ⲉⲧⲥⲉⲙⲡⲩⲁ
ⲟⲩⲟϩ ⲉⲁⲕϣⲱⲡ ⲉⲣⲟⲕ ⲉϧⲟⲩⲛ ⲛϯⲙⲉⲧⲁⲣⲭⲏⲉⲣⲉⲩⲥ ⲟⲩⲟϩ
ⲉⲧϫⲱⲕ ⲉⲃⲟⲗ. ⲙⲡⲉⲕⲃⲱⲕ ⲉⲧⲟϩⲓ ⲉⲣⲁⲧϥ ⲙⲡⲁⲓⲙⲁ. ⲟⲩⲟϩ
ⲉϥϫⲟⲩϣⲧ ⲉⲃⲟⲗϧⲁ ⲧϩⲏ ⲛⲧⲉⲕⲗⲱⲣⲉⲁ ⲛⲉⲡⲟⲩⲣⲁⲛⲓⲟⲛ.

ϫⲉ ⲛⲉⲟⲕ ⲟⲩϫⲣⲥ ⲉⲛⲁϣⲉ ⲡⲉⲕⲛⲁⲓ ⲛⲟⲩⲟⲛ ⲛⲓⲃⲉⲛ ⲉⲧⲧⲱⲃϩ
ⲙⲙⲟⲕ. ⲟⲩⲟϩ ⲉϥϫⲟⲣ ⲛϫⲉ ⲡⲉⲕⲁⲙⲁϩⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲉⲕⲙⲟⲛⲟⲅⲉⲛⲏⲥ
ⲛϣⲏⲣⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲡⲛⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϯⲛⲟⲩ ⲛⲉⲙ ⲛⲥⲛⲟⲩ ⲛⲓⲃⲉⲛ
ⲛⲉⲙ ϣⲁ ⲉⲛⲉϩ ⲛⲧⲉ ⲛⲓⲉⲛⲉϩ ⲧⲏⲣⲟⲩ. ⲁⲙⲏⲛ.

ⲓⲧⲁ ⲙⲁⲣⲟⲩⲑⲱⲟⲩϯ ⲉⲣⲟϥ ⲛϫⲉ ⲛⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲉⲧⲟⲓ ⲛϣⲫⲏⲣ
ⲛⲉⲱϩⲉⲛ ⲛⲉⲙⲁϥ ϣⲁⲣⲉ ⲡⲓⲁⲣⲭⲏⲁⲓⲁⲕⲱⲛ ϫⲱ ⲛⲛⲁⲓⲏⲧⲏⲥⲓⲥ
ⲉⲣⲉ ⲡⲓⲉⲱϩⲉⲙ ⲟϩⲓ ⲉⲣⲁⲧϥ.

ⲙⲁⲣⲉⲛ ϫⲟⲥ ⲧⲏⲣⲉⲛ ⲉⲛϯϩⲟ ϧⲉⲛ ⲟⲩⲥⲱⲗϫ ϫⲉ
ⲕⲉ̀ ⲉⲗⲉⲏⲥⲟⲛ.

ⲡⲥ̀ⲥ ⲡⲓⲡⲁⲛⲧⲟⲕⲣⲁⲧⲱⲣ ⲫⲏⲉⲧ ϧⲉⲛ ⲧⲫⲉ ⲫϯ ⲛⲧⲉ
ⲛⲉⲛⲓⲱϯ ⲧⲉⲛϯϩⲟ ⲉⲣⲟⲕ ⲡⲥ̀ⲥ ⲥⲱⲧⲉⲙ ⲉⲣⲟⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁⲓ ⲛⲁⲛ
ⲕⲉ̀ ⲉⲗⲉⲏⲥⲟⲛ.

ⲧⲱⲃϩ ⲉⲑⲉ ϯϩⲓⲣⲏⲛⲏ ⲛⲧⲉ ϯⲟⲩⲓ ⲙⲙⲁⲧⲁⲧ. ⲛⲕⲁⲑⲟⲗⲓⲕⲏ
ⲛⲁⲡⲟⲥⲧⲟⲗⲓⲕⲏ ⲛⲉⲕⲕⲗⲏⲥⲓⲁ ⲛⲉⲙ ⲫⲛⲟϩⲉⲙ ⲛⲛⲓⲗⲁⲟⲥ. ⲡⲥ̀ⲥ
ⲥⲱⲧⲉⲙ ⲉⲣⲟⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁⲓ ⲛⲁⲛ
ⲕⲉ ⲉⲗⲉⲏⲥⲟⲛ.

ⲧⲱⲃϩ ⲉⲑⲉ ⲡⲱⲛϧ ⲛⲉⲙ ⲡⲁⲙⲁϩⲓ ⲛⲉⲙ ⲡⲟⲩϫⲁⲓ. ⲛⲧⲉ
ⲡⲉⲛⲓⲱϯ ⲁⲃⲃⲁ ⲙⲓⲙ. ⲡⲓⲡⲁⲧⲣⲓⲁⲣⲭⲏⲥ ⲟⲩⲟϩ ⲡⲓⲁⲣⲭⲏⲉⲡⲓⲥⲕⲟ-
ⲡⲟⲥ. ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲥⲱϫⲡ ⲛⲛⲓⲉⲡⲓⲥⲕⲟⲡⲟⲥ ⲛⲟⲣⲑⲟⲇⲟⲝⲟⲥ ⲛⲉⲙ
ⲡⲓⲕⲗⲏⲣⲟⲥ ⲛⲉⲙ ⲡⲓⲗⲁⲟⲥ ⲙⲙⲁⲓ ϫⲣⲥ. ⲥⲱⲧⲉⲙ ⲉⲣⲟⲛ ⲡⲥ̀ⲥ
ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁⲓ ⲛⲁⲛ
ⲕⲉ ⲉⲗⲉⲏⲥⲟⲛ.

ⲧⲱⲃϩ ⲉⲑⲉ ⲡϫⲱ ⲉⲃⲟⲗ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲛⲛⲟⲃⲓ ⲛⲉⲙ ⲛⲉⲛⲁⲛⲟⲙⲓⲁ.

ϩⲓⲛⲁ ⲛⲧⲉ ⲡⲟⲥ ⲛⲁϩⲙⲉⲛ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲛⲉⲛⲟⲗⲧϯⲥ ⲛⲉⲙ ⲛⲓⲟⲣⲅⲏ. ⲛⲉⲙ ⲛⲓⲕⲧⲏⲁⲛⲟⲥ ⲛⲉⲙ ⲛⲓⲡⲓⲣⲁⲥⲙⲟⲥ. ⲛⲉⲙ ⲡⲧⲱⲛϥ ⲉⲡⲩⲱⲓ ⲛⲧⲉ ϩⲁⲛϫⲁϫⲓ. ⲧⲉⲛϯϩⲟ ⲉⲣⲟⲕ ⲡⲟⲥ ⲥⲱⲧⲉⲙ ⲉⲣⲟⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁⲓ ⲛⲁⲛ

ⲕⲉ ⲉⲗⲉⲏⲥⲟⲛ.

ⲡⲟⲥ ⲛⲟϩⲉⲙ ⲙⲡⲉⲕⲗⲁⲟⲥ. ⲥⲛⲟⲩ ⲉⲧⲉⲕⲕⲗⲏⲣⲟⲛⲟⲙⲓⲁ. ϫⲉⲙⲡⲩⲏⲓ ⲙⲡⲓⲕⲟⲥⲙⲟⲥ ϧⲉⲛ ϩⲁⲛⲛⲁⲓ ⲛⲉⲙ ϩⲁⲛⲙⲉⲧⲩⲉⲛϩⲏⲧ. ⲟⲩⲓⲥⲓ ⲙⲡⲧⲁⲓ ⲛⲛⲓⲭⲣⲏⲥⲧⲓⲁⲛⲟⲥ ϧⲉⲛ ⲧϫⲟⲙ ⲙⲡⲓⲥⲧⲁⲧⲣⲟⲥ ⲡⲣⲉϥⲧⲁⲛϧⲟ. ⲥⲓⲛⲓ ⲙⲛⲉⲛⲁⲛⲟⲙⲓⲁ. ⲥⲟⲩⲧⲱ ⲛⲛⲓϩⲉⲛⲟⲩⲓ ⲛⲧⲉ ⲛⲉⲛϫⲓϫ. ⲥⲱⲧⲉⲙ ⲙⲡⲧⲱⲃϩ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲕⲗⲁⲟⲥ. ϩⲓⲧⲉⲛ ⲛⲓⲡⲣⲉⲥⲃⲓⲁ ⲛⲧⲉ ⲧⲉⲡⲟⲥ ϯⲑⲉⲟⲧⲟⲕⲟⲥ. ⲟⲩⲟϩ ⲙⲡⲁⲣⲑⲉⲛⲟⲥ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲙⲁⲣⲓⲁ. ⲛⲉⲙ ⲡⲉⲧϫⲏ ⲛⲧⲉ ⲡⲉⲛⲓⲱⲧ ⲙⲙⲁⲕⲁⲣⲓⲟⲥ. ⲙⲁⲣⲕⲟⲥ ⲡⲓⲁⲡⲟⲥⲧⲟ-ⲗⲟⲥ ⲛⲉⲙ ⲡϫⲱⲣⲟⲥ ⲛⲧⲉ ⲛⲓⲛ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ ⲛⲧⲁⲕ. ⲁϩⲁ ⲡⲟⲥ ⲥⲱⲧⲉⲙ ⲉⲣⲟⲛ ⲁⲛⲟⲛ ϧⲁ ⲛⲓⲛ ⲉⲧⲧⲱⲃϩ ⲙⲙⲟⲕ ϫⲉ ⲡⲓⲛⲁⲓ ⲉⲃⲟⲗϩⲓⲧⲟⲧⲕ

ⲕⲉ ⲉⲗⲉⲏⲥⲟⲛ.

ⲧⲉⲛϯϩⲟ ⲗⲉ ⲉⲑⲣⲉⲕⲟⲩⲱⲣⲡ ⲙⲡⲉⲕⲛⲏⲁ ⲉⲑⲟⲩⲁⲃ. ϩⲓϫⲉⲛ ⲡⲁⲓⲥⲱⲧⲏ ⲡⲣⲉϥⲩⲉⲙⲩⲓ ⲛⲧⲁⲕ ⲡⲁⲛⲓⲙ. ⲫⲁⲓ ⲉⲧⲉ ⲉⲑⲃⲏⲧϥ ⲁϥⲩⲱⲟⲙ ⲛϫⲉ ⲛⲁⲓϯϩⲟ ⲛⲧⲟϯⲕ ⲡⲟⲥ. ⲫϯ ⲛⲧⲉ ⲡⲱⲟⲩ. ⲧⲉⲛϯϩⲟ ⲉⲣⲟⲕ ⲡⲟⲥ ⲥⲱⲧⲉⲙ ⲉⲣⲟⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲛⲁⲓ ⲛⲁⲛ.

TRADUCTION

Pour la consécration d'un évêque et l'ordre de son ordination.

Après que, sa vie étant convenable, on l'aura choisi parmi tout le peuple selon la volonté du Saint Esprit, étant irrépréhensible, savant, innocent, doux, renommé, sûr, vigilant, n'étant pas avare, mais ami des pauvres, bien versé dans la connaissance des Écritures, éloigné de ce monde, prêt aux bonnes œuvres, de façon à l'établir dans l'ordre de Dieu Très-Haut, bon; *sa femme n'étant pas là, qu'ils ne l'interrogent pas aussi sur la femme qu'il a eue en mariage* (1); que tout le clergé et le peuple ensemble témoignent à son égard, qu'ils écrivent leur sentence et l'envoient à l'archevêque et aux fidèles d'entre le clergé et d'entre le peuple.

Que le diacre serve au prêtre; qu'on le fasse participer aux mystères, et que le pape (2) communique avec lui. Que son appel (3) ait lieu le jour du Seigneur, les évêques et le clergé étant convoqués selon le Canon; après la veille, la psalmodie, la doxologie et (la lecture de) l'Évangile, que l'on commence la *Synaxe,* qu'on expose l'*Action* et qu'on loue le Fils unique dans la Trinité; ensuite que l'archevêque s'assoie sur son trône avec les évêques.

Que l'archidiacre reçoive la sentence, qu'il s'incline devant l'escabeau des pieds du pape et remette la sentence entre ses mains; qu'il (le pape) prenne la sentence et qu'il interroge à son égard, disant : « Vous avez conduit celui-ci? » et qu'ils répondent avec soumission : « Oui, Seigneur. »

Que le pape alors la (la sentence) remette à l'un des diacres, et qu'on la lise devant tout le peuple et que, pendant ce temps, l'ordinand tienne la tête inclinée.

Décret de l'évêque :

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Trinité consubstantielle, incompréhensible, nous proposons à l'heureux, orthodoxe illuminateur et père de tous les peuples;

(1) Passage très obscur.

(2) Le nom ⲡⲁⲡⲁ, *pape, père,* a été donné pendant assez longtemps aux simples évêques. C'est dans ce sens qu'il faut le prendre ici.

(3) A la place de ⲡⲉϥⲭⲓⲡⲉⲑⲱϩⲉⲙ il faut peut-être mettre ⲡⲉϥⲭⲓⲡⲉⲑⲱϩⲥ = *sa consécration.*

Père des pères et chef de tous les chefs du Christ, Père de tous, le saint Patriarche qui est digne du trône de Marc l'Évangéliste, celui qui eut la vraie science qu'il annonça dans tout l'univers, pour la force et le salut des âmes.

Nous autres en effet nous avons besoin de la grâce de tes prières choisies, car nous sommes tes pauvres serviteurs; elle est active et seule elle peut d'une langue de boue faire une partie (un instrument) de tes vertus heureuses, qu'annonça le premier, dans la plantation et la force de la catholique et apostolique Église, notre saint Père, Marc l'Évangéliste; à cause de la venue de son véritable Époux, Le Fils unique, Jésus-Christ, notre Sauveur, qui est parfait et qui a accompli toutes les œuvres qu'il avait reçues du ciel; Dieu, qui scrute les cœurs et donne la force à ses serviteurs, qu'il a achetés par son sang glorieux; choisissant pour le bonheur de notre patrie, dans la charité, sur le trône orthodoxe, les pasteurs des agneaux raisonnables; qui est sur le trône apostolique, à cause duquel il nous a choisi un Père saint et pur.

Maintenant nous *supplions* (?) avec des oreilles pures de toute souillure et de tout scandale de toute la terre et un cœur innocent, dans le travail de l'état d'orphelins, qui nous est arrivé à cause de nos péchés; qu'a fait cesser notre bienheureux Père l'évêque, qui l'a vu dans la manifestation de sa droite sagesse et de ses commandements lesquels conduisent à Dieu.

Et font passer du milieu de nous à la demeure du repos par Celui qui lui a dit : « Viens, bon et fidèle serviteur, entre dans la joie de ton Seigneur. » L'Église (1) est un troupeau sans pasteur. Notre assemblée s'est réunie et a entretenu le peuple de cette cause.

Prions la Trinité sainte, parfaite, avec un cœur pur et une foi droite; et qu'Elle nous manifeste tout serviteur de Dieu, prêtre et moine de tout monastère, qui puisse être utile comme évêque de cette ville.

Que sa vie soit pleine de vertus, que ce soit un homme pieux, pur de ce monde, aimant les étrangers, instruit, méprisant le monde, prompt à écouter l'Évangile de vérité; et pour celui qui est ainsi, nous nous inclinons à tes pieds et te prions de nous le

(1) Notre Église, ou l'Église dont on consacre l'évêque.

donner pour évêque, et pour pasteur, pour qu'il redresse les méchants dans la sainte Église, et qu'il procure le salut des âmes, et qu'il nous conduise dans la miséricorde et la compassion.

Et *vivons* (?) avec vigilance dans la prière sainte et pure; demandons à Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre Sauveur, de vouloir bien te conserver dans sa sainte Église, pour un grand nombre d'années, ô notre Saint-Père, le Patriarche, Ministre parfait de Dieu.

Et qu'il te prête son concours dans toutes tes œuvres, par notre invocation et celle de notre peuple : *Seigneur, ayez pitié de nous.*

Que l'archidiacre fasse cette allocution (1) :

La ville qui aime Jésus-Christ et écoute sa loi, qui aime aussi son père, elle n'est pas désolée par sa condition d'orpheline, mais elle a convoqué l'assemblée pour chercher un père sans tarder et avec diligence; on a frappé et l'on a cherché pour trouver un pasteur qui puisse nous conduire dans une bonne vie.

On a prié Dieu dans l'abstinence et il a montré un ministre parfait entre tous les prêtres et les moines de tout monastère; voici donc que moi je vous l'ai envoyé avec les prêtres et les clercs, ayant avec lui la forme de son ordination, selon que vous avez demandé de le faire votre évêque et notre pasteur et lui faire gouverner la sainte Église. Car le clergé et le peuple lui ont rendu témoignage. Voici donc que nous recevons votre prière, *car nous avons vu ce peuple si nombreux crier pour réclamer sa présence* (?)

Nous aussi, nos chers et bien-aimés, nous prions et supplions pour le don de la grande force, qui est dans tous les humbles, afin que le don du Saint-Esprit abonde en lui, par la grâce céleste, en disant avec notre peuple : *Seigneur, ayez pitié de nous.*

Après cela, que l'archevêque et les évêques descendent du trône et se tiennent sur l'autel; qu'ils conduisent l'ordinand incliné sur l'autel devant

(1) Parle ainsi.

l'archevêque, tout le monde se tenant dans la crainte et le silence, priant en esprit et avec piété.

Que le pape offre (un sacrifice d')agréable odeur, qu'il dise la prière de bonne odeur, et qu'il y joigne cette prière, étant tourné vers l'orient, et l'ordinand étant de nouveau incliné sur les degrés :

Seigneur, Dieu de puissance, qui nous a introduits dans le clergé de ce ministère, qui est présent à l'intelligence des hommes, et pénètre les cœurs et les reins, écoute-nous à cause de ta grande miséricorde, et purifie-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit.

Dissipe le nuage de nos péchés et de nos iniquités comme du brouillard; remplis-nous de ta force divine et de la grâce de ton Fils unique, et de l'énergie de ton Saint-Esprit; puissions-nous parvenir au degré de ce ministère du Nouveau Testament, afin que nous soyons dignes de porter ton saint nom, d'être présents et de servir au sacerdoce de tes divins mystères; et que nous ne participions pas aux péchés des autres, mais efface les nôtres.

Puisque Tu es bon, que ta miséricorde soit accordée à quiconque Te prie; puissante est ta force ainsi que celle de ton Fils unique et du Saint-Esprit, à présent, dans tous les temps et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Que les évêques s'assemblent autour de lui au moment de l'appel; que l'archidiacre dise ces prières en présence de l'appelé :

Disons tous cette prière dans l'abstinence :
Seigneur, ayez pitié de nous.

Dieu tout-puissant, qui est dans le ciel, Dieu de nos pères, nous te prions, Seigneur, exauce-nous et aie pitié de nous;
Seigneur, ayez pitié de nous.

Prions pour la paix de l'Église, une, catholique et apostolique, et pour le salut des peuples. — Seigneur, exauce-nous et aie pitié de nous;
Seigneur, ayez pitié de nous.

Prions pour la vie, la force et la santé (1) de notre père, le

(1) Serait-ce une réminiscence de la formule dont les anciens Égyptiens faisaient suivre le nom du pharaon dans les protocoles, *Vie, santé, force, ônkhou ouzai, sonbou?*

Patriarche et l'Archevêque, et pour le reste des évêques orthodoxes et pour le clergé et pour le peuple chrétien. — Exauce-nous, Seigneur, et aie pitié de nous;

Seigneur, ayez pitié de nous.

Prions pour la rémission de nos péchés et de nos prévarications, afin que Dieu nous délivre de nos tribulations, de la colère, des dangers et des tentations, et de la révolte des ennemis. Nous te prions, Seigneur, exauce-nous et aie pitié de nous;

Seigneur, ayez pitié de nous.

Dieu, sauve ton peuple; bénis ton héritage; visite le monde dans la miséricorde et la compassion; exalte le chef des chrétiens par la force de la croix de Celui qui vivifie; oublie nos iniquités; dirige les œuvres de nos mains; exauce la prière de ton peuple, par l'intermédiaire de Notre-Dame (1) la Mère de Dieu et la sainte Vierge, Marie, et avec les prières de notre bienheureux Père, Marc l'apôtre, et du chœur de tes saints. Oui, Seigneur, exauce-nous, nous te prions, car la miséricorde vient de Toi;

Seigneur, ayez pitié de nous.

Nous te prions d'envoyer ton Saint-Esprit sur cet élu, ton ministre, pour lequel nous t'avons adressé cette prière, Seigneur, Dieu de gloire. Nous te prions, Seigneur, exauce-nous et aie pitié de nous.

(1) Le mot copte est ⲥⲩ = *Domina*, intraduisible en français.

(*A suivre.*)

Dr V. Ermoni.

PROTESTANTISME ET CATHOLICISME

CHEZ LE PEUPLE NESTORIEN

UNE REVUE NÉO-SYRIAQUE A OURMIAH (PERSE)

On a dit que les Orientaux ont trop d'attachement à leurs traditions pour qu'ils se décident jamais à aller sincèrement au protestantisme. Une telle opinion, qui accuse, nous en convenons, chez ceux qui l'émettent, une connaissance plus que superficielle du caractère oriental, ne semble pas toutefois suffisamment confirmée par les faits. C'est même assez mal connaître les moyens mis en avant par les représentants du *Libre examen,* pour attirer aux idées luthériennes le bon peuple oriental et plus particulièrement le peuple chaldéen ou nestorien, que d'admettre comme absolument inébranlable cet esprit de vénération qui caractérise les Orientaux pour tout ce qu'ils tiennent de leurs Pères. Notre passion pour notre passé religieux n'a pas toujours su résister à cette autre passion venue de l'autre côté de l'Océan. Aussi ceux qui nous sont sympathiques changeront-ils leur appréciation flatteuse pour notre ténacité longtemps invincible, sur le terrain religieux, en un sentiment de pitié, lorsqu'ils se rendront compte des procédés habilement pratiqués par des Révérends d'Amérique pour dompter la résistance qu'oppose le peuple Nestorien aux avances du protestantisme. Ces procédés n'ont malheureusement que trop bien réussi et aujourd'hui ce serait argumenter contre la réalité que de ne vouloir pas admettre l'enracinement définitif de la doctrine luthérienne parmi le peuple chaldéen. Montrer d'une manière imparfaite mais impartiale la tactique employée

par les Méthodistes américains pour gagner du terrain en Orient, particulièrement en Perse et dans le Kurdistan, dire un mot sur le rôle de la mission catholique à Ourmiah depuis plus de 50 ans, c'est tout le but de ces lignes.

I

Il y eut un commencement de protestantisme chez nous à Ourmiah (Perse) en 1835. Ce commencement, ou plutôt cette tentative se heurtant à notre grand amour pour la tradition eût pu certainement rester stérile si elle eût été faite, je ne dis pas brutalement, mais d'une façon simple et loyale. Les procédés plus ou moins perfides dont se servent certains peuples pour s'implanter chez les autres tant pour assouvir leurs convoitises politiques que pour satisfaire leur passion confessionnelle, se parent souvent de noms qui incitent à s'incliner : ils s'appellent *habileté, diplomatie, finesse,* quand ils ne poussent pas l'indiscrétion jusqu'aux mots de *civilisation,* de *science,* de *progrès.* C'est surtout grâce à ce genre de passe-partout que les Américains sont parvenus à ouvrir les portes que l'on eût crues à jamais fermées pour eux.

« Vous êtes l'une des nations les plus anciennes et les plus nobles de la terre, nous ont-ils dit tout d'abord ; mais comme depuis des siècles vous subissez le joug humiliant de vos conquérants, vous avez fini par oublier les qualités qui ont fait pendant des siècles la gloire de vos ancêtres. Nous venons, nous qui sommes vos frères en Jésus, vous relever de l'ignorance dans laquelle vous avez été entraînés comme malgré vous. Avec l'appui matériel destiné à vous instruire et, au besoin, à soulager vos pauvres, nous vous apportons l'affection du Christ et la lumière de son Évangile. D'autre part, vous avez une langue ancienne qui a laissé une assez riche littérature et un dialecte dérivé de cette même langue que vous ne devez pas, non plus, dédaigner, si vous ne voulez pas la perdre. Nous vous ferons cultiver l'une et l'autre : la première vous communiquera la science de vos Pères, la seconde, la langue vulgaire, vous vous en servirez — en la travaillant et l'enrichissant — pour

vous initier à la science et aux progrès modernes. Nous voulons vous rendre l'existence moins dure matériellement et moins stérile moralement. Pour atteindre ce but, nous savons parfaitement ce qu'il y a à faire, pourvu que vous vouliez bien vous-mêmes nous aider dans cette tâche, qui n'est autre que le relèvement de votre peuple. Nous sommes un peuple plus jeune que vous, il est vrai, mais d'après ce que nous comptons faire pour vous, vous jugerez si nous sommes jeunes en expérience et en progrès. Nous allons fonder une école normale d'où sortiront des maîtres d'école pour tous vos villages. Dans la suite nous ouvrirons une imprimerie pour publier des livres en votre langue et nous nous imposerons même le sacrifice de fonder un journal en votre dialecte, qui vous donnera des nouvelles de tous les coins de l'univers. En un mot, nous ferons les choses avec méthode, habileté et suite. »

Ce ne sont pas là — nous prions le lecteur de le croire — des mots lancés au hasard par l'imagination fantaisiste d'un Oriental : c'est l'impression exacte qu'a produite une fréquente lecture d'articles signés par les missionnaires du Nouveau Monde ou rédigés sous leur direction. Nous pouvons donc dire que tel fut, sinon le texte, du moins l'esprit du programme ou plutôt du premier prêche que les susnommés missionnaires firent entendre en 1835 aux oreilles d'un peuple ignorant, mais essentiellement méfiant et conservateur sur le terrain religieux, un peuple qui avait besoin de tout, excepté de la réforme dans sa Foi. Civiliser! protéger! défendre! fut-il jamais perspective plus riante? Et pourtant ce langage de charmeurs ne fit pas miracle tout d'abord : eût-on donné des leçons de magie aux Mages? Aussi malgré l'étalage de tant de généreuses idées, malgré l'apparence d'une conception aussi noble et aussi élevée d'humanité, la ténacité des Chaldéens se joua-t-elle de la finesse américaine pendant plus de dix ans. Les conversions furent rares, si rares que c'est onze ans après leur arrivée, c'est-à-dire en 1846 seulement, qu'ils constatent un *réveil dans le peuple syrien*, pour employer leurs propres termes. N'allez pas croire, du reste, que ce *réveil*, qui est un véritable abus de terme, soit le mouvement d'une foule en marche pour la Réforme. Après avoir, pendant plus de dix ans, semé l'or à pleines mains, ces missionnaires se consolent en citant quelques cas isolés de con-

versions : aujourd'hui, c'est un élève qui se déclare protestant ; demain, c'est un pauvre prêtre nestorien qui consent à renoncer *aux vieux préjugés* de ses pères. Tantôt, c'est un groupe de jeunes filles qui entonne des chants spirituels ; tantôt c'est un de leurs domestiques qui *se sent remué par l'Esprit Saint.* Comme on le voit, les premières poignées de ce grain apporté de l'autre côté de l'Océan n'attirèrent vers le temple de la Réforme que quelques oiseaux naïfs. La majorité du peuple, tout en ne dédaignant pas à l'occasion les offres matérielles de ces nouveaux évangélisateurs, persévéra dans sa fidélité à la tradition religieuse remontant à saint Thomas, à Mar Adaï et à Mar Mari, évangélisateurs des descendants des Assyriens. Cependant, devant ce maigre résultat, les Américains ne montrèrent ni moins de courage, ni moins de ténacité ; ils redoublèrent plutôt leurs efforts, comprenant qu'avec du temps, de la patience et, au besoin, de l'astuce même, ils atteindraient leur but. Le bon grain sera représenté, suivant les besoins de la cause, tantôt par la parole de l'Évangile, tantôt par le bel or. Si les missionnaires papistes leur font une concurrence trop désastreuse sur le terrain dogmatique, ils auront recours à la calomnie pour abaisser leur crédit et, vis-à-vis du peuple nestorien, ils se montreront très modérés sur les questions relatives aux dogmes. Ils savent que l'exposition franche et sincère de leurs doctrines amènera la fermeture de leur temple et ils se montrent alors tacticiens émérites et diplomates habiles. Si les vieux nestoriens ont la tête trop dure, ils les laisseront tranquilles dans leurs opinions religieuses tout en s'intéressant à leur condition matérielle. Ce procédé d'apparence désintéressée leur permettra au moins de garnir leurs écoles de petits nestoriens auxquels il leur sera très facile d'inculquer leurs idées religieuses. « Si le père, en matière de religion, se montre indifférent à notre égard, pensèrent-ils, le fils sera sympathique et le petit-fils se dira bel et bien protestant comme nous. Pour en arriver là, nous aurons fait d'immenses sacrifices, mais nous aurons la joie de nous enraciner parmi ce peuple qui, sans nous, est destiné à tomber tôt ou tard dans le giron de l'Église papiste. » Ainsi ils dirent, ainsi ils firent. La suite nous montre que cette tactique leur réussit pleinement. Arrivés en 1835, ils inaugurent l'impression des livres néo-syriaques en 1840, sous la direction du Rév.

Perkins, l'adversaire acharné des missionnaires Français (1). En 1846, ils sont heureux de voir, çà et là, quelques conversions et leur principale école est déjà ouverte sur les hauteurs du Syr Dagh, au sud-ouest de la ville d'Ourmiah et à quelques pas de l'église nestorienne de Mar Serguis. C'est de cette pépinière que sortirent les premiers prêtres nestoriens ayant une certaine instruction. En 1849, croyant enfin gagner à la cause luthérienne une portion respectable de Chaldéens, ils fondent leur *Rayons de lumière*, organe mensuel qui, malgré ses imperfections littéraires, a puissamment contribué à consolider la religion protestante au milieu d'un peuple qui, pour être conséquent avec lui-même, n'aurait jamais dû sortir de ce dilemme : rester nestorien ou revenir à l'unité catholique. Entre deux maux, il eût pu choisir le moins dangereux. Le nestorianisme est, sans doute, cent fois condamnable, mais, à défaut de catholicisme, ou du moins puisque les représentants de la religion catholique ne pouvaient lui offrir les mêmes attraits matériels que les protestants, le peuple chaldéen eût cent fois mieux fait de demeurer ce qu'il était. Ce n'est pas nous qui contesterons les avantages considérables qu'il a trouvés chez les Américains au point de vue purement matériel et même, en partie, au point de vue moral ; mais qui mieux que les innombrables martyrs de ce peuple a prouvé au monde, pendant des siècles, la valeur de la Foi intacte et le mépris des biens périssables de la terre? En allant au protestantisme, les nestoriens ont fermé à leur cœur autant qu'à leur esprit le grand livre de la Tradition, tant de fois séculaire, de leurs Pères. Où est donc la gloire de ce peuple dans l'Histoire du monde depuis qu'il ne compte plus comme une nation indépendante et vivant par ses propres lois? N'est-elle pas dans la constance avec laquelle il a su maintenir au milieu d'innombrables persécutions l'intégrité de sa Foi? N'est-ce pas cette Foi qui a inspiré à ses ancêtres des hymnes

(1) On raconte qu'au moment où l'on allait tirer la première épreuve imprimée en chaldéen ou néo-syriaque, un enthousiasme indescriptible se produisit dans la foule compacte qui, mi-crédule, mi-sceptique, attendait impatiemment pour voir l'effet que « des petits bouts de plomb devaient produire sur le papier ». Plusieurs même, après avoir contemplé ce prodige, lancèrent leurs bonnets en l'air, en signe de joie, pendant que d'autres s'écriaient avec une sorte d'extase, en levant leurs grands yeux au ciel : *šukha lšimmukh! šukha lšimmukh!* (Louange à toi! louange à toi!)

magnifiques concernant les principaux dogmes du Christianisme? Les aspirations des pères, qui ont entonné ces hymnes dans la plaine et sur les monts, en temps de paix comme aux moments de terreur, en présence du Saint-Sacrement comme devant le tribunal des tyrans, ne ressemblent guère, hélas! à l'austérité plus souvent simulée que réelle des fils qui s'enferment dans un oratoire souvent même dénué d'une croix de bois, pour y faire entendre des chants traduits de l'anglais, chants dépourvus même de cette sentimentalité naturelle chez l'Oriental, chants enfin où l'on reconnaîtrait à peine quelques tournures propres au génie de notre langue.

II

Pendant que les protestants s'organisaient ainsi, que faisaient les missionnaires français arrivés à Ourmiah en 1840, pour y propager le catholicisme? C'est ce que nous allons essayer de rapporter en deux mots. Loin de nous la prétention de nous donner comme les juges de ces hommes éminents qui vont mourir au loin pour Dieu et pour l'extension de l'influence française. Cependant l'occasion ne nous permet pas de nous taire sur leur rôle et cela d'autant que notre silence pourrait être traité de systématique. A l'honneur de la vérité, nous devons dire que le résultat des missionnaires français ne répondit pas toujours à leurs efforts. Ils avaient dix fois plus de chance de réussir que les protestants tout en disposant de presque dix fois moins de ressources que ceux-ci. Ils avaient raison certes de dédaigner le masque cher à leurs adversaires au point de vue purement religieux et d'exposer loyalement les principes enseignés par l'Église romaine; mais leur erreur s'est manifestée principalement dans trois choses : dans leur façon de comprendre les intérêts matériels du peuple, dans leur attitude en général vis-à-vis des indigènes, dans leur manière d'instruire la jeunesse. Expliquer brièvement mais clairement ces trois points, qui ont toujours fait la véritable force des protestants, parce qu'ils les ont compris autrement que les catholiques, ce ne sera peut-être pas le dernier mot sur la cause du peu de succès des missionnaires Lazaristes, mais la

question sera, prétendons-nous, largement élucidée. L'auteur de ces lignes, qui doit une éternelle reconnaissance aux missionnaires Lazaristes et la plus grande vénération à la mémoire de Mgr Clusel, n'a nullement l'intention de déprécier aujourd'hui le mérite et le dévouement de ses protecteurs et maîtres d'hier. En se permettant quelques réflexions sur leurs efforts en Orient, il n'écoute que la voix de sa conscience, et n'est poussé que par le désir qu'il éprouve de voir le triomphe de la vérité.

1° Nous avons dit : *qu'ils se trompaient dans leur façon de comprendre les intérêts matériels du peuple nestorien.* Il ne nous suffit pas de l'affirmer; essayons de le démontrer.

On prétend que c'est l'argent qui fait la force des missionnaires protestants. C'est une assertion qui a sans doute sa valeur, mais ce serait quand même se faire une grossière illusion que d'attribuer à la seule puissance de l'or leur incontestable succès. Ces missionnaires ont certes l'or comme premier moteur, mais ce qui couronne leurs œuvres, ce n'est pas encore tant le prix de l'argent dépensé, que le résultat d'efforts incessants et d'esprit de suite dans tout ce qu'ils entreprennent.

Leurs institutions ont été commencées avec calcul et habileté; ils n'ont jamais songé à soulager les misères de tout un peuple en bloc. Pendant que les Lazaristes excitaient l'admiration en faisant la charité un peu partout, leurs concurrents employaient leurs ressources dans un but non moins charitable et même d'une charité autrement profitable au peuple chaldéen : ils fondaient des écoles sérieuses, payaient davantage leurs maîtres d'école et encourageaient mieux dans l'étude et dans la voie du progrès ceux de leurs adeptes qu'ils jugeaient destinés à les aider plus tard dans l'exécution de leurs plans. Ce ne sont pas là, encore une fois, des mots : nous savons de source absolument sûre que des sommes considérables ont été dépensées depuis plus de 50 ans par la mission lazariste d'Ourmiah pour aboutir à quoi? à n'avoir pas seulement dans tout le pays d'Ourmiah une dizaine d'hommes ayant une instruction solide et une situation aisée à opposer à ceux qu'a formés la mission protestante et qui depuis longtemps ont dépassé la centaine. S'il est bon de dire que les protestants d'Ourmiah

ont toujours disposé de plus de ressources que les catholiques, il n'est ni moins bon ni moins juste d'ajouter qu'ils en ont mieux fait profiter le peuple. Mgr Clusel, d'heureuse mémoire, fut avant tout un apôtre de charité. Durant les trente années qu'il resta à la tête de la mission, il n'eut rien de plus cher au cœur que de secourir les malheureux et de soutenir les chrétiens dans les divans. Sa générosité accrut à un tel point son influence, que les musulmans, et les juifs eux-mêmes accouraient lui porter leur tribut d'hommages. Il ne fut pas seulement un archevêque populaire, le *Mouchy Gullizar* vénéré des paysans. Il fut le digne représentant de la France pour le nom de laquelle il travailla, dans sa modeste sphère, presque autant que le grand cardinal Lavigerie en Afrique. Avec lui le triomphe du catholicisme eût été définitif dans cette région si à tant de qualités il s'était donné le temps d'ajouter celle de fonder une institution durable. En admettant même qu'avec un homme comme lui, qui réunissait toutes les qualités susceptibles de charmer le caractère oriental, la charité seule pût surmonter toutes les difficultés et se passer d'une organisation semblable à celle des protestants, il eût au moins fallu que le prélat fût immortel et que la charité elle-même ne fût plus la fille ailée du ciel pouvant s'envoler, au gré des cœurs, d'une région à l'autre. Malgré tout, la cause du catholicisme et l'influence française semblaient à leur apogée, quand dans la nuit, nuit fatale entre toutes, du 15 au 16 août 1882, la dernière heure de Mgr Clusel sonna et sa belle âme, après s'être tant de fois ouverte aux déshérités de la terre, fut précédée de sa charité pour gagner les portes du ciel.

Nous n'oublierons jamais l'émotion profonde que causa à cette ville de 40.000 habitants la perte d'un personnage aussi illustre, ni le souvenir des larmes abondantes versées sur son cercueil. Ce n'est pas, du reste, dans un article de revue qu'il conviendrait d'aborder la grande figure que fut Mgr Clusel, mais envisagée au point de vue où nous nous sommes placés, son action, prodigieuse, certes, pour les débuts de la Mission, ne fut pas suffisamment fécondée pour la suite. Il légua à la postérité l'exemple de toutes les vertus, sans toutefois laisser une école ou toute autre œuvre qui eût profité à l'avenir. Bref, tel un immense incendie qui réunit en un clin d'œil aux éclats de ses

flammes les habitants d'une ville et les disperse aussitôt éteint, le génie de Mgr Clusel, génie qui possédait au plus haut degré le don d'attirer les cœurs, conquit à la foi catholique la sympathie des masses; mais malheureusement cette sympathie ne dura qu'autant que sur la terre des Mages rayonna le visage paternel de celui qui fut un vrai apôtre et un non moins vrai Français!

2° Nous avons dit que *l'attitude des missionnaires Français vis-à-vis des indigènes ne fut pas toujours à leur avantage.* Il y a eu presque toujours de la part des missionnaires une sorte d'indifférence envers les indigènes en général et à l'égard des nestoriens en particulier. Cette indifférence a eu un effet très fâcheux pour le rapprochement entre catholiques et nestoriens. Les protestants ont usé d'affection et de douceur pour former leur troupeau. Leur finesse et leur habileté ont gagné le cœur de ceux qui les suivent. Ils n'ont jamais marchandé leur présence parmi le peuple, ni leur contact direct avec les nestoriens. Que de voyages dans les montagnes! que de démarches auprès des chefs nestoriens et même auprès de Mar Šim'on lui-même! Et tout cela pour gagner du terrain et ralentir la tendance du peuple vers le papisme. Que de bonnes manières! que de mansuétude de leur part à l'égard des parents du patriarche nestorien (1)! autant de choses auxquelles nos missionnaires ne pren-

(1) On sait que, privilégiés au point de vue religieux, les membres de la famille patriarcale nestorienne se considèrent même au point de vue purement civil comme les plus nobles de la nation chaldéenne. Se donnant volontiers des noms historiques célèbres, tels que Nemrod, Jessé, César etc., ils ne se comportent pas sans une certaine dignité seigneuriale. Aussi, quelle que soit la valeur de leur éducation et de leur culture intellectuelle, sont-ils regardés par la généralité des Chaldéens comme les vrais représentants de la race issue des *akkads* et des *sumers* car si trop cruellement le poids des âges s'est fait sentir à notre antique origine, si l'incessant mélange des peuples et des tribus n'a pas eu précisément pour effet la conservation intacte du sang chaldéen, l'éternelle persécution — comme compensation, sans doute, de l'écrasement du gros de notre race — nous a tout de même laissé quelque chose : en pourchassant nos malheureux ancêtres jusqu'aux rochers chenus des hauteurs du Kurdistan, elle les a mis à même de transmettre à leurs descendants, dans sa pureté relative, le sang de leurs ascendants. Ce n'est donc pas sans quelque fierté que nous autres, enfants chétifs de la plaine, nous regardons la stature et la belle prestance de nos congénères des montagnes et tout particulièrement ceux de Qodjanos. Hélas! malgré notre désorganisation religieuse, qui est la vraie cause de notre démoralisation nationale, pouvons-nous contempler avec indifférence ces géants à l'allure martiale et

nent guère garde. Ils comprennent certes le devoir qu'ils ont de conserver leurs positions en soulageant leurs pauvres autant qu'il leur est possible, en leur rappelant leurs obligations religieuses, mais là, et là seulement, se limite leur action. Selon eux, le peuple nestorien est trop endurci dans ses préjugés religieux et dans son ignorance pour que d'autres efforts puissent jamais modifier la situation. Bon pour les protestants d'acheter des consciences nestoriennes; pour eux, ils n'accueilleront que les abjurations spontanées et absolument désintéressées! Est-il étonnant que devant une telle attitude, les nestoriens se soient montrés plus sympathiques aux protestants qu'aux

noble, au visage doux et énergique, visage que couronne un front large et loyal?

Les protestants — nous leur rendons volontiers cette justice — n'ont manqué aucune occasion pour couvrir d'adulations la famille patriarcale. C'est dans leur infirmerie que le 21 janvier 1895 le frère de Mar Šim'on, Jessé, après avoir reçu les meilleurs soins, rendit le dernier soupir. Leur organe, *Rayons de Lumière* eut la partie belle pour célébrer les vertus de ce personnage qui n'avait pas ses vingt-neuf ans révolus. De son n° de mars 1895, nous extrayons ce passage bien caractéristique : — « Tout ce que nous, missionnaires Américains, nous fîmes pour lui (pour Jessé), nous le fîmes avec joie tout en ayant le regret au cœur. Nous ne sommes ici que pour servir le peuple, pour nous réjouir avec ceux qui se réjouissent, pour pleurer avec ceux qui pleurent. Notre infirmerie, notre collège, notre école de filles et notre imprimerie sont pour toute la nation, non pas seulement pour l'une de ses fractions. » Mais la prose n'étant pas assez éloquente pour honorer l'homme que les autorités d'Ourmiah, musique militaire en tête, accompagnèrent jusqu'à sa dernière demeure, la poésie s'en mêla à son tour et voici comment — toujours d'après le même journal — en des strophes de onze syllabes (mètre emprunté à la poésie profane du pays) elle chante le héros :

Min gava dmillattan | šeupu spiqé li :
Ḳa ḳašša cim goūra | bkullan tpiqué li.
Mud d ḳari bassīmi | lkislan šviqué li :
Oh! daḳy ki māçaḳ | manšaḳ lé Išai.
Al tišmištu jmi'la | Jamaat goūrta
Up ḳilmat mubyīnna | raba yaqoūrta
Bbalabani tarsa | vtantana ḳqirta
Supylan lmanyaḳtu | gav 'oumra Išai.

Dans notre nation sa place est restée vide :
Un grand chagrin nous a rencontrés tous.
Que de charmants souvenirs n'a-t-il pas laissés chez nous!
Oh! comment pouvons-nous oublier Jessé!
A son convoi se réunit une foule considérable.
La cérémonie elle-même parut fort grandiose (grave);
Avec des tambours (au roulement) funèbre [litt. *à rebours*] et avec grande [pompe]
Nous confiâmes Jessé, dans l'église, à son repos.

catholiques? Indifférents à l'égard de ceux dont ils partagent presque toutes les idées religieuses et en bonne relation avec ceux qui n'admettent aucune autorité suprême dans l'Église ! Si les bons procédés des missionnaires à l'égard des chefs du peuple nestorien n'eussent pas eu pour résultat un rapprochement sur le terrain religieux, ils eussent au moins empêché, en partie, l'accroissement parmi ce peuple de l'influence américaine ou anglaise au détriment de celle de la France, qui est quand même un bienfait religieux en Orient.

Ces réflexions ne nous sont pas personnelles; des Chaldéens autrement expérimentés que nous, nous les ont faites plus d'une fois. Si des hommes professant des idées aussi choquantes pour nous autres orientaux ont fini, à force de ruse et d'habileté, par nous imposer leur doctrine néfaste, le catholicisme, qui, au fond, est infiniment plus sympathique aux vrais nestoriens, n'eût-il pas fini par gagner tout l'Orient? La diversité des opinions n'exclut pas les bons rapports entre les peuples. Il est mille fois plus charitable de réparer l'ignorance d'un peuple et de lui procurer les moyens de subvenir à son existence par ses propres efforts que de se contenter de le faire végéter au moyen d'une maigre aumône sans cesse recommencée, tout en lui reprochant son ignorance, non pas comme un malheur, mais comme un défaut incorrigible.

3° *Leur système d'enseignement fut défectueux.* Depuis que la mission française est à Ourmiah, elle n'a guère eu un enseignement bien organisé que pendant six ou sept ans (de 1884 à 1890) sous l'habile direction de Mgr Thomas et de Mgr Montéty, et des changements étant depuis survenus dans le personnel de la mission, le succès de cette organisation fut de courte durée. C'est la seule période scolaire que l'on puisse comparer, même d'assez loin, à l'enseignement donné par les Américains. Les règlements scolaires, se ressentant, du reste, un peu trop de la sévérité du couvent, les écoles de nos Missionnaires n'attirèrent pas toujours chez eux les plus intelligents des enfants des Chaldéens. C'est précisément à cause de ces règlements que presque tous les montagnards, après avoir passé quelques jours au collège des Lazaristes, se trouvaient découragés et s'empressaient de rejoindre leurs nombreux compatriotes soit chez les anglicans, soit chez les américains, dont l'école normale, autrefois

sur le mont de Syr Dagh, se trouve aujourd'hui au sud de la ville d'Ourmiah et à quelques pas du Šahar Tchaï. Là, respirant de plus près l'air de la campagne et contemplant plus aisément les hauteurs de leurs chères montagnes, ils se sentent plus de goût à l'étude et leur exil paraît bien moins dur que quand ils se voient enfermés entre quatre murs, comme chez les missionnaires Lazaristes. D'autre part, tandis que l'imprimerie des protestants marchait à merveille, celle des Pères Lazaristes, ouverte en 1876, avait à peine produit quelques livres d'importance secondaire. Le journal, cet admirable instrument de propagande, les Américains le possédaient depuis longtemps tandis que nos missionnaires n'y songeaient, pour ainsi dire, pas. Fort heureusement que sous le rapport de l'impression des livres, M. Bedjan, bien connu du monde des Orientalistes, dépassa même les adversaires de ses confrères d'Ourmiah, quand en 1885 il entreprit la grande série de ses publications chaldéennes qui se continue encore aujourd'hui(1). Cette victoire

(1) Malgré l'admiration de toute une population pour les publications de M. Bedjan, il s'est trouvé des langues assez osées pour essayer de les déprécier. Nous n'avons nullement ici la prétention de défendre la science d'un homme aussi éminent que M. Bedjan; mais puisque l'occasion se présente aujourd'hui, nous estimons qu'il est bon de faire connaître notre humble avis à cet égard. On a prétendu qu'il a fait, dans ses ouvrages néo-syriaques, notamment dans son excellent manuel de piété, un usage trop fréquent de mots étrangers, principalement de termes turcs. Mais notre critique serait-il donc ignorant au point de ne pas comprendre que l'exposition des vérités religieuses et morales n'exclut point la beauté littéraire, ni les termes recherchés et subtils? Nul mieux que lui n'est à même d'enrichir son style de termes syriaques et d'en exclure tout ce qui sent l'élément étranger; mais en agissant autrement M. Bedjan n'a pas agi en aveugle, encore moins en ignorant: en recourant au turc, il a montré qu'il a admirablement compris sa mission de prêtre, qui consiste avant tout à faire mieux comprendre les principes enseignés. Dans une question aussi importante que l'enseignement de la Religion, n'a-t-il pas eu mille fois raison de sacrifier la forme au fond, d'approprier son style à l'intelligence d'une foule naïve? Il y a moins de vingt-cinq ans, dans plusieurs villages du midi d'Ourmiah, ou le catholicisme est plus ancien que dans les autres parties de cette contrée, non seulement on parlait très mal le néo-syriaque, mais on l'ignorait presque complètement. Dans le district de Souldouze, les sermons ne pouvaient jamais être prononcés autrement qu'en turc, la population, composée de turcs ou musulmans, de Kurdes, de Chaldéens et d'Arméniens, ne connaissant que deux langues : le turc et le kurde. Nous savons que le néo-syriaque a fait quelques progrès parmi toutes ces populations, grâce aux écoles des Missionnaires européens (Français, Anglais, Américains), mais ce progrès, rassurez-vous, n'est pas d'importance telle qu'elle imposât à M. Bedjan la peine de modifier sa langue. Pour exposer ses méditations, il s'est servi de la même langue avec laquelle il a prêché, avec succès,

est complétée depuis quelque temps par l'apparition, une fois par mois, d'une charmante revue néo-syriaque. Nous avons donc le ferme espoir que la Mission d'Ourmiah n'a pas encore tout perdu et, après avoir démontré loyalement ses faiblesses passées, nous ne serons pas moins impartial sur son rôle présent. Et nous ne pourrons faire un meilleur éloge de ses actes, qu'en donnant quelques détails intéressants au sujet de son jeune organe intitulé : *Voix de la Vérité*, ܩܠܐ ܕܫܪܪܐ.

En entreprenant la publication, en langue populaire, d'une petite revue qui, chaque mois, n'offre pas à ses avides lecteurs moins d'une vingtaine de pages de format ordinaire (18 × 22), imprimées avec d'élégants caractères chaldéens, M. Raphaël Nebiéridzé, jeune et zélé missionnaire lazariste, a prouvé qu'il a mieux compris que tous ses devanciers l'avantage de la presse. Ce qui d'ailleurs a le mieux démontré à nos missionnaires qu'en se décidant enfin à publier une feuille périodique, ils répondaient au plus pressant de ses besoins, c'est le nombre relativement grand de collaborateurs qui ont surgi de toutes parts.

Le zèle de ces derniers assure l'existence de cette revue qui, bien que venant un peu tard, contribuera, nous en sommes persuadé, à relever le prestige de la mission Lazariste à Ourmiah et aidera puissamment à l'instruction des Chaldéens catholiques restés trop longtemps inférieurs aux protestants.

Le premier numéro de la *Voix de la Vérité* a paru en juin 1897. Dans son programme, il est dit entre autres : « Parmi les œuvres entreprises depuis plus de 50 ans en faveur des Chaldéens d'Ourmiah (Perse) par la mission Lazariste sous la direction de l'astre brillant que fut Mgr Clusel, d'heureuse mémoire, cette *Voix de la Vérité* ne comptera, espérons-le, ni parmi les moins importantes, ni parmi les moins désirées. Nous avons toujours

il y a quelque vingt ans. C'est la méthode la plus sage qu'il eût à suivre : les vieux, les simples le comprennent mieux, les jeunes, les lettrés n'y perdent rien. Supposez un moment qu'au lieu de parler au peuple la vraie langue populaire, M. Bedjan, jetant par-dessus bord son vieux jargon syro-turc, si tant est que la langue de notre savant compatriote mérite pareille injure, s'attaquât à la langue savante ou à la terminologie scholastique, quel eût été pratiquement le résultat d'une pareille méthode ? Nul, puisque personne n'y eût rien compris ; seulement au lieu d'être blâmé par une douzaine de jeunes prétentieux, notre auteur eût été alors dénigré, voire même exécré par la population des trois districts réunis : de Salmas, d'Ourmiah et de Souldouze.

été disposés à publier des livres intéressants pour éclairer et pousser dans la voie du progrès les Chaldéens, ce peuple si ancien et si aimé; mais nous avons le regret de dire que des raisons qu'il ne conviendrait guère de rappeler ici avaient malheureusement arrêté notre modeste imprimerie dans sa marche. A présent, nous n'avons qu'à adresser l'expression de notre profonde reconnaissance à S. S. Léon XIII qui nous a envoyé comme délégué apostolique un homme aussi éminent que S. G. Mgr Lesné, dont la population chaldéenne sait apprécier le dévouement depuis vingt-trois ans.

« Notre revue s'efforcera de justifier le titre qu'elle s'est donné et de n'être qu'un organe de vérité avant tout. A part les questions appropriées aux besoins de notre temps et de notre milieu, les colonnes de la *Voix de la Vérité* se couvriront d'articles ayant trait à la théologie, à la philosophie, à l'histoire, aux sciences et aux échos entendus sur tous les coins de l'univers. A côté des nouvelles religieuses, notre revue ne dédaignera nullement les nouvelles politiques, ni le mouvement du progrès dans la civilisation et l'industrie de tous les peuples de la terre.

« Que le Christ, qui a mis sa vérité dans son Église, pilier et base de vérité, donne l'ouïe aux sourds, la vue aux aveugles et la lumière aux cœurs obscurcis, afin que tous entendent la voix de la Vérité, la voient avec netteté et l'étreignent avec amour!

« Eu égard à la faiblesse de quelques-uns de nos lecteurs pour saisir l'intelligence de certains termes usités par nous, nous aurons soin d'expliquer ces termes au bas des pages. »

Voici maintenant les titres des principaux articles de ce premier numéro : Chronique de Rome. Funérailles de S. M. I. Nassereddin Schah. Guerre gréco-turque. Catholicisme en Angleterre. Introduction aux Saintes Écritures. Œuvres de l'apostolat de l'Église catholique en 1896. Un incendie à Paris (celui du Bazar de la Charité) et quelques autres nouvelles de peu d'importance.

Sommaire des principaux articles du n° 2 (juillet 1897) : Introduction aux Saintes Écritures. Vies des Saints. Œuvres de l'Apostolat en 1896. Lettre de Mar Elie XI, patriarche chaldéen, à S. S. Pie VI. Poésies élégiaques. Exhortation à

l'étude. Chronique de Rome. L'incendie du Bazar de la Charité. Guerre gréco-turque. Histoire de l'apôtre saint Thomas.

Sommaire des principaux articles du n° 3 (août 1897) : Introduction aux Livres Saints. L'angoisse des chrétiens en Mésopotamie. L'évangélisation de Madagascar. Une lettre d'Élie XI, patriarche chaldéen, au patriarche nestorien. Jubilé de la Reine d'Angleterre, etc.

Les poésies élégiaques, qui comprennent 34 strophes de 4 vers chacune, sont l'œuvre du regretté šammaša Išu, qui, après avoir passé sept ans sur les bancs de l'école des Pères Lazaristes d'Ourmiah, y meurt à la fleur de l'âge, à la veille d'être ordonné prêtre, loin du pays natal et de tous ses parents. Dans la préface qui précède ces vers, son professeur, Raby Benjamin d'Ardichaï, résume ainsi les qualités de ce jeune homme : « Šammaša Išu fut un élève plein de vertus, doué d'une grande intelligence et ayant des sentiments éminemment patriotiques. Plût à Dieu que nous eussions beaucoup d'élèves comme lui! »

Ces vers, composés d'après le mètre et la cadence de notre illustre poète du VIe siècle, Jacques de Sarug, ne sont pas certes des chefs-d'œuvre poétiques et ne contiennent pas, en somme, des idées très élevées; mais, comparativement aux limites de l'instruction dans ces contrées et surtout à la pénurie de termes scientifiques et littéraires dans notre dialecte moderne, ils ne sont pas sans intérêt et font quand même grand honneur à leur auteur. La correction du style et la richesse de la rime sont si bien soutenues dans ces strophes que l'expression la plus simple et la banalité même ne manquent pas souvent de quelque éclat. Considérant comme une véritable période d'exil les années passées loin du foyer paternel, notre auteur prouve à son tour que la douleur sied mieux à l'Élégie que la joie :

STROPHE 18.

Kma kbasma va | seuhatteuḳun | ál natyatiy .
Babiy vyimmiy | vaḳunvatiy | am ḳatvatiy :
Ḳidyi vpsiyḳi | vbgiḳka kulyum | gav patvatiy .
Aḳ vaï alliy! | ya seuguli | dlibbiy qatiy!

STROPHE 19.

Bi prasteuḳun | prisla minniy | up ḳidyuta :

Bi švaqteuḳun | qam šeuqaliy | rahatouta :
Idyu duvín | piša bneušiy | bqaributa :
Aḳ avara | vaḳ miskia | dla hayarta.

STROPHE 18.

Comme votre entretien charmait mes oreilles,
O mon père, ô ma mère, ô mes frères et mes sœurs!
Joyeux et enthousiasmés vous regardiez mon visage chaque jour en souriant.
Oh! malheur à moi! ô les bien-aimés de mon cœur!

STROPHE 19.

En me séparant de vous je me suis séparé de la joie.
En vous quittant, la tranquillité m'a quitté.
Me voilà aujourd'hui seul en pays étranger
Comme un (homme) errant, comme un pauvre sans soutien.

Il est inutile que nous insistions davantage sur le rôle multiple que « la Voix de la Vérité » doit jouer dans la plaine d'Ourmiah (1). Les protestants eux-mêmes, que nous remercions sincèrement de leur impartialité à cet égard, ont parlé du mérite de notre feuille en ces termes : « A côté de notre journal, qui compte près de 50 années d'existence, les missionnaires catholiques en ont fondé un autre, il y aura bientôt deux ans. Après l'avoir scrupuleusement examiné, nous déclarons qu'il est excellent. Nos deux organes peuvent désormais marcher loyalement côte à côte tout en soutenant la diversité de leurs idées respectives. »

Nos adversaires sont satisfaits : c'est une victoire! Si cette victoire dure, peut-être viendra-t-il un jour où il n'y aura plus d'adversaires parmi nous mais des amis, des enfants d'une même race vivant ensemble en parfaite intelligence et travaillant au relèvement de leur nation, et à la conservation de ce dont ils pourraient le plus légitimement s'enorgueillir : la Foi de leurs Pères.

J. BABAKHAN.

(1) Dans un prochain article nous donnerons le texte, accompagné d'une traduction, des lettres d'Élie XI à Pie VI et au patriarche nestorien, car, vu leur importance, ces documents demandent à être reproduits intégralement.

LES ÉVÊQUES JACOBITES

DU VIIIe AU XIIIe SIÈCLE

D'APRÈS LA CHRONIQUE DE MICHEL LE SYRIEN

Grâce au généreux et bienveillant encouragement de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, j'ai pu entreprendre la publication d'un document de la plus haute importance pour l'histoire des Églises orientales : la célèbre Chronique syriaque rédigée, en 1196, par le patriarche jacobite Michel Ier, chronique qui s'étend depuis la création jusqu'à la mort de Saladin (1). Je n'ai ni l'intention ni le loisir de donner ici une notice sur le patriarche Michel (1166-1199); elle trouvera place dans la préface à mon édition de la Chronique et je me permets d'y renvoyer par avance le lecteur (2).

A la suite de la Chronique, on trouve dans le manuscrit syriaque plusieurs chapitres détachés qui sont comme des appendices au corps de l'ouvrage. C'est l'un de ces

(1) *Chronique de Michel le Syrien* éditée dans le texte original et traduite pour la première fois par J.-B. Chabot. Ouvrage publié sous le patronage et avec le concours de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Tome Ier, Paris, 1899 (Ernest Leroux, éditeur). — Ce premier volume paraîtra dans quelques jours; l'ouvrage complet (avec préface et les tables) formera 4 vol. in-4°.

(2) Consulter sur Michel le Grand et son œuvre historique : Assémani, *Bibl. or.*, II, 155 seqq.; — Bar-Hébreus, *Chron. eccles.*, I, 535 seqq.; — Wright, *Syriac litterature*, 2e éd., p. 250 et suiv.; — R. Duval, *la Littérature syriaque*, p. 207-208, 400; — Dulaurier, *Journ. asiat.*, 1848, p. 281 et suiv.; — V. Langlois, *la Chronique de Michel le Grand*, traduite d'après la version arménienne du prêtre Ischôk (Préface); — J.-B. Chabot, *Note sur la Chronique de Michel le Syrien* dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1899, p. 476 et suiv.

chapitres que je vais traduire pour les lecteurs de la *Revue de l'Orient chrétien*. Il consiste, comme on le verra, en une liste de patriarches jacobites depuis Sévère (511) jusqu'à Michel Ier, auteur de la Chronique. Cette liste serait sans grande importance si elle énumérait seulement les patriarches, dont nous connaissons déjà les noms par ailleurs; mais ce qui lui donne une réelle valeur, c'est qu'elle nous fournit, à partir de Cyriacus (793), la liste des évêques ordonnés par chaque patriarche. Ces listes épiscopales comprennent plus de 900 noms, et nous présentent par conséquent le tableau le plus complet que nous ayons de la hiérarchie de l'Église jacobite, depuis la fin du VIIIe jusqu'à la fin du XIIe siècle.

On rencontre dans ces listes des noms de lieux, qui demandent à être identifiés. Pour éviter de multiplier les notes et les renvois, nous donnerons tout d'abord simplement la traduction intégrale du document; nous y ajouterons ensuite une table alphabétique des localités mentionnées et nous ferons sous chaque nom de cette table les identifications nécessaires.

Nous traduisons les noms propres par leur équivalent habituel en français; ainsi nous écrivons : Jacques, Jean, Isaie, etc., et non : *Ya'qoub*, *Yohannan*, *Esha'ia*, etc., selon la prononciation orientale. Nous n'avons conservé celle-ci que pour les noms insolites et pour les noms géographiques d'une identification douteuse.

J.-B. CHABOT.

Avec l'aide de Dieu, nous écrivons les noms des patriarches qui ont existé successivement, dans notre Église orthodoxe, depuis le bienheureux Sévère jusqu'aujourd'hui.

I. — Sévère, du monastère de Théodore de Gaza (1). L'ordination eut lieu (2) au mois de teshri II, indiction X^e^, en l'an 823 (nov. 511). Le bienheureux fut ordonné par un synode de douze évêques. Abraham, évêque d'Alep, lui imposa les mains. Du temps de l'empereur Anastase, il exerça ses fonctions dans son siège pendant six ans. Quand l'empereur orthodoxe fut mort, l'astuce des hérétiques s'exerça contre le patriarche, du temps de Justin, et le bienheureux quitta Antioche le 29 d'éloul de l'an 829 (sept. 518). Il administra le patriarcat pendant la persécution, l'espace de 29 ans, tout le temps de sa vie. Il mourut le 8 du mois de shebat (févr.), dans la ville de Ksouta (?) en Égypte et son saint corps fut enseveli dans son couvent.

II. — Sergius. Après la mort de Mar Sévère (3), les orthodoxes ordonnèrent Sergius de Téla, du monastère de Hala. Jean, métropolitain d'Anazarba, lui imposa les mains, et il fut proclamé pour le siège d'Antioche. Il exerça peu de temps.

III. — Paul, de Beit Oukamé, du monastère de Goubbabarraya, dans lequel il fut ordonné. Thomas, métropolitain d'Édesse, lui imposa les mains. L'empereur Justin le trompa, et il communiqua avec les Chalcédoniens dans l'espoir que ceux-ci rejetteraient le concile de Chalcédoine. L'empereur ayant failli à ses serments, il se retira en anathématisant le

(1) Sévère est le 12e patriarche, d'après Bar-Hébreus (*Chr. eccles.*, I, 187).

(2) Nous donnons les dates exactement comme elles sont indiquées par l'auteur, sans nous préoccuper ici des questions chronologiques qu'elles peuvent soulever.

(3) Pendant l'exil de Sévère, il y eut trois patriarches : Paul le Juif, Euphrasius et Ephrem. Michel ne les compte point, parce qu'ils furent imposés par la volonté de l'empereur et adhérèrent, au moins en apparence, au concile de Chalcédoine.

concile. Mais les orthodoxes ne l'acceptèrent point, et il fut ordonné par fraude.

IV. — PIERRE de Callinice. Son ordination eut lieu du temps où Paul vivait encore. Joseph, métropolitain d'Amid, lui imposa les mains. Il répara la chute de Damianus d'Alexandrie. Quand il mourut, son corps fut enseveli dans le monastère de Goubba-barraya, en l'an 902 (591).

V. — JULIEN, qui était le syncelle de Pierre, du monastère de Qennéshrê, dans lequel il fut ordonné. Jean, évêque de Téla, lui imposa les mains. Il exerça le patriarcat trois ans.

VI. — ATHANASE, surnommé *Gamala* (le chamelier), de Samosate, qui avait fait profession dans le couvent de Qennéshrê. Il fut élu, et Sévère, métropolitain de Jérusalem, lui imposa les mains. Il fit l'union entre le siège d'Antioche et celui d'Alexandrie. Il exerça quarante-cinq ans. Il mourut en l'an 946 (635) et fut déposé dans le couvent des *Garoumayê*.

VII. — JEAN [Ier], qui était le syncelle d'Athanase, du monastère de Goubba-barraya. Abraham, métropolitain de Nisibe, lui imposa les mains. Ce patriarche, surnommé « de *Sédra* », exerça pendant onze ans. Il mourut et fut déposé dans le couvent de Mar Zoaras, à Amid, le 14 de kanoun Ier, de l'an 960 (déc. 648).

VIII. — THÉODORE, du désert de Scété. Il fut appelé du monastère de Qennéshrê. Abraham, métropolitain d'Émèse, lui imposa les mains. Il exerça le patriarcat pendant dix-huit ans.

IX. — SÉVÈRE, surnommé Bar-Mashqê, du monastère de Phaghimta ou Saphylos. Jean Bar-'Ebrayata (*fils de la Juive*), métropolitain de Tarse, lui imposa les mains. Il y eut une querelle entre lui et les évêques. Il exerça douze ans.

X. — ATHANASE [II], du grand couvent de Beit-Malkê. Le synode était réuni dans le couvent de Saphylos, de Rish'ayna. Hanania, évêque de Marda et de Kaphartouta, lui imposa les mains. Il exerça trois ans.

XI. — JULIEN [II], du couvent de Qennéshrê; au mois de teshri II de l'an 999 (nov. 687). Athanase, de Saroug, lui imposa les mains, dans la ville d'Amid; il exerça vingt ans et mourut en l'an 1019 (708).

XII. — ÉLIAS, du couvent de Goubba-barraya. Il était évêque d'Apamée. Après avoir exercé l'épiscopat pendant huit ans, il

fut élu et appelé au patriarcat en l'an 1020 (709); il exerça pendant quinze ans et mourut le 3 de teshri Ier (oct.), étant âgé de 82 ans. Il fut déposé dans son monastère.

XIII. — ATHANASE [III], du monastère de Goubba-barraya; au mois de nisan de l'an 1035 (avr. 724). Il était supérieur du monastère. Il fut ordonné dans le couvent de Qartamin. Théodose, évêque de Rish'ayna, lui imposa les mains. Il fit l'union avec les Arméniens. Il exerça quinze ans (1) et mourut en l'an 1055 (744).

XIV. — JEAN [II], qui était évêque de Harran. Son élection se fit par le sort, par l'intermédiaire d'Athanase Sandalaia, qui fit de la fraude, à ce que l'on dit. Il exerça [seize] ans (2). Quand il mourut, il fut enseveli dans le village de Badaya, sur les rives de l'Euphrate (3).

XV. — ATHANASE [IV] Sandalaia, métropolitain de Maipherkat. Il fut établi par l'ordre d'Abou-Djaffar, prince des Arabes, et non par [la volonté] de Dieu; s'étant rendu à Harran, il y fut étranglé.

XVI. — GEORGES. Quand ce bienheureux fut élu, il n'était encore que diacre. Son ordination eut lieu à Maboug, dans un concile universel. Ensuite, des hommes iniques: Jean de Callinice et David de Dara, s'élevèrent contre lui. Le bienheureux fut emprisonné à Bagdad, pendant neuf ans, et ces deux [hommes] prévalurent jusqu'à la mort d'Abou-Djaffar, prince des Arabes. Alors le patriarche sortit de prison, et exerça sa charge jusqu'à sa mort. Depuis son ordination jusqu'à sa mort il s'écoula trente ans. Son saint corps fut inhumé et déposé dans le couvent de Mar Bar-Çauma.

A partir d'ici et désormais, nous écrivons sous chacun des patriarches les noms des évêques qui ont été ordonnés de son temps.

XVII. — CYRIACUS, en l'an 1104, le 8 du mois d'ab (août 793). L'ordination de Mar Cyriacus, du monastère du Pilier, à Calli-

(1) Cette donnée est en désaccord avec les dates.

(2) D'après Bar-Hébreus; le chiffre manque dans notre ms.

(3) A sa mort, un certain Isaac fut élu sur l'ordre du Calife. Il est mentionné comme illégitime par Bar-Hébreus, de même que Sandalaia.

nice, se fit dans la ville de Harran. Théodose, évêque de Balbek, lui imposa les mains. — Il ordonna évêques :

1. SHARBIL, fut fait « Maphrian (1) » de Tagrit.
2. PHILOXÈNE, évêque de Gourgan.
3. MELKIZÉDEC, évêque de Reçapha, dans le village de Haziou.
4. CONSTANTINUS, évêque de Dolik, dans le village de Tell'adda.
5. THOMAS, métropolitain de Dara; il fut appelé du monastère de Qoubba.
6. HANANIA, du couvent de Callinice, pour Mardin et Kephar-Touta (2).
7. THOMAS, du couvent de Qartamin, pour le Tour'abdin; [il fut ordonné] dans le couvent du Pilier.
8. JEAN, évêque de Maipherkath, dans le village de Sahratha, dans la contrée de Yada' (3).
9. JEAN, évêque de la ville des Arabes (4), dans le monastère du Pilier.
10. PAUL, évêque d'Aphrah, ville du Koraçan, à Kadia, village de la région de Harran.
11. CYRIACUS, évêque pour le peuple des Carmaniens (5), dans la ville d'Édesse.
12. DAVID, du couvent de Qartamin, évêque de Nisibe, à Édesse.
13. BASILE, pour Édesse, dans le couvent d'Aphtonia.
14. HABIB, métropolitain d'Apamée, dans la ville de Damas.
15. ANASTASE, évêque de Téla de Mauzelat, à Dâra, dans la région de Sham.
16. BASILE, évêque de Callinice, dans cette ville.
17. JACQUES, évêque de Circesium, dans le monastère de Zakai.
18. ATHANASE, métropolitain de Tarse, dans la ville de Harran.
19. THÉODOSE, évêque de Callinice, dans la ville de Harran.
20. GABRIEL, évêque de Rish-kèpha, à Mériba, village de Harran.
21. JEAN, évêque pour la nation des Carmaniens (5), à Kephar-Hân, village de la région de Rishkèpha.
22. ATHANASE, évêque de la ville de Qalilqala, en Arménie.
23. JEAN, évêque de Kélath, ville d'Arménie, à Callinice.
24. SABA, évêque de la ville d'Arzoun, dans le couvent du Pilier, au mois de juin (6).

(1) Il y a dans le ms. *Epitrônisâ*, qu'il faut peut-être rattacher au grec ἐπιθορῶ, « féconder ». En syriaque : *Maphrian*, « fécondateur », était le titre des primats de Tagrit. L'arabe traduit ici par : *Wakil*, « vicaire », « procurateur ».

(2) *On croit que c'est cet Hanania qui bâtit le couvent.* (Note marginale du ms.) — Je pense qu'il s'agit du couvent de Deir ez-Zafarân, près de Mardin.

(3) Arabe : « dans la région de Harran ».

(4) Littéralement : « des Nations ».

(5) Ainsi d'après la version arabe; le syriaque porte « des Qadmanayê ».

(6) On s'attendrait, par analogie avec les formules précédentes, à trouver ici un nom de lieu ; mais l'absence d'un qualificatif, tel que : ville ou village, ne permet guère de traduire autrement que nous l'avons fait. Comparez le n° 27.

25. Lazare, du couvent de Qartamin, évêque de Nisibe, dans le monastère du Pilier.
26. Siméon, du couvent de Mar Jacques, évêque de la ville de Tadmor.
27. Job, évêque de Mopsueste, ville de Cyros (1), au mois de février; il fut aussi déposé au mois de février (2).
28. Timothée, métropolitain de Jérusalem, dans le couvent de Mar Jacques, de Cyrrhus.
29. David, évêque pour les Taglibites de Gozarte et de Mossoul, dans le village de Daqla (3), siège [épiscopal] des Taglibites.
30. Matthieu, évêque de Tela de Mauzelat, dans le (4)..... de Saroug.
31. Dominus (5), évêque de Saroug, au village de Mashara, en cette région.
32. Philoxène, évêque de Nisibe.
33. Daniel, évêque de la ville de Samosate, dans la ville de Harran.
34. Jean, du couvent de Bir-Qoum, métropolitain d'Emèse.
35. Jacques, évêque du pays de Dirig (?).
36. Cyrille, évêque de la ville d'Arsamosate, à Kaphara.
37. Gabriel, du couvent de Mar Salomon, métropolitain de Tarse.
38. Anastase, du monastère de Mar Shila, évêque de Rish-Képha.
39. Élias, évêque de la ville de Hadeth, dans le couvent du Pilier, à Callinice.
40. Élisée, évêque pour Karma et les Haçaçinites, à Tagrit.
41. Jean, évêque de Sharzoul, à Tagrit.
42. Siméon, métropolitain de Tagrit.
43. Georges, du couvent des Arabes, évêque de la ville d'Adarath.
44. Sergius, du couvent de Qartamin, évêque du Tour'abdin.
45. Othman, évêque pour le peuple des Taglibites qui est à Gozarte.
46. Ignace, du couvent Natapha, évêque d'Anâzarbon.
47. Jean, métropolitain d'Emése, du couvent de Bir-Qoum (6).
48. Arabi, du couvent de Shéna, évêque de Théodosiopolis-Rish 'ayna.
49. Salomon, métropolitain de Cyrrhus, du monastère de Mar Jacques.
50. Maqim, évêque de Circesium, du couvent de Télal (7).
51. Habib, évêque de la région de Djaulan (8), du monastère de Sarmin.
52. Denys, évêque de Téla, de Beit Mar Thomas.
53. Siméon, évêque d'Arabie, du couvent de Mar Zakai.
54. Théodose, évêque de Samosate, du monastère des Orientaux.
55. Théodore, év. de Kaisoum, du couvent de Mar Jacques de Kaisoum.

(1) Il y a ici une faute; *Cyros* est pour Cilicie, ou plus probablement le mot *Cyrrhus* de la ligne suivante copié par erreur. La version arabe dit simplement : « évêque de la ville de Mopsueste ».

(2) Comparez la note du n° 24.

(3) Version arabe : *Nakleh*. — Probablement Beit Déqlê.

(4) Le syriaque et l'arabe disent : « *en Phiman* de Saroug ». J'ignore le sens de ce mot, de même que s'il est un nom propre de lieu.

(5) Ou Damianus, le manuscrit n'étant pas vocalisé.

(6) Paraît être une répétition du n° 34.

(7) Peut-être Tell-Zéla.

(8) D'après l'arabe.

56. Lazare, évêque de Gishra (1), du monastère de Mar Abhai (2).
57. Jean, du monastère de Mar Antoine, métropolitain d'Amid.
58. Siméon, du couvent d'Abin (?), métropolitain de Reçapha.
59. Théodose, du couvent de Qennéshré, métropolitain d'Édesse.
60. Pierre, du couvent de Mar Jean de Dara, évêque d'Arzoun.
61. Sergius, du monastère de Pésilta, évêque de Balbek.
62. Daniel, du monastère des Arabes, évêque d'Alep.
63. Jacques, du monastère de Mar Joseph, évêque du village de Ourima.
64. Georges, évêque de la ville d'Arsamosate.
65. Tibère, du monastère de la Croix, évêque d'Aphrah dans le Koraçan.
66. Basile, du monastère de Phinehés, métropolitain de Maipherkath.
67. Jean, du grand monastère de Hesmi (3); évêque de la ville de Qardou.
68. Gauri, évêque de la ville de Harran. — Il abdiqua ensuite.
69. Gabriel, du monastère de Mar Shila, évêque de la Grande Arménie.
70. Habib, métropolitain de la ville de Tarse.
71. Évagrius, étranger (4), évêque de Arde'at de Bithynie (5) (?).
72. Isaac, évêque de la ville de Tibériade et Adjoumia (?).
73. Jean, du monastère de Qarqaphta, évêque de la ville de Téla.
74. Méthodius, du monastère de Mar Antonios, évêque de Tell-Beshmé,
75. Georges, du monastère de Mar Phinehés, métrop. de Maipherkat.
76. Basile, du monastère de Sergius, métropolitain de Tagrit.
77. Adai, du monastère de Mar Zoaras de Saroug, évêque de Karma.
78. Ezéchiel, du monastère de Qartamin, évêque du Tour'abdin.
79. Gabriel, du couvent de Qartamin, évêque d'Arménie.
80. Ignace, du monastère de Mar Hanania, évêque de Mardin et de Kephar-Touta.
81. Georges, du monastère de Qartamin, évêque de Harran.
82. Thomas, du couvent de Mar Jacques de Kaisoum, évêque de Rish-Képha
83. Jean, évêque de Balesh, de Reçapha, du couvent de Hanania, qu est dans cette région (6).
84. David, du couvent de Mar Joseph, évêque de Garyphos (7).
85. Théophile, du monastère d'Élisée, évêque de Zaubatara (8).

Mar Cyriaque exerça le patriarcat vingt-quatre ans, et il mourut à Mossoul, en l'an 1128 des Grecs (817). — Que ses prières et celles de ceux qu'il a ordonnés soient avec nous. Amen.

(1) Dans la version arabe : « de Singar ».
(2) D'après l'arabe; le nom manque dans le syriaque.
(3) Lecture confirmée par l'arabe.
(4) Xénaias (?).
(5) L'arabe donne *dr'ah-'l-binwnith.*
(6) Cette lecture est confirmée par la version arabe.
(7) Arabe : *Garybos.* — Djerabis (?).
(8) Leçon confirmée par l'arabe. Ms. syr. : *Zauphatara.*

(*A suivre.*)

MÉLANGES

LE CULTE DE SAINT JULIEN DU MANS DANS L'ÉGLISE RUSSE

On n'a peut-être pas oublié la note insérée dans le fascicule du premier trimestre de la *Revue de l'Orient chrétien* de cette année sur la présence d'un évêque de France dans le calendrier de l'Église gréco-slave. Le fait ayant causé quelque surprise malgré les raisons qui en ont été données, il sera utile de recueillir le témoignage d'un professeur de l'Académie ecclésiastique russe *orthodoxe* et de confirmer les preuves de l'identité de *Kenomani* avec notre ville du *Mans*(1). Voici ce que le professeur en question fait savoir à M. Bryckzynski, savant polonais qui l'avait interrogé sur ce point, à la date du 9 janvier 1899 : « Saint Julien de Kenomani reçoit dans l'Église russe *orthodoxe* un culte spécial comme patron des enfants. Sa fête s'observe le 13 juillet. C'est le même saint qui se trouve dans l'Église catholique comme évêque de Cenomani, aujourd'hui le Mans. » Ainsi, le pouvoir ecclésiastique russe reconnaît l'identité, qui nous a été révélée par les découvertes artistiques de M. le chanoine Didiot; ceci est d'une grande importance, car de l'Académie ecclésiastique officielle sortent tous les mem-

(1) Voir *Revue historique et archéologique du Maine*, 1899, 2e trim., p. 160-156; 3e trim., p. 63-68.

bres du haut clergé impérial de Russie, et il s'agit ici d'une tradition religieuse qui leur est particulière. De plus la corrélation qui existe entre la vie de saint Julien, écrite en russe pour le peuple, et la légende, est trop frappante pour laisser subsister aucun doute; de part et d'autre on retrouve les mêmes faits, les mêmes miracles, il y a unité parfaite de récit. Les *Ménées russes* de saint Dmitri, archevêque de Rostov et de Jaroslav (1665-1709), donnent une Vie de saint Julien qui confirme absolument l'identification établie d'ailleurs, comme on peut s'en rendre compte dans la *Semaine religieuse du Mans*, qui en publie une traduction française.

La fête du 13 juillet est indiquée de cette manière dans l'*Annus ecclesiasticus græco-slavicus*, publié par le docte Père Martinov, jésuite russe : « Memoria... S. Juliani, episcopi cenomanensis » (1). On ne saurait douter aujourd'hui qu'il s'agisse du premier évêque du Mans, honoré d'un culte officiel en Russie. Sans doute plusieurs questions secondaires peuvent être posées à ce sujet, mais le fait de l'identité paraît acquis, et il ne s'agit plus que d'expliquer la présence de notre saint dans l'église gréco-slave, d'en faire l'histoire et d'en tirer les conséquences.

D. Paul Renaudin.

(1) Acta Sanctorum Bolland., Octob., t. XI, p. 176.

BIBLIOGRAPHIE

Vida do abba Daniel do mosteiro de Sceté, — *Versão ethiopica publicada por Lazarus Goldschmidt e F. M. Esteves Pereira, S. G. G. L.* Lisbonne, Impr. nationale, 1897, in-8; XXII-58 p.

Cette version éthiopienne fut faite vers le XIIIe siècle sur un texte arabe qui n'est pas encore connu. Elle est publiée d'après un manuscrit du XIVe-XVe siècle. Ce n'est pas à proprement parler une *vie* de l'abbé Daniel, car les détails biographiques que l'on y trouve sont loin de former la plus grande partie de l'ouvrage; on y rencontre plus souvent le récit de ses voyages, des enseignements qu'il donnait à ses moines et des sujets d'édification qu'il signalait à ses auditeurs. Si donc nous pouvions modifier le titre choisi par M. Pereira, nous laisserions ce mot *vie*, qui a un sens trop bien déterminé chez nous, et le remplacerions par un ancien terme peu usité maintenant, mais qui exprime bien le contenu du livre, nous prendrions donc comme titre : « *Gestes* de l'abbé Daniel ».

Cette publication nous donne d'intéressants détails sur le supérieur d'un monastère de la célèbre vallée de Scété ou de Nitrie et sur la vie des moines (des saints) de ces solitudes au VIe siècle.

Le désert de Scété ou de Nitrie, situé à l'ouest du Nil, entre Héliopolis et la Libye, fut le berceau de la vie monastique dans la Basse-Égypte et était au IVe siècle aussi célèbre que la Thébaïde (1). Rufin, prêtre d'Aquilée, qui parcourait l'Égypte avec la célèbre Mélanie, petite-fille du consul Marcellus (2), pour s'édifier par la vue et l'entretien des anachorètes, ne manqua pas l'an 372, après avoir visité la Thébaïde, de parcourir le désert de Nitrie. Il consigna ses souvenirs de voyage dans un ouvrage célèbre, souvent pu-

(1) Le premier qui fonda des monastères dans la vallée de Scété ou le désert de Nitrie fut saint Ammon « dont il est écrit en la vie de saint-Antoine que ce saint vit l'âme partie dans le ciel ». Cf. Saint Rufin, *Histoire de saint Ammon, abbé et fondateur des monastères des solitaires de Nitrie*, t. II, p. 175-178 de la traduction d'Arnauld d'Andilly (*Les Vies des SS. Pères*, Paris, 1668, en trois volumes).

(2) Sa vie fut racontée par Pallade dans son *Histoire Lausiaque* ou *Paradis des Pères*. Dans la traduction d'Arnauld d'Andilly, *Vies des SS. Pères*, t. II, p. 304-311.

blié et traduit, qui apour titre : *Illustr. virorum elogia et testimonia* (1). Il écrit :

« Nous vînmes alors en Nitrie qui est éloigné d'Alexandrie d'environ quarante milles *et est le lieu le plus célèbre d'entre tous les monastères de l'Égypte*... Aussitôt que nous approchâmes et qu'ils reconnurent que c'étaient des frères étrangers, soudain comme si c'eût été un essaim d'abeilles, ils sortirent tous de leurs cellules, et, avec une extrême gaieté, vinrent en courant au-devant de nous... (2). »

Plus tard, au commencement du ve siècle, Pallade, qui avait été solitaire au désert de Nitrie en 388, écrivit son *Histoire Lausiaque* (3) dans laquelle il consigna aussi les vertus des anachorètes de ces régions (4).

« Ayant demeuré durant trois ans dans les monastères qui sont aux environs d'Alexandrie, et y ayant conversé avec plusieurs grands et saints personnages ornés de toutes sortes de vertus, et qui ne sont guère moins en nombre que deux mille, j'allai de là sur la montagne de Nitrie, entre laquelle et la ville d'Alexandrie, il y a un lac nommé Marie (Maréotis) qui a soixante et dix milles de circuit. L'ayant traversé en un jour et demi, j'arrivai en cette partie de la montagne qui regarde le midi. *Il y a là un grand désert* qui s'étend jusqu'à l'Éthiopie et la Mauritanie. Il est habité d'environ cinq mille hommes qui servent Dieu et y vivent en diverses manières selon ce que chacun d'eux le peut supporter ou le désire... Ils travaillent tous de leurs mains, et font des robes de lin. Aussi ils n'ont point de nécessité, et environ l'heure de none, il est permis à chacun de s'approcher des monastères et d'écouter les Hymnes et les Cantiques que l'on chante à Jésus-Christ, et les prières qu'on lui adresse avec tant de ferveur et de piété qu'il y en a qui s'imaginent, en les entendant, que leur esprit est élevé dans le ciel et qu'ils sont dans un paradis de délices... (5). »

Vinrent ensuite, au ve siècle, les luttes entre monophysites et orthodoxes qui firent, semble-t-il, oublier les mortifications des ermites, car il en est si peu question que l'on se demande si les Pacôme et les Antoine eurent des successeurs. — Ils en eurent, la publication de M. Pereira nous l'apprend, et il est bien difficile de dire s'ils furent monophysites ou ortho-

(1) Cf. Migne, *Patrologie latine*, t. LXXIII, col 707 etc.

(2) *Les vies des Saints Pères des déserts*... traduites par Arnauld d'Andilly, Paris, 1668, t. II, p. 145-146.

(3) Cf. Migne, *Patrologie latine*. t. LXXIII, col. 1065 etc. — Dans ce désert de Nitrie se trouve le monastère de *Notre-Dame des Syriens*, qui possédait une belle bibliothèque fondée au xe siècle et renfermant des manuscrits du ve siècle. Une partie de cette bibliothèque fut achetée par Assémani et se trouve au Vatican. Le reste fut vendu au British Museum de Londres par un Grec, nommé Pacho, qui parvint à s'en emparer. Les manuscrits du pseudo Denys de Tellmahré, des martyres de saint Pierre et saint Paul et saint Luc et des Plérophories dont les lecteurs de la *Revue de l'Orient chrétien* ont lu les analyses ou les traductions proviennent de cette bibliothèque.

(4) Voir en particulier Migne, *loco citato*, col. 1174, chap. LXIX.

(5) Traduction d'Arnauld d'Andilly, t. II, p. 217-219.

doxes, car, presque toujours, leur ascétisme seul est mis en évidence et l'Église Romaine peut les revendiquer pour ses enfants, pour les dignes successeurs des anachorètes égyptiens du IVe siècle. C'est de ce point de vue surtout que la publication de M. Pereira est intéressante. Elle est un chapitre ajouté aux *Vies des hommes illustres* de Rufin et à l'*Histoire Lausiaque* (ou *Paradis des Pères*) de Pallade.

Il est regrettable que ces détails sur les moines de Scété au VIe siècle ne nous soient connus que par une traduction d'une traduction (et nous ne savons même pas encore si l'arabe sur lequel fut traduit l'éthiopien a été traduit sur letex te original). Nous nous proposons de combler cette lacune, en publiant dès le prochain numéro de la *Revue de l'Orient Chrétien* le texte grec original des courtes anecdotes qui constituent « les gestes de Daniel », et en leur ajoutant quelques fragments d'une traduction syriaque dont le manuscrit seul est antérieur à la traduction éthiopienne publiée par M. Pereira. Nous comparerons nos textes à la vie *copte* de Daniel dont M. Zoaga a donné de nombreux extraits. On connaitra alors sous ses diverses formes grecque, copte, syriaque, ethiopienne et même arabe, avec ses modifications , interpolations ou suppressions, cette courte mais curieuse monographie qui semble avoir eu, en Orient, les succès que les Vies de Pacôme et d'Antoine trouvèrent en Occident.

Léon CLUGNET. F. NAU.

Étude sur le cénobitisme pakhomien pendant le IVe siècle et la première moitié du Ve, par M. l'Abbé PAULIN LADEUZE, Paris, Fontemoing, 1898, in-8o, x-390 pp.

L'histoire complète des origines du monachisme est encore à faire. Un sujet aussi vaste et aussi difficile ne saurait être l'œuvre d'un seul, et l'on doit s'attendre à ne voir ce passé revivre que par fragments successifs. Les documents nouveaux joints à ceux déjà connus et appréciés selon les lumières de la vraie critique permettront de donner à ces grandes figures des premiers moines leur véritable relief. Pour ce qui regarde l'Égypte où l'ordre monastique a occupé la place que l'on sait, il faut tenir compte des textes coptes ; jusqu'ici on les avait négligés bien à tort. Cette littérature toute chrétienne n'était guère connue ; on apprenait le copte comme un préambule à l'interprétation des hiéroglyphes, mais bien restreint était le nombre de ceux qui s'adonnaient à l'étude d'une langue encore usitée de nos jours dans la liturgie, et dans laquelle sont écrites des œuvres nombreuses dispersées dans plusieurs bibliothèques d'Europe ou enfouies dans les monastères schismatiques de l'Égypte contemporaine. Jusqu'à présent la Vie de

saint Pakhôme, le fondateur du cénobitisme, n'était connue que par les textes grecs ou leurs traductions latines. M. Amélineau, professeur à l'École des Hautes-Études, a publié récemment des manuscrits coptes et arabes, sur lesquels il s'appuie pour faire une histoire du monachisme égyptien en rapport avec des idées préconçues et hostiles à l'Église catholique; il interprète à sa manière, il généralise des faits particuliers et en exagère la portée, et dans l'absence de renseignements, il affirme parfois trop vite. Grützmacher a adopté ses conclusions. La vraie science n'avait donc pas dit son mot; M. l'abbé Ladeuze, professeur à l'université catholique de Louvain, vient de combler ce *desideratum*, dans un travail digne d'éloges. Pour la période qu'il embrasse, depuis la conversion de Constantin jusqu'au concile de Chalcédoine, l'exposé du cénobitisme pakhomien est présenté de la manière la plus complète et la plus solide. Parfaitement renseigné sur les sources de cette histoire, l'auteur n'a rien négligé de ce qui pouvait mettre dans son véritable jour la physionomie de Pakhôme et de ses disciples. L'ouvrage comprend trois parties: l'étude des sources, l'histoire externe du cénobitisme pakhomien, les règles et l'organisation des monastères avec un appendice sur la moralité des moines égyptiens, si fort décriée par M. Amélineau. Ces pages témoignent d'un jugement sûr et d'un savoir approfondi.

L'examen des diverses Vies de saint Pakhôme a conduit M. Ladeuze à des conclusions diamétralement opposées à celles de M. Amélineau. La Vie grecque est l'originale; l'autorité de cette pièce paraît bien établie, tandis que dans les versions coptes et arabes l'histoire a reçu des développements légendaires considérables. La Vie arabe donnée comme la plus importante passe en dernier lieu. L'auteur admet avec quelques réserves la lettre de l'évêque Ammon, les lettres et discours de Pakhôme, de Théodore et de Horsiisi. Les sources de l'histoire du cénobitisme sous le fameux Schenoudi terminent la première partie du travail. La transition de l'anachorétisme à la vie en commun y est nettement tracée. S. Pakhôme, d'après M. Ladeuze, ne fut jamais moine de Sérapis, et, contrairement à ce que pensent Weingarten et Grützmacher, il est impossible de rattacher le cénobitisme pakhomien à une institution païenne. La congrégation de saint Pakhôme ne comptait pas moins de cinq mille moines au commencement du ve siècle, tandis que celle de Schenoudi n'occupe qu'une place secondaire dans l'histoire. Avec l'impartialité que l'on devrait rencontrer chez tout historien, préoccupé d'appuyer son œuvre sur une critique sage et sans parti pris, M. Ladeuze reconnaît les faiblesses des hommes, quand il y a lieu; il ne voile rien de certaines difficultés, moins sérieuses qu'on l'a prétendu, entre le clergé et les moines, dont saint Athanase fut l'ami et l'admirateur. La règle de saint Pakhôme ne fut pas composée en une fois, mais elle se constitua peu à peu selon les circonstances.

Écrite d'abord en copte, elle fut traduite en grec pour l'usage des cénobites étrangers. La traduction latine de saint Jérôme ne donne pas toutes les prescriptions du fondateur, et les œuvres de Cassien ne sauraient suppléer à ce qui lui manque, car on se demande avec raison si ce dernier a visité la Thébaïde. Le tableau du monastère est complet et puisé aux sources originales. Le travail de M. Ladeuze est une œuvre sérieuse et d'une importance considérable, qui témoigne d'une érudition peu commune et d'une rare sagacité. Le distingué professeur a traité des questions jusqu'ici fort obscures, avec une sûreté de critique que l'on désirerait trouver chez plusieurs savants. L'étude des diverses recensions de la Vie de saint Pakhôme a exigé une enquête minutieuse afin d'établir l'ordre et la dépendance mutuelle des rédactions greque, copte, latine, arabe et syriaque. Le problème était compliqué; il nous paraît résolu selon l'exacte vérité.

Dom Paul RENAUDIN,
bénédictin.

Une page d'un manuscrit copte intitulé : « Les mystères des lettres grecques », par Mgr HEBBELYNCK, recteur de l'université de Louvain. (Extrait des *Mélanges Charles de Harlez*.) Leide, Brill, 1898.

Le traité contenu dans le manuscrit bien connu de la Bodléienne d'Oxford, est très important pour l'étude des doctrines religieuses de l'Égypte. Plusieurs érudits s'en sont occupés, mais jusqu'ici aucun n'avait entrepris de l'éditer. Mgr Hebbelynck en prépare la publication. Ce manuscrit, rangé parmi les œuvres gnostiques plutôt à cause de sa tendance mystique que des idées mêmes, soulève un grand nombre de questions intéressantes. Un de ces problèmes concerne les théories cosmogoniques de l'auteur, dont le nom est l'Apa Seba, changé par un copiste malhabile en celui d'Atasios. Seba trouve dans l'explication des lettres grecques l'indication de la création, de la providence, de la rédemption, etc. Mgr Hebbelynck nous donne un spécimen de ces spéculations mystiques dans la page où Seba expose le symbolisme de la lettre *delta;* l'auteur y voit non seulement l'image de la Trinité, mais encore celle de l'univers créé, soutenu et gouverné par la Trinité. Nous souhaitons vivement que le savant recteur de Louvain puisse au plus tôt terminer l'édition d'une œuvre qui sera désormais à la portée d'un plus grand nombre de travailleurs.

D. P. R.

Miscellanea di storia ecclesiastica e studi ausiliari. I. Gnostici socialisti. — L'unita della chiesa secondo il sapiente persiano. — Il pane di domani nel paternoster nazareo e copto. II. Patrologiae et hagiographiae copticae spicilegium. Didachè coptica. Roma, Pustet, 1898, in-8°; 19 et 23 pp.

M. l'Abbé Umberto Benigni a commencé une série de dissertations relatives à l'histoire ecclésiastique et à la patrologie orientales. Les deux premiers fascicules nous font désirer prompte continuation. Après les études sur un rapprochement très fondé entre les doctrines des gnostiques et celles de nos socialistes contemporains, et sur le témoignage du perse Aphraat en faveur de la primauté du pontife romain, l'auteur explique le sens de la version du *pater* copte qui dit : « Donnez-nous aujourd'hui notre pain de demain. » — Le second fascicule comprend une version nouvelle de la *Didachè*, que M. l'Abbé Benigni a eu la bonne fortune de découvrir dans une homélie attribuée à Schenoudi. Elle ne donne pas tout le texte de Bryennios, mais elle fournit des points de comparaison et des aperçus intéressants.

D. P. R.

Un apôtre de l'union des Églises au XVIIe siècle. Saint Josaphat et l'Église gréco-slave en Pologne et en Russie, par le Révérendissime Père Dom Alphonse Guépin, abbé de Saint-Dominique de Silos. 2me édition, 2 vol. in-8°; XLVII-CLVII-380-589. Paris-Poitiers, Oudin, 1898.

Le Révérendissime Père Dom Guépin a rendu un véritable service en donnant au public cette nouvelle édition de l'histoire de saint Josaphat, qu'il était bien difficile de trouver. Dans l'avant-propos qu'il a mis en tête de son œuvre, l'auteur abandonne les conséquences pessimistes qu'il avait tout d'abord tirées de la vie de son héros. Les événements, qui semblent montrer une marche des Églises orientales vers Rome, font naître des espérances légitimes. L'abbé de Silos les expose une seconde fois à la fin du chapitre où sont racontées les épreuves et les consolations que la Providence a ménagées aux Ruthènes de 1866 à 1898.

Ce livre ne donne pas seulement l'histoire de saint Josaphat; on y trouve l'histoire du peuple Ruthène. Ce saint, en effet, figure au nombre de ces personnages extraordinaires qui résument un passé et préparent un avenir. Il fut un centre vers lequel convergèrent la plupart de ses compatriotes et de ses contemporains.

Les Patriarches de Constantinople avaient entraîné les Ruthènes dans le

schisme. La catholique Pologne, qui les soumit à son empire au nombre de dix à douze millions, tenta de les ramener à l'unité romaine. Ses efforts restèrent inutiles jusqu'au pontificat de Clément VIII et au règne de Sigismond III. L'union de Brzesc, conclue alors (1595), plaça ce peuple sous l'autorité du Souverain Pontife. Quelques membres de la Compagnie de Jésus, et en particulier les Pères Skarga et Possevin, contribuèrent beaucoup à la préparation de cet acte. Malgré son importance, l'union de Brzesc n'avait pas anéanti le schisme. Il comptait encore des adhérents nombreux et passionnés. Il fallait, pour en avoir raison, les travaux apostoliques d'un saint et les souffrances d'un martyr.

Ce saint et ce martyr fut Josaphat. Il menait la vie religieuse dans le monastère basilien de la Sainte Trinité de Vilna, lorsqu'un Ruthène, calviniste converti, Jean Rutski, élève des Jésuites de Wurzbourg et du collège grec de Rome, vint se placer sous la même règle; ces deux hommes se complétaient l'un l'autre. L'unité qui s'établit bientôt entre eux, accrut, en les unissant, leur action. On vit se former et se développer autour d'eux un noyau qui fut le point de départ de la réforme des Basiliens Ruthènes.

Cette réforme était urgente. La haine des schismatiques ne put arrêter son essor. Il lui vint de nombreuses adhésions. De nouveaux monastères ne tardèrent pas à se fonder.

Josaphat, ordonné prêtre, fut appelé à remplir les fonctions d'hégoumène et d'archimandrite, ce qui étendit forcément le champ de son action; elle s'exerça principalement sur les moines. Les pages que Dom Guépin consacre à cette partie de l'histoire de son héros offrent un grand intérêt. Tous ceux qui à un titre quelconque s'occupent de la restauration des anciens ordres monastiques de l'Orient feraient bien de les lire et de les méditer. Ils verraient comment on peut rendre la vie à ces corps vénérables sans leur enlever leur physionomie propre. Saint Josaphat, dans sa réforme, se montra par-dessus tout l'homme de la tradition; il le fut beaucoup plus que Rutski, son collaborateur.

Cet amour de la tradition, si chère aux Orientaux, caractérise toute la controverse du réformateur basilien, devenu archevêque de Polock. Toujours il remonte aux sources, au berceau des Églises ruthènes et orientales. Cela lui permet de montrer dans les schismatiques des novateurs et dans les défenseurs de l'union les disciples fidèles des saints Pères. Il n'y a pas d'autre marche à suivre en Orient.

L'abbé de Silos sera lu avec fruit par les hommes qui travaillent à l'évangélisation des schismatiques orientaux. Puissent-ils mettre à profit les leçons que l'histoire leur donne par sa plume!

Ligugé.

Dom J. M. Besse.

EHRARD (Albert). — *Die orientalische Kirchenfrage und Œsterreichs Beruf in ihrer Lœsung*. Wien und Stuttgart; 1899. In-8°, 76 p.

ALBIN (Célestin). — *La poésie du bréviaire. Essai d'Histoire critique et littéraire*. Tome I : Les Hymnes. Lyon, Vitte, 1899. In-18, XXXII-538 p.

WALLIS BUDGE (E. A). — *Lady Meux Manuscript n° 1. The Lives of Mabá' Seyôn and Gabra Krestôs. The ethiopic text with an english translation and a chapter on the illustration of ethiopic mss.* London, W. Griggs, 1898. In-4°, LXXXIII-144 + 65 p.

ALLARD (Paul). — *Saint Basile*. Paris, Lecoffre, 1899. In-12, III-209 p.

BROGLIE (Le duc de). — *Saint Ambroise*. Paris, Lecoffre, 1899. In-12, 202 p.

ZAHN (Th.). — *Skizzen aus dem Leben der alten Kirche*. Zweite Auflage. Erlangen und Leipzig, 1898. In-8°, VIII-392 p.

SOMMAIRE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Échos d'Orient.

Juin-juillet 1999. — L. Petit : *Vie et ouvrages de Néophyte le Reclus*. — A P. Vidal : *Autour du lac* (suite). — M. Théarvic : *L'Église bulgare*. — G. Rousseau : *Les Historiens et la Troisième Croisade*. — A. Diavast : *L'École évangélique de Smyrne*. — K. Lecédoine : *La Vierge de Béthel*. — J. Pargoire : *Un mot sur les Acémètes*. — S. Pétridès, C. Exépi : *Chronique*.

Bessarione

Mai-juin 1899. — *Del precetto della carità per gli Ebrei e per i Cristiani*. — *De S. Josepho viro Mariæ cantica liturgica Græcorum, auctore Josepho Melodo*. — *Storia e scritti di S. Pietra d'Argo*. — *La S. Sede e la Naz one Armena*. — *Documenti e note sulla politica orientale dei Papi*. — *Documenta relationum inter S. Sedem Apostolicam et Assyriorum Orientalium seu Chaldæorum Ecclesiam*.

Analecta Bollandiana

Vol. XVIII, *fasc.* II. — *Traité des miracles de S. François d'Assise par le B. Thomas de Celano.* — *Bulletin des publications hagiographiques.* — *Quattuor folia sequentia Catalogi codicum hagiographicorum græcorum bibliothecæ vaticanæ.*

Le Directeur-Gérant :

F. Charmetant.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

NÉGOCIATIONS

RELATIVES AU

TRAITÉ DE BERLIN

ET AUX ARRANGEMENTS QUI ONT SUIVI

1875-1883

Par A. d'AVRIL

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE

AVEC 6 CROQUIS TYPOGRAPHIQUES ET LE TEXTE DU TRAITÉ

1 vol. grand in-8° de 474 pages. — Paris, LEROUX. — Prix : [illegible]

LE MAHOMÉTISME

LE GÉNIE SÉMITIQUE ET LE GÉNIE ARIAN DANS L'ISLAM

Par CARRA DE VAUX

In-12 de 232 pages. — Paris, CHAMPION, 1898. — Prix : 3 [illegible] 50

DICTIONNAIRE GREC-FRANÇAIS DES NOMS LITURGIQUES

EN USAGE DANS L'ÉGLISE GRECQUE

Par L. CLUGNET

Un vol. in-8° de 186 pages. — Prix : **6** fr. — Paris, PICARD, 1895.

DOCUMENTS RELATIFS AUX ÉGLISES DE L'ORIENT ET A LEURS RAPPORTS AVEC ROME

3e édition. In-8° de 62 pages. — Paris, CHALLAMEL. — Prix : **2** fr.

LES

ÉGLISES AUTONOMES ET AUTOCÉPHALES

Par A. d'AVRIL

Ire partie : Le groupe orthodoxe.

IIe partie : Le la hiérarchie catholique. — Les Orientaux dans le patriarcat de Rome.

In-8° de 43 pages. — Paris, LEROUX. — Prix : **1** franc.

LES FILS DE JONADAB, FILS DE RÉCHAB ET LES ILES FORTUNÉES

(HISTOIRE DE ZOZIME)

TEXTE SYRIAQUE DE JACQUES D'ÉDESSE

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS AVEC UNE TRADUCTION FRANÇAISE

D'APRÈS LES MANUSCRITS DE PARIS ET DE LONDRES

Par F. NAU

Docteur ès sciences mathématiques

In-8° de 38 pages. — Paris, LEROUX, 1899.

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Paris.